Malgré l'appel de Pearson, les postiers demandent $33 millions d'augmentation

par Luc Beauregard

OTTAWA. — L'appel du premier ministre Pearson priant les Canadiens de se serrer la ceinture n'a pas ému les postiers.

L'Union des postiers du Canada réclame pour ses membres des augmentations salariales atteignant en certains cas jusqu'à 50 pour cent. Au total, leurs exigences représenteraient pour le gouvernement fédéral des déboursés d'environ $33 millions. Le tout est accompagné d'une menace de grève qui serait déclenchée au beau milieu des Fêtes.

"Les postiers ne sont pas du tout résignés à faire les frais des mesures anti-inflationnistes", déclarent les membres du comité de négociation, MM. Kay, Otto, Simard, Shalagan et Gruslin.

Ils ont révélé hier au cours d'une conférence de presse qu'ils se proposent de présenter ces demandes au gouvernement dès le 1er octobre et qu'ils entendent voir le problème réglé avant Noël.

Un vote de grève

Tous les membres de l'Union des postiers seront appelés d'ici à une dizaine de jours à se prononcer sur une proposition visant à donner à leur bureau le pouvoir de déclencher la grève à tout moment

Voir POSTIERS en page 2

Les 900 enseignants de Chauveau signent leur contrat de travail • En page 21

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ — Montréal, vendredi 26 août 1966 / saint Zéphirin / 82e année, No 198 / 2 cahiers / 38 pages / La météo : averses le matin, éclaircies l'après-midi / Minimum 60 / Maximum 75

C'est la grève du rail

par Jacques Pigeon

OTTAWA. — Les jeux sont faits : la grève générale du rail a lieu.

Les efforts du ministre du Travail, nommé lundi médiateur du conflit, n'ont donné aucun résultat. M. J. R. Nicholson n'a même pas réussi à amener les deux parties à la même table de négociations.

Des représentants d'un des principaux syndicats lui ont presque claqué la porte au nez. Le ministre a dû les supplier de continuer les pourparlers.

Ces pourparlers n'ont abouti à rien. L'attitude syndicale a été résumée par un des négociateurs : "Les sociétés ferroviaires ne nous ont pas encore offert un sou."

Pour la forme, des entretiens entre le ministre libéral et les syndicats devaient être tenus ce matin.

Même le premier ministre est résigné. Face à la presse, tôt hier soir, il n'a pas caché son pessimisme.

Reste-t-il encore un espoir d'éviter le conflit, a demandé un journaliste ?

"Ils se parlent toujours", a répondu le chef du gouvernement en haussant les épaules.

Deux séances du cabinet

Le cabinet a tenu deux longues séances hier où la législation que doit présenter le gouvernement lundi a été mise au point. Les ministres se sont dispersés et n'ont pas encore fixé la date de leur prochaine réunion.

Hier soir, le médiateur n'a vu ni l'une ni l'autre des parties. Bien plus, au cours de l'après-midi, devant l'inévitabilité de la grève du rail, il s'est échappé durant quelques heures pour se consacrer à d'autres problèmes.

Au cours de l'après-midi, hier, des rumeurs ont circulé voulant que le gouvernement ait proposé une augmentation de salaire immédiate de 18 pour cent aux employés du rail.

Personne ne l'a confirmé officiellement. C'est peut-être là un chiffre qui fera son apparition dans le projet de loi que le gouvernement soumettra aux Chambres mardi.

La journée de lundi sera consacrée au débat sur la résolution que le gouvernement est forcé de présenter et qui doit être débattue durant au moins une journée.

Un règlement temporaire

Ce projet de loi obligera les employés du rail à retourner au travail et contiendra aussi un règlement temporaire (1 an, rétroactif au 1er janvier).

Le gouvernement ne présentera pas sa législation sur les sociétés ferroviaires tant que cette première mesure n'aura pas été adoptée. Il s'agira fort probablement d'un délai de quelques jours.

La législation sur les sociétés

Voir GREVE en page 2

Les cheminots ont l'appui de la CSN qui réclame une conférence sur les prix et les salaires

•

42,000 banlieusards devront trouver un autre moyen de transport

— En page 25

Lemay en cour

photo AP

Portant l'uniforme des prisonniers du pénitencier du comté de Clark, Georges Lemay se présente en cour. Peu après, le juge lui imposait un cautionnement de $100,000, ainsi qu'à sa femme Lise.

— En page 3

Si "le trou" s'avère dangereux, les ouvriers n'y travailleront plus

Les dirigeants syndicaux auront éventuellement recours à la grève si jamais les murs de soutènement du "trou" de la Place de la Justice sont jugés dangereux pour les ouvriers qui seront appelés à y travailler.

Le responsable de l'organisation auprès du syndicat de la construction de Montréal (CSN), M. Florent Audet, et le président du Conseil des métiers de la construction (FTQ), M. Roger Perreault, ont tous les deux soutenu que des inspecteurs devraient d'abord juger de la solidité des étançons et des murs de béton afin de voir s'il y a ou non danger.

La Ville de Montréal, de son côté, a décidé de poser la question capitale à ses propres ingénieurs, à savoir si oui ou non les murs de soutènement des parois de l'excavation sont suffisamment solides ou s'ils constituent une menace à la sécurité du quartier.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la Ville, a demandé à M. C. A. Boileau, directeur du service des tra-

Voir LE "TROU" en page 2

Apollo, une autre étape vers la Lune

CAP KENNEDY (AFP, UPI) — "Apollo", la cabine des futurs explorateurs de la Lune, pourra-t-elle être déclarée "bonne pour le service" après le vol suborbital à vide de 17,825 milles qu'elle a effectué hier, avec un plein succès, reliant en 93 minutes le Cap Kennedy ? Elle a été propulsée dans l'espace, à 1 h. 16 p.m., par une fusée "Saturne-1", au Pacifique central, où, tombée à environ 200 milles en dehors de la zone d'impact prévue, les appareils du porte-avions "Hornet" ne l'ont repérée qu'après trois quarts d'heure de recherches.

S'il se confirme que l'expérience, dont l'objet essentiel était de mettre à l'épreuve le bouclier thermique de l'engin dans les conditions d'échauffement de la rentrée dans l'atmosphère, a fourni aux dirigeants de la NASA tous les renseignements qu'ils attendaient de cette "répétition générale", la première mission à équipage du programme "Apollo", pour laquelle les cosmonautes Virgil Grissom, Edward White et Roger Chaffee ont d'ores et déjà été désignés, aura très certainement lieu avant la fin de l'année, dans le courant du mois de décembre, sans doute, si l'on en croit certaines informations officieuses.

Vol avec équipage : décision en octobre

Avant le lancement, hier, le général Samuel G. Phillips, directeur du programme "Apollo" au Département des vols humains de la NASA, avait laissé entendre que, si le vol suborbital était couronné de succès, il serait suivi d'une tentative orbitale avec un engin à équipage, mais il a précisé qu'aucune décision ne serait prise avant le début d'octobre.

Le lancement de l'assemblage "Saturne-1 - Apollo", de 224 pieds de haut, a été retardé, hier, de 46 minutes par une défaillance constatée dans les transmissions entre le Centre spatial et un navire de repérage croisant dans l'Atlantique, dans la région où se déplaçait l'ouragan "Faith". Mais, une fois cette difficulté aplanie, tout s'est déroulé dans les conditions prévues par la NASA et l'énorme fusée porteuse, d'une poussée de 725 tonnes (1.6 million de livres), a pris son élan dans un vrombissement assourdissant, s'arrachant puissamment à l'attraction terrestre et pointant son nez en direction sud-est.

Après allumage du deuxième étage et séparation, l'élément de commande, la cabine spatiale proprement dite, d'un poids d'environ six tonnes, et l'élément moteur, dit "module de service", d'un poids de 16 tonnes, se sont élevés à une altitude de plus de 700 milles au-dessus de l'Afrique du Sud. Le véhicule

Voir REUSSITE en page 2

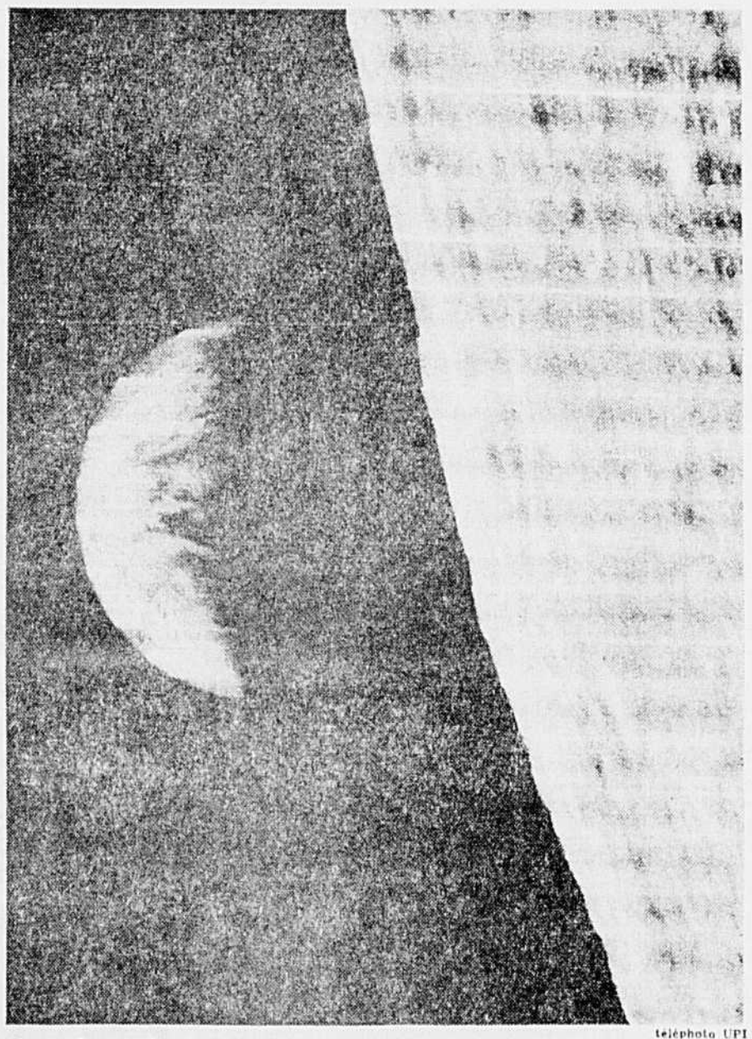

téléphoto UPI

Au clair de la terre...

La sonde spatiale américaine "Lunar Orbiter", malgré une panne de caméra, a réussi à transmettre en première mondiale cette photographie de la Terre captée depuis les alentours de la Lune. Une station de la NASA située à Robledo de Chauela, en Espagne, a capté cette photo prise à 240,000 milles de la Terre. Notre planète est à gauche sur la photo et on peut y voir nettement la ligne de démarcation entre le jour et la nuit. A droite, c'est la courbe de la Lune. Les techniciens ont étudié attentivement la photo et ils ont découvert qu'elle permettait de "voir" l'Antarctique au sud-est tandis que la côte est de l'Amérique du Sud apparaît à gauche du cliché. La côte est des USA est en haut à gauche et le sud de l'Europe au sommet de la partie éclairée. Toutefois, à cause de la couverture de nuages, il est presque impossible d'identifier ces régions.

Le président Johnson formule les principes des relations USA-URSS

(Voir page 4)

Ce n'est pas avec des pancartes qu'on décide du destin d'un pays, déclare de Gaulle à Djibouti

DJIBOUTI, (AFP - UPI -PA-Reuter) — Le président de Gaulle a blâmé aujourd'hui les manifestants qui réclament l'indépendance de la Côte française des Somalis, pays qu'il visite depuis hier, en affirmant que "ce n'est pas avec des pancartes qu'on décide du destin d'un pays".

Les manifestations ont repris de plus belle ce matin au moment où le président de la France sillonnait les rues de Djibouti en voiture découverte. Au moins trois mille personnes s'étaient massées le long du parcours et une atmosphère de contradiction régnait dans la capitale.

En effet, les manifestants, tout en réclamant l'indépendance de leur pays, acclamaient souvent le président de la France qui, à son habitude, a fait arrêter sa voiture à plusieurs reprises pour se mêler à la foule et serrer des mains, même celles des porteurs de pancartes.

Les manifestations d'aujourd'hui ont fait au moins un mort et une quinzaine de blessés. La police locale, l'armée et des détachements de la Légion étrangère en sont venus aux mains plusieurs fois avec les manifestants.

Il est difficile de comprendre ce qui se passe exactement dans la capitale de la Côte française des Somalis. Les observateurs ont cru discerner trois genres de manifestations depuis hier.

Lors de l'arrivée du général de Gaulle à l'aéroport de Djibouti, hier, le chef d'Etat français a pu voir surgir des banderoles contradictoires parmi la foule. Les unes affirmaient: "Nous voulons rester Français", les autres proclamaient: "Indépendance totale de la Côte française des Somalis". Mais les porteurs des unes et des autres acclamaient en même temps le président de la France.

La deuxième manifestation fut d'une nature toute différente. Elle s'est déroulée durant la nuit et des bagarres ont éclaté entre gens du pays, mais les manifestants réclamaient dans leur majorité l'indépendance. C'est alors que pour séparer les manifestants, la police et la troupe sont intervenues. Un des 15 blessés de cette répression est mort à l'hôpital.

La troisième manifestation a beaucoup ressemblé à celle d'hier après-midi puisque sur

Voir DE GAULLE en page 2

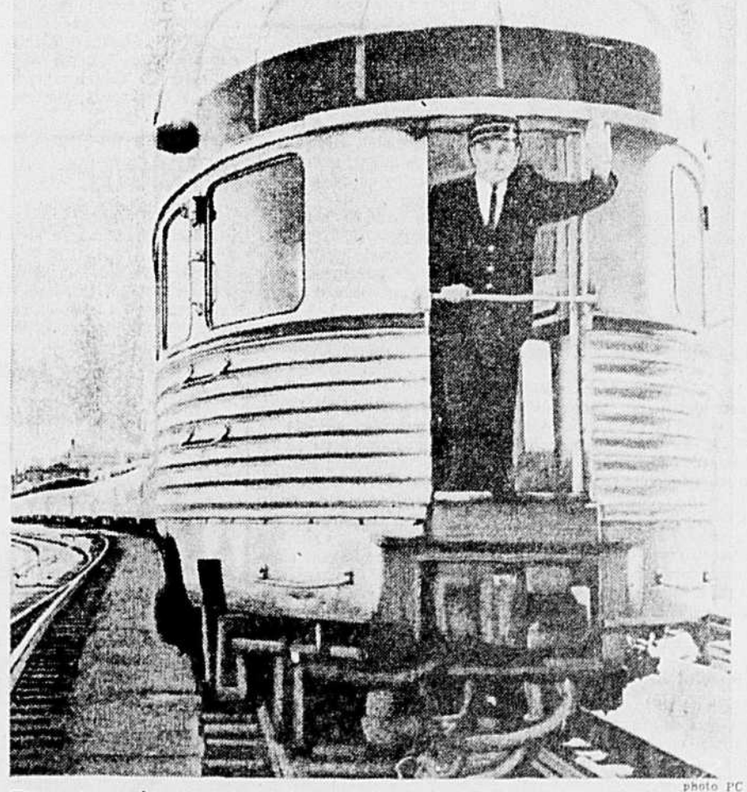

photo PC

Dernier départ...

Le dernier wagon du dernier train quitte la gare. Cela se passait ce matin, aux petites heures. Peu après, le convoi était immobilisé pour on ne sait combien de temps. Des milliers de milles de voies ferrées vont rouiller lentement jusqu'à ce que les roues d'acier recommencent à grincer... quand la grève sera réglée.

Audrey Klewer est retrouvée ligotée au fond d'un jardin

BERLIN, (Reuters) — La jeune Montréalaise Andrey Klewer, qui, depuis lundi dernier, était le sujet de vastes recherches de la part de la police berlinoise à la suite de son enlèvement, a été retrouvée, ce matin, vivante et apparemment en bonne santé dans la cabane d'un jardin dans le district de Spandau, aux limites de Berlin-Ouest.

Spandau est un centre industriel situé à quelques milles de la banlieue de Wannsee où la fillette avait été enlevée.

C'est un homme qui travaillait dans le jardin qui a fait, tout à fait accidentellement, la découverte.

Plus tôt dans la journée, la police berlinoise avait levé l'embargo sur les circonstances de l'enlèvement de la jeune fille et avait même offert une récompense de $1,250 à toute personne qui l'aiderait à retrouver la jeune Audrey vivante.

La fillette avait les mains et les pieds liés et semblait dormir lorsque l'homme l'a trouvée. Ce dernier a immédiatement alerté la police.

Quelques heures plus tard, c'est une mère pleurant de joie qui a accueilli sa fille.

Le rapt

Audrey et sa mère, Mme Régina Klewer, âgée de 28 ans, étaient seules quand un homme masqué est entré aux petites heures lundi matin dans la maison de M. Herbert Klewer, âgé de 55 ans, grand-père de la jeune Audrey et riche antiquaire.

L'individu a ligoté la mère avant de la chloroformer et a laissé une note demandant une rançon de $8,750 pour le retour de la fillette.

Dans sa note, l'homme menaçait de porter atteinte à la vie de la jeune Montréalaise si la famille Klewer informait la police ou la presse du rapt.

La mère de l'enfant, secrétaire du major Kurt Obenhack, chef de la section de logistique de l'Allemagne de l'Ouest à Montréal, était arrivée la veille

Voir RETROUVEE en page 2

Demain dans le magazine de LA PRESSE

L'avenir de la compagnie franche de la marine

•

Stratford : réussite du Canada anglais

SOMMAIRE

Annonces classées / 26 à 36
Bandes dessinées / 17
Courrier "Que faire ?" / 16
Décès, naissances, etc. / 37
Des mots et des phrases / 11
Editorial / 6
Finance / 18 et 19
Horoscope / 20
Mots croisés / 27
Navigation / 37
Nouvelles internationales / 4
Nouvelles nationales / 21
Radio et télévision / 12 et 13
Spectacles et concerts / 8 à 10
Sports / 22 à 24
Tribunaux / 5
Vie dans les parcs / 17
Vie féminine / 14 et 16
Vie mondaine / 15

CKAC 73

La CSN étend son recrutement à tous les ouvriers du rail du pays

par Jean Robitaille

La Confédération des syndicats nationaux a l'intention d'étendre sa campagne de recrutement chez les employés de chemins de fer de tout le Canada. Des équipes de recrutement sont déjà prêtes à entrer en action dans les Maritimes, en Ontario et en Colombie britannique. La CSN ne tardera pas à mettre sur pied ses équipes dans les Prairies.

M. François Krakowski, organisateur en chef de la CSN, a déclaré qu'une réunion des organisateurs des employés de chemins de fer, tant au Canadien Pacifique qu'au Canadien National, aura lieu vers la fin du mois de septembre. Le comité exécutif de la CSN sera appelé à ratifier cette décision lors de son congrès qui aura lieu à Montréal en octobre. Mais il semble définitif, selon les propos de M. Krakowski, que la CSN tentera de recruter tous les cheminots à travers le Canada.

Déjà, la CSN a présenté des requêtes en accréditation pour les employés des usines Angus, du CP, et des ateliers de Pointe-Saint-Charles, du CN. L'enquête du Conseil canadien des relations ouvrières est terminée, en ce qui concerne les usines Angus, et la demande d'accréditation pour les employés de la Pointe-Saint-Charles a été présentée le 28 juillet dernier.

Malgré la menace de grève qui plane au-dessus des chemins de fer du Canada, le Conseil canadien des relations ouvrières entendra la Confédération des syndicats nationaux, le 31 août, au sujet de sa requête pour les usines Angus du Canadien Pacifique. Le Congrès du Travail du Canada et les représentants de onze syndicats différents, qui se partagent actuellement le "gâteau" aux usines du CP, seront également entendus lors des auditions du CCRO. La CSN a déjà soumis plusieurs mémoires sur cette question au CCRO.

M. François Krakowski a fait remarquer que la CSN ne profitera pas de l'arrêt de travail des cheminots pour poursuivre sa campagne de recrutement. Il a déclaré que le code d'éthique syndicale l'exige. Toutefois, l'organisation des employés des ateliers de la Côte-de-Liesse se poursuit toujours et, selon M. Krakowski, la CSN ne tardera pas à obtenir la majorité.

Il a ajouté qu'il ne considérait pas le recrutement effectué par sa centrale ouvrière comme une campagne de maraudage. "Nous n'avons pas le personnel suffisant pour faire du maraudage. Ce sont les ouvriers qui viennent à nous", a-t-il précisé.

M. Krakowski a affirmé que plusieurs grévistes des ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles se sont plaints "du chantage effectué par les représentants des unions internationales depuis le début de l'arrêt de travail."

"Des menaces sont faites de la part des syndicats internationaux, a-t-il déclaré. Ils disent aux grévistes qu'ils ne recevront pas de secours de grève s'ils ne signent pas une carte de démission à la CSN.

POSTIERS

SUITE DE LA PAGE 1

advenant l'échec des négociations. Il est évident que le moment le plus propice, dans l'esprit de l'union, est celui du courrier de Noël.

Le comité de négociations a étudié quelque trente mémoires régionaux et locaux venant d'un peu partout au Canada. La synthèse qu'il en a faite aboutit aux demandes suivantes :

1 — Que la classification des tâches couvre tous les membres de l'unité de négociation et que tous les assistants de classe 1 et 2 des bureaux demi-urbains soient comptés comme commis des postes de classe 1. Le comité en fait un préalable essentiel à toute discussion sur les salaires.

2 — Qu'une augmentation de $1 l'heure soit accordée aux commis des postes 2, expéditeurs, chauffeurs des postes, aides d'entretien, analystes de la gestion ainsi qu'aux commis des postes de classe 1 dans les bureaux demi-urbains (à l'heure actuelle, ces fonctionnaires gagnent de $2.33 à $2.60 l'heure) ; et qu'une augmentation de $1.16 l'heure soit accordée aux préposés aux dépêches (ceux-là gagnent actuellement de $1.81 à $2.15 l'heure).

Les négociateurs ont précisé que ces demandes devaient être entérinées par le bureau national de l'union mais ils estiment qu'elles sont de nature à satisfaire les postiers de toutes les régions du pays, y compris ceux de Montréal.

L'appui des facteurs

L'union compte sur l'appui des facteurs pour mener à bien son entreprise mais fait fi de la nouvelle Alliance de la fonction publique "qui est trop près des patrons".

L'Union des postiers représente environ 11,000 travailleurs dont 90 pour cent sont impliqués dans ces négociations. Il s'agit des employés des bureaux de postes à l'exclusion du personnel de cadres.

Les négociations ne portent pas sur tout un contrat de travail mais uniquement sur la révision des salaires que prévoit la convention en vigueur.

Après la grève de 17 jours l'an dernier, les employés des postes avaient bénéficié d'augmentation atteignant plus de $500 par an.

Questionné à l'issue d'une réunion du cabinet, M. Pearson a dit qu'il n'avait aucun commentaire à faire concernant les revendications des postiers.

LE "TROU"

SUITE DE LA PAGE 1

vaux publics, de "faire les vérifications utiles auprès des ingénieurs du gouvernement provincial et sur l'emplacement même du futur chantier du gratte-ciel de la Justice."

Les syndicats ne veulent pas que leurs membres soient un jour exposés à des dangers de catastrophe. M. Audet, du Syndicat de la construction de Montréal, a déclaré : "Nous sommes toujours très préoccupés par les risques d'accidents sur les chantiers de construction. Nous avons l'intention de nous assurer qu'il n'y a aucun risque pour les ouvriers quand les travaux reprendront."

M. Perreault du Conseil des métiers de la construction a tenu des propos semblables. Il a précisé pour sa part qu'il compte sur la mise sur pied prochaine d'un service d'inspection des conditions de sécurité dans les chantiers de construction.

Les deux dirigeants syndicaux ont affirmé qu'ils demanderont à leurs membres de se retirer du chantier de la Place de la Justice si jamais, après la reprise des travaux, le "trou" représentait le moindre danger d'effondrement.

REUSSITE

SUITE DE LA PAGE 1

a ensuite amorcé sa descente, l'élément moteur, mis à feu sur commande terrestre, imprimant à la cabine une accélération qui devait exposer le bouclier à une température de l'ordre de 5,000 degrés Fahrenheit au moment où, lancé à une vitesse de 19,000 milles, l'engin spatial effectuait sa rentrée dans l'atmosphère. La chute dans l'océan Pacifique, bien qu'assez imprécise, a été amortie par l'ouverture de trois parachutes. Il appartiendra maintenant aux experts de la NASA de déterminer les raisons pour lesquelles la cabine "Apollo" a plus ou moins raté son amerrissage, qui a eu lieu à quelque 200 milles de la force aéro-navale américaine chargée de sa récupération.

Sidbec: Filion met fin aux discussions et maintient ce qu'il a dit

par Claude Beauchamp

S'il n'en tient qu'à l'ancien président de Sidbec, M. Gérard Filion, la série d'affirmations et de contre-affirmations quant à la responsabilité du gouvernement dans l'échec du projet de sidérurgie, ne se poursuivra pas davantage.

M. Filion a en effet décidé de ne pas commenter davantage les déclarations faites aux journalistes, mardi dernier, par M. Jean Lesage. "Je me refuse à tout autre commentaire, nous a dit M. Filion, afin de ne pas éterniser ce débat."

Le tout a pris naissance la semaine dernière à la suite d'affirmations faites à la télévision d'Etat par l'ancien ministre René Lévesque.

M. Lévesque avait alors déclaré que le conseil d'administration de Sidbec, dirigé par M. Filion jusqu'en avril dernier, "était parti pour la gloire et avait déformé le projet de sidérurgie québécoise au point d'en faire une espèce de monstre."

Pour sa part, M. Filion s'est élevé avec véhémence en fin de semaine dernière contre ces affirmations, en affirmant que la situation dans laquelle se trouve actuellement Sidbec était attribuable à l'absence de politique gouvernementale en sidérurgie. Il a de plus expliqué, en réponse aux affirmations de M. Lévesque, que les investissements supplémentaires de $100 à $150 millions prévus par Sidbec s'expliquaient par la faiblesse du rapport de rentabilité sur lequel le gouvernement s'était basé pour évaluer à $250 millions le coût d'établissement d'une sidérurgie intégrée au Québec.

M. Lesage avait alors répondu aux déclarations de M. Filion en disant que le gouvernement n'a pu définir une politique définitive dans un texte de loi parce que Sidbec n'avait jamais soumis de recommandations.

M. Filion se refuse donc de répondre à ces propos de l'ancien premier ministre tout en maintenant, cependant, ses déclarations antérieures.

Le Canadien Pacifique va mettre en circulation, en 1967, un deuxième train transcontinental

OTTAWA. (PC) — Le président du Conseil privé a annoncé hier que la compagnie Pacifique canadien avait fait part au gouvernement de sa décision d'établir un deuxième service transcontinental de voyageurs au cours de la période allant du 30 avril au 28 octobre 1967.

En annonçant la nouvelle, M. Guy Favreau a révélé que la compagnie s'était également engagée à évaluer durant cette année-là la demande à laquelle le service transcontinental fait réellement face.

Dans une lettre au ministre des Transports, M. J. W. Pickersgill, le président du Pacifique canadien, M. Ian Sinclair, déclare que sa compagnie a poursuivi l'étude des services voyageurs offerts par la ligne transcontinentale depuis que la commission des transports a autorisé l'interruption du service du Dominion en janvier 1966.

Le président du Pacifique canadien estime qu'un seul train transcontinental peut répondre convenablement aux besoins du public. Mais en raison d'une certaine intensification des affaires prévue pour 1967, étant donné l'année du centenaire et l'Exposition universelle, la compagnie a décidé d'établir un deuxième service transcontinental de voyageurs à compter du 30 avril jusqu'au 28 octobre 1967.

"Nous nous attendons bien à ce que la mise en circulation de ce deuxième train, dit M. Sinclair, entraîne un important déficit, mais la décision de mettre ce train transcontinental en circulation a été prise par le Pacifique canadien en vue de contribuer au succès du centenaire du Canada et de l'exposition universelle."

Compte tenu de cette décision du Pacifique canadien, le président du Conseil privé, M. Favreau, a fait parvenir une lettre aux parties qui en ont appelé de la décision de la compagnie d'interrompre le service ferroviaire de voyageurs "Dominion", leur demandant s'ils désireraient réexaminer les recours qu'ils ont introduits à ce sujet devant le gouverneur en conseil.

Un étudiant trouvé coupable de possession de hashisch

Un étudiant du McGill, Yvon-Thomas Szipegi, 20 ans, du 3570, de la rue Durocher, arrêté au cours de la nuit de mercredi à jeudi, s'est reconnu coupable, hier après-midi, devant le juge Omer Legrand d'avoir eu de la marijuana (chanvre indien ou hashish) de quoi faire quelques cigarettes seulement.

Après que Me Charles Desrosiers, procureur spécial de la Gendarmerie canadienne du Canada dans ce genre de causes, indiqua que le jeune homme n'était pas un habitué des stupéfiants et encore moins un trafiquant et qu'il n'avait jamais eu maille à partir avec la Justice, le tribunal a décidé de laisser le coupable en liberté sous un dépôt nominal jusqu'au prononcé de la sentence fixée au 25 octobre.

Le procureur du ministère public a même soumis que le jeune homme, dans les circonstances, pourrait obtenir une remise de peine (sentence suspendue.)

LE GENERAL Tadeusz Bor-Komorowski, qui, sous le nom de général Bor, dirigea les opérations de l'armée polonaise clandestine en territoire occupé au cours de la deuxième guerre, est mort hier en Grande-Bretagne à l'âge de 71 ans. Le général a été pris d'un malaise au cours d'une partie de chasse dans le Buckinghamshire et est mort au cours de la nuit.

Candidat NPD à l'élection partielle de Nicolet-Yamaska

NICOLET. — M. Georges-Henri Forcier, un enseignant qui est âgé de 34 ans, sera le candidat du Nouveau Parti Démocratique du Québec lors de l'élection partielle qui se tiendra le 19 septembre prochain dans la circonscription de Nicolet - Yamaska.

M. Forcier a recueilli la majorité des suffrages, hier soir, au cours d'une assemblée de nomination où deux postulants se disputaient la candidature. C'est par plusieurs dizaines de voix que l'élu a défait son adversaire, M. Germain Allard, un homme d'affaires de Nicolet.

DE GAULLE

SUITE DE LA PAGE 1

le passage du général de Gaulle, la foule hissait des pancartes. Mais cette fois, seules sont apparues celles qui réclamaient l'indépendance.

Après sa visite de la ville et des installations portuaires, le président français s'est rendu au palais du gouverneur pour s'adresser aux corps constitués.

"Ce n'est pas avec des pancartes qu'on décide du destin d'un pays", a-t-il dit en commençnt son allocution.

Mais le président de la république française a voulu en même temps tracer un parallèle entre la situation particulière de la Côte française des Somalis, son besoin de l'aide française, et les besoins de changement d'un pays situé au milieu d'un monde en effervescence.

"Le territoire de la Côte française des Somalis a choisi en 1958 son statut de territoire français... Ce statut assure le développement du pays au point de vue économique. Il assure aussi la sécurité du territoire dans une région du monde où le moins qu'on puisse dire est qu'elle est dangereuse, a affirmé le général de Gaulle, qui a ajouté : "Le fait est là. Cette situation ne pourrait changer que dans des conditions démocratiques".

Après avoir brossé un tableau de la situation dans le bassin de la mer Rouge, le président de la République, qui avait rappelé son voyage à Djibouti il y a sept ans, a constaté: "Depuis, des changements sont intervenus, changements matériels d'abord, dans le sens du développement, changements moraux et même politiques, ce qui est très naturel, compte tenu de la région du monde où se trouve la Côte française des Somalis... il n'est pas étonnant qu'il y ait ici, à Djibouti, des contre-coups venus du dehors. Cela saute aux yeux. Cela est tout-à-fait explicable." Il même ajouté, à propos des manifestations: "Ce qui s'est passé ici n'est peut-être pas totalement étranger à la perspective de mon prochain passage à Pnom Penh. Tout se tient.

Dans sa conclusion exprimée sur un ton serein, le général de Gaulle a simplement dit: "La France en attendant fait ici son devoir... Je suis un homme qui a beaucoup vécu, qui a vu beaucoup de situations diverses. Aucune ne m'étonne, aucune ne m'étonnera. Quoi qu'il arrive, je servirai la France".

Demain, le général de Gaulle s'envolera pour Addis Abeba, en Ethiopie, deuxième étape de son périple de quelque 30,000 milles qui le conduira notamment au Cambodge, pays voisin du Vietnam.

RETROUVEE

SUITE DE LA PAGE 1

à Berlin en compagnie de sa fille.

M. Herbert Klewer avait répondu à l'appel téléphonique du ravisseur qui lui fixait un rendez-vous pour la remise de la rançon. Mais il n'a trouvé qu'une note lui donnant un autre rendez-vous à Hanovre.

Selon les déclarations de la police, le ravisseur aurait pris peur lorsqu'il s'est aperçu que des caméras de télévision étaient cachées près de l'endroit.

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

ferroviaires suivra mais son étude nécessitera de longues séances. Le projet de loi contient pas moins de 150 pages et est fort compliqué.

En deux mots, on proposera de lever le plafond sur les taux de fret et d'un autre côté on mettra fin aux subsides gouvernementaux qui atteignent aujourd'hui $100 millions par an.

Règle générale, le projet de loi accordera une liberté beaucoup plus grande aux sociétés ferroviaires.

On ne croit pas que le premier projet de loi prévoit des sanctions pour ceux qui voudraient défier la loi leur ordonnant de retourner au travail.

Enfin, dans les coulisses, on parle vaguement d'une commission d'enquête (oui, une autre) qui étudierait le problème des équipes sur les locomotives.

Publication lundi du rapport Rand

OTTAWA. (J.P.) — Un brin d'humour (cynique) a momentanément allégé, hier, l'atmosphère tendue qui entoure les péripéties du gouvernement Pearson, devant l'imminence d'une grève générale du rail.

Peu après une heure de l'après-midi, l'attaché de presse du premier ministre a convoqué, pour une grande conférence de presse, tout l'état-major de la presse parlementaire pour lui permettre d'interroger le ministre de la Justice et le solliciteur général.

Or, ces deux membres du cabinet Pearson n'avaient strictement rien à dire, ou à peu près rien.

Leur message était contenu dans une seule phrase : "Le rapport Rand sur la conduite du juge Landreville sera livré à la presse au plus tard lundi prochain."

Mais, M. Cardin, pouvez-vous nous dire si le document sera déposé aux Communes lundi ou s'il sera rendu public avant cette date ?"

"Je ne puis en dire plus long," a répliqué le ministre.

"Alors, pourquoi nous avoir convoqués ?"

"Je ne sais pas, il ne s'agit pas d'une de mes initiatives," c'est M. Richard O'Hagan qui vous a convoqués."

"Et vous, M. O'Hagan (attaché de presse du premier ministre), qu'avez-vous à dire ?"

Visiblement embarrassé, M. O'Hagan a répliqué que le premier ministre devait d'abord rencontrer la presse à la suite de la réunion du cabinet et qu'il avait eu plusieurs demandes de renseignements au sujet du rapport Rand... etc...

La conférence de presse n'a pas duré cinq minutes et les deux ministres n'ont répondu à aucune question des journalistes.

Une réplique qui résume tout: "Lorsque vous aurez le rapport en main vous comprendrez pourquoi je ne puis répondre à vos questions."

C'est une nouvelle de la Presse canadienne qui a, indirectement, créé l'incident. L'agence nationale a expédié, hier soir, à tous les journaux, une dépêche où l'on soutient que le rapport du juge Rand "met en pièces" le juge Léo Landreville de la cour Suprême de l'Ontario (équivalent de notre cour d'Appel).

Le juge Rand a enquêté sur les circonstances qui ont entouré l'acquisition, par le juge Landreville, d'actions d'une valeur de $117,000.

On a établi, durant l'enquête, que le juge n'a pas eu à débourser un sou pour se porter acquéreur de titres de la Northern Ontario Natural Gas.

Le rapport du juge Rand, autrefois de la cour Suprême du Canada et aujourd'hui à la retraite, a été remis au gouvernement au début de la semaine.

Les deux ministres ont évidemment refusé de dire si, oui ou non, le rapport était très dur à l'endroit de ce juge dont la Law Society of Upper Canada a déjà réclamé la démission.

Des députés vont demander la démission de Grégoire

(par J.R.) — Il est fort probable qu'une question de privilège soit soulevée à la Chambre des communes dès l'ouverture de la session fédérale, lundi, en vue de faire démissionner le député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, qui a accepté en fin de semaine la présidence du Ralliement national.

Des informateurs ont affirmé que l'élément anglo-saxon à Ottawa et les députés créditistes avaient l'intention de faire expulser M. Grégoire sous prétexte "qu'être leader d'un parti séparatiste provincial est incompatible avec les fonctions de député à Ottawa."

Toutefois, quelques députés francophones du Québec, conservateurs et libéraux, ont la ferme intention de défendre M. Gilles Grégoire. "Un citoyen canadien est libre d'adhérer à la politique de son choix, et a le droit de devenir et demeurer député au fédéral", a déclaré un député montréalais.

Rejoint au téléphone, le leader créditiste, M. Réal Caouette, a dit qu'il ne fera aucun commentaire à ce sujet avant la tenue du caucus de tous les députés du parti, lundi matin à 10 h. à Ottawa. A midi, M. Caouette sera disposé à faire une déclaration aux journalistes au sujet de M. Grégoire.

M. Caouette a ajouté que M. Grégoire étant "définitivement à la tête d'un parti séparatiste sur la scène provinciale, il n'est pas logique qu'il demeure dans la politique fédérale." Selon M. Caouette, il n'est pas question du double mandat, mais de prises de positions totalement inconciliables.

Johnson : l'URSS et les USA doivent s'entendre

IDAHO FALLS, (AFP) — Le président Johnson a déclaré aujourd'hui que les Etats-Unis et l'Union soviétique, devant la responsabilité commune d'éviter à tout prix une confrontation nucléaire, doivent pouvoir trouver de nouveaux terrains d'entente en dépit de la guerre au Vietnam et aboutir notamment à un compromis acceptable pour tous sur la non-prolifération des armements nucléaires.

Le chef de l'exécutif a souligné que l'URSS a tout autant intérêt que les Etats-Unis à ce que l'ordre et la sécurité soient rétablis dans le Sud-Est asiatique, et que les objectifs poursuivis par l'Amérique au Vietnam ne menacent nullement les intérêts vitaux de l'Union soviétique.

Pour la première fois depuis plus d'un an, M. Johnson s'est longuement étendu sur les relations américano-soviétiques dans un discours prononcé dans un centre atomique expérimental américain situé près d'Idaho Falls, au cours d'une tournée électorale qui le conduit successivement dans trois Etats de l'Ouest et du Middle-West.

Le chef de l'exécutif a entamé son discours par un bref exposé des bienfaits et des dangers de l'ère nucléaire :

"Nous ne pouvons être satisfaits d'une situation qui fait que le monde risque la destruction totale dans un moment d'égarement, de folie ou de colère.

"Je ne peux moi-même jamais échapper très longtemps, a déclaré M. Johnson, à la conviction profonde que pareil moment risque de se produire dans un monde où la raison est trop souvent victime de l'orgueil et de l'ambition. Je ne peux non plus oublier que, quelle que soit la raison, que ce soit par calcul ou par accident, près de 300 millions de gens périraient lors d'un échange nucléaire complet entre l'Est et l'Ouest."

Le rapport Spence sur l'affaire Munsinger sera bientôt déposé à Ottawa

OTTAWA. (PC) — Le Rapport Spence sur l'affaire Munsinger sera probablement remis au premier ministre du Canada vers la fin de la semaine prochaine.

C'est ce que M. Pearson a lui-même déclaré hier au cours d'une conférence de presse.

"D'ici là, a dit M. Pearson, je demeure absolument ignorant des conclusions du rapport."

Le juge W. F. Spence, de la Cour suprême du Canada, auteur du document, avait été chargé d'enquêter sur les relations qui ont existé il y a quelques années entre un ou des ministres conservateurs et l'Allemande Gerda Munsinger. Ces relations, selon certaines accusations, auraient eu un caractère sexuel et auraient mis en péril la sécurité de l'Etat.

Le rapport est présentement entre les mains des traducteurs à l'emploi du gouvernement fédéral. La version française doit être prête sous peu. On s'attend à ce qu'il soit publié dans les deux langues simultanément.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 60
Maximum demain : 75

Région du Saint-Maurice : nuageux avec averses dans la matinée, ensoleillé avec périodes nuageuses dans l'après-midi. Température près de la normale. Vents légers. Minimum et maximum à La Tuque 55 et 70.

Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'Est, Québec et Laurentides : nuageux avec périodes claires et quelques averses dans la matinée. Ensoleillé avec périodes nuageuses le reste de la journée. Température près de la normale. Vents légers. Minimum et maximum à Ottawa et Québec 55 et 75, Montréal 60 et 75, Ste-Agathe et Sherbrooke 50 et 75.

Régions du Lac Saint-Jean, Baie-Comeau et Rimouski : nuageux avec périodes ensoleillées et quelques averses. Température près de la normale. Vents légers tournant au nord-ouest dans l'après-midi. Minimum et maximum à Chicoutimi et Rivière-du-Loup 50 et 70, Baie-Comeau et Mont-Joli 50 et 65.

Régions de Sept-Iles et Gaspé : nuageux avec averses. Température près de la normale, vents légers.

Le cas de l'agent Vachon sera étudié plus tard

QUEBEC (PCf) — Le ministre de la Justice du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, a déclaré mercredi que le cas de l'agent Arthur Vachon, congédié des rangs de la Sûreté provinciale du Québec, ne faisait pas partie des questions sur lesquelles portent les négociations entre l'Association des policiers provinciaux et les négociateurs gouvernementaux.

Le ministre qui présidait une conférence de presse à son bureau au parlement, a laissé savoir que les négociations se poursuivaient dans un climat excellent.

L'agent Vachon est le président de l'Association des policiers.

Les négociateurs du gouvernement sont Me Yves Pratte, qui a exercé les fonctions de médiateur dans le récent conflit hospitalier, et Me Yves Prévost, bâtonnier général de la province.

Pur et RAFRAICHISSANT
Peer's
CREAM SODA
MOUSSE-GENEREUSE

OH LA LA!
QUELLE FIN DE SEMAINE !
Voilà ce que disent les habitués du FAR HILLS INN. Hôtel entouré de collines... 2 lacs... piscine chauffée... ski nautique... canotage... jeu de galets... golf... promenades à pieds à travers les bois... salle de jeux... fine cuisine... spectacles tous les soirs... tout cela pour moins de $50 pour deux! A seulement une heure de Montréal. Venez bientôt.
FAR HILLS INN
Val-Morin, Québec 866-2219

Mes électeurs de Lapointe approuvent ma décision

— Grégoire

JONQUIERE (PC) — "La réaction des citoyens du comté de Lapointe a été la plus favorable que j'ai connue depuis cinq ans," a déclaré M. Gilles Grégoire, député du Ralliement des créditistes pour ce comté aux Communes, mercredi soir, à Jonquière, avant de s'entretenir avec une cinquantaine de ses organisateurs.

En fin de semaine, M. Grégoire a été élu président du ralliement national, formation politique prônant la sécession du Québec.

Il a alors déclaré qu'il continuerait de siéger à Ottawa, pour ne pas tromper la confiance des électeurs chréditistes de Lapointe.

"Toutes les personnes avec qui j'ai eu l'occasion de discuter, depuis que je suis à Jonquière, ont précisé qu'elles me supportaient et qu'elles n'avaient pas été désagréablement surprises de la tournure des événements lors de la convention du Ralliement national", allègue le député.

Exhibant un télégramme qui lui fut adressé à Jonquière, pour lui rapeler que les débats des Communes reprendraient le 29 août, M. Grégoire a dit qu'il siégerait lundi prochain dans la capitale fédérale.

Vivre en "Locomotive" c'est courir les mers ... et porter ce MERveilleux "quintette" en ORLON!

JUNIORITE suit le courant "Locomotive" avec cet ensemble moussaillon en tissu combiné ORLON* et laine, où alternent le jaune et le mauve raisin. Veste "à l'anglaise", très "Locomotive": $29.95 environ. Pantalons assortis, coupe "tuyau": $16.95 environ. Jupe courte avec boucles à l'avant: $14.98 environ. Chandail "loup de mer" à col roulé, en ORLON jaune vif: $9.98 environ. Casquette: $12.98 environ.

*Marque déposée de Du Pont pour sa fibre acrylique.

ORLON

DU PONT CANADA

un nom qui mérite votre confiance

AUDITORIUM DU PONT DU CANADA • expo 67 • MONTREAL

La CSN étend son recrutement à tous les ouvriers du rail du pays

par Jean Robitaille

La Confédération des syndicats nationaux a l'intention d'étendre sa campagne de recrutement chez les employés de chemins de fer de tout le Canada. Des équipes de recrutement sont déjà prêtes à entrer en action dans les Maritimes, en Ontario et en Colombie britannique. La CSN ne tardera pas à mettre sur pied ses équipes dans les Prairies.

M. François Krakowski, organisateur en chef de la CSN, a déclaré qu'une réunion des organisateurs des employés de chemins de fer, tant au Canadien Pacifique qu'au Canadien National, aura lieu vers la fin du mois de septembre. Le comité exécutif de la CSN sera appelé à ratifier cette décision lors de son congrès qui aura lieu à Montréal en octobre. Mais il semble définitif, selon les propos de M. Krakowski, que la CSN tentera de recruter tous les cheminots à travers le Canada.

Déjà, la CSN a présenté des requêtes en accréditation pour les employés des usines Angus, du CP, et des ateliers de Pointe-Saint-Charles, du CN. L'enquête du Conseil canadien des relations ouvrières est terminée, en ce qui concerne les usines Angus, et la demande d'accréditation pour les employés de la Pointe-Saint-Charles a été présentée le 28 juillet dernier.

Malgré la menace de grève qui plane au-dessus des chemins de fer du Canada, le Conseil canadien des relations ouvrières entendra la Confédération des syndicats nationaux, le 31 août, au sujet de sa requête pour les usines Angus du Canadien Pacifique. Le Congrès du Travail du Canada et les représentants de onze syndicats différents, qui se partagent actuellement le "gâteau" aux usines du CP, seront également entendus lors des auditions du CCRO. La CSN a déjà soumis plusieurs mémoires sur cette question au CCRO.

M. François Krakowski a fait remarquer que la CSN ne profitera pas de l'arrêt de travail des cheminots pour poursuivre sa campagne de recrutement. Il a déclaré que le code d'éthique syndicale l'exige. Toutefois, l'organisation des employés des ateliers de la Côte-de-Liesse se poursuit toujours et, selon M. Krakowski, la CSN ne tardera pas à obtenir la majorité.

Il a ajouté qu'il ne considérait pas le recrutement effectué par sa centrale ouvrière comme une campagne de maraudage. "Nous n'avons pas le personnel suffisant pour faire du maraudage. Ce sont les ouvriers qui viennent à nous", a-t-il précisé.

M. Krakowski a affirmé que plusieurs grévistes des ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles se sont plaints "du chantage effectué par les représentants des unions internationales depuis le début de l'arrêt de travail."

"Des menaces sont faites de la part des syndicats internationaux, a-t-il déclaré. Ils disent aux grévistes qu'ils ne recevront pas de secours de grève s'ils ne signent pas une carte de démission à la CSN.

POSTIERS

SUITE DE LA PAGE 1

advenant l'échec des négociations. Il est évident que le moment le plus propice, dans l'esprit de l'union, est celui du courrier de Noël.

Le comité de négociations a étudié quelque trente mémoires régionaux et locaux venant d'un peu partout au Canada. La synthèse qu'il en a faite aboutit aux demandes suivantes :

1 — Que la classification des tâches couvre tous les membres de l'unité de négociation et que tous les assistants de classe 1 et 2 des bureaux demi-urbains soient comptés comme commis des postes de classe 1. Le comité en fait un préalable essentiel à toute discusslon sur les salaires.

2 — Qu'une augmentation de $1 l'heure soit accordée aux commis des postes 2, expéditeurs, chauffeurs des postes, aides d'entretien, analystes de la gestion ainsi qu'aux commis des postes de classe 1 dans les bureaux demi-urbains (à l'heure actuelle, ces fonctionnaires gagnent de $2.33 à $2.60 l'heure) ; et qu'une augmentation de $1.16 l'heure soit accordée aux préposés aux dépêches (ceux-là gagnent actuellement de $1.81 à $2.15 l'heure).

Les négociateurs ont précisé que ces demandes devaient être entérinées par le bureau national de l'union mais ils estiment qu'elles sont de nature à satisfaire les postiers de toutes les régions du pays, y compris ceux de Montréal.

L'appui des facteurs

L'union compte sur l'appui des facteurs pour mener à bien son entreprise mais fait fi de la nouvelle Alliance de la fonction publique "qui est trop près des patrons".

L'Union des postiers représente environ 11,000 travailleurs dont 90 pour cent sont impliqués dans ces négociations. Il s'agit des employés des bureaux de postes à l'exclusion du personnel de cadres.

Les négociations ne portent pas sur tout un contrat de travail mais uniquement sur la révision des salaires que prévoit la convention en vigueur.

Après la grève de 17 jours l'an dernier, les employés des postes avaient bénéficié d'augmentation atteignant plus de $500 par an.

Questionné à l'issue d'une réunion du cabinet, M. Pearson a dit qu'il n'avait aucun commentaire à faire concernant les revendications des postiers.

LE "TROU"

SUITE DE LA PAGE 1

vaux publics, de "faire les vérifications utiles auprès des ingénieurs du gouvernement provincial et sur l'emplacement même du futur chantier du gratte-ciel de la Justice."

Les syndicats ne veulent pas que leurs membres soient un jour exposés à des dangers de catastrophe. M. Audet, du Syndicat de la construction de Montréal, a déclaré : "Nous sommes toujours très préoccupés par les risques d'accidents sur les chantiers de construction. Nous avons l'intention de nous assurer qu'il n'y a aucun risque pour les ouvriers quand les travaux reprendront."

M. Perreault du Conseil des métiers de la construction a tenu des propos semblables. Il a précisé pour sa part qu'il compte sur la mise sur pied prochaine d'un service d'inspection des conditions de sécurité dans les chantiers de construction.

Les deux dirigeants syndicaux ont affirmé qu'ils demanderont à leurs membres de se retirer du chantier de la Place de la Justice si jamais, après la reprise des travaux, le "trou" représentait le moindre danger d'effondrement.

REUSSITE

SUITE DE LA PAGE 1

a ensuite amorcé sa descente, l'élément moteur, mis à feu sur commande terrestre, imprimant à la cabine une accélération qui devait exposer le bouclier à une température de l'ordre de 5,000 degrés Fahrenheit au moment où, lancé à une vitesse de 19,000 milles, l'engin spatial effectuait sa rentrée dans l'atmosphère. La chute dans l'océan Pacifique, bien qu'assez imprécise, a été amortie par l'ouverture de trois parachutes. Il appartiendra maintenant aux experts de la NASA de déterminer les raisons pour lesquelles la cabine "Apollo" a plus ou moins raté son amerrissage, qui a eu lieu à quelque 200 milles de la force aéro-navale américaine chargée de sa récupération.

Sidbec: Filion met fin aux discussions et maintient ce qu'il a dit

par Claude Beauchamp

S'il n'en tient qu'à l'ancien président de Sidbec, M. Gérard Filion, la série d'affirmations et de contre-affirmations quant à la responsabilité du gouvernement dans l'échec du projet de sidérurgie, ne se poursuivra pas davantage.

M. Filion a en effet décidé de ne pas commenter davantage les déclarations faites aux journalistes, mardi dernier, par M. Jean Lesage. "Je me refuse à tout autre commentaire, nous a dit M. Filion, afin de ne pas éterniser ce débat."

Le tout a pris naissance la semaine dernière à la suite d'affirmations faites à la télévision d'Etat par l'ancien ministre René Lévesque.

M. Lévesque avait alors déclaré que le conseil d'administration de Sidbec, dirigé par M. Filion jusqu'en avril dernier, "était parti pour la gloire et avait déformé le projet de sidérurgie québécoise au point d'en faire une espèce de monstre."

Pour sa part, M. Filion s'est élevé avec véhémence en fin de semaine dernière contre ces affirmations, en affirmant que la situation dans laquelle se trouve actuellement Sidbec était attribuable à l'absence de politique gouvernementale en sidérurgie. Il a de plus expliqué, en réponse aux affirmations de M. Lévesque, que les investissements supplémentaires de $100 à $150 millions prévus par Sidbec s'expliquaient par la faiblesse du rapport de rentabilité sur lequel le gouvernement s'était basé pour évaluer à $250 millions le coût d'établissement d'une sidérurgie intégrée au Québec.

M. Lesage avait alors répondu aux déclarations de M. Filion en disant que le gouvernement n'a pu définir une politique définitive dans un texte de loi parce que Sidbec n'avait jamais soumis de recommandations.

M. Filion se refuse donc de répondre à ces propos de l'ancien premier ministre tout en maintenant, cependant, ses déclarations antérieures.

Le Canadien Pacifique va mettre en circulation, en 1967, un deuxième train transcontinental

OTTAWA. (PC) — Le président du Conseil privé a annoncé hier que la compagnie Pacifique canadien avait fait part au gouvernement de sa décision d'établir un deuxième service transcontinental de voyageurs au cours de la période allant du 30 avril au 28 octobre 1967.

En annonçant la nouvelle, M. Guy Favreau a révélé que la compagnie s'était également engagée à évaluer durant cette année-là la demande à laquelle le service transcontinental fait réellement face.

Dans une lettre au ministre des Transports, M. J. W. Pickersgill, le président du Pacifique canadien, M. Ian Sinclair, déclare que sa compagnie a poursuivi l'étude des services voyageurs offerts par la ligne transcontinentale depuis que la commission des transports a autorisé l'interruption du service du Dominion en janvier 1966.

Le président du Pacifique canadien estime qu'un seul train transcontinental peut répondre convenablement aux besoins du public. Mais en raison d'une certaine intensification des affaires prévue pour 1967, étant donné l'année du centenaire et l'Exposition universelle, la compagnie a décidé d'établir un deuxième service transcontinental de voyageurs à compter du 30 avril jusqu'au 28 octobre 1967.

"Nous nous attendons bien à ce que la mise en circulation de ce deuxième train, dit M. Sinclair, entraîne un important déficit, mais la décision de mettre ce train transcontinental en circulation a été prise par le Pacifique canadien en vue de contribuer au succès du centenaire du Canada et de l'exposition universelle."

Compte tenu de cette décision du Pacifique canadien, le président du Conseil privé, M. Favreau, a fait parvenir une lettre aux parties qui en ont appelé de la décision de la compagnie d'interrompre le service ferroviaire de voyageurs "Dominion", leur demandant s'ils désireraient réexaminer les recours qu'ils ont introduits à ce sujet devant le gouverneur en conseil.

Un étudiant trouvé coupable de possession de hashisch

Un étudiant du McGill, Yvon-Thomas Szipegi, 20 ans, du 3570, de la rue Durocher, arrêté au cours de la nuit de mercredi à jeudi, s'est reconnu coupable, hier après-midi, devant le juge Omer Legrand d'avoir eu de la marijuana (chanvre indien ou hashish) de quoi faire quelques cigarettes seulement.

Après que Me Charles Desrosiers, procureur spécial de la Gendarmerie canadienne du Canada dans ce genre de causes, indiqua que le jeune homme n'était pas un habitué des stupéfiants et encore moins un trafiquant et qu'il n'avait jamais eu maille à partir avec la Justice, le tribunal a décidé de laisser le coupable en liberté sous un dépôt nominal jusqu'au prononcé de la sentence fixée au 25 octobre.

Le procureur du ministère public a même soumis que le jeune homme, dans les circonstances, pourrait obtenir une remise de peine (sentence suspendue.)

LE GENERAL Tadeusz Bor-Komorowski, qui, sous le nom de général Bor, dirigea les opérations de l'armée polonaise clandestine en territoire occupé au cours de la deuxième guerre, est mort hier en Grande-Bretagne à l'âge de 71 ans. Le général a été pris d'un malaise au cours d'une partie de chasse dans le Buckinghamshire et est mort au cours de la nuit.

Candidat NPD à l'élection partielle de Nicolet-Yamaska

NICOLET. — M. Georges-Henri Forcier, un enseignant qui est âgé de 34 ans, sera le candidat du Nouveau Parti Démocratique du Québec lors de l'élection partielle qui se tiendra le 19 septembre prochain dans la circonscription de Nicolet - Yamaska.

M. Forcier a recueilli la majorité des suffrages, hier soir, au cours d'une assemblée de nomination où deux postulants se disputaient la candidature. C'est par plusieurs dizaines de voix que l'élu a défait son adversaire, M. Germain Allard, un homme d'affaires de Nicolet.

DE GAULLE

SUITE DE LA PAGE 1

le passage du général de Gaulle, la foule hissait des pancartes. Mais cette fois, seules sont apparues celles qui réclamaient l'indépendance.

Après sa visite de la ville et des installations portuaires, le président français s'est rendu au palais du gouverneur pour s'adresser aux corps constitués.

"Ce n'est pas avec des pancartes qu'on décide du destin d'un pays", a-t-il dit en commençnt son allocution.

Mais le président de la république française a voulu en même temps tracer un parallèle entre la situation particulière de la Côte française des Somalis, son besoin de l'aide française, et les besoins de changement d'un pays situé au milieu d'un monde en effervescence.

"Le territoire de la Côte française des Somalis a choisi en 1958 son statut de territoire français... Ce statut assure le développement du pays au point de vue économique. Il assure aussi la sécurité du territoire dans une région du monde où le moins qu'on puisse dire est qu'elle est dangereuse, a affirmé le général de Gaulle, qui a ajouté : "Le fait est là. Cette situation ne pourrait changer que dans des conditions démocratiques".

Après avoir brossé un tableau de la situation dans le bassin de la mer Rouge, le président de la République, qui avait rappelé son voyage à Djibouti il y a sept ans, a constaté: "Depuis, des changements sont intervenus, changements matériels d'abord, dans le sens du développement, changements moraux et même politiques, ce qui est très naturel, compte tenu de la région du monde où se trouve la Côte française des Somalis... il n'est pas étonnant qu'il y ait ici, à Djibouti, des contre-coups venus du dehors. Cela saute aux yeux. Cela est tout-à-fait explicable." Il même ajouté, à propos des manifestations: "Ce qui s'est passé ici n'est peut-être pas totalement étranger à la perspective de mon prochain passage à Pnom Penh. Tout se tient.

Dans sa conclusion exprimée sur un ton serein, le général de Gaulle a simplement dit: "La France en attendant fait ici son devoir... Je suis un homme qui a beaucoup vécu, qui a vu beaucoup de situations diverses. Aucune ne m'étonne, aucune ne m'étonnera. Quoi qu'il arrive, je servirai la France".

Demain, le général de Gaulle s'envolera pour Addis Abeba, en Ethiopie, deuxième étape de son périple de quelque 30,000 milles qui le conduira notamment au Cambodge, pays voisin du Vietnam.

RETROUVEE

SUITE DE LA PAGE 1

à Berlin en compagnie de sa fille.

M. Herbert Klewer avait répondu à l'appel téléphonique du ravisseur qui lui fixait un rendez-vous pour la remise de la rançon. Mais il n'a trouvé qu'une note lui donnant un autre rendez-vous à Hanovre.

Selon les déclarations de la police, le ravisseur aurait pris peur lorsqu'il s'est aperçu que des caméras de télévision étaient cachées près de l'endroit.

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

ferroviaires suivra mais son étude nécessitera de longues séances. Le projet de loi contient pas moins de 150 pages et est fort compliqué.

En deux mots, on proposera de lever le plafond sur les taux de fret et d'un autre côté on mettra fin aux subsides gouvernementaux qui atteignent aujourd'hui $100 millions par an.

Règle générale, le projet de loi accordera une liberté beaucoup plus grande aux sociétés ferroviaires.

On ne croit pas que le premier projet de loi prévoit des sanctions pour ceux qui voudraient défier la loi leur ordonnant de retourner au travail.

Enfin, dans les coulisses, on parle vaguement d'une commission d'enquête (oui, une autre) qui étudierait le problème des équipes sur les locomotives.

Publication lundi du rapport Rand

OTTAWA. (J.P.) — Un brin d'humour (cynique) a momentanément allégé, hier, l'atmosphère tendue qui entoure les péripéties du gouvernement Pearson, devant l'imminence d'une grève générale du rail.

Peu après une heure de l'après-midi, l'attaché de presse du premier ministre a convoqué, pour une grande conférence de presse, tout l'état-major de la presse parlementaire pour lui permettre d'interroger le ministre de la Justice et le solliciteur général.

Or, ces deux membres du cabinet Pearson n'avaient strictement rien à dire, ou à peu près rien.

Leur message était contenu dans une seule phrase : "Le rapport Rand sur la conduite du juge Landreville sera livré à la presse au plus tard lundi prochain."

Mais, M. Cardin, pouvez-vous nous dire si le document sera déposé aux Communes lundi ou s'il sera rendu public avant cette date ?"

"Je ne puis en dire plus long," a répliqué le ministre.

"Alors, pourquoi nous avoir convoqués ?"

"Je ne sais pas, il ne s'agit pas d'une de mes initiatives," c'est M. Richard O'Hagan qui vous a convoqués."

"Et vous, M. O'Hagan (attaché de presse du premier ministre), qu'avez-vous à dire ?"

Visiblement embarrassé, M. O'Hagan a répliqué que le premier ministre devait d'abord rencontrer la presse à la suite de la réunion du cabinet et qu'il avait eu plusieurs demandes de renseignements au sujet du rapport Rand... etc...

La conférence de presse n'a pas duré cinq minutes et les deux ministres n'ont répondu à aucune question des journalistes.

Une réplique qui résume tout: "Lorsque vous aurez le rapport en main vous comprendrez pourquoi je ne puis répondre à vos questions."

C'est une nouvelle de la Presse canadienne qui a, indirectement, créé l'incident. L'agence nationale a expédié, hier soir, à tous les journaux, une dépêche où l'on soutient que le rapport du juge Rand "met en pièces" le juge Léo Landreville de la cour Suprême de l'Ontario (équivalent de notre cour d'Appel).

Le juge Rand a enquêté sur les circonstances qui ont entouré l'acquisition, par le juge Landreville, d'actions d'une valeur de $117,000.

On a établi, durant l'enquête, que le juge n'a pas eu à débourser un sou pour se porter acquéreur de titres de la Northern Ontario Natural Gas.

Le rapport du juge Rand, autrefois de la cour Suprême du Canada et aujourd'hui à la retraite, a été remis au gouvernement au début de la semaine.

Les deux ministres ont évidemment refusé de dire si, oui ou non, le rapport était très dur à l'endroit de ce juge dont la Law Society of Upper Canada a déjà réclamé la démission.

Des députés vont demander la démission de Grégoire

(par J.R.) — Il est fort probable qu'une question de privilège soit soulevée à la Chambre des communes dès l'ouverture de la session fédérale, lundi, en vue de faire démissionner le député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, qui a accepté en fin de semaine la présidence du Ralliement national.

Des informateurs ont affirmé que l'élément anglo-saxon à Ottawa et les députés créditistes avaient l'intention de faire expulser M. Grégoire sous prétexte "qu'être leader d'un parti séparatiste provincial est incompatible avec les fonctions de député à Ottawa."

Toutefois, quelques députés francophones du Québec, conservateurs et libéraux, ont la ferme intention de défendre M. Gilles Grégoire. "Un citoyen canadien est libre d'adhérer à la politique de son choix, et a le droit de devenir et demeurer député au fédéral", a déclaré un député montréalais.

Rejoint au téléphone, le leader créditiste, M. Réal Caouette, a dit qu'il ne fera aucun commentaire à ce sujet avant la tenue du caucus de tous les députés du parti, lundi matin à 10 h. à Ottawa. A midi, M. Caouette sera disposé à faire une déclaration aux journalistes au sujet de M. Grégoire.

M. Caouette a ajouté que M. Grégoire étant "définitivement à la tête d'un parti séparatiste sur la scène provinciale, il n'est pas logique qu'il demeure dans la politique fédérale." Selon M. Caouette, il n'est pas question du double mandat, mais de prises de positions totalement inconciliables.

Johnson : l'URSS et les USA doivent s'entendre

IDAHO FALLS, (AFP) — Le président Johnson a déclaré aujourd'hui que les Etats-Unis et l'Union soviétique, devant la responsabilité commune d'éviter à tout prix une confrontation nucléaire, doivent pouvoir trouver de nouveaux terrains d'entente en dépit de la guerre au Vietnam et aboutir notamment à un compromis acceptable pour tous sur la non-prolifération des armements nucléaires.

Le chef de l'exécutif a souligné que l'URSS a tout autant intérêt que les Etats-Unis à ce que l'ordre et la sécurité soient rétablis dans le Sud-Est asiatique, et que les objectifs poursuivis par l'Amérique au Vietnam ne menacent nullement les intérêts vitaux de l'Union soviétique.

Pour la première fois depuis plus d'un an, M. Johnson s'est longuement étendu sur les relations américano - soviétiques dans un discours prononcé dans un centre atomique expérimental américain situé près d'Idaho Falls, au cours d'une tournée électorale qui le conduit successivement dans trois Etats de l'Ouest et du Middle-West.

Le chef de l'exécutif a entamé son discours par un bref exposé des bienfaits et des dangers de l'ère nucléaire :

"Nous ne pouvons être satisfaits d'une situation qui fait que le monde risque la destruction totale dans un moment d'égarement, de folie ou de colère.

"Je ne peux moi-même jamais échapper très longtemps, a déclaré M. Johnson, a la conviction profonde que pareil moment risque de se produire dans un monde où la raison est trop souvent victime de l'orgueil et de l'ambition. Je ne peux non plus oublier que, quelle que soit la raison, que ce soit par calcul ou par accident, près de 300 millions de gens périraient lors d'un échange nucléaire complet entre l'Est et l'Ouest."

Le rapport Spence sur l'affaire Munsinger sera bientôt déposé à Ottawa

OTTAWA. (PC) — Le Rapport Spence sur l'affaire Munsinger sera probablement remis au premier ministre du Canada vers la fin de la semaine prochaine.

C'est ce que M. Pearson a lui-même déclaré hier au cours d'une conférence de presse.

"D'ici là, a dit M. Pearson, je demeure absolument ignorant des conclusions du rapport."

Le juge W. F. Spence, de la Cour suprême du Canada, auteur du document, avait été chargé d'enquêter sur les relations qui ont existé il y a quelques années entre un ou des ministres conservateurs et l'Allemande Gerda Munsinger. Ces relations, selon certaines accusations, auraient eu un caractère sexuel et auraient mis en péril la sécurité de l'Etat.

Le rapport est présentement entre les mains des traducteurs à l'emploi du gouvernement fédéral. La version française doit être prête sous peu. On s'attend à ce qu'il soit publié dans les deux langues simultanément.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 60
Maximum demain : 75

Région du Saint-Maurice : nuageux avec averses dans la matinée, ensoleillé avec périodes nuageuses dans l'après-midi. Température près de la normale. Vents légers. Minimum et maximum à La Tuque 55 et 70.

Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'Est, Québec et Laurentides : nuageux avec périodes claires et quelques averses dans la matinée. Ensoleillé avec périodes nuageuses le reste de la journée. Température près de la normale. Vents légers. Minimum et maximum à Ottawa et Québec 55 et 75, Montréal 60 et 75, Ste-Agathe et Sherbrooke 50 et 75.

Régions du Lac Saint-Jean, Baie-Comeau et Rimouski : nuageux avec périodes ensoleillées et quelques averses. Température près de la normale. Vents légers tournant au nord-ouest dans l'après-midi. Minimum et maximum à Chicoutimi et Rivière-du-Loup 50 et 70, Baie-Comeau et Mont-Joli 50 et 65.

Régions de Sept-Iles et Gaspé : nuageux avec averses. Température près de la normale, vents légers.

Le cas de l'agent Vachon sera étudié plus tard

QUEBEC (PCf) — Le ministre de la Justice du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, a déclaré mercredi que le cas de l'agent Arthur Vachon, congédié des rangs de la Sûreté provinciale du Québec, ne faisait pas partie des questions sur lesquelles portent les négociations entre l'Association des policiers provinciaux et les négociateurs gouvernementaux.

Le ministre qui présidait une conférence de presse à son bureau au parlement, a laissé savoir que les négociations se poursuivaient dans un climat excellent.

L'agent Vachon est le président de l'Association des policiers.

Les négociateurs du gouvernement sont Me Yves Pratte, qui a exercé les fonctions de médiateur dans le récent conflit hospitalier, et Me Yves Prévost, bâtonnier général de la province.

Mes électeurs de Lapointe approuvent ma décision

— Grégoire

JONQUIERE (PC) — "La réaction des citoyens du comté de Lapointe a été la plus favorable que j'ai connue depuis cinq ans," a déclaré M. Gilles Grégoire, député du Ralliement des créditistes pour ce comté aux Communes, mercredi soir, à Jonquière, avant de s'entretenir avec une cinquantaine de ses organisateurs.

En fin de semaine, M. Grégoire a été élu président du ralliement national, formation politique prônant la sécession du Québec.

Il a alors déclaré qu'il continuerait de siéger à Ottawa, pour ne pas tromper la confiance des électeurs chréditistes de Lapointe.

"Toutes les personnes avec qui j'ai eu l'occasion de discuter, depuis que je suis à Jonquière, ont précisé qu'elles me supportaient et qu'elles n'avaient pas été désagréablement surprises de la tournure des événements lors de la convention du Ralliement national", allègue le député.

Exhibant un télégramme qui lui fut adressé à Jonquière, pour lui rapeler que les débats des Communes reprendraient le 29 août, M. Grégoire a dit qu'il siégerait lundi prochain dans la capitale fédérale.

OH LA LA!

QUELLE FIN DE SEMAINE !

Voilà ce que disent les habitués du FAR HILLS INN. Hôtel entouré de collines... 2 lacs... piscine chauffée... ski nautique... canotage... jeu de galets... golf... promenades à pieds à travers les bois... salle de jeux... fine cuisine... spectacles tous les soirs... tout cela pour moins de $50 pour deux! A seulement une heure de Montréal. Venez bientôt.

FAR HILLS INN
Val-Morin, Québec 866-2219

Pur et RAFRAICHISSANT
Peer's CREAM SODA
MOUSSE-GENEREUSE

LES LOCOMOTIVES
VÊTEMENTS "GRANDE ALLURE" — EN FIBRES DUPONT

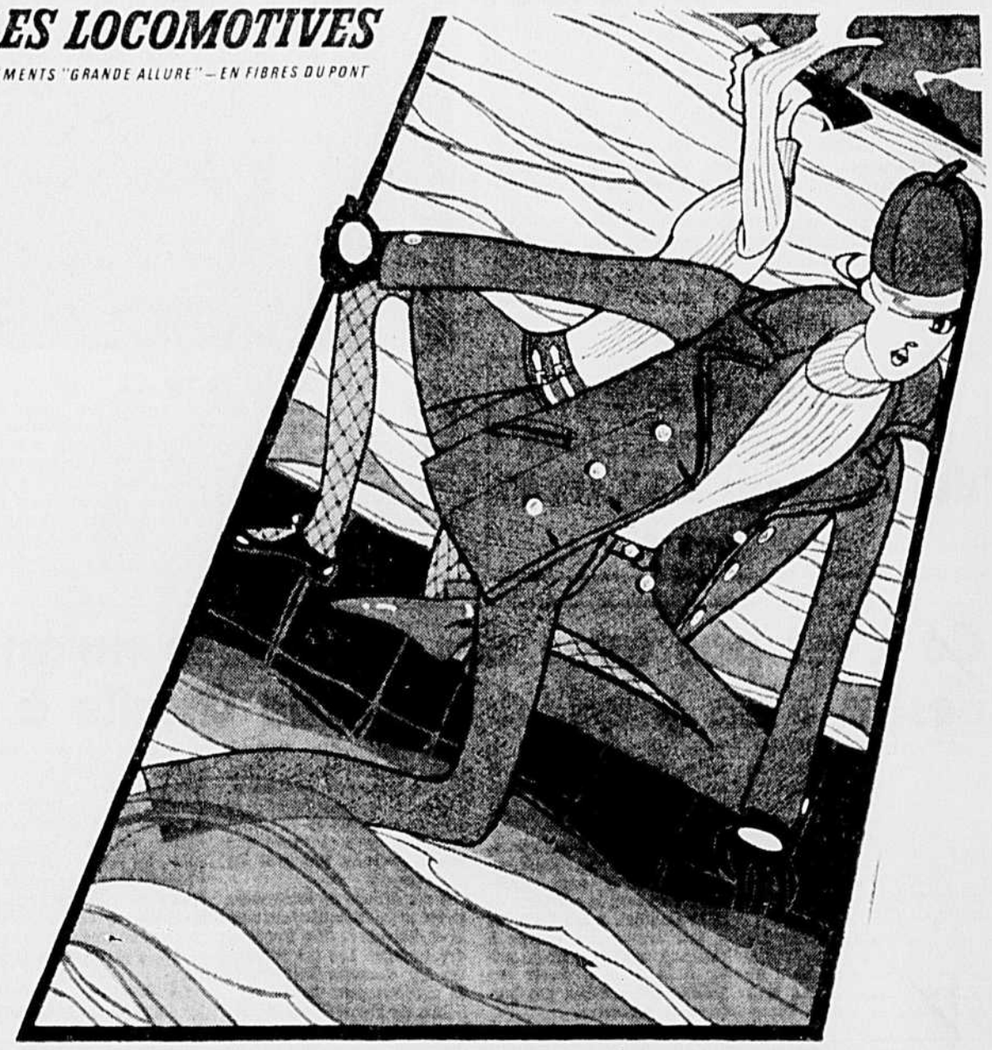

Vivre en "Locomotive" c'est courir les mers ... et porter ce MERveilleux "quintette" en ORLON!

JUNIORITE *suit le courant "Locomotive" avec cet ensemble moussaillon en tissu combiné ORLON* et laine, où alternent le jaune et le mauve raisin. Veste "à l'anglaise",* ***très "Locomotive"****: $29.95 environ. Pantalons assortis, coupe "tuyau": $16.95 environ. Jupe courte avec boucles à l'avant: $14.98 environ. Chandail "loup de mer" à col roulé, en ORLON jaune vif: $9.98 environ. Casquette: $12.98 environ.*

**Marque déposée de Du Pont pour sa fibre acrylique.*

ORLON

DU PONT CANADA
un nom qui mérite votre confiance

AUDITORIUM DU PONT DU CANADA • expo 67 • MONTREAL

LA PRESSE

MONTREAL, VENDREDI 26 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 198

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 // LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

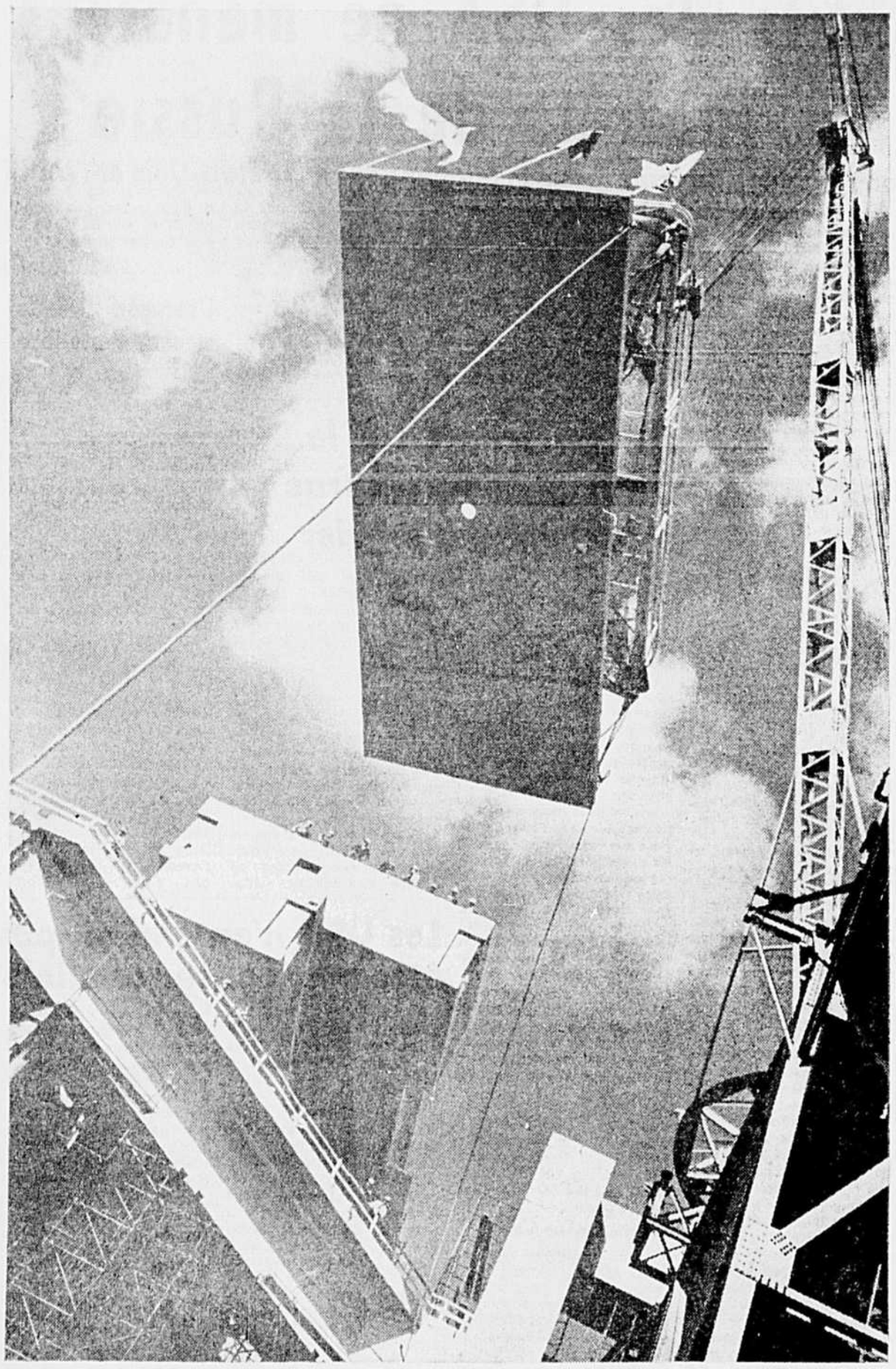

Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Le 12e étage d'Habitat 67...

Il n'y a plus de doute possible sur le nombre d'étages d'Habitat 67. Depuis quelque temps déjà on se demandait si le projet de l'architecte Moshe Safdie ne serait pas réduit à huit étages au lieu de 12. La presse a été invitée, hier, à assister à la mise en place de la couverture d'une unité du 12e étage. Cette cérémonie ne pouvait mieux démentir la rumeur voulant qu'Habitat 67 soit réduit considérablement. Il n'en reste pas moins que les travaux sont de quelque deux semaines en retard sur ce projet. Notre photo représente la grue géante en train d'élever la couverture alors que plusieurs ouvriers, juchés au sommet de l'immeuble, s'apprêtent à recevoir le bloc de béton armé et à le fixer en place.

Un cautionnement de $100,000 chacun est exigé de Georges et Lise Lemay

LAS VEGAS, (AP) — Le couple le plus recherché au Canada, Georges et Lise Lemay, a comparu hier devant un tribunal du Nevada pour répondre à des accusations d'évasion et de complicité.

Au début de l'audience, Lemay et son épouse ont échangé quelques mots et quelques plaisanteries, mais leur visage s'est allongé quand le juge Delwin Potter a fixé leur cautionnement à $100,000 comptant ou $200,000 sur immeuble chacun.

Leur avocat, Me Harry Clairborne, a proteste contre l'importance du cautionnement exigé de Mme Lemay, qu'il a qualifié de "pénalisation". A la sortie du tribunal, il a ajouté : "Je ne suis pas content du tout."

Plus tôt, il avait déclaré : "La Cour suprême des Etats-Unis a dit à plusieurs reprises qu'un tribunal viole la Constitution quand il fixe le cautionnement si haut qu'il équivaut à un emprisonnement."

Lemay avait été capturé la semaine dernière par les agents du FBI au moment où il sortait de la toilette des hommes du "Golden Nuggett Casino", à Las Vegas. Il avait déjà été pris en Floride, l'an dernier, grâce à une photo transmise par le satellite "Early Bird", mais il s'était ensuite évadé. Il était recherché au Canada pour répondre à l'accusation d'avoir organisé et dirigé un vol de $300,000 (au moins) dans une succursale de la Banque de Nouvelle-Ecosse, à Montreal, en 1961.

Le shériff de Miami, en Floride, a déclaré que le fugitif avait payé $35,000 pour se créer des complicités qui lui ont permis de s'évader de la prison ultra-moderne où on l'avait enfermé l'an dernier. Lemay se serait échappé en glissant le long d'un boyau d'arrosage accroché au septième étage de l'institution pénale.

D'autre part, des témoins à l'enquête sur cette évasion ont affirmé qu'ils avaient vu sa femme faire le tour de la prison en voiture, en faisant des signaux avec ses phares, quelques instants avant la fuite de Lemay.

Lise Lemay a été capturée une heure à peine après son mari, à la porte de la maison que le couple venait de louer à Las Vegas. Elle a été appréhendée par les agents du F.B.I. qui ont frappé à la porte, tout bonnement.

La fillette de 4 ans des Lemay a été confiée à l'orphelinat du comté.

L'extradition sera contestée

"Nous tenons à avertir la Cour que nous résisterons à l'extradition et réclamerons des délais", a déclaré au tribunal l'avocat Clairborne.

Le juge lui a demandé s'il voulait obtenir un délai de 90 jours.

"Soixante jours suffiront, a répliqué l'avocat. Nous avons droit à une audience complète devant le Gouverneur de l'Etat, avant toute mesure d'extradition."

Me Clairborne a aussi prétendu que Lise Lemay est détenue "surtout parce qu'elle est la femme de l'accusé, et tout cautionnement au-dessus de $5,000 est exagéré dans son cas."

"Elle est emprisonnée sous une accusation de fuite, et cela n'a aucun rapport avec les accusations qui pèsent sur son mari au Canada. Le tribunal sait très bien que M. Lemay est incapable de fournir un cautionnement de $100,000, et que si lui-même n'y arrive pas, son épouse y parviendra encore moins."

Un sourire vite dissipé

Le sourire de Lise Lemieux s'est vite dissipé, hier, lorsque le juge Delwin Potter a fixé un cautionnement de $100,000 pour sa mise en liberté provisoire et qu'un même montant a été exigé de son mari Georges Lemay.

"Ce n'est pas le rôle du comité exécutif de contrôler seul le budget de la CTM"

—le maire Marcel Laurin

La volumineux échange de correspondance entre la ville de Montréal et les municipalités de banlieues, touchant l'administration de la Commission de transports, ne semble pas prêt de se terminer.

Hier, le maire Marcel Laurin, président du Conseil de coordination intermunicipale s'est dit heureux de constater que Montréal semble maintenant disposée à partager sa juridiction sur les nouvelles lignes du métro.

En réponse à une lettre précédente au maire Laurin, le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, avait en effet déclaré qu'il était "parfaitement d'accord pour dire que la ville de Montréal doit partager cette juridiction avec les municipalités desservies par la CTM, pourvu qu'une législation appropriée en définisse les termes."

Hier, cependant, le maire Laurin après avoir félicité la ville en regard de cette nouvelle attitude, précise toutefois que la métropole et les municipalités de banlieue doivent exercer cette juridiction en partenaires au lieu que le comité exécutif exerce seul ce droit ...

Une distinction

M. Saulnier avait apporté, la semaine dernière, une distinction à ce partage des responsabilités. Il avait déclaré, au cours d'une séance du conseil municipal, que l'emploi des fonds publics doit demeurer sous la juridiction exclusive des administrateurs élus.

"Nous partageons entièrement ce point de vue, a déclaré M. Laurin, ayant la conviction que nos municipalités ont le devoir, à l'égard de leurs contribuables respectifs, de conserver le contrôle ultime des finances et du budget de la Commission."

"Nous croyons également, d'ajouter le président du CCI, que si les finances et le budget de la Commission doivent être, dans l'avenir, approuvés par les représentants de toutes les municipalités concernées, "il pourrait être judicieux de donner de même un rôle à la Commission municipale du Québec. Cet organisme pourrait agir comme arbitre impartial et rendre des décisions obligatoires en cas de différends."

Prochaine rencontre

L'idée d'une représentation conjointe, soulevée par le maire Laurin au début du mois, a été approuvée en principe par M. Saulnier, le 17 août, lorsqu'il déclarait que "l'Assemblée législative doit maintenant donner une structure appropriée à l'exercice des devoirs des administrateurs des villes qui sont desservies par la CTM."

Le maire Laurin est d'avis que l'esprit de coopération qui se manifeste présentement, dans les relations entre Montréal et les municipalités avoisinantes permet d'espérer une entente satisfaisante en ce qui concerne **la régionalisation du système de transport en commun dans le grand Montréal.**

Grâce à sa casquette, l'enquête a déterminé que Roland Faucher a été tiré à bout portant

par Maurice Laperrière

QUEBEC — Des centaines de pièces à conviction qui avaient sommeillé des années sur les tablettes de l'Institut médico-légal de Montréal prirent un jour, durant l'hiver de 1959-1960, le chemin de l'incinérateur, à la suite d'un "grand ménage". Voilà pourquoi le ministère public n'a pu déposer, hier, devant le Tribunal, la casquette du chauffeur de taxi Roland Faucher, abattu d'une balle de revolver, le 12 octobre 1950, sur la route de ceinture de l'île d'Orléans, près de Québec.

Témoignant à l'enquête préliminaire de Gérard Tremblay que la Couronne tient criminellement responsable de la mort du chauffeur de taxi, le Dr Rosario Fontaine, médecin-légiste, a déclaré, hier matin, devant le juge en chef Thomas Tremblay, de la Cour des sessions de la paix, que le 16 octobre 1950 il a reçu du Dr Gustave Desrochers, médecin-légiste de Québec, un colis contenant, notamment, une casquette de chauffeur de taxi, des fragments de balle et autres pièces à conviction. L'expertise de la coiffure permit de déterminer que la victime avait été tirée à bout portant, de l'arrière, et qu'une balle de calibre "32" avait laissé sa trace dans l'étoffe.

Le Dr Fontaine devait révéler plus tard qu'au cours de transformations qu'on avait fait subir aux locaux de l'Institut médico-légal, à Montréal, durant l'hiver de 1959-1960, il avait confié à deux techniciens le soin de faire un ménage dans la section des pièces à conviction que l'on conservait depuis des années; des centaines d'objets prirent le chemin de l'incinérateur; il est plausible que la casquette ait été ainsi détruite. Le Dr Fontaine a précisé qu'on n'a pas détruit les armes à feu ayant servi à la pègre : ces "joujoux" sont conservés dans une pièce à part.

Le meurtre de Roland Faucher n'avait pu être éclairci depuis que dans la soirée du 12 octobre 1950, des citoyens de Ste-Famille, à l'île d'Orléans, trouvèrent le malheureux effondré au volant de sa voiture stationnée le long de la route de ceinture de l'île : il était seul et les quatre portes du véhicule étaient fermées. Transporté à l'hôpital, il expirait quatre jours plus tard.

Dossier classé ...

L'enquête menée par la brigade des homicides de la Sûreté provinciale ne donna aucun résultat positif et le dossier resta dans les affaires non classées. Ce n'est qu'au printemps dernier que la SPQ a revisé cette affaire, à la suite de l'arrestation de Tremblay pour une histoire qui n'a aucun rapport avec la première.

Tremblay fut tenu criminellement responsable de la mort de Faucher par un jury du coroner qui a siégé en juin dernier.

Interrogé, hier matin, par Me Roch Lefrançois, procureur de la Couronne, M. Charles Beaulieu, qui était cultivateur à Ste-Famille, au moment du drame, a déclaré à la Cour qu'il a eu Gérard Tremblay à son service durant près de deux mois à ce moment-là. Le jeune homme a quitté la ferme peu de temps après pour aller travailler à Ste-Anne-de-Beaupré.

M. Roland Trottier, un citoyen de Ste-Famille, fut intrigué le soir du 12 octobre 1950, entre 9 h. et 10 h., par le klaxon d'une automobile qui fonctionnait sans arrêt comme s'il avait "collé".

M. Trottier sortit de chez lui et se dirigea vers le véhicule stationné sur la route; il vit Faucher écrasé sur le siège avant, la tête appuyée sur le volant. Le malheureux vivait encore; il murmurait faiblement. M. Trottier fit transporter la victime dans sa maison et de là à l'hôpital. Il n'avait entendu aucun bruit et n'a vu personne prendre la fuite.

En dépit de vives protestations de la défense représentée par Me Guy Bertrand, le juge Tremblay a permis à la Couronne de déposer au dossier le témoignage de l'accusé, enregistré le 28 juin dernier devant le coroner, sans appel à la protection de la Cour.

Me Bertrand a soutenu que ce témoignage, qui contiendrait des aveux, aurait pu être rendu à la suite de pressions ou de menaces. Il a affirmé que son client a été interrogé durant 11 jours et durant des heures interminables par les officiers de la SPQ; il n'a pu voir son avocat pendant ce temps; il n'avait pas davantage de procureur lors de l'enquête du coroner.

Me Bertrand a informé le Tribunal qu'il présentera une défense à ce stade-ci; il a laissé entendre que Faucher aurait prononcé certaines paroles au moment où il était à l'agonie, à l'hôpital. La cause a été ajournée au premier septembre.

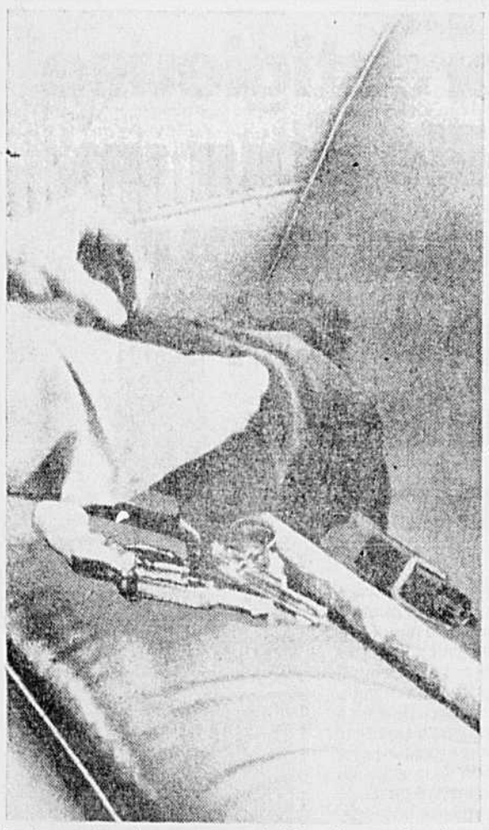

Equipement moderne pour un hold-up de grand style ...

La police recherche activement les "propriétaires" de l'arsenal qui a été retrouvé, vers 10 h. 30 hier avant-midi, dans une voiture stationnée au square Dominion. L'automobile, dont le vol avait été signalé à la police précédemment, contenait une mitraillette, trois revolvers, un fusil à canon tronçonné, trois paires de gants, de même que deux chargeurs de mitraillette. "Il y avait tout ce qu'il faut à trois ou quatre hommes pour perpétrer un hold-up", a révélé un policier. Constatant qu'il s'agissait d'une auto volée, un agent qui patrouillait à pied a donné l'alerte. Il n'y avait personne dans la voiture à ce moment-là. Les experts en empreintes digitales n'ont apparemment rien trouvé qui vaille, en examinant le véhicule. Pour sa part, la police croit qu'il existerait un lien entre cette voiture, son "contenu" et une autre auto volée qui a été retrouvée un peu plus loin, sur la rue Metcalfe.

Un tribunal condamne un médecin et un hôpital à $49,920 d'indemnités

L'hôpital Notre-Dame et l'un de ses médecins, le Dr Georges Turcot, ont été déclarés négligents dans le traitement d'un malade mental qui s'est suicidé en se jetant par la fenêtre du second étage de l'établissement.

Le juge en chef adjoint George S. Challies, de la Cour supérieure, accorde à la veuve une indemnité de $35,920 et à ses quatre enfants une somme de $14,000 pour la perte de leur père, le tout formant un total de $49,000.

Comptable à la Paper Corporation, à Grand'Mère, le patient manifestait un mutisme absolu et cachait à son médecin son cou qui laissait voir une incision d'un pouce.

On le fit admettre à l'hôpital Notre-Dame, où à son arrivée l'interne qui le reçut constata que l'incision semblait résulter d'une tentative de suicide et que la situation était extrêmement grave. Il insistait pour que le patient soit tenu sous surveillance.

Le juge Challies déclare dans son jugement que le Dr Turcot qui était en charge du service dans lequel se trouvait le patient, et l'hôpital, à cause de ses employés, avaient commis les négligences qui ont conduit le malade à la mort.

Absence de précautions nécessaires

Selon le juge Challies, le Dr Turcot n'a pas pris toutes les précautions que nécessitaient les circonstances. Il avait été averti par un confrère et par des infirmières de l'état dangereux du patient.

De nombreux incidents d'ailleurs s'étaient produits à l'hôpital: la fuite du patient de la salle d'opération, la prise dans sa bouche d'une pièce de bois qu'il ne voulait pas enlever, ses coups frappés dans la fenêtre, tentant de l'ouvrir.

"Il faut remarquer, de plus, déclare le juge, que le suicide n'est survenu que quelque 30 heures après l'admission du patient dans l'institution. Si le suicide était survenu une semaine ou dix jours après son entrée, ce serait différent. Dans les circonstances le tribunal ne voit aucune excuse ou explication pour le manque de précaution que la preuve démontre."

Le juge déclare que le Dr Turcot aurait dû laisser le patient dans l'aile psychiatrique, où les fenêtres ont des barreaux, et donné aux infirmières des instructions de lui accorder une attention particulière.

Quant à l'hôpital, il le déclare responsable des actes de ses infirmières dont deux d'entre elles avaient été averties du danger de laisser le patient sans surveillance.

Agée de 38 ans, la victime de ce malheureux accident était, comme nous l'avons mentionné, comptable, au salaire de $4,635. Dans les circonstances, considérant tous les aléas de la vie le président accorde à sa veuve et à ses enfants les indemnités mentionnées plus haut.

COFFRE-FORT

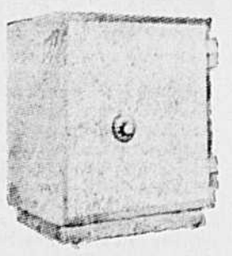

Pour une protection efficace contre le feu, classe C — certifié 1 heure 1700° F.
Pourquoi ne pas vous protéger vous-même chez vous ou à votre bureau, atelier, commerce, etc.... Venez les voir dès aujourd'hui.
Modèle à $114.00, dimensions intér. 16" x 13" x 13" (225 livres)
Modèle à $199.00, dimensions intér. 21" x 19" x 13" (305 livres)

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

F. Pilon Inc.

FOURNITURES DE BUREAU

• 750 Beaubien, 273-9501 • 800 Mt-Royal, 524-3081
• 8559 St-Laurent, 381-6261 • 851 Décarie, 748-7961
• 280 ouest, rue Saint-Jacques — 842-4171

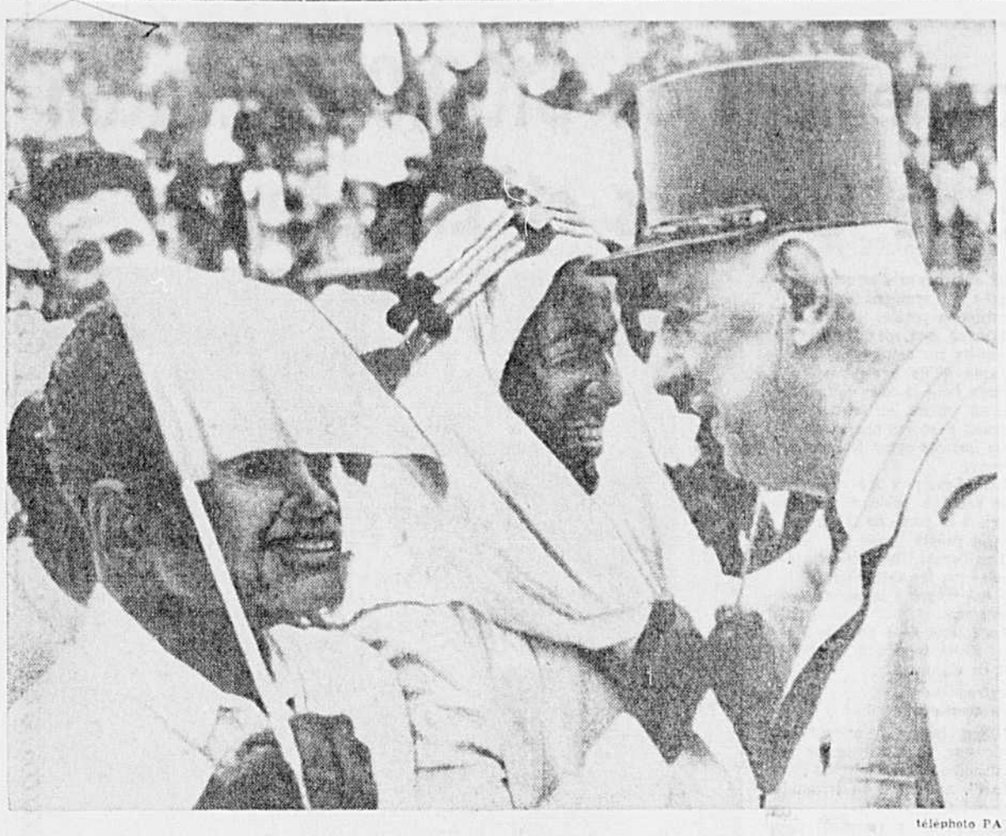

téléphoto PA

Le général de Gaulle a été chaleureusement accueilli hier, à sa descente d'avion à l'aéroport de Djibouti, en Somalie française. Mais peu après deux groupes ethniques opposés, dont un réclamait l'indépendance, en sont venus aux prises et ont dû être séparés par les forces de l'ordre.

Les objectifs des USA ne menacent en rien les intérêts de la Russie

Le président Johnson reformule les principes des relations entre les Etats-Unis et l'URSS

IDAHO FALLS, Colorado — (AFP)—Le président des Etats-Unis a énoncé hier soir des principes qui pourraient fort bien devenir la base d'une nouvelle charte des relations américano-soviétiques.

Dans un discours prononcé au Colorado, dans le cadre d'une tournée électorale, le chef de l'Exécutif a longuement parlé de la responsabilité qu'ont les Etats-Unis et l'Union soviétique d'éviter une confrontation nucléaire. Ces deux nations, a-t-il dit, sont détentrices d'une "puissance inimaginable". Elles doivent "faire preuve de retenue, aussi bien que de détermination : faire preuve de fermeté, mais sans avancer par fanfaronnade jusqu'au seuil de la guerre".

Le président Johnson, qui parlait au centre atomique d'Idaho Falls, considère que les deux puissances doivent, à tout prix, empêcher la prolifération des armements nucléaires, et à cette fin, "créer les conditions pour que tous les pays puissent s'abstenir, sans crainte, d'entrer dans la course aux armements nucléaires".

Se référant à la crise au Sud-Est asiatique, le président a dit que les objectifs des Etats-Unis, là-bas, étaient "locaux et limités", pouvant être "réalisés à l'intérieur même des frontières du Vietnam".

Pensant sans doute à la Chine, M. Johnson a enchaîné pour préciser que ces objectifs "ne menacent en rien les intérêts vitaux de l'Union soviétique, ou encore, le territoire de l'un quelconque de ses amis".

Après avoir reconnu que l'Union soviétique et les Etats-Unis avaient ceci en commun qu'ils partageaient, l'un et l'autre, "le même amour de la vie, des chansons et des histoires, et la même conscience des énormes promesses que renferment nos pays", le chef de la Maison-Blanche a exposé, en quatre points, les grands principes de la politique intérieure et étrangère de son pays. Les voici :

Ennemis de la violence

1) Comme dans les grandes villes, où la violence est due à la misère, il est évident que, souvent, à l'étranger, les privations et l'oppression sont à la base des soulèvements contre l'autorité établie.

2) Les Etats-Unis sont adversaires de la violence qui, à leur yeux, est, sur le plan intérieur, une manifestation de l'échec, et devrait laisser la place à la négociation ; en politique étrangère, "la violence est l'un des aspects de l'échec. Là aussi, la règle de la loi et le recours à la négociation sont les marques du succès". C'est ainsi, a ajouté le président, qu'au Vietnam, "nous considérerons comme une marque de succès le moment où toutes les parties au différend seront assises autour de la table de conférence."

3) A l'intérieur de leurs frontières, les Américains n'aiment pas qu'on leur dise ce qu'ils doivent faire, mais ils sont partisans du droit de chacun de ne pas être d'accord avec ce qu'ils conseillent de faire.

"Sur ce plan, la politique intérieure trace la ligne à suivre en politique étrangère", a déclaré M. Johnson, qui a ajouté: "les Etats-Unis n'ont aucun mandat pour s'ingérer dans les affaires d'un gouvernement qui ne correspond pas à leurs idées. Mais nous n'aurons et ne mériterons le respect des autres pays que s'ils savent de quel côté nous nous trouvons".

Le président a alors précisé en substance : dans les pays communistes, les Etats-Unis sont du côté de ceux qui, progressivement, cherchent à élargir l'éventail de la discussion ; dans les pays d'Amérique latine, ils sont avec ceux qui désirent des gouvernements constitutionnels, et ils sont opposés à ceux qui pensent que les dictatures sont nécessaires pour un développement économique efficace, ou pour s'opposer au communisme. En Afrique, ils sont avec ceux qui luttent pour l'égalité raciale, et pour la stabilité gouvernementale. Au Vietnam, ils sont en faveur d'élections libres et ordonnées, donnant au peuple la plus large possibilité possible de s'exprimer, et ils accepteront ce qui aura été exprimé librement comme représentant la volonté du peuple.

4) Les Etats-Unis représentent un indéniable succès de la société et, "sans aucun doute le Créateur nous a souri". Mais, a poursuivi le président, "ce serait aller trop loin que de croire que nous seuls avons reçu les faveurs de Dieu". L'avantage des Etats-Unis est, a-t-il souligné, qu'ils ont "découvert, très tôt, que la justice sociale est très efficace, et qu'en assurant à chacun le fruit de son labeur nous en avons fait une force productrice sans précédent". Ayant pris conscience de cette réalité, les Etats-Unis s'efforcent de rétablir, dans leurs Etats du sud, une égalité totale et un sens complet de la justice entre tous les citoyens qui y vivent et "c'est la théorie qui dirige nos efforts en Amérique latine et dans le Sud asiatique et, partout où elle est applicable dans d'autres parties du monde".

La visite du président de la France au Cambodge, un espoir de paix (Rusk)

WASHINGTON, (UPI, AFP) — Le Secrétaire d'Etat a déclaré hier que la guerre au Vietnam pourrait "s'éteindre" sans qu'il y ait entente formelle ou même des pourparlers de paix. Il a également exprimé l'espoir que la visite du général de Gaulle à Pnon Penh puisse amener le problème du Vietnam à la table de conférence afin de lui trouver une issue pacifique, s'il persiste.

C'est en témoignant devant la sous-commission sénatoriale chargée d'étudier l'ampleur des engagements militaires américains dans le monde, que M. Dean Rusk a dit que la guerre pourrait "s'éteindre" au Vietnam. Interrogé sur les possibilités que cette guerre prenne fin d'elle-même, M. Rusk a rappelé que le conflit entre les Grecs communistes après la deuxième guerre mondiale s'était terminé de cette façon. Les négociations formelles de paix sont toujours compliquées, a-t-il fait remarquer, et il est peu probable qu'elles soient entamées dans le conflit vietnamien.

D'autre part, M. Rusk a, par deux fois, exprimé l'espoir hier que la visite du général de Gaulle au Cambodge puisse amener le problème du Vietnam à la table de conférence afin de lui trouver une solution pacifique.

En réponse à une question du sénateur Henry Jackson de l'Etat de Washington, sur l'utilité du voyage du général de Gaulle au Cambodge, le chef de la diplomatie américaine a déclaré : "Nous n'avons pas été consultés par eux (la France) sur ce qu'ils désirent faire au cours de ce voyage, mais franchement j'espère qu'il sera utile, parce qu'il y a deux points particuliers sur lesquels cette visite pourrait servir.

"Le premier point est de faire comprendre au prince Sihanouk que nous sommes nous-mêmes intéressés à ce que le Cambodge ne soit pas entraîné dans la violence actuelle dans le Sud-est asiatique, que nous sommes intéressés à appuyer la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge et, en fait, à l'amélioration de ses relations avec ses propres voisins. Si le général de Gaulle pouvait être utile sur ce point, nous lui serions, en vérité, très reconnaissants", a dit M. Rusk.

A propos de l'OTAN, le secrétaire d'Etat a déclaré que les Etats-Unis ont "un intérêt considérable" à ce qui se passe en Europe. Il a estimé qu'il n'y a aucune raison de penser qu'un autre membre de l'organisation suivra l'attitude de la France. Il a souligné l'importance que son pays attache à la définition en commun par les membres de l'Organisation de la nature de la menace à laquelle ils doivent faire face, et a rappelé que l'examen de cette question vient de commencer. Il a indiqué que plusieurs pays de l'OTAN ont fait un effort au cours des dernières années pour faire face à leurs engagements dans le cadre de l'Alliance. Il a affirmé que les Etats-Unis ne retireront pas d'unités de combat importantes d'Europe.

En ouvrant le débat, le président de la sous-commission, le sénateur démocrate John Stennis, avait exprimé son inquiétude et celle de ses collègues devant la multitude des engagements des Etats-Unis. "Nous ne pouvons laisser les besoins et les demandes de l'Asie du Sud-est, par exemple, diminuer l'importance de la région de l'OTAN qui reste la région décisive pour les Etats-Unis et l'Europe occidentale, avait-il dit. Bien que des ajustements et des réductions des engagements de nos forces puissent être inévitables, il reste d'importance primordiale que nous et nos alliés de l'OTAN maintenions des forces adéquates pour la dissuasion et la défense".

Rupture des conversations Rhodésie–Grande-Bretagne

LONDRES (AFP et Reuter) — Les conversations officieuses en cours entre la Grande-Bretagne et le gouvernement rhodésien ont été rompues hier soir par le premier ministre britannique, Sir Harold Wilson.

C'est sur l'ordre du chef d'Etat britannique que les délégués britanniques aux conversations, Duncan Watson et Oliver Wright, ont pris hier soir l'avion à destination de Londres.

Le gouvernement britannique a pris cette décision, après que le gouvernement rhodésien eut décidé d'amender la constitution de 1965, de manière à limiter les droits civils des résidents en Rhodésie. Telle est la portée générale du projet d'amendement à la Constitution déposé hier après-midi au Parlement rhodésien par l'un des membres les plus à droite du cabinet Smith, M. Desmond Lardner-Burke, ministre de la Justice.

Si le projet d'amendement est adopté par le Parlement rhodésien, le gouvernement pourra détenir ou garder en liberté surveillée toute personne, quand l'exigeront l'ordre public et la sécurité d'Etat.

Il a été également demandé au Parlement rhodésien de permettre la création d'une Cour tribale qui pourrait ordonner le déménagement d'un Noir d'un secteur de la terre tribale à un autre. Les détails de ce projet de loi n'ont pas été rendus publics.

Position délicate

La récente initiative du gouvernement Smith soulève de nouveaux problèmes politiques pour le gouvernement britannique qui se trouve ainsi placé dans une position délicate. Ce dernier doit présentement affronter de la part des membres africains du Commonwealth une pression de plus en plus forte pour l'adoption de la solution de force pour renverser le régime Smith.

Selon des sources britanniques, le projet de loi rhodésien est considéré comme un acte de provocation à la veille de la conférence des premiers ministres du Commonwealth qui doit avoir lieu le mois prochain. La crise rhodésienne sera d'ailleurs l'un des principaux sujets à l'ordre du jour de la conférence.

Assassinat de cinq membres d'une même famille à New-Haven

NEW HAVEN, Connecticut, (PA) — Cinq personnes ont été tuées à coups de feu, et deux autres ont été blessées cette nuit à New Haven. La police recherche activement un dénommé Arthur Davis. Il s'agit d'un Noir de grande taille coiffé d'un chapeau à la cow-boy.

Selon la police, Davis a pris la fuite au volant d'une voiture Chrysler 1963. Le meurtre en série a eu lieu dans un appartement appartenant à une certaine Mme Mary A. McClease. On croit savoir que les personnes assassinées appartenaient à la même famille. Les blessés ont été transportés à l'hôpital, ainsi que trois autres personnes qui souffrent d'un choc nerveux.

Les voisins ont entendu six coups de feu et, immédiatement après, ont vu s'enfuir un homme de grande taille, un fusil dans la main.

Erhard règle la question des généraux allemands "rebelles"

BONN, (AFP) — L'heure de la fermeté semble avoir sonné à Bonn dans la "révolte" des généraux : le chancelier Erhard, revenu hier de vacances, semble résolu à démentir la réputation de "lion de caoutchouc" que tentait de lui faire l'opposition sociale démocrate.

Parant au plus pressé, il a reçu le ministre fédéral allemant de la Défense, M. Kai-Uwe Von Hassel, qui l'a informé des circonstances des démissions des généraux Trettner et Panitzki, et lui a exposé ses propositions pour leur remplacement. Le chancelier y a immédiatement souscrit. Dès hier soir le général Trettner a été remplacé à la tête de l'état-major général de la Bundeswehr par le général Ulrich De Maisière, jusqu'ici inspecteur général de l'armée de terre. Pour le remplacement du général Panitzki, le ministre de la Défense a prévu le général Johannes Steinhoff, jusqu'ici chef de l'état-major des forces aériennes alliées Centre Europe. Ce dernier a demandé un délai de réflexion qui lui a été accordé.

On sait que les démissions intervenues étaient inspirées d'une part, par les inquiétudes soulevées au sujet de l'utilisation des avions "Starfighter" et, d'autre part, par la décision du ministre de tolérer une action syndicale dans les casernes. Plusieurs officiers supérieurs de la Bundeswehr reprochent aussi à l'autorité civile de réduire excessivement leurs pouvoirs.

"Le gouvernement fédéral n'est pas à la hauteur de sa tâche", a déclaré, pour sa part, hier, à Bonn, M. Willy Brandt, président du parti social-démocrate (SPB). "Malaise, mécontentement et inquiétude se font jour dans notre peuple", a-t-il souligné, ajoutant que de nombreux citoyens sont révoltés par les crises et les scandales qui leur sont imposés par le gouvernement Erhard.

téléphoto PA

Le ministre de la Défense de l'Allemagne fédérale, M. Kai-Uwe Von Hassel (à gauche), s'entretient à Bonn avec le nouveau commandant en chef de l'armée, le lieutenant Josef Moll (au centre), et le nouvel inspecteur général des forces armées, le général Ulrich de Maizière.

Pearson craint pour l'avenir du Commonwealth

OTTAWA, (PC) — "L'avenir du Commonwealth sera en jeu à la prochaine conférence des premiers ministres à Londres, le 6 septembre prochain", a déclaré hier le premier ministre Lester Pearson.

Le chef d'Etat canadien a déclaré hier que les pourparlers sur la question rhodésienne "mettront en danger le Commonwealth dans sa forme actuelle". "Ce sera une conférence très importante", a-t-il poursuivi.

La Conférence sur le désarmement ajourne ses travaux à janvier

GENEVE, (AFP et Reuter) — La conférence du désarmement s'est ajournée hier dans une atmosphère d'optimisme, en dépit du rejet par l'Union soviétique d'une proposition suédoise visant à bannir les explosions nucléaires souterraines.

Les délégués à la Conférence ont parlé de progrès éventuel, en dépit de l'absence d'accord sur toute question d'importance majeure au cours des sept derniers mois.

Le chef de la délégation américaine, Adrian S. Fisher, a déclaré que la Conférence — dont les assemblées doivent reprendre en janvier prochain — n'a jamais réalisé autant de progrès depuis 1963. D'après lui, la Conférence du désarmement parviendrait à signer bientôt un traité destiné à empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Selon le plan proposé par la Suède, un pays pourrait inviter ou sommer un autre pays de prouver l'origine non-nucléaire d'une explosion sur son territoire.

Le délégué soviétique à la Conférence, Alexei Roschin, a déclaré hier que la proposition suédoise était absolument inacceptable, étant "une forme déguisée de l'idée des inspections internationales".

Pas complètement inutile

Parmi les délégués qui sont d'avis que les travaux de la Conférence n'ont pas été complètement inutiles, le délégué canadien, le général Burns est d'avis que la Conférence a permis de clarifier les positions de chacun et a mis en relief les points d'entente et de divergence.

Deux questions principales ont préoccupé, ces huit derniers mois, les délégués des 17 pays membres de la Conférence de désarmement : la conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes atomiques et l'extension des accords de Moscou aux essais souterrains.

Aucun progrès substantiel n'a été réalisé sur l'un ou l'autre point. Alors que l'interdiction des essais souterrains se heurte au problème du contrôle, le principal obstacle à la non-prolifération des armes atomiques demeure la question de la participation de l'Allemagne fédérale à une force atomique de l'OTAN.

Divers projets ont été soumis au cours de cette session. La Suède a proposé de fixer au premier juillet 1967 la date limite à laquelle il faudrait parvenir à un accord international interdisant la production de matières fissiles à usage militaire.

Autres projets

L'Italie a d'autre part suggéré que les pays non-nucléaires renoncent pour un temps donné à se constituer un arsenal atomique, en attendant la conclusion d'un accord. Quant aux pays non-alignés, ils ont présenté un mémorandum, concernant en particulier la création de zones dénucléarisées en Afrique et en Amérique latine.

L'ouragan "Faith" menace Porto-Rico

MIAMI, Floride (PA et UPI) — Accompagné de vents violents atteignant une vélocité de 100 milles à l'heure, l'ouragan "Faith", le sixième de la saison, est attendu cet après-midi à Porto-Rico, après avoir balayé les îles Vierges et les îles Leeward, la nuit dernière.

Se déplaçant dans la direction nord-nord-ouest à une vitesse de 20 milles à l'heure, l'ouragan pousse devant lui des vents éloignés du centre de la tempête d'une distance de 75 milles.

La menace imminente de l'ouragan sur Porto-Rico a amené la remise à plus tard du projet "Stormfury" destiné à réduire la violence du phénomène par le lancement sur les nuages porteurs d'orage de cristaux d'iode d'argent.

Les supermarchés de Porto-Rico, d'ordinaire peu achalandés le jeudi, ont vu affluer hier des centaines de consommateurs qui venaient s'approvisionner en prévision de l'ouragan "Faith".

Les USA n'entendent pas être une 'police mondiale'

WASHINGTON (PA, AFP) — L'administration Johnson a annoncé hier que les Etats-Unis ne se laisseront pas submerger par leurs engagements de défense dans le monde.

"Nous sommes mieux préparés aujourd'hui à remplir nos engagements mondiaux qu'à n'importe quel moment depuis plusieurs années", a dit le secrétaire à la Défense Robert S. McNamara, à l'issue d'un conseil de cabinet à la Maison Blanche.

Pour sa part, le secrétaire d'Etat Dean Rusk a déclaré devant une sous-commission sénatoriale que les Etats-Unis ne conçoivent pas leur rôle comme celui "d'une police mondiale", mais que les ententes de défense des Etats-Unis avec plus de 40 pays sont destinées à réduire et non pas à augmenter le danger d'être entraînés dans un conflit militaire.

En ce qui a trait aux troupes américaines cantonnées en Europe, M. McNamara a déclaré qu'une partie de ces troupes pourra être rapatriée aux Etats-Unis, mais que le gros d'entre elles sera redéployé. Ces ajustements, a-t-il dit, n'affecteront pas la capacité défensive de l'OTAN.

Le secrétaire à la Défense a tenu à souligner que, depuis 1964, les effectifs des troupes américaines sont passés de 2.6 à 3.1 millions, ce qui a permis de faire face aux besoins du conflit vietnamien sans réduire la présence américaine dans les autres points du monde.

Le secrétaire à la Défense a estimé que, sur la base des indications actuelles, il n'existait aucune raison de modifier le rapport des forces entre le pacte de Varsovie et l'OTAN, car la menace qui existe à l'Est n'a pas changé. Il a cependant fait observer que cet équilibre ne dépend pas uniquement des effectifs, et qu'il faut tenir compte des progrès techniques.

La décision du général de Gaulle entraînera certains ajustements, mais ceux-ci ne réduiront pas la capacité défensive de l'OTAN, a déclaré M. McNamara. Ces troupes seront redéployées entre l'Europe occidentale, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, a-t-il poursuivi, mais le gros d'entre elles restera en Europe.

D'autre part, dans les milieux officiels de Washington, on déclare que les effectifs américains en Europe à la fin de l'année seront rétablis au chiffre de 225,000 hommes qui était celui existant avant le retrait de certains spécialistes.

ANNONCE

Bien des personnes ne se soucient plus de

LEURS DENTIERS

Enfin, vous pourrez parler, rire, manger et même éternuer sans craindre de sentir votre dentier bouger, basculer, voire tomber. FASTEETH tient les dentiers en place plus solidement, plus confortablement. Cette poudre d'emploi agréable ne forme jamais pâte ni gomme, ne laisse aucun goût dans la bouche. Ne donne jamais de nausées. Formule alcaline (non acide). Assainit l'haleine. Demandez FASTEETH, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

L'aviation des USA lance par mégarde du napalm sur des fantassins américains; attentat osé du Vietcong à Saigon

SAIGON, (PA, UPI, AFP, Reuter) — Tandis que deux appareils américains lançaient par mégarde du napalm sur quatre compagnies (800 hommes) de la première division d'infanterie des Etats-Unis, six terroristes du Vietcong, déguisés en soldats sud-vietnamiens, ont attaqué aujourd'hui un poste de police de Saigon. Six agents ont été tués.

Le nombre des pertes américaines à la suite du pilonnage au napalm des quatre compagnies n'a pas encore été déterminé officiellement. Une agence de presse parle de pertes "lourdes à modérées", tandis qu'une autre évalue le nombre des morts à sept et celui des blessés à une vingtaine.

Le général William E. de Puy, commandant de la première division, s'est rendu à Saigon pour donner un compte rendu de l'incident aux correspondants de presse. Il a reconnu que l'armée de l'Air des Etats-Unis n'était aucunement responsable de cette tragique méprise des pilotes américains.

Le général a précisé que ses hommes avaient demandé aux autorités de l'aviation de bombarder des positions très proches des leurs, mais qu'ils n'avaient pas requis du napalm sur leurs propres têtes. Cet accident est sans précédent au Vietnam.

Les quatre compagnies participaient à une opération de nettoyage dans la jungle à 20 milles au nord de Saigon. Selon certaines informations, les deux tiers des pertes américaines subies au cours de cette bataille sont dues au fait de cette grave méprise. Plusieurs véhicules blindés auraient été détruits. Quarante-cinq cadavres de Vietcongs ont été dénombrés sur le terrain.

Les appareils qui ont lancé par mégarde le napalm sur les fantassins américains étaient des chasseurs à réaction "Supersabre".

L'attentat des terroristes du Vietcong contre le poste de police à Saigon aujourd'hui coïncide avec l'ouverture de la campagne électorale en vue de la désignation d'une Assemblée constituante, le 11 septembre prochain.

Les terroristes avaient pris place dans une automobile et dès leur arrivée au poste ouvraient le feu sur les gardes. Les autorités de la prévôté américaine ont lancé par radio une alarme en vue de retrouver le véhicule des terroristes.

Le poste attaqué est situé dans un quartier résidentiel de la capitale. L'attentat a eu lieu à l'heure de pointe. Il va sans dire que cet attentat est un des plus osés jamais entrepris par les terroristes du Vietcong à Saigon.

A Washington, le secrétaire américain à la Défense, M. Robert McNamara, a déclaré hier que les infiltrations de personnel et de matériel militaire du Nord au Sud-Vietnam se poursuivent à un rythme "extrêmement intense", en dépit des bombardements américains au Nord-Vietnam.

M. McNamara a précisé que le seul chiffre des infiltrations de combattants au Sud-Vietnam a d'ores et déjà atteint cette année 40,000 hommes, soit le double du nombre atteint l'an dernier.

Il a ajouté que cela constituait "une indication claire d'une décision (de la part du Nord-Vietnam) de poursuivre la guerre".

M. McNamara s'est joint au secrétaire d'Etat Dean Rusk pour faire un exposé général de la politique étrangère des Etats-Unis, en insistant particulièrement sur le Vietnam, à la suite d'un conseil de cabinet qui s'est tenu à la Maison Blanche en présence du président Johnson.

YEUX ROUGES

OPTREX soulagera rapidement le malaise des yeux rougis, endoloris, fatigués par la télévision, le vent, le soleil ou la fumée. OPTREX apporte un soulagement rapide et durable.

Demandez OPTREX à votre pharmacien

OPTREX

"le bien-être des yeux"

OP-76

une prestigieuse bouteille pour un produit réputé.

Le gin à son meilleur... le voici!

Le gin White Satin est encore préparé selon l'authentique formule de Sir Robert Burnett. Elle remonte à 1770. Ce fameux gin London Dry est tout aussi sec et tout aussi velouté qu'il l'était à son origine. Puisque son goût si raffiné lui a conquis des générations d'amateurs comblés, ici comme outremer, il ne saurait être question de le modifier. Nous l'avons cependant doté d'une nouvelle et prestigieuse bouteille. C'est ainsi que nous rendons un nouvel hommage à ce gin réputé. Recherchez le dans sa nouvelle toilette.

*white satin
le gin primé

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Trefflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, VENDREDI 26 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 198

Les États-Unis ont soif

IL PEUT SEMBLER curieux à première vue qu'un sénateur démocrate parte de son Utah natal pour venir demander de l'eau. C'est pourtant ce qu'a fait le sénateur Frank E. Moss, au cours du symposium international sur l'épuration des eaux qui se tient à Montréal.

Evidemment, la demande n'est pas faite pour un verre d'eau... mais pour 216 millions de milliards de gallons. Le sénateur Moss, en effet, montre un intérêt particulier pour le projet connu par le sigle NAWAPA (North American Water and Power Alliance). Or, ledit projet envisage justement d'acheminer vers les Etats-Unis cette quantité fabuleuse d'eau, prélevée dans les Rocheuses et aussi loin qu'en Alaska. L'importance de l'entreprise se vérifie également aux estimations connues du coût du projet NAWAPA, puisqu'il est prévu qu'une dépense de l'ordre de $100 milliards, étalée sur 30 ans, devrait permettre d'humidifier 7 provinces du Canada, 33 Etats américains et quelques territoires du Mexique.

L'UNESCO, qui s'est intéressée à une pénurie signalée dans plusieurs parties du monde, notait ce qui suit dans une de ses publications en 1964 : **"Toutes les ressources naturelles sont en quantité limitée et l'eau ne fait pas exception à la règle... L'eau est généralement considérée comme une matière renouvelable, mais elle ne se renouvelle que dans certaines limites."** Telle est la loi naturelle. On peut s'en étonner dans un pays comme le nôtre, où les cours d'eau se comptent par millions.

Les lois de la nature sont rendues encore plus rigoureuses du fait de l'industrialisation avancée, qui détruit l'eau, la rend inutilisable, exige constamment des quantités nouvelles de liquide.

Comme nous vivons dans une civilisation prodigue qui gaspille aisément les richesses naturelles, il ne fait aucun doute que l'eau aurait pu faire l'objet dans le passé d'une politique de conservation, comme on a appris à la pratiquer pour la forêt, par exemple. Il est probable encore aujourd'hui qu'un traitement adéquat des eaux usées pourrait amorcer un recyclage au bout duquel on trouverait une eau de qualité. Mais l'épuration est onéreuse, et si les Etats-Unis sont prêts à dépenser des sommes astronomiques pour s'assurer de grands réservoirs d'eau, c'est que le besoin d'un élément considéré traditionnellement comme inépuisable se fait sentir d'une manière aiguë.

Malgré certains avantages indéniables offerts aux provinces canadiennes par les projets étudiés par les Américains (production d'électricité, par exemple), la réaction de certains officiels, du côté canadien, a été de jouer les vierges offensées. Comment ! vous allez nous prendre notre eau ! Le nom même de NAWAPA, qui inclut l'idée d'une "alliance" nord-américaine sans même que le Canada ait été officiellement consulté pour sa formation, a tout ce qu'il faut pour choquer l'oreille de l'autonomisme canadien. Ou du nationalisme canadien, si on veut. Le ministre des Affaires du Nord, M. Arthur Laing, n'a pas été le dernier à afficher son indignation, allant même, en une occasion, jusqu'à supposer qu'on voulait faire des Canadiens "des scieurs de bois et des porteurs d'eau".

Ce sont là propos de brave. Mais si jamais l'eau devient pour le développement du territoire des Etats-Unis une question de vie ou de mort, les Américains trouveront coûte que coûte une solution. Et ils iront prendre l'eau là où elle se trouve. Quand la ville de New York a eu besoin des eaux du Delaware, elle ne s'est pas demandé longtemps si elles étaient situées dans les limites de son bassin.

Il est certain que le pays ne donnera pas cette richesse gratis pro Deo. L'avenir montrera si la négociation ne sera qu'une suite ininterrompue de maquignonnages à la petite semaine ou l'occasion d'élargir le débat politique et économique avec les Etats-Unis, à partir d'une position avantageuse. De plus en plus, les Etats-Unis mesurent toute chose en termes continentaux, à l'échelle même du continent nord-américain. La géographie soutient admirablement ces points de vue. Mais si le Canada prenait ses voisins au mot, ne pourrait-il pas exiger d'être lui-même entendu dans les grandes décisions (en politique étrangère, par exemple) qui risquent d'affecter le destin de l'ensemble de l'Amérique du Nord, Canada compris ? Il sera intéressant de voir quel usage sera fait d'un pouvoir de négociation dont la nouveauté autant que l'importance surprend.

Guy CORMIER

À la veille d'y voir clair

LE PRESIDENT de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge n'est pas d'accord avec le premier ministre du Canada. C'est beau la démocratie ! M. Pearson parle à la nation; le lendemain, tous les commentateurs du pays reconnaissent que l'allocution était grave, fondée sur des réalités et comportait un sérieux avertissement. Mais M. Laberge réplique : "M. Pearson vous semez inutilement la panique en agitant le spectre de l'inflation !" Voilà ce qu'on appelle répondre.

Pourtant, l'autre dimanche, le président des Etats-Unis, M. Johnson s'entretenait avec M. Pearson et les deux hommes d'Etat s'interrogeaient sur les moyens à prendre pour juguler l'inflation. Le Wall Street Journal et tous les périodiques canadiens spécialisés, consacrent des colonnes au phénomène inflationniste. Interrogez les banquiers de Bay Street et ceux de la rue Saint-Jacques et vous constaterez que l'inflation est leur plus cuisante préoccupation. Suivez les cours boursiers, examinez la tendance de la cote générale, voyez le problème des emprunts massifs qui trouvent difficilement preneurs et demandez-vous si le spectre de l'inflation est réel ou pure imagination. Avec le plus grand soin, nous avons relu l'allocution Pearson et n'en déplaise à M. Laberge dont nous respections l'opinion, nous nous permettons d'être un peu plus inquiet qu'il l'est lui-même.

Certes, M. Laberge, en homme adroit, exige que parallèlement à une politique des salaires, il existe une politique des prix, des profits, des intérêts, des gains de capitaux, des traitements supérieurs. Ici, nous suivons un peu mieux M. Laberge. Mais que diable, l'inflation est un phénomène collectif. C'est précisément parce que l'abus (et les abus) se manifestent dans tous les secteurs que le plus humble salaire comme le traitement le plus somptueux finissent par ne plus valoir grand'chose. M. Laberge désire rassurer ses gens; M. Pearson entend prévenir la nation. Chacun procède à sa façon. La vérité est au centre : nous sommes au bord de la crise inflationniste et les paroles de qui que ce soit n'y changeront rien.

La Grande-Bretagne est en crise; l'Europe n'est pas si confortable; les Etats-Unis disent carrément leur inquiétude et le Canada, pas plus qu'aucun autre pays n'est à l'abri des tourmentes économiques. D'ailleurs le tragique événement qui se prépare (le rail canadien totalement immobilisé) va nous permettre de savoir si oui ou non nous ne sommes pas, à notre tour, en pleine crise. Spectre ou non, panique ou non, mauvaise politique ou exagération des revendications... c'est lorsqu'il faudra se tirer du pétrin — à coups de millions — qu'on verra bien si l'inflation est un épouvantail ou une brutale vérité.

Roger CHAMPOUX

Autour d'une statue introuvable...

DANS l'ère dite des priorités, la recherche et la découverte de la statue de M. Duplessis n'occupent pas un rang très élevé. Il est des sujets beaucoup plus importants qui, malheureusement, n'offrent pas l'intérêt populaire attaché à ce petit jeu de cache-cache entre ministres et journalistes qui se répète périodiquement d'un gouvernement à l'autre.

Il suffit d'y réfléchir un peu pour comprendre pourquoi l'attitude du gouvernement Johnson depuis le 15 juin ressemble tant sur ce point à celle du gouvernement précédent. On peut même supposer, sans grand risque d'erreur, que l'administration actuelle est encore moins intéressée que l'autre à faire mine de savoir où se niche l'oeuvre du sculpteur Hébert. Elle ne gagnerait rien à le révéler ; elle pourrait même y perdre quelque chose, notamment une certaine unité peut-être précaire entre les "anciens" et les "nouveaux". Cette unité vaut plus en elle-même que la récupération d'un bloc de pierre, même s'il représente le fondateur et le chef invaincu du parti pendant plus de vingt ans.

Sous la direction de Daniel Johnson, depuis 1960 et particulièrement au cours des deux dernières années, l'Union nationale s'est présentée sous les traits d'un parti nouveau, régénéré, répudiant implicitement les fautes commises à la fin du régime Duplessis. Au cours de la dernière campagne, en particulier, ses porte-parole semblent s'être appliqués, d'un commun accord, à faire le moins d'allusions possible à un passé pourtant assez récent qu'il valait mieux ne pas sortir de l'oubli où il s'estompait.

La réapparition soudaine de la statue de l'ancien chef — aussi admiré que craint par ses disciples, même par-delà la mort — leur causerait des embarras auxquels ils ne sont pas prêts à faire face, du moins dans les circonstances actuelles. Pour MM. Johnson, Bertrand et Lafontaine, l'attitude la plus sage consiste sûrement à afficher des airs indifférents, impuissants et mystérieux. Les petits ennuis momentanés qu'elle leur suscite de même que les sourires incrédules qu'elle provoque chez leurs interrogateurs comptent peu à côté des embarras qui naîtraient de révélations sans détour.

On peut donc prévoir qu'avec des péripéties peu variables, le "mystère" se perpétuera aussi longtemps que nécessaire, peut-être des années. Avant même qu'il ne se dénoue, une leçon assez claire s'en dégage. A l'avenir, on sera moins pressé, espérons-le, d'immortaliser dans la pierre nos figures politiques controversées. On attendra une génération, sinon plus, avant de leur rendre un hommage non susceptible d'être compromis par des passions politiques qui, elles, ont la vie dure.

Cyrille FELTEAU

VOUS AVEZ LA PAROLE

Trop de publicité faite autour des assassinats

Monsieur le Rédacteur,

En voyant la publicité faite autour du meurtre des huit infirmières de Chicago, suivi de près par l'assassinat de seize personnes par le "Madman in the Tower", à Austin, Texas, je ne puis qu'être inquiet et étonné de tout cet étalage d'horreurs.

Inquiet tout d'abord, car si on dit que l'exemple est contagieux, je parle du bon évidemment, il ne l'est que trop dans le sens contraire.

Dans ce monde moderne qui se dit civilisé, l'insécurité se manifeste dans bien des domaines. Nous sommes entraînés dans un tourbillon où l'argent et la recherche de la vie facile reléguent les vraies valeurs humaines au second rang. Il n'est pas étonnant qu'une foule d'individus, devant cet état de choses, errent sans but et mènent une existence d'inadaptés et de névrosés enclins à perdre le contrôle de leurs actes comme cela arrive hélas! trop souvent. Qu'il y ait des déficients mentaux chez qui sommeillent de bas instincts, on en rencontre de tout temps, mais je déplore que, sous prétexte de liberté de presse et de renseigner le public, on en soit à monter en épinglet, à grand renfort de commentaires et de photos, de si tristes exploits.

A la suite de l'assassinat des infirmières et de l'arrestation du meurtrier, on pouvait lire dans les journaux, avec photo à l'appui, que plusieurs hommes s'étaient fait tatouer : "Né pour faire le mal", inscription qui se trouvait sur un bras du tueur. En fait de porte-bonheur, c'est plutôt édifiant !

La revue "Times", dans son édition du 12 août courant, allait beaucoup plus loin ; Photo-couverture de Charles Whitman, auteur de l'hécatombe d'Austin, avec en-tête "The Psychotic and Society."

Qu'on ait voulu ici traiter d'un sujet d'actualité, la cause était sans doute bonne, mais les moyens employés l'étaient moins. L'article consacré à l'événement comportait plusieurs dessins, dont l'un entre autre montrait l'endroit où les victimes étaient tombées, le tout accompagné de déclarations de psychiatres qui nous faisaient connaître les motifs probables et les différentes sortes de folie. Après lecture de l'article en question, une chose me paraissait évidente : le côté sensationnel et macabre de toute l'affaire l'emportait sur les quelques notes éducatives (?) qu'on pouvait y rencontrer.

Dans les deux cas que je mentionne, je pense aussi aux proches parents devenus la cible involontaire d'une publicité qui, à mon sens, ne profite qu'à ceux qui la distribuent.

Liberté de presse, oui ! Mauvais goût, non !

Bernard Dermine,
St-Michel

En vue de créer une filiale de l'Association Canada-Normandie

Monsieur le Rédacteur,

Puis-je vous demander votre concours pour lancer un appel aux Normands établis à Montréal et aux environs, aux anciens combattants de la campagne normande (1944) et à tous ceux qui sont d'origine normande, bref à tous les amis de la Normandie.

Le but de cet appel est de créer une filiale montréalaise de l'Association Canada-Normandie, dont le siège social est situé à Québec, sous la présidence de M. Jacques Aubree. Dans quelques mois à peine, nous aurons notre grand événement mondial, l'Expo '67. Il va sans dire que nombre de nos distingués visiteurs seront de la patrie de nos ancêtres, particulièrement la Normandie. Rien ne sera plus agréable à nos concitoyens que de rencontrer les "cousins" homonymes de quelque petite commune de la belle Normandie, les "Labelle, de Lisieux, les Laberge, de Bayeux, les Langlois, de St-Léonard-des-Parcs, les Masse, de Bacily, etc., etc. Mais faciliter les réunions familiales n'est pas le seul but de l'organisation. Beaucoup des nôtres ont de plus en plus l'avantage de visiter le pays des aïeux, alors Normandie-Canada, en étroite liaison avec Canada - Normandie, se charge de faciliter vos voyages, rencontres, réceptions, prix touristiques, etc.

De plus, l'Association organise des voyages "spécialisés" sous l'égide de la Fédération des associations de familles à revenu modeste.

Il y a aussi, outre les voyages, des activités sociales relatives aux relations culturelles entre la Normandie et le Canada. Dégustation de vins et fromages, conférences touristiques ou culturelles, hommages aux régiments canadiens - français qui ont participé à la campagne 1939-45, renseignements à qui de droit sur lieux d'origine aux familles canadiennes-françaises intéressées, même correspondance avec homonymes, si désiré.

Toute personne intéressée et désireuse de voir former une telle filiale ici à Montréal est priée de s'adresser à M. Léo-R. Gariépy, 1650, 6e Avenue, Pointe-aux-Trembles Montréal 5.

Si les réponses sont favorables, une réunion aura lieu à une date déterminée, dans un endroit propice, où les cadres d'une telle filiale pourront se former sous l'égide du siège social de Québec.

Léo-R. Gariépy,
Pointe-aux-Trembles

Le rouli-roulant, ça demande de l'équilibre...

la presse étrangère

SERVICE FRANCE-PRESSE

Des escales contradictoires ?

PARIS — **Les grands quotidiens parisiens du matin ont salué à leur manière le départ du président de la république dont le voyage fait l'objet de nombreux commentaires.**

Depuis que le général de Gaulle a lui-même annoncé que sa visite à Pnom-Penh prendrait un relief particulier, c'est vers cette partie du monde que les observateurs font porter leur attention :

"On parlera très sérieusement de la guerre vietnamienne au Cambodge, écrit notamment Nicolas Chatelain dans le **FIGARO**, mais il serait parfaitement illusoire de s'imaginer que le général y va en arbitre ou en médiateur. Le moment n'est pas encore arrivé, et personne à notre connaissance ne lui a demandé ses bons offices". Pour André Guérin, de **L'AURORE**, le chef de l'Etat français préconisera une "régionalisation" de l'affaire. Ce qui suppose le départ des Américains. "Comment ne pas penser, se demande alors André Guérin, à la situation créée dans le Sud-Est asiatique par une sorte de capitulation des Américains qui sont présentement là-bas, le seul rempart qui vaille devant le comunisme conquérant ?".

Du côté communiste, c'est sous le titre : "escales contradictoires", que **L'HUMANITE** commente le déplacement présidentiel. Reprenant le thème des amis de François Mitterrand, l'éditorialiste communiste écrit : "De Gaulle a beau prendre soin de coupler le plus souvent possible ses explosions nucléaires avec des démarches pacifiques... Le préjudice que les essais atomiques causent à notre pays et à la cause du désarmement n'en est pas moins grand". C'est aussi l'avis de **COMBAT** : "N'est-il pas piquant de conseiller aux autres de faire taire les armes à feu quand on n'hésite pas à faire exploser des bombes dans le Pacifique ?".

Vif intérêt de Moscou

MOSCOU — **Le voyage officiel du général de Gaulle en Ethiopie, et surtout au Cambodge, va être suivi en URSS avec un intérêt qui a déjà été marqué avant-hier dans un bref commentaire télévisé de M. Mikhailov, membre du comité de rédaction des IZVESTIA.**

M. Mikhailov, dans ce commentaire, a qualifié de "réaliste" l'attitude du général de Gaulle en présence de la guerre du Vietnam. On s'attend en effet, à Moscou, que le discours que le général doit prononcer le 1er septembre à Pnom-Penh précisera des positions qui, déjà connues dans leurs grandes lignes, sont très voisines de celles du gouvernement soviétique.

En tant que signataire des accords de Genève de 1954 sur le Vietnam et de 1962 sur le Laos, et co-président des conférences qui aboutirent à ces accords, le gouvernement soviétique se voit en quelque sorte contraint, en l'état actuel de l'intervention militaire américaine dans toute la péninsule indochinoise, à une attitude de constante protestation et d'immobilisme diplomatique, tant que ne sera pas rétabli le statut créé par les dits accords, c'est-à-dire tant que durera l'action militaire américaine.

C'est cette position qui a dicté notamment les plus récentes initiatives de la diplomatie soviétique : la proposition à la Grande-Bretagne, le 23 août, d'une déclaration commune condamnant les actes "d'agression" ou de "provocation" des forces américaines sur le territoire du Cambodge et la publicité donnée avant-hier à la lettre adressée à Moscou par le néo-Lao Hakshat pour protester contre des actes analogues sur le territoire du Laos. Il n'est peut-être pas fortuit que ces initiatives prennent place au moment où va se faire entendre de Pnom-Penh la voix du général de Gaulle.

L'immobilisme de l'URSS, pensent nombre d'observateurs étrangers à Moscou, ne peut en tout cas que trouver des justifications dans les plus récentes nouvelles reçues de Washington et d'Hanoï : d'une part les déclarations du président Johnson à Manchester (New-Hampshire) le 20 août et dans sa conférence de presse d'avant-hier, l'état d'esprit qui règne au Congrès de Washington et l'incapacité où est la partie pacifiste de l'opinion américaine d'exercer une influence modératrice sur ses représentants, d'autre part les dispositions manifestées par le gouvernement nord-vietnamien et le différend survenu au sein de la Commission internationale de contrôle à propos des interventions américaines dans la zone démilitarisée du Vietnam.

Von Hassel et les généraux

BONN. — **L'"Affaire des généraux" est encore au centre de l'intérêt des éditorialistes de la presse allemande. Si certains journaux insistent sur le fait qu'il ne faut pas oublier que le fond de la crise est constitué par l'achat des appareils "Starfighter", d'autres assurent que "seules l'incapacité du ministre de la Défense et la faiblesse du gouvernement actuel sont en cause". Le "RHEINISCHE MERKUR", hebdomadaire chrétien paraissant à Cologne affirme :**

"Il ne s'agit pas d'un "cas Panitzki" mais du cas "Starfighter". "Il ne faut pas non plus perdre de vue le fond de l'affaire en se laissant distraire par la tentative qui est faite de reporter l'attention sur le problème des rapports entre le soldat et la politique. L'enquête qui doit être menée ne doit pas prendre non plus l'allure d'un procès unilatéral des civils contre les militaires. Le contrôle démocratique est un principe d'ordre supérieur. Militaires comme fonctionnaires doivent lui être soumis".

"Nous avons depuis longtemps à faire à un chancelier faible et indécis, à un gouvernement manquant de conceptions et à un ministre de la Défense incapable de remplir sa mission", écrit de son côté la **NEUE RUHR ZEITUNG**, proche du parti social-démocrate.

"Cette situation — poursuit le journal — a incité les généraux à pénétrer dans le vide politique ainsi créé et à tenter d'imposer des décisions pour lesquelles seule l'autorité politique civile est compétente. Ce ne sont que la faiblesse et le fiasco de l'autorité civile qui ont rendu possible l'action des généraux qui se sentent forts parce que les civils sont faibles. C'est là le fond de la crise actuelle".

"Von Hassel est un ministre malchanceux", estime pour sa part la **KOELNISCHE RUNDSCHAU**, indépendant, de tendances chrétiennes-démocrates. "Il n'a jamais pu se hisser à la taille du costume que lui a laissé en héritage son prédécesseur le représentatif et dynamique Franz Josef Strauss. Il n'a jamais pu maîtriser les difficultés posées par l'édification rapide de la Bundeswehr. Strauss y serait parvenu s'il n'avait pas été écarté de ses fonctions ministérielles par l'affaire du "Spiegel". Pour Von Hassel l'héritage de Strauss a été trop lourd. Il ne peut pas non plus faire face aux Américains pour lesquels Strauss était trop fort.

"Von Hassel — poursuit la **KOELNISCHE RUNDSCHAU** — ne pourra pas rester ministre de la Défense jusqu'aux prochaines élections législatives. Cependant, l'éliminer aujourd'hui provoquerait l'ouverture d'une affaire d'Etat".

Deux conflits peu comparables

NEW YORK — **Le NEW YORK TIMES fait écho mercredi dans un éditorial consacré au récent discours prononcé par M. Dean Rusk devant les anciens combattants des guerres étrangères aux accusations de "fauteur de guerre" proférées la veille par les sénateurs Wayne Morse, Stephen Young et Ernest Gruening à l'encontre du secrétaire d'Etat.**

"M. Rusk, écrit le **NEW YORK TIMES** a comparé les opposants à l'extension du conflit vietnamien à ceux qui pensaient en 1930 pouvoir apaiser les fascistes, les nazis et les impérialistes japonais. Comparer ce conflit ambigu — mi-guerre civile — dans un petit pays sous-développé d'Asie avec la tentative hitlérienne de conquérir l'Europe, puissant centre industriel et berceau de la civilisation occidentale, constitue une extraordinaire mauvaise interprétation de l'histoire. Pire encore, M. Rusk diffame les patriotes qui s'opposent à l'escalade tout comme le faisait encore le président Johnson il y a deux ans..."

"Cette mise en parallèle avec les Nazis ne peut servir qu'à réduire encore les chances de règlement négocié du conflit vietnamien, en effet :

"Le but des Etats-Unis lors de la deuxième guerre mondiale était de contraindre les Nazis à la reddition totale car ils estimaient que tout compromis aurait été immoral et dangereux.

Les Etats-Unis désiraient alors non seulement une victoire militaire mais aussi la destruction complète du régime hitlérien.

Au Vietnam par contre, l'administration affirme ne chercher ni la victoire militaire ni la destruction du régime de Hanoï. Comparer le combat en Asie du Sud-est avec la guerre totale menée contre Hitler ne peut que causer de la confusion".

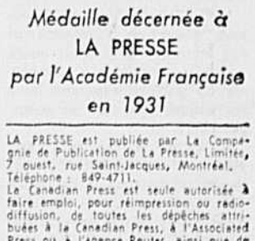

Médaille décernée à
LA PRESSE
par l'Académie Française
en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 849-4711.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an :
Canada : $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

Postes téléphoniques modernes pour le métro

La compagnie Northern Electric a commencé l'installation de postes téléphoniques modernes sur le parcours du métro. D'une esthétique sobre et équilibrée, ces postes s'harmonisent parfaitement avec le décor et l'aménagement des lieux. On remarquera, en particulier, les cloisons triangulaires en acier perforé et inoxydable, destinées à insonoriser la "cage" téléphonique. Il n'est pas interdit, en même temps, de porter également attention, ne serait-ce que pour quelques instants, à cette gracieuse jeune fille qui étrenne l'un de ces appareils, et peut-être aussi une jolie robe . . .

Le coût de l'Expo est d'un tiers de plus qu'il avait été prévu

par Raymond GRENIER

L'Expo nous coûte un bon tiers trop cher.

Mettons un quatrième ou un cinquième. Et c'est déjà beaucoup pour des contribuables. On en est rendu à $323,800,000, depuis le mois du poisson d'avril.

Au mois de mai, le ministre fédéral des Finances, M. Robert H. Winters, faisait quelques grimaces et réclamait de l'entreprise privée canadienne $35 millions de plus en participation diverse pour l'Expo.

C'était déjà plus qu'un dixième du coût total de l'exposition.

A ce moment-là, la participation privée canadienne était de quelque $40 millions. Il y a deux semaines, elle était de $44 millions . . .

Vers la même époque, le ministre fédéral de l'Agriculture y est allé, lui aussi, de ses requêtes.

Modestement. Il ne voulait que $5 millions pour le Pavillon de l'Agriculture, de la part de ceux qui appartiennent à la principale industrie du Canada.

$35 millions, plus $5 millions : on s'en vient bien du côté du surplus du tiers du coût de l'Expo que nous allons avoir sur les reins . . .

On en est rendu à diviser 323 par 40.

Et ce n'est pas tout, il s'en faut de beaucoup.

Qui, diable ! a passé un contrat ferme pour certains bâtiments thématiques, à tétraèdres tronqués, qui coûtaient plus cher que ce qu'on allait y mettre dedans (la vraie exposition thématique) ? Qui ont donné jusqu'à ce jour une tablature carabinée à ceux qui les érigent — et qui ont provoqué une "escalade" remarquable des prix des "designers" ?

Il est facile de dire, comme excuse, que c'est la première fois que nous avons une exposition universelle au Canada. Si c'est d'ailleurs qu'on a d'abord appris à nager, on n'est pas forcément obligé de se noyer dans le premier lac laurentien venu.

Le cas "Habitat 67" est devenu un peu tangent à partir du jour où l'Expo l'a inscrit dans son propre budget — avec la bénédiction des autorités d'Ottawa, de Québec, de Montréal et de la Société nationale d'hypothèques.

Ça va chercher dans les $12 millions.

Et, par-dessus le marché, l'Expo ne semble même pas fichue d'en réaliser à temps une première phase réduite et peu démonstrative.

C'est fou ce qu'il a fallu revoir et reviser de plans et de projets. En y mettant le prix . . .

La Compagnie de l'Expo est temporaire et doit disparaître à la fin de 1969.

On appelle ça : la liquidation.

On n'a pas fini d'en parler !

Agir mal avec une bonne intention vaut mieux que suivre la loi avec une mauvaise intention.

Le Talmud

Plainte de méfait contre H. Lake

Harry Lake, membre d'une agence de détectives privés, qui est devant nos tribunaux sous l'accusation "d'avoir capté les appels ou conversations téléphoniques d'un jeune avocat", subira son procès sous des accusations de méfait public et de bris de fils téléphoniques.

Il avait aussi été inculpé de personnification mais le juge Marc-André Blain, après avoir entendu les arguments en droit de Me Dollard Dansereau, a renvoyé cette accusation, affirmant "que dans les cas des compagnies privées, d'utilités publiques, on ne pouvait personnifier qui que ce soit, parce qu'il ne s'agissait pas d'une personne au sens de la loi".

Il gagne aux courses . . . et se fait voler

Les dames "Chance" et "Malchance" ont entouré simultanément hier soir de leur sollicitude un parieur à Blue Bonnets.

M. Martin Zuba, de New York, a relaté à la police qu'un tire-laine venait de lui soutirer son portefeuille contenant $95.

Dans le portefeuille se trouvait en outre un billet Exacta 7-4 rapportant $43.70 au porteur !

Autre vol rapide

Des cambrioleurs sont entrés dans le logis de Mlle Joyce Gentleman, 350, Notre-Dame est, et on fait main basse sur des vêtements d'homme et de femme d'une valeur de $800. Ils ont pris la fuite à toutes jambes.

Ouverture des bureaux rénovés au Nouveau palais de Justice

par Maurice Morin

Le Nouveau palais de justice a repris depuis hier son "allure" des beaux jours du passé... mais avec des changements qui ont conduit à la fusion des deux greffes, ceux de la Couronne et de la paix. Et le nouveau greffe est sous la direction et la responsabilité du notaire Marius D'Amours qui, jusqu'à il y a quelques semaines était protonotaire du district judiciaire.

Dans le grand bureau sis au fond du Palais, au rez-de-chaussée, tout a été rénové au point de ne plus se reconnaître. C'est dans ce bureau maintenant très éclairé que le personnel occupé à la rédaction des plaintes, au plumitif, au classement des dossiers prendra désormais place. Les deux caisses, celle de la Couronne auparavant et celle du greffe de la paix, y ont été placées.

Encore seulement deux caissiers, pas de changement de ce côté-là, même si les affaires ont centuplé depuis une vingtaine d'années !

Les deux caisses existaient lorsqu'il n'y avait que six ou sept juges et leur nombre n'a pas été augmenté malgré qu'en Correctionnelle, il existe, aujourd'hui, 19 juges.

Mais le personnel affecté au service de la comptabilité a "progressé" lui.

Reste à savoir si le personnel actuel du bureau pourra suffire à la tâche. Depuis déjà quelques années, on se plaignait qu'il manquait des fonctionnaires dans les deux greffes, ainsi que des greffiers. De nombreux vides n'ont même pas été comblés.

Tout était en désordre depuis environ un mois et maintenant l'ordre commence à se faire sentir.

Il reste cependant beaucoup d'améliorations à faire, mais Me Jean Poliquin, directeur des services administratifs au ministère de la Justice, nous a assurés, hier après-midi, qu'elles ne tarderont pas.

Et les habitués du Palais, s'ils semblaient quelque peu dépaysés, hier, réaliseront éventuellement "queles améliorations ont été conçues et accomplies pour le bien de tous et pour assurer une justice plus expéditive".

Femme tuée par une auto

Mme Marcel Peslin, âgée de 69 ans, demeurant au 65 rue Shamrock, app. 5 a été tuée vers 5 h. hier après-midi lorsqu'elle a été renversée par une automobile en traversant la rue, à l'intersection des rues St-Dominique et Shamrock.

La police a révélé que l'automobile avait heurté la victime à la suite d'un dérapage occasionné par une collision avec un autre véhicule.

Mme Peslin a succombé à ses blessures sur les lieux de l'accident. Son corps a été transporté à l'hôpital Jean-Talon où la mort a été constatée.

Coupable de tentative de suicide

Une jeune femme, mère de deux enfants, une fillette de deux ans et un fils de deux ans, recevra des soins d'un psychiatre pendant qu'elle sera en détention pour tentative de suicide.

Hier, elle se reconnaissait coupable devant le juge Omer Legrand qui prononcera sentence le 1er septembre. Lorsqu'elle reviendra devant le tribunal, le médecin qui l'aura examinée fournira alors un rapport au juge qui agira en conséquence.

Cette jeune femme de 25 ans aurait ouvert les clefs du poêle à gaz chez elle . . . dans l'intention de s'enlever la vie. L'acte d'accusation mentionne, de plus, qu'elle a mis la vie de ses deux enfants en danger.

C'est la deuxième fois qu'elle aurait attenté à ses jours, mentionne le rapport de la police.

Avenues fermées à la circulation à Westmount

Les avenues Wood et Western, à Westmount, seront fermées à la circulation à partir d'aujourd'hui et, ce, pour les deux prochains mois.

C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui un porte-parole du Service de la circulation de Westmount. La fermeture des deux avenues est due à des travaux en vue de la construction du métro.

Voici L'ECHO DU ST-MAURICE. Il est inadmissible que le mot SAINT ne soit pas écrit au long.

Je reconnais dans une photographie de la première page M. Albert Landry qui dirige l'*Institut de Technologie* de Shawinigan. J'ai connu M. Landry pendant les années que j'ai passées comme publicitaire à l'ancien ministère de la Jeunesse. A cette époque, on appelait correctement *écoles techniques* les maisons d'enseignement de cette sorte. Ce n'est sûrement pas aux journalistes de Shawinigan ou d'ailleurs qu'il faut reprocher l'emploi du mot *institut* à leur sujet. Une loi a malheureusement changé le nom de nos *écoles techniques*.

On se prépare à se servir de nouveau du mot *institut* de façon abusive. Profitons de l'occasion pour dire à nos législateurs qu'ils ne feront qu'ajouter une nouvelle faute de français à toutes celles dont notre vocabulaire administratif et juridique est déjà infesté si, pour donner suite à une proposition fort discutable de la Commission Parent, ils donnent le nom d'*institut* à des écoles secondaires. Dans le vocabulaire de l'enseignement, ce mot ne sert proprement qu'à désigner certains établissements reliés directement à une université. Ce n'est que par exception que le terme *institut* est donné en France à d'autres établissements que ceux-là.

L'expression *institut de technologie* est un simple calque du nom que portent les grandes *écoles techniques* des Etats-Unis, "*institute of technology*".

M. Albert Landry est un homme pour qui j'ai de l'estime et je regrette qu'on lui donne le titre de *principal* étant donné que ce nom n'est approprié que lorsqu'on parle du directeur d'une maison d'enseignement secondaire n'appartenant pas à l'Etat. En français, M. Landry reste le *directeur* de l'*Ecole technique* de Shawinigan.

Pour l'amour du français, que le nouveau ministre de l'Education ne commette pas l'erreur que son prédécesseur allait faire en donnant le nom d'*institut* à des écoles secondaires. Qu'on me permette d'exprimer ici, en passant, l'opinion que le partage du cours secondaire proposé entre les écoles primaires et de faux *instituts* est déplorable. Cette imitation servile du système d'enseignement américain ne me paraît pas justifiable. Les Canadiens-Français devraient être instruits à la française.

(tous droits réservés)

M. Gérard Dagenais répond à toutes les questions qu'on lui pose par téléphone sur le français au cours de l'émission "Parlons-nous français ?" qui est diffusée tous les dimanches, de 11 h. 30 à midi, sur les ondes de CKAC.

"Petite Bourgogne" : feu vert de Québec

Le projet de rénovation urbaine de "la Petite Bourgogne" vient de franchir une étape qui le rapproche de la réalisation. La ville de Montréal a reçu mercredi du gouvernement provincial l'approbation du projet. La ville pourra maintenant s'adresser au gouvernement fédéral pour régler les problèmes de financement.

La zone touchée par ce projet a une superficie de 8 acres, circonscrite par les rues Saint-Antoine, Des Seigneurs, Saint-Jacques et Richmond.

Le projet approuvé à Québec a été préparé par le directeur du service d'urbanisme de Montréal, M. Aimé Desautels. Il prévoit la construction de 242 logis dans 119 bâtisses. On y trouvera un agencement de maisons à un seul logis, à deux logis et des immeubles plus grands.

La nouvelle officielle de l'approbation gouvernementale provenant de Québec a été transmise par le sous-ministre aux Affaires municipales, M. J.-L. Doucet. Il a fait savoir aux édiles montréalaises que le gouvernement de M. Daniel Johnson autorise la ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales à négocier une entente avec la Société centrale d'hypothèque et de logement, en vertu de la loi de la construction résidentielle au Canada, en vue de pousser le projet plus avant.

Vol de vêtements d'écolier au montant de $20,000

Les bouleversements provoqués depuis plus d'une semaine dans les milieux du transport par l'annonce de la grève imminente des cheminots ont permis à deux compères de piquer une vingtaine de caisses remplies de vêtements d'écolier d'une valeur de $20,000.

Le vol a été perpétré hier après-midi chez A. Cohen, 8710, avenue du Parc. Deux hommes, se présentant comme envoyés d'une compagnie de transport, sont venus quérir 59 de ces caisses.

Quelque temps plus tard, on a constaté qu'ils en avaient emporté 20 et en avaient laissé 39 dans le monte-charge. La compagnie Cohen est située au 5e étage de l'édifice.

Cowansville : exposition relative à l'économie dirigée

COWANSVILLE, (R.P.) — La Jeune chambre de commerce à Cowansville organise une exposition industrielle et commerciale. La foire se tiendra du 14 au 18 septembre, en partie sous le chapiteau, rue Dion. Il y aura en plus des attractions et des jeux.

Dès la journée d'ouverture, le mercredi 14, on servira un coquetel et un buffet à cinq heures de l'après-midi. Durant la soirée, des corps de majorettes, des fanfares et des dignitaires défileront. Un ministre du gouvernement québécois, à 7 h. 30 du soir, proclamera l'ouverture de l'exposition. Un feu d'artifice suivra à dix heures.

Le comité de l'exposition comprend MM. Jules Bélisle, à la présidence, Jean-Louis Brault et Yves Campagna, adjoints au président, Fernand Barsalou et Paul Desmarais, à la vice-présidence, Laurent Roy et Raymond Murphy, conseillers techniques.

Un mort et quatre blessés dans un accident de travail

Un ouvrier qui travaillait à la construction d'un immeuble de 26 étages, le Bellerive Acres, sis au 3130 boulevard Lévesque dans le quartier Chomedey, à Laval, a connu une fin tragique vers 3 h. 20 hier après-midi, alors qu'il est tombé dans le vide d'une hauteur de 250 pieds soit à partir du 25e étage de l'édifice.

Quatre autres ouvriers qui travaillaient avec la victime ont eu la vie sauve en tombant sur un balcon, deux étages plus bas.

Les cinq hommes, employés de la firme J. N. Brocklesby du 11,175 rue Parkway, travaillaient sur une plate-forme qui était retenue par une grue. L'accident s'est produit lorsque la plate-forme s'est soudainement détachée de la grue porteuse, précipitant les cinq hommes dans le vide.

La victime est M. Albert Comtois, âgé de 36 ans, domicilié au 7440 rue Rondeau, à Anjou.

Les blessés sont : MM. Irénée Robichaud, 37 ans, du 3564 ouest, boulevard Henri-Bourassa; Marc Fournier, 33 ans, du 6202 rue Marseille; Gaétan Fournier, 35 ans, du 5361 rue Pierre-Tétreault et Louis Tremblay, 37 ans, du 4833 rue Fabre.

Ils ont été transportés à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville par les policiers de Laval. Les autorités de l'institution ont signalé qu'aucun des ouvriers n'a été grièvement blessé

LE CHEMIN DE FER D & H MAINTIENDRA SON SERVICE DE PASSAGERS
entre
MONTRÉAL et NEW YORK
durant la grève prévue des Chemins de fer canadiens. Survenant une grève des employés des chemins de fer canadiens, prévue pour vendredi midi, le 26 août, la Compagnie de chemin de fer D & H continuera d'offrir son service pour passagers entre Montréal et la ville de New York par le LAURENTIAN (Train de jour) et le MONTREAL LIMITED (Train de nuit).
. . . Les autobus de la compagnie Fortin seront utilisés entre Montréal et Rouses Point où la liaison sera effectuée avec les trains de la D & H.
Le point de départ et d'arrivée sera situé rue Stanley, face à l'hôtel Laurentien, à Montréal, selon la cédule suivante :
CEDULE VERS LE SUD
LE LAURENTIAN (Train de jour)
Départ : Montréal, autobus, 10:15 a.m. H.A.E.
Départ : Rouses Point, train, 12:07 P.M. H.A.E.
LE MONTREAL LTD. (Train de nuit)
Départ : Montréal, autobus, 9:00 P.M. H.A.E.
Départ : Rouses Point, train, 10:50 P.M. H.A.E.
CEDULE VERS LE NORD
LE LAURENTIAN (Train de jour)
Arrivée : Rouses Point, train, 4:06 P.M. H.A.E.
Arrivée : Montréal, autobus, 6:00 P.M. H.A.E.
LE MONTREAL LTD. (Train de nuit)
Arrivée : Rouses Point, train, 7:10 A.M. H.A.E.
Arrivée : Montréal, autobus, 9:10 A.M. H.A.E.
On peut se procurer ses billets au bureau de la D & H au 1117 ouest Ste-Catherine, téléphone : 849-3614, chaque jour y compris les samedis et dimanches de 8 h. 30 a.m. à 5 heures p.m.
On peut également se procurer ses billets à bord de l'autobus, mais les billets de première classe et de wagon-lit devraient être achetés à l'avance si possible.
THE DELAWARE AND HUDSON RAILROAD

LEGARE fait du rêve des nouveaux fiancés une réalité !
5 Pièces Complètes
COMPRENANT 138 MORCEAUX DE QUALITE
$649
AUCUN DEPOT
seulement 6.50 par semaine
ENSEMBLE DE CHAMBRE, 10 MCX
Mobilier de chambre consiste en un bureau triple de 64" de long, à 9 tiroirs (miroir basculant à bord biseauté), commode à 4 tiroirs et lit à panneaux de 4'6". Fini noyer ou "taffy". EN PLUS: matelas à ressorts, sommier à lames, 2 oreillers "Simmons", couvre-lit en chenille (7 coloris) et 2 lampes de boudoir, genre cristal, avec abat-jour ballerine.
ENSEMBLE DE CUISINE, 121 MCX
Mobilier de cuisine comprenant une table à dessus "Arborite", 36 x 48", s'allongeant jusqu'à 60" à l'aide d'un panneau séparé de 1". Chaises rembourrées de mousse. Fini chrome ou phénol. EN PLUS : service de vaisselle 52 mcx, coutellerie 32 mcx et verrerie 32 mcx. Les services sont pour 8 couverts. (Voir à gauche pour détails.)
ENSEMBLE DE VIVOIR, 7 MCX
Mobilier chesterfield, 2 mcx, recouverts d'un bouclé avec rayures blanches harmonisées dans un choix de 5 coloris. EN PLUS : table à café et 2 tables-étagères à dessus "Formica", 2 lampes de table en noyer et cuivre, Abat-jour en Fibre de verre compris.
Motifs floraux sur porcelaine blanche. Importée de Staffordshire, Angleterre.
Motifs de feuilles et de branches. Bordure prévenant les éclatements.
Quatre formats. En acier inoxydable dans un motif suédois moderne.
OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 H.
SAMEDI JUSQU'A 6 HEURES
AUCUN DEPOT REQUIS
JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER, si désiré
(Taxe de vente payable à l'achat)
Nous finançons notre Crédit !
Legaré
Plus de 90 magasins dans le Québec pour mieux vous servir !
1200 rue AMHERST Tél. 842-8911
3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667
6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668
3734 o. rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994
3250 rue MASSON Tél. 725-2453 (Rosemont)
4078 rue WELLINGTON Tél. 768-4730 (Verdun)
1624 b. de la CONCORDE Tél. 669-2646 (Duvernay)
4660 est, STE-CATHERINE Tél. 255-7029
6589 boul. MONK Tél. 768-4777 (Ville-Emard)
10672 boul. PIE-IX Tél. 322-2741 (Montréal-Nord)
1278 est, MONT-ROYAL Tél. 521-5373
5184 ouest, NOTRE-DAME Tél. 935-7813
1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)
11926 est, NOTRE-DAME Tél. 645-5371 (Pointe-aux-Trembles)

la vie féminine

La Congrégation des religieux, à Rome, accorde un peu plus d'autonomie à nos communautés

Mère Saint-Paul, s.g.s., présidente de la section féminine de la Conférence religieuse canadienne, qui se tient présentement à Ottawa, et conseillère au Conseil central de l'Union internationale des supérieures générales, participait à Rome, du 18 février au 2 mars dernier, à la première réunion de l'Union qui groupait 39 supérieures générales, dont une autre Canadienne, Mère Sainte-Hélénadu-Sacré-Coeur, supérieure générale de la CND.

De cette première réunion, peu ou pas d'échos dans les nouvelles qui alimentent la presse. Mère Saint-Paul a quelque peu soulevé le voile à l'occasion de son discours d'ouverture à la Conférence.

Lors de cette rencontre, dit-elle, les six commissions de travail ont étudié divers aspects du décret conciliaire sur la vie religieuse.

Invitées à exprimer librement leurs opinions et suggestions, les participantes ont soumis une **centaine de propositions** à la commission post-conciliaire qui s'occupe d'établir les normes d'application de ce décret. Chacune des propositions fut soumise à l'approbation de toutes les participantes à la façon du vote conciliaire : "Oui", "Non", "Avec réserve" ("Placet", "Non Placet", "Placet juxta modum"). Les propositions furent groupées sous les chefs suivants : **principes et critères** de la **rénovation** adaptée de la vie religieuse; sa nature, **les voeux et la vie commune ;** la **formation des sujets;** les **vocations religieuses;** la **fondation,** la **suppression** et **l'union des instituts de religieux.**

Avec une pointe d'humour, Mère Saint-Paul rapporta un propos entendu dans les milieux romains devant ce **fait nouveau** qu'était cette **centaine de propositions** présentées par ces supérieures religieuses : **"C'est hardi, mais assez équilibré . . ."** Sur une note plus sérieuse, elle dit sa confiance fondée "sur des sources non-officielles" de voir acceptées par Rome, une bonne partie de ces propositions.

Mère Saint-Paul cita alors le premier numéro du bulletin de l'organisme, qui est arrivé ces jours-ci au Canada. Dans un **décret, en date du 31 mai,** la **Congrégation des Religieux** a fait suite à l'une de ces propositions demandant que **soient accordées aux supérieures générales** des instituts religieux féminins de droit pontifical quelques facultés ou pouvoirs analogues à ceux concédés aux supérieurs généraux des communautés de prêtres, en 1964. Le décret contient **neuf facultés ou pouvoirs** qui visent à simplifier le gouvernement des communautés de religieuses en ce qui concerne, par exemple, l'aliénation et la **location de biens de l'institut; l'obtention de la dispense des voeux temporaires;** la **résidence** prolongée hors d'une maison religieuse; le **transfert** d'un noviciat, etc. Jusqu'ici, on devait recourir à Rome, à la Congrégation des religieux, **pour pouvoir poser ces gestes;** dorénavant, il suffira pour le faire du **consentement du conseil généralice** de la communauté ou encore le recours à l'évêque du lieu.

Idées-force sur l'exercice de l'autorité dans les communautés religieuses

OTTAWA — "Comment exercer l'autorité dans nos communautés religieuses après Vatican II ? Il n'y a pas de recettes toutes faites mais voici quelques idées-force sans lesquelles rien ne pourra se faire", déclarait hier matin, le P. Jean-Gabriel Ranquet, o.p., invité à la Conférence religieuse canadienne qui rassemble actuellement à Ottawa les supérieures générales et provinciales à l'Université Saint-Paul.

Le Père Ranquet est venu au Canada sur l'invitation de communautés canadiennes afin d'y prêcher des retraites durant l'été. Il travaille à Montpellier, dans le sud de la France où il s'occupe de l'Action catholique ouvrière et du catéchuménat des adultes. Il est l'auteur d'un petit livre : "Vie religieuse et réalités naturelles", publié en 1965.

La **première** idée-force suggérée par le conférencier : Rendre notre manière de gouverner plus nettement conforme à l'Evangile. "Dans l'Eglise," dit-il, "l'autorité a un tout autre style que dans la société temporelle parce qu'elle a une tout autre portée. Celui qui détient l'autorité est comme le sacrement vivant du Christ-chef. Or le Christ s'est mis à notre tête comme le Serviteur." Le père signala la nécessité pour la supérieure religieuse d'être magnanime car "service n'est pas asservissement." Elle doit avoir l'humilité de la première place, dit-il.

La **deuxième** idée-force : une autorité qui favorise en ses sujets la maturité humaine. L'adolescence et la sénescence peuvent menacer nos communautés, dit-il. L'adolescence se traduit par l'agressivité, l'anarchie, la présomption, le mal du siècle. La sénescence se traduit par le durcissement, une fixation sur une pseudo-fidélité qui laisse échapper la grâce du siècle, celle qui s'est exprimée dans le Concile.

Et comme **troisième** idée-force, le Père Ranquet suggère une autorité qui aide les religieuses à pratiquer une vraie liberté chrétienne, fruit de l'obéissance. "Le Vendredi-Saint de l'obéissance ne consiste pas à supprimer la décision du sujet, mais à introduire dans la décision du sujet l'amour crucifiant de Jésus-Christ. Il ne s'agit pas de massacrer la liberté des soeurs mais de la consacrer, de lui donner le régime pascal qui doit aboutir à la mise en place de l'être nouveau. Ce qui veut dire qu'il ne faut pas redouter les différences d'opinion, dans les réunions du Conseil général, par exemple, mais voir en elles des complémentarités et non des oppositions. Il faut donner dans les charges et les emplois des religieuses certaines marges d'indétermination pour favoriser la créativité."

Rien de plus exigeant mais rien de plus sanctifiant que d'être aujourd'hui supérieure majeure, générale ou provinciale, déclare le Père Ranquet en guise de conclusion.

Donnez ce que vous n'utilisez plus : les Chantiers de Montréal en ont besoin

par Françoise Kayler

Pour une partie de la population de Montréal, les seuls magasins accessibles pour les achats de la rentrée sont ceux des Chantiers de Montréal. Or, ces magasins sont vides !

L'un des objectifs des Chantiers est de permettre d'acquérir des objets de première nécessité à ceux qui, sans leur existence, n'en auraient pas les moyens. L'approvisionnement de ces magasins, assuré par dons en espèces, connait des hauts et des bas. Il est en ce moment au plus bas, mais les demandes, elles, sont constantes.

Les Chantiers lancent un appel pressant au public pour regarnir les rayons des trois centres du sud-ouest de Montréal. Tout ce qui est en assez bon état pour être utilisable peut être donné : mobilier, vêtements, articles de ménage, etc . . . On ne fait évidemment pas de miracle et, là comme ailleurs, des objets irrécupérables ne peuvent être d'aucun secours. D'autant plus que les ateliers qui se chargeaient des grosses réparations ont dû être fermés l'an dernier, faute de subventions.

Pour aider les Chantiers dans leur oeuvre de récupération on peut prendre contact par téléphone en composant 937-8919 ; dans ce cas, un camion passera à domicile. On peut aussi porter ses dons, directement. L'adresse à retenir : 2061 ouest, rue Notre-Dame et les heures d'ouverture : 9 h. à 5 h. du lundi au vendredi jusqu'à la Fête du Travail ; après cette date, s'ajoutera le samedi, de 9 h. à midi.

Il est à noter que les articles qui sont ainsi récupérés, ne sont pas donnés, mais vendus. "Une chose donnée est dure à accepter pour celui qui reçoit" explique Edouard Casaubon, administrateur des magasins des Chantiers, "en vendant, on respecte la dignité de l'individu et on lui permet également de pouvoir faire un choix. Celui qui achète ne se sent pas dépendant de celui qui vend, tandis que celui qui reçoit se sent dépendant de celui qui donne".

Les prix sont établis pour pouvoir convenir aux bourses des acheteurs. Une chemise est étiquetée 15 cents ; un pantalon, 25 cents ; un costume pour homme, $2.00. Le prix d'une paire de souliers peut osciller entre 10 et 25 cents ; celui d'une machine à laver entre 5 et 10 dollars ; d'un frigidaire ou d'un poêle entre 15 et 20 dollars ; d'une commode ou d'un lit, entre 3 et 10 dollars. La vaisselle se détaille 5 ou 10 cents le morceau.

Les sommes découlant de ces ventes sont utilisées pour aider tous ceux qui ont des difficultés, quelles qu'en soient les causes, à se réadapter au monde du travail (les ateliers étaient un moyen d'employer les sans-travail en les réadaptant). Le but des Chantiers, en effet, n'est pas d'être un centre de dépannage, mais un centre de récupération, au sens le plus large du terme.

Fondé il y a cinq ans, cet organisme comprend actuellement une cinquantaine de jeunes, étudiants, travailleurs, professionnels qui travaillent bénévolement pour tenter d'être "une présence auprès des défavorisés". Ils les aident de bien des façons ; leur fournir des objets de première nécessité n'en est qu'une. Pour que cette aide soit donnée ils ont besoin du public.

Nombre limité de chapeaux de vison

à moitié-prix .. $70 à $90

Choisis pour la saison 1967 et faits de vison H.R. fourni, somptueux, ils sont, sans contredit, de ravissantes aubaines! Nous en illustrons trois d'un groupe limité en tons pastel naturel, ranch ou teint noir. Salon du Chapeau, au deuxième.

HOLT RENFREW

Place Ville-Marie • Fairview - Pointe-Claire

Station. gratuit, 1 hr. —— Sherbrooke et de la Montagne

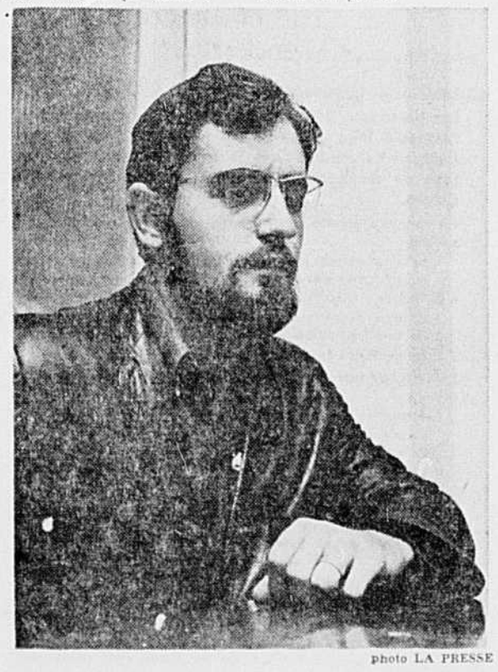

photo LA PRESSE

Edouard Casaubon, vice-président des Chantiers de Montréal et administrateur des magasins de cet organisme.

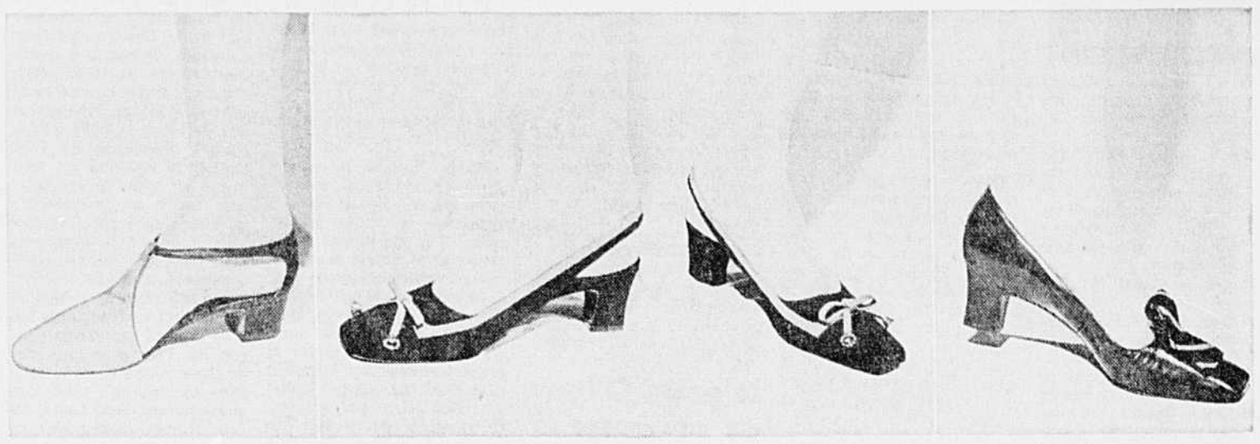

Modèles présentés hier au défilé de prestige de Brown's Shoe Shops, au Ritz Carlton. Croyez-le ou non ce sont les talons les plus hauts de la nouveauté. De gauche à droite : un soulier en suède bourgogne ; au centre, un Young Londoner noir et or ouvert au talon ; à droite, un escarpin carré tire la langue.

Un modèle où le tricot se joue des formes géométriques et que l'on pourra trouver à la nouvelle boutique "La Boutique Bizarre", qui fera partie du Brown's Shoe Shop. Autre nouveauté : il y a là deux ateliers, un pour les enfants et un autre pour les dames, où l'on pourra commander et faire exécuter la robe qui plaira. Monique Belcourt, acheteuse pour la maison, agira également comme conseillère de la mode.

Les souliers mis à la raison

Bouts carrés et talons forts donnent le coup de pied fatal aux pointes-épingles et aux talons-aiguilles

par Marie Bourbonnais

Véritable révolution dans les souliers si l'on se base sur le défilé prestige présenté hier par Brown's Shoe Shops dans la suite vice-royale du Ritz Carlton. Pointes et talons aiguille ont vécu : c'est présentement le triomphe des talons bas, plats, carrément assis sur le sol. Et les modèles qui sacrifient à un petit air de hauteur ne vont pas très haut : un pouce trois-quarts tout au plus.

Voilà le talon raisonnable qu'on nous a présenté comme très nouveau ; au fond c'est l'éternel retour et ce qui mieux est, il ravira toutes ces dames qui ne pouvaient s'accommoder de ces hauts perchoirs qui ont tellement fait de dégâts . . . sur les linoléums et à la plante des pieds. Bravo, on revient au bon sens et il parait que "les jeunes adorent ça". Ce qui veut dire qu'il y en aura pour tous les goûts. Qu'on se le dise (!) les gros talons sont revenus.

Autre chose, les souliers prennent le large : celles qui se désolaient de ne pouvoir trouver la largeur C — faute de demande nous dit-on dans les cercles de la chaussure — seront heureuses d'apprendre que le B leur suffira cette saison ; il n'emprisonne pas le pied. Quant à la largeur des bouts, c'est le bec de canard dans son expression la plus poussée et l'empeigne est ordinairement courte sauf si elle s'étire par une langue.

Les souliers petite fille modèle moderne, en cuir verni noir avec simple courroie bien fixée au centre du cou du pied.

Une transcendance : l'harmonisation du cuir et du suède avec les couleurs : cerise, bourgogne, fuschia, olive, or ou tabac. Les rouges sombres, distingués, très théâtre battront la marche : ils sont ravissants.

Les styles : l'escarpin, la sandale — mais ici nous sommes loin de la primitive, elle s'obtient par un jeu de courroies posées en simili-découpes — le soulier ouvert à l'arrière (pas de quartier). On a beaucoup parlé de mini-talons : ils accompagneront avec un égal bonheur le tailleur pantalon ou la robe.

Et dans tous les modèles se retrouvent les fabrications canadienne, italienne, anglaise, américaine, espagnole . . . et française, celle-ci mettant Charles Jourdan en vedette ainsi que Philippe Renault.

La Boutique "BIZARRE"

La présentation de la collection de souliers se doublait d'un défilé de tricots — robes et tailleurs-pantalons que l'on pourra trouver à un nouveau magasin Brown (le 9e) enrichi, dans le Centre d'achats de Côte-Saint-Luc, d'une boutique de vêtements de sport : la Boutique Bizarre. Mais on aurait tort de prendre ce mot au pied de la lettre ; on a simplement voulu choisir un nom se prêtant aux deux langues.

Les jeunes et même les moins jeunes, garçons et filles et même les enfants trouveront là de quoi satisfaire l'élégance sportive. Ce sera de l'exclusivité, qu'elle vienne du Canada, des Etats-Unis ou de Londres. On veut faire oublier les "Mods". Maintenant ont parle en fonction de "Young Londoner". Londres devra donc à ses jeunes d'avoir remis la capitale britannique sur la carte de la mode mondiale.

Les robes : des modèles pas compliqués obéissant aux formes graciles de nos adolescentes, sans ceinture pour la plupart, longues, menues, ornées joliment d'un détail. Il y a beaucoup de deux-pièces opposant deux couleurs : marine et orange, marine et jaune, marine et framboise. La surblouse est ici plus longue que les années précédentes. Il y a des tricots qui s'emparent de la géométrie. Il y a dans les robes des empiècements de velours qui s'ornent au col d'un rucher de dentelle ; ça vous donne un air de camée. Les manches sont tirées au poignet. On devient très décent, sauf que les jambes s'étirent et que les genoux s'affichent. On y est fait et ce n'est presque plus la peine d'en parler. Le tailleur veste-pantalon mis à la mode l'an dernier par Saint-Laurent est là et la veste longueur de caban conserve malgré tout une silhouette très féminine. Beaucoup de gris : c'est distingué, et le tartan Aberdeen, fait très chic. C'est à noter : les tartans à petits quadrillés connaitront une prépondérance dans un avenir prochain.

Depuis l'austère époque de Staline les hôtesses de l'air russes ont changé

MOSCOU, (Reuters) — Les hôtesses de l'air russes rivalisent de charme, d'élégance et de bon maintien avec leurs consoeurs occidentales.

Les temps ont changé depuis l'austère époque de Staline, alors que l'hôtesse en service à bord d'un avion soviétique avait d'ordinaire une silhouette de matrone et un regard sévère décourageant les messieurs à entreprendre la moindre petite conversation.

Aujourd'hui, de jeunes Russes parmi les plus jolies voyagent autour du monde comme hôtesses de la compagnie gouvernementale de transport aérien Aeroflot.

Cette compagnie dispose à présent de lignes aériennes dans la plupart des pays du monde, et la nécessité d'augmenter le personnel d'hôtesses s'impose. Mais les candidates doivent quand même répondre aux exigences pour être acceptées.

Les jeunes filles, entre 20 et 27 ans, doivent avoir terminé au moins leur dixième année du cours d'étude.

Pour accomplir ce travail sur les lignes aériennes en tenant compte de la concurrence étrangère, une jeune fille doit posséder un diplôme d'un institut de langues étrangères.

Avant de se rendre dans les pays étrangers, les hôtesses montreront leur savoir-faire au cours de voyages en Union soviétique, durant une période d'essai de deux à trois ans.

Une fois acceptée, la candidate doit apprendre dans un bref délai de nombreuses connaissances depuis la théorie de l'aviation jusqu'aux soins d'urgence.

Le programme de formation comprend aussi l'étude de la structure de l'avion de même que son fonctionnement, ainsi que des questions relatives à la météorologie et à la géographie des lignes aériennes du monde, et la façon d'amuser les petits enfants.

La légalisation de l'avortement créerait des problèmes

TORONTO, (PC) — La légalisation de l'avortement créerait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait, a affirmé un médecin de Vancouver, le Dr C. P. Harrison.

Dans un article de la dernière édition du journal de l'Association médicale canadienne, le Dr Harrison a précisé que l'avortement thérapeutique est couramment pratiqué au Canada sans être reconnu par la loi.

Si l'avortement était légalisé, toutes ces interventions, qui relèvent présentement strictement du domaine médical, feraient l'objet d'enquêtes légales.

"Comment la loi peut-elle décider si un avortement est nécessaire, alors que les médecins eux-mêmes ne tombent pas d'accord sur cette nécessité ?" se demande-t-il.

A l'heure actuelle, selon le Dr Harrison, "la malade et la société sont protégées par la responsabilité et la conscience du médecin, aidés peut-être un peu par le fait que l'avortement est illégal".

Il a déclaré que dans les pays où l'avortement est légal, certaines femmes en subissent jusqu'à trois en deux ans.

A son avis, la solution serait d'attaquer le problème à sa source, soit relativement à la conception, grâce à une plus grande responsabilité sexuelle et à une plus vaste propagation des renseignements et des dispostifs anticonceptionnels.

Avec la clinique-motel plus de contagion

ATLANTA, Ga. (PA) — Trois médecins d'Atlanta ont trouvé une solution originale pour calmer l'inquiétude des mères à l'idée que leurs jeunes enfants risquent de contracter une maladie contagieuse dans la salle d'attente du pédiatre.

Il s'agit d'une clinique, ressemblant à un motel avec chambres séparées, qui permettent aux patients de s'isoler les uns des autres.

La mère y conduit son enfant en automobile et s'arrête devant une chambre d'examen qui se trouve disponible. A l'intérieur, elle ferme la porte à clef, et presse sur un bouton électrique pour signaler sa présence au médecin.

"Cette formule met fin au problème de la contagion mutuelle dans les salles d'attente", a déclaré le Dr Robert Garner, l'un des trois pédiatres qui ont fait construire cette clinique moderne.

"Dans nos anciens bureaux, il arrivait au moins une fois par semaine, qu'un enfant en bonne santé attrape les oreillons ou la rougeole d'un autre enfant se trouvant dans la salle d'attente," d'expliquer le Dr Garner.

Son collègue, le Dr Olin Shivers, ajoute qu'à sa connaissance aucun cas semblable n'a été enregistré jusqu'à présent dans leur nouvelle construction.

Un système de communication relie toutes les pièces de la clinique.

Mme Y. Taylor nommée Fellow

L'American College of Hospital Administrators (ACHA) conférera le titre de "Fellow" à Madame Yolande Taylor, directeur-adjoint de l'Institut supérieur d'administration hospitalière de l'Ecole d'hygiène de l'Université de Montréal. Cet événement aura lieu le dimanche 28 août, à Chicago lors du

Mme Yolande Taylor

32e congrès annuel de l'Association. L'ACHA est une société professionnelle réunissant les responsables de l'administration hospitalière. Elle comprend 6,900 administrateurs d'hôpitaux américains et canadiens.

Madame Taylor est la première femme de la province de Québec à recevoir ce "Fellow". Diplômée de la première promotion de l'Institut supérieur d'administration hospitalière, elle remporta en 1958, le prix Robert Wood Johnson. Elle occupa par la suite le poste d'adjointe au directeur général et d'administratrice du Pavillon des femmes à l'hôpital Royal Victoria jusqu'à sa nomination comme directeur-adjoint de l'Institut à l'Université de Montréal en 1965.

Le mardi 6 septembre
à 3 h. de l'après-midi

Présentation de la Collection d'Importations d'Automne du Salon de l'Ensemble

EATON

avec

UNE AVANT-PREMIERE SPECIALE D'IMPORTATIONS EUROPEENNES POUR HOMMES

provenant de la BOUTIQUE "ADAM" qui ouvrira bientôt

Commentaires par Mlle Joan Aird et M. J.-P. Allemand

SALON DE L'ENSEMBLE — TROISIEME ETAGE EN VILLE

Entrée libre. Invitations disponibles au Salon de l'Ensemble, ou peuvent être réservées par téléphone. Composez 842-9331, postes 498, 417.

la vie mondaine

photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Mademoiselle Gaby Gervais

La belle jeunesse d'aujourd'hui

par Cécile BROSSEAU

Les petits Esquimaux de Maricourt ne se doutent pas que, dans quelques semaines, une jolie fée leur tombera du ciel.

Gaby Gervais a dix-neuf ans et vient de terminer des études à l'Ecole normale Jacques-Cartier : brevet en enfance exceptionnelle. Le jeudi 31 août, elle volera vers Maricourt, petite communauté esquimaude d'à peine deux cents habitants.

Tout à fait sereine, d'un calme bouleversant, Gaby raconte qu'elle a décidé comme ça, un beau jour d'aller enseigner chez les Esquimaux. Elle a tout de suite adressé une demande au ministère des Richesses naturelles et on a accédé à son désir. Elle recevra un salaire équivalant à celui qu'elle aurait gagné ici, mais elle sera logée et nourrie, et les frais du voyage seront assumés par le ministère. Elle connaît les conditions de vie qui l'attendent, mais elle croit qu'elle a quelque chose à apporter à ces petits enfants.

Gaby s'est préparée à son rôle de jardinière d'enfants cet été en suivant des cours spéciaux. Elle aura une classe de maternelle qui comptera pour commencer six enfants. Il n'est pas question d'école. "Mais" commente la jeune fille "je logerai dans une maison construite par le gouvernement fédéral et qui compte deux étages : l'un me servira de maison, l'autre de classe-atelier. Au début, une interprète m'aidera à comprendre les petits et à m'exprimer auprès d'eux. Mais j'espère que d'ici la fin de l'année scolaire je posséderai assez bien la langue pour me débrouiller."

Gaby Gervais respire la jeunesse, l'équilibre, la joie. Si ses parents ont accepté son projet, par contre tous ses amis sont aux abois et la plaignent sincèrement. "Bien sûr, "réfléchit-elle tout haut" il y a la solitude ... mais je m'apporte des disques, une guitare, une flûte et tout plein de livres ... J'ai toujours aimé tous les arts et particulièrement l'art esquimau, ce pays m'attire et puis ... si vraiment je ne parvenais pas à m'adapter à l'Arctique, je reviendrai chez-nous".

Gaby Gervais part seule, mais elle porte en elle une source que l'on devine intarissable.

Récent mariage

En l'église Notre-Dame-de-la-Défense, avait lieu récemment un mariage haut en couleurs, celui de deux membres du groupe folklorique italien, de Montréal, M. et Mme Gibo Gri (Isanna Genovese). On voit ici le nouveau couple passant sous l'arc de triomphe fait par leurs collègues.

"Mini-logis" pour "juniors"

PARIS, (AFP) — On se marie de plus en plus jeune et il arrive fréquemment que les deux époux ne totalisent même pas quarante printemps. Le budget de ces époux "juniors" est généralement très restreint et le logement dont ils disposent suit la tendance actuelle des "mini". Il est, en effet, plus qu'exigu et il faut faire preuve d'une grande ingéniosité pour l'aménager d'une manière rationnelle et accueillante.

Une gageure

Des décorateurs parisiens, encouragés par un certain nombre d'industriels et par l'association "Harmonie" dont le but est justement d'harmoniser les foyers d'aujourd'hui, ont réussi l'aménagement d'une surface réduite. Cette pièce a donc été transformée en studio, salle d'eau et cuisine, grâce à des solutions aussi originales que pratiques. Lorsque le "mini-logis" créé en fonction des besoins d'un jeune ménage de "teen-agers" eut été entièrement terminé, on pouvait à peine croire à son exiguité. On n'avait à aucun moment l'impression d'y être à l'étroit, et on finissait même par envier un peu les heureux habitants d'une pareille demeure.

Des éléments "pré-harmonisés" que l'on trouve dans le commerce (l'harmonisateur, une sorte de carte des coloris pouvant se marier, réalisé avec le concours du célèbre styliste Franco - américain Raymond Loewy, est maintenant connu dans le monde entier) forment la base du "mini-logis" 1966-67. Les couleurs et les matériaux utilisés répondent parfaitement aux exigences d'une harmonisation, sans heurter l'oeil, ce qui est extrêmement difficile à réaliser dans un espace aussi réduit. Avec la collaboration de 10 industries de base (tapis, revêtements et mosaiques, cuisine et chauffage, revêtements en tissus plastifiés et adhésifs, armoires, housses, matériaux lamefiés, ustensiles en faience, literie, peinture et appareils divers), les jeunes décorateurs ont mené à bon port leur difficile entreprise.

Le sol nivelé, une cloison-paravent et un mur-armoire sont les principales astuces de l'ensemble qui permet à un jeune ménage de dormir, de manger, de travailler, de recevoir leurs amis et d'avoir la possibilité d'une hygiène corporelle parfaite, le tout dans un espace réduit, il ne faut pas l'oublier. Une division en quatre "coins" s'imposait. On y est parvenu par des moyens peu banaux. Ainsi a-t-on créé un faux plancher avec une sorte de trappe au milieu permettant d'y caser un lit pour deux personnes, lit qui se transformera en banquette pendant la journée. Placé ainsi sous le niveau du plancher, et n'apparaissant qu'à moitié lorsqu'il ne sert pas pour dormir, il forme le "coin repos". Les volumes de rangement, tiroirs et petits placards sont logés sous le sol surélevé. C'est vraiment astucieux et il fallait y penser.

Le coin cuisine et le coin salle d'eau sont logés au-delà d'une cloison-paravent montée en zigzag, afin de pouvoir recevoir la cuisinière, l'évier et, séparée par eux, la douche. Le tout n'est pas visible du reste de la pièce et prend le minimum de place. Pourtant il reste un emplacement pour la vaisselle et le linge de maison dans l'étroit couloir, obtenu par la cloison-paravent. Pour ranger les vêtements et les autres effets personnels des époux, une armoire en plastique démontable et faisant corps avec le mur par un jeu de renforcements est largement suffisante.

Restait à trouver un moyen pour insérer le coin-repas. On a utilisé finalement la partie du faux plancher qui surplombe le lit-banquette. Une table à rallonges se laisse rabattre contre le mur et les sièges (un genre de tabouret aux angles arrondis, s'emboitant les uns dans les autres) permettent de prendre un repas assis, à 5 très confortablement et à 7, un peu moins à l'aise.

La "finition" de l'ensemble exigea beaucoup de soins. Grâce à l'harmonisation on a résolu le problème des couleurs et des matériaux. Une partie des murs a été tendue d'un tissu adhésif écossais que l'on retrouve sur le lit banquette, et ses coussins formant dossier. La moquette d'une teinte unie, vert foncé, rappelle le vert de l'écossais et les peintures, d'un gris neutre, encadrent le mobilier recouvert de lamifié façon bois précieux. L'éclairage du coin repas est très moderne, orientable et fonctionnel. Le téléviseur ne pouvait pas manquer dans le "mini-logis" des juniors. Encastré dans le paravent dont l'épaisseur a été aménagée en bibliothèque, l'appareil se trouve face au lit-banquette et à la hauteur optima.

La logique a guidé les décorateurs qui, jeunes eux-mêmes, ont su se mettre à la place des habitants d'un tel logement. Ils ont tout prévu et prévu avec l'esprit des teen-agers devenus époux, mais restés néanmoins des "juniors".

Cet ensemble pourrait servir d'exemple à ceux et à celles dont la demeure n'offre qu'une surface extrêmement restreinte. Il tient compte des besoins matériels, mais réserve aussi une place aux loisirs. Il permet aux jeunes ménages de vivre dans une seule pièce tout en ayant à leur disposition des dépendances indispensables à leur confort. Ainsi installés, ils peuvent recevoir leurs amis sans être obligés de se livrer au préalable à des rangements de camouflage pour rendre les lieux présentables. Ce cadre "harmonisé, fonctionnel et adapté à leur manière de vivre, ne sera pas du provisoire que l'on cherche le plus vite possible à troquer contre un logement véritable. On y trouvera tout ce qu'il faut pour être heureux en attendant que la famille s'agrandisse, bien entendu ...

"Arc-en-ciel de Vienne"

Tel est le nom que les organisateurs ont donné à la soirée de gala qui aura lieu le vendredi, 16 septembre. Ce diner dansant offert en l'honneur du "Wirner Eisrevue" sous les auspices de la Société autrichienne de Montréal se tiendra à l'hôtel Reine-Elizabeth. Sur la photo quelques membres du Comité des jeunes, dans l'ordre habituel : M. Gerhard Baumgartner, Mlle Anneliese Danniger et Mlle Brigitte Pollack.

Nouvelles brèves

Le prince Philip visite sa mère

ABERDEEN, Ecosse (UPI)— Le prince Philip, mari de la reine Elisabeth II, a pris l'avion, hier, à destination de l'Allemagne où sa mère, la princesse Alice de Grèce était hospitalisée. Il doit l'accompagner à Athènes avant de rejoindre sa famille au château de Balmoral, dans les hautes montagnes de l'Ecosse.

Une mission de trente années

TOKYO (PA) — Mlle Leona Douglas, une missionnaire âgée de 68 ans a quitté le Japon ces jours derniers pour retourner au Canada. Elle a consacré trente ans de sa vie à l'éducation dans ce pays.

Mlle Douglas était venue pour la première fois au Japon en 1930 et y avait enseigné l'anglais et la musique jusqu'en 1941 alors que la deuxième guerre mondiale devait la chasser de ce pays.

Mlle Douglas était retournée au Japon en 1947 pour ne plus le quitter.

Le Liechtenstein honore son prince

Le prince Franz Josef du Liechtenstein célébrait récemment son 60e anniversaire de naissance. On le voit ici en présence de la princesse Gina qui salue la foule des admirateurs par un gracieux sourire.

Studio Parisien ENRG.

MASSAGE — Bain turc, sauna, yoga, culture physique

ESTHETIQUE — Visagisme, épilation à la cire

PEELING ANNA PEGOVA (exclusivité pour le Canada)

Traitement contre l'acné et de rajeunissement

2339, 2341 Boul. Rosemont Tél. 729-2879

Demain... votre "grand" jour!

GRANDE VENTE D'UN JOUR
VISON MODES 1966/67
CHEZ REID

30 ETOLES PASTEL ou ELEVAGE

A des prix plus sensationnels que la plupart des autres ventes d'août, y compris la nôtre !

30 seulement ! Etoles de vison pastel et d'élevage de qualité superbe.

Oui, trente seulement ! Une sélection des meilleurs modèles de fourrures mode pour la saison 1966-67, choisis parmi notre assortiment précieux de 225 magnifiques étoles de vison, confectionnées avec art dans notre atelier. En fait, c'est une rare occasion d'épargner sur l'achat d'un vison. Evitez tout désappointement.

Venez tôt demain pour un meilleur choix.

Prix d'aubaine ! Un jour seulement $275

Autres nouveaux modèles jusqu'à $695

Reid FOURRURES FURS INC.

Ouvert ce soir jusqu'à 9 h.
Demain jusqu'à 6 h.

La vente d'un jour chez Reid inclut les services suivants :

- Entreposage gratuit jusqu'à livraison.
- Stationnement gratuit en arrière du magasin.
- Ajustements et retouches gratuits par notre dessinateur-ajusteur.
- SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS
- Termes budgétaires faciles pour vous accommoder.

1473, rue AMHERST au nord de Ste-Catherine 522-3181

AU CARREFOUR DE LA FOURRURE

Lunettes-soleil style Schubert

PARIS (AFP) — C'était l'été dernier la vogue des lunettes de soleil à grosses montures d'écaille. C'est, cette année, la vogue des lunettes de soleil à monture de couleur vive, ou blanches ou de style op' art, c'est-à-dire à dessins géométriques bicolores. Mais l'avant-garde est déjà présente, l'avant-garde étant la mode qui doit succéder à la mode en cours. Donc, voici les dernières lunettes : elles sont à montures métalliques, drôles et désuettes, inspirées du style "Schubert". Toutes les vedettes françaises ayant séjourné aux Etats-Unis en ont rapporté; leur ve... atteint là-bas son point c... nant,

BIRKS
OAILLIERS

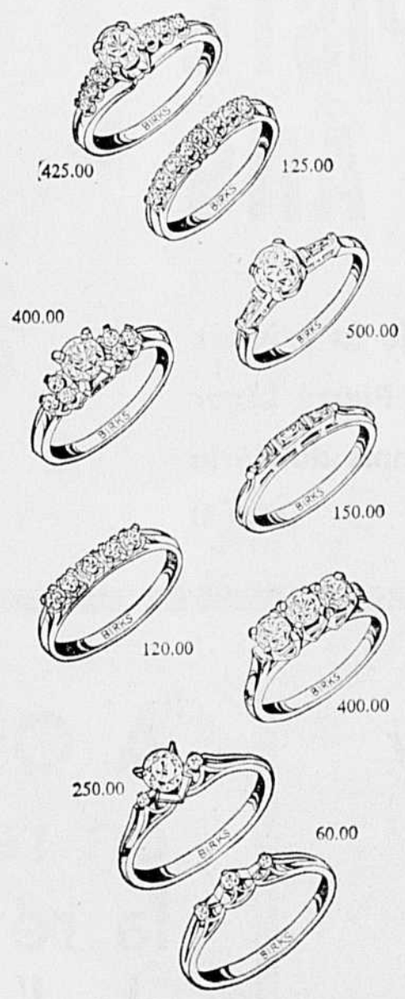

Les diamants Birks
La meilleure valeur au Canada

La haute valeur des diamants Birks résulte du fait que nous achetons directement des diamantaires des centres mondiaux.

Les bagues de fiançailles Birks sont de fabrication et de modèles exclusifs ; elles sont créées dans nos propres ateliers.

La couleur, la taille et la pureté des diamants Birks sont inspectées scientifiquement.

Le poids est un facteur de moindre importance ; nous le considérons seulement lorsque la qualité du diamant a été prouvée.

CONDITIONS FACILES DE PAIEMENT

Dix pour cent comptant, le solde et un léger supplément pour les frais de service sont payables en dix mois.

Un étui en argent sterling vous est offert avec les compliments de la maison Birks

300.00

BIRKS B·B *Membre enregistré de l'"American Gem Society"*

CARRÉ PHILLIPS • [illegible] • ROCKLAND • FAIRVIEW • PLACE VERSAILLES

LA PRESSE

MONTREAL, VENDREDI 26 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 198

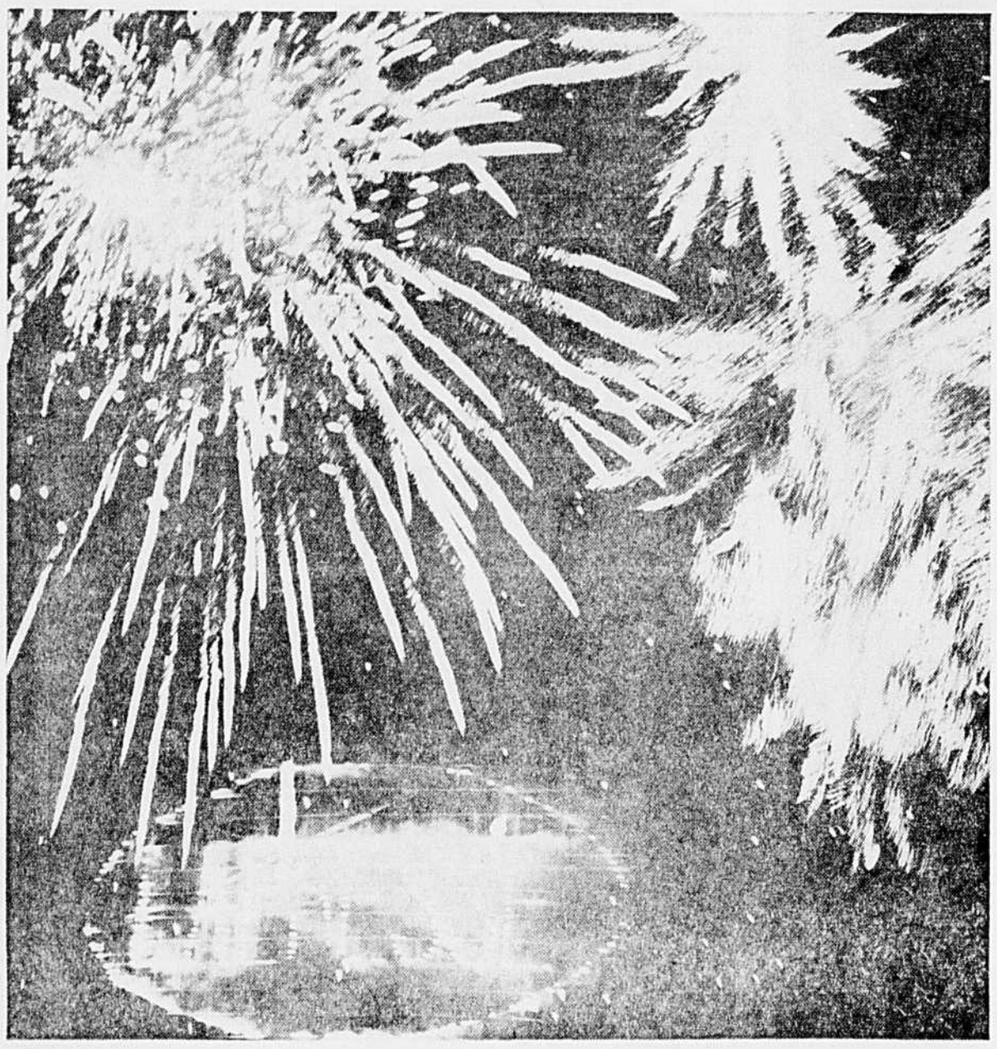

En une demi-heure, il s'est dépensé hier soir près du centre Maisonneuve au moins autant de poudre qu'il en faut pour organiser une révolution en Amérique latine.

Ça sautait de partout. Le ciel était blanc, rouge, vert. C'était le feu d'artifice de LA PRESSE, organisé à l'occasion de la fin de la saison de loisirs dans les parcs de Montréal.

Une foule d'enfants de toutes hauteurs dont plusieurs avaient l'âge d'être grand-père a assisté au spectacle.

Le feu d'artifice était tellement éclatant qu'il aurait fait pâlir les paillettes de Muriel Millard, qui s'y connaît pourtant en artifices.

Même la lune avait un petit air fade à côté des explosions de flammèches; faut dire qu'elle n'était pas pleine et qu'elle avait un nuage dans l'oeil.

Malgré l'humidité qui a fait "foirer" quelques beaux élans, ce fut un spectacle haut en couleur et en clarté. On aurait dit les lumières de Montréal la nuit, vues à l'envers du haut de la Montagne.

Pour ce genre de déploiement, chacun a son oeil. Un feu d'artifice, c'est un peu comme une peinture moderne. On y cherche une ressemblance ou une signification. Comme pour la peinture, nombreux sont pourtant ceux qui se contentent de tout simplement trouver ça beau.

Les commentaires pétaradaient quand même aussi raides que les fusées hier soir autour du feu.

Une bonne mère de famille disait à sa progéniture assise en dégardé sur la chaine de trottoir : "On se croirait au planétarium... Tiens, c'est comme une étoile filante. On dirait l'étoile de Bethléem.

Une veste de cuir lançait de l'autre côté à un culotté de jeans : "T'as pas l'coeur d'aller allumer une cigarette au feu !"

Deux autres gars, probablement étudiants en première année à Polytechnique commentaient doctement l'affaire : Ça doit bien filer à 500 pieds seconde. Mais si la force était constante, on perdrait vite le feu de vue; parce que là, vois-tu, il n'y a que la poussée initiale et une fois parti, le feu n'est plus actionné !"

Un bonhomme à l'imagination plus débridée voyait des avions descendant du ciel en mitraillant à plein nez. Quelque chose aussi comme un bombardement. Ce qui a fait dire à un pacifiste : Y'a pas de doute, les Vietnamiens aimeraient mieux ce genre de bombardement.

Une image de guerre est également venue à une bande d'enfants portant bien campés sur la tête des calots frappés à l'ovale de LA PRESSE.

S'enfonçant un calot jusqu'aux oreilles, un p'tit gars a lancé aux autres : "Regardez ! Un soldat allemand !"

Pourquoi un soldat allemand?

Mais le commentaire qui se répercutait le plus souvent, en trois mots : "C'est beau, hein?"

Il y avait aussi les moins causants, ceux qui n'échappaient des "ah !" d'extasse que lorsque le coup était particulièrement réussi. Ce qui s'est quand même produit assez souvent.

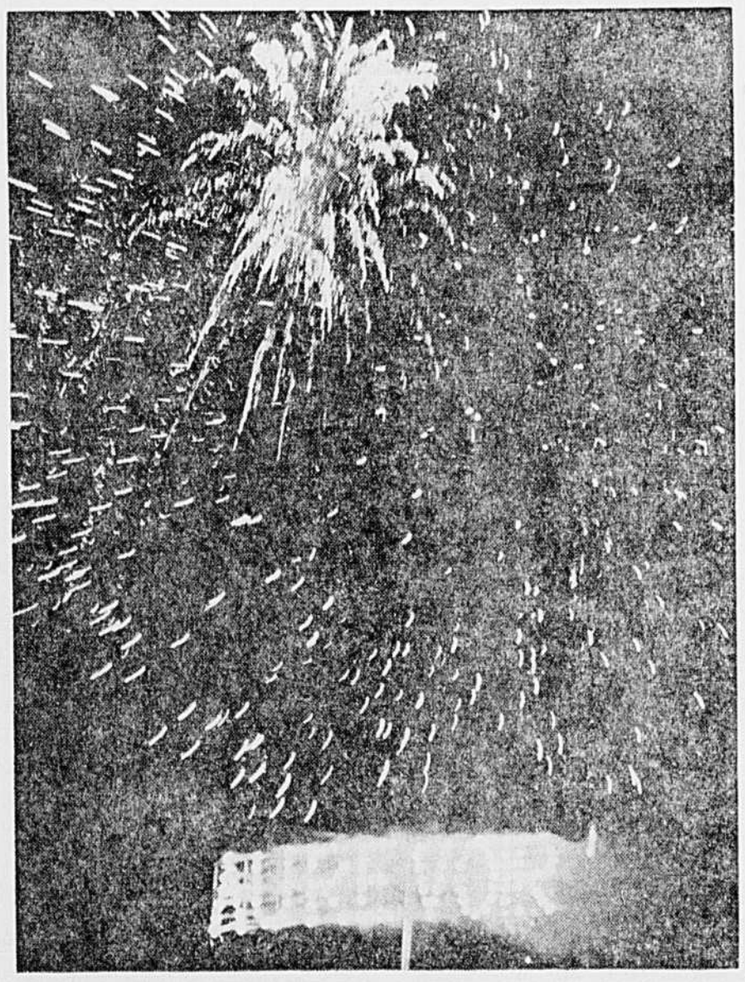

Photos
Yves Beauchamp

Les 900 enseignants de Chauveau retourneront en classe en septembre

QUEBEC. (C. T.) — L'affaire Viateur Dupont a définitivement pris fin, hier, avec la signature de 900 nouveaux contrats de travail pour les enseignants, qui avaient démissionné par solidarité envers leur président d'association, à la fin de la dernière année scolaire.

Ce conflit, qui a provoqué des réactions provinciales, a duré pendant pratiquement toute la période des vacances. Le congédiement de M. Dupont est survenu peu de temps avant la fin de l'année académique et la situation est redevenue normale, hier, avec le rengagement de 900 membres de l'association des enseignants du comté de Québec.

On se souvient que la Commission scolaire régionale Chauveau a congédié M. Viateur Dupont de façon inattendue. Ce geste a provoqué une réaction vive de la part de ses confrères, qui ont interprété cette décision comme une attaque à leur syndicat.

Ils ont tout de suite pensé que la commission scolaire avait voulu se débarrasser du professeur Dupont, parce qu'il était le président de l'association et parce que c'était la dernière chance d'éliminer ce président, considéré comme très dynamique par tous les enseignants qui le connaissent.

M. Dupont était à l'emploi de la régionale Chauveau depuis au-delà de deux ans : l'article 219 du code scolaire stipule qu'une commission scolaire peut congédier un enseignant qui a moins de trois ans de service, sans qu'il soit possible à ce dernier de recourir à un tribunal d'arbitrage. La partie patronale n'a comme seule obligation que de donner les raisons du congédiement.

"Impolitesse"

En se prévalant de ce droit, M. Dupont a appris qu'il avait été renvoyé pour "impolitesse envers les autorités".

Le motif fut jugé inacceptable par l'association et 900 membres n'ont pas hésité à remettre leur démission en bloc, entrainant dans ce conflit 12 autres commissions scolaires, dont une régionale. Le problème débordait alors les limites du code scolaire et touchait les relations de travail, d'où l'intervention de la commission de travail, à la suite d'une plainte déposée par M. Dupont.

Entre-temps, la Corporation des instituteurs du Québec avait dénoncé l'attitude de la régionale Chauveau, en invitant tous les enseignants du Québec à ne pas aller offrir leurs services à cette commission scolaire.

La Fédération des commissions scolaires du Québec riposta immédiatement, en invitant toutes les commissions à ne pas engager les démissionnaires.

Pour la CIC, le cas Dupont apparaissait comme un précédent extrêmement dangereux, qui menaçait de porter sérieusement atteinte aux activités syndicales des enseignants.

Négociations très laborieuses

Commissaires et enseignants ont donc tenu pendant la période estivale des négociations très laborieuses. En dépit de l'action d'un médiateur de la CRT, M. Léo Guindon, les parties ont passé à un cheveu d'une audition devant le tribunal de la CRT.

Ce n'est qu'à la veille de la date fixée pour l'audition que la Commission scolaire régionale Chauveau, qui aurait dû alors justifier les motifs du congédiement, a décidé de réengager M. Dupont, moyennant certaines conditions acceptées par le syndicat.

Le président doit prendre un congé sans solde pendant la première moitié de la prochaine année et ne travailler qu'à mi-temps pendant la dernière partie. Il faut noter toutefois que M. Dupont était déjà un employé à mi-temps, dans le but de se consacrer à la direction de l'association.

Au moment où M. Dupont fut réengagé, 12 des 13 commissions scolaires étaient disposées à annuler les démissions de leurs professeurs.

Seule, la petite Commission scolaire de l'Ancienne-Lorette (paroisse) s'est objectée au rengagemeint de ses enseignants démissionnaires.

De son côté, l'association ne consentait au rengagement qu'à la condition qu'il soit en bloc, comme les démissions.

Par suite de l'absence de quelques commissaires de l'Ancienne-Lorette, il a fallu attendre au début de cette semaine, avant que ne reprennent les pourparlers, avec la participation de M. Léo Guindon, qui agissait cette fois comme représentant du ministère du Travail.

Pour leur part, les commissions scolaires ont fait appel dès le début du conflit à la Fédération des commissions scolaires, qui a prêté les services de M. Alexandre Dugré, conseiller technique.

De la même façon, les enseignants ont eu recours à leur Corporation et c'est principalement M. Robert Tremblay, qui a participé aux pourparlers avec les représentants du syndicat local.

Le conflit a pris fin hier par le rengagement de tous les démissionnaires.

Barrette qualifie de "puériles" les déclarations de Picard

M. Antonio Barrette, ancien premier ministre du Québec, relève les "déclarations puériles" de M. Gérard Picard, ancien président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (aujourd'hui la CSN) formulées à la suite de la parution des "Mémoires" de M. Barrette.

Les affirmations de M. Picard avaient trait plus particulièrement aux faits relatés par M. Barrette concernant la grève de l'amiante en 1949 et la grève de l'aluminium en 1957.

M. Barrette qui a lu les propos de M. Picard dans LA PRESSE, déclare se voir dans l'obligation "bien à regret", d'être beaucoup plus catégorique sur le rôle qu'a joué M. Picard dans ces deux grèves.

Il accuse notamment M. Picard d'avoir mis fin à des négociations "d'une importance vitale pour des milliers d'ouvriers qu'il avait mission de représenter" dans ces deux cas, "sans aucun avis et sans aucune raison".

Nous reproduisons ci-dessous le texte de la lettre que M. Barrette a fait parvenir à LA PRESSE :

Joliette, le 23 août 1966.

Monsieur le Rédacteur en Chef
La Presse
7 ouest, rue St-Jacques
Montréal, P.Q.

Monsieur le Directeur,

Dans sa livraison du 17 août, La Presse coiffe une récente déclaration de M. Gérard Picard du titre suivant : "Un ancien président de la C.T.C.C. réfute les prétentions de l'ancien premier ministre Antonio Barrette."

Permettez-moi de vous dire ma surprise en lisant ce titre qui me place, bien à regret, dans l'obligation d'être beaucoup plus catégorique que je l'ai été jusqu'ici au sujet de M. Picard quant au rôle qu'il a joué au cours de certaines grèves. Si ce titre avait été conçu en ces termes : "Un ancien président de la C.T.C.C. répond à Antonio Barrette", je n'aurais jamais songé à relever les déclarations puériles de M. Picard, qui tente de diminuer mon bien modeste travail en disant que je m'exprime comme un politicien autodidacte. L'ancien président de la C.T.C.C. n'ignore pas sans doute, qu'il rejoint ici les politiciens libéraux qui m'ont toujours reproché d'être autodidacte. Tout homme de jugement éviterait ce genre de raillerie et chez un prétendu chef ouvrier, elle devrait être totalement interdite. Je suis heureux pour M. Picard, qu'il ait poursuivi pendant un certain temps des études universitaires, mais apparemment il n'a pas su en profiter et je ne puis m'empêcher de penser qu'il aurait pu devenir un chef ouvrier accompli s'il avait, avant ou après ses études légales, fait l'apprentissage d'un métier et profiter ainsi d'un compagnonnage avec des ouvriers sur le lieu du travail. M. Picard veut ridiculiser son style et il pose au critique littéraire. Il n'est guère plus habile dans ce domaine que comme leader ouvrier.

Pour bien savoir si M. Picard réfute quelque chose dans sa réplique, il faut lire dans cet humble bouquin que j'ai intitulé "Mémoires", les chapitres qui traitent des grèves dans les industries de l'amiante et de l'aluminium. A mon avis ce qu'il faut retenir surtout, c'est que M. Picard s'est rendu à Joliette en compagnie de René Constant, président du Syndicat des employés municipaux de Montréal, pour solliciter mon intervention dans le conflit qui mettait aux prises les 6,000 ouvriers d'Arvida et l'Aluminum Co. Il me disait entre autres choses, que la grève durerait longtemps si je refusais d'intervenir. Je me suis donc rendu à sa demande. M. Picard a des expressions peu courtoises pour nier ce que j'affirme de nouveau, qu'il désirait mon appui pour obtenir un contrat unique pour les quatre alumineries. Quant aux trois autres semaines dont parle M. Picard, elles furent employées à rédiger le nouveau contrat et non à négocier. Il avait été convenu entre les parties dès les premières rencontres, qu'après s'être entendus sur toutes les questions litigieuses, les représentants patronaux et syndicaux se réuniraient pour rédiger tous les articles du nouveau contrat.

Comment croire que ces négociations aient duré sept semaines sans en être arrivé à une entente définitive sur les salaires et conditions de travail. Je déclare catégoriquement qu'après ces longues négociations, on en était arrivé à un accord complet sur tous les points à l'exception d'une seule demande du syndicat portant sur l'obtention d'un jour de congé additionnel.

C'est à ce moment, sans dire un mot au ministre du Travail, sans signifier quoi que ce soit aux représentants de l'Aluminum Co. que M. Gérard Picard est sorti de mon bureau et n'y est pas revenu. Ce n'est que trente ou quarante minutes plus tard, que les témoins de cette scène incroyable ont compris qu'il était parti et qu'il avait sans aucun avis, rompu des négociations d'une extrême importance pour toute la région du Saguenay aussi bien que pour Shawinigan et Beauharnois.

Quant à la grève dans l'industrie de l'amiante, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est le point suivant.

Après une semaine de délibérations dans mon bureau du Parlement avec Me Yvan Sabourin, représentant de Johns Manville et de Me Théodore Lespérance, avocat des syndicats, semaine uniquement consacrée à tenter d'en venir à une entente pour le choix d'un président d'un conseil d'arbitrage, et malgré la promesse faite devant témoins par Me Lespérance au moment de l'ajournement à 6.00 heures, vendredi le 29 avril, qu'après avoir consulté les dirigeants de la C.T.C.C., il m'indiquerait dans le cours de la soirée à quel endroit et à quel moment la discussion se poursuivrait, Me Lespérance n'a plus communiqué avec moi et n'est jamais revenu à mon bureau. Au lieu de respecter cet engagement, M. Gérard Picard, Me Lespérance et Mgr Leclaire préparaient et remettaient trois communiqués aux journaux dans la soirée du vendredi 29 avril, pour annoncer la rupture des négociations.

J'affirme que ces messieurs n'avaient aucune raison d'agir ainsi car sur une liste de 50 juges provinciaux aptes à présider l'arbitrage du litige, Me Yvan Sabourin s'opposait à un seul nom et laissait à Me Théodore Lespérance, le droit de choisir n'importe lequel des 49 autres juges, s'engageant à l'avance d'accepter le choix de l'avocat des syndicats.

Malgré cette concession jamais faite auparavant en semblable circonstance, les négociations furent rompues sans que j'en sois informé et c'est par la radio qu'en fin de soirée, je connus cette terrible nouvelle.

C'est donc en deux circonstances, au cours de grèves aussi sérieuses que celles de l'amiante et de l'aluminium, que M. Gérard Picard sans aucun avis et sans aucune raison, mit fin de la manière relatée plus haut, à des négociations d'une importance vitale pour des milliers d'ouvriers qu'il avait mission de représenter.

J'espère Monsieur le Rédacteur, que selon la coutume établie par votre estimé journal, cette lettre aussi brève que possible, recevra la même publicité qu'a reçu la déclaration de M. Picard.

Je vous remercie à l'avance pour l'attention que vous accorderez à ma requête et je vous prie de croire à toute la considération de,

Votre obligé,

Antonio Barrette

Les eaux canadiennes sont pour le Canada d'abord et avant tout

Le secrétaire général du Conseil canadien des ministres des Ressources a jeté une douche d'eau froide sur les espoirs hydrologiques des délégués américains au Symposium international sur l'épuration de l'eau, qui se tient présentement à l'hôtel Reine-Elisabeth.

Dans une causerie qu'il donnait hier midi, M. Christian de Naet, a déclaré que le projet NAWAPA (North American Water and Power Alliance) visant à redistribuer les eaux du continent nord-américain entre les trois pays, Canada, Etats-Unis et Mexique, est peut-être un projet grandiose, "mais que plusieurs Canadiens pourraient bien le considérer comme un projet conçu, à l'origine, pour répondre à un besoin purement local de la côte ouest".

En vertu de ce projet, les gouvernements intéressés dépenseraient environ $100 billions pour diriger vers le sud les eaux du nord canadien.

Réponse au sénateur Moss

M. de Naet répondait ainsi au sénateur Frank E. Moss, de l'Utah, qui, la veille, s'était fait l'ardent apôtre de NAWAPA.

"Si nous voulons continuer à progresser au point de vue industriel, commercial ou social, a-t-il poursuivi, il faudra peut-être rejeter l'idée d'une politique d'exportation de l'eau en faveur d'une politique de progrès concentrée sur les eaux. C'est-à-dire utiliser chez nous les eaux pour produire des biens, puis exporter ces biens."

A titre d'exemple, il a cité l'énergie hydro-électrique.

D'ailleurs, selon M. de Naet, ce n'est pas l'eau qui manque, aux Etats-Unis, mais l'eau propre à la consommation humaine. Dans bien des cas, la situation est due à un manque de planification ou à la pollution de réserves déjà existantes.

"Même si les faiseurs d'images et autres spécialistes de l'avenue Madison n'ont pas parlé beaucoup d'identité nationale et d'autodétermination pour le Canada, ceci ne veut pas dire que nous en sommes dépourvus. Dans l'esprit de plusieurs Canadiens bien informés et suffisamment instruits, je suis sûr qu'il existe une tendance à penser qu'un projet du genre de NAWAPA serait techniquement brillant et possible, qu'il pourrait peut-être se classer parmi les merveilles du monde, mais ceci ne veut pas dire qu'il est acceptable.

"Le mur de brique qui l'a accueilli au niveau de tous les gouvernements canadiens n'a rien à voir avec sa valeur, mais avec la façon dont il a été présenté : une urgence extrême devant laquelle il faut fléchir."

En terminant, M. de Naet a déclaré que le Canada s'occupe à déterminer rationnellement ses propres besoins, à reformuler sa législation et son administration, dans ce domaine. "A un certain moment, le Canada voudra faire entrer les Etats-Unis dans ses plans, du fait que l'eau est l'un des nombreux liens économiques qui nous unissent."

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ADLER (Florence) — Subitement à Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Florence Gougeon, épouse de Théodore Adler, Dependable Shoe Manufacture, demeurant rue Berri. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Paul & Fortin 835 est, avenue Laurier pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célbré à 8 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Omer) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Omer Beaulieu, vétéran, fils de J. Beaulieu et de Lysa Fafardeau de Québec. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. H. Benoit, 2102 rue Fullum, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Eusèbe Verceil où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELLEFLEUR (Gaston) — A St-Jean, le 25 août 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Gaston Bellefleur, époux de Lucille St-Germain, demeurant 482, rue Champlain, St-Jean. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Oligny Ltée. 110, rue St-Georges, St-Jean, pour se rendre à l'église St-Gérard-Magella, où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BIBAUD (Octavie) — A Verdun, le 25 août 1966, à l'âge de 89 ans, est décédée Mme veuve Romuald Bibaud, née Octavie Lafrenière, demeurant 368 Egan, Verdun. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 5551 rue Wellington à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lourdes, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Pierreville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDEAU (Armand) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé Armand Bourdeau, époux de feu Henriette Leblanc et père de Mme Réal Patenaude (Germaine) et d'Elise Bourdeau, épouse de Jean Boileau, gérant de la Caisse Populaire de Vaudreuil. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Castonguay & Fils 28 rue St-Michel, à Vaudreuil pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil, où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURASSA (Wilfrid) — A Duvernay, le 23 août 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé Wilfrid Bourassa, époux de Alexine Lagacé, demeurant 1545 Maisonneuve, à Duvernay, père de Mme Irène Grennan, grand-père de Diane et Robert. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée. 400 est, boul. Henri-Bourassa, à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Maurice de Duvernay, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Lucienne) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 47 ans, est décédée Mme Marcel Brunet, née Lucienne Reinhardt, demeurant 8548 Des Belges, mère de Serge Brunet. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 743, rue Crémazie est à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNETTE (Pauline) — A Pont-Viau, le 24 août 1966, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme Marcel Brunette, née Pauline Fulton, demeurant 655a, Boul. des Laurentides. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. C. Filiatreault, 24, rue St-Florent, à 2 h. 45, pour se rendre à l'église St-Louis-Grignon-Monfort où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

Monuments
de 1ère QUALITE
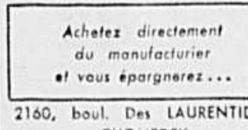
Jean-Yves St-Louis
Achetez directement du manufacturier et vous épargnerez...
2160, boul. Des LAURENTIDES
CHOMEDEY
Tél. 669-3036

MONUMENTS DIFFÉRENTS ET EXCLUSIFS !
• PAMPHLET GRATUIT.
• ALLONS VOUS CHERCHER (SANS OBLIGATION DE VOTRE PART).
• PRIX LES PLUS BAS.
• GRANITS CANADIENS, AMERICAINS, EUROPEENS.

Demandez notre pamphlet gratuit
SEBASTIANO Aiello
Artiste-sculpteur
Terrains des monuments : 6811 est, Sherbrooke
Bureau : 6776 est, Sherbrooke 259-6917
(près du cimetière de l'Est)
Ouvert tous les soirs jusqu'à 8 h; samedi et dimanche jusqu'à 5 h.

CORMIER (Lucien) — A St-Philippe, Laprairie, le 23 août 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Lucien Cormier, époux de Marguerite Hanfield. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Léon Poissant & Fils, St-Philippe, Laprairie pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURTEMANCHE (Robert) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Robert Courtemanche, fils de feu Joseph Euclide Courtemanche et de Georgine Vezina. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée 1120 est, rue Jean-Talon à 1 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 1 h. 30, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUDRY (Juliette) — Subitement, à Terrebonne, le 25 août 1966, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Gerard Coudry, née Juliette Boucher, demeurant 585, rue Gagnon. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire St-Louis, 939, rue St-Louis, Terrebonne, pour se rendre à l'église paroissiale de Terrebonne, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAVID (Henri) — A Laflèche, le 24 août 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé Henri David, époux de Madeleine Jean, demeurant au 3053 Mackay. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche & Fils Inc., 3219 rue Grande-Allée à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Eudes où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMERS (Léo A.) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé Léo A. Demers, époux de feu Oliva Martin et Rina Galipeau. Il était fondateur de Demers Néon et Electrique Ltée. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Racine, Robert & Gauthier, 260 rue Besserer, pour se rendre à l'église St-François d'Assise où le service sera célébré à 1 h. p.m., et de là au cimetière de Notre-Dame d'Ottawa, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DION (Roméo) — A Lacolle, le 24 août 1966 à l'âge de 73 ans est décédé Roméo Dion fils de feu Arsène Dion et de feu Marie-Jeanne Biron. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Omer Duquette Inc. 1350 rue Beaubien est à 10 hrs pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFOUR (Marguerite) — A St-Laurent, le 24 août 1966 à l'âge de 54 ans est décédée Mme veuve Georges Dufour, née Marguerite Laurier, mère de Thérèse (Mme Jean-Paul Lalumière), Monique (Mme Jean-Marc Renaud), Lucile (Mme Roch Jacques) et Claire. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Deslauriers Ltée 790 Boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 8 hrs 45 et de là au cimetière de St-Eustache où un libera sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPUIS (Denise) — A Louiseville, le 25 août 1966, à l'âge de 28 ans, est décédée Mme Roger Dupuis, née Denise Petit, demeurant 343, rue St-Augustin. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Georges Marion, 30, rue St-Marc, Louiseville, pour se rendre à l'église paroissiale de Louiseville, où le service sera célébré à 4 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMOND (Josephis) — A Green Valley, Ontario, le 24 août 1966, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Josephis Emond, époux de feu Angéline Bonneville. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Maurice Marcoux Alexandria, Ontario à 10 hres, pour se rendre à l'église Ste-Marie, Green Valley, où le service sera célébré à 10 hres 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRENIER (Joseph J.) — A Montréal, le 24 août 1966 à l'âge de 75 ans est décédé M. Joseph J. Grenier époux de feu Germaine Masson demeurant 4328 Sherbrooke ouest, appt 18, père du major Guy Grenier, du major Jacques Grenier, Pierre, et Mme Donald Tompson (Denyse). Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée angle boul. Décarie et ave N.D.G. à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERIN (Denise) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Denise Laurin, épouse de Emile Guérin, demeurant 5726 8e avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée, 6662 rue St-Denis à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Etienne où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRANCE (Alfred) — A l'hôpital St. Mary's, le 25 août 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Alfred Lachance, époux bien-aimé de Marguerite Latreille; père de Hélène (Marie-Anne), Shirley (Mme D. Clyde), George, Thérèse, Eddy, Annette (Mme L. Paquette), frère de Mable (Mme G. Carrière), et Joseph. Exposé au salon J. F. Wilson and Sons, 5784 avenue Verdun. Service en l'église St. Thomas More, samedi 27 août, à 9 a.m. Inhumation à Lancaster, Ontario.

LALANDE (Fernand) — A St-Hermas, le 24 août 1966, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Fernand Lalande, époux de Marie-Anne Laurin. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-P. Filion, St-Hermas, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPALME-CUERRIER (Antoinette) — A Baie Missisquoi, le 23 août 1966, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme E.-R. Lapalme, née Antoinette Cuerrier, autrefois de Verdun, et Côteau-Station, comté de Soulanges, et mère de Mme A. Lany (Thérèse), de Oneida, N.Y., et de Georges, principal à la Commission Scolaire des écoles catholiques de Montréal. Elle laisse ses frères Georges et René Cuerrier. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg., 512 rue de l'Eglise, à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Garde, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côteau-Station, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LESSARD (Suzanne) — Accidentellement, à St-Vincent de Paul, le 23 août 1966, à l'âge de 22 ans, est décédée Suzanne Goupil, épouse de M. Yvon Lessard, demeurant 5,200 rue St-Germain, St-Vincent, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-M.-D. Cyr, 1039 du Collège, St-Vincent, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent de Paul, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOTTE (Wilfrid) — A Rivière-des-Prairies, le 24 août 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Wilfrid Marcotte, époux d'Aurore Leblanc. Les funérailles auront lieu le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons T. Sansregret Ltée, 3198 rue Ontario Est, pour se rendre à l'église St-Joseph de Rivière-des-Prairies où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Amédée) — A Verdun, le 25 août 1966, à l'âge de 65 ans, 8 mois et 7 jours, est décédé M. Amédée Ménard, époux de feu Emiline Ménard, demeurant 689, boul. Desmarchais, Verdun. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg., 512, rue de l'Eglise, Verdun, à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière des Cèdres, comté Soulanges, où un libera sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD (Oswald) — A Longueuil, le 25 août 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Oswald Michaud, époux de Marthe Canus, demeurant 245 Labonté. Les funérailles ont eu lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre est parti des salons Langlois & Francoeur, 70, rue Lemoyne, à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service fut célébré à 10 h, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONGRAIN (Héléna) — A Montréal, le 24 août 1966 à l'âge de 80 ans est décédée Mme veuve Samuel Mongrain, née Héléna Michaud demeurant rue Dandurant. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-Paul Marchand 4228 rue Papineau à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NORMANDIN (Pierre) — A Montréal, le 24 avril 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé Pierre Normandin, administrateur à CBMT-TV, époux de Andrée Leroy, père de Jean, Yves, Janine, Denise, André et Louise. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. R. Deslauriers Ltée 5650 chemin Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église Notre-Dame des Neiges, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATENAUDE (Charles) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Charles Patenaude, époux d'Aurore Bélanger, demeurant au 5065 Brébeuf. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative Frais Funéraires, 4848 rue Papineau à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PIETTE (Narcisse) — A St-Roch sur Richelieu, le 25 août 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Narcisse Piette, époux de Eva Lavallée. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Gérard Jodoin, St-Roch sur Richelieu, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENAUD (Lucia) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Joseph Renaud, née Lucia Desjardins, demeurant 8173 St-Gérard. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745 rue Crémazie est, à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Gérard) — A Ste-Thérèse, le 24 août 1966, à l'âge de 20 ans, est décédé accidentellement Gérard Robert, fils de M. le maire René-A. Robert et de feu Juliette Beaupré. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Armand Magnan Enrg., 61 ouest, rue Blainville, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROLLAND (François) — A St-Laurent, le 25 août 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé M. François Rolland, époux en 1ère noces de Eva Allard et en 2ièmes noces de Germaine Bourgeois. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. R. Deslauriers Ltée, 790 boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h. 30 a.m. et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVAIS (Nelly) — A l'Hôpital Charles-Lemoyne, le mercredi, 24 août 1966 à l'âge de 78 ans est décédée Nelly Dumoulin, épouse de feu George Servais, mère de Maurice de St-Lambert. Lui survivent, 3 petits-enfants et 6 arrière petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.W. McGillivray & Son 307 Riverside Drive pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert (Av. Lorne) où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière paroissial de St-Lambert lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TALBOT (Louise) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve docteur Georges R. Talbot, née Louisa Talbot, mère de Laure (Mme H. Payant). Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. A. Guilbault Inc. 5359-11e Avenue, Rosemont à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Bibiane, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Messe anniversaire

LEVEILLE (Josaphat) — Le 27 août, à 4 h. 15, à l'église Très-St-Rédempteur, rue Adam, sera chantée une messe 1er anniversaire pour le repos de l'âme de M. Josaphat Léveillé.

WINNER (Amable) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Amable Winner, célibataire, fils de feu Amable Winner et de feu Rosilda Duquette, autrefois de St-Calixte. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée. 4505 rue Notre-Dame ouest à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Zotique où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

RAYMOND (Aline) — La famille de feu Hermas Raymond remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné des marques de sympathies lors du décès de Mlle Aline Raymond, de New York, survenu le 15 juillet dernier, soit par offrande de messe, de fleurs, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite au salon ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

Règlement contre les cheveux longs chez les collégiens

SAINT-HYACINTHE. — Cheveux longs et blue-jeans chez les adolescents, ça signifie être dans le vent.

Mais ce n'est pas l'opinion qui prévaut chez les conseillers à la régionale scolaire Yamaska. Aussi ont-ils décidé par règlement que durant la prochaine année d'études les collégiens "devront avoir une bonne tenue".

De cette décision découle que les adolescents à longue chevelures se verront refuser l'accès dans les collèges, de même que les garçons portant des jeans ou chaussés de bottes de cowboy. De plus le règlement défend de fumer.

C'est dire qu'avant la rentrée beaucoup de garçons devront rendre visite à leur coiffeur et passer chez un tailleur au goût assez conservateur.

Finie, la liberté des grandes vacances...

Granby : mise en chantier du stade

GRANBY. — L'érection d'un stade, rue Léon-Harmel, à Granby, est commencée. La mise en chantier s'est déroulée hier après-midi.

En effet, vers les trois heures, le maire Paul Trépanier a présidé la levée de la première pelletée de terre. Une heure plus tôt, eut lieu la signature du contrat liant la ville de Granby et M. Bernier, en ce qui a trait à l'acquisition du terrain, où s'érigera le stade.

Châteauguay reçoit le St-Lambert

Les Ramblers de Châteauguay et les Saints de St-Lambert, deux équipes de la ligue Senior de football, seront en quête d'un premier triomphe, ce soir, à Châteauguay, alors qu'elles disputeront leur troisième joute régulière.

La joute commencera à 8 h., au parc Laberge.

Les Saints ont fait la pluie et le beau temps l'an dernier, mais ils ont perdu plusieurs joueurs, notamment Ken Galloway, une aubaine de $250 pour les Alouettes.

Dimanche, les Hawks de Hawkesbury visiteront les Bears de Montréal-Nord et la première position du circuit sera l'enjeu du match.

Les Bears alignent plusieurs anciens joueurs des Alouettes, Joe Arcaro, Peter Walker, Ed Nowalskowski et George Tsonos, et leur expérience se fait grandement sentir.

Nécrologie

S. Ste-Lucie-du-Rosaire

A la maison-mère de la Congrégation-de-Notre-Dame, rue Sherbrooke à Montréal, est décédée, le 11 août dernier, soeur Ste-Lucie-du-Rosaire (Jeanne Couturier) âgée de 54 ans. Elle exerça son dévouement dans l'enseignement à Montréal, Ottawa et Sherbrooke. Après avoir été professeur au Mont Notre-Dame de Sherbrooke de 1933 à 1941, elle y occupait le poste de supérieure depuis 1963. Par son dévouement, son talent et son grand esprit religieux elle se mérita l'estime et la reconnaissance d'un grand nombre d'anciennes élèves.

DECES

PIERRE NORMANDIN

Pierre Normandin est décédé à l'âge de 54 ans. Il était administrateur à Radio-Canada.

Il laisse dans le seuil son épouse, née Andrée Leroy, ses enfants : Jean, Yves, Janine, Denise, André et Louise; sa soeur, Mme Louise Bussières; son frère, Gilles; sa belle-soeur, Marcelle, Normandin. Sa belle-mère, Mme Louise LeRoy.

Les funérailles auront lieu en l'église Notre-Dame-des-Neiges, 5366, Côte-des-Neiges, samedi le 27 août à 9 h. 30.

La médecine y gagnerait si les médecins étaient salariés

— Un conseiller technique du ministère de la Santé

(par **C. D.**) — "Le salariat aurait comme avantage d'enlever à la médecine son caractère mercantile, de supprimer beaucoup de tentations provenant de conflits d'intérêt et de faire disparaître en grande partie la rivalité qui risque d'opposer les confrères, parfois au détriment des malades. Son esprit étant dégagé de toute considération pécuniaire, le praticien s'adonnerait plus volontiers à la médecine préventive et à l'éducation sanitaire." Cette déclaration, opposée à la prise de position traditionnelle de la majorité des médecins, a été faite hier par le Dr Jules Gilbert, D.P.H., conseiller technique au ministère de la Santé.

Le Dr Gilbert s'adressait aux membres de l'Association des administrateurs d'hôpitaux de la province de Québec, réunis, pour la sixième fois, en assemblée générale annuelle, à Trois-Rivières. Rappelons que l'Assurance-hospitalisation a débuté sous la direction du Dr Gilbert.

Traitant de "La médecine et l'hôpital dans la société", le Dr Gilbert s'est carrément prononcé pour le salariat du médecin dans un régime d'assurance-santé.

"Le salariat, a-t-il dit, contribuerait à corriger la mal-distribution géographique de la profession, les médecins n'étant plus incités à s'installer là où la pratique sera la plus lucrative. Ils ne seraient jamais tentés d'abuser de procédés de diagnostic ou de traitements en séries pour les clients riches... ou de s'en priver pour des clients pauvres."

"Ils pourraient exercer leur profession sans préoccupation d'ordre monétaire ; ils auraient droit à des vacances statutaires et à des cours de perfectionnement sans que leur revenu en soit affecté ; ils seraient débarrassés du fameux problème de la collection, de la perte des mauvais comptes, du marchandage avec les "médicalement indigents" de bonne ou de mauvaise foi. Ils n'auraient plus à plaire à la clientèle par les belles manières et autres artifices de recrutement."

Les médecins ne comprennent pas

Le conférencier a ajouté : "Nonobstant les avantages ci-dessus, les événements récents de la Saskatchewan et de la Belgique nous indiquent que la profession médicale ne comprend pas les choses ainsi et ne coup de ses membres seraient se rend pas compte que beau- mieux partagés sous le régime du salariat."

"On reproche gratuitement au salariat d'étouffer l'initiative personnelle et le désir de perfectionnement professionnel. On oublie les états de services des innombrables salariés du commerce, de l'industrie, de l'enseignement, de la magistrature, du ministère des âmes et des services publics. On oublie surtout que 44% des médecins dans le Québec sont déjà salariés, soit 27% à temps complet et 17% à temps partiel ; ce, au service de la santé publique, de l'armée, d'industries, de compagnies d'assurances, d'organismes bénévoles de santé, de l'enseignement, de certains départements hospitaliers, etc. Selon le dernier recensement du Canada, le pourcentage des médecins salariés est à la hausse."

Selon le Dr Gilbert, les médecins ont assez de conscience professionnelle pour donner les meilleurs services dont ils sont capables sous n'importe quel régime de distribution et de rémunération de leurs soins, même sous un régime où les services médico-hospitaliers constitueraient une activité non lucrative. "La mentalité médicale, a-t-il déclaré, semble évoluer dans cette direction ; en attendant, force serait de rémunérer les médecins à l'acte, selon le tarif d'honoraires qui serait adopté."

La sécurité sociale

Un programme de sécurité sociale plus ou moins complet constitue, pour le Dr Gilbert, une protection contre les excès du capitalisme, caractérisé par la société anonyme et dont certaines opérations rappellent la loi de la jungle, et contre le communisme qui place la personne humaine entièrement sous la domination de l'Etat. En conséquence, la société moderne admet le droit d'association qui a donné naissance "au tout-puissant syndicalisme" et un gouvernement démocratique qui protège la nation par des mesures radicales. "La sécurité sociale est un système de protection contre certains risques et certains besoins qui dépassent les moyens de la majorité des individus."

Parmi ces risques et ces besoins se trouvent la protection de la santé. Le Dr Gilbert établit des distinctions entre certains termes qui ont cours dans la société moderne. "**L'assistance sociale** a pour but de soulager ces malaises sociaux, mais sur une base de compassion. C'est une aide gratuite, découlant du soi-disant paternalisme de l'Etat, d'ordinaire réservée aux groupes de la population classés comme indigents et à bas revenu. Cette assistance a un caractère humiliant qui répugne à l'individu et offense sa personne. Il serait absolument impossible d'évaluer la souffrance et la misère qui, à cause d'une fierté bien honorable, ont été endurées par des malheureux qui avaient à coeur de se suffire à eux-mêmes et qui ne pouvaient se résigner à tendre la main."

La **médecine sociale** est "un mode de distribution des soins médicaux organisé de manière à satisfaire les besoins créés dans la société par la maladie, indépendamment de la capacité de paiement des malades."

"Or, tant qu'on parle de doctrine sociale, de sécurité sociale, de progrès social, de sciences sociales, de bien-être social, de sens social, poursuit le conférencier, tout le monde est d'accord !"

"Mais dès qu'apparaît l'expression "médecine sociale" ! immédiatement naissent des soupçons et surgissent des obstacles dans l'esprit des médecins. (...) Il semble qu'on rattache à tort la médecine sociale au socialisme plutôt qu'à la sécurité sociale, et on confond facilement le socialisme (qui montre un excès de sollicitude de la part de l'Etat pour la masse des individus) avec le communisme (qui sacrifie au besoin les individus à la primauté de l'Etat)."

"Certains considèrent la médecine sociale comme si elle était l'antithèse de la démocratie alors que ce sont les pays démocratiques qui, afin d'assurer le bien-être des populations, ont le plus d'écoles publiques, d'utilités publiques, de chemins publics, et dans le domaine des soins, d'hôpitaux publics."

Le Dr Gilbert a défini **l'assistance-maladie** comme "la distribution des soins gratuits, avec ou sans enquête sur le revenu, donc non contributive et, d'ordinaire, réservée aux économiquement faibles". Lorsqu'une forme de contribution, fixe ou variable, individuelle ou familiale, est prélevée pour le financement du système, cela devient de **l'assurance-maladie.**

Quand l'assurance est libre, dans une entreprise lucrative ou non, on la dit volontaire, explique le Dr Gilbert. Quand la contribution est généralisée par décret à toute la population, on l'appelle obligatoire.

Si les bénéfices sont restreints aux frais hospitaliers, c'est évidemment **l'assurance-hospitalisation.** Si le régime garantit le paiement des soins professionnels c'est là de **l'assurance-médicale.** "Enfin, lorsque, au lieu de se limiter au traitement de la maladie déclarée, le système offre aussi, à titre de prestation, des services de nature préventive pour la conservation de la santé (immunisations, examens préventifs), alors et seulement dans ce cas, devrait-on parler d'**assurance-santé.**"

Le Dr Gilbert, parlant du mode de rétribution de la profession médicale, affirme que c'est à tort qu'on désigne comme une médecine étatisée celle où le médecin est salarié. "Espérons que l'usage va s'établir de réserver l'expression "médecine étatisée" au fait de son administration par l'Etat."

80% des soins à domicile

Citant des statistiques, le conférencier déclare que 80% des soins médicaux sont rendus en dehors de l'hôpital. Au Québec, la Croix-Bleue "après une croissance rapide qui semblait approcher de son terme", protégeait 13.2% de la population.

Il est possible, dit le Dr Gilbert, d'économiser sur les frais d'hospitalisation : l'approbation des services de laboratoire et de radiologie pour malades externes, les soins gradués à l'hôpital, les soins surveillés à domicile sont des mesures qui diminueraient le coût total de l'hospitalisation. Un nombre suffisant de lits pour convalescents et pour malades chroniques soulagerait les hôpitaux généraux où les frais de séjour sont très élevés. Une enquête américaine a révélé que les gens à la gêne avaient présenté 57% plus de maladies et que les gens à l'aise s'étaient procuré 46% plus de soins médicaux, "ce qui veut dire que les premiers n'avaient pu se faire soigner que dans la moitié des cas environ."

Selon le Dr Gilbert, la qualité de soins pourrait être améliorée par la pratique d'équipe, une véritable équipe composée de représentants des principales disciplines médicales, et non pas un groupe de généralistes partageant le même bureau et l'ensemble de leurs frais.

Commentant la question des frais "dissuasifs" ou des "tickets modérateurs" que certains prônent pour éviter les abus, le Dr Gilbert affirme que "la dissuasion agira surtout sur les pauvres."

En conclusion, advenant l'établissement d'un régime d'assurance-santé, le Dr Gilbert s'est prononcé en faveur d'une Commission, libre d'ingérence gouvernementale et qui aurait sous son autorité l'assurance-médicale, l'assurance-hospitalisation et le traitement des accidentés du travail. Il devrait y avoir représentation équitable du public, du gouvernement et des médecins à la direction de la Commission, le contrôle des problèmes techniques devant relever de la profession soignante, mais pas nécessairement celui du mode administratif ou des répercussions sociales du régime.

Martineau lance une seconde joute sans point ni coup sûr

Le lanceur gaucher Robert Martineau a réussi sa deuxième joute sans point ni coup sûr de la saison alors que le St-Jean a vaincu les Zéniths de Verdun, 1-0 dans une joute de la ligue Nationale junior.

Martineau, un artiste de la courbe, a lancé avec autorité après que ses coéquipiers lui eurent fourni une avance dès la manche initiale.

Serge Boily a croisé le marbre à la suite de deux erreurs des joueurs du Verdun.

Jim Anthony a subi la défaite même s'il a limité ses adversaires à seulement deux coups sûrs.

Le nouveau gérant Léo Gariépy a fait un début triomphal avec le St-Laurent alors que les Braves ont blanchi le Sorel, 3 à 0.

Paul Legendre a distribué quatre coups sûrs au Sorel en plus de retirer 14 frappeurs au bâton.

Un simple de Mike Griffin a fait compter deux points tandis que Jean-Pierre Chartier a frappé un simple et deux doubles.

Claude Renaud et Yves Langlois ont fait compter chacun points et le Laval a surclassé le Lachine, 7-0.

Alain Vanier et Andy Brown ont uni leurs efforts pour limiter le Lachine à trois coups sûrs.

Bob Hoffman a été le lanceur perdant.

Défaite du Montréalais Carpenter à Brookline

BROOKLINE, Mass. (PA) — Deux Mexicains non favoris ont causé une surprise hier à la 5e équipe favorite, composée de Manuel Santana et Luis Garcia, mais les autres duos classés ont atteint les quarts-de-finale des championnats américains de tennis en doubles.

Joaquin Lovo-Mavo et Marcello Lara ont, en effet, vaincu Santana, d'Espagne, et Garcia, du Mexique, 10-12, 24-22, 11-9, 3-6, 6-2, dans un des plus longs matches jamais disputés sur les courts Longwood, soit quatre heures et dix minutes, dont 1 h. 50 minutes pour le deuxième set.

Les champions actuels, les Australiens Roy Emerson et Fred Stolle ont concédé un set à leurs rivaux américains Dick Leach et Sherwood Stewart, mais l'ont finalement emporté par 6-4, 8-6, 10-12, 6-4.

La meilleure équipe américaine, composée de Dennis Ralston et Clark Graebner, a éliminé le Canadien Keith Carpenter et l'Américain Jim McManus, 8-6, 12-10, 6-4.

Chez les dames

En deuxième ronde, les Canadiennes Vicki Berner et Faye Urban ont vaincu les Américaines Peggy Moore et Carol Loop 9-7, 6-3.

L'équipe féminine favorite, composée de Maria Bueno, du Brésil, et Nancy Rickey, des Etats-Unis, a écrasé les Américaines Pixie Lamm et Kristy Pigeon 6-0, 6-2.

La troisième équipe favorite masculine, composée des Australiens Tony Roche et John Newcombe, a vaincu les Américains Roy Barth et Steve Tidball 11-9, 4-6, 6-1, 6-3, en troisième ronde.

Les Australiens Bill Vowrey et Owen Davidson ont vaincu leurs compatriotes Ray Ruffels et Alan Stone 11-9, 6-3, 13-11.

Enfin, les Américains Stan Smith et Bob Lutz ont éliminé le meilleur duo français, Patrice Buest et Daniel Contet, 6-2, 6-2, 1-6, 6-4.

Succès des équipes au parc Loyola

Deux équipes du parc Loyola ont remporté la victoire, hier, dans les éliminatoires en vue des championnats de Montréal du baseball amateur.

Dans la division mosquito, Ernie Folco a lancé une joute d'un coup sûr alors que le Loyola a défait le St. Catharines, 3-2.

La deuxième joute de la série au total des points aura lieu ce soir à 7 h. au parc Jarry.

Dans la division bantam, le Loyola a vaincu le St-Ambroise, 3-1.

arrivées et départs des navires

Nomenclature des navires amarrés dans le port de Montréal telle qu'établie à midi le 16 août 1966 par le Conseil des ports nationaux :

Hangars	Nom du navire	Catégorie	Jauge	AGENTS
B-1	Rita Maersk	Oc	3,344	Robert Reford & Co.
B-2	Frigon	Oc	249	Protos Shipping & Co.
B-2	Bol	Oc	978	Robert Reford & Co.
3	Carmania	Oc	11,298	Cunard Steamships Co.
4	Montreal City	Oc	3,790	Furness Withy & Co.
6	Uranus	Oc	1,184	Furness Withy & Co.
4	Cairngie	Oc	2,459	Furness Withy & Co.
9	La Sierra	Oc	17,984	Montreal Shipping
10	Beaverelm	Oc	4,450	Canadian Pacific SS
11	Sunny Prince	Oc	3,657	Furness Withy & Co.
12	Manchester Spinner	Oc	4,580	Furness Withy & Co.
12	Imperial Verdun	Fl.	694	Imperial Oil Co. Ltd.
15	Port Alfred	Oc	5,034	M.A.N.Z. Lines Ltd.
16	Archangelsk	Oc	2,788	March Shipping Ltd.
17	Baltijsk	Oc	2,351	March Shipping Ltd.
27	Niceto de Larrinaga	Oc	6,149	Federal Shipping Ag.
28	Fort Lauzon	Côt.	470	Agence Maritime Inc.
29	Rio Caonao	Oc	1,895	Colley Motorships
29	Zosma	Oc	1,803	Kerr Steamships Ltd.
32	Sheridan	Oc	2,238	March Shipping Agency
34	Clarita Schroder	Oc	1,574	Shipping Limited
35	Transquebec	Oc	1,290	B. & K. Shipping Co.
35	Bayshell	Fl.	590	Shell Canada Limited
40	Sunamelia	Oc	2,666	Saguenay Shipping Ltd.
42	Caroline Smith	Oc	1,608	Canadian Overseas
59	Bannervale	Oc	6,203	Federal Shipping Co.
64	Cabot	Côt.	3,897	Clarke Steamships
64/66	Fort St. Louis	FFl.	3,736	Canada Steamships
66/67	Mont St. Martin	Côt.	297	Rail & Water Term.
Anc. 66	Dredge Canadien	Fl.	1,072	McNamara Marine Ltd.
QUAIS				
Mackay	Pitts No 2 (chaland)	Fl.	——	Pitts Merits Co.
"	Pitts No 3 (chaland)	Fl.	——	Pitts Merits Co.
"	Angeliki P.	Oc	3,894	March Shipping Ltd.
7-O	Salamis	Oc	5,098	McLean Kennedy Ltd.
10-O	Murray Bay	Oc	13,486	Canadian Pacific SS
11NO	International Barge	Fl.	——	McAllister Towing
Jetée 1	Thorold	Oc	5,631	Que. & Ont. Transp.
Jetée 1	Ralph S. Misener	Fl.	5,918	Scott Misener SS
22E	Cyrius	Fl.	60	C. Gauthier
21E	La Madelon II	Fl.	1,175	Navigation Voyageur
38	Transatlantic	Oc	3,500	B & K Shipping Co.
43SO	Falkenstein	Oc	3,141	Canadian Overseas SS
43N	Belgord Dnestrovsky	Oc	3,761	March Shipping Agency
44N	Newbrunswicker	Côt.	12,203	Parachristidis Co.
46SE	Maxi Porr	Oc	2,066	Lunham & Moore Co.
48	Klin	Oc	3,500	March Shipping Ltd.
52	Republika	Oc	4,047	Scandai Shiping Ag.
53	Patignies	Oc	10,959	Federal Shiping Co.
54SE	Eskfield	Oc	11,051	March Shipping Ltd.
55NO	Algosteel	Fl.	4,369	R.H. Read & Co.
Vickers	Crystal Sea	Oc	3,394	March Shipping Ltd.
"	S.M.L. No 1 (chaland)	Fl.	——	McAllister Towing
"	HMCS Frazer	——	——	Naval Service
"	Mari Perla	Oc	9,541	Colley Motorships
57	Mar Tirreno	Oc	6,836	Federal Shipping
58	Denmark Hill	Oc	4,214	Federal Shipping Ag.
58	Transbay	Fl.	743	Transit Tankers & T.
61	Stad Antwerpen	Oc	6,708	March Shipping Ltd.
71	E.G.M. Cape (chaland)	Fl.	288	Inspiration Limited
94	Hudson Transportation	Côt.	2,640	Hall Corporation
96	Bayfair	Fl.	1,370	Bayswater Shipping
98	Capt. Gregos	Oc	13,468	Scandia Shipping Co.
101SE	Elmbranch	Côt.	1,672	Branch Lines Ltd.
101SE	Imperial Lachine	Fl	694	Imperial Oil Ltd.
103S	Olympic Hill	Oc	8,107	Furness Withy & Co.
103N	Gosforth	Oc	2,807	Shipping Limited
106-O	Cedarbranch	Côt.	1,490	Branch Lines Ltd.
110-O	Transtream	Fl.	1,119	Transit Tankers
Anc. 111	Stone Lifter No 4	Fl.	185	Marine Industries Ltd.

MOUILLAGE

	Nom du navire	Catégorie	Jauge	AGENTS
LANORAIE				
	Algocen	Fl.	5,031	R. H. Read & Co.
	Baie St. Paul	Fl.	12,423	Canada Steamships
	Comeaudoc	Fl.	13,300	N. M. Paterson & Sons
	Michipicoten	Oc	3,769	R.H. Read & Co.
	Outarde	Oc	5,112	Que. & Ont. Transp.
	Rimouski	Fl.	13,753	Canada Steamships
	Sprucedale	Oc	4,802	Westdale Shipping
	Sir Denys Lowson	Fl.	7,473	R. H. Read & Co.
	Saskadoc	Fl.	2,876	N. M. Paterson & Sons
	Scott Misener	Fl.	10,328	Scott Misener SS
	Whitefish Bay	Fl.	13,552	Canada Steamships
	La Hortensia	Oc	5,957	Montreal Shipping
	Star Ballarat	Oc	9,463	Hurum Shipping & T.
CONTRECOEUR				
	Norbulk	Oc	10,905	Sutcliffe Shiping
	Michigan	Oc	5,476	Hall Corporation

Niveau de l'eau : 36'07"

Résumé : Océaniques, 49; Fluviaux, 27; Côtiers, 7.

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le Service de signalisation maritime du ministère eds Transports (division du pilotage) a émis le bulletin suivant à 2 h. p.m. le 25 août 1966 :

NIVEAU DE L'EAU

Trois-Rivières

Marée haute : 36'0"
Marée basse : 37'3"

MONTREAL A QUEBEC

Montréal — Nuageux, ouest.

Montant : 10.10 a.m. "Sunfalcon", 10.45 a.m. "Yehuda".
Descendant : 9.24 a.m. CCGS "Ville Marie", midi "Menihek Lake", 12.25 p.m. "Empress of England", 12.40 p.m. "Lemoyne".

Cap St-Michel 14 — Nuageux, ouest.

Montant : 7.57 a.m. "Fort Lauzon", 8.46 a.m. "Republika", 9.20 a.m. "Algosteel", 9.30 a.m. "Thorold", 9.33 a.m. "Wearfield", 10.27 a.m. "Newbrunswicker", 11.28 a.m. "Gosforth", 12.17 p.m. "A H Ferbert", 11.15 a.m. "Cabot".
Descendant : 10.32 a.m. "St-Pierre", 12.45 p.m. "Pointe Noire".

Sorel 39 — Nuageux, sud-ouest.

Montant : 10.25 a.m. "Divina", 11.53 a.m. "Northern Venture", 12.10 p.m. "Inland".

Parti : 12.10 p.m. remorqueur "Glen Valley".

Trois-Rivières 71 — Ensoleillé, sud-ouest.

Montant : 8.33 a.m. CCGS "Frontenac".
Descendant : 12.55 p.m. "Elisabeth conway".

Batiscan 88 — Nuageux, ouest.

Montant : 8 a.m. "St-André", 9.20 a.m. "Cap Saumon".

Descendant : 8.40 a.m. "Ste-Marguerite", 8.50 a.m. USCG "Castle Rock", 8.55 a.m. USCG "Rockaway", 9 a.m. "Fort Liberté", 9.35 a.m. "Jean L D", 10.10 a.m. PGM "No 82", 11.30 a.m. "Streatham Hill".

Grondines 98 — Nuageux, ouest.

Montant : 11.35 a.m. "Domino Run".

Québec 139 — Ensoleillé, ouest.

Montant : 12.40 p.m. "Silverweir".
Parti : 11.30 a.m. "Cape Transport".

Descendant : 8.50 a.m. "Ocean Sailor", 9.50 a.m. "Capo Noli", 11.40 a.m. "Easternshell".
Parti : HMDS "Ingulif".

GOLFE

Québec —

Montant, attendu : 1.45 p.m. "J A France", 3.30 p.m. "Byklefjell" dest. Montréal, 5.45 p.m. "Woodburn" dest. Montréal.

Les Escoumins 123 —

Montant : 9 a.m. "Menier Consol", 11.50 a.m. "Parker Evans", 12.06 p.m. "T R McLagan", modi "R Bruce Angus".

Attendu, demain : 11 a.m. "Sunpolyna" dest. Port-Alfred.

Descendant : 9.38 a.m. "Ravnefjell", 10.20 a.m. "Sunrell", 12.03 p.m. "Matumba", 12.10 p.m. "Ridgetown", 12.15 p.m. "Carlsholm".

EN AMONT DE MONTREAL

St-Lambert 3 —

Montant : 10.45 a.m. "Geo Hébert", 12.30 p.m. "Hudson Transport".

Beauharnois 28 —

Descendant : 8.36 a.m. "Nixon Berry", 10.20 a.m. "B A Canada", 11.33 a.m. "Constance Bowater".
Montant : 9.32 a.m. "Beavercliffe Hall", 10.52 a.m. "Tecumseh", 12.03 p.m. "Mari Prima".

Snell Lock 72 —

Descendant : 7.05 a.m. "Monsun", 9.21 a.m. "Everetton", 10.24 a.m. "Margaret C Ertel".

Eisenhower 75 —

Montant : 10.43 a.m. "Sir T Shaughnessy", 12.04 p.m. "Eudora" et "Teverya".

Iroquois 91 —

Descendant : 80.5 a.m. "Wolfgang Russ", 9.38 a.m. "Fort Henry", 10.53 a.m. "Poseidon", 11.44 a.m. "Heron Bay", 12.32 p.m. "F A Sherman".
Montant : 9.14 a.m. "Lawrencecliffe Hall", 10.26 a.m. "Nipigon Bay", 11.12 a.m. "Sea Transport", 12.49 p.m. CCGS "Grenville".

Cape Vincent —

Montant, attendu : 5.45 p.m. "Ascania".

Toronto 294 —

Montant, arrivé : 9.45 a.m. "Prins Philip Willem".
Parti : 12.55 p.m. "Sirefjell".

Port Weller 298 —

Montant : 7.45 a.m. "Montréalais", 9.01 a.m. "Portadoc", 9.45 a.m. "Katerina".

Port Colborne 321 —

Descendant : 10.03 a.m. "Soodoc".
Montant : 6.33 a.m. "Cordoba", 7.37 a.m. "Irving Olds", 8.28 a.m. "Thorsdrake", 9.28 a.m. "Meaford".

Il est plus malheureux de commettre une injustice que de la souffrir.

Socrate

Le club Optimiste de Joliette commanditera le championnat provincial de tir à l'arc

Les clubs Optimistes ont un but bien précis : combattre la délinquence juvénile. Ils veulent ainsi faire honneur à leur devise : "L'Ami du petit gars".

Mais ce sont là des mots. Cependant, plus souvent qu'autrement, ils posent des gestes concrets. Comme celui du club Optimiste de Joliette, qui a accepté de commanditer le championnat provincial junior de tir à l'arc.

Le tournoi aura lieu dimanche au club des Archers de Joliette et tous les jeunes garçons de 17 ans et moins sont éligibles, sans aucun frais, gracieuseté du club de bienfaisance.

Le trophée "Optimiste", remis au gagnant de la classe "A" (15, 16 et 17 ans), est présentement détenu par Michel Beaulieu. Ce dernier aimerait bien terminer sa carrière junior en champion.

C'est Mike Tucker, de Montréal, qui est champion de la catégorie "B" (14 ans et moins).

Ce geste a été rendu possible par la générosité de Michel Hétu, qui a représenté le Québec au championnat canadien, à Calgary, plus tôt, cet été. Hétu avait refusé la bourse Optimiste et l'avait offerte à Beaulieu, deuxième, lors du tournoi de qualification.

Mais ce dernier a aussi refusé et, de concert avec Hétu, il a demandé au club de commanditer le tournoi junior.

Si l'expérience s'avère fructueuse, les clubs Optimistes songent à étendre cette politique à tout le Canada et même à commanditer le championnat junior du Canada.

Malgré l'appel de Pearson, les postiers demandent $33 millions d'augmentation

Les 900 enseignants de Chauveau signent leur contrat de travail • En page 21

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ★★ 10¢ — Montréal, vendredi 26 août 1966 / saint Zéphirin / 82e année, No 198 / 2 cahiers / 38 pages / La météo : averses le matin, éclaircies l'après-midi / Minimum 60 / Maximum 75

par Luc Beauregard

OTTAWA. — L'appel du premier ministre Pearson priant les Canadiens de se serrer la ceinture n'a pas ému les postiers.

L'Union des postiers du Canada réclame pour ses membres des augmentations salariales atteignant en certains cas jusqu'à 50 pour cent. Au total, leurs exigences représenteraient pour le gouvernement fédéral des déboursés d'environ $33 millions. Le tout est accompagné d'une menace de grève qui serait déclenchée au beau milieu des Fêtes.

"Les postiers ne sont pas du tout résignés à faire les frais des mesures anti-inflationnistes", déclarent les membres du comité de négociation, MM. Kay, Otto, Simard, Shalagan et Gruslin.

Ils ont révélé hier au cours d'une conférence de presse qu'ils se proposent de présenter ces demandes au gouvernement dès le 1er octobre et qu'ils entendent voir le problème réglé avant Noël.

Un vote de grève

Tous les membres de l'Union des postiers seront appelés d'ici à une dizaine de jours à se prononcer sur une proposition visant à donner à leur bureau le pouvoir de déclencher la grève à tout moment

Voir POSTIERS en page 2

La grève du rail a lieu même si les négociations se poursuivent

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Les négociations se poursuivent dans la capitale fédérale en dépit du fait que les 120,000 cheminots canadiens ont graduellement abandonné leur travail aujourd'hui.

Les premiers travailleurs à débrayer furent ceux des provinces maritimes auxquels se sont joints les travailleurs des autres parties du Canada, à mesure que l'heure locale indiquait midi.

Les efforts du médiateur, le ministre du Travail, M. John R. Nicholson n'ont donné aucun résultat. Cependant, ce matin, pour la première fois depuis cinq mois, les parties se sont rencontrées face à face. Chacun des quatre groupes de cheminots impliqués dans le conflit ont en effet eu des entretiens avec les présidents des deux plus importantes entreprises ferroviaires, les Chemins de fer nationaux et le Canadien Pacifique.

Les cinq derniers jours de négociation en présence de M. Nicholson n'ont pas permis d'en arriver à des pourparlers au sommet. Les compagnies ferroviaires n'ont même pas encore soumis de nouvelles offres pécuniaires, se plaignent les dirigeants syndicaux.

C'est mardi que le projet de loi sur les chemins de fer sera présenté aux Communes. Lundi, la journée des députés sera consacrée à discuter la résolution prévoyant la présentation de cette loi.

Les dirigeants syndicaux ont démontré une attitude ferme. Des représentants d'un des principaux syndicats ont presque claqué la porte au nez de M. Nicholson.

Pour la forme, des entretiens entre le ministre fédéral et les syndicats ont été tenus ce matin. Mais il ne s'agissait même pas d'une tentative de dernière heure pour éviter le conflit.

Voir GREVE en page 2

Risque de pénurie de boeuf à Montréal si la grève du rail dure 10 jours. —Voir page 3

42,000 banlieusards devront trouver un autre moyen de transport.

Les cheminots ont l'appui de la CSN —En page 25

Une fusée Titan-3 explose 80 secondes après son lancement

CAP KENNEDY, (AFP-UPI-PA) — Une fusée "Titan-3" destinée à mettre d'un seul coup sur orbite équatoriale huit satellites de communications, a fait explosion ce matin, 80 secondes environ après la mise à feu.

Les satellites de communications en question étaient destinés à permettre d'accélérer la transmission des messages militaires entre les diverses bases des Etats-Unis à travers le monde et notamment entre les Etats-Unis et le Sud-Vietnam.

On n'a pu encore déterminer au Cap Kennedy, où a eu lieu la mise à feu, les raisons de l'accident.

Une expérience du même genre avait permis le 16 juin, grâce à une fusée "Titan-3", d'inscrire huit satellites sur des orbites circulaires différentes, à 21,000 milles au-dessus de l'équateur.

Le département de la Défense estime que ces satellites de transmission, du fait qu'ils ne peuvent être sabotés, présentent un avantage certain par rapport aux communications par câbles sous-marins ou par lignes terrestres.

Un réussite prometteuse

L'échec spectaculaire de ce matin ne devrait toutefois pas faire oublier la réussite prometteuse enregistrée hier par la NASA lorsqu'un navire spatial "Apollo", qui doit servir à lancer des cosmonautes américains sur la Lune, a réussi parfaitement un vol suborbital.

La cabine spatiale a été propulsée dans l'espace à 1 h. 16 p.m. par une fusée "Saturne-1" et elle est retombée dans le Pacifique central à environ 200 milles de la zone d'impact prévue. Les appareils du porte-avions "Hornet" l'ont repérée 45 minutes après le plongeon final.

S'il se confirme que l'expérience, dont l'objet essentiel était de mettre à l'épreuve le bouclier thermique de l'engin dans les conditions d'échauffement de la rentrée dans l'atmosphère, a fourni aux dirigeants de la NASA tous les renseignements qu'ils attendaient de cette "répétition générale", la première mission à équipage du programme "Apollo", pour laquelle les cosmonautes Virgil Grissom, Edward White et Roger Chaffee ont d'ores et déjà été désignés, aura très certainement lieu avant la fin de l'année, dans le courant du mois de décembre, sans doute, si l'on en croit certaines informations officieuses.

Avant le lancement, hier, le général Samuel G. Phillips, directeur du programme "Apollo" au Département des vols

Voir REUSSITE en page 2

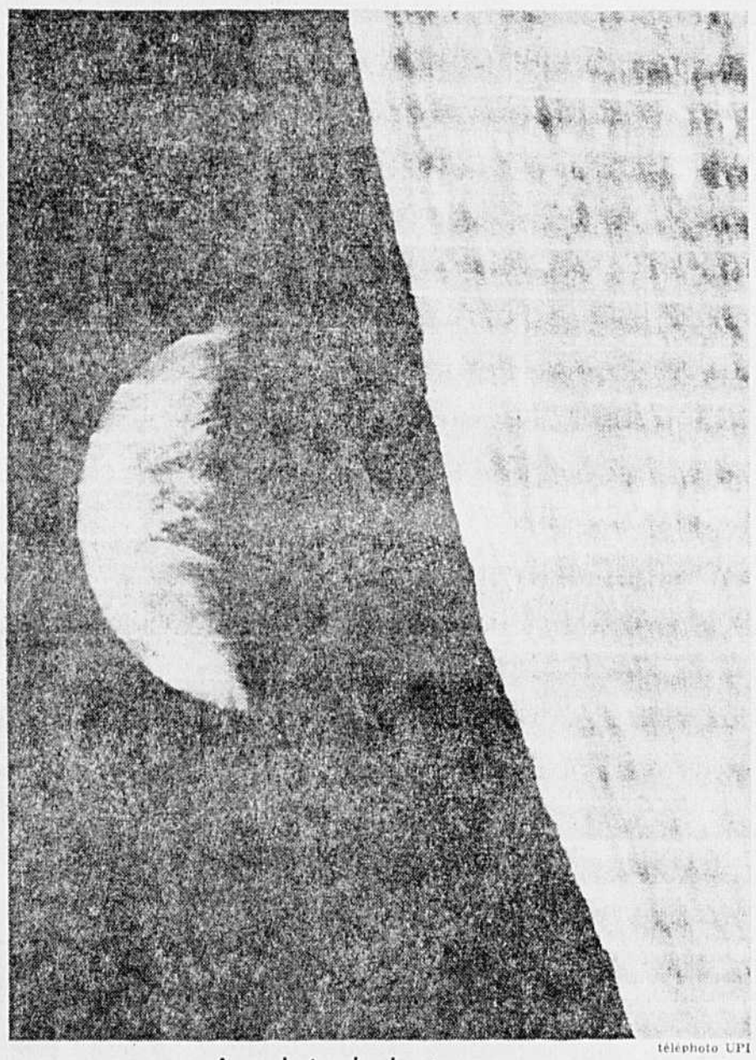

téléphoto UPI

Au clair de la terre...

La sonde spatiale américaine "Lunar Orbiter", malgré une panne de caméra, a réussi à transmettre en première mondiale cette photographie de la Terre captée depuis les alentours de la Lune. Une station de la NASA située à Robledo de Chavela, en Espagne, a capté cette photo prise à 240,000 milles de la Terre. Notre planète est à gauche sur la photo et on peut y voir nettement la ligne de démarcation entre le jour et la nuit. A droite, c'est la courbe de la Lune. Les techniciens ont étudié attentivement la photo et ils ont découvert qu'elle permettait de "voir" l'Antarctique au sud-est tandis que la côte est de l'Amérique du Sud apparaît à gauche du cliché. La côte est des USA est en haut à gauche et le sud de l'Europe au sommet de la partie éclairée. Toutefois, à cause de la couverture de nuages, il est presque impossible d'identifier ces régions.

La PP étudie le problème des camions

par Lucien Champeau

La grève du rail n'avait pas encore officiellement débuté ce matin que déjà la Sûreté provinciale devait résoudre certains problèmes en découlant.

L'assistant-directeur Paul Dessureau a en effet passé plusieurs heures à étudier des requêtes des quatre coins de la province et à communiquer lui-même avec ses supérieurs pour trancher des cas d'urgence.

L'un d'eux, par exemple, touchait une importante mine du Nord québécois. L'exploitation de cette entreprise nécessite 250 tonnes de minerai concentré par jour, sans quoi 600 hommes ne peuvent travailler.

Le rail devant être immobilisé, l'entreprise a pu trouver des camions pour prendre la relève, mais certains de ces véhicules possèdent des permis qui ne leur permettent pas de circuler dans toutes les régions de la province.

Que faire ?

"En tant que je suis concerné, explique M. Dessureau, je n'ai pas le choix : je dois immobiliser les camions en question. Ce n'est pas moi qui fais

Voir la PP en page 2

Georges Lemay comparaît

photo AP

Portant l'uniforme des prisonniers du pénitencier du comté de Clark, Georges Lemay se présente en cour. Peu après, le juge lui imposait un cautionnement de $100,000, ainsi qu'à sa femme Lise.

— En page 3

Si "le trou" s'avère dangereux, les ouvriers n'y travailleront plus

Les dirigeants syndicaux auront éventuellement recours à la grève si jamais les murs de soutènement du "trou" de la Place de la Justice sont jugés dangereux pour les ouvriers qui seront appelés à y travailler.

Le responsable de l'organisation auprès du syndicat de la construction de Montréal (CSN), M. Florent Audet, et le président du Conseil des métiers de la construction (FTQ), M. Roger Perreault, ont tous les deux soutenu que des inspecteurs devraient d'abord juger de la solidité des étançons et des murs de béton afin de voir s'il y a ou non danger.

La Ville de Montréal, de son côté, a décidé de poser la question capitale à ses propres ingénieurs, à savoir si oui ou non les murs de soutènement des parois de l'excavation sont suffisamment solides ou s'ils constituent une menace à la

Voir LE "TROU" en page 2

Le président Johnson formule les principes des relations USA-URSS

(Voir page 4)

Une bagarre fait un mort, 20 blessés à Djibouti et empêche de Gaulle de prononcer son discours

DJIBOUTI. (AFP, UPI, PA, Reuter) — Des bagarres ont éclaté cet après-midi entre des nationalistes africains et des éléments de l'armée française au beau milieu de la place publique où le président Charles de Gaulle s'apprêtait à prononcer un discours. Un policier a été tué et une vingtaine de personnes ont été blessées. De Gaulle n'a pas prononcé son dscours.

Ces événements se sont produits à Djibouti, capitale de la Côte française des Somalis, dernière colonie de la France en Afrique. De Gaulle avait choisi ce pays comme première étape d'un périple qui doit le mener autour du monde.

Le président de la France est arrivé hier à Djibouti et cette arrivée a marqué le début d'une série de manifesttions de la part des nationalistes qui réclament l'indépendance de leur pays. Durant les manifestations d'hier, une personne avait été tuée et 15 autres blessées.

Une fois la manifestation de cet après-midi terminée, on pouvait voir sur la place des mares de sang, des cailloux, des bouteilles brisées, des batons et des chaussures laissées là par les manifestants en fuite.

Les manifestations ont repris de plus belle ce matin lorsque le président de Gaulle a entrepris de visiter en voiture découverte les rues de la ville et les installations portuaires.

De Gaulle a blâmé les manifestants qui réclamaient l'indépendance en affirmant que "ce n'est pas avec des pancartes qu'on décide du destin d'un pays". Au moins 3,000 personnes s'étaient massées le long du parcours et une atmosphère de contradiction régnait dans la capitale.

En effet, les manifestants, tout en réclamant l'indépendance de leur pays, acclamaient souvent le président de la France qui, à son habitude, a fait arrêter sa voiture à plusieurs reprises pour se mêler à la foule et serrer des mains, même celles des porteurs de pancartes.

La police locale, l'armée et des détachements de la Légion étrangère en sont venus aux mains plusieurs fois avec les manifestants.

Il est difficile de comprendre ce qui se passe exactement dans la capitale de la Côte française des Somalis. Les observateurs ont cru discerner trois genres

Voi- DE GAULLE en page 2

photo LA PRESSE

Des autobus les attendent

L'Arkadia, des Greek Lines, a été le premier paquebot directement touché par la grève des transports ferroviaires. Le navire est entré dans le port de Montréal tôt ce matin et les représentants de la compagnie ont dû noliser une douzaine d'autobus pour véhiculer les 800 passagers. L'Arkadia avait déjà laissé 400 de ses passagers dans le port de Québec afin de permettre aux résidants de l'Ontario et de l'Ouest du pays de sauter dans les derniers trains en partance de la Vieille Capitale.

Audrey Klewer est retrouvée ligotée au fond d'un jardin

BERLIN, (d'après AFP et Reuters). — La jeune Montréalaise Audrey Klewer, qui, depuis lundi dernier, était le sujet de vastes recherches de la part de la police berlinoise à la suite de son enlèvement, a été retrouvée, ce matin, vivante et apparemment en bonne santé dans la cabane d'un jardin dans le district de Spandau, aux limites de Berlin-Ouest.

Spandau est un centre industriel situé à quelques milles de la banlieue de Wannsee où la fillette avait été enlevée.

C'est un homme qui travaillait dans le jardin qui a fait, tout à fait accidentellement, la découverte.

La fillette avait les mains et les pieds liés et semblait dormir lorsque l'homme l'a trouvée. Ce dernier a immédiatement alerté la police.

Quelques heures plus tard, c'est une mère pleurant de joie qui a accueilli sa fille.

Le rapt

Le rapt de la petite Audrey avait eu lieu lundi matin, vers deux heures (heure locale de Berlin) donc quelques heures à peine après l'arrivée de Mme Regina Klewer et de sa fillette dans l'ancienne capitale de l'Allemagne.

C'est à une conférence de presse tenue peu après minuit (heure locale — sept heures hier soir pour notre fuseau horaire, heure d'été), que la police a révélé la suite de circonstances qui ont abouti à la découverte de la petite Audrey, dans une hutte de jardin potager de la banlieue populaire de Spandau.

Elle a en particulier révélé une nouvelle version des circonstances mêmes de l'enlèvement, selon Mme Klewer. La mère de la fillette, avant d'avoir été anesthésiée, avait eu le temps de parler à sa fille pour la calmer avant qu'elle ne soit emmenée par son ravisseur ; elle avait pu constater aussi que celui-ci, qui parlait allemand, avait enlevé son masque, avant de prendre l'enfant, mais continué de dissimuler ses traits à l'aide de lunettes de soleil.

Voir RETROUVEE en page 2

Demain dans le magazine de LA PRESSE

L'avenir de la compagnie franche de la marine

•

Stratford : réussite du Canada anglais

SOMMAIRE

Annonces classées / 26 à 36
Bandes dessinées / 17
Courrier "Que faire ?" / 16
Décès, naissances, etc. / 37
Des mots et des phrases / 11
Editorial / 6
Finance / 18 et 19
Horoscope / 20
Mots croisés / 27
Navigation / 37
Nouvelles internationales / 4
Nouvelles nationales / 21
Radio et télévision / 12 et 13
Spectacles et concerts / 8 à 10
Sports / 22 à 24 et 37
Tribunaux / 5
Vie dans les parcs / 17
Vie féminine / 14 et 16
Vie mondaine / 15

CKAC 73

La CSN étend son recrutement à tous les ouvriers du rail du pays

par Jean Robitaille

La Confédération des syndicats nationaux a l'intention d'étendre sa campagne de recrutement chez les employés de chemins de fer de tout le Canada. Des équipes de recrutement sont déjà prêtes à entrer en action dans les Maritimes, en Ontario et en Colombie britannique. La CSN ne tardera pas à mettre sur pied ses équipes dans les Prairies.

M. François Krakowski, organisateur en chef de la CSN, a déclaré qu'une réunion des organisateurs des employés de chemins de fer, tant au Canadien Pacifique qu'au Canadien National, aura lieu vers la fin du mois de septembre. Le comité exécutif de la CSN sera appelé à ratifier cette décision lors de son congrès qui aura lieu à Montréal en octobre. Mais il semble définitif, selon les propos de M. Krakowski, que la CSN tentera de recruter tous les cheminots à travers le Canada.

Déjà, la CSN a présenté des requêtes en accréditation pour les employés des usines Angus, du CP, et des ateliers de Pointe-Saint-Charles, du CN. L'enquête du Conseil canadien des relations ouvrières est terminée, en ce qui concerne les usines Angus, et la demande d'accréditation pour les employés de la Pointe-Saint-Charles a été présentée le 28 juillet dernier.

Malgré la menace de grève qui plane au-dessus des chemins de fer du Canada, le Conseil canadien des relations ouvrières entendra la Confédération des syndicats nationaux, le 31 août, au sujet de sa requête pour les usines Angus du Canadien Pacifique. Le Congrès du Travail du Canada et les représentants de onze syndicats différents, qui se partagent actuellement le "gâteau" aux usines du CP, seront également entendus lors des auditions du CCRO. La CSN a déjà soumis plusieurs mémoires sur cette question au CCRO.

M. François Krakowski a fait remarquer que la CSN ne profitera pas de l'arrêt de travail des cheminots pour poursuivre sa campagne de recrutement. Il a déclaré que le code d'éthique syndicale l'exige. Toutefois, l'organisation des employés des ateliers de la Côte-de-Liesse se poursuit toujours et, selon M. Krakowski, la CSN ne tardera pas à obtenir la majorité.

Il a ajouté qu'il ne considérait pas le recrutement effectué par sa centrale ouvrière comme une campagne de maraudage. "Nous n'avons pas le personnel suffisant pour faire du maraudage. Ce sont les ouvriers qui viennent à nous", a-t-il précisé.

M. Krakowski a affirmé que plusieurs grévistes des ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles se sont plaints "du chantage effectué par les représentants des unions internationales depuis le début de l'arrêt de travail."

"Des menaces sont faites de la part des syndicats internationaux, a-t-il déclaré. Ils disent aux grévistes qu'ils ne recevront pas de secours de grève s'ils ne signent pas une carte de démission à la CSN.

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

Même le premier ministre est résigné. Face à la presse, tôt hier soir, il n'a pas caché son pessimisme.

Reste-t-il encore un espoir d'éviter le conflit, a demandé un journaliste ?

"Ils se parlent toujours", a répondu le chef du gouvernement en haussant les épaules.

Deux séances du cabinet

Le cabinet a tenu deux longues séances pour étudier la législation que doit présenter le gouvernement lundi a été mise au point. Les ministres se sont dispersés et n'ont pas encore fixé la date de leur prochaine réunion.

Hier soir, le médiateur n'a vu ni l'une ni l'autre des parties. Bien plus, au cours de l'après-midi, devant l'inévitabilité de la grève du rail, il s'est échappé durant quelques heures pour se consacrer à d'autres problèmes.

Au cours de l'après-midi, hier, des rumeurs ont circulé voulant que le gouvernement ait proposé une augmentation de salaire immédiate de 18 pour cent aux employés du rail.

Personne ne l'a confirmé officiellement. C'est peut-être là un chiffre qui fera son apparition dans le projet de loi que le gouvernement soumettra aux Chambres mardi.

La journée de lundi sera consacrée au débat sur la résolution que le gouvernement est forcé de présenter et qui doit être débattue durant au moins une journée.

Un règlement temporaire

Ce projet de loi obligera les employés du rail à retourner au travail et contiendra aussi un règlement temporaire (1 an, rétroactif au 1er janvier).

Le gouvernement ne présentera pas sa législation sur les sociétés ferroviaires tant que cette première mesure n'aura pas été adoptée. Il s'agira fort probablement d'un délai de quelques jours.

La législation sur les sociétés ferroviaires suivra mais son étude nécessitera de longues séances. Le projet de loi contient pas moins de 150 pages et est fort compliqué.

En deux mots, on proposera de lever le plafond sur les taux de fret et d'un autre côté on mettra fin aux subsides gouvernementaux qui atteignent aujourd'hui $100 millions par an.

Règle générale, le projet de loi accordera une liberté beaucoup plus grande aux sociétés ferroviaires.

On ne croit pas que le premier projet de loi prévoit des sanctions pour ceux qui voudraient défier la loi leur ordonnant de retourner au travail.

Enfin, dans les coulisses, on parle vaguement d'une commission d'enquête (oui, une autre) qui étudierait le problème des équipes sur les locomotives.

LA PP

SUITE DE LA PAGE 1

la loi. Mais plutôt que de contribuer indirectement à la mise à pied de centaines d'hommes, j'ai immédiatement communiqué avec les autorités du ministère des Communications et Transport pour les mettre au courant et recevoir des directives appropriées.

"J'attends leur réponse, ajoute-t-il, afin de la transmettre à tous les postes de la PP à travers la province. Nous agirons suivant les directives reçues : soit liberté totale si telle est la décision des autorités, soit liberté restreinte pour telle ou telle région ou pour tel ou tel trajet bien déterminé."

POSTIERS

SUITE DE LA PAGE 1

advenant l'échec des négociations. Il est évident que le moment le plus propice, dans l'esprit de l'union, est celui du courrier de Noël.

Le comité de négociations a étudié quelque trente mémoires régionaux et locaux venant d'un peu partout au Canada. La synthèse qu'il en a faite aboutit aux demandes suivantes :

1 — Que la classification des tâches couvre tous les membres de l'unité de négociation et que tous les assistants de classe 1 et 2 des bureaux demi-urbains soient comptés comme commis des postes de classe 1. Le comité en fait un préalable essentiel à toute discussion sur les salaires.

2 — Qu'une augmentation de $1 l'heure soit accordée aux commis des postes 2, expéditeurs, chauffeurs des postes, aides d'entretien, analystes de la gestion ainsi qu'aux commis des postes de classe 1 dans les bureaux demi-urbains (à l'heure actuelle, ces fonctionnaires gagnent de $2.33 à $2.60 l'heure) ; et qu'une augmentation de $1.16 l'heure soit accordée aux préposés aux dépêches (ceux-là gagnent actuellement de $1.81 à $2.15 l'heure).

Les négociateurs ont précisé que ces demandes devaient être entérinées par le bureau national de l'union mais ils estiment qu'elles sont de nature à satisfaire les postiers de toutes les régions du pays, y compris ceux de Montréal.

L'appui des facteurs

L'union compte sur l'appui des facteurs pour mener à bien son entreprise mais fait fi de la nouvelle Alliance de la fonction publique "qui est trop près des patrons".

L'Union des postiers représente environ 11,000 travailleurs dont 90 pour cent sont impliqués dans ces négociations. Il s'agit des employés des bureaux de postes à l'exclusion du personnel de cadres.

Les négociations ne portent pas sur tout un contrat de travail mais uniquement sur la révision des salaires que prévoit la convention en vigueur.

Après la grève de 17 jours l'an dernier, les employés des postes avaient bénéficié d'augmentation atteignant plus de $500 par an.

Questionné à l'issue d'une réunion du cabinet, M. Pearson a dit qu'il n'avait aucun commentaire à faire concernant les revendications des postiers.

REUSSITE

SUITE DE LA PAGE 1

humains de la NASA, avait laissé entendre que, si le vol suborbital était couronné de succès, il serait suivi d'une tentative orbitale avec un engin à équipage, mais il a précisé qu'aucune décision ne serait prise avant le début d'octobre.

Le lancement de l'assemblage "Saturne-1 - Apollo", de 224 pieds de haut, a été retardé, hier, de 46 minutes par une défaillance constatée dans les transmissions entre le Centre spatial et un navire de repérage croisant dans l'Atlantique, dans la région où se déplaçait l'ouragan "Faith". Mais, une fois cette difficulté aplanie, tout s'est déroulé dans les conditions prévues par la NASA et l'énorme fusée porteuse, d'une poussée de 725 tonnes (1.6 million de livres), a pris son élan dans un vrombissement assourdissant, s'arrachant puissamment à l'attraction terrestre et pointant son nez en direction sud-est.

Après allumage du deuxième étage et séparation, l'élément de commande, la cabine spatiale proprement dite, d'un poids d'environ six tonnes, et l'élément moteur, dit "module de service", d'un poids de 16 tonnes, se sont élevés à une altitude de plus de 700 milles au-dessus de l'Afrique du Sud. Le véhicule a ensuite amorcé sa descente, l'élément moteur, mis à feu sur commande terrestre, imprimant à la cabine une accélération qui devait exposer le bouclier à une température de l'ordre de 5,000 degrés Fahrenheit au moment où, lancé à une vitesse de 19,000 milles, l'engin spatial effectuait sa rentrée dans l'atmosphère. La chute dans l'océan Pacifique, bien qu'assez imprécise, a été amortie par l'ouverture de trois parachutes. Il appartiendra maintenant aux experts de la NASA de déterminer les raisons pour lesquelles la cabine "Apollo" a plus ou moins raté son amerrissage, qui a eu lieu à quelque 200 milles de la force aéro-navale américaine chargée de sa récupération.

Sidbec: Filion met fin aux discussions et maintient ce qu'il a dit

par Claude Beauchamp

S'il n'en tient qu'à l'ancien président de Sidbec, M. Gérard Filion, la série d'affirmations et de contre-affirmations quant à la responsabilité du gouvernement dans l'échec du projet de sidérurgie, ne se poursuivra pas davantage.

M. Filion a en effet décidé de ne pas commenter davantage les déclarations faites aux journalistes, mardi dernier, par M. Jean Lesage. "Je me refuse à tout autre commentaire, nous a dit M. Filion, afin de ne pas éterniser ce débat."

Le tout a pris naissance la semaine dernière à la suite d'affirmations faites à la télévision d'Etat par l'ancien ministre René Lévesque.

M. Lévesque avait alors déclaré que le conseil d'administration de Sidbec, dirigé par M. Filion jusqu'en avril dernier, "était parti pour la gloire et avait déformé le projet de sidérurgie québécoise au point d'en faire une espèce de monstre."

Pour sa part, M. Filion s'est élevé avec véhémence en fin de semaine dernière contre ces affirmations, en affirmant que la situation dans laquelle se trouve actuellement Sidbec était attribuable à l'absence de politique gouvernementale en sidérurgie. Il a de plus expliqué, en réponse aux affirmations de M. Lévesque, que les investissements supplémentaires de $100 à $150 millions prévus par Sidbec s'expliquaient par la faiblesse du rapport de rentabilité sur lequel le gouvernement s'était basé pour évaluer à $250 millions le coût d'établissement d'une sidérurgie intégrée au Québec.

M. Lesage avait alors répondu aux déclarations de M. Filion en disant que le gouvernement n'a pu définir une politique définitive dans un texte de loi parce que Sidbec n'avait jamais soumis de recommandations.

M. Filion se refuse donc de répondre à ces propos de l'ancien premier ministre tout en maintenant, cependant, ses déclarations antérieures.

DE GAULLE

SUITE DE LA PAGE 1

de manifestations depuis hier.

Lors de l'arrivée du général de Gaulle à l'aéroport de Djibouti, hier, le chef d'Etat français a pu voir surgir des banderoles contradictoires parmi la foule. Les unes affirmaient: "Nous voulons rester Français", les autres proclamaient: "Indépendance totale de la Côte française des Somalis". Mais les porteurs des unes et des autres acclamaient en même temps le président de la France.

La deuxième manifestation fut d'une nature toute différente. Elle s'est déroulée durant la nuit et des bagarres ont éclaté entre gens du pays, mais les manifestants réclamaient dans leur majorité l'indépendance. C'est alors que pour séparer les manifestants, la police et la troupe sont intervenues. Un des 15 blessés de cette répression est mort à l'hôpital.

La troisième manifestation a beaucoup ressemblé à celle d'hier après-midi puisque sur le passage du général de Gaulle, la foule hissait des pancartes. Mais cette fois, seules sont apparues celles qui réclamaient l'indépendance.

Après sa visite de la ville et des installations portuaires, le président français s'est rendu au palais du gouverneur pour s'adresser aux corps constitués.

"Ce n'est pas avec des pancartes qu'on décide du destin d'un pays", a-t-il dit en commençant son allocution.

Mais le président de la république française a voulu en même temps tracer un parallèle entre la situation particulière de la Côte française des Somalis, son besoin de l'aide française, et les besoins de changement d'un pays situé au milieu d'un monde en effervescence.

"Le territoire de la Côte française des Somalis a choisi en 1958 son statut de territoire français... Ce statut assure le développement du pays au point de vue économique. Il assure aussi la sécurité du territoire dans une région du monde où le moins qu'on puisse dire qu'elle est dangereuse," a affirmé le général de Gaulle, qui a ajouté : "Le fait est là. Cette situation ne pourrait changer que dans des conditions démocratiques".

Après avoir brossé un tableau de la situation dans le bassin de la mer Rouge, le président de la république, qui avait rappelé son voyage à Djibouti il y a sept ans, a constaté: "Depuis, des changements sont intervenus, changements matériels d'abord, dans le sens du développement, changements moraux et même politiques, ce qui est très naturel, compte tenu de la région du monde où se trouve la Côte française des Somalis... il n'est pas étonnant qu'il y ait ici, à Djibouti, des contre-coups venus du dehors. Cela saute aux yeux. Cela est tout à fait explicable." Il a même ajouté, à propos des manifestations: "Ce qui s'est passé n'est peut-être pas totalement étranger à la perspective de mon prochain passage à Pnom Penh. Tout se tient.

Dans sa conclusion exprimée sur un ton serein, le général de Gaulle a simplement dit: "La France en attendant fait ici son devoir... Je suis un homme qui a beaucoup vécu, qui a vu beaucoup de situations diverses. Aucune ne m'étonne, aucune ne m'étonnera. Quoi qu'il arrive, je servirai la France".

Demain, le général de Gaulle s'envolera pour Addis Abeba, en Ethiopie, deuxième étape de son périple de quelque 30,000 milles qui le conduira notamment au Cambodge, pays voisin du Vietnam.

RETROUVEE

SUITE DE LA PAGE 1

Le rendez-vous manqué

Après l'enlèvement, le ravisseur donna signe de vie à plusieurs reprises; lundi d'abord pour fixer la rançon, jusqu'à l'après-midi de jeudi, quand il commença une série d'appels téléphoniques au père de Mme Regina Weber, sept au total, pour réclamer la rançon et préciser les circonstances dans les quelles la rançon devait être remise.

Cette remise devait avoir lieu devant un bureau de tourisme du fameux "Kurfuerstendam" — l'artère principale de tout Berlin-ouest, une grande avenue très passante, mais apparemment le ravisseur s'apercevant qu'il y avait trop de témoins intéressés (journaux et télévisions avaient envoyé leurs hommes) changea d'idée : la grand-père attendit en vain au rendez-vous, et ne trouva qu'un papier froissé, entre deux pavés, lui disant de se rendre à Hanovre. Le grand-père, découragé, s'en revint en réfléchissant sur l'opportunité d'obéir au message ou non.

C'est alors que la police décida de lever l'embargo sur les nouvelles concernant l'affaire, et de convoquer une conférence de presse pour demnder la coopération de la population berlinoise.

Elle fixa une récompense de $5,000 marks (environ $1,375) à qui permettrait de retrouver saine et sauve la fillette.

C'est ce matin vers huit heures (heure locale de Berlin, soit trois heures du matin ici) par un jardinier d'une propriété de Spandau, dans une cabane du jardin: la fillette dormait, ligotée, seule. L'homme alerta aussitôt la police, qui convoqua Mme Klewer au commissariat de Spandau.

On ignore encore quand la mère et la fille, ainsi réunies rentreront à Montréal. Le retour, apprend-on de source fiable, devait primitivement avoir lieu par une envolée nolisée de la Luftwaffe (comme pour l'allée) mais.

L'intérêt n'est la clef que des actions vulgaires.

Napoléon 1er

Publication lundi du rapport Rand

OTTAWA, (J.P.) — Un brin d'humour (cynique) a momentanément allégé, hier, l'atmosphère tendue qui entoure les péripéties du gouvernement Pearson, devant l'imminence d'une grève générale du rail.

Peu après une heure de l'après-midi, l'attaché de presse du premier ministre a convoqué, pour une grande conférence de presse, tout l'état-major de la presse parlementaire pour lui permettre d'interroger le ministre de la Justice et le solliciteur général.

Or, ces deux membres du cabinet Pearson n'avaient strictement rien à dire, ou à peu près rien.

Leur message était contenu dans une seule phrase : "Le rapport Rand sur la conduite du juge Landreville sera livré à la presse au plus tard lundi prochain."

Mais, M. Cardin, pouvez-vous nous dire si le document sera déposé aux Communes lundi ou s'il sera rendu public avant cette date ?"

"Je ne puis en dire plus long," a répliqué le ministre.

"Alors, pourquoi nous avoir convoqués ?"

"Je ne sais pas, il ne s'agit pas d'une de mes initiatives," c'est M. Richard O'Hagan qui vous a convoqués."

"Et vous, M. O'Hagan (attaché de presse du premier ministre), qu'avez-vous à dire ?"

Visiblement embarrassé, M. O'Hagan a répliqué que le premier ministre devait d'abord rencontrer la presse à la suite de la réunion du cabinet et qu'il avait eu plusieurs demandes de renseignements au sujet du rapport Rand... etc...

La conférence de presse n'a pas duré cinq minutes et les deux ministres n'ont répondu à aucune question des journalistes.

Une réplique qui résume tout: "Lorsque vous aurez le rapport en main vous comprendrez pourquoi je ne puis répondre à vos questions."

C'est une nouvelle de la Presse canadienne qui a, indirectement, créé l'incident. L'agence nationale a expédié, hier soir, à tous les journaux, une dépêche où l'on soutient que le rapport du juge Rand "met en pièces" le juge Léo Landreville de la cour Suprême de l'Ontario (équivalent de notre cour d'Appel).

Le juge Rand a enquêté sur les circonstances qui ont entouré l'acquisition, par le juge Landreville, d'actions d'une valeur de $117,000.

On a établi, durant l'enquête, que le juge n'a pas eu à débourser un sou pour se porter acquéreur de titres de la Northern Ontario Natural Gas.

Le rapport du juge Rand, autrefois de la cour Suprême du Canada et aujourd'hui à la retraite, a été remis au gouvernement au début de la semaine.

LE "TROU"

SUITE DE LA PAGE 1

sécurité du quartier.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la Ville, a demandé à M. C. A. Boileau, directeur du service des travaux publics, de "faire les vérifications utiles auprès des ingénieurs du gouvernement provincial et sur l'emplacement même du futur chantier du gratte-ciel de la Justice."

Les syndicats ne veulent pas que leurs membres soient un jour exposés à des dangers de catastrophe. M. Audet, du Syndicat de la construction de Montréal, a déclaré : "Nous sommes toujours très préoccupés par les risques d'accidents sur les chantiers de construction. Nous avons l'intention de nous assurer qu'il n'y a aucun risque pour les ouvriers quand les travaux reprendront."

M. Perreault du Conseil des métiers de la construction a tenu des propos semblables. Il a précisé pour sa part qu'il compte sur la mise sur pied prochaine d'un service d'inspection des conditions de sécurité dans les chantiers de construction.

Les deux dirigeants syndicaux ont affirmé qu'ils demanderont à leurs membres de se retirer du chantier de la Place de la Justice si jamais, après la reprise des travaux, le "trou" représentait le moindre danger d'effondrement.

Des députés vont demander la démission de Grégoire

(par J.R.) — Il est fort probable qu'une question de privilège soit soulevée à la Chambre des communes dès l'ouverture de la session fédérale, lundi, en vue de faire démissionner le député de Lapointe, M. Gilles Grégoire, qui a accepté en fin de semaine la présidence du Ralliement national.

Des informateurs ont affirmé que l'élément anglo-saxon à Ottawa et les députés créditistes avaient l'intention de faire expulser M. Grégoire sous prétexte "qu'être leader d'un parti séparatiste provincial est incompatible avec les fonctions de député à Ottawa."

Toutefois, quelques députés francophones du Québec, conservateurs et libéraux, ont la ferme intention de défendre M. Gilles Grégoire. "Un citoyen canadien est libre d'adhérer à la politique de son choix, et a le droit de devenir et demeurer député au fédéral", a déclaré un député montréalais.

Rejoint au téléphone, le leader créditiste, M. Réal Caouette, a dit qu'il ne fera aucun commentaire à ce sujet avant la tenue du caucus de tous les députés du parti, lundi matin à 10 h. à Ottawa. A midi, M. Caouette sera disposé à faire une déclaration aux journalistes au sujet de M. Grégoire.

M. Caouette a ajouté que M. Grégoire étant "définitivement à la tête d'un parti séparatiste sur la scène provinciale, il n'est pas logique qu'il demeure dans la politique fédérale." Selon M. Caouette, il n'est pas question du double mandat, mais de prises de positions totalement inconciliables.

Pearson craint pour l'avenir du Commonwealth

OTTAWA, (PC) — "L'avenir du Commonwealth sera en jeu à la prochaine conférence des premiers ministres à Londres, le 6 septembre prochain", a déclaré hier le premier ministre Lester Pearson.

Le chef d'Etat canadien a déclaré hier que les pourparlers sur la question rhodésienne "mettront en danger le Commonwealth dans sa forme actuelle". "Ce sera une conférence très importante", a-t-il poursuivi.

Les vieux partis préfèrent les industries qui leur rapportent

— Robert Cliche

NICOLET (PC) — Les vieux partis se prétendent les défenseurs de l'entreprise privée mais il faut voir le sort qu'ils réservent à l'agriculture qui est pourtant le domaine par excellence de ce genre d'entreprise, ils l'abandonnent à elle-même et préfèrent soutenir par tous les moyens des industries qui rapportent davantage aux caisses électorales, comme les entreprises minières.

Voilà ce qu'a déclaré hier soir, M. Robert Cliche, chef du Nouveau Parti démocratique au Québec, à l'occasion d'une assemblée au cours de laquelle M. Georges-Henri Forcier, professeur à Saint-Bonaventure dans le comté de Yamaska, a été choisi comme candidat du NPD en prévision de l'élection partielle qui se déroulera le 19 septembre dans le comté fédéral de Nicolet-Yamaska.

Le chef néo-démocrate a ensuite souligné qu'une récente enquête démographique a révélé qu'une grande partie des agriculteurs de ce comté doivent aller travailler ailleurs pour pouvoir vivre sur leurs fermes.

La fatigue est la ruine du corps et l'inquiétude est la faucille de l'âme.

Proverbe arabe

L'intérêt personnel est le poison de tout sentiment vrai.

Tacite

Le rapport Spence sur l'affaire Munsinger sera bientôt déposé à Ottawa

OTTAWA, (PC) — Le Rapport Spence sur l'affaire Munsinger sera probablement remis au premier ministre du Canada vers la fin de la semaine prochaine.

C'est ce que M. Pearson a lui-même déclaré hier au cours d'une conférence de presse.

"D'ici là, a dit M. Pearson, je demeure absolument ignorant des conclusions du rapport."

Le juge W. F. Spence, de la Cour suprême du Canada, auteur du document, avait été chargé d'enquêter sur les relations qui ont existé il y a quelques années entre un ou des ministres conservateurs et l'Allemande Gerda Munsinger. Ces relations, selon certaines accusations, auraient eu un caractère sexuel et auraient mis en péril la sécurité de l'Etat.

Le rapport est présentement entre les mains des traducteurs à l'emploi du gouvernement fédéral. La version française doit être prête sous peu. On s'attend à ce qu'il soit publié dans les deux langues simultanément.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT: 60
MAXIMUM DEMAIN: 75

Région du Saint-Maurice : nuageux avec averses dans la matinée, ensoleillé avec périodes nuageuses dans l'après-midi. Température près de la normale. Vents légers. Minimum et maximum à La Tuque 55 et 70.

Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'Est, Québec et Laurentides : nuageux avec périodes claires et quelques averses dans la matinée. Ensoleillé avec périodes nuageuses le reste de la journée. Température près de la normale. Vents légers. Minimum et maximum à Ottawa et Québec 55 et 75, Montréal 60 et 75, Ste-Agathe et Sherbrooke 50 et 75.

Régions du Lac Saint-Jean, Baie-Comeau et Rimouski : nuageux avec périodes ensoleillées et quelques averses. Température près de la normale. Vents légers tournant au nord-ouest dans l'après-midi. Minimum et maximum à Chicoutimi et Rivière-du-Loup 50 et 70, Baie-Comeau et Mont-Joli 50 et 65.

Régions de Sept-Iles et Gaspé : nuageux avec averses. Température près de la normale, vents légers.

Mes électeurs de Lapointe approuvent ma décision

— Grégoire

JONQUIERE (PC) — "La réaction des citoyens du comté de Lapointe a été la plus favorable que j'ai connue depuis cinq ans," a déclaré M. Gilles Grégoire, député du Ralliement des créditistes pour ce comté aux Communes, mercredi soir, à Jonquière, avant de s'entretenir avec une cinquantaine de ses organisateurs.

En fin de semaine, M. Grégoire a été élu président du ralliement national, formation politique prônant la sécession du Québec.

Il a alors déclaré qu'il continuerait de siéger à Ottawa, pour ne pas tromper la confiance des électeurs chréditistes de Lapointe.

"Toutes les personnes avec qui j'ai eu l'occasion de discuter, depuis que je suis à Jonquière, ont précisé qu'elles me supportaient et qu'elles n'avaient pas été désagréablement surprises de la tournure des événements lors de la convention du Ralliement national", allègue le député.

Exhibant un télégramme qui lui fut adressé à Jonquière, pour lui rapeler que les débats des Communes reprendraient le 29 août, M. Grégoire a dit qu'il siégerait lundi prochain dans la capitale fédérale.

Le ministre français de l'Education viendra en visite au Canada

LE HAVRE, (AFP) — M. Christian Fouchet, ministre de l'Education nationale, qui se rend au Canada sur l'invitation du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial du Québec, s'est embarqué cet après-midi sur le paquebot "France" à destination de New York.

Le ministre, tout en se réjouissant des jours de vacances que va lui offrir la traversée, n'a pas caché le caractère officiel de son voyage : "Je vais m'assurer sur place, a-t-il précisé, des résultats du traité culturel qui depuis un an unit la France à la province de Québec. Pour la première fois un ministre français de l'Education nationale sera ainsi reçu au Canada français et, à cette occasion, les universités de Montréal et d'Ottawa me décerneront les diplômes de docteur honoris causa.

OH LA LA!

QUELLE FIN DE SEMAINE !

Voilà ce que disent les habitués du FAR HILLS INN, Hôtel entouré de collines... 2 lacs... piscine chauffée... ski nautique... canotage... jeu de galets... golf... promenades à pieds à travers les bois... salle de jeux... fine cuisine... spectacles tous les soirs... tout cela pour moins de $50 pour deux! A seulement une heure de Montréal. Venez bientôt.

FAR HILLS INN
Val-Morin, Québec 866-2219

Pur et RAFRAICHISSANT
Peer's CREAM SODA
MOUSSE-GENEREUSE

LES LOCOMOTIVES
VÊTEMENTS "GRANDE ALLURE" — EN FIBRES DU PONT

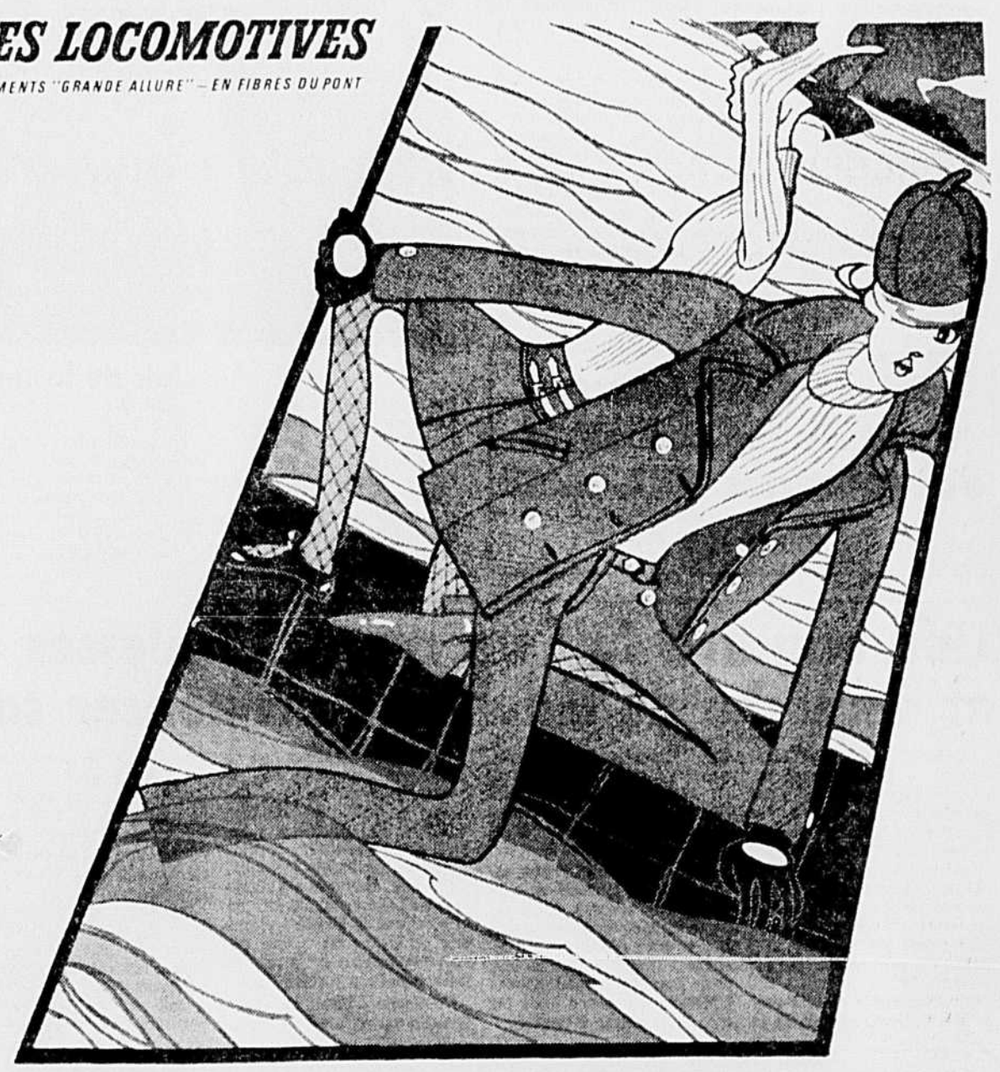

Vivre en "Locomotive" c'est courir les mers ... et porter ce MERveilleux "quintette" en ORLON!

JUNIORITE suit le courant "Locomotive" avec cet ensemble moussaillon en tissu combiné ORLON* et laine, où alternent le jaune et le mauve raisin. Veste "à l'anglaise", très "Locomotive": $29.95 environ. Pantalons assortis, coupe "tuyau": $16.95 environ. Jupe courte avec boucles à l'avant: $14.98 environ. Chandail "loup de mer" à col roulé, en ORLON jaune vif: $9.98 environ. Casquette: $12.98 environ.

*Marque déposée de Du Pont pour sa fibre acrylique.

ORLON

DU PONT CANADA
un nom qui mérite votre confiance

AUDITORIUM DU PONT DU CANADA • EXPO 67 • MONTRÉAL

LE SEC DES SECS
Corby's EXTRA DRY LONDON DRY GIN
DANS LA BOUTEILLE QUI NE GLISSE PAS
H. Corby Distillery Limited Montreal

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 26 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 198

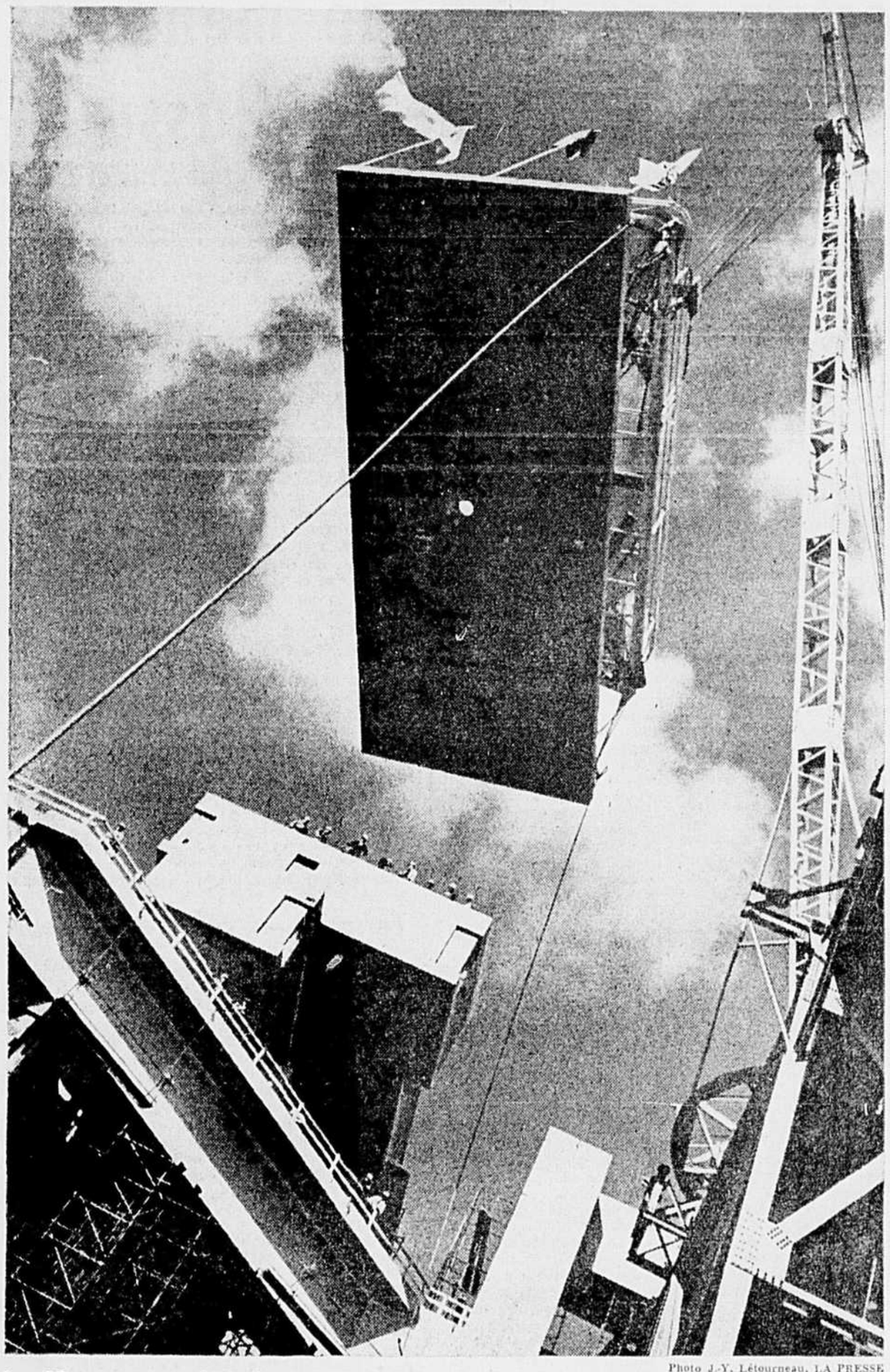

Photo J.-Y. Létourneau, LA PRESSE

Le 12e étage d'Habitat 67...:

Il n'y a plus de doute possible sur le nombre d'étages d'Habitat 67. Depuis quelque temps déjà on se demandait si le projet de l'architecte Moshe Safdie ne serait pas réduit à huit étages au lieu de 12. La presse a été invitée, hier, à assister à la mise en place de la couverture d'une unité du 12e étage. Cette cérémonie ne pouvait mieux démentir la rumeur voulant qu'Habitat 67 soit réduit considérablement. Il n'en reste pas moins que les travaux sont de quelque deux semaines en retard sur ce projet. Notre photo représente la grue géante en train d'élever la couverture alors que plusieurs ouvriers, juchés au sommet de l'immeuble, s'apprêtent à recevoir le bloc de béton armé et à le fixer en place.

Un cautionnement de $100,000 chacun est exigé de Georges et Lise Lemay

LAS VEGAS, (AP) — Le couple le plus recherché au Canada, Georges et Lise Lemay, a comparu hier devant un tribunal du Nevada pour répondre à des accusations d'évasion et de complicité.

Au début de l'audience, Lemay et son épouse ont échangé quelques mots et quelques plaisanteries, mais leur visage s'est allongé quand le juge Delwin Potter a fixé leur cautionnement à $100,000 comptant ou $200,000 sur immeuble chacun.

Leur avocat, Me Harry Clairborne, a protesté contre l'importance du cautionnement exigé de Mme Lemay, qu'il a qualifié de "penalisation". A la sortie du tribunal, il a ajouté : "Je ne suis pas content du tout."

Plus tôt, il avait déclaré : "La Cour suprême des Etats-Unis a dit à plusieurs reprises qu'un tribunal viole la Constitution quand il fixe le cautionnement si haut qu'il équivaut à un emprisonnement."

Lemay avait été capturé la semaine dernière par les agents du FBI au moment où il sortait de la toilette des hommes du "Golden Nuggett Casino", à Las Vegas. Il avait déjà été pris en Floride, l'an dernier, grâce à une photo transmise par le satellite "Early Bird", mais il s'était ensuite évadé. Il était recherché au Canada pour répondre à l'accusation d'avoir organisé et dirigé un vol de $300,000 (au moins) dans une succursale de la Banque de Nouvelle-Ecosse, à Montréal, en 1961.

Le shériff de Miami, en Floride, a déclaré que le fugitif avait payé $35,000 pour se créer des complicités qui lui ont permis de s'évader de la prison ultra-moderne où on l'avait enfermé l'an dernier. Lemay se serait échappé en glissant le long d'un boyau d'arrosage accroché au septième étage de l'institution pénale.

D'autre part, des témoins à l'enquête sur cette évasion ont affirmé qu'ils avaient vu sa femme faire le tour de la prison en voiture, en faisant des signaux avec ses phares, quelques instants avant la fuite de Lemay.

Lise Lemay a été capturée une heure à peine après son mari, à la porte de la maison que le couple venait de louer à Las Vegas. Elle a été appréhendée par les agents du F.B.I. qui ont frappé à la porte, tout bonnement.

La fillette de 4 ans des Lemay a été confiée à l'orphelinat du comté.

L'extradition sera contestée

"Nous tenons à avertir la Cour que nous résisterons à l'extradition et réclamerons des délais", a déclaré au tribunal l'avocat Clairborne.

Le juge lui a demandé s'il voulait obtenir un délai de 90 jours.

"Soixante jours suffiront, a répliqué l'avocat. Nous avons droit à une audience complète devant le Gouverneur de l'Etat, avant toute mesure d'extradition."

Me Clairborne a aussi prétendu que Lise Lemay est détenue "surtout parce qu'elle est la femme de l'accusé, et tout cautionnement au-dessus de $5,000 est exagéré dans son cas."

"Elle est emprisonnée sous une accusation de fuite, et cela n'a aucun rapport avec les accusations qui pèsent sur son mari au Canada. Le tribunal sait très bien que M. Lemay est incapable de fournir un cautionnement de $100,000, et que si lui-même n'y arrive pas, son épouse y parviendra encore moins."

Un sourire vite dissipé

Le sourire de Lise Lemieux s'est vite dissipé, hier, lorsque le juge Delwin Potter a fixé un cautionnement de $100,000 pour sa mise en liberté provisoire et qu'un même montant a été exigé de son mari Georges Lemay.

"Ce n'est pas le rôle du comité exécutif de contrôler seul le budget de la CTM"

— le maire Marcel Laurin

Le volumineux échange de correspondance entre la ville de Montréal et les municipalités de banlieues, touchant l'administration de la Commission de transports, ne semble pas prêt de se terminer.

Hier, le maire Marcel Laurin, président du Conseil de coordination intermunicipale s'est dit heureux de constater que Montréal semble maintenant disposée à partager sa juridiction sur les nouvelles lignes du métro.

En réponse à une lettre précédente au maire Laurin, le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, avait en effet déclaré qu'il était "parfaitement d'accord pour dire que la ville de Montréal doit partager cette juridiction avec les municipalités desservies par la CTM, pourvu qu'une législation appropriée en définisse les termes."

Hier, cependant, le maire Laurin après avoir félicité la ville en regard de cette nouvelle attitude, précise toutefois que la métropole et les municipalités de banlieue doivent exercer cette juridiction en partenaires au lieu que le comité exécutif exerce seul ce droit . . .

Une distinction

M. Saulnier avait apporté, la semaine dernière, une distinction à ce partage des responsabilités. Il avait déclaré, au cours d'une séance du conseil municipal, que l'emploi des fonds publics doit demeurer sous la juridiction exclusive des administrateurs élus.

"Nous partageons entièrement ce point de vue, a déclaré M. Laurin, ayant la conviction que nos municipalités ont le devoir, à l'égard de leurs contribuables respectifs, de conserver le contrôle ultime des finances et du budget de la Commission."

"Nous croyons également, d'ajouter le président du CCI, que si les finances et le budget de la Commission doivent être, dans l'avenir, approuvés par les représentants de toutes les municipalités concernées, il pourrait être judicieux de donner de même un rôle à la Commission municipale du Québec. Cet organisme pourrait agir comme arbitre impartial et rendre des décisions obligatoires en cas de différends."

L'idée d'une représentation conjointe, soulevée par le maire Laurin au début du mois, a été approuvée en principe par M. Saulnier, le 17 août, lorsqu'il déclarait que "l'Assemblée législative doit maintenant donner une structure appropriée à l'exercice des devoirs des administrateurs des villes qui sont desservies par la CTM."

Le maire Laurin est d'avis que l'esprit de coopération qui se manifeste présentement, dans les relations entre Montréal et les municipalités avoisinantes permet d'espérer une entente satisfaisante en ce qui concerne **la régionalisation du système de transport en commun dans le grand Montréal.**

L'enquête a déterminé, grâce à une casquette, que Roland Faucher a été tiré à bout portant

par Maurice Laperrière

QUEBEC — Des centaines de pièces à conviction qui avaient sommeillé des années sur les tablettes de l'Institut médico-légal de Montréal prirent un jour, durant l'hiver de 1959-1960, le chemin de l'incinérateur, à la suite d'un "grand ménage". Voilà pourquoi le ministère public n'a pu déposer, hier, devant le Tribunal, la casquette du chauffeur de taxi Roland Faucher, abattu d'une balle de revolver, le 12 octobre 1950, sur la route de ceinture de l'île d'Orléans, près de Québec.

Témoignant à l'enquête préliminaire de Gérard Tremblay que la Couronne tient criminellement responsable de la mort du chauffeur de taxi, le Dr Rosario Fontaine, médecin-légiste, a déclaré, hier matin, devant le juge en chef Thomas Tremblay, de la Cour des sessions de la paix, que le 16 octobre 1950 il a reçu du Dr Gustave Desrochers, médecin-légiste de Québec, un colis contenant, notamment, une casquette de chauffeur de taxi, des fragments de balle et autres pièces à conviction. L'expertise de la coiffure permit de déterminer que la victime avait été tirée à bout portant, de l'arrière, et qu'une balle de calibre "32" avait laissé sa trace dans l'étoffe.

Le Dr Fontaine devait révéler plus tard qu'au cours de transformations qu'on avait fait subir aux locaux de l'Institut médico-légal, à Montréal, durant l'hiver de 1959-1960, il avait confié à deux techniciens le soin de faire un ménage dans la section des pièces à conviction que l'on conservait depuis des années; des centaines d'objets prirent le chemin de l'incinérateur; il est plausible que la casquette ait été ainsi détruite. Le Dr Fontaine a précisé qu'on n'a pas détruit les armes à feu ayant servi à la pègre : ces "joujoux" sont conservés dans une pièce à part.

Le meurtre de Roland Faucher n'avait pu être éclairci depuis que dans la soirée du 12 octobre 1950, des citoyens de Ste-Famille, à l'île d'Orléans, trouvèrent le malheureux effondré au volant de sa voiture stationnée le long de la route de ceinture de l'île; il était seul et les quatre portes du véhicule étaient fermées. Transporté à l'hôpital, il expirait quatre jours plus tard.

Dossier classé . . .

L'enquête menée par la brigade des homicides de la Sûreté provinciale ne donna aucun résultat positif et le dossier resta dans les affaires non classées. Ce n'est qu'au printemps dernier que la SPQ a revisé cette affaire, à la suite de l'arrestation de Tremblay pour une histoire qui n'a aucun rapport avec la première.

Tremblay fut tenu criminellement responsable de la mort de Faucher par un jury du coroner qui a siégé en juin dernier.

Interrogé, hier matin, par Me Roch Lefrançois, procureur de la Couronne, M. Charles Beaulieu, qui était cultivateur à Ste-Famille, au moment du drame, a déclaré à la Cour qu'il a eu Gérard Tremblay à son service durant près de deux mois à ce moment-là. Le jeune homme a quitté la ferme peu de temps après pour aller travailler à Ste-Anne-de-Beaupré.

M. Roland Trottier, un citoyen de Ste-Famille, fut intrigué le soir du 12 octobre 1950, entre 9 h. et 10 h., par le klaxon d'une automobile qui fonctionnait sans arrêt comme s'il avait "collé".

M. Trottier sortit de chez lui et se dirigea vers le véhicule stationné sur la route; il vit Faucher écrasé sur le siège avant, la tête appuyée sur le volant. Le malheureux vivait encore; il murmurait faiblement. M. Trottier fit transporter la victime dans sa maison et de là à l'hôpital. Il n'avait entendu aucun bruit et n'a vu personne prendre la fuite.

En dépit de vives protestations de la défense représentée par Me Guy Bertrand, le juge Tremblay a permis à la Couronne de déposer au dossier le témoignage de l'accusé, enregistré le 28 juin dernier devant le coroner, sans appel à la protection de la Cour.

Me Bertrand a soutenu que ce témoignage, qui contiendrait des aveux, aurait pu être rendu à la suite de pressions ou de menaces. Il a affirmé que son client a été interrogé durant 11 jours et durant des heures interminables par les officiers de la SPQ; il n'a pu voir son avocat pendant ce temps; il n'avait pas davantage de procureur lors de l'enquête du coroner.

Me Bertrand a informé le Tribunal qu'il présentera une défense à ce stade-ci; il a laissé entendre que Faucher aurait prononcé certaines paroles au moment où il était à l'agonie, à l'hôpital. La cause a été ajournée au premier septembre.

Vol de vêtements d'écolier au montant de $20,000

Les bouleversements provoqués depuis plus d'une semaine dans les milieux du transport par l'annonce de la grève imminente des cheminots ont permis à deux compères de piquer une vingtaine de caisses remplies de vêtements d'écolier d'une valeur de $20,000.

Le vol a été perpétré hier après-midi chez A. Cohen, 8710, avenue du Parc. Deux hommes, se présentant comme envoyés d'une compagnie de transport, sont venus quérir 59 de ces caisses.

Quelque temps plus tard, on a constaté qu'ils en avaient emporté 20 et en avaient laissé 39 dans le monte-charge. La compagnie Cohen est située au 5e étage de l'édifice.

Les congés mobiles: la CECM consulte les instituteurs

Le conseil d'administration de l'Alliance des professeurs de Montréal s'est réuni, aujourd'hui, pour étudier la question des congés mobiles, pour la prochaine année scolaire, dans les écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Ces congés mobiles, au nombre de huit, s'ajoutent aux congés fixes arrêtés par le ministère de l'Education et qui tombent à la même date dans toutes les écoles de la province.

La CECM a fourni une liste de congés mobiles à l'Alliance, laquelle a commencé à les étudier aujourd'hui. Si l'Alliance n'est pas d'accord, elle soumettra elle-même un projet à la CECM et les organismes se réuniront pour mettre au point une liste finale.

Les congés mobiles comprennent des fêtes religieuses, civiles ou patriotiques. Dans la répartition de ces congés, on s'efforce de maintenir un équilibre à travers toute l'année scolaire, de façon à ce que l'élève puisse bénéficier de jours de repos de façon régulière.

SPECIAL DE CETTE SEMAINE
Gâteau roulé crème et noix
49¢ ch.
Rég. 59¢
A LA BOULANGERIE RICHSTONE DE VOTRE VOISINAGE
Richstone RBI BAKERIES, INC.

COFFRE-FORT

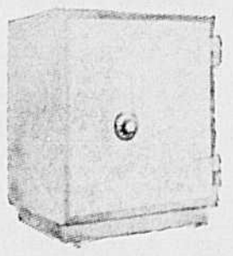

Pour une protection efficace contre le feu, classe C — certifié 1 heure 1700° F. Pourquoi ne pas vous protéger vous-même chez vous ou à votre bureau, atelier, commerce, etc.... Venez les voir dès aujourd'hui.
Modèle à $114.00, dimensions intér. 16" x 13" x 13" (225 livres)
Modèle à $199.00, dimensions intér. 21" x 19" x 13" (305 livres)

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

F. Pilon Inc.
FOURNITURES DE BUREAU
• 750 Beaubien, 273-9501 • 800 Mt-Royal, 524-3081
• 8559 St-Laurent, 381-6261 • 851 Decarie, 748-7961
• 280 ouest, rue Saint-Jacques — 842-4171

La grève du rail entraînerait une pénurie de boeuf, d'ici 10 jours

Si la grève dure deux semaines, Montréal manquerait de fruits et légumes, et de conserves

par Claude Masson

Si elle dure plus d'une dizaine de jours, la grève du rail causera de nombreux problèmes alimentaires. Les marchands de gros et les dirigeants des plus importantes entreprises de magasins d'alimentation sont unanimes à dire que l'arrêt de travail des cheminots aura des conséquences graves si elle dépasse deux semaines.

Une rapide enquête effectuée ce matin, indique que la pénurie des denrées alimentaires sera générale : viande, conserves, fruits et légumes. On manquera de tout.

Les marchands craignent déjà que le boeuf sera la principale viande dont manqueront les Québécois.

Selon M. Maurice Dagenais, président de l'association des produits alimentaires, les marchés peuvent facilement s'approvisionner en porc et en volaille dans le Québec même, mais il n'en est pas de même pour le boeuf.

"La grève sera d'autant plus grave que les manufacturiers se verront dans l'obligation de mettre d upersonnel à pied d'ici environ trois semaines si elle se poursuit jusque là", de dire M. Dagenais. Il explique cette conséquence par le fait que les consommateurs "iront jusqu'au fond de leur cave avant d'acheter autre chose" et le commerce s'en trouvera d'autant ralenti.

Chez Steinberg's, on croit que l'arrêt de travail aura de malheureuses conséquences. Après avoir déclaré "qu'on trouve toujours les moyens de s'approvisionner", M. Grenier, porte-parole de cette entreprise, nous a indiqué que "s'il y a un problème, ce sera pour le boeuf". Tous les autres moyens de transport seront employés au maximum.

Chez Dominion, on nous a fait savoir qu'il n'y a pas de problème pour une semaine au moins. "C'est à la fin de la semaine prochaine que les problèmes commenceront à se poser et ce sera très dur". Le boeuf, là aussi, cause les principaux maux de tête, les dirigeants sachant bien que le transport par vannes n'est pas aussi rapide et que "les abattoires de Montréal manquent d'espace".

Chez IGA, mêmes conséquences: "Ce sera très grave si ça dure au-delà de 15 jours" a avoué M. Hudon, ajoutant qu'il n'y a jamais assez de camions pour effectuer le transport des denrées. "Le boeuf sera notre plus gros problème".

Aux magasins Métro on a déclaré: "En principe, nous avons des provisions pour une semaine et même 15 jours. Le boeuf est sans contredit notre problème majeur" a dit M. Hamel, le directeur des achats. Dans ce cas-ci, on craint aussi de manquer d'autres produits d'épicerie. "Kellog's et Campbell ont l'habitude d'expédier leurs produits par train et les compagnies de transport par camions ne sont pas tellement intéressées à prendre ces livraisons pour une période limitée", de dire M. Hamel.

Aux magasins Richelieu, la même idée a été émise: "Nous n'en n'aurons pas pour longtemps dans l'épicerie, au nom-

Voir RAIL en page 11

téléphoto PA

Le général de Gaulle a été chaleureusement accueilli hier, à sa descente d'avion à l'aéroport de Djibouti, en Somalie française. Mais peu après deux groupes ethniques opposés, dont un réclamait l'indépendance, en sont venus aux prises et ont dû être séparés par les forces de l'ordre.

Les objectifs des USA ne menacent en rien les intérêts de la Russie

Le président Johnson reformule les principes des relations entre les Etats-Unis et l'URSS

IDAHO FALLS, Colorado — (AFP)—Le président des Etats-Unis a énoncé hier soir des principes qui pourraient fort bien devenir la base d'une nouvelle charte des relations américano-soviétiques.

Dans un discours prononcé au Colorado, dans le cadre d'une tournée électorale, le chef de l'Exécutif a longuement parlé de la responsabilité qu'ont les Etats-Unis et l'Union soviétique d'éviter une confrontation nucléaire. Ces deux nations, a-t-il dit, sont détentrices d'une "puissance inimaginable". Elles doivent "faire preuve de retenue, aussi bien que de détermination ; faire preuve de fermeté, mais sans avancer par fanfaronnade jusqu'au seuil de la guerre".

Le président Johnson, qui parlait au centre atomique d'Idaho Falls, considère que les deux puissances doivent, à tout prix, empêcher la prolifération des armements nucléaires, et à cette fin, "créer les conditions pour que tous les pays puissent s'abstenir, sans crainte, d'entrer dans la course aux armements nucléaires".

Se référant à la crise au Sud-Est asiatique, le président a dit que les objectifs des Etats-Unis, là-bas, étaient "locaux et limités", pouvant être "réalisés à l'intérieur même des frontières du Vietnam".

Pensant sans doute à la Chine, M. Johnson a enchaîné pour préciser que ces objectifs "ne menacent en rien les intérêts vitaux de l'Union soviétique, ou encore, le territoire de l'un quelconque de ses amis".

Après avoir reconnu que l'Union soviétique et les Etats-Unis avaient ceci en commun qu'ils partageaient, l'un et l'autre, "le même amour de la vie, des chansons et des histoires, et la même conscience des énormes promesses que renferment nos pays", le chef de la Maison-Blanche a exposé, en quatre points, les grands principes de la politique intérieure et étrangère de son pays. Les voici :

Ennemis de la violence

1) Comme dans les grandes villes, où la violence est due à la misère, il est évident que, souvent, à l'étranger, les privations et l'oppression sont à la base des soulèvements contre l'autorité établie.

2) Les Etats-Unis sont adversaires de la violence qui, à leur yeux, est, sur le plan intérieur, une manifestation de l'échec, et devrait laisser la place à la négociation ; en politique étrangère, "la violence est l'un des aspects de l'échec. Là aussi, la règle de la loi et le recours à la négociation sont les marques du succès". C'est ainsi, a ajouté le président, qu'au Vietnam, "nous considérerons comme une marque de succès le moment où toutes les parties au différend seront assises autour de la table de conférence."

3) A l'intérieur de leurs frontières, les Américains n'aiment pas qu'on leur dise ce qu'ils doivent faire, mais ils sont partisans du droit de chacun de ne pas être d'accord avec ce qu'ils conseillent de faire.

"Sur ce plan, la politique intérieure trace la ligne à suivre en politique étrangère", a déclaré M. Johnson, qui a ajouté: "les Etats-Unis n'ont aucun mandat pour s'ingérer dans les affaires d'un gouvernement qui ne correspond pas à leurs idées. Mais nous n'aurons et ne mériterons le respect des autres pays que s'ils savent de quel côté nous nous trouvons".

Le président a alors précisé en substance : dans les pays communistes, les Etats-Unis sont du côté de ceux qui, progressivement, cherchent à élargir l'éventail de la discussion ; dans les pays d'Amérique latine, ils sont avec ceux qui désirent des gouvernements constitutionnels, et ils sont opposés à ceux qui pensent que les dictatures sont nécessaires pour un développement économique efficace, ou pour s'opposer au communisme. En Afrique, ils sont avec ceux qui luttent pour l'égalité raciale, et pour la stabilité gouvernementale. Au Vietnam, ils sont en faveur d'élections libres et ordonnées, donnant au peuple la plus large possibilité possible de s'exprimer, et ils accepteront ce qui aura été exprimé librement comme représentant la volonté du peuple.

4) Les Etats-Unis représentent un indéniable succès de la société et, "sans aucun doute le Créateur nous a souri". Mais, a poursuivi le président, "ce serait aller trop loin que de croire que nous seuls avons reçu les faveurs de Dieu". L'avantage des Etats-Unis est, a-t-il souligné, qu'ils ont "découvert, très tôt, que la justice sociale est très efficace, et qu'en assurant à chacun le fruit de son labeur nous en avons fait une force productrice sans précédent". Ayant pris conscience de cette réalité, les Etats-Unis s'efforcent de rétablir, dans leurs Etats du sud, une égalité totale et un sens complet de la justice entre tous les citoyens qui y vivent et "c'est la théorie qui dirige nos efforts en Amérique latine et dans le Sud asiatique et, partout où elle est applicable dans d'autres parties du monde".

La visite du président de la France au Cambodge, un espoir de paix (Rusk)

WASHINGTON, (UPI, AFP) — Le Secrétaire d'Etat a déclaré hier que la guerre au Vietnam pourrait "s'éteindre" sans qu'il y ait entente formelle ou même des pourparlers de paix. Il a également exprimé l'espoir que la visite du général de Gaulle à Pnon Penh puisse amener le problème du Vietnam à la table de conférence afin de lui trouver une issue pacifique, s'il persiste.

C'est en témoignant devant la sous-commission sénatoriale chargée d'étudier l'ampleur des engagements militaires américains dans le monde, que M. Dean Rusk a dit que la guerre pourrait "s'éteindre" au Vietnam. Interrogé sur les possibilités que cette guerre prenne fin d'elle-même, M. Rusk a rappelé que le conflit entre les Grecs communistes après la deuxième guerre mondiale s'était terminé de cette façon. Les négociations formelles de paix sont toujours compliquées, a-t-il fait remarquer, et il est peu probable qu'elles soient entamées dans le conflit vietnamien.

D'autre part, M. Rusk a, par deux fois, exprimé l'espoir hier que la visite du général de Gaulle au Cambodge puisse amener le problème du Vietnam à la table de conférence : fin de lui trouver une solution pacifique.

En réponse à une question du sénateur Henry Jackson de l'Etat de Washington, sur l'utilité du voyage du général de Gaulle au Cambodge, le chef de la diplomatie américaine a déclaré : "Nous n'avons pas été consultés par eux (la France) sur ce qu'ils désirent faire au cours de ce voyage, mais franchement j'espère qu'il sera utile, parce qu'il y a deux points particuliers sur lesquels cette visite pourrait servir.

"Le premier point est de faire comprendre au prince Sihanouk que nous sommes nous-mêmes intéressés à ce que le Cambodge ne soit pas entraîné dans la violence actuelle dans le Sud-est asiatique, que nous sommes intéressés à appuyer la neutralité et l'intégrité territoriale du Cambodge et, en fait, à l'amélioration de ses relations avec ses propres voisins. Si le général de Gaulle pouvait être utile sur ce point, nous lui serions, en vérité, très reconnaissants", a dit M. Rusk.

A propos de l'OTAN, le secrétaire d'Etat a déclaré que les Etats-Unis ont "un intérêt considérable" à ce qui se passe en Europe. Il a estimé qu'il n'y a aucune raison de penser qu'un autre membre de l'organisation suivra l'attitude de la France. Il a souligné l'importance que son pays attache à la définition en commun par les membres de l'Organisation de la nature de la menace à laquelle ils doivent faire face, et a rappelé que l'examen de cette question vient de commencer. Il a indiqué que plusieurs pays de l'OTAN ont fait un effort au cours des dernières années pour faire face à leurs engagements dans le cadre de l'Alliance. Il a affirmé que les Etats-Unis ne retireront pas d'unités de combat importantes d'Europe.

En ouvrant le débat, le président de la sous-commission, le sénateur démocrate John Stennis, avait exprimé son inquiétude et celle de ses collègues devant la multitude des engagements des Etats-Unis.

La "garde rouge" somme les "bourgeois" d'évacuer Pékin

(d'après AFP, Reuter, UPI) — Forte de l'appui du gouvernement, l'impétueuse "garde rouge" fait son apparition dans d'autres villes chinoises aujourd'hui, et somme toute personne ayant des antécédents "bourgeois" d'avoir à quitter Pékin dans les douze heures.

L'ultimatum lancé à ces personnes est peint sur de vastes affiches collées aux murs des édifices de Pékin. Un diplomate, qui rentre de Pékin à Tokyo, assure avoir vu ces affiches qui sont apparues moins de 24 heures après que les jeunes de la "garde rouge" se furent emparés d'une mission catholique dirigée par des religieuses françaises dans la capitale.

Le diplomate (qui préfère qu'on taise son nom), affirme que les religieuses qui administrent l'Académie du Sacré-Coeur à Pékin "ont été soumises à des humiliations physiques" hier. On les a forcées à "accomplir des tâches humiliantes et serviles".

De Pékin, l'agence France presse annonce, que les religieuses ont réintégré, aujourd'hui, leur établissement. Toutefois, l'accès de l'école demeure interdit aux étrangers, aussi bien diplomates que journalistes, qui ont tenté, sans succès, de pénétrer dans l'école, ou de s'entretenir au téléphone avec les soeurs.

Les démarches diplomatiques n'ont encore rien donné. On songe à une action officielle plus sérieuse. Outre une religieuse française, font partie de l'Académie une Suisse, une Britannique, une Italienne, une Espagnole et une Polonaise.

"Plusieurs voitures ont été arrêtées aux alentours de l'ambassade de l'URSS à Pékin, et les diplomates soviétiques qui les occupaient ont été obligés de descendre et de passer à pied devant un grand portrait de Mao Tsé-toung", annonce la radio de Prague.

De Moscou on apprend par ailleurs que, pour la première fois, l'agence de nouvelles Tass et le quotidien la **Pravda** font état de la purge qui, pourtant, se poursuit depuis une semaine. "Pékin vit des jours peu ordinaires", dit le quotidien au début de sa nouvelle, publiée sur trois colonnes à la une, précisant que les détails de la purge lui sont fournis par le correspondant de TASS qui réside à Pékin. Le journal s'abstient de tout commentaire, mais le ton est discrètement ironique. Aucune mention n'est faite de la manifestation à l'ambassade soviétique.

La garde rouge a pénétré ce matin dans un hôpital de Pékin et a collé au mur des corridors 16 médecins chinois accusés d'avoir fait des études aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. On a accroché à leur cou une inscription : "médecins réactionnaires".

Les maisons de plusieurs chinois à l'aise ont été saccagées la nuit dernière. Par ailleurs, le diplomate arrivé à Tokyo dit que la jeune garde a roué de coups le vieux muezzin de la mosquée islamique de Pékin, le forçant à confesser les "crimes" qu'on avait inscrits sur un placard accroché à son cou.

Terrorisé, un célèbre chanteur d'opéra chinois se suicide

HONG KONG (Reuter) — Un quotidien de Hong kong annonce aujourd'hui que Chou Shsin-fang, un des plus célèbres chanteurs d'opéra de la Chine, s'est suicidé en constatant qu'il tombait sous le coup de la "révolution culturelle" de la garde rouge.

Le journal dit que Chou a été sévèrement critiqué parce qu'il a tenu un rôle dans un opéra intitulé "Le ministre Hai Jui proteste auprès de l'empereur", une oeuvre désormais condamnée comme étant une attaque voilée du chef du parti communiste chinois, Mao Tsé-toung.

Le journal dit qu'il tient son information de Changhai. Il explique que le chanteur était un intime de Hu Ti-wei et de Chin Su-wen, deux artistes, mari et femme, également membre de l'opéra et qui se sont également suicidés en guise de protestation contre la persécution en Chine, s'il faut en croire un autre journal chinois de Hong-kong.

Les trois morts ne sont pas encore confirmées officiellement. Le chanteur Chou Shsin-fang, bien qu'âgé de 70 ans, se produisait encore en scène régulièrement.

Les standards de sécurité seront obligatoires sur les voitures '68

WASHINGTON, (PA-UPI) — Les comités du Sénat et de la Chambre des représentants en sont venus à un accord de compromis sur le texte du projet de loi sur la sécurité routière, loi qui prévoit l'installation obligatoire de dispositifs standards de sécurité sur les modèles d'automobiles 1968.

La version définitive du texte de loi devrait être prête dès la semaine prochaine afin d'être présentée au Sénat et à la Chambre. On croit que le président Johnson désire approuver la nouvelle loi le jour de la fête du Travail. La cérémonie de la signature serait donc télévisée un jour de congé reconnu pour provoquer de nombreuses pertes de vie sur les routes.

Le sénateur Warren G. Magnuson, président du comité sénatorial, a déclaré qu'il croyait que la nouvelle loi rendra les autos plus sûres.

Le secrétaire au Commerce devra fixer des standards intérimaires de sécurité d'ici le 31 janvier pour les autos, les camions, les autobus et les motocyclettes, y compris les véhicules importés.

Il pourrait accorder un délai de six mois à un an pour rendre les mesures effectives, mais on s'attend qu'il exige qu'elles apparaissent sur les modèles 1968.

Un an plus tard, des standards permanents seraient établis.

On croit que le secrétaire au Commerce utilisera les 26 points couramment requis sur les véhicules achetés par le gouvernement comme exigences intérimaires.

Parmi ces exigences, on note les ceintures de sécurité, un tableau de bord sur lequel aucun bouton de contrôle ne dépasse, des loquets de sûreté pour les portières, des signaux de direction à quatre positions pour les cas d'urgence, des barres anti-roulements, des dispositifs contrôlant la pollution de l'air, un double système de freins, des appuis-tête, une colonne de direction télescopique et des pare-chocs de hauteur standard.

Plusieurs de ces points seront d'ailleurs déjà en place sur les modèles 1967 qui seront lancés sur le marché le mois prochain et en octobre.

Le projet de compromis demande également que le secrétaire au Commerce promulgue d'ici deux ans des standards de sécurité pour les autos usagées. L'application de cette partie de la loi sera toutefois laissée aux Etats et leur mise en vigueur dépendra largement des exigences d'inspection annuelle décrétées dans certains Etats.

La nouvelle loi n'a pas oublié les mesures de sécurité pour les pneus. Le secrétaire au Commerce pourra exiger l'application de standards de sécurité selon lesquels une voiture devra être pourvue de pneus qu'exige le transport en toute sécurité de passagers en nombre maximum possible et de 240 livres de bagages. Il pourra également exiger que soient gravés dans le pneu le nombre de plis qu'il comporte, sa composition et la charge maximum qu'il peut transporter.

La loi prévoit aussi qu'un manufacturier devra aviser le premier acheteur, par courrier enregistré, de toute défectuosité découverte après coup et des mesures à prendre pour les faire corriger. Les compagnies seront obligées de racheter toutes les voitures qui violeront les standards fédéraux. Chaque violation de la loi sera punie d'une amende de $1,000 et celle-ci pourra aller jusqu'à $400,000.

Les "anges gardiens" russes d'un savant américain le "convainquent" de se taire

MOSCOU, (PA, AFP) — M. Stephen Smale, professeur à l'Université de Californie et critique de la politique américaine au Vietnam, a dû interrompre aujourd'hui une conférence de presse improvisée qu'il donnait à Moscou après que ses "gardes du corps" soviétiques l'eurent "convaincu" qu'il ne voulait plus parler que mathématiques, sa spécialité.

Apparemment, les autorités soviétiques ont permis au professeur de dénoncer la politique des Etats-Unis, mais dès qu'il se fut lancé dans une diatribe contre la suppression du soulèvement hongrois en 1956, les choses se gâtèrent. A l'issue de ces propos préjudiciables à ses hôtes, un responsable du Congrès international de mathématiques, auquel l'universitaire américain participe, vint chercher le professeur Smale pour lui dire que le secrétaire général de ces assises, le professeur soviétique Komarov, désirait lui parler.

Le professeur américain passa trente minutes dans le bureau du secrétaire général. En sortant il était entouré d'un groupe d'interprètes qui empêchèrent les journalistes présents de s'entretenir avec lui. "Il veut parler mathématiques, maintenant", affirmèrent les "gardes du corps" du professeur Smale en repoussant les journalistes qui désiraient l'approcher. Puis l'universitaire américain monta dans une limousine qui l'emmena à l'agence soviétique "Novosti".

M. Smale compara "l'horrible" action des Etats-Unis au Vietnam à "la brutale intervention des Russes" en Hongrie.

Ce professeur réputé de 30 ans, co-président du "Vietnam Day Committee" aux Etats-Unis, avait accepté de donner une interview à des correspondants nord-vietnamiens, à la seule condition que des correspondants américains seraient également présents. Cette conférence de presse improvisée a eu lieu ce matin sur les marches de l'imposante Université de Moscou, où se tiennent actuellement les assises du Congrès international de mathématiques.

Au cours de cette interview, le jeune universitaire américain exprima également "son admiration et sa sympathie pour le Nord-Vietnam et le peuple nord-vietnamien".

Puis il fut interrogé sur l'affaire Siniawski-Daniel, ce procès de deux écrivains "libéraux" qui furent condamnés cet hiver à cinq et sept ans de travaux forcés pour avoir fait publier à l'étranger des écrits jugés en URSS, "anti-soviétiques". Smale fit état d'un "mécontentement parmi les intellectuels soviétiques" au sujet de cette affaire. "C'est un triste état de chose, ajouta-t-il, et ils (ces intellectuels) manquent de moyens d'exprimer leur mécontentement".

La conférence de Genève s'ajourne dans l'optimisme

GENEVE, (AFP et Reuter) — La conférence du désarmement s'est ajournée hier dans une atmosphère d'optimisme, en dépit du rejet par l'Union soviétique d'une proposition suédoise visant à bannir les explosions nucléaires souterraines.

Les délégués à la Conférence ont parlé de progrès éventuel, en dépit de l'absence d'accord sur toute question d'importance majeure au cours des sept derniers mois.

Le chef de la délégation américaine, Adrian S. Fisher, a déclaré que la Conférence — dont les assemblées doivent reprendre en janvier prochain — n'a jamais réalisé autant de progrès depuis 1963. D'après lui, la Conférence du désarmement parviendrait à signer bientôt un traité destiné à empêcher la prolifération des armes nucléaires.

ANNONCE

Bien des personnes ne se soucient plus de LEURS DENTIERS

Enfin, vous pourrez parler, rire, manger et même éternuer sans craindre de sentir votre dentier bouger, basculer, voire tomber. FASTEETH tient les dentiers en place plus solidement, plus confortablement. Cette poudre d'emploi agréable ne forme jamais pâte ni gomme, ne laisse aucun goût dans la bouche. Ne donne jamais de nausées. Formule **alcaline** (non acide). Assainit l'haleine. Demandez FASTEETH, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Un dément, soupçonné d'avoir tué cinq personnes, est arrêté au New Jersey

NEW BRUNSWICK, New Jersey, (UPI, PA) — Arthur Davis, un Noir de 25 ans recherché en rapport avec l'assassinat de cinq personnes à New Haven, au Connecticut, a été arrêté aujourd'hui près de New Brunswick, au New Jersey, déclarent les autorités de la Sûreté de cet Etat.

L'arrestation du présumé assassin s'est effectuée sur le "New Jersey Turnpike" (l'autoroute) après que des agents eurent donné la chasse à son véhicule qui filait à vive allure.

Davis a été transporté aux locaux de la Sûreté du New Jersey à New Brunswick. On ne sait pas encore s'il a été blessé au cours de la chasse à l'homme qui avait été organisée par les policiers de plusieurs Etats. Il a été appréhendé à l'aube, quatre heures après qu'il eut commis son crime.

Selon les autorités policières de New Haven, Davis avait téléphoné, avant de commettre son crime, à une femme pour lui dire qu'il voulait tuer tous ses amis.

La fusillade, au cours de laquelle les cinq personnes ont perdu la vie, a éclaté vers minuit dans la demeure de deux étages de Mme Mary A. McClease, dans le quartier de Elm Haven, habité en grande partie par des Noirs.

Une voisine a déclaré avoir entendu six coups de feu et avoir vu un homme de forte taille quitter la maison, une carabine à la main.

La police a retrouvé le corps de Mme McClease au premier étage. Les corps de Michael Sykes, âgé de 5 ans, Mme Carolyn Sykes, la mère de Michael, Richard Leathers, 27 ans, et Neil White, 55 ans, gisaient au deuxième étage. Un autre fils de Mme Sykes, âgé de 4 ans, est à l'hôpital où il est soigné pour une blessure au menton. La police a également retrouvé le chien de la famille, souffrant lui aussi de blessures.

L'aviation des USA lance par mégarde du napalm sur des fantassins américains; attentat osé du Vietcong à Saigon

SAIGON, (PA, UPI, AFP, Reuter) — Tandis que deux appareils américains lançaient par mégarde du napalm sur quatre compagnies (800 hommes) de la première division d'infanterie des Etats-Unis, six terroristes du Vietcong, déguisés en soldats sud-vietnamiens, ont attaqué aujourd'hui un poste de police de Saigon. Six agents ont été tués.

Le nombre des pertes américaines à la suite du pilonnage au napalm des quatre compagnies n'a pas encore été déterminé officiellement. Une agence de presse parle de pertes "lourdes à modérées", tandis qu'une autre évalue le nombre des morts à sept et celui des blessés à une vingtaine.

Le général William E. de Puy, commandant de la première division, s'est rendu à Saigon pour donner un compte rendu de l'incident aux correspondants de presse. Il a reconnu que l'armée de l'Air des Etats-Unis n'était aucunement responsable de cette tragique méprise des pilotes américains.

Le général a précisé que ses hommes avaient demandé aux autorités de l'aviation de bombarder des positions très proches des leurs, mais qu'ils n'avaient pas requis du napalm sur leurs propres têtes. Cet accident est sans précédent au Vietnam.

Les quatre compagnies participaient à une opération de nettoyage dans la jungle à 20 milles au nord de Saigon. Selon certaines informations, les deux tiers des pertes américaines subies au cours de cette bataille sont dues au fait de cette grave méprise. Plusieurs véhicules blindés auraient été détruits. Quarante-cinq cadavres de Vietcongs ont été dénombrés sur le terrain.

Les appareils qui ont lancé par mégarde le napalm sur les fantassins américains étaient des chasseurs à réaction "Supersabre".

L'attentat des terroristes du Vietcong contre le poste de police à Saigon aujourd'hui coïncide avec l'ouverture de la campagne électorale en vue de la désignation d'une Assemblée constituante, le 11 septembre prochain.

Les terroristes avaient pris place dans une automobile et dès leur arrivée au poste ouvraient le feu sur les gardes. Les autorités de la prévôté américaine ont lancé par radio une alarme en vue de retrouver le véhicule des terroristes.

Le poste attaqué est situé dans un quartier résidentiel de la capitale. L'attentat a eu lieu à l'heure de pointe. Il va sans dire que cet attentat est un des plus osés jamais entrepris par les terroristes du Vietcong à Saigon.

A Washington, le secrétaire américain à la Défense, M. Robert McNamara, a déclaré hier que les infiltrations de personnel et de matériel militaire du Nord au Sud-Vietnam se poursuivent à un rythme "extrêmement intense", en dépit des bombardements américains au Nord-Vietnam.

M. McNamara a précisé que le seul chiffre des infiltrations de combattants au Sud-Vietnam a d'ores et déjà atteint cette année 40,000 hommes, soit le double du nombre atteint l'an dernier.

Il a ajouté que cela constituait "une indication claire d'une décision (de la part du Nord-Vietnam) de poursuivre la guerre".

M. McNamara s'est joint au secrétaire d'Etat Dean Rusk pour faire un exposé général de la politique étrangère des Etats-Unis, en insistant particulièrement sur le Vietnam, à la suite d'un conseil de cabinet qui s'est tenu à la Maison Blanche en présence du président Johnson.

YEUX ROUGES

OPTREX soulagera rapidement le malaise des yeux rougis, endoloris, fatigués par la télévision, le vent, le soleil ou la fumée. OPTREX apporte un soulagement rapide et durable.

Demandez OPTREX à votre pharmacien

OPTREX

"le bien-être des yeux"

OP-10

une prestigieuse bouteille pour un produit réputé.

Le gin à son meilleur... le voici!

Le gin White Satin est encore préparé selon l'authentique formule de Sir Robert Burnett. Elle remonte à 1770. Ce fameux gin London Dry est tout aussi sec et tout aussi velouté qu'il l'était à son origine. Puisque son goût si raffiné lui a conquis des générations d'amateurs comblés, ici comme outremer, il ne saurait être question de le modifier. Nous l'avons cependant doté d'une nouvelle et prestigieuse bouteille. C'est ainsi que nous rendons un nouvel hommage à ce gin réputé. Recherchez le dans sa nouvelle toilette.

*white satin
le gin primé

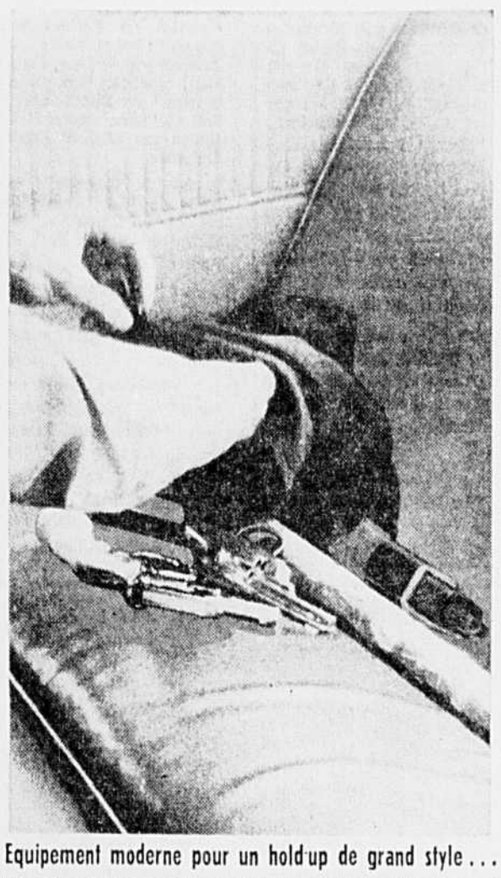

Equipement moderne pour un hold-up de grand style . . .

La police recherche activement les "propriétaires" de l'arsenal qui a été retrouvé, vers 10 h. 30 hier avant-midi, dans une voiture stationnée au square Dominion. L'automobile, dont le vol avait été signalé à la police précédemment, contenait une mitraillette, trois revolvers, un fusil à canon tronçonné, trois paires de gants, de même que deux chargeurs de mitrailletto. "Il y avait tout ce qu'il faut à trois ou quatre hommes pour perpétrer un hold-up", a révélé un policier. Constatant qu'il s'agissait d'une auto volée, un agent qui patrouillait à pied a donné l'alerte. Il n'y avait personne dans la voiture à ce moment-là. Les experts en empreintes digitales n'ont apparemment rien trouvé qui vaille, en examinant le véhicule. Pour sa part, la police croit qu'il existerait un lien entre cette voiture, son "contenu" et une autre auto volée qui a été retrouvée un peu plus loin, sur la rue Metcalfe.

Voici L'ECHO DU ST-MAURICE. Il est inadmissible que le mot SAINT ne soit pas écrit au long.

Je reconnais dans une photographie de la première page M. Albert Landry qui dirige l'*Institut de Technologie* de Shawinigan. J'ai connu M. Landry pendant les années que j'ai passées comme publicitaire à l'ancien ministère de la Jeunesse. A cette époque, on appelait correctement *écoles techniques* les maisons d'enseignement de cette sorte. Ce n'est sûrement pas aux journalistes de Shawinigan ou d'ailleurs qu'il faut reprocher l'emploi du mot *institut* à leur sujet. Une loi a malheureusement changé le nom de nos *écoles techniques*.

On se prépare à se servir de nouveau du mot *institut* de façon abusive. Profitons de l'occasion pour dire à nos législateurs qu'ils ne feront qu'ajouter une nouvelle faute de français à toutes celles dont notre vocabulaire administratif et juridique est déjà infesté si, pour donner suite à une proposition fort discutable de la Commission Parent, ils donnent le nom d'*institut* à des écoles secondaires. Dans le vocabulaire de l'enseignement, ce mot ne sert proprement qu'à désigner certains établissements reliés directement à une université. Ce n'est que par exception que le terme *institut* est donné en France à d'autres établissements que ceux-là.

L'expression *institut de technologie* est un simple calque du nom que portent les grandes *écoles techniques* des Etats-Unis, "*institute of technology*".

M. Albert Landry est un homme pour qui j'ai de l'estime et je regrette qu'on lui donne le titre de *principal* étant donné que ce nom n'est approprié que lorsqu'on parle du directeur d'une maison d'enseignement secondaire n'appartenant pas à l'Etat. En français, M. Landry reste le *directeur* de l'*Ecole technique* de Shawinigan.

Pour l'amour du français, que le nouveau ministre de l'Education ne commette pas l'erreur que son prédécesseur allait faire en donnant le nom d'*institut* à des écoles secondaires. Qu'on me permette d'exprimer ici, en passant, l'opinion que le partage du cours secondaire proposé entre les écoles primaires et de faux *instituts* est déplorable. Cette imitation servile du système d'enseignement américain ne me paraît pas justifiable. Les Canadiens-Français devraient être instruits à la française.

(tous droits réservés)

M. Gérard Dagenais répond à toutes les questions qu'on lui pose par téléphone sur le français au cours de l'émission "Parlons-nous français ?" qui est diffusée tous les dimanches, de 11 h. 30 à midi, sur les ondes de CKAC.

RAIL

SUITE DE LA PAGE 3

bre de magasins que nous avons. Quant à la viande, c'est le boeuf qui vient de l'ouest qui nous tracasse", d'avouer, un porte-parole.

M. Picotte, des magasins Dionne, a exprimé la même opinion. "Le problème sera encore plus grave s'il vient à manquer de vannes refrigérées".

Enfin, à l'intention des "quelques" Québécois que la chose pourrait intéresser, il convient de noter que les approvisionnements de la Régie des alcools du Québec sont excellents et que, partant, il n'y a à peu près pas de risque que les liqueurs alcooliques fassent défaut.

La Régie des alcools compte beaucoup plus sur l'industrie du camionnage que sur l'industrie du rail pour acheminer ses produits d'un coin à l'autre de la Belle Province.

"Nous aurons peut-être quelques petits casse-tête, mais certainement pas de gros problèmes" a précisé ce matin un porte-parole de la Régie.

Risque de disparition du seul centre de traitement des paraplégiques à Montréal

Un arrangement de dernière heure, survenu hier entre le ministère de la Santé et le ministère fédéral des Anciens combattants, a empêché le Queen Mary Veterans' Hospital de fermer son service de paraplégie. Environ 1,000 paraplégiques du Québec sont en cause.

Ce service a été mis sur pied à l'intention des militaires, il y a une vingtaine d'années. Mais de plus en plus, le nombre des civils qui y sont traités augmente. Il dispose de 20 lits. Beaucoup de paraplégiques québecois ont besoin d'examens périodiques (tous les six mois) et certains nécessitent des soins médicaux très poussés.

Selon le président de l'Association canadienne pour les paraplégiques (division du Québec), le brigadier J. A. De Lalanne, la province aurait besoin non de 20 lits mais de 100. Aussi, la décision de l'hôpital de fermer ce service a placé les paraplégiques dans une "situation d'urgence". Des ordres avaient été donnés de cesser l'admission des malades civils à compter du 1er septembre prochain et de signer le congé des malades hospitalisés vers le 1er novembre. Cependant, un délai a été accordé (jusqu'au mois de janvier) afin de permettre aux deux gouvernements de discuter de ce problème et d'y trouver une solution.

Les pourparlers auront lieu à l'automne. Mais la situation est loin d'être claire et il semble que les paraplégiques seront l'objet d'une partie de ping-pong entre les deux parties.

Le brigadier De Lalanne a déclaré : "Alors que tous les pays du monde construisent des centres spéciaux pour le traitement de la paraplégie, qu'ils donnent de l'expansion aux services existants et qu'ils reconnaissent les soins particuliers et intensifs que requièrent les paraplégiques, nous, du moins pour l'instant, nous envisageons de fermer le seul service du genre qui existe dans la province".

"Le service du Queen Mary Veterans' Hospital devrait être le noyau de tout programme futur pour le soin des paraplégiques parce qu'il possède un personnel spécialisé (infirmières, chirurgiens et autres personnes) qui a l'habitude de traiter les paraplégiques depuis plusieurs années".

"La majorité des cas de paraplégie, de nos jours, résultent d'accidents d'automobiles, a déclaré M. De Lalanne. Et comme le nombre de ces accidents augmente sans cesse, le nombre des patients de ce genre augmentera aussi. Non seulement les besoins de traitements sont-ils grands mais nous devons aussi faire face au problème de la rééducation de ces patients. On doit faire quelque chose dans ce domaine".

Un tribunal condamne un médecin et un hôpital à $49,920 d'indemnités

L'hôpital Notre-Dame et l'un de ses médecins, le Dr Georges Turcot, ont été déclarés négligents dans le traitement d'un malade mental qui s'est suicidé en se jetant par la fenêtre du second étage de l'établissement.

Le juge en chef adjoint George S. Challies, de la Cour supérieure, accorde à la veuve une indemnité de $35,920 et à ses quatre enfants une somme de $14,000 pour la perte de leur père, le tout formant un total de $49,000.

Comptable à la Paper Corporation, à Grand'Mère, le patient manifestait un mutisme absolu et cachait à son médecin son cou qui laissait voir une incision d'un pouce.

On le fit admettre à l'hôpital Notre-Dame, où à son arrivée l'interne qui le reçut constata que l'incision semblait résulter d'une tentative de suicide et que la situation était extrêmement grave. Il insistait pour que le patient soit tenu sous surveillance.

Le juge Challies déclare dans son jugement que le Dr Turcot qui était en charge du service dans lequel se trouvait le patient, et l'hôpital, à cause de ses employés, avaient commis les négligences qui ont conduit le malade à la mort.

Absence de précautions nécessaires

Selon le juge Challies, le Dr Turcot n'a pas pris toutes les précautions que nécessitaient les circonstances. Il avait été averti par un confrère et par des infirmières de l'état dangereux du patient.

De nombreux incidents d'ailleurs s'étaient produits à l'hôpital: la fuite du patient de la salle d'opération, la prise dans sa bouche d'une pièce de bois qu'il ne voulait pas enlever, ses coups frappés dans la fenêtre, tentant de l'ouvrir.

"Il faut remarquer, de plus, déclare le juge, que le suicide n'est survenu que quelque 30 heures après l'admission du patient dans l'institution. Si le suicide était survenu une semaine ou dix jours après son entrée, ce serait différent. Dans les circonstances le tribunal ne voit aucune excuse ou explication pour le manque de précaution que la preuve démontre."

Le juge déclare que le Dr Turcot aurait dû laisser le patient dans l'aile psychiatrique, où les fenêtres ont des barreaux, et donné aux infirmières des instructions de lui accorder une attention particulière.

Quant à l'hôpital, il le déclare responsable des actes de ses infirmières dont deux d'entre elles avaient été averties du danger de laisser le patient sans surveillance.

Agée de 38 ans, la victime de ce malheureux accident était, comme nous l'avons mentionné, comptable, au salaire de $4,635. Dans les circonstances, considérant tous les aléas de la vie le président accorde à sa veuve et à ses enfants les indemnités mentionnées plus haut.

On s'est peu intéressé au traitement des narcomanes au Canada

—M. A. J. MacLeod

Le commissaire A. J. MacLeod, du Service canadien des pénitenciers, a dit hier qu'on n'avait pas fait grand chose au Canada pour l'éducation et le traitement des narcomanes criminels. Il n'existe encore qu'une institution, qui reçoit 300 hommes et 125 femmes, et qui n'est ouverte que depuis quelques mois. Le but de cette institution, selon le commissaire, est double. D'abord, empêcher les détenus de commettre d'autres crimes; ensuite, faire en sorte qu'ils ne recourent plus aux narcotiques.

L'institution, qui porte le nom de Matsqui, n'autorise encore que des espoirs. "Dans deux ou trois ans, nous pourrons cependant faire connaître les résultats de cette expérience, qu'ils soient bons, mauvais ou indifférents", a conclu M. MacLeod.

Le haut fonctionnaire du ministère fédéral de la Justice est un des participants à la 7e conférence annuelle de l'Association internationale des responsables du contrôle des narcotiques, qui a lieu actuellement à Montréal et qui se poursuivra à Paris, Londres, Rome et autres lieux.

D'autres participants ont insisté sur les réalisation de l'Association et sur l'importance d'augmenter les échanges entre spécialistes des diverses disciplines qui s'intéressent aux narcotiques. Si on en juge d'après les divers thèmes proposés aux congressistes, ces disciplines sont nombreuses.

Venus de plusieurs régions du monde, à l'exclusion cependant du Québec, les conférenciers discuteront du contrôle international des narcotiques, des aspects médicaux de l'abus des narcotiques, de la prévention et de la répression de la narcomanie.

Un mort et quatre blessés dans un accident de travail

Un ouvrier qui travaillait à la construction d'un immeuble de 26 étages, le Bellerive Acres, sis au 3130 boulevard Lévesque dans le quartier Chomedey, à Laval, a connu une fin tragique vers 3 h. 20 hier après-midi, alors qu'il est tombé dans le vide d'une hauteur de 250 pieds soit à partir du 25e étage de l'édifice.

Quatre autres ouvriers qui travaillaient avec la victime ont eu la vie sauve en tombant sur un balcon, deux étages plus bas.

Les cinq hommes, employés de la firme J. N. Brocklesby du 11,175 rue Parkway, travaillaient sur une plate-forme qui était retenue par une grue. L'accident s'est produit lorsque la plate-forme s'est soudainement détachée de la grue porteuse, précipitant les cinq hommes dans le vide.

La victime est M. Albert Comtois, âgé de 36 ans, domicilié au 7440 rue Rondeau, à Anjou.

Les blessés sont : MM. Irénée Robichaud, 37 ans, du 3564 ouest, boulevard Henri-Bourassa; Marc Fournier, 33 ans, du 6202 rue Marseille; Gaétan Fournier, 35 ans, du 5361 rue Pierre-Tétreault et Louis Tremblay, 37 ans, du 4833 rue Fabre.

Ils ont été transportés à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville par les policiers de Laval. Les autorités de l'institution ont signalé qu'aucun des ouvriers n'a été grièvement blessé

Agir mal avec une bonne intention vaut mieux que suivre la loi avec une mauvaise intention.

Le Talmud

LE CHEMIN DE FER D & H MAINTIENDRA SON SERVICE DE PASSAGERS

entre

MONTRÉAL et NEW YORK

durant la grève prévue des Chemins de fer canadiens. Survenant une grève des employés des chemins de fer canadiens, prévue pour vendredi midi, le 26 août, la Compagnie de chemin de fer D & H continuera d'offrir son service pour passagers entre Montréal et la ville de New York par le LAURENTIAN (Train de jour) et le MONTREAL LIMITED (Train de nuit).

. . . Les autobus de la compagnie Fortin seront utilisés entre Montréal et Rouses Point où la liaison sera effectuée avec les trains de la D & H.

Le point de départ et d'arrivée sera situé rue Stanley, face à l'hôtel Laurentien, à Montréal, selon la cédule suivante :

CEDULE VERS LE SUD

LE LAURENTIAN (Train de jour)
Départ : Montréal, autobus, 10:15 a.m. H.A.E.
Départ : Rouses Point, train, 12:07 P.M. H.A.E.

LE MONTREAL LTD. (Train de nuit)
Départ : Montréal, autobus, 9:00 P.M. H.A.E.
Départ : Rouses Point, train, 10:50 P.M. H.A.E.

CEDULE VERS LE NORD

LE LAURENTIAN (Train de jour)
Arrivée : Rouses Point, train, 4:06 P.M. H.A.E.
Arrivée : Montréal, autobus, 6:00 P.M. H.A.E.

LE MONTREAL LTD. (Train de nuit)
Arrivée : Rouses Point, train, 7:10 A.M. H.A.E.
Arrivée : Montréal, autobus, 9:10 A.M. H.A.E.

On peut se procurer ses billets au bureau de la D & H au 1117 ouest Ste-Catherine, téléphone : 849-3614, chaque jour y compris les samedis et dimanches de 8 h. 30 a.m. à 5 heures p.m.

On peut également se procurer ses billets à bord de l'autobus, mais les billets de première classe et de wagon-lit devraient être achetés à l'avance si possible.

THE DELAWARE AND HUDSON RAILROAD

Plainte de méfait contre H. Lake

Harry Lake, membre d'une agence de détectives privés, qui est devant nos tribunaux sous l'accusation "d'avoir capté les appels ou conversations téléphoniques d'un jeune avocat", subira son procès sous des accusations de méfait public et de bris de fils téléphoniques.

Il avait aussi été inculpé de personnification mais le juge Marc-André Blain, après avoir entendu les arguments en droit de Me Dollard Dansereau, a renvoyé cette accusation, affirmant "que dans les cas des compagnies privées, d'utilités publiques, on ne pouvait personnifier qui que ce soit, parce qu'il ne s'agissait pas d'une personne au sens de la loi".

Il gagne aux courses . . . et se fait voler

Les dames "Chance" et "Malchance" ont entouré simultanément hier soir de leur sollicitude un parieur à Blue Bonnets.

M. Martin Zuba, de New York, a relaté à la police qu'un tirelaine venait de lui soutirer son portefeuille contenant $95.

Dans le portefeuille se trouvait en outre un billet Exacta 7-4 rapportant $43.70 au porteur !

Autre vol rapide

Des cambrioleurs sont entrés dans le logis de Mlle Joyce Gentleman, 350, Notre-Dame est, et on fait main basse sur des vêtements d'homme et de femme d'une valeur de $800. Ils ont pris la fuite à toutes jambes.

Ouverture des bureaux rénovés au Nouveau palais de Justice

par Maurice Morin

Le Nouveau palais de justice a repris depuis hier son "allure" des beaux jours du passé... mais avec des changements qui ont conduit à la fusion des deux greffes, ceux de la Couronne et de la paix. Et le nouveau greffe est sous la direction et la responsabilité du notaire Marius D'Amours qui, jusqu'à il y a quelques semaines était protonotaire du district judiciaire.

Dans le grand bureau sis au fond du Palais, au rez-de-chaussée, tout a été rénové au point de ne plus se reconnaître. C'est dans ce bureau maintenant très éclairé que le personnel occupé à la rédaction des plaintes, au plumitif, au classement des dossiers prendra désormais place. Les deux caisses, celle de la Couronne auparavant et celle du greffe de la paix, y ont été placées.

Encore seulement deux caissiers, pas de changement de ce côté-là, même si les affaires ont centuplé depuis une vingtaine d'années !

Les deux caisses existaient lorsqu'il n'y avait que six ou sept juges et leur nombre n'a pas été augmenté malgré qu'en Correctionnelle, il existe, aujourd'hui, 19 juges.

Mais le personnel affecté au service de la comptabilité a "progressé" lui.

Reste à savoir si le personnel actuel du bureau pourra suffire à la tâche. Depuis déjà quelques années, on se plaignait qu'il manquait des fonctionnaires dans les deux greffes, ainsi que des greffiers. De nombreux vides n'ont même pas été comblés.

Tout était en désordre depuis environ un mois et maintenant l'ordre commence à se faire sentir.

Il reste cependant beaucoup d'améliorations à faire, mais Me Jean Poliquin, directeur des services administratifs au ministère de la Justice, nous a assurés, hier après-midi, qu'elles ne tarderont pas.

Et les habitués du Palais, s'ils semblaient quelque peu dépaysés, hier, réaliseront éventuellement "quelles améliorations ont été conçues et accomplies pour le bien de tous et pour assurer une justice plus expéditive".

Femme tuée par une auto

Mme Marcel Peslin, âgée de 69 ans, demeurant au 65 rue Shamrock, app. 5 a été tuée vers 5 h. hier après-midi lorsqu'elle a été renversée par une automobile en traversant la rue, à l'intersection des rues St-Dominique et Shamrock.

La police a révélé que l'automobile avait heurté la victime à la suite d'un dérapage occasionné par une collision avec un autre véhicule.

Mme Peslin a succombé à ses blessures sur les lieux de l'accident. Son corps a été transporté à l'hôpital Jean-Talon où la mort a été constatée.

Coupable de tentative de suicide

Une jeune femme, mère de deux enfants, une fillette de deux ans et un fils de deux ans, recevra des soins d'un psychiatre pendant qu'elle sera en détention pour tentative de suicide.

Hier, elle se reconnaissait coupable devant le juge Omer Legrand qui prononcera sentence le 1er septembre. Lorsqu'elle reviendra devant le tribunal, le médecin qui l'aura examinée fournira alors un rapport au juge qui agira en conséquence.

Cette jeune femme de 25 ans aurait ouvert les clefs du poêle à gaz chez elle . . . dans l'intention de s'enlever la vie. L'acte d'accusation mentionne, de plus, qu'elle a mis la vie de ses deux enfants en danger.

C'est la deuxième fois qu'elle aurait attenté à ses jours, mentionne le rapport de la police.

Avenues fermées à la circulation à Westmount

Les avenues Wood et Western, à Westmount, seront fermées à la circulation à partir d'aujourd'hui et, ce, pour les deux prochains mois.

C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui un porte-parole du Service de la circulation de Westmount. La fermeture des deux avenues est due à des travaux en vue de la construction du métro.

LEGARE fait du rêve des nouveaux fiancés une réalité !

Pièces Complètes

COMPRENANT 138 MORCEAUX DE QUALITE

$649

AUCUN DEPOT
seulement 6.50 par semaine

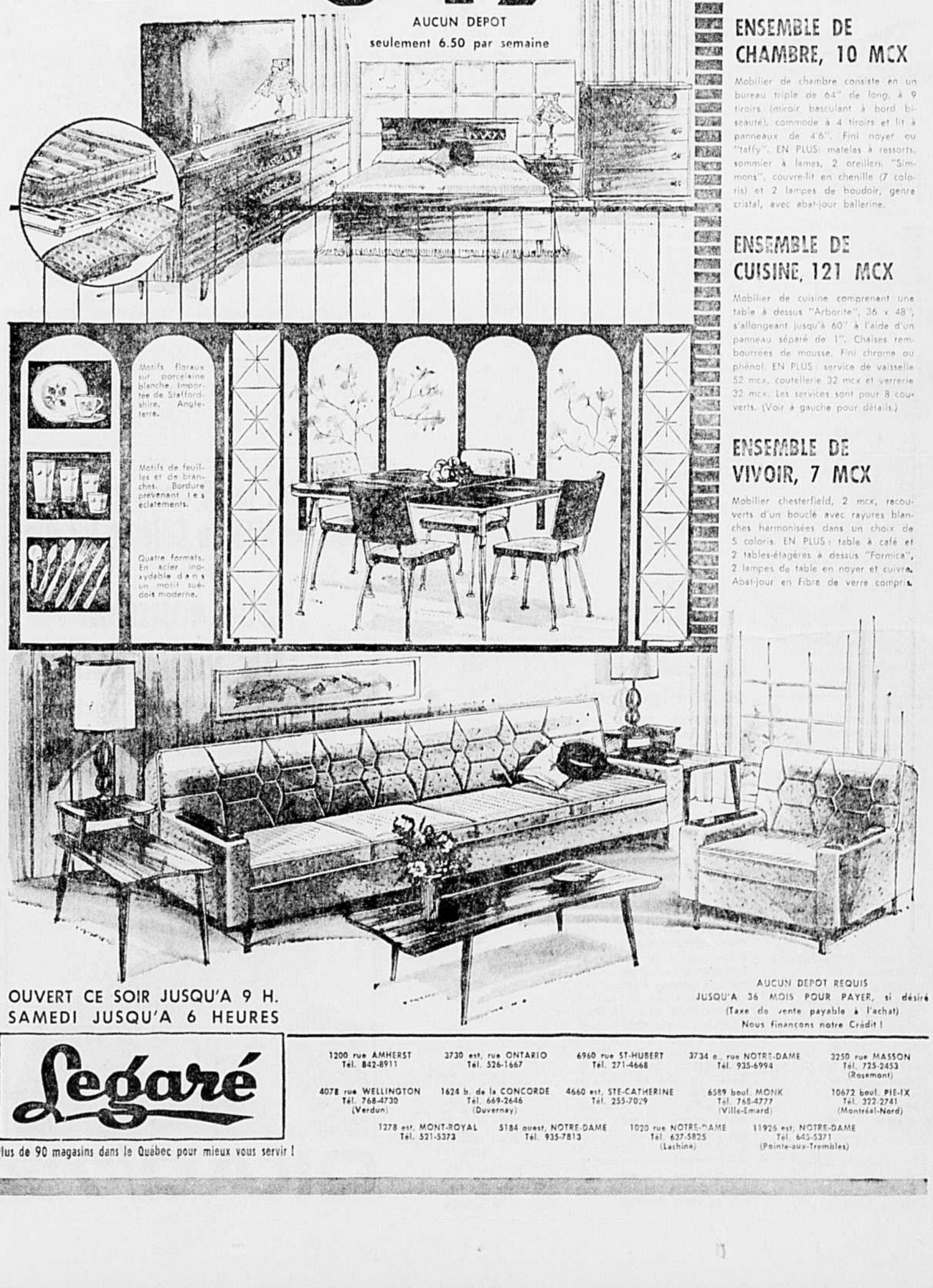

ENSEMBLE DE CHAMBRE, 10 MCX

Mobilier de chambre consiste en un bureau triple de 64" de long, à 9 tiroirs (miroir basculant à bord biseauté), commode à 4 tiroirs et lit à panneaux de 4'6". Fini noyer ou "taffy". EN PLUS: matelas à ressorts, sommier à lames, 2 oreillers "Simmons", couvre-lit en chenille (7 coloris) et 2 lampes de boudoir, genre cristal, avec abat-jour ballerine.

ENSEMBLE DE CUISINE, 121 MCX

Mobilier de cuisine comprenant une table à dessus "Arborite", 36 x 48", s'allongeant jusqu'à 60" à l'aide d'un panneau séparé de 1". Chaises rembourrées de mousse. Fini chrome ou phénol. EN PLUS : service de vaisselle 52 mcx, coutellerie 32 mcx et verrerie 32 mcx. Les services sont pour 8 couverts. (Voir à gauche pour détails.)

ENSEMBLE DE VIVOIR, 7 MCX

Mobilier chesterfield, 2 mcx, recouverts d'un bouclé avec rayures blanches harmonisées dans un choix de 5 coloris. EN PLUS : table à café et 2 tables-étagères à dessus "Formica", 2 lampes de table en noyer et cuivre. Abat-jour en Fibre de verre compris.

OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 H.
SAMEDI JUSQU'A 6 HEURES

AUCUN DEPOT REQUIS
JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER, si désiré
(Taxe de vente payable à l'achat)
Nous finançons notre Crédit !

Legaré

Plus de 90 magasins dans le Québec pour mieux vous servir !

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911
3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667
6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668
3734 o., rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994
3250 rue MASSON Tél. 725-2453 (Rosemont)
4078 rue WELLINGTON Tél. 768-4730 (Verdun)
1624 b. de la CONCORDE Tél. 669-2646 (Duvernay)
4660 est, STE-CATHERINE Tél. 253-7029
6589 boul. MONK Tél. 768-4777 (Ville-Emard)
10672 boul. PIE-IX Tél. 322-2741 (Montréal-Nord)
1278 est, MONT-ROYAL Tél. 521-5373
5184 ouest, NOTRE-DAME Tél. 935-7813
1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)
11926 est, NOTRE-DAME Tél. 645-5371 (Pointe-aux-Trembles)

économie & finance — LA PRESSE

Pourquoi ce nouveau regard vers Toronto ?

Laurent Lauzier

La semaine dernière nous avons souligné l'absence de communications véritables entre notre Place locale et les principaux moyens d'information, notamment la presse de langue française. Nous avons explique que la Bourse par son rôle de premier plan dans la vie économique canadienne et la situation de prestige qu'elle peut commander dans la métropole doit intensifier ses services d'information en tenant compte des exigences particulières du caractère français de notre ville.

Une réponse indirecte vient d'être donnée à cette demande par le président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne, M. Charles Neapole, qui a confié à un quotidien de langue anglaise que sa principale fonction comme président était précisement de travailler au niveau des relations extérieures. Dans cet ordre d'idées, M. Neapole a explique que son effort porterait surtout sur l'établissement d'un véritable marché national des valeurs boursières et, dans un objectif à court terme, une sorte de fusion entre le parquet de Montréal et celui de Toronto.

• • •

Qu'il soit souhaitable d'en venir à l'établissement d'une bourse nationale aux fins d'agrandir les possibilités du marché financier au pays comme l'a réclamé récemment M. Jean-Paul Ostiguy pendant son mandat comme président de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, personne ne met en doute la valeur d'un tel projet. On peut prévoir, en effet, que ce dernier sera finalement réalisé surtout si l'uniformité des reglements boursiers est mise en vigueur à travers le pays.

Toutefois, cette alliance avec Toronto que semble favoriser M. Neapole est beaucoup moins désirable, même si elle semble commandée par le développement des communications. Au fait, il est difficile de ne pas y voir la reprise d'un vieux projet, d'une vieille ambition qui, il y a quelques années, avait passablement agité les milieux financiers de la métropole. On en était alors venu à deux pas d'une fusion qui fut finalement repoussée parce qu'elle equivalait à la main-mise de Toronto sur notre parquet local. Si M. Neapole cherche à nouveau à donner cette suprematie à la Ville Reine, il se butera, à n'en pas douter, à une opposition qui pourrait changer bien des habitudes dans la direction de notre Place locale, notamment l'esprit de "club fermé" qui préside toujours à ses décisions.

• • •

Sans vouloir insister davantage sur l'urgence pour la direction de notre bourse de mettre sur pied un véritable service de relations extérieures qui donne aux deux principales langues du pays un statut égal dans les communications, nous sommes d'avis qu'avant de travailler uniquement à la réalisation des projets futurs, surtout à la fusion des parquets de Montréal et de Toronto, M. Neapole devrait examiner avec plus de soin le problème que pose actuellement l'absence presque complète de communications entre la direction de la bourse et nos principaux moyens d'information. C'est d'abord à ce niveau qu'il faut rétablir le contact et le développer si on veut ensuite passer à la réalisation des grands projets.

• • •

Nous voulons croire que dans la réorganisation des structures administratives de notre Place locale, M. Neapole va au plus urgent. Nouvellement aménagé dans de nouveaux locaux, notre parquet soulève certainement de multiples problèmes d'ordre technique et administratif. Nous y voyons une raison de plus pour inciter le président actuel à déléguer quelques-unes de ses responsabilités en matières de relations extérieures en effectuant au moins la nomination d'un chef de service.

NOMINATION
BANQUE
D'EXPANSION
INDUSTRIELLE

J. E. Nordin

La Banque d'expansion industrielle annonce la nomination de M. J. E. Nordin comme contrôleur de la Région de Québec, à Montréal.

Avant cette nomination, M. Nordin était gérant de la succursale de Montréal. Il entra au service de la Banque en 1953 à Vancouver.

Dosco n'a encore pris aucune décision finale concernant les mines de charbon de la N.-E.

La société Dominion Steel and Coal Corporation a affirmé au representant de LA PRESSE qu'il n'y avait aucun fondement à la rumeur voulant que la compagnie ait décidé de cesser définitivement l'exploitation de ses mines de charbon en Nouvelle-Ecosse.

Un journal de l'Ile-du-Cap-Breton a écrit hier que Dosco, après avoir étudié durant trois mois les options possibles, aurait informé les gouvernements provincial et fédéral qu'elle n'était plus intéressée dans l'industrie du charbon et qu'elle avait décidé d'abandonner la production.

C'est un fait, a souligné le porte-parole de la compagnie, que Dosco n'entrevoit aucun avenir pour ses mines de charbon en Nouvelle-Ecosse et qu'elle ne peut continuer indéfiniment à les exploiter.

Depuis plusieurs années, en effet, l'exploitation de ces mines n'est plus rentable et des études effectuées l'an dernier par des spécialistes engagés par Dosco ont démontré que les conditions d'une rentabilité future n'existent même pas. Dosco n'a d'ailleurs pas caché ces conclusions au grand public.

L'exploitation des mines de charbon de la Nouvelle-Ecosse continue à cause des subventions gouvernementales directes et indirectes par une aide financière au transport du charbon. En dépit de cela, Dosco enregistre chaque année des déficits substantiels.

N'étaient les aspects sociaux de ce probleme, il ne fait pas de doute que Dosco aurait délaissé ce secteur. Dosco emploie actuellement quelque 6,000 travailleurs dans ses mines de charbon, faisant vivre en somme, toute l'Ile-du-Cap-Breton.

Toutefois, le porte-parole de Dosco a admis l'existence de pourparlers entre les dirigeants de la compagnie et les représentants gouvernementaux provinciaux et fédéraux. Toutefois, et le porte-parole a été très catégorique sur ce point, ces pourparlers n'ont encore abouti à aucune conclusion définitive et Dosco continue pour le moment l'exploitation de ses mines de charbon en Nouvelle-Ecosse.

Ces événements ne sont pas sans causer beaucoup d'inquiétudes et de remous au sein de la population de la région concernée et il est à prévoir que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse fera connaître, dans un proche avenir, une politique plus claire face aux problèmes de cette industrie sur laquelle est basée une grande partie de l'économie de toute la province.

Par ailleurs, un porte-parole du bureau du ministre fédéral des Mines a déclaré qu'à sa connaissance, Dosco n'avait fait aucune communication récente au gouvernement.

Jean Mehling câble de Paris

Les travailleurs étrangers constituent 4.5 p. c. de la population active en France

Si l'on en croit le dernier recensement dont nous soient connus les résultats, c'est plus de 2 millions de travailleurs étrangers qui, à l'heure actuelle, vivraient en France.

Ce chiffre extrêmement élevé represente environ 4.5 pour cent de la population active nationale, pourcentage considérable, on en conviendra.

Il faut en outre relever que cette main-d'oeuvre étrangère se dirige, essentiellement, vers les activités de type primaire, ou de type secondaire relativement simple (au point de vue technique) : forestage, culture, extraction minière, construction des bâtiments, travaux domestiques, etc. . . .

Les pays d'origine sont — par ordre d'importance décroissante — l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Algérie.

•

Ces quelques données très simplifiées traduisent assez fidelement la situation economique de toute une partie de l'Europe actuelle (l'Algérie constituant un cas très particulier dont nous ne parlerons pas ici.)

La première évidence économique est celle du plein-emploi dont continue de bénéficier la France, en dépit de quelques points faibles de secteurs en transformation ou de régions qui continuent à être sous-développées.

La même remarque s'impose, avec une égale force, au cas de l'Allemagne de l'Ouest, qui reçoit ses contingents d'Européens du midi tout comme la France et, comme elle, fait appel, à titre de complément, à des Polonais, des Grecs, des Turcs même.

•

Puisque, bien entendu, il n'y a pas de plein-emploi de la main-d'oeuvre nationale sans un taux élevé de croissance de l'économie tout entière, les données démographiques prouvent l'exactitude des statistiques de production nationale . . . et les affirmations gouvernementales que seuls attaquent les ennemis du pouvoir.

Mais, plus encore, m'apparaît remarquable le fait que l'essentiel des flux d'immigrants provient de l'Europe du Sud.

Le cas de l'Italie prouve que, pour longtemps encore, ce pays membre du Marche Commun constituera — en dépit de gigantesques progrès économiques depuis la dernière guerre — une sorte de "point faible" de la Communauté.

Sans doute le traditionnel dynamisme des travailleurs italiens s'est-il toujours exercé avec bonheur hors des frontières nationales.

Simplement, je crois qu'il subsiste une différence dans les taux de croissance des économies nationales, qui "chasse" loin de l'Italie une fraction de la population n'ayant pas encore de haute qualification technique.

•

S'agissant de l'Espagne, ces remarques me paraissent encore plus justifiées.

Bien que l'économie espagnole soit, à l'heure actuelle, en véritable "révolution" (je veux dire, en plein bouleversement, vers un magnifique developpement), le déséquilibre avec le Marché Commun demeure vaste.

Ainsi, les principaux pays de la Communauté créent-ils de véritables "appels" de population active qui, tôt ou tard, repartira chez elle.

Car tel est, à long terme, l'un des grands dangers que court l'Europe des Six : par qui remplacera-t-elle les travailleurs etrangers lorsque, dans cinq ans, dans dix ans ou plus, l'Europe du Sud, à son tour proche du plein emploi, ne pourra plus lui "prêter" ses importants contingents de travailleurs ?

USA: nouvelle dégradation de la balance commerciale en juillet

WASHINGTON, (AFP) — Après sa légère amélioration de juin, la balance commerciale des Etats-Unis s'est à nouveau dégradée en juillet. En raison d'une légère baisse des exportations et d'une nouvelle montée des importations, l'excédent est en effet tombé le mois dernier à 254 millions de dollars, comparé à 371 millions en juin et à 514 millions de dollars en juillet 1965. C'est la troisième fois cette année que l'excédent commercial mensuel tombe en-dessous de 300 millions de dollars.

Les statistiques publiées mercredi par le département du Commerce indiquent que les exportations (après ajustement saisonnier et compte non tenu des expéditions effectuées dans le cadre des programmes d'aide militaire) ont accusé une rechute à 2,460 millions de dollars (FOB) comparé à 2,485 millions en juin et à 2,255 millions en juillet 1965.

En revanche, les importations ont atteint un nouveau niveau record à 2,206 millions de dollars (FOB également) comparé à 2,114 millions en juin et à 1,741 millions en juillet 1965.

Cette évolution confirme la tendance enregistrée au cours des mois précédents : plafonnement des exportations et montée en flèche des importations. Pendant les quatre mois avril-juillet, les arrivages ont augmenté de 8 pour cent par rapport aux quatre mois précédents alors que les expéditions n'ont progressé que de un pour cent.

Pour l'ensemble des sept premiers mois de l'année, les exportations ont atteint un rythme annuel de 28,834 millions de dollars, en hausse de 9 pour cent environ par rapport à 1965, ce qui est légèrement supérieur à l'expansion de 8 pour cent prévue par l'administration.

Mais les importations ont atteint un rythme de 24,911 millions, en progression de 17 pour cent, ce qui est largement supérieur aux prévisions officielles de 14 pour cent. A moins d'un redressement au cours des prochains mois, perspective incertaine en raison du boom de l'économie américaine, l'excédent commercial pourrait tomber cette année en-dessous des 4,000 millions prévus par l'administration.

Cette tendance pesera certainement sur l'évolution de la balance des paiements au cours du second trimestre, estime-t-on dans les milieux économiques. Celle-ci a bénéficié au second trimestre de l'entrée aux Etats-Unis de capitaux flottants attirés par la hausse des taux d'intérêt américains.

Le ralentissement de l'activité dans l'industrie s'est accentué en juillet

Les données du Bureau fédéral de la statistique sur les livraisons effectuées par les manufacturiers canadiens au cours du premier semestre de 1966 que nous avons publiées hier, permettaient de déceler un certain ralentissement de l'activité dans ce secteur important de l'économie canadienne au cours du mois de juin.

Cette tendance s'est fortement accentuée en juillet, selon un rapport préparé par l'Association canadienne des acheteurs. Le rapport, qui est basé sur une enquête mensuelle conduite auprès des membres de l'Association, dit en effet que le ralentissement s'est fait sentir dans plusieurs secteurs d'activité. Le rapport attribue toutefois ce ralentissement, du moins en partie, au calme qui marque chaque année la période des vacances.

Généralement, on a noté une baisse de production accompagnée d'un accroissement des inventaires et d'une hausse des prix alors que dans les compagnies répondantes les nouvelles commandes ont été à peu près les mêmes et l'emploi un peu plus élevé.

60 p. cent des répondants ont signifié que les nouvelles commandes se chiffraient à peu près au même montant qu'en juin alors que dans 22 p. cent des cas il y a eu hausse et baisse dans 18 p. cent.

La production a sensiblement baissé alors que 25 p. cent des compagnies qui ont répondu aux questionnaires mensuels ont rapporté une diminution, 15 p. cent seulement une augmentation et 60 p. cent aucun changement. Dans 34 p. cent des compagnies répondantes, il y a eu augmentation du nombre d'emplois, baisse dans 9 p. cent et aucun changement dans 57 p. cent.

Les inventaires de matières premières et de produits finis ont continué d'augmenter dans 37 p. cent des compagnies concernées. Ils sont demeurés inchangés pour 45 p. cent des entreprises et ont diminué pour 18 p. cent d'entre elles.

Les prix ont encore augmenté alors que 43 p. cent des compagnies répondantes ont noté qu'elles ont dû payer plus cher les produits dont elles ont besoin, que 49 p. cent n'ont remarqué aucun changement sensible et que seulement 8 p. cent ont rapporté une baisse du prix de certains produits.

Paris rappelle sa position sur le système monétaire mondial

PARIS, (AFP) — A l'occasion de la publication, hier, du rapport du groupe des Dix sur la réforme monétaire internationale, le gouvernement français, dans un communiqué, rappelle sa position en sept points :

1 — Depuis de longs mois, le gouvernement français a souligné les dangers du système monétaire actuel, fondé sur la coexistence en tant qu'instrument de réserve, de l'or et de certaines devises nationales.

2 — Il est convaincu de la justesse du point de vue exprimé à l'unanimité par les Dix, selon lequel il n'y a, pour le moment, aucune insuffisance des réserves monétaires mondiales.

3 — Bien qu'il ne soit pas déraisonnable d'envisager qu'éventuellement, un besoin de réserves additionnelles puisse se faire sentir à l'avenir, le gouvernement français n'en tire pas la conclusion qu'il convient de mettre, dès maintenant, sur pied, un dispositif d'intervention permettant de créer des réserves additionnelles le jour où le besoin s'en ferait sentir.

4 — Une telle démarche serait dangereuse, estime le gouvernement français, car elle pourrait susciter une tentation irrésistible de faire fonctionner prématurément un tel dispositif.

5 — Le gouvernement français constate que ses neuf partenaires ne sont pas parvenus à un accord en ce qui concerne les modalités pratiques de ce dispositif d'intervention.

6 — Le gouvernement français marque son désaccord sur la procédure envisagée par ses partenaires pour poursuivre la préparation de ce dispositif, procédure "qui laisse subsister la plus grande ambiguïté" et "pourrrait faire naitre une confusion" regrettable, notamment pour les pays en voie de développement.

7 — Pour le gouvernement français, les besoins des pays en voie de developpement seront beaucoup mieux servis par des négociations sur la stabilisation des cours des matières premières.

Le rapport des Dix montre que des divergences importantes subsistent entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne d'une part, et les autres pays d'Europe sur les modalités pratiques de ce dispositif d'intervention, notamment sur la nature de l'organisme qui le contrôlerait : groupe restreint des Dix ou groupe plus large au sein du Fonds monétaire international.

Par contre, l'unanimité s'est faite, pour déclarer que pour le moment du moins et par suite de la persistance du déficit des Etats-Unis, "il n'y a pas de pénurie généralisée de réserves internationales". Cette affirmation figure en bonne place dans l'introduction. Le rapport ajoute toutefois qu'il est vraisemblable qu'un besoin accru de liquidités internationales se manifestera dans l'avenir qui pourrait exiger la création d'instruments de réserves nouveaux ou additionnels.

Image de l'entreprise

L'entreprise doit éduquer le public et se donner une meilleure image si l'on veut éviter l'adoption de lois visant à protéger le consommateur, a déclaré M. Dean M. Prather, président de la maison A. C. Neilsen of Canada. Le public est mal informé des buts de l'entreprise. Les consommateurs, a-t-il dit, considèrent l'entreprise comme un géant égoïste qui cherche à dominer tout ce qui l'entoure. Pour éliminer ce mépris du public envers l'entreprise, a-t-il continué, cette dernière doit s'organiser et s'intéresser au public.

La course aux records se poursuit dans l'industrie du papier-journal

L'industrie canadienne du papier-journal continue de fonctionner à un rendement élevé et on ne perçoit aucun relâchement de la demande. Des records mensuels ont été établis chaque mois depuis le début de l'année.

La production en juillet, selon les statistiques publiées par l'Association canadienne de papier-journal, a atteint 702,955 tonnes. Il s'agit non seulement d'un nouveau sommet pour un mois de juillet, mais de la troisième plus forte production mensuelle dans l'histoire de cette industrie après celles de 737,627 tonnes en mars 1966 et de 734,858 en mai 1966.

Par rapport à juillet 1965, il s'agit d'une augmentation de 8 p. cent en volume total. Toutefois, sur la base de la production par jour ouvrable, l'augmentation n'est que de 2.6 p. cent, soit 24,612 tonnes contre 23,980 tonnes.

Le rendement des usines de papier-journal en juillet dernier, a atteint 93 p. cent de leur capacité, comparativement à 95 p. cent en juin et à 97 p. cent en avril.

Livraisons accrues

Les livraisons de papier-journal se sont chiffrées à 666,281 tonnes en juillet, soit 23,916 tonnes ou près de 4 p. cent de plus qu'en juillet 1965. Alors que les exportations vers les pays d'Europe se sont accrues de plus de 32 p. cent pour atteindre 134,804 tonnes, les livraisons à des clients américains ont diminué de 2 p. cent pour s'établir à 486,956 tonnes et celles destinées à des clients canadiens n'ont augmenté que de 1.5 p. cent, se chiffrant à 44,521 tonnes.

La consommation de papier-journal aux Etats-Unis, le plus important client pour notre industrie, a haussé de plus de 60,000 tonnes en juillet, soit 9 p. cent, pour s'élever à 691,764 tonnes. Une partie de cette augmentation est attribuable au fait qu'il y a eu cinq dimanches en juillet de cette année au regard de quatre en juillet 1965.

Sept mois

La production de papier-journal au pays au cours des sept premiers mois de 1966 s'est élevé à un nouveau sommet pour cette période, atteignant 4,904,369 tonnes contre 4,393,649 tonnes l'an dernier, soit 11 p. cent de plus.

Les livraisons totales ont augmenté de 9 p. cent au cours de la période en se chiffrant à 4,776,857 tonnes. Les exportations aux Etats-Unis se sont accrues de 11 p. cent, atteignant 3,792,609 tonnes et celles en Europe de 2.5 p. cent pour se chiffrer à 621,995 tonnes. Les livraisons aux clients canadiens ont augmenté de 8 p. cent pour atteindre 362,163 tonnes.

Les stocks des clients américains ont baissé de 8,675 tonnes en juillet pour se chiffrer à 912,619 tonnes, soit un approvisionnement de 39 jours, comparativement à un stock equivalent à un approvisionnement de 37 jours en juillet 1965. Les inventaires des usines canadiennes et américaines ont monté de 36,674 et 7,738 tonnes respectivement au cours du mois dernier. Les stocks nord-américains totaux se chiffraient à 1,216,082 tonnes à la fin de juillet dernier comparativement à 1,043,246 tonnes un an plus tôt.

Publicité

La publicité dans les journaux américains, tirés d'une enquête faite dans 52 villes, au cours des six premiers mois de 1966 est supérieure de 7.6 p. cent à celle de la période correspondante en 1965 et les pages des magazines américains ont augmenté de plus de 3 p. cent. Par contre, les revenus provenant de la publicité pour les réseaux de télévision ont augmenté de 12.5 p. cent au cours des six premiers mois de 1966 comparativement au premier semestre de 1965.

Le crédit

Les créances aux livres des sociétés de financement des ventes (biens de consommation et biens commerciaux), des sociétés de petits prêts (prêts d'argent et crédit à tempérament), des grands magasins, des magasins de meubles et d'appareils et celles des banques à charte (prêts personnels) étaient plus considérables à la fin de mai dernier qu'un an auparavant.

Voici, en millions de dollars, les chiffres de la fin de mai : sociétés de financement des ventes de biens de consommation, 1,172 (1,069 un an plus tôt); sociétés de financement des ventes de biens commerciaux, 646 (617); sociétés de petits prêts d'argent, 988 (899); sociétés de petits prêts pour le crédit à tempérament, 68 (61); grands magasins, 510 (468); magasins de meubles et d'appareils, 201 (190); banques à charte pour prêts personnels, 2,890 (2,544).

Coton brut

Les filatures canadiennes de textile ont entamé 15,374 balles de coton brut au cours du mois de juillet, comparativement à 26,619 au cours du même mois l'an dernier.

En rendant aujourd'hui publiques ces statistiques, l'Institut Canadien des Textiles note que quatre filatures étaient en grève depuis quatre mois à la fin de juillet alors que le total cumulatif pour l'année était de 239,956 balles (500 livres chacune), au regard de 262,289 balles pour la même periode en 1965.

Amérique latine : l'ordre du jour est maintenant à l'intégration économique

WASHINGTON, (AFP) — L'intégration économique de l'Amérique latine a maintenant nettement pris le pas sur la réforme de la charte de l'Organisation des Etats américains dans l'ordre des problèmes prioritaires qui se posent au système interaméricain. L'une des conséquences vraisemblables de cette nouvelle tendance est que, contrairement à ce qui avait été prévu il y a très peu de temps encore, la réunion des chefs d'Etat du continent américain siégera avant la conférence interaméricaine ministérielle de Buenos Aires.

Il est en effet frappant qu'à mesure que le projet de la réunion au sommet prend corps, la conférence interaméricaine chargée de la réforme de la charte de l'OEA semble reculer vers un avenir incertain. Elle devait à l'origine s'ouvrir le 29 août. Mais, à la suite du coup d'Etat militaire intervenu à Buenos-Aires entre temps, le conseil de l'OEA a décidé de l'ajourner. Une nouvelle date devra être fixée avant le dix octobre prochain.

Au début, la majorité des gouvernements américains était opposée à un nouvel ajournement même pas. Certains avaient même préconisé le maintien de la date originale et le transfert de son siège. L'une des raisons de cette attitude était non seulement l'urgence que présentait à leurs yeux la réforme de la charte, mais leur conviction que la conférence devrait précéder la réunion des chefs d'Etat. Les ministres des Affaires étrangères qui participent à la conférence inter-américaine auraient eu pour tâche additionnelle d'élaborer l'ordre du jour pour les présidents du continent.

La situation est maintenant renversée. La "déclaration de Bogota" est le principal facteur qui a contribué à cet état de choses. Ce document, signé par les chefs d'Etat de Colombie, du Chili, du Vénézuela et les représentants personnels des présidents de l'Equateur et du Pérou, constitue en quelque sorte un avant-projet d'ordre du jour pour la réunion au sommet, et il est presque entièrement consacré aux mesures à prendre pour accélérer l'intégration économique latino-américaine.

Avant même d'avoir été portées à la connaissance des au-

Voir AMERIQUE en page 19

RUSSELSTEEL LIMITED

MARC RIOUX, P.S.C., B.A., LL.L.

F. JOHN GANLEY, B.Com., C.A.

L.-A. Robidoux, Directeur de la Division Est de Russelsteel Limited, annonce la nomination de M. M. Rioux au poste de Gérant des Ventes et M. F. John Ganley au poste de Directeur du Personnel, Division Est de Russelsteel Limited avec siege social à Montréal.

M. Rioux est diplômé du Collège d'Etat Major de l'Armee Canadienne, de l'Université de Laval et de l'Université de Montreal. Il est membre du Barreau de la Province de Québec. Avant cette nomination, M. Rioux fut successivement Directeur du Personnel et Directeur des Opérations de la Division Est de Russelsteel.

M. Ganley est diplômé en Sciences Commerciales du Collège Loyola et il est membre de l'Institut des Comptables Agréés du Québec.

Russelsteel Limited, qui exploite des entrepôts d'acier à Montreal, Toronto et Winnipeg, est une filiale de Hugh Russel & Sons Limited, une societe anonyme dont la fondation remonte à 1826.

AVIS DE DIVIDENDE

Aux actionnaires de la compagnie LES PREVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE GENERALE

PRENEZ AVIS que le bureau de direction à une assemblée tenue le 10ième jour de février 1966, a déclaré un dividende de cinquante cents ($0.50) par action ordinaire, payable le premier jour de septembre 1966 aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés dans les livres de la compagnie avant le 16ième jour d'août 1966.

Donné à Montréal, le 23ième jour d'août 1966.

PAUL-EMILE LAFRANCE, secrétaire.

AVIS DE DIVIDENDE SPECIAL

Aux actionnaires de la compagnie LES PREVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE GENERALE

PRENEZ AVIS que le bureau de direction à une assemblée tenue le 10ième jour de février 1966 a déclaré un dividende spécial de cinquante cents ($0.50) par action ordinaire, payable le premier jour de septembre 1966 aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrés dans les livres de la Compagnie avant le seizième jour d'août 1966.

Donné à Montréal, le 23ième jour d'août 1966.

PAUL-EMILE LAFRANCE, secrétaire.

ESSO

IMPERIAL OIL LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de quarante-cinq cents (45c) par action a été déclaré sur le capital-actions émis de l'Imperial Oil Limited et sera payé le 30 septembre 1966 aux actionnaires enregistrés à la clôture des affaires le 2 septembre 1966.

Par ordre du Conseil d'Administration
Le Secrétaire général,
G. M. Henderson

Toronto, Ontario
ce 23ième jour d'août 1966

IAC

INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné que les dividendes suivants ont été déclarés pour le trimestre se terminant le 30 septembre 1966, payables le 30 septembre 1966, aux actionnaires inscrits le 9 septembre 1966 :

Un dollar et douze cents et demi ($1.12½) par action privilégiée à 4½% cumulatif, rachetable, d'une valeur au pair de $100.

Trente-cinq cents et quatre-vingt-quatorze centièmes ($5.94c) par action privilégiée à 5¾% cumulatif, rachetable, d'une valeur au pair de $25.

Trente cents ($0.30) par action ordinaire sans valeur au pair (dividende trimestriel régulier).

Par ordre du Conseil d'administration.

P. J. Brown, secrétaire.

Montréal, Qué., le 24 août 1966.

CROWN ZELLERBACH

M. CHARLES R. DAHL

La nomination de M. Charles-R. Dahl au poste de vice-président administratif de Crown Zellerbach Canada Limited est annoncée par M. Robert G. Rogers, président et officier administratif en chef. M. Dahl était vice-président de la section de la manufacture, à la Crown Zellerbach Corporation de San Francisco. M. Dahl entra au service de l'organisation Crown Zellerbach en 1950, comme ingénieur industriel à Portland, Oregon. Il fut associé à l'industrie de la pulpe et du papier de la Côte du Pacifique, durant 10 ans, avant de déménager vers le sud des Etats-Unis, où il dirigea les moulins à papier de la Corporation à St. Francisville et Bogalusa, en Louisiane. Il déménagea à San Francisco, en 1964. M. Dahl est diplômé en génie mécanique du Cooper Union, de New York et il a reçu sa maîtrise en administration commerciale de la Stanford Graduate School of Business.

THE OGILVIE FLOUR MILLS COMPANY, Limited
AVIS DE DIVIDENDES

Un dividende régulier de 15 cents l'action pour le trimestre se terminant le 31 août 1966 et un dividende supplémentaire de 10 cents l'action ont été déclarés sur les actions ordinaires de la compagnie Ogilvie Flour Mills, Limited, payables le samedi 1er octobre 1966, aux actionnaires enregistrés à la fermeture des livres le vendredi 2 septembre 1966.

D'ordre du bureau de direction,
Le vice-président et secrétaire,
F. T. REA.

DOMINION GLASS COMPANY LIMITED

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de un et trois quarts pour cent (1 3/4%) a été déclaré sur les ACTIONS PRIVILEGIEES de la compagnie pour le trimestre se terminant le 30e jour de septembre 1966.

AVIS est également donné qu'un dividende de quinze cents (15 cents) l'action a été déclaré sur les ACTIONS ORDINAIRES de la compagnie pour le trimestre se terminant le 30e jour de septembre 1966.

Les dividendes ci-haut mentionnés seront payables vendredi, le 14e jour d'octobre 1966, aux actionnaires enregistrés à la fermeture des livres lundi, le 26e jour de septembre 1966.

D'ordre de la direction,
Le secrétaire,
T. B. KING.

Montréal, le 23 août 1966.

IBM

DIVISION DES FOURNITURES MECANOGRAPHIQUES

Une carrière nouvelle s'offre à ceux qui désirent devenir vendeur professionnel dans le domaine grandissant du traitement des données. Les avantages y sont excellents et les chances de promotion très attrayantes.

Les candidats doivent être bilingues, posséder un diplôme universitaire ou l'équivalent et une certaine expérience des affaires.

Un territoire exclusif vous sera assigné après avoir suivi un cours complet vous familiarisant avec tous nos produits. Vous serez dès lors en relation étroite avec les clients actuels et éventuels d'IBM en leur suggérant les fournitures mécanographiques requises pour assurer un rendement maximum de leurs systèmes de traitement des données.

Si vous êtes intéressé à vous tailler une carrière lucrative dans une compagnie des plus prospères, veuillez écrire à :

Monsieur G. Claude,
International Business Machines Company Limited,
5, Place Ville-Marie,
Montréal 2 (P.Q.).

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Abitibi	10¼	10⅛	—
—	Algoma	27⅜	27⅜	—
—	Alliance	135	135	
700	Alcan	30⅞	30⅛	30⅛
—	AngT 4½ p	37½	37½	—
—	AngT 290 p	49	49	—
100	ArgC pr	11	11	11
—	Asbestos	22	22	—
—	Atl Sug	9½	9½	—
—	Bq CN	57	57	—
—	Bq d'Eparg	12⅛	12⅛	—
125	Bq Imp-C	57	57	57
—	Bq Mont	55⅜	55¼	—
—	Bq N-E	65	64¾	—
—	Bq PC	43¾	43¾	—
—	Bq Roy	68	67¾	—
—	Bathurst P	26½	26½	—
—	Bath Wts	10⅞	10⅞	—
—	Bath P 5¼	17¼	17¼	—
250	Bell Phone	49¾	49⅝	49⅝
—	BowMer Pr	50⅜	50⅜	—
—	Bowater	7⅛	7⅛	7⅛
500	Brazil	8¾	8¾	8¾
—	BA Oil	29¾	29½	29½
1100	Brinco	5¼	5¼	5¼
—	Bruck (A)	25½	25½	25½
—	Bruck (B)	12¼	12¼	12¼
500	VAE	8	8	8
—	Cal Pow	23	22½	22½
100	Can Cem	39¾	39¾	39¾
—	Can Cem Pr	25¾	25¾	25¾
—	Can Iron	19½	19½	—
—	C S L Pr	6	6	—
200	C Brew	6¼	6¾	6¾
—	C Brew A	37	37	—
—	C Brew B	44½	44½	—
—	C I L	17	16⅞	—
—	CI Pow	26	25½	—
200	C Marconi	5¼	5¼	5¼
—	CPR	57	56⅞	—
—	CPR 4% Pr	7⅛	7⅛	—
—	C Pfina	10½	10½	—
—	C Vickers	17	17	—
—	Central Del	10⅛	10⅛	—
—	Chemcell	13¼	13¼	—
200	Col Cell Pr	22½	22½	22½
—	Cominco	36⅝	36½	—
25	Cons Paper	36⅝	36⅝	36⅝
—	Cons Glass	11⅝	11⅝	—
—	Crain RL	29	29	—
—	Cr Zell A	21½	21½	—
—	Crush Int	14¼	14	—
—	Denison	55	54	—
—	Dist Seag	30	29¾	—
100	D Bridge	19¼	19¼	19¼
—	Do Fasco	21⅝	21½	—
—	D Glass	14	14	—
—	D Lime	230	230	—
—	Domtar	16⅞	16¾	—
—	D Text	29⅛	29	—
—	Donohue	7½	7½	—
—	Du Pont	39	39	—
—	Falcon	90	90	—
—	Fam Play	25¼	25¼	—
—	Fleetwood	27	26½	—
—	GS Wares	9⅞	9⅞	—
100	Glengair	150	150	150
—	GL Paper	24⅛	24	—
500	Hawk Sidd	420	420	420
—	Hollinger	21½	21¼	—
200	Home A	21	20¾	20¾
—	Home B	22	22	—
—	Hud B M	73⅜	72½	—
—	Husky Oil	12⅛	12⅜	—
200	Imp Oil	52⅜	52⅛	52⅜
—	Imp Tob	14⅛	14	—
—	Ind Accep	21¼	20½	—
500	Int Nickel	86½	86½	86½
—	Int Util	24½	24¼	—
—	Int Ut Pr	28	27¾	—
—	Inter PL	76¾	76	—
—	Inv Gr A	10⅛	10⅜	—
—	Labatt	17	17	—
—	Loeb M	12¼	12¼	—
—	MacMillan	24⅜	24½	—
—	Marit Elec	25½	25½	—
—	Marit Tel	22¾	22½	—
300	Massey F	29¼	28¾	28¾
—	Miron 6%	8¾	8¾	—
—	Molson A	16½	16	—
100	Mtl Trust	15	15	15
—	Moore Cp	78	77	—
—	NFLD Light	9½	9⅛	—
500	Noranda	48¾	48½	48½
1000	Nth & C Gs	12	12	12
—	NS LP	11	11	—
—	Ocean Fish	11	11	—
—	Ogilvie	13⅜	13¾	—
—	Oshawa (A)	24	24	—
—	Pac Pete	10⅛	10⅛	—
—	Phillips C	34	33½	—
—	Pow Corp	10½	10½	—
—	Price	13½	13⅜	—
—	Price Pr	82	82	—
—	QN Gas	12⅛	12⅛	—
—	Que Phone	19¾	19¾	—
—	Reitman's A	9	8½	—
300	Rio Algom	22¾	22½	22½
—	Rollands (A)	11¾	11¾	—
—	Rothmans	30	28¾	—
—	Royalite Pr	18½	18½	—
—	St L Cm A	31	31	—
—	Shell Can	21¼	21	—
—	Shell I Pr	25¾	25¾	—
—	Shop Save	12¾	12¾	—
—	Simpsons	27	26¾	—
—	Southam	32	32	—
—	SS Steel	10¼	10¼	—
100	Steel Can	22½	22½	22½
—	Stnbg A	19¾	19½	—
—	Texaco Can	56¾	56¾	—
—	T Grp A	10⅛	10⅛	—
—	Tr-C PL	30½	30⅜	—
—	Tr-C PL Pr	47	47	—
—	Tr Mt PL	16½	16½	—
—	Triad Oil	204	204	—
—	Un Carbide	23¾	23¾	—
—	Walk GW	28¼	27⅝	—
—	WCoast Tr	25½	25½	—
—	Zeller's	24½	24⅜	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	Clôt.
12000	Agassiz	29	28	29
6000	Ajax	15	15	15
—	Alscope	190	175	175
500	Alsof	6	6	6
—	Amg B Bel	20	20	—
—	Amer Metro	205	200	—
—	Anthonian	19	18	—
—	Arno	4	4	—
—	Augustus	60	60	60
—	Band-Ore	16½	16	16
—	Bateman	5½	5½	5½
—	Black Rv	18	17½	—
800	Blue Bon	305	305	305
—	Bluewater	15	15	—
280	B Carpets	40	40	40
—	Bruce-Presto	9	9	—
—	Burnt Hill	29	27	—
—	Cadamet	8	7½	—
—	Camflo	430	425	—
—	C Interurbn	300	300	—
—	C Magnesite	63	63	—
1000	C Scurty A	200	200	200
1500	Carbec	30	30	30
300	Cessland	355	350	350
50	Chemalloy	100	100	100
—	Chipman	37	32	—
—	Coastal M	16	15	—
—	C'modore	96	90	—
—	Cmdore w	25	25	—
—	Cominga	9	9	—
—	C Manitoba	24	24	—
—	C New Pac	26	26	—
—	C Virginia	44½	44½	—
—	Crusade	17½	17½	—
500	Delta Min	13	13	13
—	Doisan	28	26½	—
—	Dom Exp	15½	15½	—
—	Dom Lease	26	26	—
—	Dumont	24½	24	—
1500	East Vent	19	19	19
—	Empire Min	18	16	—
—	Equity Ex	69	68	—
1000	Fab Met	15	155	15
—	Flint Rock	17	17	—
—	For Power	13½	13½	—
—	FT Reliance	32	28	—
—	Fox Lake	15	14½	—
—	Frigistors	45	43	—
1000	Futurity	45	45	45
—	Glen Lake	170	165	—
—	Grt W Min	90	90	—
—	Grissol	195	195	—
—	Guardian	17	17	—
—	Guarantee	18	17	—
—	Inland Ch	10	9½	—
—	Inspiratn	170	165	—
500	Int. Norval	29	29	29
—	Intp Dred	14	12½	—
—	James B	29	29	—
—	Jubilee	168	161	—
—	Keltic Mng	18	18	—
Kdm	Dt	¼	¼	—
—	K Desmond	42	42	—
—	Kiena	73	73	—
100	Kodiac Pet	140	140	140
—	Laduboro	61	59	—
—	Lingside	4½	4	—
5500	Louanna G.	27	26	26
—	Massval	7	7	—
—	Matachewan	40	40	—
—	Mid-Chib	16	15	—
—	Midepsa	340	335	—
—	Miro Mines	20	20	—
—	Mistango	16½	16	—
—	Moly Hill	18	16	—
—	Mt Costiga	19½	18	—
—	Mt Pleast	30	30	—
—	N Mormaq	4	4	—
—	N Imperial	148	148	—
—	NW Amulet	7	6	—
—	Nocana	9	7	—
4000	NA Rare M	45	44	45
—	NorthEx	50	50	—
—	Opm Ex	11½	11	—
—	Pat Silv	35	33½	—
200	Peace Riv	875	860	860
11000	Pennbec	27	27	27
—	Peso S	125	125	—
500	Phoenix O	330	330	330
—	Potash	16	14	—
—	Q Indust M	7	7	—
—	Queenston	12½	12½	—
1000	Rancheria	33	33	33
—	Rexspar	10	9½	—
1000	RA Pete B	145	145	145
—	Rusty L	23	19½	—
—	St-L Colum	185	185	—
—	St-L Div Ld	79	79	—
—	St Lucie Ex	17	17	—
—	Sapawe	26	26	—
—	Silver Reg	28	26	—
—	Silver Sum	16	15	—
500	Silver T	35	35	35
—	S Dufault	8	8	—
—	Spartan Al	47	46	—
—	Stairs Ex	18	18	—
—	Sturgeon	75	75	—
—	Sullivan	470	470	—
—	Tache	11	11	—
—	Talisman	36	35	—
—	Tazin	5½	5	—
500	Titan	5	5	5
—	Un Obalski	24	24	—
—	UTowns E	15	15	—
—	Westairs	67	62	—
41500	West Hill	80	76	76
16500	West Tin	68	66	67
21500	Wisconsin	51	50	50

INDICES DE LA BOURSE DE MONTRÉAL

	65 Ind.	13 S. Pub.	7 Bq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture 25 août 1966	147.48	133.60	110.27	141.34	109.76
Clôture 24 août 1966	148.61	133.96	110.70	142.25	108.45
Semaine dernière	149.65	133.86	112.61	143.18	109.90
Mois dernier	157.84	138.99	116.02	150.34	113.77
Haut 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas 1966	147.35	132.19	110.15	141.02	107.91
Haut 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas 1965	151.81	113.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA			
¾ Perpetuels	1965	68½	69½
4½ 15 déc.	1966	99¼	99¾
4 1er avril	1967	98½	99¼
5 1er juillet	1970	97¾	98½
5½ 1er aout	1980	96¾	97¼
2¾ 15 juin	1968	95½	96
3¼ 1 juin	1976	79½	80½
4¼ 1 sept.	1972	90½	91½
5½ 1 oct.	1975	98	97
4½ 1 sept.	1983	84	85
5¼ 1 mai	1990	90½	91½
5½ 1 oct.	1969	99	99¾
CNR 5½ 15 dec.	1971	97	97¾
CNR 5 oct.	1987	87½	88½
CNR 5¾ 1 Jan.	1985	96¾	97¾
CNR 4 fev.	1981	79¾	80¾
CNR 4½	1967	98¾	99½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
Alta G Tel 6	1991	97	98
BC Elect 3¼	1967	98½	99½
BC Elect 5½	1989	90	91
Man. Hyd 5¼	1988	87½	88½
NLFD 5¼	1985	85½	86½
BC Elect 5¾	1977	95¼	96¼
N.B. 5½	1989	88¾	89¾
N.S. 5½	1985	89¼	90¼
Ont. 3	1970	89¾	90¾
Ont. 5½	1985	91¼	92¼
Ont. Hy 2¾	1968	94	95
Ont. Hy 5½	1985	89¼	90¼
Que. 5½	1990	87¼	88¼
Que. 3	1969	91¼	92¼
Que. 5¼	1987	84¾	85¾
Que. Hy 5	1995	80¼	81¼
Que Hy 3¼	1974	81	81
Que. Hy 5½	1988	87¾	88¾
Saskatch. 5½	1985	91	92
MUNICIPALITES			
Montreal 5¼	1989	88¼	89¼
Tor Mt 5½ 15 juin	1985	90¼	91½
Vanc 5¼ 15 juin	1977	92	93
Hamit 5¼ 15	1977	91¼	92¼
EMPRUNTS CONVERTIBLES			
Abitibi 4½	1966	99⅛	100
Brazil Tr 4½	1971	91	94
Cdn Petrofina 4	1972	86	88
Cdn Utilities 5¼	1977	118	—
Int Nat Gas 5½	1977	89	91
Loblow 4¼	1976	153	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	92	95
Simpson's 5	1976	200	—
Simpson's 5½	1979	122	—
TC Pipeline 5	1989	98	100
Triad 4¼	1971	88	90

W Coast 5½ xd	1988	101½	103½
INDUSTRIES			
Abitibi 6¾	1977	97	99
Algoma 5¼	1978	89	91
B P Tanker 6¼	1985	96½	98½
BA Oil 5½	1977	90	92
Can Cement 3¾	1975	82	84
Cdn Br Alum 5¾	1980	94	96
CIL 5¼	1977	95¼	96¼
CPR 5	1983	87	88
Cr Foncier 5¾	1985	87	89
Dosco 6	1985	87	89
Dom Stroes 5½	1976	95	96
Domtar 5⅝	1990	89	91
Eaton Acc 5¾	1985	92¾	93¾
Imp Oil 3	1969	90	91
I A C 6½	1983	97	98
Roynat 6¼	1981	96½	97
Roy Tr Mortgage 6	1975	95	96
Shell Oil 5⅛	1977	97	99
St Law Corp 5	1978	87½	—
Simpsons 4¾	1973	92	94
Traders Fin 5¾	1985	81	83
Woodward's 7¾	1985	92	94
Weston 5½	1983	90	92
SERVICES PUBLICS			
Aug Con Tel 6	1983	94	—
Alta G Tk 5¼	1985	92	99
Bell Tel 5¾	1984	93	95
Bel 3¼	1979	77	79
Bell 6¼	1978	98	100
Bell 5½	1982	91	93
Bow Pow 3¼	1980	77	79
Broz Tr 6¼	1900	93	—
BC Phone 5¾	1986	92	94
Colgory P 5¼	1982	93¾	—
Cdn Elect 4	1968	95¾	—
C West NG 5¾	1982	93	95
Cana Gas 5¾	1984	94	—
Can Gas 5	1978	88	—
Gt Lakes 5¾	1977	94	97
Lakeland NG 6	1982	92	95
Marit El 5¾	1983	91¼	—
NFLD & P 5½	1978	91¼	—
N Ont N Goss 5¾	1982	91	94
North Tel 5¾	1983	92	—
Northw Ut 5¾	1968	91	—
Que Nat Gas 5¾	1985	87	89
Qu Nat 6	1988	91	—
Que Tel 5¾	1983	91	—
TC Pipe 5.85	1987	92	94
Union G 5½	1977	92	94
IMMEUBLES			
Brant Coach 6	1978	94	—
Eaton 6	1978	88	91
Eaton R 3½	1968	96	—
Steinbg 6	1983	94	97
Loblaw's 5½	1983	98	91

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Industrial Acceptance	0.35		30 sep.	9 sept.
Ogilvie Flour Mills	0.15		1 oct.	2 sept.
Great Lakes Paper	0.25		1 oct.	2 sept.
Consolidated Paper	0.50		14 oct.	2 sept.
Dominion Glass	0.15		14 oct.	26 sept.
Fanny Farmer Candy	0.40		30 sep.	15 sept.
Asbestos Corp.	0.25		30 sep.	9 sept.
Bell Telephone	0.62		14 oct.	15 sept.
Can. Iron Foundries	0.25	(tr.)	3 oct.	2 sept.
Crane Co.	0.40	(tr.)	21 sep.	9 sept.
Goodyear Tire	$1.00	(tr.)	30 sep.	9 sept.
Island Telephone	0.25		15 sep.	31 août

AMERIQUE

SUITE DE LA PAGE 18

tres gouvernements, les aspirations des cinq pays sud-américains avaient reçu l'appui sans réserve du président Johnson. Prenant la parole aux cérémonies commémoratives du cinquième anniversaire de l'Alliance pour le progrès, au moment même où la "déclaration de Bogota" était rendue publique, le président des Etats-Unis a donné à l'Amérique latine l'assurance que son gouvernement aidera par tous les moyens les efforts de ses voisins en vue de l'intégration.

De l'avis des milieux interaméricains autorisés, la mise au point de l'ordre du jour de la réunion présidentielle pourra être effectuée par les ministres des Affaires étrangères américains au mois de septembre à New York, à l'occasion de leur présence simultanée à l'assemblée générale des Nations-Unies.

Si, comme on le prévoit actuellement, les présidents américains se réunissent dans le courant de la première moitié de décembre 1966, la conférence interaméricaine de Buenos Aires pourrait avoir lieu au début de l'année prochaine. Ainsi, les pays rédacteurs de la réforme de la charte de l'OEA pourraient, s'il y a lieu, tenir compte des résolutions adoptées par leurs présidents. On espère de même que dans l'intervalle, le climat politique de l'Argentine aura évolué de manière à permettre la présence à Buenos Aires de tous les gouvernements américains.

La baisse s'accentue

MONTREAL. — Les prix baissaient ce matin à la Bourse de Montréal. Le début lent de la séance tendait à indiquer que les investisseurs attendaien quel serai l'allure à Wall Street.

International Nickel a baissé de ½ à 86½ et Téléphone Bell, de ⅜ à 49⅝. Rio Algom a perdu ¼ à 22½ et Canadian Breweries, ⅛ à 6¾.

Parmi les valeurs spéculatives, West Hill Copper était en hausse de cinq cents à 79 cents. Tandis que Cessland a baissé de cinq cents à $3.50.

* * *

TORONTO — La baisse des prix des valeurs à la Bourse de Toronto, baisse qui dure depuis déjà plusieurs jours, s'est considérablement accentuée ce matin. L'indice des industrielles, qui constitue un indicateur du mouvement des principales valeurs, a diminué de 1.1 point au cours de la première demi-heure de transactions, soit la baisse la plus forte depuis longtemps. Les dirigeants de la Bourse mentionnent qu'il est difficile d'obtenir des statistiques pour faire des comparaisons. Cette baisse porte l'indice à 147.77 points soit le niveau le plus bas depuis le 8 avril 1964. Au début de l'année, l'indice s'établissait à 168.56. L'activité était faible. Les courtiers estiment que le déclin est lié aux craintes des investisseurs concernant l'évolution économique nationale et internationale. Parmi les principales valeurs, International Nickel of Canada a perdu $1 à $86, Massey-Ferguson $1.63 à $28 et CPR 38 cents à $55.75.

* * *

NEW YORK — Les prix ont descendu considérablement à la Bourse de New York ce matin au début de la séance. Les valeurs important es ont été les plus touchees. Presque toutes les sections sont à la baisse. Les courtiers estiment que la situation du crédit qui a été resserré et les craintes que suscitent la grève au Vietnam influencent grandement les cours.

du parquet de la bourse

LONDRES — A Londres, la tendance à la baisse persiste également. Les valeurs transigées en dollars sont en baisse, et parmi les valeurs canadiennes, Aluminium a perdu 1¾ à 62½ alors que Trans-Canada Pipe Lines, BA Oil et International Holdings perdaient chacune un point. Cominco perdait 1¾ à 71 et Canadien Pacifique près de 2 points.

* * *

PARIS — La physionomie du marché est encore bien incolore. Les fluctuations sont très étraoites et sans orientation définie. Les échanges, d'ailleurs, sont toujours aussi restreints et ne dépassent qu'occasionnellement le débat des cours d'ouverture.

Les rentes françaises sont délaissées mais aux obligations indexées, les charbonnages de France 3 p. cent regagnent du terrain. Assez bonne tenue des banques avec une nouvelle avance de la cie bancaire : repli pourtant de l'Union de Crédit pour le bâtiment. Quelques progrès sont observés aux constructions électriques, sur machines Bull et Thomson, entre autres. Très peu de changement parmi les métallurgiques et de l'irrégularité aux valeurs de pétrole.

Dans le groupe étranger, la lourdeur l'emporte largement devant la brièveté du mouvement de reprise de New York.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

CLOTURE DU 24 AOUT 1966

	Achat	Vente
Adonac	2.61	2.85
Andreae Equity	3.06	3.34
All Cdn Com	6.76	7.41
All Cdn Div	8.67	9.50
American Growth	5.35	5.85
Assoc Investors	5.37	5.42
Beaubran	37.26	40.46
Canada Growth	5.50	6.04
Canada Security	4.78	5.25
Cdn Gas Energy	9.47	10.38
Cdn Investment Fund	3.69	4.05
Cdn Trusteed	4.61	5.04
Canafund	48.18	50.59
Champion Mutual	6.60	7.17
Collective Mutual	5.53	6.01
Commonwealth Intl	9.54	10.45
Commonwealth Intl Lever	9.07	9.94
Corporate Investors	5.32	5.81
Diversified Income A	1.33	1.46
Diversified Income B	5.31	5.83
xDividend Shares	3.32	3.65
Dominion Compound	4.08	4.43
Dominion Equity	5.45	5.67
xDreyfus	12.19	13.30
Entarea Investment	13.87	14.01
European Growth	6.16	6.73
Federated Financial	4.28	4.68
Federated Growth	6.19	6.76
Fonds Collectif A	6.67	7.25
Fonds Collectif B	5.31	5.48
Fonds Collectif C	7.65	8.31
Fonds Desjardins A	4.57	—
Fonds Desjardins B	4.73	—
Fraser	10.26	10.31
Gis Compound	7.67	8.38
Growth Equity	4.89	5.34
Growth Oil and Gas	11.69	—
Guardian Growth	4.81	5.23
Harvard	9.62	10.46
Investors Growth	8.61	9.35
Investors Intl Mutual	5.48	5.96
Investors Mutual	4.65	5.05
xKeystone Cust S-1	22.51	24.56
xKeystone Cust S-4	5.48	5.99
xKeystone Cust K-2	6.53	7.13
Molson M Fund	3.62	3.69
Mutual Bond	8.17	8.54
Mutual Accumulating	4.83	5.28
Mutual Income	5.81	6.35
Natural Resources	4.92	5.38
One William Street	14.91	—
Le Fonds P.E.P.	4.03	4.38
Pret et Revenu Mutuel	6.67	7.29
Provident Mutual	4.66	5.09
xPutnam Growth	11.46	12.52
Raddison	4.36	4.79
Regent Fund	7.75	8.47
Research Investment	13.59	14.85
Savings Investment	6.67	7.29
Exec Fund of Canada	6.45	7.07
xTV Electronics	9.93	10.23
Timed Investment Fund	6.35	6.83
United Accumulative	8.79	9.61
Universal Svgs Equity	4.93	5.39
Western Growth	—	—

x—Fonds américains

fruits et LEGUMES

MONTREAL, (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : jaune transparente $2.25 à $2.50, rouges hâtives et Melba $2.25 à $2.50, duchesse $1.75 la boîte.

Aubergines : $4 à $4.30 le minot.

Bleuets : $8.50 le cageot de 16 pintes, $3.50 à $3.75 le panier de 11 pintes, $2.75 le cageot de 12 chopines.

Betteraves : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1.25 à $1.50 les 50 livres.

Blé d'Inde : .15 à .25 la doubaine.

Brocoli : $2.25 à $2.50 la douzaine.

Carottes : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1.25 à $1.50 les 50 livres.

Chicorée et escarole : $1 à $1.25 la douzaine.

Céleri : $1.25 à $2 la douzaine, $3.50 à $3.75 le cageot de 24.

Choux de Bruxelles : $3 les 16 pintes.

Choux rouges ou verts : $2.25 à $2.50 pour 16.

Choux fleurs : $3 à $4 la douzaine.

Choux chinois : $2.25 à $2.50 la douzaine.

Concombres : $1.75 à $2 les 6 douzaines.

Courges : marrow $2 à $2.50 le minot, $1 à $1.25 le demi-minot, Hubbard $3 la douzaine.

Epinards : $1.25 le minot, $1.75 à $2 les 12 cellos de 10 onces.

Fèves vertes : $2 à $2.50 pour 20 livres.

Fèves jaunes : $2.25 à $2.50 pour 20 livres.

Laitue : en feuilles $1 à $1.50, Boston ou Romaine $1.50 à $2 les deux douzaines, Iceberg, $2.50 à $3 le cageot de 18.

Navets : .50 à .60 le paquet de six, $1.25 à $1.50 le sac de 50 livres et $2.25 le minot.

Poireaux : .75 à .85 la douzaine.

Oignons : échalotes .65 à .75 la douzaine de paquets, oignons verts .75 à .85 la douzaine, $3.50 les 50 livres.

Panais : $3.50 à $4.50 le minot, $3 la douzaine de cellos de 24 onces.

Persil : .75 à $1 la douzaine de paquets.

Piment : vert doux $2 à $3 la boîte.

Pommes de terre : nouvelles lavées $2.50 le minot, .75 à .80, terre noire .50 à .60 les 50 livres.

Radis : .40 à .50 la douzaine de paquets, $2 les 30 cellos de 8 onces.

Tomates : rouges $1.25 à $1.50, roses $2 à $2.50 la boîte.

Cote de l'or

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F cote aujourd'hui 46.40 au marché libre de l'or français.

LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen : $35.19 à l'achat et $35.21 à la vente.

Prix de l'once Troyes d'or à la Bourse londonienne des lingots : $35.18 8/25, 252 shillings, 5½ pence.

cote des grains

25 août 1966

Marché à terme :

WINNIPEG

LIN :	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Oct.	3.04	3.04¾	3.01¾	3.04¾
Déc.	3.06	3.07	3.04	3.07⅞
Mai	3.14	3.15	3.12	3.15⅛
GRAINE DE COLZA :				
Nov.	2.97⅞	2.99	2.91½	2.99¾
Jan.	2.94½	2.93½	2.88½	2.96½
Mars	2.93¾	2.93¾	2.86	2.95⅛
AVOINE :				
Oct.	94⅛	94⅛	93⅞	94¼
Déc.	92½	—	—	92½
Mai	93⅞	93⅞	93⅞	94
ORGE :				
Oct.	1.37¾	1.37½	1.36	1.37¾
Déc.	1.34½	1.34½	1.33⅛	1.34⅛
Mai	1.38⅜	1.38¾	1.37⅜	1.39
SEIGLE :				
Oct.	1.36⅛	1.36⅛	1.34	1.36⅛
Déc.	1.37	1.37¾	1.35½	1.37⅜
Mai	1.44⅜	1.45	1.43	1.44⅜

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 91⅜ ; ex 3 cw 90½ ; 3 cw 90½ ; ex 1 fourragère 90½ ; 1 fourragère 89⅜ ; 2 fourragère 86⅜ ; 3 fourragère 83⅞ ; fourragère mélangée 56.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.35½ ; 1 cw 2-rang 1.35½ ; 2 cw 2-rang 1.33½ ; 3 cw 6-rang 1.34½ ; 3 cw 2-rang 1.32 ; 1 fourragère 1.32 ; 2 fourragère 1.30 ; 3 fourragère 1.27.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.32⅛ ; 3 cw 1.27½ ; 4 cw 1.15½ ; ergoté 1.12½ ; sur voie 1.32½.

LIN : 1 cw 2.98⅛ ; 2 cw 2.93½ ; 3 cw 2.68⅞ ; sur voie 2.98⅛.

GRAINE DE COLZA : No 1 Cdn 2.87⅜ ; No 2 Cdn 2.72⅜.

Marché du lin : Prix comptant : $2.85¼.

CHICAGO

BLE :	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Sep.	1.88	1.88½	1.87⅞	1.87⅞
Déc.	1.94¾	1.95½	1.94⅛	1.94⅞
Mars	1.99¾	2.00⅛	1.99	1.99
Mai	1.98¼	1.99½	1.97⅛	1.97⅞
Juil.	1.86	1.86½	1.85⅛	1.85⅛
MAIS :				
Sep.	1.48¼	1.49¼	1.47½	1.47½
Déc.	1.50¼	1.51⅛	1.49	1.49⅛
Mars	1.55⅛	1.56⅛	1.54⅛	1.54⅛
Mai	1.58⅛	1.58⅝	1.56⅞	1.56⅞
Juil.	1.59⅝	1.60⅛	1.58½	1.58½
AVOINE :				
Sep.	76½	77	75⅞	76
Déc.	81	81½	80	80¼
Mars	84⅛	85	83½	83⅞
Mai	85¾	85⅛	84½	84⅞
Juil.	—	—	—	—
SEIGLE :				
Sep.	1.30¾	1.30¾	1.28¼	1.28½
Déc.	1.37	1.37⅛	1.34⅛	1.34⅛
Mars	1.42½	1.42½	1.39⅞	1.39⅞
Mai	1.44	1.44⅛	1.40¾	1.41
Juil.	1.42½	1.42½	1.41⅛	1.41⅞
FEVES SOYA :				
Sep.	3.53	3.53	3.45⅛	3.46
Nov.	3.22¼	3.23	3.19⅛	3.19⅛
Jan.	3.25⅛	3.27	3.23¼	3.23⅛
Mars	3.30	3.30⅛	3.27½	3.27⅛
Mai	3.32½	3.23⅛	3.29½	3.29½
Juil.	3.33⅛	3.34⅛	3.31	3.31

américaine

par la PRESSE ASSOCIEE

Asamera	1200	3 1-16	3 1-16	3 1-16	—1-16
Bk Ramo	500	7½	7½	7½	
Campb Ch	3100	5⅝	5½	5½	—⅛
CS Pete	2300	1¾	1 11-16	1 11-16	—1-16
C Faraday	400	2⅞	2⅞	2⅞	
C Javelin	500	7⅜	7¼	7¼	—⅛
Creole	700	30⅝	30⅜	30⅜	—¾
Crown CP	300	22⅞	22⅞	22⅞	+ ¼
Dome Pet	1500	16½	16½	16½	+ ⅛
Dom Tar	100	15⅜	15⅜	15⅜	
Giant Yel	700	10⅞	10¾	10¾	—⅛
Goldfield	600	2⅜	2¼	2¼	—⅛
Hunt Ch A	400	25¾	25⅝	25⅝	—⅜
Jupiter	100	3¾	3¾	3¾	
Merrill	4300	¾	¾	¾	
Molyb C	100	1 1-16	1 1-16	1 1-16	+1-16
Molybd	900	43⅛	43⅛	43⅛	—½
Nat Pet	600	1¾	1 11-16	1 11-16	—1-16
N C Oils	1600	2 9-16	2 9-16	2 9-16	
Poc Pete W	100	4⅛	4⅛	4⅛	—⅛
Peel Elder	100	8½	8½	8½	
Scurry R	1300	21¾	21⅛	21⅛	—⅜
Seven Arts	200	18⅜	18⅜	18⅜	—¼
Techncir	400	10¼	10¼	10¼	
Tr Cont wt	100	32¾	32¾	32¾	—¼

denrées AGRICOLES

MONTREAL — Cours de denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : extra gros 72.9, A-gros 70.0 ; A-moyens 63.9, A-petits 42.2.

Beurre : arrivages courants 92 .58, 93 .59.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc en grs 42½, coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .65 à .75 les 50 livres, .25 à .28 les 10 livres ; N.B. .28 à .29 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs : 18 à 19, procédé par rouleau, no 2 en sacs : 15 à 16½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 13½. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. Poudre de lait de 4 à 4½ cents.

Devises étrangères

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	D. Mark	.2696
Angleterre	Livre	2.9992
Argentine	Peso	.0051
Australie	Dollar	1.20
Autriche	Schilling	.0418
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.00050
Chili	Escudo	.2314
Danemark	Couronne	.1553
Espagne	Peseta	.0180
France	Franc	.2193
Hollande	Florin	.2975
Italie	Lire	.001726
Japon	Yen	.002973
Mexique	Peso	.0063
Etats-Unis	Dollar	1.07-9/16
Norvège	Couronne	.1506
Nouvelle-Zélande	Liv. N.-Z.	2.9891
Pérou	Sol	.0404
Suède	Couronne	.2083
Suisse	Franc	.2485
Tchécoslovaquie	Couronne	.1490
Venezuela	Bolivar	.2398

NEW YORK

par la PRESSE ASSOCIEE

CLOTURE DU 25 AOUT 1966

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgn Net
ACF Ind	1500	44½	43¾	43¾	—⅞
Address	4900	60½	56¾	56¾	—2¾
Admiral	27800	48¼	44	44	—3⅞
Alcan Al	9600	29½	28¾	29	—¼
Allegany	1300	9	8¾	8⅞	+ ⅛
Allis Ch	8700	25½	24⅞	25	—¼
Amerada	5600	72⅞	72	72	—¼
Am Con	23100	49⅞	49	49¼	—½
Am Cyan	11100	36	35¼	35¼	—½
Am Home	5400	64	63¾	63⅞	—½
Am Mot	15700	9⅝	9	9	—⅜
Am Smelt	4500	56¼	55⅛	55⅛	—
Am Std	7500	16½	16	16	—¼
Am T Tel	66500	52⅝	51⅛	51⅜	—¼
Am Tob	11800	31½	31	31	
Amsted	1000	43	42¼	42⅜	—½
Ancnda	17300	68¾	67	67	—⅝
Armco Stl	9600	50⅞	50	50⅛	—⅜
Armst CK	3900	49½	48½	48½	—½
Avco Corp	9800	23⅜	22½	22⅝	—¼
Babcock	5300	33⅛	32⅛	32¼	+ ¼
Bell How	16800	46⅝	43⅞	43⅞	—1⅝
Beth Stl	20300	30¾	30	30⅛	—¼
Boeing	23600	59	56¾	56⅞	—1⅛
Borden	6100	34⅞	33⅜	33¾	+ ⅜
Borg War	6400	41¼	40¼	40¼	—⅜
Bos Edisn	900	36⅞	36⅜	36⅜	—⅜
Brunswk	18600	7⅞	7⅝	7¾	
Bucy Erie	12500	26½	24¾	24¾	—1¼
Burl Ind	4300	34¼	33¼	33⅜	
Burrghs	70200	82⅞	76	76	—5½
Calumet	5600	38	35	35⅛	—2⅜
Campbl RL	1900	24¼	23⅞	23¾	+ ⅛
Cmp Soup	4100	27¾	27⅛	27¼	—⅜
Can Dry	1400	26¼	25¾	25¾	+ ¼
C Brew	100	6¾	6¾	6¾	+ ¼
CPR	600	53	52¼	52¼	—½
Case JI	5500	25⅜	23½	23⅞	—⅞
Cater Tr	11500	37¾	36⅞	37⅛	
Celanese	9300	63¼	61	61	—2½
Ches Ohio	4400	63⅜	62⅝	63	+ ¼
Chrysler	85800	36½	35¼	35⅞	+ ⅛
Cities Sv	20700	50	48¼	48⅝	—1¼
Clark Eq	7900	25¼	24⅞	24⅞	—⅜
Clevite	500	41¼	40¾	40¾	—⅜
Coca Cola	3300	75¾	74⅞	75¼	—¼
CBS	9600	55¾	54	54	—2
Col S Oh	200	32¾	32½	32¾	+ ½
Com Solv	5300	43⅞	41	41	—3
Com Sat	6000	49	47⅛	47⅛	—⅜
Con Edis	32100	33¾	32½	32½	—⅝
Containr	4500	31¼	30½	30½	—½
Cont Can	4200	62	61⅛	61½	
Cont Mot	2600	16⅛	15⅛	15⅛	—⅛
Cont Oil	3400	58½	58	58	—⅞
Contr Data	32200	36	33¾	33¾	—1⅜
Copw Stl	400	22½	22	22	
Corn Prd	28100	40⅛	39	39	—½
Crane Co	1000	38⅜	37½	37½	—⅝
Cr Zell	2800	43⅞	43¼	43⅜	+ ¼
Curtss Wr	6300	21	20¼	20¼	+ ½
Deere	7700	64½	63	63¼	—1⅛
Det Stl Cp	3100	16¼	15	15⅛	—1
Dome M	5800	44½	43	43	—½
Douglas	18300	55⅞	53	53	—2½
Dow Chem	4900	67½	67	67⅛	—⅞
Du Pont	11200	172¾	168¼	168¼	—2¾
East Kod	16900	121⅝	118¼	119¼	—1½
Eaton Yt	3900	26⅞	25¾	25¾	
El Paso NG	6500	18¼	18	18⅛	
Essex Wire	1800	43½	42⅛	42⅛	—1⅛
Evershp	4700	18¼	17¼	17¼	
Firestn	4300	43¾	43	43⅞	—⅛
Ford Mot	29600	43	42⅜	42½	
Frueh Tra	69500	27¼	27¼	27⅜	—⅛
Gen Dyn	25200	44⅛	42⅛	42⅛	—1¼
Gen Elec	21000	89⅞	87⅛	87⅛	—1⅛
Gen Fds	3800	67½	66	66⅝	—⅜
G Instru	96600	64⅛	66	66⅞	—⅜
Gen Instru	96600	64⅜	59	59⅞	—5⅞
Gen Mills	1900	58½	56½	58⅛	+2½
GMC	67000	74⅞	72¾	73	—⅞
G P Cem	5200	11	10¾	10⅞	
G Tel El	26200	40	39¼	39⅛	—⅝
Gen Tire	12600	32⅛	31⅛	31⅛	—⅝
Ga Pac Cp	4200	38⅞	37	37½	—⅜
Glidden	2500	20¾	20	20	—¾
Goodrich	9700	60	58¾	58¾	+ ¼
Goodyear	12200	48¼	48⅛	48⅛	—⅜
Granby	100	27	27	27	+ ⅜
Grand Un	10900	17⅜	17	17	—⅜
Gt A P	6400	28⅛	27¾	27⅞	
Gt Nor Ry	10700	50⅛	49⅝	50	
Gulf Oil	15100	15	50⅜	50⅞	—⅛
Heinz	4300	29	28⅜	28⅜	—⅝
Homstk	2900	49¼	48	49	+ ¾
Honeywel	10100	69⅞	67	67¼	—1½
Hud B M	1300	68½	67¾	68⅛	—¼
Ill Ct Ind	500	67	66⅞	67	+ ¼
Ing Rand	2500	38⅞	38	38⅛	+ ⅛
Ins No Am	2100	72	71¼	71¼	
Interlake	800	30⅛	30¼	30½	+ ¼
IBM	10700	330½	324¼	324¼	—3¾
Int Harv	10500	40¼	39¾	40	+ ⅛
Int Nick	9900	82	81	81	—1¼
Int Pap	17000	26¼	25¾	26	—⅛
Int Tel T	10600	70¼	69	69	—⅝
Johns M	2500	50¼	49⅞	49¾	—¼
Kays Rth	3700	32	31⅛	32	+ ¼
Kellogg	4200	32¾	32⅛	32¾	+ ¼
Kennecot	35100	30¼	29⅞	29⅞	—⅛
Korvette	2900	14¾	14¼	14⅛	+ ⅛
Kresge	11900	40	38¾	39	—½
Kroehler	1400	21½	21	21½	+ ½
Lib McN L	1300	11⅛	11⅛	11⅛	—⅛
Lnk Belt	1000	35⅝	35¼	35¼	+ ¼
Littn Ind	16800	72⅜	69½	69½	—2½
Lock Airc	8300	56½	55	55¼	—⅛
Loew's	2000	24⅞	23	23	—1¼
Mad S Gar	2700	3¼	3⅛	3⅛	—⅛
Magnavox	119300	56¾	53⅛	53¼	—2⅞
Mallory	2500	60¾	58½	58½	—2
Marath Oil	5600	54¼	53¼	54	+ ½
Marine Md	2200	25½	25¼	25½	+ ¼
Mar Cemxd	1000	15⅛	14¾	15	+ ¼
Marsh Fld	1500	46⅛	45⅞	45⅞	—¾
Martin M	10700	21⅛	20½	20½	—1
Mass Ferg	17000	29¾	27⅝	27⅞	—1½
McKee	1200	20⅞	20½	20⅞	+ ⅞
Merck	3500	73	71	71	—1¼
MGM	15200	29¾	28⅞	28⅞	—⅛
Mnn MM	6300	79½	78¼	78¼	—½
Mohsco xd	8800	18¾	17¾	17¾	—¾
Monsnto	8800	61⅞	60⅛	61	—⅞
Mnt Ward	6000	35¾	35	35	—⅝
Motorola	8200	186½	182	182	—3¼
Nat Cash	3700	80¼	79¼	79½	—⅜
Nat Dairy	6000	35⅞	35	35⅛	—⅜
Nat Dist	5300	32¼	31¼	31⅛	—⅝
Nat Gyps	1500	30⅛	29⅞	29⅞	—⅜
NY Cent	14300	60¼	57⅛	57⅛	—2⅛
Nor Pac	18700	48½	44	45½	—3
Outb Mar	8400	19	18½	18½	
Pac Pete	5500	9½	9⅛	9⅛	—⅛
Pan Am	50100	64	59½	59½	—4
Parke Da	6900	28⅛	27⅛	27⅛	—¾
Penn RR	9500	48¼	46¾	46¾	—1¼
Pepsi Cola	3500	63½	62	62⅛	—1⅜
Pfizer	6000	59¼	57¾	57¾	—⅝
Phelps D	2400	59⅞	59⅛	59¼	—¼
Phil Mor	3700	26½	25½	25½	—⅞
Pitney Bow	4500	54⅞	53⅛	54⅛	—⅜
Pit Plate	3100	56½	55⅛	55⅛	+ ⅛
Polaroid	52100	163½	153	153⅛	—9⅞
Pro Gam	11100	70¾	69⅞	70¼	
Pullman	4300	50⅛	48⅞	49	—1⅜
RCA	32900	47⅞	46⅛	46⅜	—1⅛
Ralston	2900	45¼	44½	44½	
Repub Stl	5300	35⅝	35⅛	35⅛	—⅜
Rex Drug	18900	33	30⅞	30⅞	—2
Rey Tob	9100	35½	35⅛	35⅛	+ ⅛
Rich Mer	1800	64⅞	64	64	—½
Royal Dut	19800	33¼	32⅜	32⅝	—⅝
Rubbermd	300	27¼	27¼	27¼	+ ¼
Schenley	3000	29⅛	28⅜	28⅜	+ ⅛
Scm	40000	69⅞	64⅛	64⅞	—4⅞
Scott Pap	4000	27½	27⅛	27¼	
Sears R	12000	52	51½	51⅛	
Shell Oil	2800	58⅞	58⅜	58⅞	+ ⅜
Sheraton	3800	9½	9¼	9¼	—⅛
Sinclair	8300	62⅞	60	60	—2½
South P xd	4600	30⅞	30	30	—⅞
Sperry R	163000	31⅛	29⅛	29⅛	—1⅞
Std Brand	6000	30¼	29¾	29¾	—⅞
Std O Cal	15300	58⅞	58⅛	58½	+ ⅛
Std O Ind	7500	45¼	44⅞	44⅞	—⅝
Std O NJ	41100	63⅛	62	62¼	—1½
Studebake	2100	35	34¼	34¼	—¾
Sun Oil	1000	51⅞	51	51¼	+ ¼
Swift	24600	42	40⅞	41⅛	—⅞
Tenneco	8200	20½	20¼	20¼	—⅛
Texaco	20500	64½	63	63	—1
Tex G Sul	25000	91¾	84¾	84¾	—6⅞
Textron	7500	49¾	48	48	—1¾
Thiokol	11600	15	14	14	—⅞
Tidewt O	10200	65	64	64	
Time Inc	3800	85¼	84⅛	84⅛	—1
Timken	2500	39⅛	38¾	38¾	
Transitrn	18500	18¼	16⅞	16⅞	—1⅛
Twent C	3300	28¼	26¾	26¾	—1½
Un Carb	24100	52	51	51¼	—½
Un Tank C	1600	61½	61¼	61¼	—⅛
Utd Airc	14400	77½	76⅜	76⅞	+ ¼
Utd Corp	1300	8⅞	8¼	8⅞	+ ¼
Un Fruit	22300	31⅛	28¾	29⅛	—1⅞
US Freight	4400	48	46½	46½	
US Gyps	6500	50¼	48⅞	49	—⅞
US Steel	30100	40⅛	39⅞	40	
Vanada Cp	2200	25⅞	25½	25½	—⅜
Warn Lam	5800	35½	34½	34½	—½
W Un Tel	7100	33⅛	32⅞	33	+ ⅛
Wesths El	22700	45	43⅞	43¾	—1⅜
Woolwth	15300	20⅞	20¼	20½	+ ⅛
Xerox Cp	51100	200⅛	186	186	—13⅞
Zenith R	18800	71⅞	66¼	66¼	—5¼

Total des ventes : 6,760,000

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	12	14
Advance RL	13	17
Aconic	4	7
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	8	11
Arnora	—	2
Bald Mt	4	9
Beauchemin	—	40
Big Nell	17	20
Boma Chib	25	35
Beauport Holding	10	15
Bracemac	17	19
Burrex	15	20
Chib'town	25	30
Columbia River	1 80	2 00
Cdn Javelin	8	8½
Clearwater	50	55
Corgemines	35	45
Cuvier	—	3
Dasson	7	10
Doral Mng	57	62
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En Ola Expl	15	20
Ganda Silver	10	13
Gaspe Copper	43	46
Gaspesia	30	40
Gibson	8	10
Goldstar	10	15
Grt Lakes Nickel	2 25	2 50
Hucamp	27	30
Iroquois	—	30
Imperial Minerals	5	10
Independent	2	4
Jack Waite	10	13
Juma	24	26
Kewagama	4	6
Kukatush	6½	7
Lake Beaver	26	29
Leeds Metals	57	70
Little Tex	10	15
Lun Echo	60	63
Magenta	25	45
Main Oka	5	10
Mariner	30	35
Martin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milado	3	6
Morono Copper	25	30
Muscocho	35	40
Nat. Malartic	50	55
New Miller	13½	22½
New Miller	10½	15½
Nemroa	10	20
New Assoc Dev	8½	15½
New Baska	19	24
New Insco	6	—
New Lorie	13	15
New Fascalis	25	30
Nipiron	48	53
Norque	8	10
Oklend	1	3
Olympus	—	50
Que Expl	8	10
Quejo	5	7
Ran Ma'	30	40
Ran Lux	—	29
Rand Mat	4	5
Seaway	—	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chip	—	7
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	6½	7½
Thunder Bay	0 75	1 00
Timrod	25	45
Victoria Algom	27	30
Waco	19	23
Watson Lake	6	9
William Leys	2	4
Young Dave	18	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq. d'Economie Que.	6	7
Bank West	13¼	14
Char ered Cr.	3	3½
Cons. Theatre	6½	—
Corpex w.	0 50	1 50
Corp. Fonc. Mtl. A	—	3 00
Corp. Fonc. Mtl. B	—	2 00
Credico	2 50	3 00
Credit Stl. B	17	18
Crown Life	29½	31
East C Sav	6½	8
Fed Saving	8	9
G'anache	2 50	3 00
Income	7½	9
Ind Life	23	25
Jenkins	23	25
La Prev	16	17
Lincoln Trust	6¼	7
Les Prevoy.	—	64
London Life	61	64
Monarch Life	90	93
NB Tel	16	17½
NS Trust	58	—
NS L 4 pr.	77	80
NS L 4½ pr.	85	88
NS L 5 pr.	47	49
NW Life	9¼	10
Par Gas	14	14½
Paco	2 60	2 90
Permeator	7	8
Ply Dom	0 50	0 70
Steadman	3 00	3 50
Simard wts.	1 00	2 00
Stabilit	5 50	6 50
Steadman	2 50	3 00
Superseal	9	10
St..ilite	6 00	7 00
Soc d Adm et Fi..	32	34
Trust Gen.	26	27
Trizec	75	100
Un Amus A	—	27½
Un Amus B	—	27½
Velok	2 60	2 70
York Fr	7	8
Well Bank	3¼	4
Zodiak	1½	2¼

Cours du dollar

NEW YORK — Ce matin, le dollar américain était en baisse de 3-64 à $0.92 63-64 en argent américain. La livre sterling a fléchi de 1-64 à $2.78 51-64.

MONTREAL — Ce matin, le dollar des Etats-Unis était en hausse de 1-32 à $1.07½ en argent canadien.

La livre sterling a augmenté de 1-16 à $2.99 11-16.

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Cgn Net
Abitibi	275	$10½	10½	10½	
Alta Gas T	400	$31½	31½	31½	
Alta Gas p	50	$91	91	91	—¾
Algo Cent	100	$10¼	10¼	10¼	—⅛
Algoma St	650	$27	27	27	—⅛
Alcan	2740	$30⅞	30⅛	30⅛	—⅜
Alcan pr	125	$37½	37½	37½	
Alumin 2p	50	$41	41	41	—⅞
Anglo-cn	185	$10¾	10¾	10¾	
Anglo-c pr	100	$22	22	22	
Anthes A	240	$24	24	24	
Asbestos	250	$21⅞	21⅞	21⅞	
Atl Sugar	603	$9½	9½	9½	—⅛
Bank Mtl	212	$55¼	54½	54½	
Bank N S	250	$64⅞	64½	64½	
Beatty	100	$10½	10½	10½	
Bell Phne	2098	$50	49½	49½	—⅜
Brazilian	200	$8¾	8¾	8¾	—⅛
Brdg Tnk p	25	$43½	43½	43½	
BA Constr	100	$5½	5½	5½	—½
BC Forest	100	$21¼	21¼	21¼	
BCPh 4¾ p	25	$84¼	84¼	84¼	
Bruck A	100	$25¾	25¾	25¾	
CAE Ind	100	$8	8	8	
Calgary P	600	$22¾	22⅛	22½	
Can Bred p	35	$48	48	48	
Can Cem p	25	$25¾	25¾	25¾	
CD Sugar	135	$19⅞	19⅞	19⅞	—⅛
Can Malt	2100	$18	18	18	
Can Perm	200	$10¼	10¼	10¼	—⅛
Cdn Brew	1165	$7	6⅞	6⅞	—⅛
C Chem w	775	530	525	525	—5
CG Invest	25	$56	56	56	+ ⅛
C Imp Bnk	436	$57	56¼	56¼	—¼
C Ind Gas	200	$12	12	12	—¼
CIL	300	$16¾	16⅞	16⅞	—⅜
CPR	1223	$56⅛	55⅞	55⅞	—½
CPR pr	550	$7⅞	7⅞	7⅞	—⅛
C Petrofin	250	$10½	10½	10½	
CWN 5½ p	250	$19½	19½	19½	
Chemcell	300	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Chrysler	290	$38⅛	38⅛	38⅛	—⅞
Clairtone	100	$10⅞	10⅞	10⅞	—⅛
Cominco	1265	$35½	35¼	35¼	—¼
Computr	200	$10½	10½	10½	
Con Paper	280	$36⅝	36½	36½	—¼
Cons Gas	207	$14⅜	14¼	14¼	—¼
Con Gas A	22	$99⅞	99⅞	99⅞	
Copp Clrk	25	$7	7	7	
Corontn 2p	150	295	295	295	—5
Crain R L	875	$29¼	29¼	29¼	
Crestbrk	200	$5½	5½	5½	+ ¼
Cygnus A	1050	415	405	410	—10
Cygnus B	680	$7⅜	7¼	7¼	
Distl Seag	760	$29½	29	29	—¾
D Bridge	100	$19	19	19	—½
D Electro	210	$15⅛	15⅛	15⅛	
Dofasco	755	$21⅝	21¼	21¼	
Dom Glass	300	$13⅞	13¾	13¾	—¼
D Magnes	100	$7½	7½	7½	—¼
Dom Store	275	$18¾	18¾	18¾	
Domtar	325	$16¾	16¾	16¾	
D Textile	225	$29¼	29	29¼	+ ¼
Falcon	720	$89¾	89½	89½	—½
Fam Play	320	$25¼	25¼	25¼	+ ¼
FPE Pion	100	$14½	14½	14½	—¾
FPE Pn pr	220	$58½	58	58	
GMC	225	$79	78	78	
Goodyear	50	$157	157	157	—4
GL Paper	245	$23¾	23¼	23¼	
Greyhnd	190	$18½	18½	18½	—⅛
Hardee	2200	51	50	50	—5
Hard Crp A	210	$38	38	38	
Hawker S	1500	420	415	420	
Home A	3445	$21	20¾	20½	—¾
Home B	520	$21¾	21¼	21¼	—⅝
Huron Erl	225	$9⅞	9⅞	9⅞	
Husky Oil	275	$12¾	12¾	12¾	—⅛
HB Oil Gas	550	$17½	17¼	17¼	—½
Imp Oil	644	$52½	52¼	52½	—¼
Imp Tob	250	$14⅛	14	14⅛	
Ind Accept	133	$20½	20½	20½	—½
Ind Wire	250	400	400	400	
Inglis	500	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ¼
Inland Gas	200	$8¼	8¼	8¼	
Int Nickel	1098	$86½	86	86	—1
Int Util	250	$24⅛	24½	24⅛	
Int Util pr	105	$27½	27½	27½	—½
Intpr Pipe	50	$76½	76½	76½	
Intpr Steel	410	$6⅛	6⅛	6⅛	
Intpr Stl pr	200	$22½	22½	22½	+ ¼
Inv Grp A	260	$10½	10½	10½	—⅜
ITL Ind	100	$11½	11½	11½	—½
Jefferson	505	$26⅞	26½	26½	—⅝
Jeffersn w	250	$19	19	19	—½
Jockey C	900	450	445	450	
Jockey A p	110	$9	9	9	—1
Kelsey Co	225	$12⅞	12¾	12⅞	—⅜
Labatt	450	$16⅞	16⅞	16⅞	
Laforge A	250	$9½	9½	9½	
LO Cem w	300	40	40	40	
Laura Sec	275	$12¾	12¾	12¾	—¼
Lau F 63w	200	61	61	61	—18
Levy	200	$16	16	16	—½
Levy B pr	100	$19	19	19	
Lob Co B	400	$9⅞	9¾	9¾	—⅛
Lob Co pr	50	$44	44	44	
Lob Inc	100	$6⅞	6⅞	6⅞	
Loeb M	885	$12	12	12	
MB Ltd	1060	$24¾	24½	24⅛	—⅛
M Lf Mills	233	$15⅝	15⅝	15⅝	
Maritime	250	$23	23	23	
Mass-Fer	1802	$29⅞	28	28	—1⅞
Molson A	215	$16	16	16	
Mon Food	400	$6⅞	6⅞	6⅞	—⅛
Montex	400	395	390	395	—5
Morse A	300	$18¾	18¾	18¾	—⅛
Murphy	200	$6⅞	6⅞	6⅞	—⅜
Nat Drug	250	$11½	11½	11½	
Nat Drug p	221	$13¼	13¼	13¼	—¼
Niag Struc	25	$27¾	27¾	27¾	
Noranda	2645	$48⅞	48	48⅛	—¾
Nor Ctl G	1640	$12⅛	12	12	
Ogilvie	150	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Oshawa A	100	$23¾	23¾	23¾	—¼
Pac Pete	955	$10¼	10	10	—⅛
Peel Elder	250	$9⅞	9¾	9¾	
Pembina	250	$8½	8½	8½	
Pow Corp	510	$10⅛	10⅛	10⅛	—⅛
Price Bros	800	$13¼	13	13⅛	—⅜
QN Gas	325	$12¾	12⅜	12⅜	
Rank Org	1000	370	360	360	—10
Romfield	100	110	110	110	—5
Rothman	230	$29¾	29½	29⅞	+ ⅛
Royal Bnk	140	$67½	67¼	67¼	—½
Salada	200	$10⅛	10⅛	10⅛	—⅛
Sayvette	100	370	370	370	
Shell Can	125	$20⅞	20⅞	20⅞	—⅜
Shell Inv p	200	$25½	25½	25½	—½
Shell Inv w	150	640	640	640	—10
Simpsons	1000	$26¾	26¾	26¾	
SKD MFG	100	$7½	7½	7½	—¼
Slater Stl	265	$11½	11½	11½	—¼
St Paving	100	$10¾	10¾	10¾	—⅛
Steel Can	2042	$22⅞	22⅜	22⅜	—⅛
Steinbg A	250	$20	20	20	
Suptest od	525	$19¼	19⅛	19⅛	—⅛
Tancord	175	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Thom N P	200	$17	17	17	
Tor Dm Bk	120	$57	57	57	
Tor Iron W	450	$33½	33⅛	33⅛	—⅜
Traders A	262	$10¼	10¼	10¼	
Trader A p	200	$23	23	23	
Transair	100	475	475	475	—25
Tr Can PL	5548	$27¾	27	27	—3¼
Trans Mt	410	$16½	16⅜	16½	+ ⅛
UnAcc 2p	200	275	275	275	—5
Un Carbid	275	$23¾	23½	23½	
Un Gas	100	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Versafd	100	400	400	400	
Versatile	350	$21¼	21¼	21¼	—¼
Walk W	1915	$27⅞	27¼	27¼	—⅜
Weldwod	235	$8⅞	8⅝	8⅝	
Wburne	400	100	100	100	—5
West Ind	211	215	215	215	
West Ind A	25	415	415	415	
Westc'st	700	$25½	25¼	25½	
Weston A	240	$17⅞	17⅞	17⅞	
White Pas	100	$10½	10½	10½	—¼
Wood Alex	250	365	365	365	
Zellers	150	$24½	24½	24½	

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Cgn Net
Accra	500	13	13	13	—½
Ageno Mg	1000	21½	21½	21½	+ ½
Agnico	280	171	171	171	
Ang Ruyn	300	156	155	155	—1
Ang U Dev	3200	101	96	96	—5
Area	100	108	108	108	—2
Arcadia	1000	29	29	29	+ 1
Argosy	20670	44	42	43	+ 2
Bankeno	600	101	101	101	—10
Barnat	900	64	64	64	
Belcher	1000	43	43	43	—2
Belcher	1000	43	43	43	—2
Bethim	100	635	635	635	+ 5
Bralorne	282	280	280	280	
Brunswk	350	$10¾	10¾	10¾	—⅛
Camp Chib	160	620	620	620	—5
C Faraday	100	300	300	300	—10
Cdn Keely	3000	7½	7½	7½	—½
C Lencourt	1000	15½	15½	15½	—½
Can-fer	1000	72	72	72	—1
Captain	1000	15	15	15	
Cassiar	100	$15⅛	15⅛	15⅛	
Cent Pat	1000	150	150	150	—2
Chester	2300	24	24	24	
Chimo	1400	74	74	74	—1
Coch Will	100	370	370	370	—5
Coin Lake	1500	36	35	35	+ 1
Coniagas	2400	60	60	60	
C Bellek	500	8	8	8	
C Halli	1800	74	71	71	—2
C Mogul	2350	355	350	350	—10
C Morisn	1600	202	198	199	—3
Con Negus	1000	12½	12½	12½	
C Rambler	300	210	207	210	—4
Coprcorp	500	64	64	64	
Cop Fields	233	112	112	112	
Cop Man	500	13½	13½	13½	+ ½
Coulee	3500	42½	42	42	—½
Cowich	2100	55	55	55	
Craigmt	1000	$13	13	13	—⅛
Crowpat	1000	14	14	14	
Doering	1000	14	14	14	
D'Aragon	3200	16	16	16	
D'Eldona	1600	71	70	70	
Denison	420	$54	53¾	53¾	—¾
Dicknsn	240	440	440	440	
Discovry	600	178	178	178	
Dome	325	$47	46¾	47	—2
Donalda	1500	15	15	15	
Dunraine	500	46	46	46	+ 2
East Sull	200	725	715	715	+ 5
Frncoeur	2000	12½	12½	12½	
Frobex	3528	110	105	107	—3
Genex	2000	35	35	35	
Gnt Mascot	200	106	106	106	+ 1
Goldray	500	72	72	72	—1
Goldrim	3000	70	69	69	
Granduc	200	385	380	380	—10
Gulch	1500	11	11	11	
Gunnar	400	190	186	186	—6
Hastings	700	199	198	199	+ 1
High-Bl	100	820	820	820	
Hollinger	450	$21¼	21¼	21¼	—
Huds Bay	350	$71½	71½	71½	—½
Hydra Ex	240	20	20	20	
Irish Cop	500	25	25	25	—½
Jaye Exp	7500	24	23	23	—1
Jelex	5500	37½	36	37½	—1
Joutel	500	91	91	91	—1
Kam Kotia	100	370	370	370	
Kerr Add	3700	$11¼	11⅛	11⅛	
Kelly Dsd	500	42	42	42	
K Anacon	100	195	195	195	+ 4
Kirk Twns	500	13	13	13	
Kopan	1500	10	10	10	
L Dufault	2800	$11¼	11	11	
Lakehead	1000	30	30	30	
La Luz	220	$20	20	20	
Latin AM	5000	10	10	10	—½
Leitch	400	540	530	540	
Lorado	2100	121	120	121	+ 1
Louvicrt	7500	26	25	25½	—½
Macdon	1000	28	28	28	—2
MacLeod	2100	71	71	71	
Madsen	200	141	140	141	—1
Marchant	1000	150	150	150	—1
Martin	4000	46	46	46	—1
Mattgmi	400	$14	14	14	
Maybrun	1000	15½	15½	15½	
Mc Intyre	300	$105¾	105½	105½	—1⅜
Mc Adam	500	57	57	57	—1
Mentor	1500	78	78	78	—1
Metal Min	100	125	125	125	
Midrim	2500	40	39	39	—2½
Moneta	2100	65	65	65	
Multi-MI	1800	195	193	193	+ 1
New Cal	5000	33	33	33	—1½
Nconex w	200	165	165	165	
N Hosco	700	261	260	260	
Niuna	25000	20½	20	20½	+ 1½
N Mylama	500	22	21	22	+ 1½
Newnor	500	11	11	11	
N Senator	4000	30	30	30	
New Taku	2000	34	34	34	—2
Norbaska	550	75	75	75	+ 1
Norbeau	2500	110	109	109	—2
Norlex	4000	16½	16	16½	+ ½
Normetal	200	420	410	410	—10
N Bord	15675	11	10	10	—1½
Northcal	1000	39½	39½	39½	—½
Northgat	400	560	550	550	
Opemska	1450	960	945	950	+ 5
Osisko	5500	38½	38	38	—½
Pamour	100	170	170	170	—5
Patino	5700	$10¼	10	10	—⅛
Pax Int	1000	22½	22½	22½	—1
Peerless	1500	13	13	13	
Pick Crow	1575	18	18	18	—2
Pine Point	230	$54½	54	54	—1
Placer	240	$24	23	24	
Probe M	500	20	20	20	—½
Que Man	2000	27	27	27	
Q Motta	34425	90	87	87	—1
Quemont	260	$10¼	990	990	
Radiore	2500	62	61	61	—1
Rayrock	2000	130	130	130	
Rio Algom	3989	$22⅜	22⅛	22⅛	—¼
Rio Alg c w	200	$10⅛	10⅛	10⅛	
Rix Athab	2000	27	24	26	—1
Rockwin	1500	111	111	111	—1
Roman	400	$13½	13½	13½	—⅜
Satellite	1500	23	22	22	
Sherritt	700	450	440	440	
Sil Eureka	100	155	155	155	+ 5
Silvrflds	200	325	325	325	—10
Silvmq	8500	52	51	51	—1
Siscoe	210	370	370	370	
Stanrck	600	225	225	225	—3
Steep R	1200	540	540	540	
Sunburst	1000	11	11	11	
Teck Corp	670	510	510	510	
Texmont	3500	85	81	81	—1
Texore	2000	25	24½	24½	—½
Tombill	2100	100	100	100	
Tormont	500	9½	9½	9½	—½
Tribag	8000	135	128	128	—7
Trin Chib	4250	11	11	11	
U Mining	1000	27	27	27	
U Buffadn	1000	63	63	63	—1
Un Keno	1000	680	665	670	—30
Upp Can	250	171	171	171	
Urban	58500	21	19½	21	+ 1
Vespar	2500	48	46½	47	—½
West Mine	300	490	485	485	—10
White Star	2500	32½	32	32	—½
Wilco	8540	39	37	37	—2½
Windfall	2000	28½	28	28	—½
Yale Lead	2000	20	20	20	
Yukon C	3600	121	120	121	—4
Zenmac	2100	32	32	32	
Zulapa	2500	19	19	19	—½

PETROLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Cgn Net
Alminex	300	405	405	405	
Am Leduc	3000	22	22	22	
Banff	1055	$11⅛	11½	11½	—¼
Calvert	9000	33	32	33	+ 1½
CS Pete	700	195	190	190	—4
C Ex Gas	1200	420	400	400	—20
C Homestd	900	201	201	201	—4
C LI Pete	1000	22	22	22	
Cdn Sup O	200	$19⅝	19⅝	19⅝	—⅛
Cent Del	2645	$10	10	10	
Dome Pete	100	$17⅛	17⅛	17⅛	—⅛
Dynamic	1950	320	310	315	
Gr Plains	217	$10⅛	10⅛	10⅛	
Int Helium	4000	274	265	270	—2
Mill City	1900	201	199	199	+ 4
N Americn	5000	32	32	32	+ 2
NCO pr	243	$40	39½	40	
Numac	1500	161	160	161	
Permo	3000	25	24½	25	—1
Place G	1900	160	160	160	—2
Provo Gas	2715	365	360	360	—5
Ranger	100	200	200	200	+ 1
Scurry Rn	350	$22⅛	22½	22½	—⅛
Spooner	1500	88	86	86	—2
Triad Oil	300	200	200	200	—2
U Canso	1350	245	245	245	
W Decalta	1200	290	285	285	—5

Total des ventes : 694,000

Le coût de l'Expo est d'un tiers de plus qu'il avait été prévu

L'Expo nous coûte un bon tiers trop cher.

Mettons un quatrième ou un cinquième. Et c'est déjà beaucoup pour des contribuables. On en est rendu à $323,800,000, depuis le mois du poisson d'avril.

Au mois de mai, le ministre fédéral des Finances, M. Robert H. Winters, faisait quelques grimaces et réclamait de l'entreprise privée canadienne $35 millions de plus en participation diverse pour l'Expo.

C'était déjà plus qu'un dixième du coût total de l'exposition.

A ce moment-là, la participation privée canadienne était de quelque $40 millions. Il y a deux semaines, elle était de $44 millions . . .

Vers la même époque, le ministre fédéral de l'Agriculture y est allé, lui aussi, de ses requêtes.

Modestement. Il ne voulait que $5 millions pour le Pavillon de l'Agriculture, de la part de ceux qui appartiennent à la principale industrie du Canada.

$35 millions, plus $5 millions : on s'en vient bien du côté du surplus du tiers du coût de l'Expo que nous allons avoir sur les reins . . .

On en est rendu à diviser 323 par 40.

Et ce n'est pas tout, il s'en faut de beaucoup.

Qui, diable ! a passé un contrat ferme pour certains bâtiments thématiques, à tétraèdres tronqués, qui coûtaient plus cher que ce qu'on allait y mettre dedans (la vraie exposition thématique) ? Qui ont donné jusqu'à ce jour une tablature carabinée à ceux qui les érigent — et qui ont provoqué une "escalade" remarquable des prix des "designers" ?

Il est facile de dire, comme excuse, que c'est la première fois que nous avons une exposition universelle au Canada. Si c'est d'ailleurs qu'on a d'abord appris à nager, on n'est pas forcément obligé de se noyer dans le premier lac laurentien venu.

Le cas "Habitat 67" est devenu un peu tangent à partir du jour où l'Expo l'a inscrit dans son propre budget — avec la bénédiction des autorités d'Ottawa, de Québec, de Montréal et de la Société nationale d'hypothèques.

Ça va chercher dans les $12 millions.

Et, par-dessus le marché, l'Expo ne semble même pas fichue d'en réaliser à temps une première phase réduite et peu démonstrative.

C'est fou ce qu'il a fallu revoir et reviser de plans et de projets. En y mettant le prix . . .

La Compagnie de l'Expo est temporaire et doit disparaitre à la fin de 1969.

On appelle ça : la liquidation.

On n'a pas fini d'en parler !

Les sociétés de téléphone

Les compagnies de téléphone du Canada continuent l'installation du téléphone à cadran et des lignes individuelles. Quatorze des plus grandes compagnies opéraient 7,046,793 appareils téléphoniques en 1965, et 49 p. cent de ces téléphones fonctionnaient sur les lignes individuelles, a révélé un rapport du Bureau national de la statistique publié mercredi. Les lignes à clients multiples représentent 19 p. cent des téléphones, les extensions 18 p. cent, et les centrales privées, 13 p. cent. Quatre-vingt-dix sept p. cent des téléphones sont maintenant pourvus de cadrans automatiques. Le rapport explique que l'installation du cadran automatique représente une partie importante de l'augmentation de 9 p. cent dans le coût de la construction qui a porté les investissements totaux dans les centrales à $3,967,844,944. Les revenus et les dépenses de 14 compagnies ont augmenté chacun de 10 p. cent. Les revenus nets se sont élevés à $122,086,204, une augmentation de 11 p. cent sur l'année précédente.

Schistes bitumeux

On envisage aux Etats-Unis d'exploiter les schistes bitumeux — une des principales sources mondiales d'hydrocarbures mais jusqu'à présent inexploitée faute de techniques appropriées — au moyen d'explosions atomiques souterraines. Un groupe de 15 sociétés vient de se constituer à cet effet et doit entreprendre en septembre des pourparlers avec le gouvernement. Ce projet, qui a été encouragé par la Commission de l'énergie atomique, repose sur la théorie selon laquelle les explosions nucléaires permettront l'ouverture dans les schistes bitumeux de cavités suffisantes pour enflammer le pétrole dont ils sont imprégnés. Cette combustion rendrait possible l'extraction des hydrocarbures au moyen de puits forés comme pour l'exploitation des gisements liquides. La substance recélée par ces schistes, particulièrement abondants dans l'ouest des Etats-Unis, porte en fait le nom de "kérogène" que l'on peut distiller comme le pétrole brut. Les schistes bitumeux n'ont été exploités jusqu'à présent que de façon expérimentale, et non rentable, par extraction dans des puits de mines et distillation. Le consortium, constitué pour l'exploitation de la méthode nucléaire est un élargissement d'un groupe formé l'année dernière à Las Vegas sous la raison sociale "Cer Nuclear Corp." par les compagnies Continental Oil, E.G. and G. Inc. et Reynolds Electrical and Engineering. Onze autres entreprises envisagent d'autre part de se joindre aux 15 participants actuels.

Une injure est plus vite oubliée qu'une insulte.

Lord Chesterfield

INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

	Ind.	Aur.	Mét.	Pét.	Comb.
Clôture 25 août 1966	148.78	174.11	87.86	100.71	141.92
Clôture 24 août 1966	149.63	175.58	88.82	100.30	142.72
Semaine dernière	150.38	181.97	90.77	102.49	143.71
Mois dernier	158.54	185.99	99.39	101.81	151.47
Année dernière	165.17	169.36	78.67	97.44	155.22
Haut 1966	175.50	192.48	100.23	117.34	165.81
Bas 1966	148.07	158.58	84.15	99.35	141.24
Haut 1965	173.32	187.50	87.49	114.73	167.53
Bas 1965	156.59	150.88	73.26	92.34	147.21

LA PRESSE

MONTREAL, VENDREDI 26 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 198

Le feu d'artifice de LA PRESSE

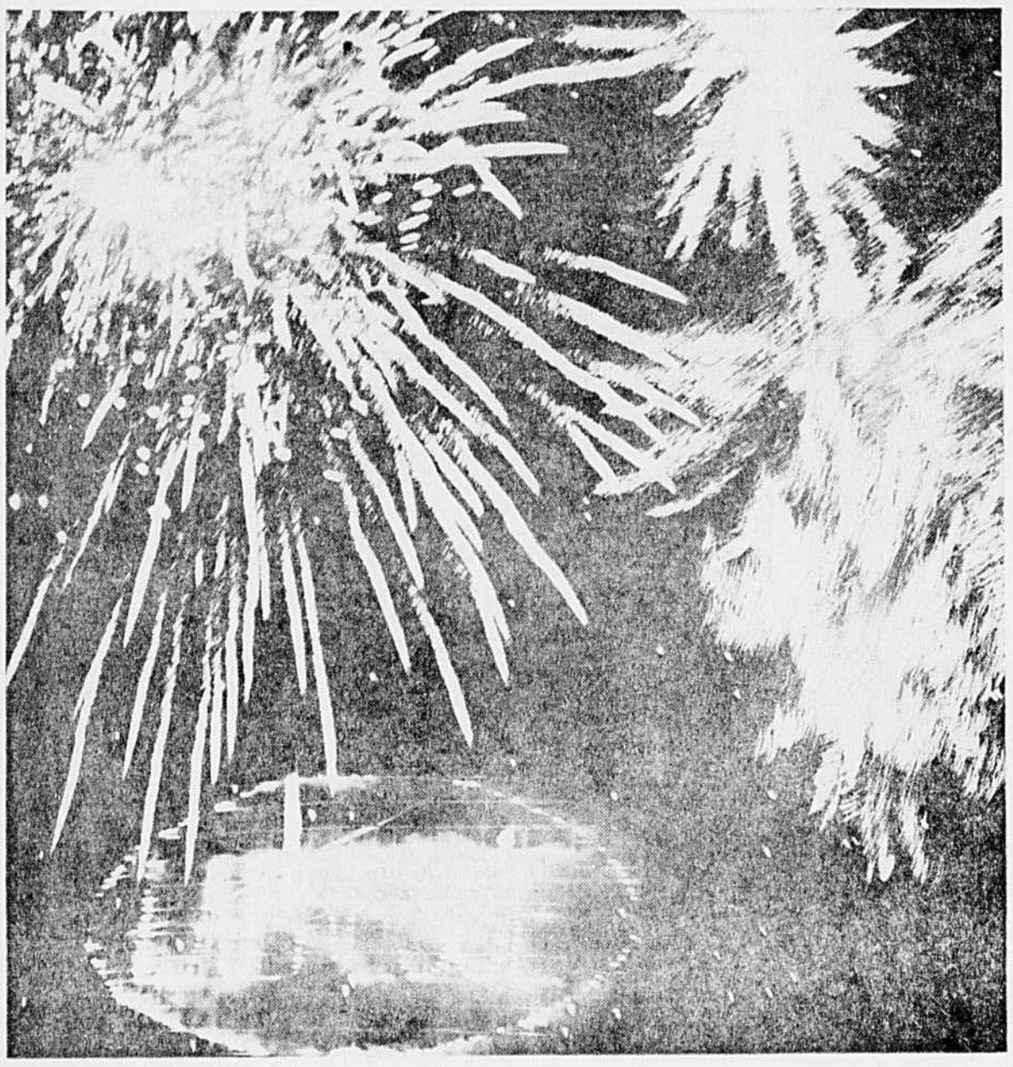

En une demi-heure, il s'est dépensé hier soir près du centre Maisonneuve au moins autant de poudre qu'il en faut pour organiser une révolution en Amérique latine.

Ça sautait de partout. Le ciel était blanc, rouge, vert. C'était le feu d'artifice de LA PRESSE, organisé à l'occasion de la fin de la saison de loisirs dans les parcs de Montréal.

Une foule d'enfants de toutes hauteurs dont plusieurs avaient l'âge d'être grand-père a assisté au spectacle.

Le feu d'artifice était tellement éclatant qu'il aurait fait pâlir les paillettes de Muriel Millard, qui s'y connait pourtant en artifices.

Même la lune avait un petit air fade à côté des explosions de flammèches; faut dire qu'elle n'était pas pleine et qu'elle avait un nuage dans l'oeil.

Malgré l'humidité qui a fait "foirer" quelques beaux élans, ce fut un spectacle haut en couleur et en clarté. On aurait dit les lumières de Montréal la nuit, vues à l'envers du haut de la Montagne.

Pour ce genre de déploiement, chacun a son oeil. Un feu d'artifice, c'est un peu comme une peinture moderne. On y cherche une ressemblance ou une signification. Comme pour la peinture, nombreux sont pourtant ceux qui se contentent de tout simplement trouver ça beau.

Les commentaires pétaradaient quand même aussi raides que les fusées hier soir autour du feu.

Une bonne mère de famille disait à sa progéniture assise en dégardé sur la chaine de trottoir : "On se croirait au planétarium... Tiens, c'est comme une étoile filante. On dirait l'étoile de Bethléem.

Une veste de cuir lançait de l'autre côté à un culotté de jeans : "T'as pas l'coeur d'aller allumer une cigarette au feu !"

Deux autres gars, probablement étudiants en première année à Polytechnique commentaient doctement l'affaire : Ca doit bien filer à 500 pieds seconde. Mais si la force était constante, on perdrait vite le feu de vue; parce que là, vois-tu, il n'y a que la poussée initiale et une fois parti, le feu n'est plus actionné !"

Un bonhomme à l'imagination plus débridée voyait des avions descendant du ciel en mitraillant à plein nez. Quelque chose aussi comme un bombardement. Ce qui a fait dire à un pacifiste : Y'a pas de doute, les Vietnamiens aimeraient mieux ce genre de bombardement.

Une image de guerre est également venue à une bande d'enfants portant bien campés sur la tête des calots frappés à l'ovale de LA PRESSE.

S'enfonçant un calot jusqu'aux oreilles, un p'tit gars a lancé aux autres : "Regardez ! Un soldat allemand !"

Pourquoi un soldat allemand?

Mais le commentaire qui se répercutait le plus souvent, en trois mots : "C'est beau, hein?"

Il y avait aussi les moins causants, ceux qui n'échappaient des "ah !" d'extasse que lorsque le coup était particulièrement réussi. Ce qui s'est quand même produit assez souvent.

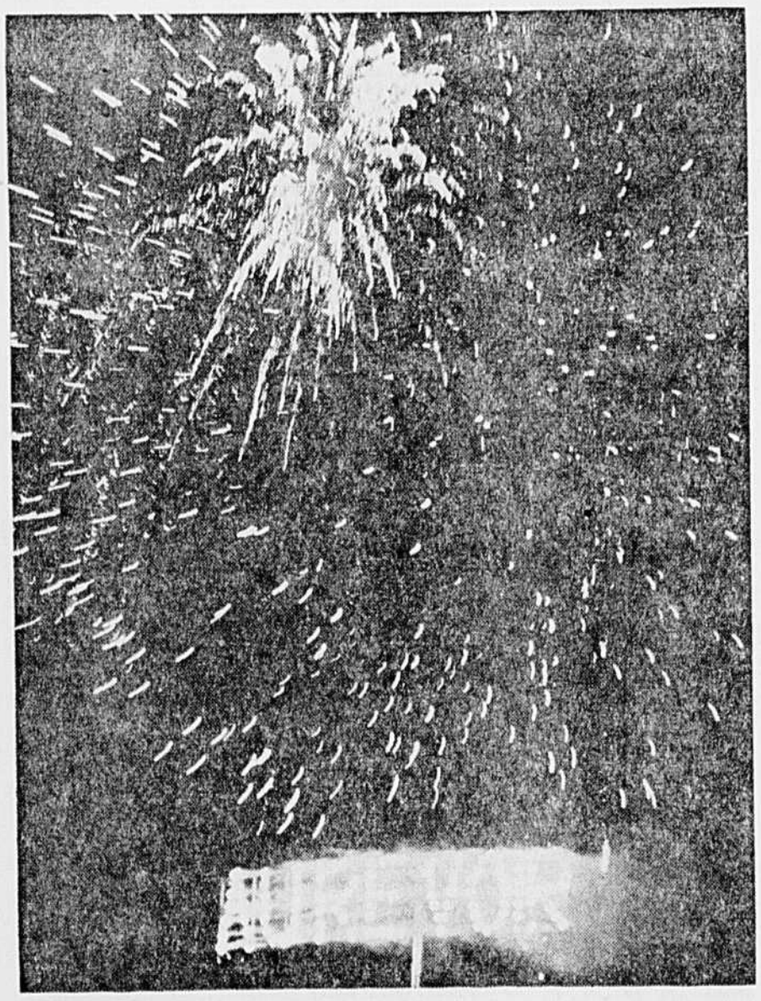

Photos
Yves Beauchamp

Les 900 enseignants de Chauveau retourneront en classe en septembre

QUEBEC. (C. T.) — L'affaire Viateur Dupont a définitivement pris fin, hier, avec la signature de 900 nouveaux contrats de travail pour les enseignants, qui avaient démissionné par solidarité envers leur président d'association, à la fin de la dernière année scolaire.

Ce conflit, qui a provoqué des réactions provinciales, a duré pendant pratiquement toute la période des vacances. Le congédiement de M. Dupont est survenu peu de temps avant la fin de l'année académique et la situation est redevenue normale, hier, avec le rengagement de 900 membres de l'association des enseignants du comté de Québec.

On se souvient que la Commission scolaire régionale Chauveau a congédié M. Viateur Dupont de façon inattendue. Ce geste a provoqué une réaction vive de la part de ses confrères, qui ont interprété cette décision comme une attaque à leur syndicat.

Ils ont tout de suite pensé que la commission scolaire avait voulu se débarrasser du professeur Dupont, parce qu'il était le président de l'association et parce que c'était la dernière chance d'éliminer ce président, considéré comme très dynamique par tous les enseignants qui le connaissent.

M. Dupont était à l'emploi de la régionale Chauveau depuis au-delà de deux ans ; l'article 219 du code scolaire stipule qu'une commission scolaire peut congédier un enseignant qui a moins de trois ans de service, sans qu'il soit possible à ce dernier de recourir à un tribunal d'arbitrage. La partie patronale n'a comme seule obligation que de donner les raisons du congédiement.

"Impolitesse"

En se prévalant de ce droit, M. Dupont a appris qu'il avait été renvoyé pour "impolitesse envers les autorités".

Le motif fut jugé inacceptable par l'association et 900 membres n'ont pas hésité à remettre leur démission en bloc, entrainant dans ce conflit 12 autres commissions scolaires, dont une régionale. Le problème débordait alors les limites du code scolaire et touchait les relations de travail, d'où l'intervention de la commission de travail, à la suite d'une plainte déposée par M. Dupont.

Entre-temps, la Corporation des instituteurs du Québec avait dénoncé l'attitude de la régionale Chauveau, en invitant tous les enseignants du Québec à ne pas aller offrir leurs services à cette commission scolaire.

La Fédération des commissions scolaires du Québec riposta immédiatement, en invitant toutes les commissions à ne pas engager les démissionnaires.

Pour la CIC, le cas Dupont apparaissait comme un précédent extrêmement dangereux, qui menaçait de porter sérieusement atteinte aux activités syndicales des enseignants.

Négociations très laborieuses

Commissaires et enseignants ont donc tenu pendant la période estivale des négociations très laborieuses. En dépit de l'action d'un médiateur de la CRT, M. Léo Guindon, les parties ont passé à un cheveu d'une audition devant le tribunal de la CRT.

Ce n'est qu'à la veille de la date fixée pour l'audition que la Commission scolaire régionale Chauveau, qui aurait dû alors justifier les motifs du congédiement, a décidé de réengager M. Dupont, moyennant certaines conditions acceptées par le syndicat.

Le président doit prendre un congé sans solde pendant la première moitié de la prochaine année et ne travailler qu'à mi-temps pendant la dernière partie. Il faut noter toutefois que M. Dupont était déjà un employé à mi-temps, dans le but de se consacrer à la direction de l'association.

Au moment où M. Dupont fut réengagé, 12 des 13 commissions scolaires étaient disposées à annuler les démissions de leurs professeurs.

Seule, la petite Commission scolaire de l'Ancienne-Lorette (paroisse) s'est objectée au rengagemeint de ses enseignants démisstionnaires.

De son côté, l'association ne consentait au rengagement qu'à la condition qu'il soit en bloc, comme les démissions.

Par suite de l'absence de quelques commissaires de l'Ancienne-Lorette, il a fallu attendre au début de cette semaine, avant que ne reprennent les pourparlers, avec la participation de M. Léo Guindon, qui agissait cette fois comme représentant du ministère du Travail.

Pour leur part, les commissions scolaires ont fait appel dès le début du conflit à la Fédération des commissions scolaires, qui a prêté les services de M. Alexandre Dugré, conseiller technique.

De la même façon, les enseignants ont eu recours à leur Corporation et c'est principalement M. Robert Tremblay, qui a participé aux pourparlers avec les représentants du syndicat local.

Le conflit a pris fin hier par le rengagement de tous les démissionnaires.

Barrette qualifie de "puériles" les déclarations de Picard

M. Antonio Barrette, ancien premier ministre du Québec, relève les "déclarations puériles" de M. Gérard Picard, ancien président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (aujourd'hui la CSN) formulées à la suite de la parution des "Mémoires" de M. Barrette.

Les affirmations de M. Picard avaient trait plus particulièrement aux faits relatés par M. Barrette concernant la grève de l'amiante en 1949 et la grève de l'aluminium en 1957.

M. Barrette qui a lu les propos de M. Picard dans LA PRESSE, déclare se voir dans l'obligation "bien à regret", d'être beaucoup plus catégorique que sur le rôle qu'a joue M. Picard dans ces deux grèves.

Il accuse notamment M. Picard d'avoir mis fin à des négociations "d'une importance vitale pour des milliers d'ouvriers qu'il avait mission de représenter" dans ces deux cas, "sans aucun avis et sans aucune raison".

Nous reproduisons ci-dessous le texte de la lettre que M. Barrette a fait parvenir à LA PRESSE :

Joliette, le 23 août 1966.

Monsieur le Rédacteur en Chef
La Presse
7 ouest, rue St-Jacques
Montréal, P.Q.

Monsieur le Directeur,

Dans sa livraison du 17 août, La Presse coiffe une récente déclaration de M. Gerard Picard du titre suivant : "Un ancien président de la C.T.C.C. réfute les prétentions de l'ancien premier ministre Antonio Barrette."

Permettez-moi de vous dire ma surprise en lisant ce titre qui me place, bien à regret, dans l'obligation d'être beaucoup plus catégorique que je l'ai été jusqu'ici au sujet de M. Picard quant au rôle qu'il a joué au cours de certaines grèves. Si ce titre avait été conçu en ces termes : "Un ancien président de la C.T.C.C. répond à Antonio Barrette", je n'aurais jamais songé à relever les déclarations puériles de M. Picard, qui tente de diminuer mon bien modeste travail en disant que je m'exprime comme un politicien autodidacte. L'ancien président de la C.T.C.C. n'ignore pas sans doute, qu'il rejoint ici les politiciens libéraux qui m'ont toujours reproché d'être autodidacte. Tout homme de jugement éviterait ce genre de raillerie et chez un prétendu chef ouvrier, elle devrait être totalement interdite. Je suis heureux pour M. Picard, qu'il ait poursuivi pendant un certain temps des études universitaires, mais apparemment il n'a pas su en profiter et je ne puis m'empêcher de penser qu'il aurait pu devenir un chef ouvrier accompli s'il avait, avant ou après ses études légales, fait l'apprentissage d'un métier et profiter ainsi d'un compagnonnage avec des ouvriers sur le lieu du travail. M. Picard veut ridiculiser son style et il pose au critique littéraire. Il n'est guère plus habile dans ce domaine que comme leader ouvrier.

Pour bien savoir si M. Picard réfute quelque chose dans sa réplique, il faut lire dans cet humble bouquin que j'ai intitulé "Mémoires", les chapitres qui traitent des grèves dans les industries de l'amiante et de l'aluminium. A mon avis ce qu'il faut retenir surtout, c'est que M. Picard s'est rendu à Joliette en compagnie de René Constant, président du Syndicat des employés municipaux de Montréal, pour solliciter mon intervention dans le conflit qui mettait aux prises les 6,000 ouvriers d'Arvida et l'Aluminum Co. Il me disait entre autres choses, que la grève durerait longtemps si je refusais d'intervenir. Je me suis donc rendu à sa demande. M. Picard a des expressions peu courtoises pour nier ce que j'affirme de nouveau, qu'il désirait mon appui pour obtenir un contrat unique pour les quatre alumineries. Quant aux trois autres semaines dont parle M. Picard, elles furent employées à rédiger le nouveau contrat et non à négocier. Il avait été convenu entre les parties dès les premières rencontres, qu'après s'être entendus sur toutes les questions litigieuses, les représentants patronaux et syndicaux se réuniraient pour rédiger tous les articles du nouveau contrat.

Comment croire que ces négociations aient duré sept semaines sans en être arrivé à une entente définitive sur les salaires et conditions de travail. Je déclare catégoriquement qu'après ces longues négociations, on en était arrivé à un accord complet sur tous les points à l'exception d'une seule demande du syndicat portant sur l'obtention d'un jour de congé additionnel.

C'est à ce moment, sans dire un mot au ministre du Travail, sans signifier quoi que ce soit aux représentants de l'Aluminum Co. que M. Gérard Picard est sorti de mon bureau et n'y est pas revenu. Ce n'est que trente ou quarante minutes plus tard, que les témoins de cette scène incroyable ont compris qu'il était parti et qu'il avait sans aucun avis, rompu des négociations d'une extrême importance pour toute la région du Saguenay aussi bien que pour Shawinigan et Beauharnois.

Quant à la grève dans l'industrie de l'amiante, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est le point suivant.

Après une semaine de délibérations dans mon bureau du Parlement avec Me Yvan Sabourin, représentant de Johns Manville et de Me Théodore Lespérance, avocat des syndicats, semaine uniquement consacrée à tenter d'en venir à une entente pour le choix d'un président d'un conseil d'arbitrage, et malgré la promesse faite devant témoins par Me Lespérance au moment de l'ajournement à 6.00 heures, vendredi le 29 avril, qu'après avoir consulté les dirigeants de la C.T.C.C., il m'indiquerait dans le cours de la soirée à quel endroit et à quel moment la discussion se poursuivrait, Me Lespérance n'a plus communiqué avec moi et n'est jamais revenu à mon bureau. Au lieu de respecter cet engagement, M. Gérard Picard, Me Lespérance et Mgr Leclaire préparaient et remettaient trois communiqués aux journaux dans la soirée du vendredi 29 avril, pour annoncer la rupture des négociations.

J'affirme que ces messieurs n'avaient aucune raison d'agir ainsi car sur une liste de 50 juges provinciaux aptes à présider l'arbitrage du litige, Me Yvan Sabourin s'opposait à un seul nom et laissait à Me Théodore Lespérance, le droit de choisir n'importe lequel des 49 autres juges, s'engageant à l'avance d'accepter le choix de l'avocat des syndicats.

Malgré cette concession jamais faite auparavant en semblable circonstance, les négociations furent rompues sans que j'en sois informé et c'est par la radio qu'en fin de soirée, je connus cette terrible nouvelle.

C'est donc en deux circonstances, au cours de grèves aussi sérieuses que celles de l'amiante et de l'aluminium, que M. Gérard Picard sans aucun avis et sans aucune raison, mit fin de la manière relatée plus haut, à des négociations d'une importance vitale pour des milliers d'ouvriers qu'il avait mission de représenter.

J'espère Monsieur le Rédacteur, que selon la coutume établie par votre estimé journal, cette lettre aussi brève que possible, recevra la même publicité qu'a reçu la déclaration de M. Picard.

Je vous remercie à l'avance pour l'attention que vous accorderez à ma requête et je vous prie de croire à toute la considération de,

Votre obligé,

Antonio Barrette

Les eaux canadiennes sont pour le Canada d'abord et avant tout

Le secrétaire général du Conseil canadien des ministres des Ressources a jeté une douche d'eau froide sur les espoirs hydrologiques des délégués américains au Symposium international sur l'épuration de l'eau, qui se tient présentement à l'hôtel Reine-Elisabeth.

Dans une causerie qu'il donnait hier midi, M. Christian de Naet, a déclaré que le projet NAWAPA (North American Water and Power Alliance) visant à redistribuer les eaux du continent nord-américain entre les trois pays, Canada, Etats-Unis et Mexique, est peut-être un projet grandiose, "mais que plusieurs Canadiens pourraient bien le considérer comme un projet conçu, à l'origine, pour répondre à un besoin purement local de la côte ouest".

En vertu de ce projet, les gouvernements intéressés dépenseraient environ $100 billions pour diriger vers le sud les eaux du nord canadien.

Réponse au sénateur Moss

M. de Naet répondait ainsi au sénateur Frank E. Moss, de l'Utah, qui, la veille, s'était fait l'ardent apôtre de NAWAPA.

"Si nous voulons continuer à progresser au point de vue industriel, commercial ou social, a-t-il poursuivi, il faudra peut-être rejeter l'idée d'une politique d'exportation de l'eau en faveur d'une politique de progrès concentrée sur les eaux. C'est-à-dire utiliser chez nous les eaux pour produire des biens, puis exporter ces biens."

A titre d'exemple, il a cité l'énergie hydro-électrique.

D'ailleurs, selon M. de Naet, ce n'est pas l'eau qui manque, aux Etats-Unis, mais l'eau propre à la consommation humaine. Dans bien des cas, la situation est due à un manque de planification ou à la pollution de réserves déjà existantes.

"Même si les faiseurs d'images et autres spécialistes de l'avenue Madison n'ont pas parlé beaucoup d'identité nationale et d'autodétermination pour le Canada, ceci ne veut pas dire que nous en sommes dépourvus. Dans l'esprit de plusieurs Canadiens bien informés et suffisamment instruits, je suis sûr qu'il existe une tendance à penser qu'un projet du genre de NAWAPA serait techniquement brillant et possible, qu'il pourrait peut-être se classer parmi les merveilles du monde, mais ceci ne veut pas dire qu'il est acceptable.

"Le mur de brique qui l'a accueilli au niveau de tous les gouvernements canadiens n'a rien à voir avec sa valeur, mais avec la façon dont il a été présenté : une urgence extrême devant laquelle il faut fléchir."

En terminant, M. de Naet a déclaré que le Canada s'occupe à déterminer rationnellement ses propres besoins, à reformuler sa législation et son administration, dans ce domaine. "A un certain moment, le Canada voudra faire entrer les Etats-Unis dans ses plans, du fait que l'eau est l'un des nombreux liens économiques qui nous unissent."

ENTRE NOUS

PAR MARCEL DESJARDINS

Le juge des lignes pourra décider de certaines punitions aux joueurs

C'est aujourd'hui à Toronto que les six clubs actuels de la Ligue Nationale de hockey doivent faire connaître aux équipes sensées se joindre à eux lors de la saison 1967-68 la dernière version du programme d'aide élaboré pour leur permettre de prendre forme. Tout ce que l'on sait à date c'est que le Canadien, le Chicago, le Toronto, le Détroit, le Boston et les Rangers se sont engagés à fournir vingt joueurs à chacune des nouvelles équipes à la condition que celles-ci puissent satisfaire toutes les exigences requises pour être admises officiellement dans le circuit.

Notons que chaque fois que nous avons parlé de l'expansion de la ligue avec un de ses officiers, on nous a toujours fait remarquer que jusqu'ici c'était des franchises conditionnelles qui avaient été accordées aux groupes de Los Angeles, St-Louis, San Francisco, Pittsburgh, Philadelphie et Minneapolis-St-Paul.

Qu'apprendront les délégués de ces six derniers groupes aujourd'hui ? Très possiblement le nombre de ses joueurs réguliers que chacune des équipes actuelles entend garder. Quel est le total de ces intouchables ? Le secret parait avoir été bien gardé même si à diverses reprises des chiffres ont été mentionnés sans même que les intéressés jugent à propos de confirmer ou de nier l'information. Il y a lieu de croire que les nouveaux clubs apprendront également la façon dont fonctionnera le repêchage en juin 1967. Ici encore les gens concernés affectèrent la plus grande indifférence quand des commentateurs ou des chroniqueurs sportifs donnèrent leurs versions de la façon dont se passeraient les choses.

Ce que l'on sait toutefois de façon catégorique c'est que toute la tâche d'ébaucher tout ce programme d'aide aux six nouvelles équipes a été confiée en plus grande partie à Sam Pollock qui jouit de la réputation d'être l'un des officiers de hockey les plus astucieux que l'on puisse rencontrer.

Le gérant général du Canadien voit plus rapidement et plus clairement que qui que ce soit toutes les ramifications de toute entente dans le hockey, nous disait l'un de ses rivaux. Plusieurs autres nous ont dit que la tâche ne pouvait être confiée à quelqu'un de plus compétent, de plus clairvoyant, de plus susceptible de présenter un plan clair, net, catégorique.

Il n'est toutefois pas encore dit si la Ligue Nationale fera connaître son plan au public dans le moment ou si elle attendra que celui-ci ait été officiellement adopté.

* * *

Le président David Molson du Canadien considère que son club avait déjà dans son alignement cinq meilleurs joueurs de défense que Carl Brewer de sorte qu'il ne serait aucunement intéressé à tenter de conclure un échange pour le porte-couleurs des Maple Leafs.

* * *

La Canadian Arena dépensera une somme considérable pour la télévision en couleur de ses joutes, mais il a tenu à souligner que le système de lumière qui devra être installé pourra être déménagé ailleurs par la suite. Il avait été répété que si la Canadian Arena Company projetait une telle dépense, c'est qu'elle avait décidé de ne pas construire un nouveau Forum dans un avenir rapproché. Pour obtenir suffisamment de lumière pour la TV en couleurs, il faudrait installer un nouveau transformateur d'une valeur approximative de $150,000.

* * *

Simple rumeur, a-t-il dit lorsque nous lui avons demandé s'il était vrai qu'il y aurait quatre ou cinq commanditaires pour les joutes du Canadien, l'hiver prochain, et non seulement les deux habituels.

* * *

Le gérant général Emile Francis des Rangers nous a appris que Rodrigue Gilbert et Jean Ratelle doivent se rapporter tous deux lundi prochain à New York afin de permettre au médecin qui les a opérés tous deux au dos, le premier en janvier dernier et le second au printemps, de les examiner.

"Nous voulons un rapport très complet du chirurgien afin de savoir s'il est entièrement satisfait des progrès de l'un et de l'autre afin qu'il nous donne son opinion sur leur condition physique," a déclaré Francis. Personnellement, il pense que Gilbert pourra commencer la saison régulière avec son club mais que Ratelle ne sera en mesure de jouer qu'au mois de novembre. "J'imagine que Gilbert commencera à patiner dès le début de septembre à Montréal", a-t-il dit.

Interrogé au sujet de Jacques Plante, Francis a répondu qu'il était toujours sur la liste des Rangers dont il est la propriété. "A-t-il l'intention de revenir au jeu?" s'est-il écrié lorsque nous lui avons demandé le statut de l'ancien gardien de buts. "Il est toujours notre propriété", a-t-il ajouté.

Le gérant des Rangers a déclaré qu'il a tenté à plusieurs reprises de conclure un échange avec les Maple Leafs pour Carl Brewer. "J'estime même que nous leur avons offert une transaction qui aurait dû les intéresser mais leur réponse a été négative. A trois reprises, tout d'abord le printemps dernier, puis deux fois cet été, nous avons tenté de décider le Toronto à se départir des services de Carl Brewer mais tous nos efforts ont été inutiles."

* * *

Le président Clarence Campbell de la Ligue Nationale s'est dit enchanté du climat qui a régné pendant la séance d'études des règlements. Les délégués des divers clubs ont paru d'accord sur l'interprétation des règlements et sur la ligne de conduite qu'ils attendent des officiels.

Un règlement, qui parait en lui-même très minime et très inoffensif, pourrait avoir de surprenants résultats l'hiver prochain. Il s'agit de celui qui permettra dorénavant au juge des lignes qui met la rondelle au jeu de signaler à l'arbitre d'imposer une punition à un joueur qui, deux fois de suite, retarde la reprise du jeu par ses mouvements. C'est l'arbitre qui dictera au joueur de se rendre au banc mais c'est en vérité le juge des lignes qui décidera de la punition.

Le président a déclaré qu'il a réuni les gérants généraux des divers clubs afin de leur faire part de l'entente conclue entre la L.H.N. et l'Association Canadienne de hockey amateur et acceptée jusqu'ici en principe. Aujourd'hui, ce sera la rencontre entre les gouverneurs des six clubs actuels et ceux des six nouvelles équipes pour décider de la façon dont ces derniers obtiendront leurs vingt joueurs chacun des premiers.

"Nous tiendrons une autre réunion en septembre alors que nous examinerons de nouveau le cas de chacun des six nouveaux clubs pour voir s'ils remplissent bel et bien les conditions que nous leur avons posées", a déclaré M. Campbell. Mais cette fois, a-t-il ajouté, il ne sera question que de la façon avec laquelle nous procéderons pour leur permettre d'acquérir les vingt joueurs que nous avons promis à chacun d'eux pour la saison 1967-68."

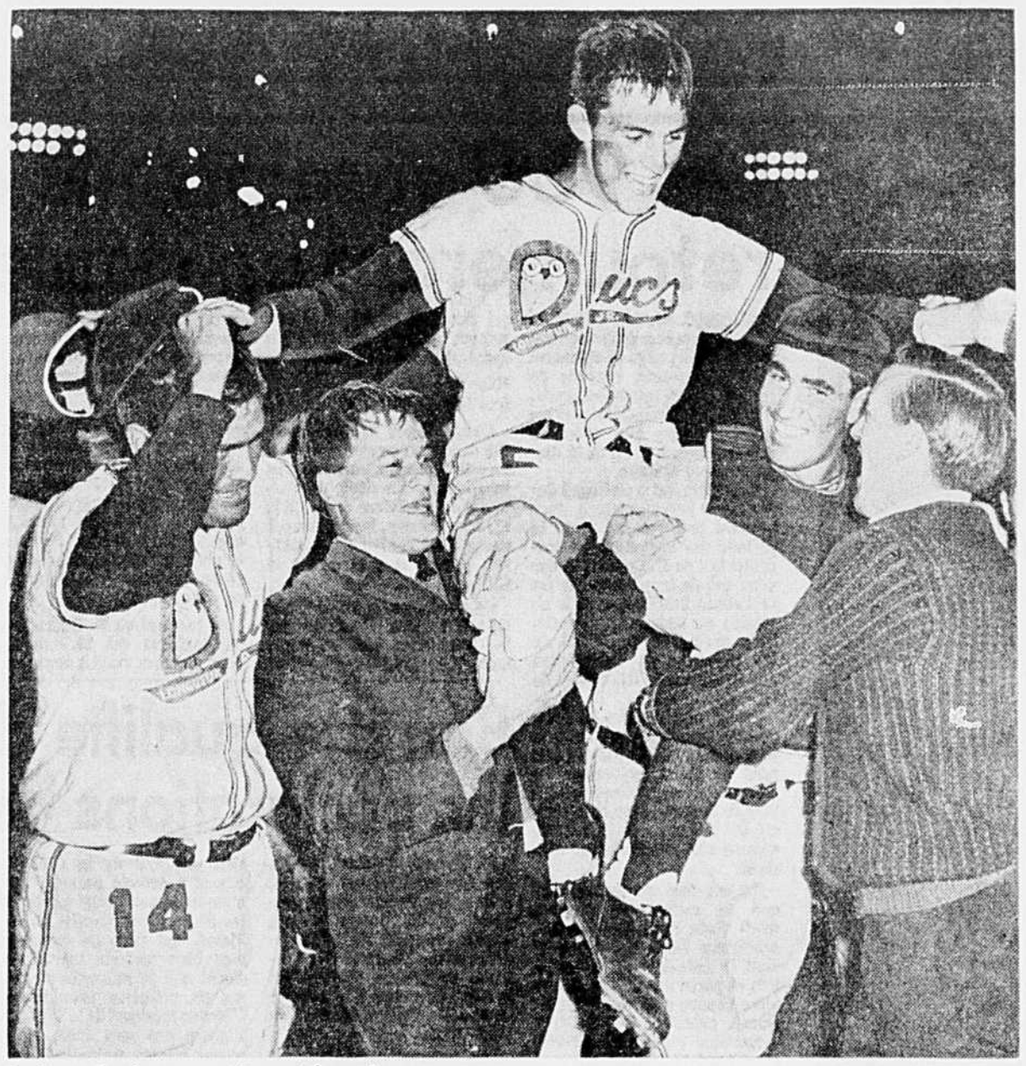

Gaétan Groleau porté en triomphe

Le lanceur Gaétan Groleau était le centre d'attraction lors des réjouissances qui ont suivi la victoire du Longueuil aux dépens du Laval. Avec une performance d'un coup sûr et de 16 retraits au bâton, Groleau a permis au Longueuil de remporter le championnat de la saison régulière de la ligue Montréal junior.

Gaétan Groleau aide le Longueuil à remporter son 4e championnat

par Gilles Terroux

"Ce que je pense de Gaétan Groleau ? C'est bien simple. Il est le meilleur lanceur de la ligue."

A quelques pas de son gérant André Létourneau, Groleau s'efforçait de ne pas entendre ces commentaires élogieux.

"Je ne suis pas seul sur l'équipe. Loin de là. C'est une victoire d'équipe", disait Groleau après avoir conduit les Ducs de Longueuil à une victoire de 1-0 aux dépens du Laval dans le match supplémentaire qui déterminait l'équipe championne de la saison régulière de la ligue Montréal junior.

Les éloges de Létourneau n'étaient pas exagérés. Devant quelque 1,500 spectateurs au parc Jarry, Groleau a offert une performance digne du meilleur lanceur du circuit.

Groleau a limité ses adversaires à un coup sûr et a fait mordre la poussière à 16 frappeurs. Il a retiré dans l'ordre les 14 derniers frappeurs qu'il a affrontés.

Début chancelant

"Les deux premières manches m'ont paru une éternité. J'étais très nerveux. Depuis trois jours, j'ai dormi à peine pendant quelques heures. Heureusement que quelques joueurs du Laval se sont élancés sur des mauvais lancers", ajoutait Groleau.

"C'est là que nous avons perdu la joute. Ces deux premières manches ont fait toute la différence", disait le gérant André Goyette, du Laval. Au cours de ces deux manches, Groleau a alloué cinq buts sur balles et ces cinq joueurs sont demeurés sur les sentiers.

Un triple de Reynald Comeau a fait compter le seul point du match à la quatrième manche.

"Voilà un jeune joueur qui fera parler de lui pendant plusieurs saisons à venir", de commenter Létourneau au sujet de Comeau. Agé de 16 ans, Comeau en est à sa première saison dans le baseball junior.

Denis Picard avait atteint le premier but sur une erreur du joueur de deuxième but Claude Maillot. Il s'était rendu au deuxième coussin sur une balle passée avant de croiser le marbre par suite du solide coup de trois buts de Comeau.

Une décision de Létourneau n'a pas eu l'heur de plaire aux partisans du Longueuil à la manche précédente. Alors qu'il se dirigeait vers le marbre sur un double de Roger Bourgeois, Létourneau a ordonné à Groleau de rebrousser chemin et de demeurer au troisième but.

"Oui, Groleau aurait peut-être pu compter mais je ne pouvais risquer qu'il se blesse en glissant au marbre", a expliqué le pilote du Longueuil.

Jacques Gagné a privé Groleau d'une joute sans point ni coup sûr avec un simple dès la manche initiale.

Début des éliminatoires

Les séries éliminatoires débuteront dimanche soir. Le St-Barnabé visitera le Longueuil dans le match initial d'une série semi-finale 4 de 7.

Les séries quart-de-finale 3 de 5 opposeront le Ville-Marie au Laval (parc Ahuntsic) et le Villeray au Notre-Dame-de-Grâce (parc Loyola).

BASEBALL AMATEUR

Aujourd'hui

Ligue Montréal Jr

(Aucune joute à l'affiche)

Ligue Nationale Jr

Laval vs Lachine
(8 h. 30)
(seule joute à l'affiche)

Ligue Provinciale

(Aucune joute à l'affiche)

Hier

Ligue Montréal Jr

LAVAL	000 000 0	—	0	1	2
LONGUEUIL	000 100 x	—	1	4	0

Ouellette et Ladouceur ; Groleau et Roy ; G - Groleau. P - Ouellette. (Longueuil est champion)

Ligue Nationale Jr

VERDUN	000 000 0	—	0	0	4
ST-JEAN	100 000 x	—	1	2	1

Anthony (6-5) et Rioux ; Martineau (7-3) et Richard.

SOREL	000 000 0	—	0	4	1
ST-LAURENT	100 110 x	—	3	7	1

Sawyer et Leith ; Legendre et McCann ; G - Legendre. P - Sawyer.

LACHINE	000 000 0	—	0	3	1
LAVAL	100 006 x	—	7	7	3

Hofman et Byers ; Vanier, Brown (6e) et Harrison ; G - Vanier, P - Hofman.

Ligue Provinciale

(Semi-finale "A" 5 de 9)
Granby 9, Québec 4
(Granby mène 2 à 0)
(Quart-de-finale, 3 de 5)
Acton Vale 2, Drummondville 0
(Acton Vale mène 1 à 0 dans la série)

Classement

Ligue Montréal Jr
(final)

	G	P	Moy.	Diff.
xLONGUEUIL	22	14	.611	—
LAVAL	22	14	.611	—
NDG	21	15	.583	1
xST-BARNABE	20	16	.556	2
VILLE-MARIE	20	16	.556	2
K.VILLERAY	19	17	.528	3
ST-HENRI	17	19	.472	5
V.MT-ROYAL	17	19	.472	5
ROSEMONT	12	24	.333	10
KINSMEN	10	26	.278	12

x - St-Barnabé termine 4e après joute éliminatoire.
a - Longueuil est champion.

Ligue Nationale Jr

	G	P	Moy.	Diff.
ST-LAURENT	22	10	.688	—
VERDUN	21	10	.677	½
LAVAL	20	11	.645	1½
ST-JEAN	21	12	.636	1½
ST-JEROME	11	21	.344	11
SOREL	12	23	.343	11½
LACHINE	6	26	.188	16

Ligue Provinciale

	G	P	Moy.	Diff.
GRANBY	33	15	.688	—
SHERBROOKE	27	21	.563	6
ACTON VALE	27	21	.563	6
QUEBEC	26	22	.542	7
DRUM'VILLE	25	23	.521	8
LACHINE	21	27	.438	12
THETFORD M	21	27	.438	12
COATICOOK	19	29	.396	14
PLESSISVILLE	17	31	.354	16

Les Athlétiques atteignent la finale une 3e année de suite

Depuis le retour de la crosse au Québec, à l'été de 1964, aucun club n'a conservé une fiche aussi étincelante que les Athlétiques de Drummondville. Seconds au classement et finalistes en 1964, champions du calendrier régulier et finalistes en 1965, champions du calendrier régulier, finalistes et probablement champions en 1966.

Hier, en effet, les Athlétiques ont vaincu les Saints de Ville St-Pierre, 9-7, hier soir, pour ainsi enlever les honneurs de la demi-finale en quatre joutes consécutives. Ils affronteront donc les Titans de Sorel ou le National de Valleyfield en finale. Présentement les Titans mènent, 2-1.

Ron Racette, le bouillant défenseur des Athlétiques, a été la vedette des Athlétiques hier, avec deux buts alors que son club était à court d'un homme. André Lagueux a aussi récolté deux filets, les autres allant à Yvan Blanchard, Roger Blais, Jean-Henri Léveillé, André Lavarenne et Raymond Fortin.

Ken Hewitt, avec deux filets, Jean St-Arnaud, Doug Carpenter, Claude Perreault, Harvey Barker et Phil Sutton ont fait scintiller la lumière rouge pour les vaincus.

Ainsi, les champions des éliminatoires de l'an dernier se sont inclinés sans trop riposter. Les Saints ne se sont jamais remis de la perte de leurs deux défenseurs étoiles, Ray Beech et Alex McLean, qui sont demeurés en Colombie britannique cette année.

D'autre part, John Hansen a été blessé plus souvent qu'à son tour, si bien que John Allen a été le seul à offrir le rendement attendu de lui.

Le championnat des Athlétiques, et le fait qu'ils aient atteint la finale pour la troisième fois en autant d'années est un hommage direct à l'endroit du Dr Claude Chabot, l'instructeur de l'équipe. Nul doute que les Athlétiques pourraient livrer une intéressante lutte pour le championnat senior "B" du Canada. C'est une équipe bien équilibrée et spectaculaire que dirige Chabot.

Programme du marathon de Montréal

CE SOIR

7 h. à 8 h. 30 p.m.: Spectacle de Vagabond du Service des Parcs de la Ville du Montréal. (gratuit).

SAMEDI, LE 27 AOUT 1966

8 h. a.m.: Ouverture du Parc Angrignon.

10 h. a.m.: Marathon Amateur de milles, sanctionné par la C.A.-S.A., pour garçons et filles de 16 ans et plus.

MIDI à 8 h. p.m.: Epreuves de vitesse (sprints). Fanfares. Présentations de personnalités sportives.

SAMEDI, LE 27 AOUT 1966

8 h. 30 à 10 h. p.m.: Grand spectacle de Music-Hall.

10 h. à 11 h. 55 p.m.: Orchestres pour musique de fond. Epreuves de vitesse.

11 h. 55 p.m.: Dernière épreuve de vitesse de la journée.

MINUIT: Evacuation du Parc, excepté les officiels du Marathon et les journalistes.

MINUIT à 8 h. a.m.: Le Marathon se continue sous la surveillance des officiels et des journalistes.

DIMANCHE, LE 28 AOUT 1966

8 h. a.m.: Ouverture du Parc

MIDI: Grand Pique-nique du Marathon. Le public est invité à se joindre aux nageurs pour le dîner. Reprise des épreuves de vitesse.

2 h. p.m.: Election de la Reine du Marathon.

3 h. p.m.: Parade de mode.

4 h. p.m.: Fanfare.

6 h. p.m.: Clôture du marathon.

7 h. p.m.: Remise des bourses aux vainqueurs.

8 h. 30 p.m.: Evacuation du Parc à l'exception des officiels.

Avenir prometteur prédit au Canadien Andrusyshyn

GUELPH, (PC) — Le jour n'est pas loin où le Canada se réjouira de la présence sous ses couleurs du champion mondial au javelot. C'est là une prédiction de Geoffrey Dyson, directeur du programme athlétique de la Légion canadienne.

Lors des cérémonies de clôture du 5e stage d'athlétisme, Dyson a souligné que Zenon Andrysyshyn projettera, dans un avenir rapproché, le javelot à 280 pieds, distance qui le placerait parmi les six meilleurs au monde.

L'athlète, âgé de 19 ans et membres du club d'athlétisme d'Oakville, a projeté le javelot à 250 pieds, lors de la dernière journée, brisant du fait même le record canadien national, qui est de 236 pieds.

Un deuxième de ses lancers a même atteint la distance de 268 pieds, mais il ne peut être considéré, car Andrysyshyn a commis une erreur technique au départ.

Son instructeur, Willie McKal, accorde tout le crédit des progrès de son protégé à la Légion canadienne et à son stage.

L'instructeur de javelot au stage était le Finlandais Mikko Paananen, qui a assisté à la naissance de plusieurs champions dans cette discipline sportive depuis qu'il l'enseigne dans son pays d'origine.

Ed Buchanan au rancart

REGINA, (PC) — Le demi arrière Ed Buchanan, des Roughriders de Regina a subi une intervention chirurgicale, mercredi, et ne pourra retourner au jeu avec le club de la Conférence de l'Ouest pour une période de deux à six semaines.

Buchanan s'était forcé un tendon du genou, lundi, soir, alors que son équipe a perdu, 18-17, aux mains des Eskimos d'Edmonton.

McLain sort du marasme: match de deux coups sûrs

Lors de la joute d'étoiles entre les deux ligues majeures de baseball, Denny McLain avait fait sourciller les observateurs par la rapidité de ses lancers et leur précision. Mais depuis, il avait gardé un silence éloquent. L'artilleur des Tigers de Détroit n'était plus le même.

Hier, il a oublié tous ses mauvais moments. Il s'est mis à la besogne avec le désir bien arrêté de donner raison à ceux qui lui prédisaient un brillant avenir au lendemain de la joute entre les deux clubs d'as.

Il n'a eu aucune pitié pour les White Sox de Chicago, qu'il a limités à deux coups sûrs, un double de Ken Berry, à la 4e manche, et un simple de Jerry Adair, au 8e engagement.

Ce triomphe, son deuxième seulement depuis la joute d'étoiles, portait sa fiche à 15-11. Pour compléter une performance exceptionnelle, il a fait mordre la poussière à neuf frappeurs.

Les meneurs, les Orioles de Baltimore, ont vaincu les Indiens de Cleveland, 4-3, dans un match de 11 manches. Un simple de Paul Blair, avec les coussins tous occupés, a été le coup décisif du match.

Stu Miller, en relève à Dave McNally, a récolté son 8e triomphe contre deux échecs.

Hank Fischer, qui faisait sa première apparition dans l'uniforme des Red Sox de Boston, a permis à sa nouvelle équipe de vaincre les Athlétiques de Kansas City dans la deuxième joute d'un programme double, 4-1.

Dans le premier match, un circuit de deux points de Joe Foy, au dernier engagement, avait permis aux Red Sox de triompher, 8-6.

Enfin, à New York, la recrue Jay Johnstone et Jim Fregosi ont fait compter deux points chacun, pendant que le vétéran George Brunet limitait les Yankees à six coups sûrs, et les Angels de la Californie ont vaincu les ex-Bombardiers du Bronx, 4-1. Brunet en était à son premier triomphe depuis le 29 juillet, et il a porté sa fiche à 12-9.

Dans la ligue Nationale, deux des trois clubs qui luttent pour le premier rang ont connu la défaite, si bien que les Giants de San Francisco, qui étaient inactifs, occupent seuls le premier rang du circuit, avec une avance d'une demi-joute sur les Pirates de Pittsburgh.

Ces derniers ont encaissé un revers de 4-1 aux mains des Phillies de Philadelphie, à Pittsburgh. Le coup de bâton opportun de Dick Groat et Jackie Brandt, et une performance de huit coups sûrs de Jim Bunning ont été les faits importants du duel.

Les Dodgers ont aussi connu la défaite, mais que leurs partisans se consolent, elle ne compte pas au classement. En effet, les champions mondiaux ont perdu, 3-2, aux mains de leur filiale de Santa Barbara.

Dans l'autre joute à l'affiche, un mauvais lancer de Bill Hepler a permis à Don Kessinger de croiser le marbre à la 9e manche, et les Cubs ont vaincu les Mets de New York, à Chicago, 3-2.

Joutes de baseball

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE

Philadelphie à Cincinnati — 9 h. 05
Culp (5-4) ou Buhl (5-8) vs O'Toole (4-6)

Pittsburgh à St. Louis — 9 h. 00
Fryman (9-8) vs Jackson (12-10)

Los Angeles à San Francisco — 11 h. 00
Koufax (20-7) vs Bolin (7-8)

New York à Atlanta — 9 h. 05
McGraw (2-5) vs Johnson (9-8)

Chicago à Houston — 9 h. 30
Roberts (4-8) vs Giusti (13-10 ou Zachary (0-1)

LIGUE AMERICAINE

Kansas City à Californie — 11 h. 00
Blanco (1-3) vs Coates (1-1)

Boston à Baltimore — 8 h. 00
Stange (6-7) vs Miller (3-7)

Détroit à New York — 8 h. 00
Wilson (13-9) vs Downing (8-8)

Minnesota à Chicago — 9 h. 00
Merritt (12-12) vs Peters (10-9)

Cleveland à Washington — 8 h. 05
Hargan (10-7 vs McCormick (7-11)

HIER

LIGUE AMERICAINE

PREMIERE PARTIE :

Kansas City	010 011 201	6	12	2
Boston	003 011 012	8	12	3

Odom, Grzenda (5e), Handrahan (5e), Stock (6e), Sanders (6e) et Roof; Bennett, McMahon (7e), Wyatt (8e) et Tillman. LG-Wyatt (3-6). LP-Sanders (6-10). Circuits : Scott (24e), Bennett (1er), Charles (8e), Foy (14e).

DEUXIEME PARTIE :

K. City	000 000 001	1	8	0
Boston	202 000 00x	4	7	1

Lindblad, Stock (7e) et Roof; Fischer (1-0) et Ryan. LP-Lindblad (4-7). Circuits : Conigliaro (24e), Roof (5e).

Californie	200 001 200	5	11	2
New York	010 000 000	1	4	0

Brunet et Rodgers ; Stottlemyre, Hamilton (7e) Ramos (8e) et Howard. LG-Brunet (12-9). LP-Stottlemyre (11-15).

Chicago	000 000 000	0	2	2
Détroit	320 030 00x	8	10	0

Horlen, Lamabe (2e), Wilhelm (8e) et Romano ; McLain (15-11 et Freehan. LP - Horlen (7-12). Circuit : McAuliffe (15e).

Cleveland	100 200 000 00	3	6	1
Baltimore	101 000 001 01	4	9	1

Bell, O'Donoghue (4e), Radatz (8e), Tiant (9e) et Azcue ; McNally, S. Miller (8e) et Roznovsky, Haney (5e). LG-S. Miller (8-2). LP-Tiant (7-8). Circuit : Blefary (18e).

(Seules joutes qui étaient à l'affiche)

LIGUE NATIONALE

Philadelphie	000 201 001	4	11	0
Pittsburgh	000 000 100	1	8	1

Bunning (14-9) et Uecker ; Veale, Cardwell (9e) et Gonder. LP-Veale (13-8).

New York	000 100 010	2	7	0
Chicago	000 010 011	3	6	1

Fisher, Hepler (9e) et Grote ; Jenkins, Simmons (9e) et Hundley. LG-Simmons (5-3). LP-Hepler (3-3). Circuits : Elliot (5e), Boccabella (6e), Browne (15e).

(Seules joutes qui étaient à l'affiche)

Joute hors-concours

Los A. (LN)	000 000 002	2	4	3
S. Barbara	002 000 001	3	4	0

Brewer, Berringer (6e), Moeller (8e) et Torborg ; Robinson, Barisoff (2e), Deluise (3e), Kekich (5e), Ramirez (7e), Ketterer (8e), Rogalia (9e) et Holowell, Look (8e). Circuits ; T. Davis. LG-Rogalia. LP-Moeller.

LIGUE NATIONALE

	G	P	Moy.	Diff.
San Francisco	75	52	.591	—
Pittsburgh	74	52	.587	½
Los Angeles	72	53	.575	2
Philadelphie	69	59	.539	6½
St. Louis	65	61	.516	9½
Cincinnati	61	65	.484	13½
Atlanta	59	66	.472	15
Houston	56	70	.444	18½
New York	56	72	.438	19½
Chicago	44	81	.352	30

LIGUE AMERICAINE

	G	P	Moy.	Diff.
Baltimore	81	45	.643	—
Détroit	69	56	.552	11½
Cleveland	68	60	.531	14
Minnesota	67	61	.523	15
Chicago	66	62	.516	16
California	64	63	.504	17½
Washington	58	73	.443	25½
New York	56	72	.438	26
Kansas City	56	73	.434	26½
Boston	56	76	.424	28

Mont Orford, site du tournoi du Maurier dans l'est du pays

QUEBEC, (PC) — M. Robert Poirier, président provincial de l'Association canadienne de ski amateur a démenti hier soir la nouvelle voulant que la grande classique de ski du Maurier International soit disputée encore l'hiver prochain au mont Sainte-Anne.

M. Poirier a expliqué que lors de l'assemblée de l'exécutif national de l'Association canadienne de ski amateur, tenue en fin de semaine dernière à Toronto, il a été décidé que le concours de l'est serait octroyé au Mont-Orford, dans les Cantons de l'Est et que celui de l'ouest se déroulerait au Mont Garibaldi, en Colombie-Britannique.

Les organisateurs de cette grande classique sont actuellement à l'oeuvre pour recruter les meilleurs skieurs amateurs du monde, particulièrement les membres de l'équipe de France qui viennent de remporter les honneurs aux championnats mondiaux de la Fédération internationale de ski à Portillo, au Chili.

La déclaration de M. Poirier a été en outre confirmée hier soir par le président national de l'association, M. Pierre Alain.

Une primeur

Le 10 mars dernier, à la suite de la classique Adams, LA PRESSE avait annoncé, en primeur, le choix "presque certain" de Mont Orford, comme site du tournoi du Maurier de 1967. Cette certitude avait été acquise, lorsque M. Ernst Gertsch, délégué technique de la Fédération Internationale de Ski et observateur officiel de la FIS, nous avait fait part de ses préférences concernant les terrains qui se prêtaient le mieux à une compétition internationale dans l'est du pays.

La situation géographique, l'attrait touristique et les facilités qu'offre le Mont Orford en matière d'organisation de compétitions lui ont valu l'admiration non seulement des 7,000 spectateurs de la course Adams, mais également des officiels de l'Association canadienne de ski amateur et des compétiteurs de l'étranger.

Début du tournoi bantam, ce soir

Le premier tournoi international de baseball bantam, organisé par l'association Kiwanis-Est, débutera au parc Lafontaine.

Dans le match initial, à 6 h. 30, le Ville-Marie affrontera le St-Ambroise. A 8 h. 30, le St-Victor disputera la victoire à l'équipe de l'Assomption.

Quatre joutes seront disputées demain et quatre autres, dimanche.

Trois équipes américaines participeront au tournoi. Il s'agit des clubs Ipswich, Salem et Denver.

NEW YORK (UPI) — Mel Ott a obtenu plus de buts sur balles, 1,708, que quiconque dans l'histoire de la ligue Nationale de baseball.

ON PARLE D'EUX

L'assemblée annuelle du comité international de la raquette aura lieu à **Sherbrooke,** samedi le 3 septembre . . . Sherbrooke est le site depuis aujourd'hui des championnats canadiens de ski nautique . . . les compétitions se poursuivront demain et dimanche . . . Dans le cadre de la 120e exposition agricole du comté de **Vaudreuil,** la journée de dimanche sera réservée au concours hippique . . . le concours est organiser sous les auspices du club de chasse du Lac des Deux Montagnes . . . La compagnie **Faultless Rubber Company** de Ashland, Ohio, vient de lancer sur le marché une nouvelle balle de golf à l'épreuve des fendillements . . . La tournée de tennis Dow, le projet le plus considérable que le tennis ait connu, visitera Drummondville, le 31 août . . . **Robert Bédard,** François Godbout, **Mike Carpenter** et Raymond Royer se disputeront deux matches de simple et un match de double . . . Le 35e congrès international des damistes aura lieu à **Biddeford, Maine,** les 3, 4 et 5 septembre . . .

Quarante-quatre équipes ont fait parvenir leur inscription en vue de la classique internationale de canoës de la Mauricie qui sera disputée du 2 au 5 septembre dans la rivière St-Maurice, de **La Tuque** à **Trois-Rivières** . . . La saison de football de l'association sportive de Ville LaSalle débutera demain au parc Leroux . . . Demain, les **Castors de Montréal** iront disputer la victoire aux Bulldogs de Philadelphie . . . L'équipe américaine formée de **Dan Gurney** et **Jerry Grant** mesurera son habileté à celle des autres grandes étoiles du volant lors de la troisième reprise annuelle de la course Player's Québec sur le circuit Mont-Tremblant-St-Jovite, le 11 septembre . . . **Gee Dee Frisco** un cheval hongre de neuf ans sera le favori ce soir dans l'épreuve principale à la piste de course de Sherbrooke . . . Le journaliste sportif **Pierre Bourdon** et le Montréalais **Jacques Couture** seront parmi les participants au marathon de nage international de Montréal, demain, dans le lac du parc Angrignon à Ville-Emard.

QUILLEURS !
QUALIFIEZ-VOUS POUR JOUER A LA T.V.
Au grand tournoi
THREE STAR BOWLING
Samedi, le 27 août 1966
HOMMES : Prix de participation $10. 5 PARTIES
FEMMES : Prix de participation $7.50 4 PARTIES
Toutes les participantes reçoivent un abat dans le premier carreau de chaque partie.
Sanctionné par A.B.C.
THREE STAR BOWLING
10 h. a.m., 12 h. 30 p.m., 3 h. p.m., 6 h. p.m.
Un prix pour chaque 7 enregistrements. Les enregistrements acceptés jusqu'à minuit, jeudi le 25 août.
Laurentian Lanes
LE PLUS GRAND CENTRE DE DIX QUILLES AU CANADA
222 Montée de Liesse RI.8-6525

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ADLER (Florence) — Subitement à Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Florence Gougeon, épouse de Théodore Adler, Dependable Shoe Manufacture, demeurant rue Berri. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Paul & Fortin 835 est, avenue Laurier pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Omer) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Omer Beaulieu, vétéran, fils de J. Beaulieu et de Lysa Falardeau de Québec. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. H. Benoit, 2102 rue Fullum, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Eusèbe Verceil où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELIVEAU (Marguerite) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 79 ans et 3 mois, est décédée Mme André Béliveau, née Marguerite Beaudin, demeurant 3999 Mentana. La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire Georges Godin Enrg. 518 est, rue Rachel Avis des funérailles plus tard.

BELLEFLEUR (Gaston) — A St-Jean, le 25 août 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Gaston Bellefleur, époux de Lucille St-Germain, demeurant 482, rue Champlain, St-Jean. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Oligny Ltée. 110, rue St-Georges, St-Jean, pour se rendre à l'église St-Gérard-Magella, où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BIBAUD (Octavie) — A Verdun, le 25 août 1966, à l'âge de 89 ans, est décédée Mme veuve Romuald Bibaud, née Octavie Lafrenière, demeurant 368 Egan, Verdun. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 5551 rue Wellington à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lourdes, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Pierreville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDEAU (Armand) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé Armand Bourdeau, époux de feu Henriette Leblanc et père de Mme Réal Patenaude (Germaine) et d'Elise Bourdeau, épouse de Jean Boileau, gérant de la Caisse Populaire de Vaudreuil. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Castonguay & Fils 28 rue St-Michel, à Vaudreuil pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil, où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURASSA (Wilfrid) — A Duvernay, le 23 août 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé Wilfrid Bourassa, époux de Alexine Lagacé, demeurant 1545 Maisonneuve, à Duvernay, père de Mme Irène Grennan, grand-père de Diane et Robert. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée. 400 est, boul. Henri-Bourassa, à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Maurice de Duvernay, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Lucienne) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 47 ans, est décédée Mme Marcel Brunet, née Lucienne Reinhardt, demeurant 8548 Des Belges, mère de Serge Brunet. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 745, rue Crémazie est à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNETTE (Pauline) — A Pont-Viau, le 24 août 1966, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme Marcel Brunette, née Pauline Fulton, demeurant 655a, Boul. des Laurentides. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. C. Filiatreault, 24, rue St-Florent, à 2 h. 45, pour se rendre à l'église St-Louis-Grignon-Monfort où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

Monuments
de 1ère QUALITE

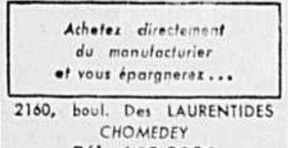

Jean-Yves St-Louis
Achetez directement du manufacturier et vous épargnerez...
2160, boul. Des LAURENTIDES
CHOMEDEY
Tél. 669-3036

CARBONNEAU (Jules) — Subitement à Québec, le 25 août 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Jules Carbonneau, époux en 1ères noces de Géraldine Lanctôt, et en 2es noces de Théodine Carbonneau, demeurant rue De Bougainville, Québec. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses fils Charles, Pierre, Paul, Jacques, Yves. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Arthur Cloutier & Fils, 46, rue St-Cyrille, Québec, à midi 15, pour se rendre à l'église Sts-Martyrs-Canadiens, Québec, où le service sera célébré à midi 30, et de là au cimetière de St-Romuald, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Lucien) — A St-Philippe, Laprairie, le 23 août 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Lucien Cormier, époux de Marguerite Hanfield. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Léon Poissant & Fils, St-Philippe, Laprairie pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURTEMANCHE (Robert) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Robert Courtemanche, fils de feu Joseph Euclide Courtemanche et de Georgine Vézina. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée 1120 est, rue Jean-Talon à 1 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 1 h. 30, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUDRY (Juliette) — Subitement, à Terrebonne, le 25 août 1966, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Gérard Coudry, née Juliette Boucher, demeurant 585, rue Gagnon. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire St-Louis. 939, rue St-Louis, Terrebonne, pour se rendre à l'église paroissiale de Terrebonne, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAVID (Henri) — A Laflèche, le 24 août 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé Henri David, époux de Madeleine Jean, demeurant au 3653 Mackay. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche & Fils Inc., 3219 rue Grande-Allée à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Eudes où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELLE DONNE (Maria) — A Montréal, le 25 août 1966 est décédée Mme veuve Tarquino Delle Donne, née Maria Depetrielo. Les funérailles auront lieu mardi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2251 rue Jean-Talon est à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMERS (Léo A.) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé Léo A. Demers, époux de feu Oliva Martin et Rina Galipeau. Il était fondateur de Demers Néon et Electrique Ltée. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Racine, Robert & Gauthier, 260 rue Besserer, pour se rendre à l'église St-François d'Assise où le service sera célébré à 1 h. p.m., et de là au cimetière de Notre-Dame d'Ottawa, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DION (Roméo) — A Lacolle, le 24 août 1966 à l'âge de 73 ans est décédé Roméo Dion fils de feu Arsène Dion et de feu Marie-Jeanne Biron. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Omer Duquette Inc. 1350 rue Beaubien est à 10 hrs pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFOUR (Marguerite) — A St-Laurent, le 24 août 1966 à l'âge de 54 ans est décédée Mme veuve Georges Dufour, née Marguerite Laurier, mère de Thérèse (Mme Jean-Paul Lalumière), Monique (Mme Jean-Marc Renaud), Lucile (Mme Roch Jacques) et Claire. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Deslauriers Ltée 790 Boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 8 hrs 45 et de là au cimetière de St-Eustache où un libera sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPUIS (Denise) — A Louiseville, le 25 août 1966, à l'âge de 28 ans, est décédée Mme Roger Dupuis, née Denise Petit, demeurant 343, rue St-Augustin. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Georges Marion, 30, rue St-Marc, Louiseville, pour se rendre à l'église paroissiale de Louiseville, où le service sera célébré à 4 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMOND (Josephis) — A Green Valley, Ontario, le 24 août 1966, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Josephis Emond, époux de feu Angéline Bonneville. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Maurice Marcoux Alexandria, Ontario à 10 hres, pour se rendre à l'église Ste-Marie, Green Valley, où le service sera célébré à 10 hres 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAVREAU (Alfred) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Alfred Favreau, époux de feu Parmélia Gauthier. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Patrick Provencher Inc., 4240 rue Adam, à 10 hres 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le service sera célébré à 11 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Messe anniversaire

LEVEILLE (Josaphat) — Le 27 août, à 4 h. 15, à l'église Très-St-Rédempteur, rue Adam, sera chantée une messe 1er anniversaire pour le repos de l'âme de M. Josaphat Léveillé.

MONUMENTS DIFFÉRENTS ET EXCLUSIFS !
• PAMPHLET GRATUIT.
• ALLONS VOUS CHERCHER (SANS OBLIGATION DE VOTRE PART).
• PRIX LES PLUS BAS.
• GRANITS CANADIENS, AMERICAINS, EUROPEENS.

Demandez notre pamphlet gratuit
SEBASTIANO Aiello
Artiste-sculpteur
Terrains des monuments : 6811 est, Sherbrooke
Bureau: 6776 est, Sherbrooke 259-6917
(près du cimetière de l'Est)
Ouvert tous les soirs jusqu'à 8 h; samedi et dimanche jusqu'à 5 h.

GRENIER (Joseph J.) — A Montréal, le 24 août 1966 à l'âge de 73 ans est décédé M. Joseph J. Grenier époux de feu Germaine Masson demeurant 4328 Sherbrooke ouest, appt 18, père du major Guy Grenier, du major Jacques Grenier, Pierre, et Mme Donald Tompson (Denyse). Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée angle boul. Décarie et ave N.D.G. à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERIN (Denise) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Denise Laurin, épouse de Emile Guérin, demeurant 5726 8e avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée, 6662 rue St-Denis à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Etienne où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFLAMME (Alfred) — A Joliette, le 23 août 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Alfred Laflamme, fils de Joseph Laflamme, demeurant 113 St-Antoine, Charlemagne. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Patrick Provencher Inc., 4240 rue Adam, à 7 hres 45 pour se rendre à l'église Très Saint-Nom de Jésus, où le service sera célébré à 8 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRANCE (Alfred) — A l'hôpital St. Mary's, le 25 août 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Alfred Lachance, époux bien-aimé de Marguerite Latreille ; père de Hélène (Marie-Anne), Shirley (Mme D. Clyde), George, Thérèse, Eddy, Annette (Mme L. Paquette), frère de Mabie (Mme G. Carrière), et Joseph. Exposé au salon J. F. Wilson and Sons, 5784 avenue Verdun. Service en l'église St. Thomas More, samedi 27 août, à 9 a.m. Inhumation à Lancaster, Ontario.

LALANDE (Fernand) — A St-Hermas, le 24 août 1966, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Fernand Lalande, époux de Marie-Anne Laurin. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-P. Filion, St-Hermas, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPALME-CUERRIER (Antoinette) — A Baie Missisquoi, le 23 août 1966, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme E.-R. Lapalme, née Antoinette Cuerrier, autrefois de Verdun, et Côteau-Station, comté de Soulanges, et mère de Mme A. Lany (Thérèse), de Oneida, N.Y., et de Georges, principal à la Commission Scolaire des écoles catholiques de Montréal. Elle laisse ses frères Georges et René Cuerrier. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg., 512 rue de l'Eglise, à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Garde, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côteau-Station, lieu de la sépulture, ou un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERY (Albert) — A Montréal, le 26 août 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Albert Lavery, ex-employé du cimetière Côte-des-Neiges, époux de Juliette Landry, demeurant 9563 Basile-Routhier. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, à 8 hres 30, pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LESSARD (Suzanne) — Accidentellement, à St-Vincent de Paul, le 23 août 1966, à l'âge de 22 ans, est décédée Suzanne Goupil, épouse de M. Yvon Lessard, demeurant 5,200 rue St-Germain, St-Vincent, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-M.-D. Cyr, 1039 du Collège, St-Vincent, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent de Paul, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOTTE (Wilfrid) — A Rivière-des-Prairies, le 24 août 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Wilfrid Marcotte, époux d'Aurore Leblanc. Les funérailles auront lieu le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons T. Sansregret Ltée, 3198 rue Ontario Est, pour se rendre à l'église St-Joseph de Rivière-des-Prairies où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Louis) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. l'abbé Louis Martin, curé de la paroisse de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie de Repentigny. Translation dimanche après-midi à 3 heures des salons Yvon Champagne, 438 rue Notre-Dame, Repentigny pour l'église de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie de Repentigny. Service lundi à 10 heures. Inhumation à la crypte du Collège de l'Assomption.

MENARD (Amédée) — A Verdun, le 25 août 1966, à l'âge de 65 ans, 8 mois et 7 jours, est décédé M. Amédée Ménard, époux de feu Emiline Ménard, demeurant 689, boul. Desmarchais, Verdun. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg., 512, rue de l'Eglise, Verdun. à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière des Cèdres, comté Soulanges, où un libera sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD (Oswald) — A Longueuil, le 25 août 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Oswald Michaud, époux de Marthe Canus, demeurant 245 Labonté. Les funérailles ont eu lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre est parti des salons Langlois & Francoeur, 70, rue Lemoyne, à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service fut célébré à 10 h. et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONGRAIN (Héléna) — A Montréal, le 24 août 1966 à l'âge de 80 ans est décédée Mme veuve Samuel Mongrain, née Héléna Michaud demeurant rue Dandurant. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-Paul Marchand 4228 rue Papineau à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NORMANDIN (Pierre) — A Montréal, le 24 avril 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé Pierre Normandin, administrateur à CBMT-TV, époux de Andrée Leroy, père de Jean, Yves, Janine, Denise, André et Louise. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. R. Deslauriers Ltée 5650 chemin Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église Notre-Dame des Neiges, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATENAUDE (Charles) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Charles Patenaude, époux d'Aurore Bélanger, demeurant au 5065 Brébeuf. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative Frais Funéraires, 4848 rue Papineau à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PIETTE (Narcisse) — A St-Roch sur Richelieu, le 25 août 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Narcisse Piette, époux de Eva Lavallée. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Gérard Jodoin, St-Roch sur Richelieu, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RACETTE (Maurice) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Maurice Racette, époux de Irène Quintal, demeurant 2374, Place Dufresne. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Dallaire Inc. 2590, rue Rouen, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENAUD (Lucia) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Joseph Renaud, née Lucia Desjardins, demeurant 8173 St-Gérard. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745 rue Crémazie est. à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Gérard) — A Ste-Thérèse, le 24 août 1966, à l'âge de 20 ans, est décédé accidentellement Gérard Robert, fils de M. le maire René-A. Robert et de feu Juliette Beaupré. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Armand Magnan Enrg., 61 ouest, rue Blainville, pour se rendre à l'église Coeur Immaculée, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROLLAND (François) — A St-Laurent, le 25 août 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé M. François Rolland, époux en 1ère noces de Eva Allard et en 2ièmes noces de Germaine Bourgeois. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. R. Deslauriers Ltée, 790 boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h. 30 a.m. et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU-BONENFANT (Lina) — A Montréal, le 25 avril 1966 à l'âge de 73 ans est décédée Mme Edouard Bonenfant, née Lina Tremblay, épouse en 1ères noces de feu Armand (Pit) Rousseau, demeurant 5062 Ste-Marie. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4505 rue Notre-Dame ouest à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Irénée où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Brébeuf, comté Terebonne, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVAIS (Nelly) — A l'Hôpital Charles-Lemoyne, le mercredi, 24 août 1966 à l'âge de 78 ans est décédée Nelly Dumoulin, épouse de feu George Servais, mère de Maurice de St-Lambert. Lui survivent, 3 petits-enfants et 6 arrière petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.W. McGillivray & Son 307 Riverside Drive pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert (Av. Lorne) où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière paroissial de St-Lambert lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TALBOT (Louise) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve docteur Georges R. Talbot, née Louisa Talbot, mère de Laure (Mme H. Payant). Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. A. Guilbault Inc. 5359-11e Avenue, Rosemont à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Bibiane, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WINNER (Amable) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Amable Winner, célibataire, fils de feu Amable Winner et de feu Rosilda Duquette, autrefois de St-Calixte. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée. 4505 rue Notre-Dame ouest à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Zotique où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

RAYMOND (Aline) — La famille de feu Hermas Raymond remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné des marques de sympathies lors du décès de Mlle Aline Raymond, de New York, survenu le 15 juillet dernier, soit par offrande de messe, de fleurs, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite au salon ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

DECES

PIERRE NORMANDIN

Pierre Normandin est décédé à l'âge de 54 ans. Il était administrateur à Radio-Canada.

Il laisse dans le seuil son épouse, née Andrée Leroy, ses enfants : Jean, Yves, Janine, Denise, André et Louise; sa soeur, Mme Louise Bussières; son frère, Gilles; sa belle-soeur, Marcelle Normandin. Sa belle-mère, Mme Louise LeRoy.

Les funérailles auront lieu en l'église Notre-Dame-des-Neiges, 5366, Côte-des-Neiges, samedi le 27 août à 9 h. 30.

La médecine y gagnerait si les médecins étaient salariés

— Un conseiller technique du ministère de la Santé

(par **C. D.**) — "Le salariat aurait comme avantage d'enlever à la médecine son caractère mercantile, de supprimer beaucoup de tentations provenant de conflits d'intérêt et de faire disparaître en grande partie la rivalité qui risque d'opposer les confrères, parfois au détriment des malades. Son esprit étant dégagé de toute considération pécuniaire, le praticien s'adonnerait plus volontiers à la médecine préventive et à l'éducation sanitaire."

Cette déclaration, opposée à la prise de position traditionnelle de la majorité des médecins, a été faite hier par le Dr Jules Gilbert, D.P.H., conseiller technique au ministère de la Santé.

Le Dr Gilbert s'adressait aux membres de l'Association des administrateurs d'hôpitaux de la province de Québec, réunis, pour la sixième fois, en assemblée générale annuelle, à Trois-Rivières. Rappelons que l'Assurance-hospitalisation a débuté sous la direction du Dr Gilbert.

Traitant de "La médecine et l'hôpital dans la société", le Dr Gilbert s'est carrément prononcé pour le salariat du médecin dans un régime d'assurance-santé.

"Le salariat, a-t-il dit, contribuerait à corriger la mal-distribution géographique de la profession, les médecins n'étant plus incités à s'installer là où la pratique sera la plus lucrative. Ils ne seraient jamais tentés d'abuser de procédés de diagnostic ou de traitements en séries pour les clients riches... ou de s'en priver pour des clients pauvres."

"Ils pourraient exercer leur profession sans préoccupation d'ordre monétaire ; ils auraient droit à des vacances statutaires et à des cours de perfectionnement sans que leur revenu en soit affecté ; ils seraient débarrassés du fameux problème de la collection, de la perte des mauvais comptes, du marchandage avec les "médicalement indigents" de bonne ou de mauvaise foi. Ils n'auraient plus à plaire à la clientèle par les belles manières et autres artifices de recrutement."

Les médecins ne comprennent pas

Le conférencier a ajouté : "Nonobstant les avantages ci-dessus, les événements récents de la Saskatchewan et de la Belgique nous indiquent que la profession médicale ne comprend pas les choses ainsi et ne coup de ses membres seraient se rend pas compte que beau- mieux partagés sous le régime du salariat."

"On reproche gratuitement au salariat d'étouffer l'initiative personnelle et le désir de perfectionnement professionnel. On oublie les états de services des innombrables salariés du commerce, de l'industrie, de l'enseignement, de la magistrature, du ministère des âmes et des services publics. On oublie surtout que 44% des médecins dans le Québec sont déjà salariés, soit 27% à temps complet et 17% à temps partiel ; ce, au service de la santé publique, de l'armée, d'industries, de compagnies d'assurances, d'organismes bénévoles de santé, de l'enseignement, de certains départements hospitaliers, etc. Selon le dernier recensement du Canada, le pourcentage des médecins salariés est à la hausse."

Selon le Dr Gilbert, les médecins ont assez de conscience professionnelle pour donner les meilleurs services dont ils sont capables sous n'importe quel régime de distribution et de rémunération de leurs soins, même sous un régime où les services médico-hospitaliers constitueraient une activité non lucrative. "La mentalité médicale, a-t-il déclaré, semble évoluer dans cette direction ; en attendant, force serait de rémunérer les médecins à l'acte, selon le tarif d'honoraires qui serait adopté."

La sécurité sociale

Un programme de sécurité sociale plus ou moins complet constitue, pour le Dr Gilbert, une protection contre les excès du capitalisme, caractérisé par la société anonyme et dont certaines opérations rappellent la loi de la jungle, et contre le communisme qui place la personne humaine entièrement sous la domination de l'Etat. En conséquence, la société moderne admet le droit d'association qui a donné naissance "au tout-puissant syndicalisme" et un gouvernement démocratique qui protège la nation par des mesures radicales. "La sécurité sociale est un système de protection contre certains risques et certains besoins qui dépassent les moyens de la majorité des individus."

Parmi ces risques et ces besoins se trouvent la protection de la santé. Le Dr Gilbert établit des distinctions entre certains termes qui ont cours dans la société moderne. "**L'assistance sociale** a pour but de soulager ces malaises sociaux, mais sur une base de compassion. C'est une aide gratuite, découlant du soi-disant paternalisme de l'Etat, d'ordinaire réservée aux groupes de la population classés comme indigents et à bas revenu. Cette assistance a un caractère humiliant qui répugne à l'individu et offense sa personne. Il serait absolument impossible d'évaluer la souffrance et la misère qui, à cause d'une fierté bien honorable, ont été endurées par des malheureux qui avaient à coeur de se suffire à eux-mêmes et qui ne pouvaient se résigner à tendre la main."

La **médecine sociale** est "un mode de distribution des soins médicaux organisé de manière à satisfaire les besoins créés dans la société par la maladie, indépendamment de la capacité de paiement des malades."

"Or, tant qu'on parle de doctrine sociale, de sécurité sociale, de progrès social, de sciences sociales, de bien-être social, de sens social, poursuit le conférencier, tout le monde est d'accord !"

"Mais dès qu'apparaît l'expression "médecine sociale" ! immédiatement naissent des soupçons et surgissent des obstacles dans l'esprit des médecins. (...) Il semble qu'on rattache à tort la médecine sociale au socialisme plutôt qu'à la sécurité sociale, et on confond facilement le socialisme (qui montre un excès de sollicitude de la part de l'Etat pour la masse des individus) avec le communisme (qui sacrifie au besoin les individus à la primauté de l'Etat)."

"Certains considèrent la médecine sociale comme si elle était l'antithèse de la démocratie alors que ce sont les pays démocratiques qui, afin d'assurer le bien-être des populations, ont le plus d'écoles publiques, d'utilités publiques, de chemins publics, et dans le domaine des soins, d'hôpitaux publics."

Le Dr Gilbert a défini **l'assistance-maladie** comme "la distribution des soins gratuits, avec ou sans enquête sur le revenu, donc non contributive et, d'ordinaire, réservée aux économiquement faibles". Lorsqu'une forme de contribution, fixe ou variable, individuelle ou familiale, est prélevée pour le financement du système, cela devient de **l'assurance-maladie.**

Quand l'assurance est libre, dans une entreprise lucrative ou non, on la dit volontaire, explique le Dr Gilbert. Quand la contribution est généralisée par décret à toute la population, on l'appelle obligatoire.

Si les bénéfices sont restreints aux frais hospitaliers, c'est évidemment **l'assurance-hospitalisation.** Si le régime garantit le paiement des soins professionnels c'est là de **l'assurance-médicale.** "Enfin, lorsque, au lieu de se limiter au traitement de la maladie déclarée, le système offre aussi, à titre de prestation, des services de nature préventive pour la conservation de la santé (immunisations, examens préventifs), alors et seulement dans ce cas, devrait-on parler **d'assurance-santé.**"

Le Dr Gilbert, parlant du mode de rétribution de la profession médicale, affirme que c'est à tort qu'on désigne comme une médecine étatisée celle où le médecin est salarié. "Espérons que l'usage va s'établir de réserver l'expression "médecine étatisée" au fait de son administration par l'Etat."

80% des soins à domicile

Citant des statistiques, le conférencier déclare que 80% des soins médicaux sont rendus en dehors de l'hôpital. Au Québec, la Croix-Bleue "après une croissance rapide qui semblait approcher de son terme", protégeait 13.2% de la population.

Il est possible, dit le Dr Gilbert, d'économiser sur les frais d'hospitalisation : l'approbation des services de laboratoire et de radiologie pour malades externes, les soins gradués à l'hôpital, les soins surveillés à domicile sont des mesures qui diminueraient le coût total de l'hospitalisation. Un nombre suffisant de lits pour convalescents et pour malades chroniques soulagerait les hôpitaux généraux où les frais de séjour sont très élevés. Une enquête américaine a révélé que les gens à la gêne avaient présenté 57% plus de maladies et que les gens à l'aise s'étaient procuré 46% plus de soins médicaux, "ce qui veut dire que les premiers n'avaient pu se faire soigner que dans la moitié des cas environ."

Selon le Dr Gilbert, la qualité de soins pourrait être améliorée par la pratique d'équipe, une véritable équipe composée de représentants des principales disciplines médicales, et non pas un groupe de généralistes partageant le même bureau et l'ensemble de leurs frais.

Commentant la question des frais "dissuasifs" ou des "tickets modérateurs" que certains prônent pour éviter les abus, le Dr Gilbert affirme que "la dissuasion agira surtout sur les pauvres."

En conclusion, advenant l'établissement d'un régime d'assurance-santé, le Dr Gilbert s'est prononcé en faveur d'une Commission, libre d'ingérence gouvernementale et qui aurait sous son autorité l'assurance-médicale, l'assurance-hospitalisation et le traitement des accidentés du travail. Il devrait y avoir représentation équitable du public, du gouvernement et des médecins à la direction de la Commission, le contrôle des problèmes techniques devant relever de la profession soignante, mais pas nécessairement celui du mode administratif ou des répercussions sociales du régime.

Nécrologie

S. Ste-Lucie-du-Rosaire

A la maison-mère de la Congrégation-de-Notre-Dame, rue Sherbrooke à Montréal, est décédée, le 11 août dernier, soeur Ste-Lucie-du-Rosaire (Jeanne Couturier) âgée de 54 ans. Elle exerça son dévouement dans l'enseignement à Montréal, Ottawa et Sherbrooke. Après avoir été professeur au Mont Notre-Dame de Sherbrooke de 1933 à 1941, elle y occupait le poste de supérieure depuis 1963. Par son dévouement, son talent et son grand esprit religieux elle se mérita l'estime et la reconnaissance d'un grand nombre d'anciennes élèves.

Défaite du Montréalais Carpenter à Brookline

BROOKLINE, Mass. (PA) — Deux Mexicains non favoris ont causé une surprise hier à la 5e équipe favorite, composée de Manuel Santana et Luis Garcia, mais les autres duos classés ont atteint les quarts-de-finale des championnats américains de tennis en doubles.

Joaquin Lovo-Mayo et Marcello Lara ont, en effet, vaincu Santana, d'Espagne, et Garcia, du Mexique, 10-12, 24-22, 11-9, 3-6, 6-2, dans un des plus longs matches jamais disputés sur les courts Longwood, soit quatre heures et dix minutes, dont 1 h. 50 minutes pour le deuxième set.

Les champions actuels, les Australiens Roy Emerson et Fred Stolle ont concédé un set à leurs rivaux américains Dick Leach et Sherwood Stewart, mais l'ont finalement emporté par 6-4, 8-6, 10-12, 6-4.

La meilleure équipe américaine, composée de Dennis Ralston et Clark Graebner, a éliminé le Canadien Keith Carpenter et l'Américain Jim McManus, 8-6, 12-10, 6-4.

Chez les dames

En deuxième ronde, les Canadiennes Vicki Berner et Faye Urban ont vaincu les Américaines Peggy Moore et Carol Loop 9-7, 6-3.

L'équipe féminine favorite, composée de Maria Bueno, du Brésil, et Nancy Rickey, des Etats-Unis, a écrasé les Américaines Pixie Lamm et Kristy Pigeon 6-0, 6-2.

La troisième équipe favorite masculine, composée des Australiens Tony Roche et John Newcombe, a vaincu les Américains Roy Barth et Steve Tidball 11-9, 4-6, 6-1, 6-3, en troisième ronde.

Les Australiens Bill Vowrey et Owen Davidson ont vaincu leurs compatriotes Ray Ruifels et Alan Stone 11-9, 6-3, 13-11.

Enfin, les Américains Stan Smith et Bob Lutz ont éliminé le meilleur duo français, Patrice Buest et Daniel Contet, 6-2, 6-2, 1-6, 6-4.

Succès des équipes au parc Loyola

Deux équipes du parc Loyola ont remporté la victoire, hier, dans les éliminatoires en vue des championnats de Montréal du baseball amateur.

Dans la division mosquito, Ernie Folco a lancé une joute d'un coup sûr alors que le Loyola a défait le St. Catharines, 3-2.

La deuxième joute de la série au total des points aura lieu ce soir à 7 h. au parc Jarry.

Dans la division bantam, le Loyola a vaincu le St-Ambroise, 3-1.

Châteauguay reçoit le St-Lambert

Les Ramblers de Châteauguay et les Saints de St-Lambert, deux équipes de la ligue Senior de football, seront en quête d'un premier triomphe, ce soir, à Châteauguay, alors qu'elles disputeront leur troisième joute régulière.

La joute commencera à 8 h., au parc Laberge.

Les Saints ont fait la pluie et le beau temps l'an dernier, mais ils ont perdu plusieurs joueurs, notamment Ken Galloway, une aubaine de $250 pour les Alouettes.

Dimanche, les Hawks de Hawkesbury visiteront les Bears de Montréal-Nord et la première position du circuit sera l'enjeu du match.

Les Bears alignent plusieurs anciens joueurs des Alouettes, Joe Arcaro, Peter Walker, Ed Nowalskowski et George Tsonos, et leur expérience se fait grandement sentir.

NEW YORK (UPI) — Qui était dans la boîte des frappeurs quand Bobby Thompson a canonné son historique coup de circuit, en 1951 ? Vous l'avez, Willie Mays.

arrivées et départs des navires

Nomenclature des navires amarrés dans le port de Montréal telle qu'établie à midi le 18 août 1966 par le Conseil des ports nationaux :

Hangars	Nom du navire	Catégorie	Jauge	AGENTS
B-1	Rita Maersk	Oc	3,344	Robert Reford & Co.
B-2	Frigon	Oc	249	Protos Shipping & Co.
B-2	Bol	Oc	978	Robert Reford & Co.
3	Carmania	Oc	11,298	Cunard Steamships Co.
6	Montreal City	Oc	3,790	Furness Withy & Co.
6	Uranus	Oc	1,184	Furness Withy & Co.
4	Cairngle	Oc	2,459	Furness Withy & Co.
9	La Sierra	Oc	17,984	Montreal Shipping
10	Beaverelm	Oc	4,450	Canadian Pacific SS
11	Sunny Prince	Oc	3,657	Furness Withy & Co.
12	Manchester Spinner	Oc	4,580	Furness Withy & Co.
12	Imperial Verdun	Fl.	694	Imperial Oil Co. Ltd.
15	Port Alfred	Oc	5,034	M.A.N.Z. Lines Ltd.
16	Archangelsk	Oc	2,788	March Shipping Ltd.
17	Baltijsk	Oc	2,851	March Shipping Ltd.
27	Niceto de Larrinaga	Oc	6,149	Federal Shipping Ag.
28	Fort Lauzon	Côt.	470	Agence Maritime Inc.
29	Rio Caonao	Oc	1,895	Colley Motorships
29	Zosma	Oc	1,803	Kerr Steamships Ltd.
32	Sheridan	Oc	2,238	March Shipping Agency
34	Clarita Schroder	Oc	1,574	Shipping Limited
35	Transquebec	Oc	1,290	B. & K. Shipping Co.
35	Bayshell	Fl.	590	Shell Canada Limited
40	Sunamelia	Oc	2,666	Saguenay Shipping Ltd.
42	Caroline Smith	Oc	1,608	Canadian Overseas
59	Bannervale	Oc	6,203	Federal Shipping Co.
64	Cabot	Côt.	3,897	Clarke Steamships
64/66	Fort St. Louis	FFl.	3,736	Canada Steamships
66/67	Mont St. Martin	Côt.	297	Rail & Water Term.
Anc. 66	Dredge Canadien	Fl.	1,072	McNamara Marine Ltd.
QUAIS				
Mackay	Pitts No 2 (chaland)	Fl.	——	Pitts Merits Co.
"	Pitts No 2 (chaland)	Fl.	——	Pitts Merits Co.
"	Angeliki P.	Oc	5,894	March Shipping Ltd.
7-O	Salamis	Oc	5,098	McLean Kennedy Ltd.
10-O	Murray Bay	Oc	13,486	Canadian Pacific SS
11NO	International Barge	Fl.	——	McAllister Towing
Jetée 1	Thorold	Oc	5,631	Que. & Ont. Transp.
Jetée 1	Ralph S. Misener	Fl.	5,918	Scott Misener SS
22E	Cyrius	Fl.	60	C. Gauthier
21E	La Madelon II	Fl.	1,175	Navigation Voyageur
36	Transatlantic	Oc	3,500	B & K Shipping Co.
43SO	Falkenstein	Oc	3,141	Canadian Overseas SS
43N	Belgord Dnestrovsky	Oc	5,761	March Shipping Agency
44N	Newbrunswicker	Côt.	12,203	Parachristidis Co.
46SE	Maxi Porr	Oc	2,066	Lunham & Moore Co.
48	Klin	Oc	5,300	March Shipping Ltd.
52	Republika	Oc	4,047	Scandal Shiping Ag.
53	Patignies	Oc	10,959	Federal Shiping Co.
54SE	Eskfield	Oc	11,051	March Shiping Ltd.
55NO	Algosteel	Fl.	4,369	R.H. Read & Co.
Vickers	Crystal Sea	Oc	3,394	March Shipping Ltd.
"	S.M.L. No 1 (chaland)	Fl.	——	McAllister Towing
"	HMCS Frazer	——	——	Naval Service
"	Mari Perla	Oc	9,541	Colley Motorships
57	Mar Tirreno	Oc	6,836	Federal Shipping
58	Denmark Hill	Oc	4,214	Federal Shipping Ag.
58	Transbay	Fl.	743	Transit Tankers & T.
61	Stad Antwerpen	Oc	6,708	March Shipping Ltd.
71	E.G.M. Cape (chaland)	Fl.	288	Inspiration Limited
94	Hudson Transportation	Côt.	2,840	Hall Corporation
96	Bayfair	Fl.	1,370	Bayswater Shipping
98	Capt. Gregos	Oc	13,468	Scandia Shipping Co.
101SE	Elmbranch	Côt.	1,672	Branch Lines Ltd.
101SE	Imperial Lachine	Fl.	694	Imperial Oil Ltd.
103S	Olympic Hill	Oc	8,107	Furness Withy & Co.
103N	Gosforth	Oc	2,807	Shipping Limited
106-O	Cedarbranch	Côt.	1,490	Branch Lines Ltd.
110-O	Transtream	Fl.	1,119	Transit Tankers
Anc. 111	Stone Lifter No 4	Fl.	185	Marine Industries Ltd.

MOUILLAGE

LANORAIE				
	Algocen	Fl.	5,031	R. H. Read & Co.
	Baie St. Paul	Fl.	12,423	Canada Steamships
	Comeaudoc	Fl.	13,500	N. M. Paterson & Sons
	Michipicoten	Oc	5,769	R.H. Read & Co.
	Outarde	Oc	5,112	Que. & Ont. Transp.
	Rimouski	Fl.	13,753	Canada Steamships
	Sprucedale	Oc	4,802	Westdale Shipping
	Sir Denys Lowson	Fl.	7,473	R. H. Read & Co.
	Saskadoc	Fl.	2,876	N. M. Paterson & Sons
	Scott Misener	Fl.	10,328	Scott Misener SS
	Whitefish Bay	Fl.	13,552	Canada Steamships
	La Hortensia	Oc	5,957	Montreal Shipping
	Star Ballarat	Oc	9,485	Hurum Shipping & T.
CONTRECOEUR				
	Norbulk	Oc	10,905	Sutcliffe Shiping
	Michigan	Oc	5,476	Hall Corporation

Niveau de l'eau : 36'07"

Résumé : Océaniques, 49; Fluviaux, 27; Côtiers, 7.

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le Service de signalisation maritime du ministère eds Transports (division du pilotage) a émis le bulletin suivant à 2 h. p.m. le 25 août 1966 :

NIVEAU DE L'EAU

Trois-Rivières

Marée haute : 38'0"
Marée basse : 37'3"

MONTREAL A QUEBEC

Montréal — Nuageux, ouest.

Montant : 10.10 a.m. "Sunfalcon", 10.45 a.m. "Yehuda".
Descendant : 9.24 a.m. CCGS "Ville Marie", midi "Menihek Lake", 12.25 p.m. "Empress of England", 12.40 p.m. "Lemoyne".

Cap St-Michel 14 — Nuageux, ouest.

Montant : 7.57 a.m. "Fort Lauzon", 8.46 a.m. "Republika", 9.20 a.m. "Algosteel", 9.30 a.m. "Thorold", 9.53 a.m. "Wearfield", 10.27 a.m. "Newbrunswicker", 11.28 a.m. "Gosforth", 12.17 p.m. "A H Ferbert", 11.15 a.m. "Cabot".
Descendant : 10.32 a.m. "St-Pierre", 12.45 p.m. "Pointe Noire".

Sorel 39 — Nuageux, sud-ouest.

Montant : 10.25 a.m. "Divina", 11.53 a.m. "Northern Venture", 12.10 p.m. "Inland".

Parti : 12.10 p.m. remorqueur "Glen Valley".

Trois-Rivières 71 — Ensoleillé, sud-ouest.

Montant : 8.35 a.m. CCGS "Frontenac".
Descendant : 12.55 p.m. "Elisabeth conway".

Batiscan 88 — Nuageux, ouest.

Montant : 8 a.m. "St-André", 9.20 a.m. "Cap Saumon".

Descendant : 8.40 a.m. "Ste-Marguerite", 8.50 a.m. USCG "Castle Rock", 8.55 a.m. USCG "Rockaway", 9 a.m. "Fort Liberté", 9.35 a.m. "Jean L D", 10.10 a.m. PGM "No 82", 11.30 a.m. "Streatham Hill".

Grondines 98 — Nuageux, ouest.

Montant : 11.35 a.m. "Domino Run".

Québec 139 — Ensoleillé, ouest.

Montant : 12.40 p.m. "Silverweir".
Parti : 11.30 a.m. "Cape Transport".

Descendant : 8.50 a.m. "Ocean Sailor", 9.50 a.m. "Capo Noli", 11.40 a.m. "Easternshell".
Parti : HMDS "Ingulif".

GOLFE

Québec —

Montant, attendu : 1.45 p.m. "J A France", 3.30 p.m. "Byklefjell" dest. Montréal, 5.45 p.m. "Woodburn" dest. Montréal.

Les Escoumins 123 —

Montant : 9 a.m. "Menier Consol", 11.50 a.m. "Parker Evans", 12.06 p.m. "T R McLagan", modi "R Bruce Angus".

Attendu, demain : 11 a.m. "Sunpolyna" dest. Port-Alfred.

Descendant : 9.38 a.m. "Ravnefjell", 10.20 a.m. "Sunrell", 12.03 p.m. "Matumba", 12.10 p.m. "Ridgetown", 12.15 p.m. "Carlsholm".

EN AMONT DE MONTREAL

St-Lambert 3 —

Montant : 10.45 a.m. "Geo Hébert", 12.30 p.m. "Hudson Transport".

Beauharnois 28 —

Descendant : 8.36 a.m. "Nixon Berry", 10.20 a.m. "B A Canada", 11.33 a.m. "Constance Bowater".
Montant : 9.32 a.m. "Beavercliffe Hall", 10.52 a.m. "Tecumseh", 12.03 p.m. "Mari Prima".

Snell Lock 72 —

Descendant : 7.05 a.m. "Monsun", 9.21 a.m. "Everetton", 10.24 a.m. "Margaret C Ertel".

Eisenhower 75 —

Montant : 10.43 a.m. "Sir T Shaughnessy", 12.04 p.m. "Eudora" et "Teverya".

Iroquois 98 —

Descendant : 80.5 a.m. "Wolfgang Russ", 9.38 a.m. "Fort Henry", 10.53 a.m. "Poseidon", 11.44 a.m. "Heron Bay", 12.32 p.m. "F A Sherman".
Montant : 9.14 a.m. "Lawrencecliffe Hall", 10.26 a.m. "Nipigon Bay", 11.12 a.m. "Sea Transport", 12.49 p.m. CCGS "Grenville".

Cape Vincent —

Montant, attendu : 3.45 p.m. "Ascania".

Toronto 294 —

Montant, arrivé : 9.45 a.m. "Prins Philip Willem".
Parti : 12.55 p.m. "Sirefjell".

Port Weller 298 —

Montant : 7.45 a.m. "Montréalais", 9.01 a.m. "Portadoc", 9.45 a.m. "Katerina".

Port Colborne 321 —

Descendant : 10.03 a.m. "Soodoc".
Montant : 6.33 a.m. "Cordoba", 7.37 a.m. "Irving Olds", 8.28 a.m. "Thorsdrake", 9.28 a.m. "Meaford".

Il est plus malheureux de commettre une injustice que de la souffrir.

Socrate

Martineau lance une seconde joute sans point ni coup sûr

Le lanceur gaucher Robert Martineau a réussi sa deuxième joute sans point ni coup sûr de la saison alors que le St-Jean a vaincu les Zéniths de Verdun, 1-0 dans une joute de la ligue Nationale junior.

Martineau, un artiste de la courbe, a lancé avec autorité après que ses coéquipiers lui eurent fourni une avance dès la manche initiale.

Serge Boily a croisé le marbre à la suite de deux erreurs des joueurs du Verdun.

Jim Anthony a subi la défaite même s'il a limité ses adversaires à seulement deux coups sûrs.

Le nouveau gérant Léo Gariépy a fait un début triomphal avec le St-Laurent alors que les Braves ont blanchi le Sorel, 3 à 0.

Paul Legendre a distribué quatre coups sûrs au Sorel en plus de retirer 14 frappeurs au bâton.

Un simple de Mike Griffin a fait compter deux points tandis que Jean-Pierre Chartier a frappé un simple et deux doubles.

Claude Renaud et Yves Langlois ont fait compter chacun points et le Laval a surclassé le Lachine, 7-0.

Alain Vanier et Andy Brown ont uni leurs efforts pour limiter le Lachine à trois coups sûrs.

Bob Hoffman a été le lanceur perdant.

NORMAN, Oklahoma. (UPI) — Jim Grisham a établi un record de l'Université de l'Oklahoma quand il a gagné 218 verges contre l'université Oklahoma State, en 1963.

Malgré l'appel de Pearson, les postiers demandent $33 millions d'augmentation

Les 900 enseignants de Chauveau signent leur contrat de travail • En page 21

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, vendredi 26 août 1966 / saint Zéphirin / 82e année, No 198 / 2 cahiers / 38 pages / La météo : Ensoleillé / Minimum : 60 / Maximum : 75

par Luc Beauregard

OTTAWA. — L'appel du premier ministre Pearson priant les Canadiens de se serrer la ceinture n'a pas ému les postiers.

L'Union des postiers du Canada réclame pour ses membres des augmentations salariales atteignant en certains cas jusqu'à 50 pour cent. Au total, leurs exigences représenteraient pour le gouvernement fédéral des déboursés d'environ $33 millions. Le tout est accompagné d'une menace de grève qui serait déclenchée au beau milieu des Fêtes.

"Les postiers ne sont pas du tout résignés à faire les frais des mesures anti-inflationnistes", déclarent les membres du comité de négociation, MM. Kay, Otto, Simard, Shalagan et Gruslin.

Ils ont révélé hier au cours d'une conférence de presse qu'ils se proposent de présenter ces demandes au gouvernement dès le 1er octobre et qu'ils entendent voir le problème réglé avant Noel.

Un vote de grève

Tous les membres de l'Union des postiers seront appelés d'ici à une dizaine de jours à se prononcer sur une proposition visant à donner à leur bureau le pouvoir de déclencher la grève à tout moment

Voir POSTIERS en page 2

La grève du rail a lieu même si les négociations se poursuivent

Les piquets sont déjà à leur poste

par Jacques Lafrenière

Les cheminots de Montréal ont organisé leurs lignes de piquets à 1 h. cet après-midi, devant chacun des établissements des Chemins de fer canadiens et du Canadien Pacifique.

Partout au Canada, des piquets de grève ont été postés devant les édifices des entreprises ferroviaires. C'est d'abord à Terre-Neuve que les premiers grévistes ont abandonné le travail et au fur et à mesure que les horloges sonnaient midi (heure normale), d'autres grévistes venaient grossir les rangs. C'est à 3 h. cet après-midi, selon notre heure, que les derniers cheminots, de la Colombie-Britannique, ont débrayé, portant le nombre des grévistes à 120,000.

Aucun incident n'a encore été déploré. D'ailleurs, il y a tellement longtemps que l'esprit de la grève habite les cheminots, qu'aujourd'hui leur geste qui devrait en être un de mécontentement a été quasi routinier.

C'est l'Ile-du-Prince-Edouard qui aura à subir le plus fortement les effets de cette grève car le service de traversiers qui relie cette province à la terre ferme a été discontinué par le personnel qui appartient aux syndicats impliqués dans le conflit. Le premier ministre de cette province a déclaré l'état d'urgence et il espère que les traversiers reprendront bientôt la mer.

Les membres des seize syndicats travaillant à Montréal ont été appelés en assemblée générale cet après-midi. On devait leur donner les dernières directives et les inviter à se présenter régulièrement aux piquets de grève. Tous les grévistes feront au moins deux heures de piquetage par jour.

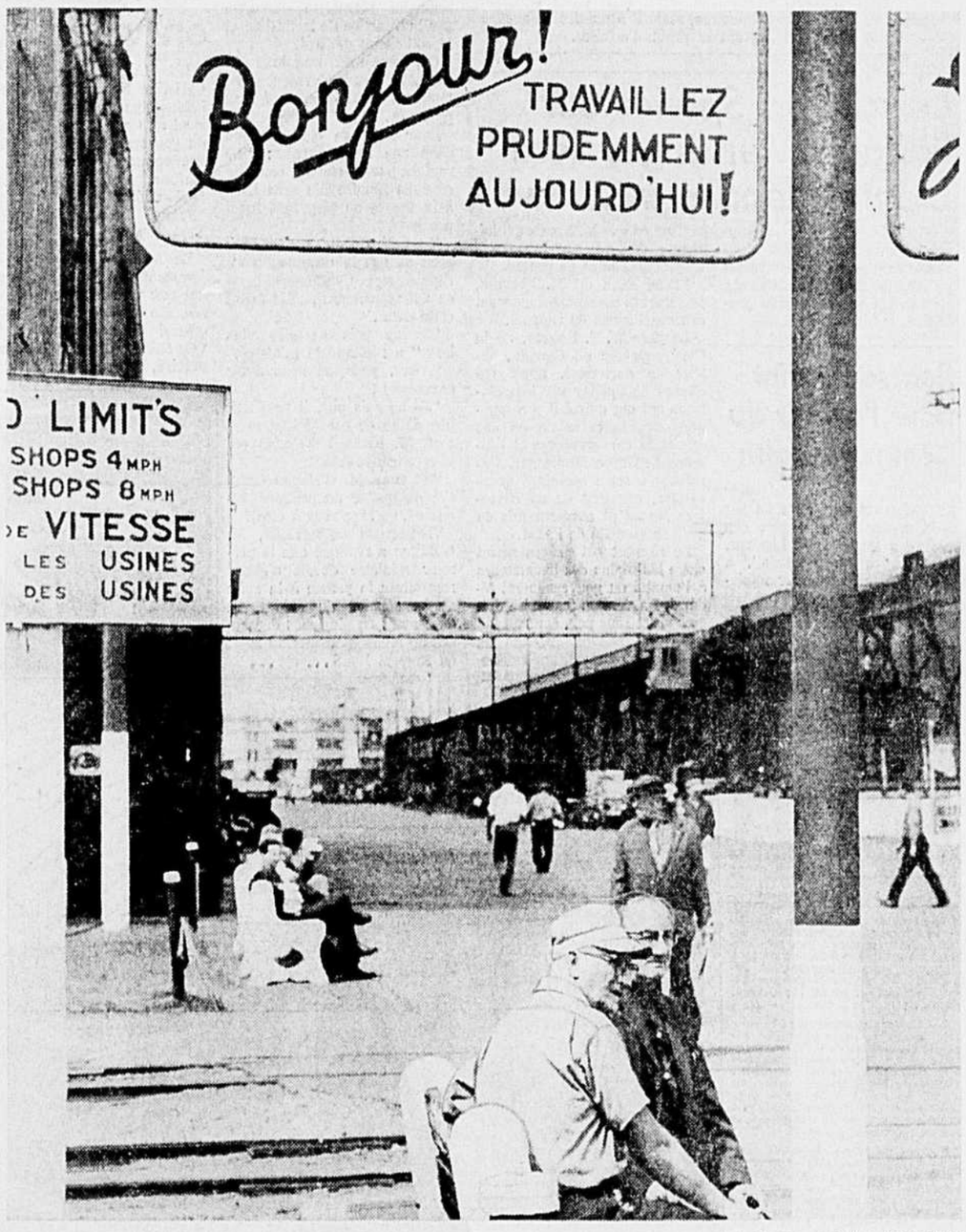

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

L'incitation à la prudence et même à la patience était bien inutile aujourd'hui pour les cheminots de Montréal... comme pour leurs 120,000 confrères.

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Les négociations se poursuivent dans la capitale fédérale en dépit du fait que les 120,000 cheminots canadiens ont graduellement abandonné leur travail aujourd'hui.

Les premiers travailleurs à débrayer furent ceux des provinces maritimes auxquels se sont joints les travailleurs des autres parties du Canada, à mesure que l'heure locale indiquait midi.

Les efforts du médiateur, le ministre du Travail, M. John R. Nicholson n'ont donné aucun résultat. Cependant, ce matin, pour la première fois depuis cinq mois, les parties se sont rencontrées face à face. Chacun des quatre groupes de cheminots impliqués dans le conflit ont en effet eu des entretiens avec les présidents des deux plus importantes entreprises ferroviaires, les Chemins de fer nationaux et le Canadien Pacifique.

Les cinq derniers jours de négociation en présence de M. Nicholson n'ont pas permis d'en arriver à des pourparlers au sommet. Les compagnies ferroviaires n'ont même pas encore soumis de nouvelles offres pécuniaires, se plaignent les dirigeants syndicaux.

C'est mardi que le projet de loi sur les chemins de fer sera présenté aux Communes. Lundi, la journée des députés sera consacrée à discuter la résolution prévoyant la présentation de cette loi.

Les dirigeants syndicaux ont démontré une attitude ferme. Des représentants d'un des principaux syndicats ont presque claqué la porte au nez de M. Nicholson.

Pour la forme, des entretiens entre le ministre fédéral et les syndicats ont été tenus ce matin. Mais il ne s'agissait même pas d'une tentative de dernière heure pour éviter le conflit.

Même le premier ministre est résigné. Face à la presse, tôt hier soir, il n'a pas caché son pessimisme.

Reste-t-il encore un espoir d'éviter le conflit, a demandé un journaliste ?

"Ils se parlent toujours", a répondu le chef du gouvernement en haussant les épaules.

Deux séances du cabinet

Le cabinet a tenu deux longue séance lundi matin et une autre hier après-midi. La situation que doit présenter le gouvernement lundi a été mise au point. Les ministres se sont dispersés et n'ont pas encore fixé la date de leur prochaine réunion.

Hier soir, le médiateur n'a vu ni l'une ni l'autre des parties. Bien plus, au cours de l'après-midi, devant l'inévitable, le président du Conseil privé, M. Jean Marchand, a déclaré que le gouvernement ne pouvait pas intervenir dans le conflit.

Voir GREVE en page 2

Risque de pénurie de boeuf à Montréal si la grève du rail dure 10 jours. —Voir page 3

42,000 banlieusards devront trouver un autre moyen de transport.

Les cheminots ont l'appui de la CSN —En page 25

L'argument de l'inflation est injuste — *Jodoin*

OTTAWA (PC) — Il est injuste d'évoquer la menace d'inflation comme un argument contre les hausses de salaire réclamées par les cheminots qui ont débrayé aujourd'hui d'un bout à l'autre du pays, affirme le président du Congrès du Travail du Canada.

Dans une déclaration publiée aujourd'hui, M. Claude Jodoin a déclaré qu'il fallait admettre qu'indépendamment des méthodes de comparaison, les salaires des cheminots étaient "considérablement inférieurs à la moyenne dans les autres industries".

En temps de récession, a-t-il poursuivi, on dit toujours aux travailleurs qu'ils ne doivent pas s'attendre à des augmentations de salaire parce qu'on ne peut pas les leur payer. Quand tout va bien, on leur dit qu'il ne faut pas augmenter les salaires parce que cela pourrait causer de l'inflation.

Les travailleurs canadiens, qu'ils soient à l'emploi de sociétés ferroviaires ou d'autres industries, désirent tout simplement savoir quand est-ce qu'ils pourront obtenir une juste part de la prospérité et de la productivité croissantes.

Dans sa déclaration qui se trouve à confirmer l'appui que la grande centrale syndicale dont il est le président accorde à la grève des cheminots, M. Jodoin affirme que les sociétés canadiennes n'ont pas partagé la prospérité actuelle avec leurs travailleurs.

Les hausses de salaire que certains groupes ont obtenues cette année ont fait suite "à une augmentation considérable des bénéfices des sociétés et à une augmentation considérable du coût de la vie", a noté M. Jodoin qui faisait sans doute allusion à la hausse de 30 pour cent des traitements des débardeurs travaillant dans les ports du Saint-Laurent.

Georges Lemay comparaît

photo AP

Portant l'uniforme des prisonniers du pénitencier du comté de Clark, Georges Lemay se présente en cour. Peu après, le juge lui imposait un cautionnement de $100,000, ainsi qu'à sa femme Lise.

— En page 3

Si "le trou" s'avère dangereux, les ouvriers n'y travailleront plus

Les dirigeants syndicaux auront éventuellement recours à la grève si jamais les murs de soutènement du "trou" de la Place de la Justice sont jugés dangereux pour les ouvriers qui seront appelés à y travailler.

Le responsable de l'organisation auprès du syndicat de la construction de Montréal (CSN), M. Florent Audet, et le président du Conseil des métiers de la construction (FTQ), M. Roger Perreault, ont tous les deux soutenu que des inspecteurs devraient d'abord juger de la solidité des étançons et des murs de béton afin de voir s'il y a ou non danger.

La Ville de Montréal, de son côté, a décidé de poser la question capitale à ses propres ingénieurs, à savoir si oui ou non les murs de soutènement des parois de l'excavation sont suffisamment solides ou s'ils constituent une menace à la sécurité du quartier.

Voir LE "TROU" en page 2

Demain dans le magazine de LA PRESSE

L'avenir de la compagnie franche de la marine

•

Stratford : réussite du Canada anglais

SOMMAIRE

Annonces classées / 26 à 36
Bandes dessinées / 17
Courrier "Que faire ?" / 16
Décès, naissances, etc. / 37
Des mots et des phrases / 11
Editorial / 6
Finance / 18 et 19
Horoscope / 20
Mots croisés / 27
Navigation / 37
Nouvelles internationales / 4
Nouvelles nationales / 21
Radio et télévision / 12 et 13
Spectacles et concerts / 8 à 10
Sports / 22 à 24 et 37
Tribunaux / 5
Vie dans les parcs / 17
Vie féminine / 14 et 16
Vie mondaine / 15

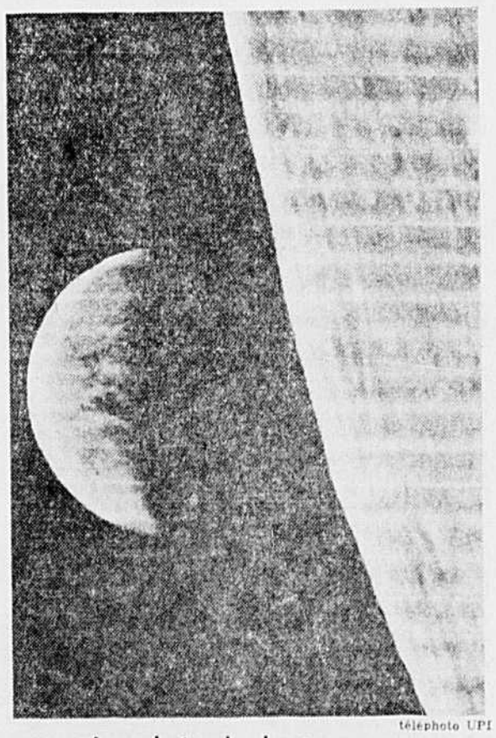

télephoto UPI

Au clair de la terre...

La sonde spatiale américaine "Lunar Orbiter", malgré une panne de caméra, a réussi à transmettre en première mondiale cette photographie de la Terre captée depuis les alentours de la Lune. Une station de la NASA située à Robledo en Espagne, a capté cette photo prise à 240,000 milles de la Terre. Notre planète est à gauche sur la photo et on peut y voir nettement la ligne de démarcation entre le jour et la nuit. A droite, c'est la courbe de la Lune. Les techniciens ont étudié attentivement la photo et ils ont découvert qu'elle permettait de "voir" l'Antarctique au sud-est tandis que la côte est de l'Amérique du Sud apparait à gauche du cliché. La côte est des USA est en haut à gauche et le sud de l'Europe au sommet de la partie éclairée. Toutefois, à cause de la couverture de nuages, il est presque impossible d'identifier ces régions.

Une bagarre fait un mort et 20 blessés à Djibouti et empêche de Gaulle de prononcer son discours

DJIBOUTI. (AFP, UPI, PA, Reuter) — Des bagarres ont éclaté cet après-midi entre des nationalistes africains et des éléments de l'armée française au beau milieu de la place publique où le président Charles de Gaulle s'apprêtait à prononcer un discours. Un policier a été tué et une vingtaine de personnes ont été blessées. De Gaulle n'a pas prononcé son discours.

Ces événements se sont produits à Djibouti, capitale de la Côte française des Somalis, dernière colonie de la France en Afrique. De Gaulle avait choisi ce pays comme première étape d'un périple qui doit le mener autour du monde.

Le président de la France est arrivé hier à Djibouti et cette arrivée a marqué le début d'une série de manifesttions de la part des nationalistes qui réclament l'indépendance de leur pays. Durant les manifestations d'hier, une personne avait été tuée et 15 autres blessées.

Une fois la manifestation de cet après-midi terminée, on pouvait voir sur la place des mares de sang, des cailloux, des bouteilles brisées, des bottons et des chaussures laissées là par les manifestants en fuite.

Les manifestations ont repris de plus belle ce matin lorsque le président de Gaulle a entrepris de visiter en voiture découverte les rues de la ville et les installations portuaires.

De Gaulle a blâmé les manifestants qui réclamaient l'indépendance en affirmant que "ce n'est pas avec des pancartes qu'on décide du destin d'un pays". Au moins 3,000 personnes s'étaient massées le long du parcours et une atmosphère de contradiction régnait dans la capitale.

En effet, les manifestants, tout en réclamant l'indépendance de leur pays, acclamaient souvent le président de la France qui, à son habitude,

Voir DE GAULLE en page 2

Audrey Klewer est retrouvée ligotée au fond d'un jardin

BERLIN, (d'après AFP et Reuters). — La jeune Montréalaise Audrey Klewer, qui, depuis lundi dernier, était le sujet de vastes recherches de la part de la police berlinoise à la suite de son enlèvement, a été retrouvée, ce matin, vivante et apparemment en bonne santé dans la cabane d'un jardin dans le district de Spandau, aux limites de Berlin-Ouest.

Spandau est un centre industriel situé à quelques milles de la banlieue de Wannsee où la fillette avait été enlevée.

C'est un homme qui travaillait dans le jardin qui a fait, tout à fait accidentellement, la découverte.

La fillette avait les mains et les pieds liés et semblait dormir lorsque l'homme l'a trouvée. Ce dernier a immédiatement alerté la police.

Quelques heures plus tard, c'est une mère pleurant de joie qui a accueilli sa fille.

Le rapt

Le rapt de la petite Audrey avait eu lieu lundi matin, vers deux heures (heure locale de Berlin) donc quelques heures à peine après l'arrivée de Mme Regina Klewer et de sa fillette dans l'ancienne capitale de l'Allemagne.

C'est à une conférence de presse tenue peu après minuit (heure locale — sept heures hier soir pour notre fuseau horaire, heure d'été), que la police a révélé la suite de circonstances qui ont abouti à la découverte de la petite Audrey, dans une hutte de jardin potager de la banlieue populaire de Spandau.

Elle a en particulier révélé une nouvelle version des circonstances mêmes de l'enlèvement, selon Mme Klewer. La mère de la fillette, avant d'avoir été anesthésiée, avait eu le temps de parler à sa fille pour la calmer avant qu'elle ne soit emmenée par son ravisseur ; elle avait pu constater aussi que celui-ci, qui parlait allemand, avait enlevé son masque, avant de prendre l'enfant, mais continué de dissimuler ses traits à l'aide de lunettes de soleil.

Voir RETROUVEE en page 2

La PP étudie le problème des camions

par Lucien Champeau

La grève du rail n'avait pas encore officiellement débuté ce matin que déjà la Sûreté provinciale devait résoudre certains problèmes en découlant.

L'assistant-directeur Paul Dessureau a en effet passé plusieurs heures à étudier des requêtes des quatre coins de la province et à communiquer lui-même avec ses supérieurs pour trancher des cas d'urgence.

L'un d'eux, par exemple, touchait une importante mine du Nord québécois. L'exploitation de cette entreprise nécessite 250 tonnes de minerai concentré par jour, sans quoi 600 hommes ne peuvent travailler.

Le rail devant être immobilisé, l'entreprise a pu trouver des camions pour prendre la relève, mais certains de ces véhicules possèdent des permis qui ne leur permettent pas de circuler dans toutes les régions de la province.

Que faire ?

"En tant que je suis concerné, explique M. Dessureau, je n'ai pas le choix : je dois immobiliser les camions en question. Ce n'est pas moi qui fais la loi. Mais plutôt que de contribuer indirectement à la mise à pied de centaines d'hommes, j'ai immédiatement communiqué avec les autorités du ministère des Communications et Transport pour les mettre au courant et recevoir des directives appropriées.

"J'attends leur réponse, ajoute-t-il, afin de la transmettre à tous les postes de la PP à travers la province. Nous agirons suivant les directives reçues : soit liberté totale si telle est la décision des autorités, soit liberté restreinte pour telle ou telle région ou pour tel ou tel trajet bien déterminé."

Par ailleurs, de Québec, le sous-ministre des Transports et Communications, M. Jacques Verreault, a déclaré à LA PRESSE que le problème soulevé par la police provinciale pouvait être facilement résolu avec le concours des entreprises minières elles-mêmes, sans avoir, pour autant, à relâcher la réglementation du camionnage.

"Nous avons suggéré aux entreprises concernées de s'adresser aux camionneurs qui possèdent les permis exigés par la loi pour ce genre de transport, a dit M. Verreault. Si ces camionneurs ne peuvent suffire à la tâche, ils pourront facilement et d'une façon expéditive, obtenir de la Régie des transports, les permis temporaires nécessaires pour confier le transport des matériaux requis, en sous-contrat par exemple, à d'autres camionneurs qui n'ont pas le permis".

"Nous pourrons ainsi permettre aux mines et aux camionneurs de résoudre leurs problèmes facilement, sans exposer l'industrie du camionnage aux abus et à la pagaille, dit-il. On sait que la Régie exerce une surveillance étroite sur les prix et les routes des entreprises de camionnage dans la province.

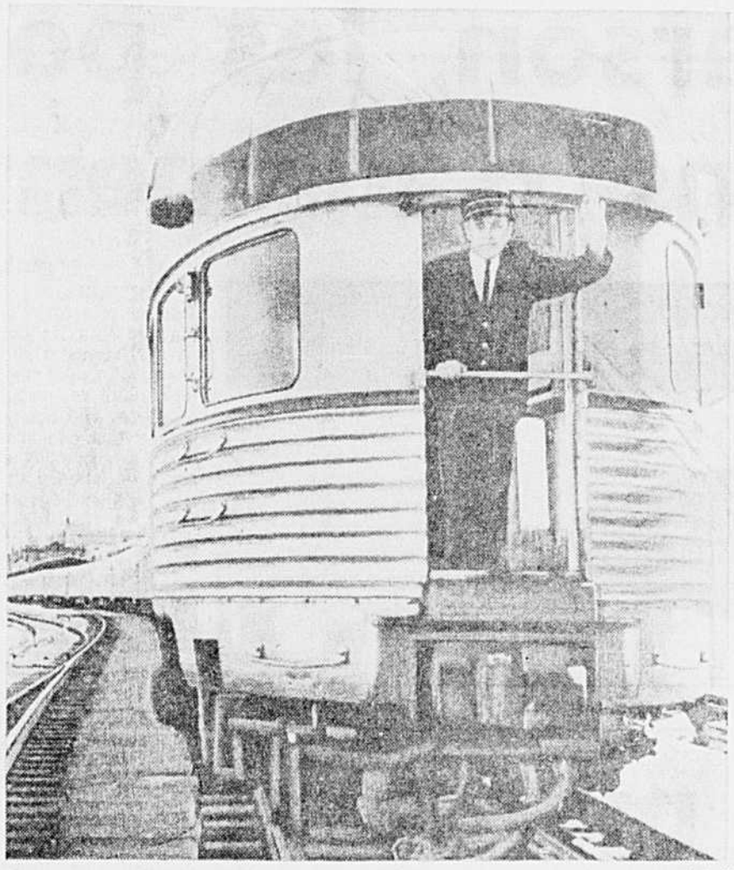

photo PC

Dernier départ...

Le dernier wagon du dernier train quitte la gare. Cela se passait ce matin, aux petites heures. Peu après, le convoi était immobilisé pour on ne sait combien de temps. Des milliers de milles de voies ferrées vont rouiller lentement jusqu'à ce que les roues d'acier recommencent à grincer... quand la grève sera réglée.

GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

bilité de la grève du rail, il s'est échappé durant quelques heures pour se consacrer à d'autres problèmes.

Au cours de l'après-midi, hier, des rumeurs ont circulé voulant que le gouvernement ait proposé une augmentation de salaire immédiate de 18 pour cent aux employés du rail.

Personne ne l'a confirmé officiellement. C'est peut-être là un chiffre qui fera son apparition dans le projet de loi que le gouvernement soumettra aux Chambres mardi.

La journée de lundi sera consacrée au débat sur la résolution que le gouvernement est forcé de présenter et qui doit être débattue durant au moins une journée.

Un règlement temporaire

Ce projet de loi obligera les employés du rail à retourner au travail et contiendra aussi un règlement temporaire (1 an, rétroactif au 1er janvier).

Le gouvernement ne présentera pas sa législation sur les sociétés ferroviaires tant que cette première mesure n'aura pas été adoptée. Il s'agira fort probablement d'un délai de quelques jours.

La législation sur les sociétés ferroviaires suivra mais son étude nécessitera de longues séances. Le projet de loi contient pas moins de 150 pages et est fort compliqué.

En deux mots, on proposera de lever le plafond sur les taux de fret et d'un autre côté on mettra fin aux subsides gouvernementaux qui atteignent aujourd'hui $100 millions par an.

Règle générale, le projet de loi accordera une liberté beaucoup plus grande aux sociétés ferroviaires.

On ne croit pas que le premier projet de loi prévoit des sanctions pour ceux qui voudraient défier la loi leur ordonnant de retourner au travail.

Enfin, dans les coulisses, on parle vaguement d'une commission d'enquête (oui, une autre) qui étudierait le problème des équipes sur les locomotives.

POSTIERS

SUITE DE LA PAGE 1

advenant l'échec des négociations. Il est évident que le moment le plus propice, dans l'esprit de l'union, est celui du courrier de Noël.

Le comité de négociations a étudié quelque trente mémoires régionaux et locaux venant d'un peu partout au Canada. La synthèse qu'il en a faite aboutit aux demandes suivantes :

1 — Que la classification des tâches couvre tous les membres de l'unité de négociation et que tous les assistants de classe 1 et 2 des bureaux demi-urbains soient comptés comme commis des postes de classe 1. Le comité en fait un préalable essentiel à toute discussion sur les salaires.

2 — Qu'une augmentation de $1 l'heure soit accordée aux commis des postes 2, expéditeurs, chauffeurs des postes, aides d'entretien, analystes de la gestion ainsi qu'aux commis des postes de classe 1 dans les bureaux demi-urbains (à l'heure actuelle, ces fonctionnaires gagnent de $2.33 à $2.60 l'heure) ; et qu'une augmentation de $1.16 l'heure soit accordée aux préposés aux dépêches (ceux-là gagnent actuellement de $1.81 à $2.15 l'heure).

Les négociateurs ont précisé que ces demandes devaient être entérinées par le bureau national de l'union mais ils estiment qu'elles sont de nature à satisfaire les postiers de toutes les régions du pays, y compris ceux de Montréal.

L'appui des facteurs

L'union compte sur l'appui des facteurs pour mener à bien son entreprise mais fait fi de la nouvelle Alliance de la fonction publique "qui est trop près des patrons".

L'Union des postiers représente environ 11,000 travailleurs dont 90 pour cent sont impliqués dans ces négociations. Il s'agit des employés des bureaux de postes à l'exclusion du personnel de cadres.

Les négociations ne portent pas sur tout un contrat de travail mais uniquement sur la révision des salaires que prévoit la convention en vigueur.

Après la grève de 17 jours l'an dernier, les employés des postes avaient bénéficié d'augmentation atteignant plus de $500 par an.

Questionné à l'issue d'une réunion du cabinet, M. Pearson a dit qu'il n'avait aucun commentaire à faire concernant les revendications des postiers.

DE GAULLE

SUITE DE LA PAGE 1

a fait arrêter sa voiture à plusieurs reprises pour se mêler à la foule et serrer des mains, même celles des porteurs de pancartes.

La police locale, l'armée et des détachements de la Légion étrangère en sont venus aux mains plusieurs fois avec les manifestants.

Il est difficile de comprendre ce qui se passe exactement dans la capitale de la Côte française des Somalis. Les observateurs ont cru discerner trois genres de manifestations depuis hier.

Lors de l'arrivée du général de Gaulle à l'aéroport de Djibouti, hier, le chef d'Etat français a pu voir surgir des banderoles contradictoires parmi la foule. Les unes affirmaient: "Nous voulons rester Français", les autres proclamaient: "Indépendance totale de la Côte française des Somalis". Mais les porteurs des unes et des autres acclamaient en même temps le président de la France.

La deuxième manifestation fut d'une nature toute différente. Elle s'est déroulée durant la nuit et des bagarres ont éclaté entre gens du pays, mais les manifestants réclamaient dans leur majorité l'indépendance. C'est alors que pour séparer les manifestants, la police et la troupe sont intervenues. Un des 15 blessés de cette répression est mort à l'hôpital.

La troisième manifestation a beaucoup ressemblé à celle d'hier après-midi puisque sur le passage du général de Gaulle, la foule hissait des pancartes. Mais cette fois, seules sont apparues celles qui réclamaient l'indépendance.

Après sa visite de la ville et des installations portuaires, le président français s'est rendu au palais du gouverneur pour s'adresser aux corps constitués.

"Ce n'est pas avec des pancartes qu'on décide du destin d'un pays", a-t-il dit en commençant son allocution.

Mais le président de la république française a voulu en même temps tracer un parallèle entre la situation particulière de la Côte française des Somalis, son besoin de l'aide française, et les besoins de changement d'un pays situé au milieu d'un monde en effervescence.

"Le territoire de la Côte française des Somalis a choisi en 1958 son statut de territoire français... Ce statut assure le développement du pays au point de vue économique. Il assure aussi la sécurité du territoire dans une région du monde où le moins qu'on puisse dire qu'elle est dangereuse." a affirmé le général de Gaulle, qui a ajouté : "Le fait est là. Cette situation ne pourrait changer que dans des conditions démocratiques".

Après avoir brossé un tableau de la situation dans le bassin de la mer Rouge, le président de la république, qui avait rappelé son voyage à Djibouti il y a sept ans, a constaté: "Depuis, des changements sont intervenus, changements matériels d'abord, dans le sens du développement, changements moraux et même politiques, ce qui est très naturel, compte tenu de la région du monde où se trouve la Côte française des Somalis... il n'est pas étonnant qu'il y ait ici, à Djibouti, des contre-coups venus du dehors. Cela saute aux yeux. Cela est tout à fait explicable." Il a même ajouté, à propos des manifestations: "Ce qui s'est passé n'est peut-être pas totalement étranger à la perspective de mon prochain passage à Pnom Penh. Tout se tient.

Dans sa conclusion exprimée sur un ton serein, le général de Gaulle a simplement dit: "La France en attendant fait ici son devoir... Je suis un homme qui a beaucoup vécu, qui a vu beaucoup de situations diverses. Aucune ne m'étonne, aucune ne m'étonnera. Quoi qu'il arrive, je servirai la France".

Demain, le général de Gaulle s'envolera pour Addis Abéba, en Ethiopie, deuxième étape de son périple de quelque 30,000 milles qui le conduira notamment au Cambodge, pays voisin du Vietnam.

La fatigue est la ruine du corps et l'inquiétude est la faucille de l'âme.

Proverbe arabe

LE "TROU"

SUITE DE LA PAGE 1

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de la Ville, a demandé à M. C. A. Boileau, directeur du service des travaux publics, de "faire les vérifications utiles auprès des ingénieurs du gouvernement provincial et sur l'emplacement même du futur chantier du gratte-ciel de la Justice."

Les syndicats ne veulent pas que leurs membres soient un jour exposés à des dangers de catastrophe. M. Audet, du Syndicat de la construction de Montréal, a déclaré : "Nous sommes toujours très préoccupés par les risques d'accidents sur les chantiers de construction. Nous avons l'intention de nous assurer qu'il n'y a aucun risque pour les ouvriers quand les travaux reprendront."

M. Perreault du Conseil des métiers de la construction a tenu des propos semblables. Il a précisé pour sa part qu'il compte sur la mise sur pied prochaine d'un service d'inspection des conditions de sécurité dans les chantiers de construction.

Les deux dirigeants syndicaux ont affirmé qu'ils demanderont à leurs membres de se retirer du chantier de la Place de la Justice si jamais, après la reprise des travaux, le "trou" représentait le moindre danger d'effondrement.

RETROUVEE

SUITE DE LA PAGE 1

Après l'enlèvement, le ravisseur donna signe de vie à plusieurs reprises; lundi d'abord pour fixer la rançon, jusqu'à l'après-midi de jeudi, quand il commença une série d'appels téléphoniques au père de Mme Regina Weber, sept au total, pour réclamer la rançon et préciser les circonstances dans lesquelles la rançon devait être remise.

Cette remise devait avoir lieu devant un bureau de tourisme du fameux "Kurfuerstendamm" — l'artère principale de tout Berlin-ouest, une grande avenue très passante, mais apparemment le ravisseur s'apercevant qu'il y avait trop de témoins intéressés (journaux et télévisions avaient envoyé leurs hommes) changea d'idée : le grand-père attendit en vain au rendez-vous, et ne trouva qu'un papier froissé, entre deux pavés, lui disant de se rendre à Hanovre. Le grand-père, découragé, s'en revint en réfléchissant sur l'opportunité d'obéir au message ou non.

C'est alors que la police décida de lever l'embargo sur les nouvelles concernant l'affaire, et de convoquer une conférence de presse pour demander la coopération de la population berlinoise.

Elle fixa une récompense de 5,000 marks (environ $1,375) à qui permettrait de retrouver saine et sauve la fillette.

C'est ce matin vers huit heures (heure locale de Berlin, soit trois heures du matin ici) par un jardinier d'une propriété de Spandau, dans une cabane du jardin: la fillette dormait, ligotée, seule. L'homme alerta aussitôt la police, qui convoqua Mme Klewer au commissariat de Spandau.

On ignore encore quand la mère et la fille, ainsi réunies rentreront à Montréal. Le retour, apprend-on de source fiable, devait primitivement avoir lieu par une envolée nolisée de la Luftwaffe (comme pour l'allée).

Une fusée Titan-3 explose 80 secondes après son lancement

CAP KENNEDY, (AFP-UPI-PA) — Une fusée "Titan-3" destinée à mettre d'un seul coup sur orbite équatoriale huit satellites de communications, a fait explosion ce matin, 80 secondes environ après la mise à feu.

Les satellites de communications en question étaient destinés à permettre d'accélérer la transmission des messages militaires entre les diverses bases des Etats-Unis à travers le monde et notamment entre les Etats-Unis et le Sud-Vietnam.

On n'a pu encore déterminer au Cap Kennedy, où a eu lieu la mise à feu, les raisons de l'accident.

Une expérience du même genre avait permis le 16 juin, grâce à une fusée "Titan-3", d'inscrire huit satellites sur des orbites circulaires différentes, à 21,000 milles au-dessus de l'équateur.

Le département de la Défense estime que ces satellites de transmission, du fait qu'ils ne peuvent être sabotés, présentent un avantage certain par rapport aux communications par câbles sous-marins ou par lignes terrestres.

Un réussite prometteuse

L'échec spectaculaire de ce matin ne devrait toutefois pas faire oublier la réussite prometteuse enregistrée hier par la NASA lorsqu'un navire spatial "Apollo", qui doit servir à lancer des cosmonautes américains sur la Lune, a réussi parfaitement un vol suborbital.

La cabine spatiale a été propulsée dans l'espace à 1 h. 16 p.m. par une fusée "Saturne-1" et elle est retombée dans le Pacifique central à environ 200 milles de la zone d'impact prévue. Les appareils du porte-avions "Hornet" l'ont repérée 45 minutes après le plongeon final.

S'il se confirme que l'expérience, dont l'objet essentiel était de mettre à l'épreuve le bouclier thermique de l'engin dans les conditions d'échauffement de la rentrée dans l'atmosphère, a fourni aux dirigeants de la NASA tous les renseignements qu'ils attendaient de cette "répétition générale", la première mission à équipage du programme "Apollo", pour laquelle les cosmonautes Virgil Grissom, Edward White et Roger Chaffee ont d'ores et déjà été désignés, aura très certainement lieu avant la fin de l'année, dans le courant du mois de décembre, sans doute, si l'on en croit certaines informations officieuses.

Avant le lancement, hier, le général Samuel G. Phillips, directeur du programme "Apollo" au Département des vols humains de la NASA, avait laissé entendre que, si le vol suborbital était couronné de succès, il serait suivi d'une tentative orbitale avec un engin à équipage, mais il a précisé qu'aucune décision ne serait prise avant le début d'octobre.

Le rapport Spence sur l'affaire Munsinger sera bientôt déposé à Ottawa

OTTAWA. (PC) — Le Rapport Spence sur l'affaire Munsinger sera probablement remis au premier ministre du Canada vers la fin de la semaine prochaine.

Pearson craint pour l'avenir du Commonwealth

OTTAWA. (PC) — "L'avenir du Commonwealth sera en jeu à la prochaine conférence des premiers ministres à Londres, le 6 septembre prochain", a déclaré hier le premier ministre Lester Pearson.

Le chef d'Etat canadien a déclaré hier que les pourparlers sur la question rhodésienne "mettront en danger le Commonwealth dans sa forme actuelle". "Ce sera une conférence très importante", a-t-il poursuivi.

C'est ce que M. Pearson a lui-même déclaré hier au cours d'une conférence de presse.

"D'ici là, a dit M. Pearson, je demeure absolument ignorant des conclusions du rapport."

Le juge W. F. Spence, de la Cour suprême du Canada, auteur du document, avait été chargé d'enquêter sur les relations qui ont existé il y a quelques années entre un ou des ministres conservateurs et l'Allemande Gerda Munsinger. Ces relations, selon certaines accusations, auraient eu un caractère sexuel et auraient mis en péril la sécurité de l'Etat.

Le rapport est présentement entre les mains des traducteurs à l'emploi du gouvernement fédéral. La version française doit être prête sous peu. On s'attend à ce qu'il soit publié dans les deux langues simultanément.

LA MÉTÉO

MINIMUM CETTE NUIT: 60
MAXIMUM DEMAIN: 75

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa** : Ensoleillé sauf intervalles nuageux aujourd'hui et demain. Températures à peu près normales. Vents du nord-ouest de 15 à 20 milles tombant l'après-midi. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 60 et 75 ; Ottawa, 55 et 75.

Laurentides et Mauricie : Nuageux sauf éclaircies après-midi; ciel généralement dégagé ce soir ; nuages cette nuit, averses éparses au matin, puis généralement ensoleillé. Températures normales. Vents du nord-ouest de 15 à 20 milles tombant ce soir. Minimum cette nuit et maximum demain : Sainte-Agathe et La Tuque, 50 et 75.

Cantons de l'Est ; région de Québec : Nuages et averses cessant au début de l'après-midi ; généralement ensoleillé vers le soir ; demain, ensoleillé sauf quelques intervalles nuageux, températures normales. Vents d'ouest de 15 à 20 milles tombant cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Sherbrooke, 50 et 75 ; Québec, 55 et 75.

Sidbec: Filion met fin aux discussions et maintient ce qu'il a dit

par Claude Beauchamp

S'il n'en tient qu'à l'ancien président de Sidbec, M. Gérard Filion, la série d'affirmations et de contre-affirmations quant à la responsabilité du gouvernement dans l'échec du projet de sidérurgie, ne se poursuivra pas davantage.

M. Filion a en effet décidé de ne pas commenter davantage les déclarations faites aux journalistes, mardi dernier, par M. Jean Lesage. "Je me refuse à tout autre commentaire, nous a dit M. Filion, afin de ne pas éterniser ce débat."

Le tout a pris naissance la semaine dernière à la suite d'affirmations faites à la télévision d'Etat par l'ancien ministre René Lévesque.

M. Lévesque avait alors déclaré que le conseil d'administration de Sidbec, dirigé par M. Filion jusqu'en avril dernier, "était parti pour la gloire et avait déformé le projet de sidérurgie québécoise au point d'en faire une espèce de monstre."

Pour sa part, M. Filion s'est élevé avec véhémence en fin de semaine dernière contre ces affirmations, en affirmant que la situation dans laquelle se trouve actuellement Sidbec était attribuable à l'absence de politique gouvernementale en sidérurgie. Il a de plus expliqué, en réponse aux affirmations de M. Lévesque, que les investissements supplémentaires de $100 à $150 millions prévus par Sidbec s'expliquaient par la faiblesse du rapport de rentabilité sur lequel le gouvernement s'était basé pour évaluer à $250 millions le coût d'établissement d'une sidérurgie intégrée au Québec.

M. Lesage avait alors répondu aux déclarations de M. Filion en disant que le gouvernement n'a pu définir une politique définitive dans un texte de loi parce que Sidbec n'avait jamais soumis de recommandations.

M. Filion se refuse donc de répondre à ces propos de l'ancien premier ministre tout en maintenant, cependant, ses déclarations antérieures.

Publication lundi du rapport Rand

OTTAWA. (J.P.) — Un brin d'humour (cynique) a momentanément allégé, hier, l'atmosphère tendue qui entoure les péripéties du gouvernement Pearson, devant l'imminence d'une grève générale du rail.

Peu après une heure de l'après-midi, l'attaché de presse du premier ministre a convoqué, pour une grande conférence de presse, tout l'état-major de la presse parlementaire pour lui permettre d'interroger le ministre de la Justice et le solliciteur général.

Or, ces deux membres du cabinet Pearson n'avaient strictement rien à dire, ou à peu près rien.

Leur message était contenu dans une seule phrase : "Le rapport Rand sur la conduite du juge Landreville sera livré à la presse au plus tard lundi prochain."

Mais, M. Cardin, pouvez-vous nous dire si le document sera déposé aux Communes lundi ou s'il sera rendu public avant cette date ?"

"Je ne puis en dire plus long," a répliqué le ministre.

"Alors, pourquoi nous avoir convoqués ?"

"Je ne sais pas, il ne s'agit pas d'une de mes initiatives," c'est M. Richard O'Hagan qui vous a convoqués."

"Et vous, M. O'Hagan (attaché de presse du premier ministre), qu'avez-vous à dire ?"

Visiblement embarrassé, M. O'Hagan a répliqué que le premier ministre devait d'abord rencontrer la presse à la suite de la réunion du cabinet et qu'il avait eu plusieurs demandes de renseignements au sujet du rapport Rand... etc...

Mes électeurs de Lapointe approuvent ma décision

— *Grégoire*

JONQUIERE (PC) — "La réaction des citoyens du comté de Lapointe a été la plus favorable que j'ai connue depuis cinq ans," a déclaré M. Gilles Grégoire, député du Ralliement des créditistes pour ce comté aux Communes, mercredi soir, à Jonquière, avant de s'entretenir avec une cinquantaine de ses organisateurs.

En fin de semaine, M. Grégoire a été élu président du ralliement national, formation politique prônant la sécession du Québec.

Il a alors déclaré qu'il continuerait de siéger à Ottawa, pour ne pas tromper la confiance des électeurs chréditistes de Lapointe.

"Toutes les personnes avec qui j'ai eu l'occasion de discuter, depuis que je suis à Jonquière, ont précisé qu'elles me supportaient et qu'elles n'avaient pas été désagréablement surprises de la tournure des événements lors de la convention du Ralliement national", allègue le député.

Exhibant un télégramme qui lui fut adressé à Jonquière, pour lui rapeler que les débats des Communes reprendraient le 29 août, M. Grégoire a dit qu'il siégerait lundi prochain dans la capitale fédérale.

Le ministre français de l'Education viendra en visite au Canada

LE HAVRE, (AFP) — M. Christian Fouchet, ministre de l'Education nationale, qui se rend au Canada sur l'invitation du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial du Québec, s'est embarqué cet après-midi sur le paquebot "France" à destination de New York.

Le ministre, tout en se réjouissant des jours de vacances que va lui offrir la traversée, n'a pas caché le caractère officiel de son voyage : "Je vais m'assurer sur place, a-t-il précisé, des résultats du traité culturel qui depuis un an unit la France à la province de Québec. Pour la première fois un ministre français de l'Education nationale sera ainsi reçu au Canada français et, à cette occasion, les universités de Montréal et d'Ottawa me décerneront les diplômes de docteur honoris causa.

OH LA LA!
QUELLE FIN DE SEMAINE !
Voilà ce que disent les habitués du FAR HILLS INN. Hôtel entouré de collines... 2 lacs... piscine chauffée... ski nautique... canotage... jeu de galets... golf... promenades à pieds à travers les bois... salle de jeux... fine cuisine... spectacles tous les soirs... tout cela pour moins de $50 pour deux! A seulement une heure de Montréal Venez bientôt.
FAR HILLS INN
Val-Morin, Québec 866-2219

Pur et RAFRAICHISSANT
Peer's CREAM SODA
MOUSSE-GENEREUSE

CINERAMA
avec CHARLTON HESTON, LAURENCE OLIVIER
en CINERAMA et TECHNICOLOR
KhartOUM
3e MOIS
IMPERIAL CINERAMA
8 H. 30 tous les soirs — Tous les jours 2 h. — Dim. 1.00, 4.45, 8 h. 30.
SIEGES RESERVES en vente par poste... ou au théâtre, Jules Jacob Musique, Morgan (magasins Boulevard, Rockland, Dorval), CKJL, Radio Saint-Jérôme — Roi des bas prix Roland Faucher, C.T. Pont-Viau.
Enf. 10 ans adm. sur semaine : 2 h. ; Dim. : 1 h.
AIR CLIMATISE
1430 Bleury, Montréal AV. 8-7102 ou 5603

LES LOCOMOTIVES
VÊTEMENTS "GRANDE ALLURE" — EN FIBRES DU PONT

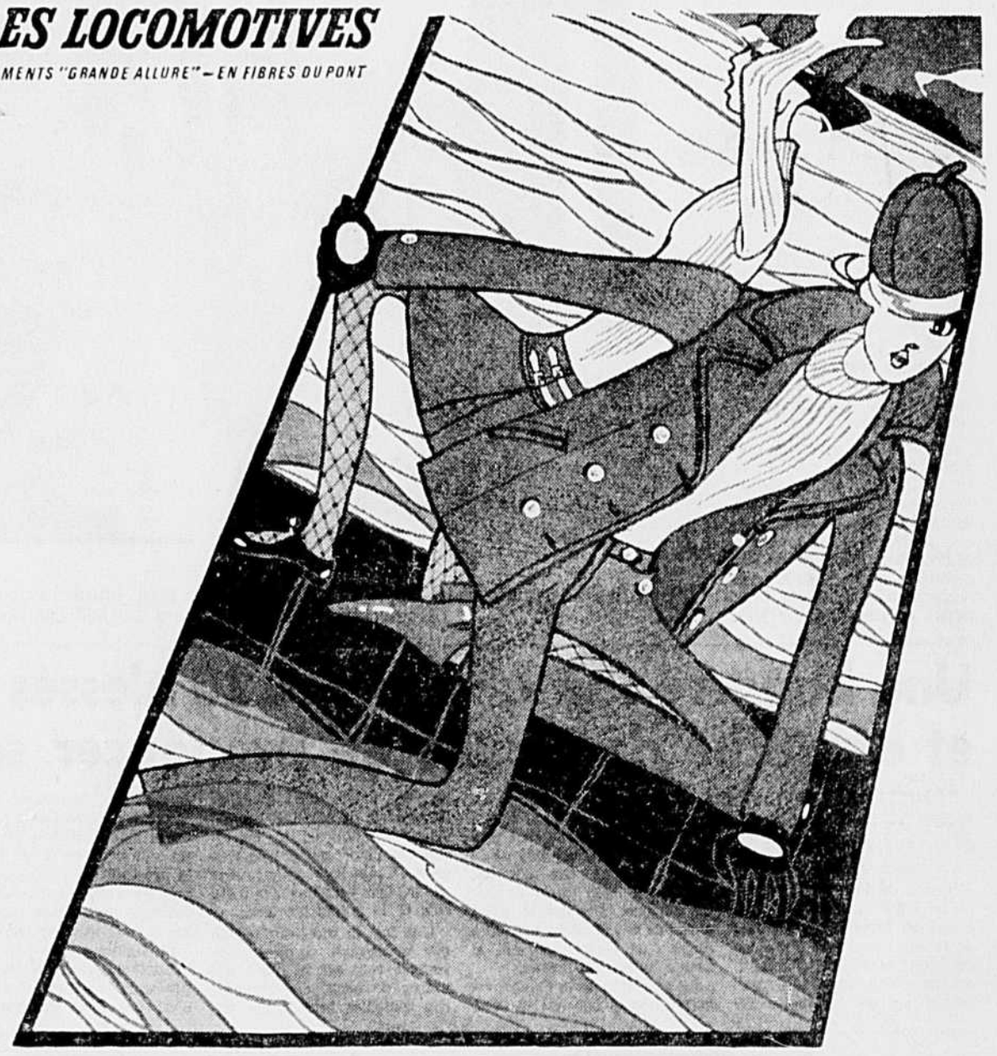

Vivre en "Locomotive" c'est courir les mers ... et porter ce MERveilleux "quintette" en ORLON!

JUNIORITE suit le courant "Locomotive" avec cet ensemble moussaillon en tissu combiné ORLON* et laine, où alternent le jaune et le mauve raisin. Veste "à l'anglaise", **très "Locomotive"**: $29.95 environ. Pantalons assortis, coupe "tuyau": $16.95 environ. Jupe courte avec boucles à l'avant: $14.98 environ. Chandail "loup de mer" à col roulé, en ORLON jaune vif: $9.98 environ. Casquette: $12.98 environ.

*Marque déposée de Du Pont pour sa fibre acrylique.

ORLON
DU PONT CANADA
un nom qui mérite votre confiance

AUDITORIUM DU PONT DU CANADA • expo 67 • MONTRÉAL

LE SEC DES SECS
Corby's EXTRA DRY LONDON DRY GIN
DANS LA BOUTEILLE QUI NE GLISSE PAS
H. Corby Distillery Limited Montréal

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, VENDREDI 26 AOUT 1966 — 82e ANNEE — No 198

Postes téléphoniques modernes pour le métro

La compagnie Northern Electric a commencé l'installation de postes téléphoniques modernes sur le parcours du métro. D'une esthétique sobre et équilibrée, ces postes s'harmonisent parfaitement avec le décor et l'aménagement des lieux. On remarquera, en paruculier, les cloisons triangulaires en acier perforé et inoxydable, destinées à insonoriser la "cage" téléphonique. Il n'est pas interdit, en même temps, de porter également attention, ne serait-ce que pour quelques instants, à cette gracieuse jeune fille qui étrenne l'un de ces appareils, et peut-être aussi une jolie robe . . .

2 cautionnements de $100,000 chacun sont exigés de Georges Lemay et de son épouse

LAS VEGAS, (AP) — Le couple le plus recherché au Canada, Georges et Lise Lemay, a comparu hier devant un tribunal du Nevada pour répondre à des accusations d'évasion et de complicité.

Au début de l'audience, Lemay et son épouse ont échangé quelques mots et quelques plaisanteries, mais leur visage s'est allongé quand le juge Delwin Potter a fixé leur cautionnement à $100,000 comptant ou $200,000 sur immeuble chacun.

Leur avocat, Me Harry Clairborne, a protesté contre l'importance du cautionnement exigé de Mme Lemay, qu'il a qualifié de "pénalisation". A la sortie du tribunal, il a ajouté : "Je ne suis pas content du tout."

Plus tôt, il avait déclaré : "La Cour suprême des Etats-Unis a dit à plusieurs reprises qu'un tribunal viole la Constitution quand il fixe le cautionnement si haut qu'il équivaut à un emprisonnement."

Lemay avait été capturé la semaine dernière par les agents du FBI au moment où il sortait de la toilette des hommes du "Golden Nuggett Casino", à Las Vegas. Il avait déjà été pris en Floride, l'an dernier, grâce à une photo transmise par le satellite "Early Bird", mais il s'était ensuite évadé. Il était recherché au Canada pour répondre à l'accusation d'avoir organisé et dirigé un vol de $300,000 (au moins) dans une succursale de la Banque de Nouvelle-Ecosse, à Montréal, en 1961.

Le shériff de Miami, en Floride, a déclaré que le fugitif avait payé $35,000 pour se créer des complicités qui lui ont permis de s'évader de la prison ultra-moderne où on l'avait enfermé l'an dernier. Lemay se serait échappé en glissant le long d'un boyau d'arrosage accroché au septième étage de l'institution pénale.

D'autre part, des témoins à l'enquête sur cette évasion ont affirmé qu'ils avaient vu sa femme faire le tour de la prison en voiture, en faisant des signaux avec ses phares, quelques instants avant la fuite de Lemay.

Lise Lemay a été capturée une heure à peine après son mari, à la porte de la maison que le couple venait de louer à Las Vegas. Elle a été appréhendée par les agents du F.B.I. qui ont frappé à la porte, tout bonnement.

La fillette de 4 ans des Lemay a été confiée à l'orphelinat du comté.

L'extradition sera contestée

"Nous tenons à avertir la Cour que nous résisterons à l'extradition et réclamerons des délais", a déclaré au tribunal l'avocat Clairborne.

Le juge lui a demandé s'il voulait obtenir un délai de 90 jours.

"Soixante jours suffiront, a répliqué l'avocat. Nous avons droit à une audience complète devant le Gouverneur de l'Etat, avant toute mesure d'extradition."

Me Clairborne a aussi prétendu que Lise Lemay est détenue "surtout parce qu'elle est la femme de l'accusé, et tout cautionnement au-dessus de $5,000 est exagéré dans son cas."

"Elle est emprisonnée sous une accusation de fuite, et cela n'a aucun rapport avec les accusations qui pèsent sur son mari au Canada. Le tribunal sait très bien que M. Lemay est incapable de fournir un cautionnement de $100,000, et que si lui-même n'y arrive pas, son épouse y parviendra encore moins."

Photo AFP

Lise Lemieux, souriante, et Georges Lemay, frondeur, à leur arrivée en cour

Georges et Lise Lemay ne semblaient pas préoccupés outre mesure quand ils ont été conduits devant un tribunal du Nevada, hier, pour répondre à des accusations d'évasion et de complicité. Lise Lemay était toute souriante au moment de faire son entrée en cour, menottée à une autre prisonnière, elle, en proie à une crise de larmes. Pour sa part, Georges Lemay ne prenait rien au tragique non plus. Il apparait, ici, menotté à un co-détenu de la prison du comté de Clark. Leur physionomie a toutefois changé lorsque le juge a fixé à $100,000 chacun le cautionnement exigé pour obtenir leur liberté provisoire.

Instruction d'une affaire de meurtre remontant à 1950

par Maurice Laperrière

QUEBEC — Des centaines de pièces à conviction qui avaient sommeillé des années sur les tablettes de l'Institut médico-légal de Montréal prirent un jour, durant l'hiver de 1959-1960, le chemin de l'incinérateur, à la suite d'un "grand ménage". Voilà pourquoi le ministère public n'a pu déposer, hier, devant le Tribunal, la casquette du chauffeur de taxi Roland Faucher, abattu d'une balle de revolver, le 12 octobre 1950, sur la route de ceinture de l'île d'Orléans, près de Québec.

Témoignant à l'enquête préliminaire de Gérard Tremblay que la Couronne tient criminellement responsable de la mort du chauffeur de taxi, le Dr Rosario Fontaine, médecin-légiste, a déclaré, hier matin, devant le juge en chef Thomas Tremblay, de la Cour des sessions de la paix, que le 16 octobre 1950 il a reçu du Dr Gustave Desrochers, médecin-légiste de Québec, un colis contenant, notamment, une casquette de chauffeur de taxi, des fragments de balle et autres pièces à conviction. L'expertise de la coiffure permit de déterminer que la victime avait été tirée à bout portant, de l'arrière, et qu'une balle de calibre "32" avait laissé sa trace dans l'étoffe.

Le Dr Fontaine devait révéler plus tard qu'au cours de transformations qu'on avait fait subir aux locaux de l'Institut médico-légal, à Montréal, durant l'hiver de 1959-1960, il avait confié à deux techniciens le soin de faire un ménage dans la section des pièces à conviction que l'on conservait depuis des années: des centaines d'objets prirent le che-

Voir AFFAIRES en page 11

"Ce n'est pas le rôle du comité exécutif de contrôler seul le budget de la CTM"

— le maire Marcel Laurin

Le volumineux échange de correspondance entre la ville de Montréal et les municipalités de banlieues, touchant l'administration de la Commission de transports, ne semble pas prêt de se terminer.

Hier, le maire Marcel Laurin, président du Conseil de coordination intermunicipale s'est dit heureux de constater que Montréal semble maintenant disposée à partager sa juridiction sur les nouvelles lignes du métro.

En réponse à une lettre précédente au maire Laurin, le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, avait en effet déclaré qu'il était "parfaitement d'accord pour dire que la ville de Montréal doit partager cette juridiction avec les municipalités desservies par la CTM, pourvu qu'une législation appropriée en définisse les termes."

Hier, cependant, le maire Laurin après avoir félicité la ville en regard de cette nouvelle attitude, précise toutefois que la métropole et les municipalités de banlieue doivent exercer cette juridiction en partenaires au lieu que le comité exécutif exerce seul ce droit . . .

Une distinction

M. Saulnier avait apporté, la semaine dernière, une distinction à ce partage des responsabilités. Il avait déclaré, au cours d'une séance du conseil municipal, que l'emploi des fonds publics doit demeurer sous la juridiction exclusive des administrateurs élus.

"Nous partageons entièrement ce point de vue, a déclaré M. Laurin, ayant la conviction que nos municipalités ont le devoir, à l'égard de leurs contribuables respectifs, de conserver le contrôle ultime des finances et du budget de la Commission."

"Nous croyons également, d'ajouter le président du CCI, que si les finances et le budget de la Commission doivent être, dans l'avenir, approuvés par les représentants de toutes les municipalités concernées, il pourrait être judicieux de donner de même un rôle à la Commission municipale du Québec. Cet organisme pourrait agir comme arbitre impartial et rendre des décisions obligatoires en cas de différends."

L'idée d'une représentation conjointe, soulevée par le maire Laurin au début du mois, a été approuvée en principe par M. Saulnier, le 17 août, lorsqu'il déclarait que "l'Assemblée législative doit maintenant donner une structure appropriée à l'exercice des devoirs des administrateurs des villes qui sont desservies par la CTM."

Le maire Laurin est d'avis que l'esprit de coopération qui se manifeste présentement, dans les relations entre Montréal et les municipalités avoisinantes permet d'espérer une entente satisfaisante en ce qui concerne **la régionalisation du système de transport en commun dans le grand Montréal.**

Les congés mobiles: la CECM consulte les instituteurs

Le conseil d'administration de l'Alliance des professeurs de Montréal s'est réuni, aujourd'hui, pour étudier la question des congés mobiles, pour la prochaine année scolaire, dans les écoles de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Ces congés mobiles, au nombre de huit, s'ajoutent aux congés fixes arrêtés par le ministère de l'Education et qui tombent à la même date dans toutes les écoles de la province.

La CECM a fourni une liste de congés mobiles à l'Alliance, laquelle a commencé à les étudier aujourd'hui. Si l'Alliance n'est pas d'accord, elle soumettra elle-même un projet à la CECM et les organismes se réuniront pour mettre au point une liste finale.

Les congés mobiles comprennent des fêtes religieuses, civiles ou patriotiques. Dans la répartition de ces congés, on s'efforce de maintenir un équilibre à travers toute l'année scolaire, de façon à ce que l'élève puisse bénéficier de jours de repos de façon régulière.

photo LA PRESSE

Des autobus les attendent

L'Arkadia, des Greek Lines, a été le premier paquebot directement touché par la grève des transports ferroviaires. Le navire est entré dans le port de Montréal tôt ce matin et les représentants de la compagnie ont dû noliser une douzaine d'autobus pour véhiculer les 800 passagers. L'Arkadia avait déjà laissé 400 de ses passagers dans le port de Québec afin de permettre aux résidants de l'Ontario et de l'Ouest du pays de sauter dans les derniers trains en partance de la Vieille Capitale.

La fuite d'un bagnard est interrompue par la grève du rail

MONCTON, N.-B. (UPI) — Il n'y a pas que les honnêtes gens qui souffrent des inconvénients de la grève du rail.

Selon la Gendarmerie canadienne, un bagnard, Leslie Joseph Doucet, âgé de 23 ans, originaire de Montréal, évadé du pénitencier de Dorchester, au Nouveau-Brunswick, aurait pris place dans un convoi de

Voir FUITE en page 11

Vol de $7,150 de conserves

La police de St-Léonard-de-Port-Maurice recherche un camion-remorque qui a été volé, avant minuit hier soir, sur le terrain de la compagnie A. Marcoux Transport, au 8455, rue Pascal-Gagnon à St-Léonard.

Au moment du vol, la remorque était chargée de 1,360 caisses d'aliments en conserves, le tout d'une valeur de $7,150.

La remorque, de couleur aluminium, porte sur les côtes l'inscription "IGA".

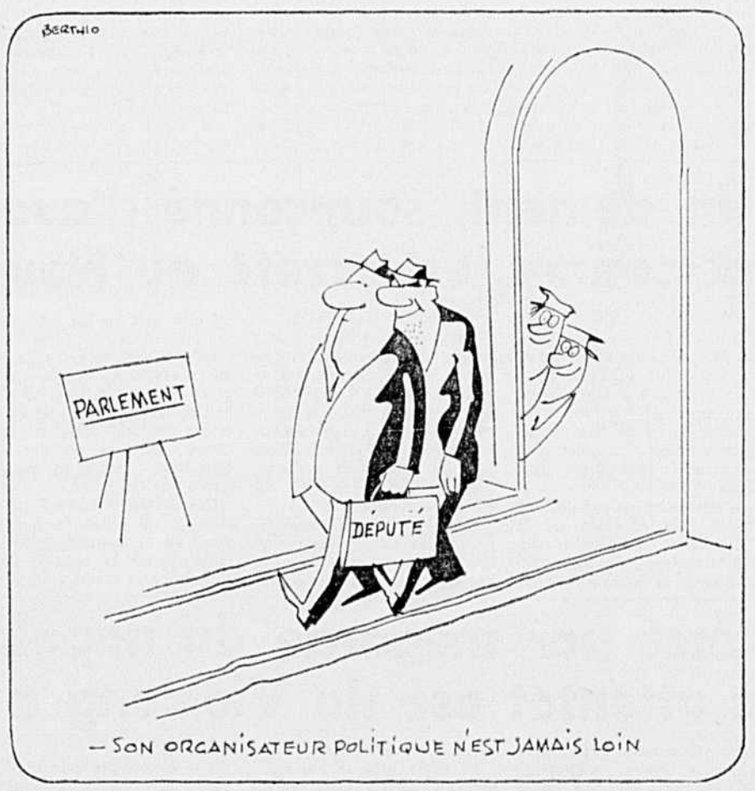

SPECIAL DE CETTE SEMAINE
Gâteau roulé crème et noix
49¢ ch.
Rég. 59¢
A LA BOULANGERIE RICHSTONE DE VOTRE VOISINAGE
Richstone RBI Bakeries Inc.

COFFRE-FORT

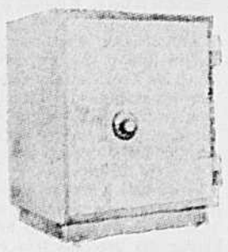

Pour une protection efficace contre le feu, classe C — certifié 1 heure 1700° F. Pourquoi ne pas vous protéger vous-même chez vous ou à votre bureau, atelier, commerce, etc. . . . Venez les voir dès aujourd'hui.
Modèle à $114.00, dimensions intér. 16" x 13" x 13" (225 livres)
Modèle à $199.00, dimensions intér. 21" x 19" x 13" (305 livres)

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"
F Pilon Inc
FOURNITURES DE BUREAU
• 750 Beaubien, 273-9501 • 800 Mt-Royal, 524-3081
• 8559 St-Laurent, 381-6261 • 851 Decarie, 748-7961
• 280 ouest, rue Saint-Jacques — 842-4171

La grève du rail entraînerait une pénurie de boeuf, d'ici 10 jours

Si la grève dure deux semaines, Montréal manquerait de fruits et légumes, et de conserves

par Claude Masson

Si elle dure plus d'une dizaine de jours, la grève du rail causera de nombreux problèmes alimentaires. Les marchands de gros et les dirigeants des plus importantes entreprises de magasins d'alimentation sont unanimes à dire que l'arrêt de travail des cheminots aura des conséquences graves s'il dépasse deux semaines.

Une rapide enquête effectuée ce matin, indique que la pénurie des denrées alimentaires sera générale : viande, conserves, fruits et légumes. On manquera de tout.

Les marchands prévoient déjà que le boeuf sera la principale viande dont manqueront les Québécois.

Selon M. Maurice Dagenais, président de l'association des produits alimentaires, les marchés peuvent facilement s'approvisionner en porc et en volaille dans le Québec même, mais il n'en est pas de même pour le boeuf.

"La grève sera d'autant plus grave que les manufacturiers se verront dans l'obligation de mettre du personnel à pied d'ici environ trois semaines si elle se poursuit jusque-là", de dire M. Dagenais. Il explique cette conséquence par le fait que les consommateurs "iront jusqu'au fond de leur cave avant d'acheter autre chose" et le commerce s'en trouvera d'autant ralenti.

Chez Steinberg's, on croit que l'arrêt de travail aura de malheureuses conséquences. Après avoir déclaré "qu'on trouve toujours les moyens de s'approvisionner", M. Grenier, porte-parole de cette entreprise, nous a indiqué que "s'il y a un problème, ce sera pour le boeuf". Tous les autres moyens de transport seront employés au maximum.

Chez Dominion, on nous a fait savoir qu'il n'y a pas de problème pour une semaine au moins. "C'est à la fin de la semaine prochaine que les problèmes commenceront à se poser et ce sera très dur". Le boeuf, là aussi, cause les principaux maux de tête, les dirigeants sachant bien que le transport par fourgons n'est pas aussi rapide et que "les abattoirs de Montréal manquent d'espace".

Chez IGA, mêmes conséquences: "Ce sera très grave si ça dure au-delà de 15 jours" a avoué M. Hudon, ajoutant qu'il n'y a jamais assez de camions pour effectuer le transport des denrées. "Le boeuf sera notre plus gros problème".

Aux magasins Métro on a déclaré: "En principe, nous avons des provisions pour une semaine et même 15 jours. Le boeuf est sans contredit notre problème majeur" a dit M. Hamel, le directeur des achats. Dans ce cas-ci, on craint aussi de manquer d'autres produits d'épicerie. "Kellog's et Campbell ont l'habitude d'expédier leurs produits par train et les compagnies de transport par camions ne sont pas tellement intéressées à prendre ces livraisons pour une période limitée", de dire M. Hamel.

Aux magasins Richelieu, la même idée a été émise: "Nous n'en n'aurons pas pour longtemps dans l'épicerie, au nom-

Voir RAIL en page 11

Voici L'ECHO DU ST-MAURICE. Il est inadmissible que le mot SAINT ne soit pas écrit au long.

Je reconnais dans une photographie de la première page M. Albert Landry qui dirige l'*Institut de Technologie* de Shawinigan. J'ai connu M. Landry pendant les années que j'ai passées comme publicitaire à l'ancien ministère de la Jeunesse. A cette époque, on appelait correctement *écoles techniques* les maisons d'enseignement de cette sorte. Ce n'est sûrement pas aux journalistes de Shawinigan ou d'ailleurs qu'il faut reprocher l'emploi du mot *institut* à leur sujet. Une loi a malheureusement changé le nom de nos *écoles techniques*.

On se prépare à se servir de nouveau du mot *institut* de façon abusive. Profitons de l'occasion pour dire à nos législateurs qu'ils ne feront qu'ajouter une nouvelle faute de français à toutes celles dont notre vocabulaire administratif et juridique est déjà infesté si, pour donner suite à une proposition fort discutable de la Commission Parent, ils donnent le nom d'*institut* à des écoles secondaires. Dans le vocabulaire de l'enseignement, ce mot ne sert proprement qu'à désigner certains établissements reliés directement à une université. Ce n'est que par exception que le terme *institut* est donné en France à d'autres établissements que ceux-là.

L'expression *institut de technologie* est un simple calque du nom que portent les grandes *écoles techniques* des Etats-Unis, "*institute of technology*".

M. Albert Landry est un homme pour qui j'ai de l'estime et je regrette qu'on lui donne le titre de *principal* étant donné que ce nom n'est approprié que lorsqu'on parle du directeur d'une maison d'enseignement secondaire n'appartenant pas à l'Etat. En français, M. Landry reste le *directeur* de l'*Ecole technique* de Shawinigan.

Pour l'amour du français, que le nouveau ministre de l'Education ne commette pas l'erreur que son prédécesseur allait faire en donnant le nom d'*institut* à des écoles secondaires. Qu'on me permette d'exprimer ici, en passant, l'opinion que le partage du cours secondaire proposé entre les écoles primaires et de faux *instituts* est déplorable. Cette imitation servile du système d'enseignement américain ne me paraît pas justifiable. Les Canadiens-Français devraient être instruits à la française.

(tous droits réservés)

M. Gérard Dagenais répond à toutes les questions qu'on lui pose par téléphone sur le français au cours de l'émission "Parlons-nous français ?" qui est diffusée tous les dimanches, de 11 h. 30 à midi, sur les ondes de CKAC.

RAIL

SUITE DE LA PAGE 3

bre de magasins que nous avons. Quant à la viande, c'est le boeuf qui vient de l'ouest qui nous tracasse", d'avouer, un porte-parole.

M. Picotte, des magasins Dionne, a exprimé la même opinion. "Le problème sera encore plus grave s'il vient à manquer de camions réfrigérés".

Enfin, à l'intention des "quelques" Québécois que la chose pourrait intéresser, il convient de noter que les approvisionnements de la Régie des alcools du Québec sont excellents et que, partant, il n'y a à peu près pas de risque que les liqueurs alcooliques fassent défaut.

La Régie des alcools compte beaucoup plus sur l'industrie du camionnage que sur l'industrie du rail pour acheminer ses produits d'un coin à l'autre de la Belle Province.

"Nous aurons peut-être quelques petits casse-tête, mais certainement pas de gros problèmes" a précisé ce matin un porte-parole de la Régie.

AFFAIRE

SUITE DE LA PAGE 3

min de l'incinérateur; il est plausible que la casquette ait été ainsi détruite. Le Dr Fontaine a précisé qu'on n'a pas détruit les armes à feu ayant servi à la pègre : ces "joujoux" sont conservés dans une pièce à part.

Le meurtre de Roland Faucher n'avait pu être éclairci depuis que dans la soirée du 12 octobre 1950, des citoyens de Ste-Famille, à l'île d'Orléans, trouvèrent le malheureux effondré au volant de sa voiture stationnée le long de la route de ceinture de l'île ; il était seul et les quatre portes du véhicule étaient f e r m é e s. Transporté à l'hôpital, il expirait quatre jours plus tard.

L'enquête menée par la brigade des homicides de la Sûreté provinciale ne donna aucun résultat positif et le dossier resta dans les affaires non classées. Ce n'est qu'au printemps dernier que la SPQ a revisé cette affaire, à la suite de l'arrestation de Tremblay pour une histoire qui n'a aucun rapport avec la première.

Tremblay fut tenu criminellement responsable de la mort de Faucher par un jury du coroner qui a siégé en juin dernier.

Interrogé, hier matin, par Me Roch Lefrançois, procureur de la Couronne, M. Charles Beaulieu, qui était cultivateur à Ste-Famille, au moment du drame, a déclaré à la Cour qu'il a eu Gérard Tremblay à son service durant près de deux mois à ce moment-là. Le jeune homme a quitté la ferme peu de temps après pour aller travailler à Ste-Anne-de-Beaupré.

M. Roland Trottier, un citoyen de Ste-Famille, fut intrigué le soir du 12 octobre 1950, entre 9 h. et 10 h., par le klaxon d'une automobile qui fonctionnait sans arrêt comme s'il avait "collé".

M. Trottier sortit de chez lui et se dirigea vers le véhicule stationné sur la route; il vit Faucher écrasé sur le siège avant, la tête appuyée sur le volant. Le malheureux vivait encore; il murmurait faiblement. M. Trottier fit transporter la victime dans sa maison et de là à l'hôpital. Il n'avait entendu aucun bruit et n'a vu personne prendre la fuite.

En dépit de vives protestations de la défense représentée par Me Guy Bertrand, le juge Tremblay a permis à la Couronne de déposer au dossier le témoignage de l'accusé, enregistré le 28 juin dernier devant le coroner, sans appel à la protection de la Cour.

Me Bertrand a soutenu que ce témoignage, qui contiendrait des aveux, aurait pu être rendu à la suite de pressions ou de menaces. Il a affirmé que son client a été interrogé durant 11 jours et durant des heures interminables par les officiers de la SPQ; il n'a pu voir son avocat pendant ce temps; il n'avait pas davantage de procureur lors de l'enquête du coroner.

Me Bertrand a informé le Tribunal qu'il présentera une défense à ce stade-ci; il a laissé entendre que Faucher aurait prononcé certaines paroles au moment où il était à l'agonie, à l'hôpital. La cause a été ajournée au premier septembre.

On s'est peu intéressé au traitement des narcomanes au Canada

—M. A. J. MacLeod

Le commissaire A. J. MacLeod, du Service canadien des pénitenciers, a dit hier qu'on n'avait pas fait grand chose au Canada pour l'éducation et le traitement des narcomanes criminels. Il n'existe encore qu'une institution, qui reçoit 300 hommes et 125 femmes, et qui n'est ouverte que depuis quelques mois. Le but de cette institution, selon le commissaire, est double. D'abord, empêcher les détenus de commettre d'autres crimes; ensuite, faire en sorte qu'ils ne recourrent plus aux narcotiques.

L'institution, qui porte le nom de Matsqui, n'autorise encore que des espoirs. "Dans deux ou trois ans, nous pourrons cependant faire connaître les résultats de cette expérience, qu'ils soient bons, mauvais ou indifférents", a conclu M. MacLeod.

Le haut fonctionnaire du ministère fédéral de la Justice est un des participants à la 7e conférence annuelle de l'Association internationale des responsables du contrôle des narcotiques, qui a lieu actuellement à Montréal et qui se poursuivra à Paris, Londres, Rome et autres lieux.

D'autres participants ont insisté sur les réalisations de l'Association et sur l'importance d'augmenter les échanges entre spécialistes des diverses disciplines qui s'intéressent aux narcotiques. Si on en juge d'après les divers thèmes proposés aux congressistes, ces disciplines sont nombreuses.

Venus de plusieurs régions du monde, à l'exclusion cependant du Québec, les conférenciers discuteront du contrôle international des narcotiques, des aspects médicaux de l'abus des narcotiques, de la prévention et de la répression de la narcomanie.

Un mort et quatre blessés dans un accident de travail

Un ouvrier qui travaillait à la construction d'un immeuble de 26 étages, le Bellerive Acres, sis au 3130 boulevard Lévesque dans le quartier Chomedey, à Laval, a connu une fin tragique vers 3 h. 20 hier après-midi, alors qu'il est tombé dans le vide d'une hauteur de 250 pieds soit à partir du 25e étage de l'édifice.

Quatre autres ouvriers qui travaillaient avec la victime ont eu la vie sauve en tombant sur un balcon, deux étages plus bas.

Les cinq hommes, employés de la firme J. N. Brockiesby du 11,175 rue Parkway, travaillaient sur une plate-forme qui était retenue par une grue. L'accident s'est produit lorsque la plate-forme s'est soudainement détachée de la grue porteuse, précipitant les cinq hommes dans le vide.

La victime est M. Albert Comtois, âgé de 36 ans, domicilié au 7440 rue Rondeau, à Anjou.

Les blessés sont : MM. Irénée Robichaud, 37 ans, du 3564 ouest, boulevard Henri-Bourassa; Marc Fournier, 33 ans, du 6202 rue Marseille; Gaétan Fournier, 35 ans, du 5361 rue Pierre-Tétreault et Louis Tremblay, 37 ans, du 4833 rue Fabre.

Ils ont été transportés à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville par les policiers de Laval. Les autorités de l'institution ont signalé qu'aucun des ouvriers n'a été grièvement blessé

Vol de vêtements d'écolier au montant de $20,000

Les bouleversements provoqués depuis plus d'une semaine dans les milieux du transport par l'annonce de la grève imminente des cheminots ont permis à deux compères de piquer une vingtaine de caisses remplies de vêtements d'écolier d'une valeur de $20,000.

Le vol a été perpétré hier après-midi chez A. Cohen, 8710, avenue du Parc. Deux hommes, se présentant comme envoyés d'une compagnie de transport, sont venus quérir 59 de ces caisses.

Quelque temps plus tard, on a constaté qu'ils en avaient emporté 20 et en avaient laissé 39 dans le monte-charge. La compagnie Cohen est située au 5e étage de l'édifice.

Agir mal avec une bonne intention vaut mieux que suivre la loi avec une mauvaise intention.

Le Talmud

Plainte de méfait contre H. Lake

Harry Lake, membre d'une agence de détectives privés, qui est devant nos tribunaux sous l'accusation "d'avoir capté les appels ou conversations téléphoniques d'un jeune avocat", subira son procès sous des accusations de méfait public et de bris de fils téléphoniques.

Il avait aussi été inculpé de personnification mais le juge Marc-André Blain, après avoir entendu les arguments en droit de Me Dollard Dansereau, a renvoyé cette accusation, affirmant "que dans les cas des compagnies privées, d'utilités publiques, on ne pouvait personnifier qui que ce soit, parce qu'il ne s'agissait pas d'une personne au sens de la loi".

Il gagne aux courses ... et se fait voler

Les dames "Chance" et "Malchance" ont entouré simultanément hier soir de leur sollicitude un parieur à Blue Bonnets.

M. Martin Zuba, de New York, a relaté à la police qu'un tire-laine venait de lui soutirer son portefeuille contenant $95.

Dans le portefeuille se trouvait en outre un billet Exacta 7-4 rapportant $43.70 au porteur !

Autre vol rapide

Des cambrioleurs sont entrés dans le logis de Mlle Joyce Gentleman, 350, Notre-Dame est, et on fait main basse sur des vêtements d'homme et de femme d'une valeur de $800. Ils ont pris la fuite à toutes jambes.

Ouverture des bureaux rénovés au Nouveau palais de Justice

par Maurice Morin

Le Nouveau palais de justice a repris depuis hier son "allure" des beaux jours du passé... mais avec des changements qui ont conduit à la fusion des deux greffes, ceux de la Couronne et de la paix. Et le nouveau greffe est sous la direction et la responsabilité du notaire Marius D'Amours qui, jusqu'à il y a quelques semaines était protonotaire du district judiciaire.

Dans le grand bureau sis au fond du Palais, au rez-de-chaussée, tout a été rénové au point de ne plus se reconnaître. C'est dans ce bureau maintenant très éclairé que le personnel occupé à la rédaction des plaintes, au plumitif, au classement des dossiers prendra désormais place. Les deux caisses, celle de la Couronne auparavant et celle du greffe de la paix, y ont été placées.

Encore seulement deux caissiers, pas de changement de ce côté-là, même si les affaires ont centuplé depuis une vingtaine d'années !

Les deux caisses existaient lorsqu'il n'y avait que six ou sept juges et leur nombre n'a pas été augmenté malgré qu'en Correctionnelle, il existe, aujourd'hui, 19 juges.

Mais le personnel affecté au service de la comptabilité a "progressé" lui.

Reste à savoir si le personnel actuel du bureau pourra suffire à la tâche. Depuis déjà quelques années, on se plaignait qu'il manquait des fonctionnaires dans les deux greffes, ainsi que des greffiers. De nombreux vides n'ont même pas été comblés.

Tout était en désordre depuis environ un mois et maintenant l'ordre commence à se faire sentir.

Il reste cependant beaucoup d'améliorations à faire, mais Me Jean Poliquin, directeur des services administratifs au ministère de la Justice, nous a assurés, hier après-midi, qu'elles ne tarderont pas.

Et les habitués du Palais, s'ils semblaient quelque peu dépaysés, hier, réaliseront éventuellement "quelles améliorations ont été conçues et accomplies pour le bien de tous et pour assurer une justice plus expéditive".

Femme tuée par une auto

Mme Marcel Peslin, âgée de 69 ans, demeurant au 65 rue Shamrock, app. 5 a été tuée vers 5 h. hier après-midi lorsqu'elle a été renversée par une automobile en traversant la rue, à l'intersection des rues St-Dominique et Shamrock.

La police a révélé que l'automobile avait heurté la victime à la suite d'un dérapage occasionné par une collision avec un autre véhicule.

Mme Peslin a succombé à ses blessures sur les lieux de l'accident. Son corps a été transporté à l'hôpital Jean-Talon où la mort a été constatée.

Coupable de tentative de suicide

Une jeune femme, mère de deux enfants, une fillette de deux ans et un fils de deux ans, recevra des soins d'un psychiatre pendant qu'elle sera en détention p o u r tentative de suicide.

Hier, elle se reconnaissait coupable devant le juge Omer Legrand qui prononcera sentence le 1er septembre. Lorsqu'elle reviendra devant le tribunal, le médecin qui l'aura examinée fournira alors un rapport au juge qui agira en conséquence.

Cette jeune femme de 25 ans aurait ouvert les clefs du poêle à gaz chez elle . . . dans l'intention de s'enlever la vie. L'acte d'accusation m e n t i o n n e, de plus, qu'elle a mis la vie de ses deux enfants en danger.

C'est la deuxième fois qu'elle aurait attenté à ses jours, mentionne le rapport de la police.

Avenues fermées à la circulation à Westmount

Les avenues Wood et Western, à Westmount, seront fermées à la circulation à partir d'aujourd'hui et, ce, pour les deux prochains mois.

C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui un porte-parole du Service de la circulation de Westmount. La fermeture des deux avenues est due à des travaux en vue de la construction du métro.

Bref arrêt de travail de 300 employés de la Voirie provinciale

Quelque 300 ouvriers du ministère de la Voirie, dans la ville de Montréal, ont débrayé durant plus de deux heures, ce matin, parce qu'ils n'avaient pas encore reçu leur chèque de paye.

Un porte-parole autorisé de ce ministère a dit que les ouvriers ont poinçonné leur carte de temps, vers 9 h. ce matin, mais qu'ils se sont abstenus de travailler jusqu'à ce qu'on leur remette leur paye, soit jusqu'à 11 h. 15.

Il a expliqué que les ouvriers doivent être payés tous les deux jeudis, d'après la convention collective.

Selon le porte-parole, les chèques ont été mis à la poste vers 10 h. 30, jeudi matin, à Québec, mais ne sont parvenus à Montréal que ce matin, à 11 h. 15.

30 policiers cernent un bois pour retrouver trois bandits armés

Une trentaine de policiers de la Sûreté provinciale du Québec et de la police municipale de Granby fouillent, depuis 11 h. ce matin, une région boisée sise entre Granby et Roxton Pond, à la recherche de trois bandits armés qui ont perpétré un hold-up dans une caisse populaire de Granby.

Les trois malfaiteurs, armés d'une carabine à canon scié, avaient fait irruption, vers 10 h. 55 ce matin, dans la Caisse populaire St-Benoit, au 334 rue York, à Granby. Après avoir forcé les employés et les clients de l'établissement à se ranger le long d'un mur, ils se sont emparés du contenu des tiroirs-caisses. Le montant du vol n'a pas encore été établi.

Le trio a pris la fuite en montant dans une Valiant 1962, volée hier soir à St-Hyacinthe. La voiture devait être trouvée quelques minutes plus tard, abandonnée en bordure de la route, à mi-chemin entre Granby et Roxton Pond. La police présume que les trois bandits se cachent toujours dans les bois.

Risque de disparition du seul centre de traitement des paraplégiques à Montréal

Un arrangement de dernière heure, survenu hier entre le ministère de la Santé et le ministère fédéral des Anciens combattants, a empêché le Queen Mary Veterans' Hospital de fermer son service de paraplégie. Environ 1,000 paraplégiques du Québec sont en cause.

Ce service a été mis sur pied à l'intention des militaires, il y a une vingtaine d'années. Mais de plus en plus, le nombre des civils qui y sont traités augmente. Il dispose de 20 lits. Beaucoup de paraplégiques québecois ont besoin d'examens périodiques (tous les six mois) et certains nécessitent des soins médicaux très poussés.

Selon le président de l'Association canadienne pour les paraplégiques (division du Québec), le brigadier J. A. De Lalanne, la province aurait besoin non de 20 lits mais de 100. Aussi, la décision de l'hôpital de fermer ce service a placé les paraplégiques dans une "situation d'urgence". Des ordres avaient été donnés de cesser l'admission des malades civils à compter du 1er septembre prochain et de signer le congé des malades hospitalisés vers le 1er novembre. Cependant, un délai a été accordé (jusqu'au mois de janvier) afin de permettre aux deux gouvernements de discuter de ce problème et d'y trouver une solution.

Les pourparlers auront lieu à l'automne. Mais la situation est loin d'être claire et il semble que les paraplégiques seront l'objet d'une partie de ping-pong entre les deux parties.

Le brigadier De Lalanne a déclaré : "Alors que tous les pays du monde construisent des centres spéciaux pour le traitement de la paraplégie, qu'ils donnent de l'expansion aux services existants et qu'ils reconnaissent les soins particuliers et intensifs que requièrent les paraplégiques, nous, du moins pour l'instant, nous envisageons de fermer le seul service du genre qui existe dans la province".

FUITE

SUITE DE LA PAGE 3

marchandises filant vers Montréal. Mais paralysé par la grève, ce convoi s'est arrêté comme tous les autres, à midi aujourd'hui, obligeant Doucet à se trouver un autre moyen de locomotion.

Entretemps, la GRC poursuit ses recherches dans toutes les villes où les convois venant du Nouveau-Brunswick se sont arrêtés ce midi.

LE CHEMIN DE FER D & H MAINTIENDRA SON SERVICE DE PASSAGERS

entre

MONTRÉAL et NEW YORK

durant la grève prévue des Chemins de fer canadiens. Survenant une grève des employés des chemins de fer canadiens, prévue pour vendredi midi, le 26 août, la Compagnie de chemin de fer D & H continuera d'offrir son service pour passagers entre Montréal et la ville de New York par le LAURENTIAN (Train de jour) et le MONTREAL LIMITED (Train de nuit).

. . . Les autobus de la compagnie Fortin seront utilisés entre Montréal et Rouses Point où la liaison sera effectuée avec les trains de la D & H.

Le point de départ et d'arrivée sera situé rue Stanley, face à l'hôtel Laurentien, à Montréal, selon la cédule suivante :

CEDULE VERS LE SUD

LE LAURENTIAN (Train de jour)
Départ : Montréal, autobus, 10:15 a.m. H.A.E.
Départ : Rouses Point, train, 12:07 P.M. H.A.E.

LE MONTREAL LTD. (Train de nuit)
Départ : Montréal, autobus, 9:00 P.M. H.A.E.
Départ : Rouses Point, train, 10:50 P.M. H.A.E.

CEDULE VERS LE NORD

LE LAURENTIAN (Train de jour)
Arrivée : Rouses Point, train, 4:06 P.M. H.A.E.
Arrivée : Montréal, autobus, 6:00 P.M. H.A.E.

LE MONTREAL LTD. (Train de nuit)
Arrivée : Rouses Point, train, 7:10 A.M. H.A.E.
Arrivée : Montréal, autobus, 9:10 A.M. H.A.E.

On peut se procurer ses billets au bureau de la D & H au 1117 ouest Ste-Catherine, téléphone : 849-3614, chaque jour y compris les samedis et dimanches de 8 h. 30 a.m. à 5 heures p.m.

On peut également se procurer ses billets à bord de l'autobus, mais les billets de première classe et de wagon-lit devraient être achetés à l'avance si possible.

THE DELAWARE AND HUDSON RAILROAD

LEGARE fait du rêve des nouveaux fiancés une réalité !

5 Pièces Complètes

COMPRENANT 138 MORCEAUX DE QUALITE

$649

AUCUN DEPOT
seulement 6.50 par semaine

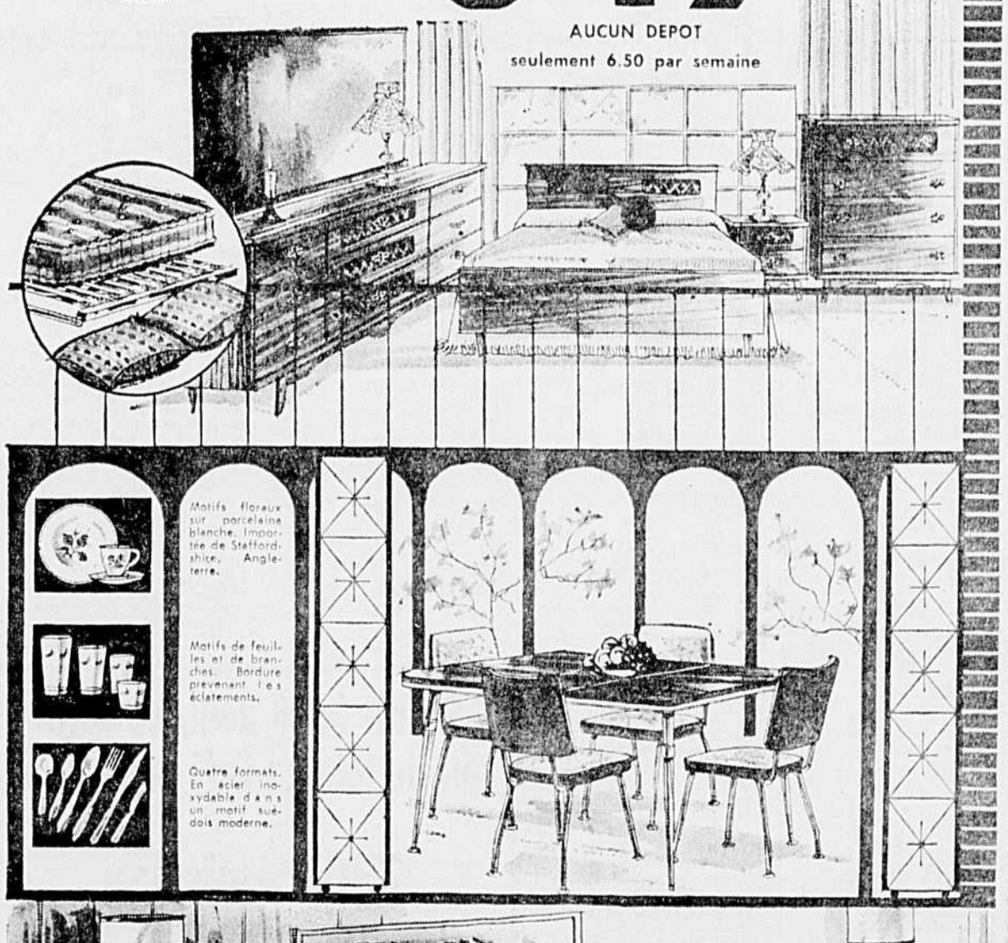

ENSEMBLE DE CHAMBRE, 10 MCX

Mobilier de chambre consiste en un bureau triple de 64" de long, à 9 tiroirs (miroir basculant à bord biseauté), commode à 4 tiroirs et lit à panneaux de 4'6". Fini noyer ou "taffy". EN PLUS: matelas à ressorts, sommier à lames, 2 oreillers "Simmons", couvre-lit en chenille (7 coloris) et 2 lampes de boudoir, genre cristal, avec abat-jour ballerine.

ENSEMBLE DE CUISINE, 121 MCX

Mobilier de cuisine comprenant une table à dessus "Arborite", 36 x 48", s'allongeant jusqu'à 60" à l'aide d'un panneau séparé de 1". Chaises rembourrées de mousse. Fini chrome ou phénol. EN PLUS : service de vaisselle 52 mcx, coutellerie 32 mcx et verrerie 32 mcx. Les services sont pour 8 couverts. (Voir à gauche pour détails.)

ENSEMBLE DE VIVOIR, 7 MCX

Mobilier chesterfield, 2 mcx, recouverts d'un bouclé avec rayures blanches harmonisées dans un choix de 5 coloris. EN PLUS : table à café et 2 tables-étagères à dessus "Formica", 2 lampes de table en noyer et cuivre. Abat-jour en fibre de verre compris.

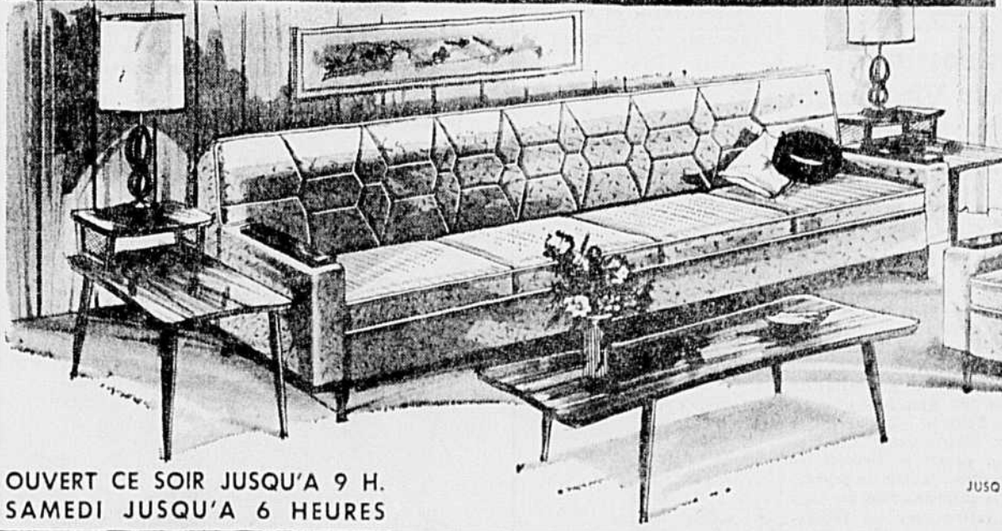

OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 H.
SAMEDI JUSQU'A 6 HEURES

AUCUN DEPOT REQUIS
JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER, si désiré
(Taxe de vente payable à l'achat)
Nous finançons notre Crédit !

Legaré

Plus de 90 magasins dans le Québec pour mieux vous servir !

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911
3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667
6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668
3734 o., rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994
3250 rue MASSON Tél. 725-2453 (Rosemont)
4078 rue WELLINGTON Tél. 768-4730 (Verdun)
1624 b. de la CONCORDE Tél. 669-2646 (Duvernay)
4660 est, STE-CATHERINE Tél. 255-7029
6589 boul. MONK Tél. 768-4777 (Ville-Emard)
10672 boul. PIE-IX Tél. 322-2741 (Montréal-Nord)
1278 est, MONT-ROYAL Tél. 521-5373
5184 ouest, NOTRE-DAME Tél. 935-7813
1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)
11926 est, NOTRE-DAME Tél. 645-5371 (Pointe-aux-Trembles)

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes	Valeur	Haut	Bas	3.00
1285	Abitibi	10	10⅛	10½
100	Algoma	27	27	27
—	Alliance	135	135	—
3660	Alcan	30⅝	30¼	30½
225	id 4¼	37	37	37
100	Anglo CP pr	22	22	22
75	AngT 4½ Pr	37	37	37
—	id 290 pr	49	49	—
100	ArgC Pr	11	11	11
—	Asbestos	22	22	—
700	Atl Sug	9⅝	9⅝	9⅝
—	Bq CN	57	57	—
—	Bq d'Eparg	12⅞	12⅞	—
600	Bq Imp-C	57	56¼	56¼
425	Bq Mont	55	55	55
100	Bq N-E	64	64	64
—	Bq PYC	43¼	43¼	—
250	Bq Roy	67	67	67
75	Bq Tor-D	56½	56½	56½
—	Bathurst P	26½	26½	—
100	id wts	11	11	11
—	id 5¼	17¼	17¼	—
2320	Bell Ph	49¾	49⅝	49⅝
—	Bow Mer p	50⅝	50⅝	—
—	Bowater	7⅛	7⅛	—
500	Brazil	8⅝	8⅝	8⅝
1100	BA Oil	29¾	29¼	29¼
6100	Brinco	5¼	5⅛	5¼
—	Bruck A	25½	25½	—
—	Bruck B	12¼	12¼	—
625	CAE	8	8	8
100	Cal Pow	22½	22½	22½
100	Can Cem	39¾	39¾	39¾
—	Can Cem p	25¾	25¾	—
100	CD Sugar	19⅛	19⅛	19⅛
—	Can Iron	19½	19½	—
—	C S L Pr	6	6	—
750	C Brew	6⅞	6¾	6¾
—	C Brew (A)	37	37	—
—	C Brew (B)	44½	44½	—
1860	C I L	16½	16½	16½
100	CI Pow	26	26	26
400	C Marconi	5¼	5¼	5¼
1865	CPR	55⅝	55	55⅝
—	CPR 4% Pr	7⅞	7⅞	—
—	C Pfina	10½	10½	—
—	C Vickers	17	17	—
600	Central Del	10	10	10
200	Chemcell	13⅛	13⅛	13⅛
200	Col Cell Pr	22½	22½	22½
100	Cominco	35¼	35¼	35¼
200	Cons Paper	36¾	36¼	36¼
—	Consu Glass	11¾	11¾	—
700	Corpex	7½	7½	7½
325	Couvr "A"	460	460	460
—	Crain RL	29	29	—
—	Cr Zell (A)	21½	21½	—
—	Crush Int	14¼	14	—
—	Denison	55	54	—
1750	Dist Seag	29¾	29	29
145	D Bridge	19¼	19¼	19¼
200	Do Fasco	21	21	21
1225	D Glass	13¾	13¾	13¾
—	D Lime	230	230	—
200	D Stores	18⅞	18⅞	18⅞
150	Domtar	16⅝	16⅝	16⅝
100	D Text	29	29	29
—	Donohue	7½	7½	—
—	Du Pont	39	39	—
—	Falcon	99	99	—
600	Fam Play	25½	25¼	25½
—	Fleetwood	27	25½	—
100	Fr Pete	385	385	385
—	GS Wares	9⅞	9⅞	—
135	Glengair	150	150	150
—	GL Paper	24⅛	24	—
1025	Hawk Sidd	420	415	415
—	Hollinger	21½	21¼	—
2700	Home A	21	20¼	20½
100	Home B	21	21	21
—	Hud Bay M	73¾	72½	—
101	HBC	14½	14½	14½
—	Husky Oil	12⅞	12¾	—
425	Imp Oil	52⅝	52⅛	52¼
—	Imp Tob	14⅛	14	—
1110	Ind Accep	21¾	20½	20¾
1220	Int Nickel	86½	86	86
245	Int Pap	27⅛	27¼	27⅛
—	Int Util	24½	24½	—
100	Int Util Pr	27¾	27¾	27¾
100	Inter PL	75¾	75⅝	75⅝
100	Inv Gr A	10½	10½	10½
100	Labatt	16⅞	16⅞	16⅞
200	Loblaw B	9⅝	9⅝	9⅝
100	Loeb M	11⅛	11⅛	11⅛
300	MacMillan	24¾	24¾	24¾

Ventes	Valeur	Haut	Bas	3 h.
—	Marit Elec	25½	25½	—
100	Marit Tel	22¾	22¾	22¾
1060	Massey F	29¼	27⅞	27⅞
—	Micon 6%	8¾	8¾	—
—	Molson (A)	16½	16	—
600	Molson (B)	17	15¾	15¾
100	Mtl Loco	15¾	15¾	15¾
100	Mtl Trust	15	15	15
250	Moore Corp	77¾	77¾	77¾
200	MorseR B	17½	17½	17½
50	Morse Pr	52	52	52
200	NFLD Light	9½	9½	9½
3502	Noranda	48¾	48	48½
1040	N & C G	12	12	12
500	NS LP	11	11	11
—	Ocean Fish	11	11	—
1000	Ogilvie	13¼	13	13
—	Oshawa A	24	24	—
1025	Pac Pete	10⅛	10⅛	10⅛
—	Phillips C	34	33½	—
545	Pow Cp	10	10	10
825	Price	13¼	13⅛	13⅛
—	Price p	82	82	—
2400	QN Gas	12⅝	12⅝	12⅝
—	Que Phone	19¾	19¾	—
—	Reitman's A	9	8½	—
1300	Rio Algm	22¾	22¼	22⅝
—	Rolland A	11¼	11¼	—
50	Rothmans	29½	29½	29½
—	Royalite Pr	18½	18½	—
—	St-L Cem(A)	31	31	—
300	Salada F	10⅜	10⅜	10⅜
700	Shell Can	20½	20¼	20½
100	Shell I Pr	25½	25½	25½
—	Shop Save	12¾	12⅝	—
1050	Simpsons	26¾	26½	26½
—	Southam	32	32	—
—	SS Steel	10½	10½	—
1190	Stel Can	22½	22	22¼
300	Steinbg (A)	20	20	20
150	Texaco Can	56¾	56¾	56¾
—	T Grp A	10⅜	10⅜	—
1740	Tr-C PL	27	26¾	27
40	Tr-C P P	46¼	46¼	46¼
—	Tr Mt Pl	16½	16½	—
—	Triad Oil	204	204	—
—	Un Carbide	23¾	23¾	—
—	Walk GW	28⅛	27⅞	—
125	WCoast Tr	25½	25½	25½
100	Weston A	17½	17½	17½
—	Zeller's	24½	24⅜	—

Bourse Canadienne

Ventes	Valeur	Haut	Bas	3 h.
14500	Agassiz	30	28	30
100000	Ajax	15	15	15
—	Alscope	190	175	—
500	Alsof	6	6	6
—	Am B Bel	20	20	—
—	Am Mefro	205	200	—
—	Anthonian	19	18	—
—	Arno	4	4	—
1000	Augustus	58	58	58
—	Band Ore	16½	16	—
2000	Barvallee	7	7	7
2000	Bateman	5½	5½	5½
100	Beld Cort	12	12	12
7100	Black River	17½	17	17
3300	Blue Bon	305	305	305
—	Bluewater	15	15	—
236	B. Carpets	40½	40	40½
—	Bruce-Presto	9	9	—
2500	Bruneau	17	17	17
500	Burnt Hill	28	28	28
3500	Cadamet	7	6½	6½
2000	Camflo	425	425	425
—	C Interurb	300	300	—
—	C Magnesite	63	63	—
1000	C Secur A	200	200	200
7500	Carbec	32	30	30
4000	Cartier-Que	10	10	10
500	Castle Oil	28	28	28
750	Cessland	355	340	345
150	Chemalloy	100	100	100
6000	Chipman	34	34	34
500	Coastal M	15½	15½	15½
—	Commodore	96	90	—
—	Commodo dr	25	25	—
—	Cominga	9	9	—
3500	C Manitoba	21	21	21
1000	C Mogador	21	21	21
—	C New Pac	26	26	—
—	C Virginia	44½	44½	—
—	Crusade	17½	17½	—
500	Delta Min	13	13	13
11000	Devil's Elbo	27	27	27
10000	Dolsan	28	27	27
2500	Dom Exp	14½	14½	14½

Ventes	Valeur	Haut	Bas	3 h.
7000	Dom Lease	25	25	25
1000	Dumont	24	24	24
4500	East Vent	20	19	19
1500	Empire Mn	15	15	15
7500	Equity Ex	68	67	67
1500	Fab Met	15	15	15
100	Fabi	400	400	400
1000	Fano	6	6	6
—	Flint Rock	17	17	—
600	For Pow	13½	13½	13½
—	FT Reliance	32	28	—
1000	Fox Lake	16	16	16
—	Frigistors	45	43	—
8700	Futurity	45	42	45
1000	Ghislau	16	16	16
—	Glen Lake	170	165	—
500	Grt W Min	90	90	90
—	Grissol	195	195	—
500	Guardian	16	16	16
—	Guarantee	18	17	—
50	Imbrex	300	300	300
100	Inland Ch	9⅛	9⅛	9⅛
—	Inspiratn	170	165	—
4000	Int Norval	29	29	29
2000	Intp Dredg	13	12	12
—	James Bay	29	29	—
1000	Jubilee	164	155	155
—	Keltic Mng	18	18	—
1500	KDM Dts	¼	¼	¼
500	K Desmond	42	42	42
—	Kiena	73	73	—
950	Kodiac Pe	140	130	130
500	Labrador	60	60	60
13500	Lingside	4½	4	4
74200	Louanna G.	27	25	25
—	Massval	7	7	—
2500	Matachewan	35	35	35
2000	McKinney	12	12	12
1000	Melchers	20	20	20
2000	Merc Chip	7	7	7
—	Mid-Chib	16	15	—
300	Midepsa	330	325	325
1000	Miro Mines	20	20	20
3500	Mistango	16	15½	16
500	Moly Hill	17	17	17
—	Mt Costigan	19½	18	—
900	Mt Pleast	31	31	31
200	NAut Ven	160	160	160
—	N Formaq	4	4	—
2200	N Imperial	148	145	148
1500	NW Amulet	6½	6	6½
—	Nocana	9	7	—
8500	NA Rare M	45	41½	41½
—	NorthEx	50	50	—
2000	NW Canala	10	10	10
—	Opem Ex	11½	11	—
6200	Pat Silver	34	32	32
200	Peace Riv	860	860	860
52500	Pennbec	27	24	26
—	Peso C	125	125	—
500	Phoenix O	330	330	330
11000	Pitt Gold	4	4	4
9000	Potash	16	16½	17
—	Q Indust M	7	7	—
—	Queenston	12½	12½	—
2500	Rancheria	33	31½	31½
12600	Rexspar	10	9½	10
4800	RA Pete B	145	140	142
25000	Rusty L	24	21	24
400	St-L Colum	185	185	185
—	S-L Div Lds	79	79	—
—	St Lucie Ex	17	17	—
6000	Sapawe	28	25	28
—	Silver Reg	28	26	—
1000	Silver Sum	16	16	16
3500	Silver T	35	35	35
—	S Dufault	8	8	—
—	Spartan Air	47	46	—
—	Stairs Ex	18	18	—
1500	Sturgeon	78	76	76
—	Sullivan	470	470	—
4000	Tache	11	10½	10½
3500	Talisman	35	35	35
—	Tazin	5½	5	—
500	Titan	5	5	5
—	Un Obalski	24	24	—
—	U Towns E	15	15	—
100	Wabasso	14	14	14
1500	Westairs	13½	12	12
186700	West Hill	81	73	77
21100	West Tin	68	65	65
56500	Wisconsin	53	50	52

INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. Pub.	7 Bq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture 25 août 1966	147.48	133.60	110.27	141.34	109.76
Clôture 24 août 1966	148.61	133.96	110.70	142.25	108.45
Semaine dernière	149.65	133.86	112.61	143.18	109.90
Mois dernier	157.84	138.99	116.02	150.34	113.77
Haut 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas 1966	147.35	132.19	110.15	141.02	107.91
Haut 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas 1965	151.81	113.06	118.03	147.25	112.39

Cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA			
3¾ Perpetuels	1965	68½	69½
4½ 15 dec.	1966	99¼	99¾
4 1er avril	1967	98½	99¼
5 1er juillet	1970	97¾	98½
5½ 1er aout	1980	96¼	97¼
2¾ 15 juin	1968	95½	96
3¼ 1 juin	1976	79½	80½
4¼ 1 sept.	1972	90½	91½
5½ 1 oct.	1975	98	97
4½ 1 sept.	1983	84	85
5¼ 1 mai	1990	90½	91½
5½ 1 oct.	1969	99	99¾
CNR 5½ 15 dec.	1971	97	97¾
CNR 5 oct.	1987	87½	88½
CNR 5¾ 1 jan.	1985	96¾	97¾
CNR 4 fev.	1981	79¾	80¾
CNR 4½	1967	98¾	99½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
Alta G Tel 6	1991	97	98
BC Elect 3¼	1967	98½	99½
BC Elect 5½	1989	90	91
Man. Hyd 5¼	1988	87½	88½
NLFD 5¼	1985	85½	86½
BC Elect 5¾	1977	95¼	96¼
N.P. 5½	1989	88¾	89¾
N.S. 5¼	1985	89¼	90¼
Ont. 3	1970	89¼	90¼
Ont. 5½	1985	91¾	92¾
Ont. Hy 2¾	1968	94	95
Ont. Hy 5½	1985	89¼	90¼
Que. 5½	1990	87¼	88¼
Que. 3	1969	91¼	92¼
Que. 5¼	1987	84¾	85¾
Que. Hy 5	1995	80¼	81¼
Que Hy 3¼	1974	81	81
Que. Hy 5½	1988	87¾	88¾
Saskatch. 5½	1985	91	92
MUNICIPALITES			
Montreal 5¼	1989	88¼	89¼
Tor Mt 5½ 15 juin	1985	90¼	91½
Vanc 5¼ 15 juin	1977	92	93
Hamit 5¼ 15	1977	91¼	92¼
EMPRUNTS CONVERTIBLES			
Abitibi 4½	1966	99⅝	100
Brazil Tr 4½	1971	91	94
Cdn Petrofina 4	1972	86	88
Cdn Utilities 5¼	1977	118	—
Int Nat Gas 5½	1977	89	91
Loblaw 4¼	1976	153	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	92	95
Simpson's 5	1976	200	—
Simpson's 5½	1979	122	—
TC Pipeline 5	1989	98	100
Triad 4¾	1971	88	90

W Coast 5½ xd	1988	101½	103½
INDUSTRIES			
Abitibi 6¾	1977	97	99
Algoma 5¼	1978	89	91
B P Tanker 6¼	1985	96½	98½
BA Oil 5½	1977	90	92
Can Cement 3¾	1975	82	84
Cdn Br Alum 5¾	1980	94	96
CIL 5⅛	1977	95¼	96¼
CPR 5	1983	87	88
Cr Foncier 5¾	1985	87	89
Dasco 6	1985	87	89
Dom Stroes 5½	1976	95	96
Domtar 5⅝	1990	89	91
Eaton Acc 5¾	1985	92¾	93¾
Imp Oil 3	1969	90	91
I A C 6½	1983	97	98
Roynot 6¼	1981	96½	97
Roy Tr Mortgage 6	1975	95	96
Shell Oil 5⅞	1977	97	99
St Law Corp 5	1978	87½	—
Simpsons 4¾	1973	92	94
Traders Fin 5¾	1985	81	83
Woodward's 7¾	1985	92	94
Weston 5½	1983	90	92
SERVICES PUBLICS			
Aug Con Tel 6	1983	94	—
Alta G Tk 5¼	1985	92	99
Bell Tel 5¾	1984	93	95
Bel 3¾	1979	77	79
Bell 6¼	1978	98	100
Bell 5½	1982	91	93
Bow Pow 3¼	1980	77	79
Broz Tr 6¼	1900	93	—
BC Phone 5¾	1986	92	94
Colgory P 5¼	1982	93¾	—
Cdn Elect 4	1968	95¾	—
C West NG 5¾	1982	93	95
Cana Gas 5¾	1984	94	—
Can Gas 5	1978	88	—
Gt Lakes 5¾	1977	94	97
Lakeland NG 6	1982	92	95
Marit El 5¾	1983	91¼	—
NFLD & P 5½	1978	91¼	—
N Ont N Goss 5¾	1982	91	94
North Tel 5¾	1983	92	—
Northw Ut 5¾	1968	91	—
Que Nat Gas 5¾	1985	87	89
Qu Nat 6	1988	91	—
Que Tel 5¾	1983	91	—
TC Pipe 5.85	1987	92	94
Union G 5½	1977	92	94
IMMEUBLES			
Brant Coach 6	1978	94	—
Eaton 6	1978	88	91
Eaton R 3½	1968	96	—
Steinbg 6	1983	94	97
Loblaw's 5½	1983	98	91

Dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Industrial Acceptance	0.35		30 sep.	9 sept.
Ogilvie Flour Mills	0.15		1 oct.	2 sept.
Great Lakes Paper	0.25		1 oct.	2 sept.
Consolidated Paper	0.50		14 oct.	2 sept.
Dominion Glass	0.15		14 oct.	26 sept.
Fanny Farmer Candy	0.40		30 sep.	15 sept.
Asbestos Corp.	0.25		30 sep.	9 sept.
Bell Telephone	0.62		14 oct.	15 sept.
Can. Iron Foundries	0.25	(tr.)	3 oct.	2 sept.
Crane Co.	0.40	(tr.)	21 sep.	9 sept.
Goodyear Tire	$1.00	(tr.)	30 sep.	9 sept.
Island Telephone	0.25		15 sep.	31 août

AMERIQUE

SUITE DE LA PAGE 18

tres gouvernements, les aspirations des cinq pays sud-américains avaient reçu l'appui sans réserve du président Johnson. Prenant la parole aux cérémonies commémoratives du cinquième anniversaire de l'Alliance pour le progrès, au moment même où la "déclaration de Bogota" était rendue publique, le président des Etats-Unis a donné à l'Amérique latine l'assurance que son gouvernement aidera par tous les moyens les efforts de ses voisins en vue de l'intégration.

De l'avis des milieux inter-américains autorisés, la mise au point de l'ordre du jour de la réunion présidentielle pourra être effectuée par les ministres des Affaires étrangères américains au mois de septembre à New York, à l'occasion de leur présence simultanée à l'assemblée générale des Nations-Unies.

Si, comme on le prévoit actuellement, les présidents américains se réunissent dans le courant de la première moitié de décembre 1966, la conférence interaméricaine de Buenos Aires pourrait avoir lieu au début de l'année prochaine. Ainsi, les pays rédacteurs de la réforme de la charte de l'OEA pourraient, s'il y a lieu, tenir compte des résolutions adoptées par leurs présidents. On espère de même que dans l'intervalle, le climat politique de l'Argentine aura évolué de manière à permettre la présence à Buenos Aires de tous les gouvernements américains.

La grève contribue à accentuer la baisse

MONTREAL — La grève nationale des chemins de fer est en partie responsable de la baisse des valeurs à la Bourse de Montréal, estiment les courtiers. Vers 2 heures, l'indice combiné était en baisse de 2.10 à 139.24. CPR avait perdu 1⅛ à 55½; il en est de même de plusieurs compagnies minières qui dépendent du CPR. Le volume des industrielles s'établissait à 74,500 et celui des mines et pétroles à 694,100.

* * *

TORONTO — Au début de l'après-midi, les prix ont continué leur baisse à la Bourse de Toronto, les valeurs subissant l'influence de la grève nationale des chemins de fer. En conséquence, l'indice des valeurs industrielles, qui constitue un indicateur du mouvement des valeurs clé, a diminué de 1.99 à 146.79, soit le niveau le plus bas depuis le 2 avril 1964. Cependant, il ne semblait pas y avoir de panique, le volume des transactions restant faible ; seulement 1,649,000 actions avaient été transigées vers 1 heure comparativement à 1,595,000 à la même heure jeudi. Trans-Canada Pipe Line était la valeur qui avait perdu le plus, soit 3⅛ pour s'établir à 27⅛, à la suite du refus du gouvernement fédéral d'accorder le droit de construire un pipeline allant de l'est à l'ouest en passant au sud des grands lacs. CPR a perdu ⅝ à 55½.

NEW YORK — Des titres en vue ont subi des réductions considérables ce matin à Wall Street qui continuait de baisser de façon inexorable ce matin. Le début de la séance a été actif.

Les taux d'intérêt continuent de semer des inquiétudes dans les milieux financiers.

Du parquet de la bourse

Les courtiers espèrent que le déclin s'arrêtera au bas niveau enregistré hier, pour ensuite se construire un tremplin pouvant permettre aux cours de remonter. D'après les premières transactions, le souhait ne paraissait pas devoir se concrétiser.

Les automobiles, les pétroles, les chemins de fer, les aciéries, les produits chimiques, les tabacs, les caoutchoucs et les équipements électriques perdaient du terrain.

* * *

LONDRES — Une légère reprise qui s'était dessinée au cours de la matinée au Stock Exchange s'est estompée en fin d'après-midi et l'indice des industrielles du Financial Times a accusé une baisse de 0.3 point à 294.4. Le ton légèrement plus soutenu avait été provoqué uniquement par des opérations de couverture. Il ne traduisait aucune reprise de confiance de la part des boursiers, toujours déçus par la situation économique en Grande-Bretagne et par le nouvel accès de faiblesse de Wall Street. Quelques plus values persistent toutefois aux produits chimiques, aux brasseries aux constructions électriques et quelques hausses apparaissent en fin d'après-midi aux grands magasins, aux automobiles, jusque là délaissées.

* * *

PARIS — Encore une séance n'appelant que bien peu de commentaires. Les carnets des commis ne contiennent toujours que très peu d'ordres et, comme la veille, les cotations gravitent autour de leur niveau précédent sans définir de tendance précise. Les retours de vacances vont se précipiter durant le prochain week-end et la Bourse ne va donc plus tarder à retrouver une assistance normale. Sera-ce suffisant pour étoffer un peu le volume des échanges ? On en peut encore douter à en juger par l'apathie des opérateurs encore en présence. Il faut cependant reconnaître que si l'acheteur se fait rare, le vendeur parait ne vouloir aucunement tirer avantage d'un marché que le manque d'affaires rend pourtant bien vulnérable. Bien des conditions sont réunies pour autoriser un mouvement en avant des valeurs françaises, mais un tel mouvement n'interviendra que lorsque les capitaux auront renoncé à rester liquides ou à ne s'engager qu'à très court terme.

Cote des grains

25 août 1966

Marché à terme :

WINNIPEG

LIN :	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Oct.	3.04	3.04¾	3.01¾	3.04¾
Déc.	3.06	3.07	3.04	3.07⅜
Mai	3.14	3.15	3.12	3.15⅛
GRAINE DE COLZA :				
Nov.	2.97⅛	2.99	2.91½	2.99¾
Jan.	2.94½	2.95½	2.88½	2.96½
Mars	2.93¾	2.93¾	2.86	2.95⅛
AVOINE :				
Oct.	94⅛	94⅛	93⅝	94¼
Déc.	92½	—	—	92½
Mai	93⅛	93⅛	93⅜	94
ORGE :				
Oct.	1.37¾	1.37½	1.36	1.37¾
Déc.	1.34½	1.34½	1.33⅛	1.34⅛
Mai	1.38⅜	1.38¾	1.37¾	1.39
SEIGLE :				
Oct.	1.36⅝	1.36¾	1.34	1.36⅞
Déc.	1.37	1.37¾	1.35½	1.37¾
Mai	1.44⅝	1.45	1.43	1.44¾

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 91⅞ ; ex 3 cw 90½ ; 3 cw 90½ ; ex 1 fourragère 90½ ; 1 fourragère 89⅝ ; 2 fourragère 86⅝ ; 3 fourragère 83⅝ ; fourragère mélangée 56.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.35½ ; 1 cw 2-rang 1.35½ ; 2 cw 2-rang 1.33½ ; 3 cw 6-rang 1.34½ ; 3 cw 2-rang 1.32 ; 1 fourragère 1.32 ; 2 fourragère 1.30 ; 3 fourragère 1.27.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.32⅞ ; 3 cw 1.27½ ; 4 cw 1.15½ ; ergoté 1.12½ ; sur voie 1.32½.

LIN : 1 cw 2.98¾ ; 2 cw 2.93½ ; 3 cw 2.68¾ ; sur voie 2.98¾.

GRAINE DE COLZA : No 1 Cdn 2.87¾ ; No 2 Cdn 2.72¾.

Marché du lin : Prix comptant : $2.85¼.

CHICAGO

BLE :	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Sep.	1.88	1.88½	1.87⅞	1.87⅞
Déc.	1.94¾	1.95½	1.94⅛	1.94⅜
Mars	1.99¾	2.00⅜	1.99	1.99
Mai	1.98⅞	1.99½	1.97⅞	1.97¾
Juil.	1.86	1.86½	1.85⅛	1.85⅛
MAIS :				
Sep.	1.48¼	1.49⅛	1.47½	1.47½
Déc.	1.50¼	1.51⅛	1.49	1.49¼
Mars	1.55⅜	1.56¼	1.54¼	1.54¼
Mai	1.58⅛	1.58⅞	1.56¾	1.56¾
Juil.	1.59¾	1.60¼	1.58½	1.58½
AVOINE :				
Sep.	76½	77	75⅝	76
Déc.	81	81½	80	80¼
Mars	84⅞	85	83½	83¾
Mai	85¾	85⅞	84½	84⅞
Juil.	—	—	—	—
SEIGLE :				
Sep.	1.30¾	1.30¾	1.28½	1.28½
Déc.	1.37	1.37¾	1.34⅛	1.34¼
Mars	1.42½	1.42½	1.39⅜	1.39½
Mai	1.44	1.44¼	1.40¾	1.41
Juil.	1.42¼	1.42½	1.41¾	1.41¾
FEVES SOYA :				
Sep.	3.53	3.53	3.45½	3.46
Nov.	3.22¼	3.23	3.19¼	3.19½
Jan.	3.25¾	3.27	3.23¼	3.23½
Mars	3.30	3.30¾	3.27½	3.27¾
Mai	3.32½	3.23¾	3.29½	3.29½
Juil.	3.33¾	3.34¼	3.31	3.31

Fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

CLOTURE DU 24 AOUT 1966

	Achat	Vente
Adcnac	2.61	2.85
Andreae Equity	3.06	3.34
All Cdn Com	6.76	7.41
All Cdn Div	8.67	9.50
American Growth	5.35	5.85
Assoc Investors	5.37	5.42
Beaubran	37.26	40.46
Canada Growth	5.50	6.04
Canada Security	4.78	5.25
Cdn Gas Energy	9.47	10.38
Cdn Investment Fund	3.69	4.05
Cdn Trusteed	4.61	5.04
Canafund	48.18	50.59
Champion Mutual	6.60	7.17
Collective Mutual	5.53	6.01
Commonwealth Intl	9.54	10.45
Commonwealth Intl Lever	9.07	9.94
Corporate Investors	5.32	5.81
Diversified Income A	1.33	1.46
Diversified Income B	5.31	5.83
xDividend Shares	3.32	3.65
Dominion Compound	4.08	4.43
Dominion Equity	5.45	5.67
xDreyfus	12.19	13.30
Entarea Investment	13.87	14.01
European Growth	6.16	6.73
Federated Financial	4.28	4.68
Federated Growth	6.19	6.76
Fonds Collectif A	6.67	7.25
Fonds Collectif B	5.31	5.48
Fonds Collectif C	7.65	8.31
Fonds Desjardins A	4.57	—
Fonds Desjardins B	4.73	—
Fraser	10.26	10.31
Gis Compound	7.67	8.38
Growth Equity	4.89	5.34
Growth Oil and Gas	11.69	—
Guardian Growth	4.81	5.23
Harvard	9.62	10.46
Investors Growth	8.61	9.35
Investors Intl Mutual	5.48	5.96
Investors Mutual	4.65	5.05
xKeystone Cust S-1	22.51	24.56
xKeystone Cust S-4	5.48	5.99
xKeystone Cust K-2	6.53	7.13
Molson M Fund	3.62	3.69
Mutual Bond	8.17	8.54
Mutual Accumulating	4.83	5.28
Mutual Income	5.81	6.35
Natural Resources	4.92	5.38
One William Street	14.91	—
Le Fonds P.E.P.	4.03	4.38
Pret et Revenu Mutual	6.67	7.29
Provident Mutual	4.66	5.09
xPutnam Growth	11.46	12.52
Raddison	4.36	4.79
Regent Fund	7.75	8.47
Research Investment	13.59	14.85
Savings Investment	6.67	7.29
Exec Fund of Canada	6.45	7.07
xTV Electronics	9.93	10.23
Timed Investment Fund	6.35	6.83
United Accumulative	8.79	9.61
Universal Svgs Equity	4.93	5.39
Western Growth	—	—

x—Fonds américains

Fruits et légumes

MONTREAL. (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : jaune transparente $2.25 à $2.50, rouges hâtives et Melba $2.25 à $2.50, duchesse $1.75 la boîte.

Aubergines : $4 à $4.50 le minot.

Bleuets : $6.50 le cageot de 16 pintes, $3.50 à $3.75 le panier de 11 pintes, $2.75 le cageot de 12 chopines.

Betteraves : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1.25 à $1.50 les 50 livres.

Blé d'Inde : .15 à .25 la doubaine.

Brocoli : $2.25 à $2.50 la douzaine.

Carottes : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1.25 à $1.50 les 50 livres.

Chicorée et escarole : $1 à $1.25 la douzaine.

Céleri : $1.25 à $2 la douzaine, $3.50 à $3.75 le cageot de 24.

Choux de Bruxelles : $5 les 16 pintes.

Choux rounes ou verts : $2.25 à $2.50 pour 16.

Choux fleurs : $3 à $4 la douzaine.

Choux chinois : $2.25 à $2.50 la douzaine.

Concombres : $1.75 à $2 les 6 douzaines.

Courges : marrow $2 à $2.50 le minot, $1 à $1.25 le demi-minot, Hubbard $3 la douzaine.

Epinards : $1.25 le minot, $1.75 à $2 les 12 cellos de 10 onces.

Fèves vertes : $2 à $2.50 pour 20 livres.

[illegible] jaunes : $2.25 à $2.50 pour 20 livres.

Laitue : en feuilles $1 à $1.50, Boston ou Romaine $1.50 à $2 les deux douzaines, Iceberg $2.50 à $3 le cageot de 18.

Navets : .50 à .60 le paquet de six, $1.25 à $1.50 le sac de 50 livres et $2.25 le minot.

Poireaux : .75 à .85 la douzaine.

Oignons : échalotes .65 à .75 la douzaine de paquets, oignons verts .75 à .85 la douzaine, $3.50 les 50 livres.

Panais : $3.50 à $4.50 le minot, $3 la douzaine de cellos de 24 onces.

Persil : .75 à $1 la douzaine de paquets.

Piment : vert doux $2 à $3 la boîte.

Pommes de terre : nouvelles lavées $2.50 le minot, .75 à .80, terre noire .50 à .60 les 50 livres.

Radis : .40 à .50 la douzaine de paquets, $2 les 30 cellos de 8 onces.

Tomates : rouges $1.25 à $1.50, roses $2 à $2.50 la boîte.

New York

par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
ACF Ind	500	43½	43⅛	43⅛	— ⅝
Address	3600	56⅞	55¾	56⅝	— ⅛
Admiral	15200	44⅜	43	43⅞	— ⅛
Alcan Alm	4500	28⅝	28⅜	28⅜	— ⅝
Allegany	1200	8⅞	8⅝	8⅝	— ¼
Allis Ch	7600	24	23⅜	23⅜	—1⅛
Amerada	2700	71¾	71¼	71¼	— ¾
Am Can	2200	49	48	48	—1¼
Am Cyan	4000	35¼	34⅞	35	— ¼
Am Home	2400	64	63½	63½	— ⅜
Am Mot	5600	9⅛	9	9	
Am Smit	700	55¼	55	55¼	+ ⅛
Am Std	2600	16	15⅞	16	
Am Tel T	24800	51⅛	50⅝	50¾	— ⅝
Am Tob	3200	30¾	30½	30½	— ½
Amsted	300	42	41½	41½	— ⅞
Ancnda	10000	66½	65⅞	66¼	— ¾
Armco Stl	2500	50¼	49⅞	50	— ⅛
Armstg CK	1500	48	47¾	47⅞	— ⅝
Avco Crp	5000	22¼	22	22⅛	— ½
Babcock	1600	32¼	31⅞	32¼	
Bell How	3900	43¼	42⅛	42¼	—1⅝
Bth Steel	10400	29⅞	29⅜	29⅜	— ½
Boeing	20100	56	55⅛	55½	—1⅜
Borden	1600	33⅜	32½	33	— ¾
Borg War	1600	40⅛	40	40	— ¼
Bos Edis	500	36¼	36¼	36¼	— ⅜
Brunswk	3100	7¾	7⅝	7⅝	— ⅛
Bucy Erie	4300	25	24⅜	24¾	
Burl Ind	5400	33¼	33⅛	33⅛	— ¼
Burrghs	30600	74¾	73	74½	—1½
Calumet	3900	34¾	33½	33¾	—1⅜
Campb RL	1400	24⅜	24	24⅛	+ ⅜
Can Dry	100	25½	25½	25½	— ¼
Cdn Brew	xd100	6¾	6¾	6¾	+ ⅛
CPR	4300	52	49	50	—2¼
Case JI	2400	23¼	23	23	— ⅝
Cater Tr	3700	36⅞	36½	36⅝	— ½
Celanese	3800	61	60½	60¾	— ¼
Ches Ohio	300	62⅞	62½	62⅞	— ⅛
Chrysler	24900	35⅜	35	35⅛	— ¼
Cities Sv	5300	47⅜	46¾	46⅞	—1½
Clark Eq	1000	24½	24¼	24½	— ⅜
Coca Cola	4200	75⅛	74¼	74¼	—1
CBS	5900	53⅞	53⅛	53⅜	— ⅝
Col S Oh	100	32⅜	32⅜	32⅜	— ⅜
Cml Slv	3700	40½	40	40	—1
Con Eds	500	17	16¾	16¾	— ½
Container	100	30⅜	30⅜	30⅜	— ⅛
Cont Oil	800	58	57½	57½	— ½
Cntrl Data	19600	31⅞	31½	31⅞	—1⅞
Corn Pd	1700	38⅝	38½	38⅝	— ⅜
Crane Co	600	36¾	36¾	36¾	— ¾
Cr Zell	1200	43⅜	43⅜	43⅜	
Curtiss Wr	1100	20½	20⅛	20⅜	+ ⅛
Deere	3300	62⅞	62½	62⅞	— ⅜
Det Stl Cp	1200	15	14¾	14¾	— ⅜
Dome M	800	43¼	43	43¼	+ ¼
Douglas	16400	52½	51½	51¾	—1¼
Dow Ch	4600	67	66¾	66⅞	— ¼
Du Pont	2700	169	167½	168½	+ ¼
East Kd	12200	118½	117	117¼	—2
Eaton Yt	3200	25¼	25	25¼	— ½
El Str Bat	100	23¼	23¼	23¼	— ¾
El Pas NG	1600	18	17⅞	17⅞	— ¼
Essex Wire	900	41⅝	40¾	41½	— ⅞
Evershrp	2100	17⅛	16¾	16¾	— ½
Firestn	1700	43¼	42⅞	42⅞	— ½
Ford Mt	2400	42½	42⅛	42¼	— ¼
Frueh Tr	1500	27½	27¼	27⅜	
Gen Dyn	7500	42⅝	41⅜	41⅜	— ¾
Gen Elec	13600	87⅛	86	87⅛	— ¾
Gen Fds	2200	65½	64½	64½	—2⅛
Gen Instr	57100	58⅜	55⅝	57½	—1⅞
Gen Mills	4400	58¼	57¾	57¾	— ⅜
GMC	35100	72½	71⅛	71⅜	—1⅝
Gen P Cem	1200	10⅞	10¾	10¾	— ⅛
G Tel El	7400	38⅞	38½	38¾	— ⅝
Gen Tire	4700	30⅝	30	30	—1⅛
Ga Pac Cp	2600	37	36½	36½	—1
Glidden	2800	19¼	19	19¼	— ¾
Goodrch	800	57¾	57½	57½	—1¼
Goodyr	100	27¾	27¾	27¾	— ⅜
Grand Un	900	16¾	16¾	16¾	— ¼
Gt A P	1900	27¾	27½	27⅝	— ¼
Gt Nor Ry	1900	49⅞	49	49⅜	— ⅝
Gulf Oil	3000	50⅞	50½	50½	— ⅜
Heinz	100	28⅝	28⅝	28⅝	+ ¼
Hmstk	500	49	48⅝	48⅞	— ⅛
Hnywell	1700	67	67	67	— ¼
Hud B M	500	20⅜	20	20	
Ill Cnt Id	1200	67½	67	67	
Ing Rand	700	37¾	37¼	37½	— ⅝
Ins No Am	600	70	69¼	69¼	—2
Interik	1200	30⅛	29⅞	30⅛	— ⅜
IBM	8800	320	317½	317½	—6¾
Int Harv	2800	39¾	39⅜	39⅜	— ⅝
Int Nick	4100	80⅞	79½	79¾	—1¼
Int Pap	9100	25¾	25½	25¾	— ¼
Int Tel T	5700	68	67½	67⅞	—1⅛
Johns M	1400	49⅜	49	49¼	— ½
Kays Rth	600	32	32	32	
Kellogg	500	32	32	32	— ¾
Kenecot xd	4400	29¾	29⅜	29½	+ ⅛
Korvette	2400	14¼	14	14	— ⅜
Kresge	2700	38⅜	37¼	37¼	—1¾
Lb McNL	600	11¼	11¼	11¼	— ⅛
Link Belt	300	35	35	35	— ¼
Litton Ind	6900	68¾	68⅛	68¼	—1¼
Lock Airc	3700	53¾	53⅛	53⅛	—2⅛
Loew's	4400	22¼	21¼	21¾	—1¼
Mad S Gar	500	3⅝	3⅝	3⅝	
Magnvx	59900	52⅜	51¼	51¾	—1½
Mallory	2000	58	56½	56½	—2
Marth Oil	1700	53¼	52⅞	53	—1
Mar Mid	1200	25⅜	25⅛	25⅛	— ⅜
Mrq Cem	400	15	14⅞	14⅞	— ⅛
Mrsh Fld	600	45½	44⅞	44⅞	—1
Martin M	5900	20⅜	20⅛	20⅛	— ⅜
Mass F	10400	27⅛	26½	26½	—1⅛
McIntyre	200	97¼	96⅞	96⅞	—1⅞
McKee	600	20⅜	20⅜	20⅜	— ¼
Merck	3700	70⅜	69⅞	70	—1
MGM	9100	28⅛	27½	27⅞	— ⅞
Minn M	3200	77½	76¾	76¾	—1½
Mohasco	1100	17⅞	17½	17½	— ¼
Monsnto	3000	61⅜	60½	61⅜	+ ¾
Mont Wrd	2400	34	33⅛	33¼	—1½
Motorola	11800	174¼	173	173⅛	—8⅞
Nt Cash	1000	79⅜	79⅛	79⅛	— ⅜
Nt Dairy	700	35¼	34¾	34¾	— ⅜
Nt Dist	1000	31	31	31	— ½
Nt Gyps	700	29⅝	29¼	29⅝	
NY Cent	12700	56½	55	55⅛	—2¼
Nor Pac	3500	44½	43½	44½	— ¾
Outb Mar	2400	18½	18⅜	18½	
Pac Pete	3800	9⅛	9⅛	9⅛	
Pan Am	23800	58¾	57¼	57¾	—1¾
Prke Da	5100	27½	27⅛	27⅜	— ¼
Penn RR	7700	46	45	45	—3¼
Pepsi Cola	2200	62¾	61¾	62	— ⅛
Pfizer	5400	56⅛	55	55	—2¾
Phelps D	2070	59	57½	57⅞	—1⅜
Philip Mr	600	25¾	25⅝	5¾	+ ¼
Pitney B	3300	52¾	52½	52½	—1⅝
Pit Plate	700	55⅜	55	55	— ⅛
Polaroid	42800	151	149⅛	149¾	—3⅜
Pro Gam	6200	70	69¼	70	— ¼
Pullman	2500	48¼	47⅛	47⅜	—1⅜
RCA	21500	45½	45	45⅛	—1¼
Ralston	800	44⅞	44½	44⅞	+ ⅜
Repb Stl	4600	35⅝	35	35	— ⅛
Rex Drg	10100	30¼	29	29½	—1⅜
Rey Tob	5900	35⅛	34¾	34¾	— ⅜
Rch Mrll	1100	63	62¾	63	—1
Ryl Dut	13500	32	31⅛	31⅛	—1½
Rbbrmd	400	27	26½	26½	— ¾
Schnley	1300	28⅝	28¼	28¼	— ⅜
Scm	60300	63¾	61	62⅛	—2¾
Scott Pap	3900	27	26⅝	26¾	— ¼
Sears R	8800	51⅝	51¼	51⅝	
Shell Oil	1100	58⅜	58⅛	58⅛	— ¾
Sheraton	700	9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Sinclair	5300	58⅞	58⅛	58¼	—1¾
South Pac	500	30	29⅞	29⅞	— ⅛
Sperry R	160100	23⅞	23¼	23¼	— ⅞
Std Brd	600	29	29	29	— ¾
Std O Cal	4200	58⅛	57⅝	58	— ½
Std O Ind	3500	45	44⅞	44⅞	
Std O NJ	19900	61¾	61¼	61⅜	— ⅞
Studebak	2700	34	33	33	—1⅛
Sun Oil	200	51¼	51¼	51¼	
Swift	1600	40¼	40⅛	40⅛	—1
Tenneco	1500	20⅜	20¼	20¼	
Texaco	7000	63½	62½	63⅜	+ ⅜
Tex G Sul	23300	83⅞	81½	82¾	—2
Textron	4900	47⅜	46⅜	46⅞	—1⅜
Thiokol	3100	14	14	14	
Tidewt O	4500	63	61½	62	—2
Time Inc	1300	82½	81	81½	—2⅛
Timken	900	38⅝	38½	38⅝	— ⅛
Trnstrn	13500	16¾	16¼	16⅜	— ⅛
Twent C	1400	27¼	26¾	27¼	+ ½
Un Carb	13500	50⅞	50¼	50⅜	— ⅜
Un Tank C	500	61¼	60¾	61¼	
Utd Airc	10900	75¾	75	75	—1⅞
Un Artist	6200	23¾	22½	23½	+ ½
Un Fruit	10800	28⅞	28¼	28½	— ⅞
US Frght	700	46¼	46¼	46¼	— ½
US Gyps	2300	49¼	48½	48½	— ½
US Steel	6400	39⅞	39½	39⅝	— ⅜
Vanada Cp	700	25¼	24½	24½	—1
Wrn Lm	1900	34¼	33⅛	33⅛	—1⅜
W UnTel	4000	33	32⅞	32⅞	— ⅛
Wsths El	6800	44¼	43	43⅞	+ ¼
Wlwth	3500	20⅛	20¼	20¼	— ⅛
Xerox Cp	20100	185¼	181½	184¼	+ ¾
Zenith R	16500	66	64⅞	65¼	—1

Denrées agricoles

MONTREAL—Cours de denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 72.9, A-gros 69.7, A-moyens 63.9, A-petits 42.1.

Beurre : arrivages courants 92.5, 93.59.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½, coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .75 à .80 les 50 livres, .25 à .28 les 10 livres; N.B. .60 les 25 livres, .28 à .29 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs: 18 à 19, procédé par rouleau, no 2 en sacs: 15 à 16½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 13½. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. Poudre de lait de 4 à 4½ cents.

Devises étrangères

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	D. Mark	.2796
Angleterre	Livre	2.9992
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.20
Autriche	Schilling	.0418
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.00050
Chili	Escudo	.2314
Danemark	Couronne	.1553
Espagne	Peseta	.0180
France	Franc	.2193
Hollande	Florin	.2975
Italie	Lire	.001726
Japon	Yen	.002973
Mexique	Peso	.0863
Etats-Unis	Dollar	1.07-9/16
Norvège	Couronne	.1506
Nouvelle-Zélande	Liv. N.-Z.	2.9891
Pérou	Sol	.0404
Suède	Couronne	.2083
Suisse	Franc	.2435
Tchécoslovaquie	Couronne	.1499
Venezuela	Bolivar	.2398

Titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	12	14
Advance RL	13	17
Aconic	4	7
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	8	11
Arnora	—	2
Bald Mt	4	9
Beauchemin	—	40
Big Nell	17	20
Bama Chib	25	35
Beauport Holding	10	15
Bracemac	17	19
Burrex	15	20
Chibtown	25	30
Columbia River	1 80	2 00
Cdn Javelin	8	8½
Clearwater	50	55
Corgemines	35	45
Cuvier	—	3
Dasson	7	10
Doral Mng	57	62
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En Ola Expl	15	20
Ganda Silver	10	13
Gaspe Copper	43	46
Gaspesia	30	40
Gibson	8	10
Goldstar	10	15
Grt Lakes Nickel	2 25	2 50
Hucamp	27	30
Iroquois	—	30
Imperial Minerals	5	10
Independent	2	4
Jack Waite	10	13
Juma	24	26
Kewagama	4	6
Kukatush	6½	7
Lake Beaver	26	29
Leeds Metals	57	70
Little Tex	10	15
Lun Echo	60	63
Magenta	25	45
Main Oka	5	10
Mariner	32	35
Martin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milado	3	6
Morono Copper	25	30
Muscocho	35	40
Nat. Malartic	50	55
New Miller	13½	22½
New Miller	10½	15½
Nemrod	10	20
New Assoc Dev	8½	15½
New Baska	19	24
New Insco	6	—
New Lorie	13	15
New Pascalis	25	30
Nipiron	48	53
Norque	8	10
Oklend	1	3
Olympus	—	50
Que Expl	8	10
Quelo	5	7
Ran Mac	30	40
Ran Lux	—	20
Rand Mal	4	5
Seaway	—	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chib	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	6½	7½
Thunder Bay	0 75	1 00
Timrod	25	45
Victoria Algom	27	30
Waco	19	23
Watson Lake	6	9
William Leys	2	4
Young Dave	18	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq. d'Economie Que.	6	7
Bank West	13¼	14
Chartered Cr.	3	3½
Cons. Theatre	6½	
Corpex w.	0 50	1 50
Corp. Fonc. Mtl. A	—	3 00
Corp. Fonc. Mtl. B	—	2 00
Credico	2 50	3 00
Credit StL B	17	18
Crown Life	29½	31
East C Sav	6½	8
Fed Saving	8	9
G [illegible]nache	2 50	3 00
Income	7½	9
Ind Life	23	25
Jenkins	23	25
La Prev	16	17
Lincoln Trust	6¼	7
Les Prevoy.	—	64
London Life	61	64
[illegible] Life	90	95
NB Tel	16	17½
NS Trust	58	—
NS L 4 pr	77	80
NS L 4½ pr.	85	88
NS L 5 pr	47	49
NW Life	9¼	10
Pac Gas	14	14½
Paco	2 60	2 90
Permeator	7	8
Ply Dom	0 50	0 70
Steadman	3 00	3 50
Simard wts.	1 00	2 00
Stabilit	5 50	6 50
Steadman	2 50	3 00
Superseal	9	10
Stabilite	6 00	7 00
Soc. d'Adm et Fid.	32	34
Trust Gen.	26	27
Trizec	5	100
Un Amus A	—	27½
Un Amus B	—	27½
Velok	2 60	2 70
York Tr	7	8
Well Bank	3¼	4
Zodiak	1½	2¼

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
Abitibi	1630	$10⅝	10⅜	10⅜	— ⅛
Alta Gas T	1635	$31½	31⅜	31⅜	— ⅛
Alta Gas p	95	$91	91	91	— ¾
Alta Gas w	700	675	675	675	—25
Algo Cent	125	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Algoma St	1210	$27	26½	26¾	— ⅜
Alcan	7930	$30⅞	30¼	30¼	— 1
Alumin pr	100	$18¾			A
Alcan pr	405	$37½	37	37	— ½
Alumin pr	100	$18¾	18¾	18¾	— ¼
Alumin 2p	150	$41¼	41	41¼	— ⅝
Anglo-cn	160	$10¾	10¾	10¾	
Anglo-c pr	100	$22	22	22	
Anthes A	255	$24	23¾	23¾	
Argus	220	$18⅝	18⅝	18⅝	
Argus B pr	30	$44½	44½	44½	— ½
Argus C pr	260	$10¾	10¾	10¾	
Asbestos	550	$22	22	22	
Atl Sugar	2228	$9½	9⅜	9⅜	— ¼
Auto Elec	150	$5½	5½	5½	
Avco	250	$24½	24½	24½	
Bahama	1200	95	95	95	— 5
Bank Mtl	332	$55	54¾	55	
Bank N S	195	$64⅛	64	64	— 1
Bathrst A	25	$56½	56½	56½	+ ½
Beatty	100	$10½	10½	10½	
Belding Lt	100	$12	12	12	— ½
Bell Phne	4121	$50	49½	49⅝	— ½
Bow Valy	250	$14¾	14¾	14¾	
Brazilian	200	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Brdg Tnk p	25	$43½	43½	43½	
BA Constr	1125	$5¾	5¼	5¾	— ¼
BA Oil	1350	$29⅜	29¼	29¼	— ¼
BC Forest	500	$21½	21¼	21¼	
BC Frest p	50	$50½	50½	50½	— ½
BC Sugar	55	$35	35	35	— 1
BCPh 5¾ p	40	$98½	98½	98½	
BCPh 4¾ p	25	$84¼	84¼	84¼	
Br Intl Fin	100	$6½	6½	6½	— ½
Bruck A	125	$25¾	25	25	— ¾
Burns Fds	200	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
Burrard	100	$7½	7½	7½	+ ⅜
CAE Ind	375	$8½	8	8	
Calgary P	1295	$22¾	22⅛	22⅛	— ⅜
Can Bred p	35	$48	48	48	
Can Cem	110	$40	40	40	
Can Cem p	56	$25¾	25¾	25¾	
CD Sugar	245	$19⅞	19⅞	19⅞	— ⅛
Can Iron	2190	$19⅜	19	19⅜	
Can Malt	500	$18¼	18	18¼	+ ¼
Can Perm	1100	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
C Safway p	100	$92¼	92⅛	92⅛	
CSL	125	$34	34	34	— ½
Cdn Brew	2506	$7	6⅞	7	
C Brew Ap	100	$35	35	35	— 2
CB Alum A	230	$20	20	20	
CB Al B w	240	650	650	650	
C Chem w	975	530	510	510	—20
C Dredge	150	360	360	360	—10
CGE pr	125	$44	44	44	— 1
CG Invest	25	$56	56	56	+ ½
CG Sec A	225	$10¾	10¾	10¾	
C Imp Bnk	833	$57	56	56¼	— ¼
C Ind Gas	200	$12	12	12	— ⅛
CIL	2500	$16¾	16½	16½	— ½
C Marconi	600	$5¼	5	5	— ⅛
CPR	3885	$56⅛	55	55½	— ⅝
CPR pr	550	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
C Petrofin	250	$10½	10½	10½	
C Refract	22	$14	14	14	
Cdn Salt	125	$30	30	30	— ¼
Cdn Tire A	305	$12¾	12½	12½	— ½
CW NG 4 pr	210	$13¾	13¾	13¾	
CWN 5½ p	300	$19½	19½	19½	
Chemcell	400	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Chrysler	335	$38⅛	38⅛	38⅛	— ⅞
Clairtone	200	$11	10⅞	11	
Cominco	2370	$35⅝	35¼	35¼	— ¼
Computr	310	$10½	10½	10½	
Columbia	2100	$6¾	6⅜	6⅜	
Columbi p	100	$22¾	22¾	22¾	— ¼
Con Bldg	100	100	100	100	
Con Bldg p	125	370	370	370	— 5
Con Paper	1075	$36⅜	36	36	— ¾
Cons Gas	1582	$14⅜	14¼	14⅜	— ⅛
Con Gas A	22	$99⅝	99⅝	99⅝	
Copp Clrk	25	$7	7	7	
Corby vt	210	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
Corby B	255	$18¼	18¼	18¼	
Coronatn	100	125	125	125	— 5
Corontn 2p	350	295	275	275	—25
Cosmos	250	$11½	11½	11½	
Crain R L	965	$29¼	28½	28½	— ¾
Crestbrk	200	$5½	5½	5½	+ ¼
Crush Intl	290	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
Cygnus A	1550	415	405	415	— 5
Cygnus B	880	$7⅜	7¼	7¼	
Distl Seag	5190	$29½	29	29⅛	— ⅝
D Bridge	200	$19	19	19	— ½
D Electro	185	$15¼	15¼	15¼	— ¼
Dom Coal	100	410	410	410	—90
Dofasco	2635	$21⅝	21	21	— ¼
Dom Glass	1050	$13⅞	13¾	13¾	— ¼
D Magnes	100	$7½	7½	7½	— ¼
Dosco	210	$10	10	10	
Dom Store	730	$18⅞	18¾	18⅞	
Domtar	760	$16⅞	16¾	16⅞	+ ⅛
D Textile	225	$29¼	29	29¼	+ ⅛
Dupont	160	$39⅛	39	39	
East Chrtr	50	$43½	43½	43½	— ½
Eddy Mtch	25	$34	34	34	— ½
Emco	1100	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Emp Lie	210	$17	17	17	
Erie A	100	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Exquite pr	215	$9⅜	9⅜	9⅜	
Falcon	2810	$89¾	89⅜	89½	— ½
Fam Play	730	$25¾	25¼	25½	+ ½
Fanny	22	$31¾	31¾	31¾	
Fleet Mfg	1100	65	63	63	— 6
FPE Pion	200	$14½	14	14	—1¼
FPE Pn pr	50	$58	58	58	
Freiman	100	490	490	490	+ 5
Fruehauf	200	$12¼	12¼	12¼	
GMC	385	$77	77	77	— 2
Goodyear	50	$157	157	157	— 4
G Mckay A	213	$7¼	7	7	
GL Paper	265	$23¾	23¼	23¼	
Greyhnd	740	$18½	18¼	18¼	— ⅛
Guar Trst	1370	$10⅛	9⅞	10	— ¼
Hardee	3190	53	50	53	— 2
Hard Crp A	135	$38	38	38	— ⅝
Hawker S	1500	420	415	420	
Hayes Stl	235	$11½	11⅜	11⅜	
Hind Dauc	25	$58	58	58	
Horne Pit	950	250	250	250	— 5
Home A	7145	$21	20¾	20¾	— ⅞
Home B	1361	$21¾	21	21	— ⅞
Huron Erl	575	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Husky Oil	640	$12¾	12⅜	12⅜	— ½
Husky A pr	45	$50⅝	50⅝	50⅝	— ⅜
Husky C pr	50	$52¾	52¾	52¾	—1¼
Husky D W	200	560	560	560	
H Bay Co	220	$14½	14½	14½	— ⅛
HB Oil Gas	1286	$17¾	17¼	17¾	
Imp Oil	1184	$52½	52	52	— ½
Imp Tob	410	$14⅛	14	14	— ⅛
Ind Accept	233	$20½	20½	20½	— ½
Ind Minerl	210	$8⅝	8⅝	8⅝	
Ind Wire	400	400	395	395	
Inglis	850	$7⅞	7⅝	7⅞	+ ¼
Inland Gas	400	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
Inter-City	500	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Int Nickel	2660	$86½	85¾	85¾	—1¼
Int Util	2100	$24⅝	24½	24½	
Int Util pr	255	$27¾	27½	27¾	— ¼
Intpr Pipe	905	$76½	75½	75½	— 1
Intpr Steel	3710	$6⅛	6	6	— ⅛
Intpr Stl pr	500	$22½	22½	22½	+ ¼
Inv Grp A	460	$10½	10½	10½	— ⅜
ITL Ind	100	$11½	11½	11½	— ½
Jefferson	595	$26⅞	26⅛	26⅛	— 1
Jeffersn w	475	$19	18⅝	18⅝	— ⅞
Jockey C	1200	450	445	445	— 5
Jockey A p	110	$9	9	9	— 1
Kelly D A	200	490	490	490	+ 5
Kelsey Co	225	$12⅞	12¾	12⅞	— ⅜
Labatt	899	$17	16⅞	17	+ ⅛
Lafarge	140	$9¼	9¼	9¼	— ¾
Lafarge A	250	$9½	9½	9½	
LOnt Cem	800	450	445	445	— 5
LO Cem w	3500	40	40	40	
Laura Sec	275	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Lau Fin	325	$6¼	6⅛	6⅛	
Lau F 63w	300	61	61	61	—18
Levy	600	$16¼	15¾	16¼	— ¼
Levy B pr	100	$19	19	19	
Life Invest	250	$6⅛	6	6	— ¼
Lob Co A	500	$9⅝	9⅝	9⅝	— ⅛
Lob Co B	660	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
Lob Co pr	50	$44	44	44	
Lob Inc	100	$6⅞	6⅞	6⅞	
Loeb M	995	$12	11¾	11¾	— ¼
MB Ltd	1795	$24¾	24½	24⅝	— ⅛
Magna El	340	495	495	495	+ 5
M Lf Gard	140	$23½	23½	23½	+ ½
Manoir In	200	170	170	170	—10
M Lf Mills	240	$16	15⅞	15⅞	— ¼
M L Mills p	25	$99	99	99	
Maritime	585	$22¼	22¼	22¼	— ¾
Mass-Fer	4527	$29⅜	27⅝	27⅞	—1⅜
MEPC	210	240	240	240	
Met Stors p	225	$20½	20½	20½	
Molson A	265	$16	15¾	15¾	
Mon Food	500	$6½	6⅜	6½	
Montex	475	395	390	395	— 5
Montex pr	250	$11½	11½	11½	
Mont Loco	2100	$16	16	16	
Mont Trst	100	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Moore	440	$78¼	77¾	78¼	+ ⅛
Morse A	375	$18¾	18¾	18¾	— ⅛
Morse B	250	$17½	17½	17½	
Morse pr	50	$52	52	52	
Murphy	400	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅜
Mrphy Pr	125	$25⅜	25¼	25¼	— ⅛
Nt Contain	200	$6	6	6	
Nat Drug	260	$11½	11½	11½	
Nat Drug p	221	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Nat Trust	100	$16	16	16	— 1
Niag Struc	25	$27¾	27¾	27¾	
Nia Wire B	200	$21	21	21	—1½
Norando	4375	$48¾	48	48⅝	— ⅜
Nor Ctl G	4016	$12⅛	12	12	
NS L	200	$11	11	11	
Ogilvie	1545	$13¼	13	13¼	+ ⅛
Oshawa A	730	$23¾	23⅝	23⅝	— ⅜
Pac Pete	2183	$10¼	9⅞	9⅞	— ⅛
Peel Elder	175	$8¾	8¾	8¾	— ¾
Pembin	250	$8½	8½	8½	
Pow Corp	2630	$10⅛	10	10	— ¼
Price Bros	1943	$13¼	13	13⅛	— ⅜
QN Gas	6700	$12¾	12⅝	12⅝	
QN Ga pr	50	$89	89	89	+ 3
QNG 5½ pr	50	$90	90	90	+ 2
Quinte A	213	290	290	290	
Rank Org	1600	370	350	350	—20
Revenue p	25	$20¾	20¾	20¾	
Rockower	100	$18½	18½	18½	— ½
Romfield	100	110	110	110	— 5
Rothman	5550	$29¾	29¼	29⅝	+ ⅛
Royal Bnk	416	$67½	67	67	— ¾
St Maurice	600	40	40	40	— 5
Salada	650	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Sayvete	830	370	365	365	— 5
Shell Can	1220	$20⅝	20¼	20¼	— ¾
Shell Inv p	200	$25½	25½	25½	— ½
Shop Save	240	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
Shell Inv w	650	640	630	630	—20
Shopper Ct	300	360	360	360	
Silverwd A	230	$15⅛	15⅛	15⅛	
Simpsons	3347	$26¾	26⅜	26½	— ¼
Simpson S	225	$16¾	16¾	16¾	
SKD MFG	100	$7½	7½	7½	— ¼
Slater Stl	565	$11⅝	11½	11½	— ¼
Slater A wt	250	600	600	600	—50
Southam	70	$32	32	32	
St Paving	100	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Steel Can	6082	$22⅝	22¼	22¼	— ¼
Steinbg A	400	$20	20	20	+ ¼
Suptest od	1501	$19¼	19	19⅛	— ⅛
Tancord	275	$7¾	7½	7½	
Texaco	85	$56¾	56¾	56¾	
Thom N P	1065	$17	16½	16½	— ½
Tor Dm Bk	365	$57	55½	56	— 1
Tor Iron W	650	$33½	33	33	— ⅝
Towers	100	21	21	21	— 1
Traders A	263	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ¼
Trader A p	200	$23	23	23	
Transair	900	480	465	465	—35
Tr CFund	212	$7	7	7	
Tr C Pl	16010	$27¾	26¾	27½	—2¼
Tr Can Pl p	435	$46⅞	46½	46½	— ½
Tr Can P w	972	725	685	725	—100
Trans Mt	470	$16½	16⅜	16½	+ ⅛
Trans PPL	309	$8½	8½	8½	
UNAS Inv	100	$15¾	15¾	15¾	— ½
UnAcc 2p	255	275	275	275	— 5
Un Carbi d	221	$23½	23½	23½	— ¼
Un Gas	2577	$10⅛	9⅞	9⅞	— ⅛
UGas A pr	50	$51	51	51	— ⅛
U Corp B	233	$11¼	10½	11¼	
Versafd	100	400	400	400	
Versatile	550	$21¼	21	21	— ½
Vicroy	220	$8⅞	8⅞	8⅞	
Vic G Tr	1300	$15½	15½	15½	+ ⅛
Walk GW	3470	$27½	27¼	27¼	— ⅜
Weldwod	2135	$8¾	8⅝	8¾	
Well Fin A	100	$5	5	5	
Well Fin B	100	400	400	400	+25
Wburne	500	100	100	100	— 5
West Ind	211	215	215	215	
West Ind A	25	415	415	415	
Westc'st	1295	$25½	25⅛	25¼	— ¼
Westeel	1160	$23	23	23	
W Pacific	150	$16⅝	16⅝	16⅝	— ¼
WSuppls A	225	$10	10	10	
Weston A	2100	$17⅞	17⅝	17⅝	
Weston B	225	$19¼	19¼	19¼	
Wstn 6pr	25	$103½	103½	103½	
West Awt	650	860	850	860	—30
White Pas	100	$10½	10½	10½	— ¼
Wood Alex	250	365	365	365	
Woodwd A	550	$25	24¾	25	
Zellers	150	$24½	24½	24½	

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
Acad Uran	2000	5	4½	5	+ ½
Accra	1500	13½	13	13½	
Acme Gas	3500	32	31	31½	—1½
Advocate	200	405	400	405	+ 5
Aetna Inv	200	115	115	115	— 3
Agena Mg	3000	22	21	22	+ 1
Agnico	380	166	166	166	
Am Moly	3550	55	54	55	
Ang Ruyn	1800	156	153	153	— 3
Ang UD	17300	101	95	96	— 5
Ansil	2000	9½	9½	9½	
Area	1800	108	101	101	— 9
Armore	1000	21	21	21	
Arcadia	8500	29	28	28	
Argosy	39770	44	41	41	
Atl C Cop	2800	116	115	115	— 5
Bankeno	1200	105	100	105	— 6
Barex	550	45	45	45	
Barnat	900	64	64	64	
Belch	12105	43	40	41	— 4
Belletere	2000	24½	24½	24½	+ ½
Bethlm	1450	635	615	615	—15
BL Hawk	2000	89	89	89	+ 3
Bralorne	482	286	286	286	— 3
Broul Reef	1100	16	16	16	—2½
Brunswk	903	$10¾	10	10⅝	— ¼
Bunker H	3300	24	23½	23½	— 1
Cam Mine	4000	19½	19	19½	+ ½
Camflo	5600	425	420	420	— 5
Camp Chib	1160	620	600	610	—15
C Tung	900	144	140	140	+ 5
C Dyno	225	152	152	152	
C Faraday	400	300	300	300	—10
C Jam	10000	115	100	100	—20
Cdn Keely	500	7½	7½	7½	— ½
C Lencourt	800	15½	15	15	— 1
Candor	11500	12	11½	12	— ½
Con-fer	2500	72	70	70	— 3
Cantre	1500	17	17	17	
Capt	15500	15	15	15	
Cassiar	700	$15¼	15	15⅛	
Cent Pat	1700	150	150	150	— 2
Chester	2600	22½	22½	22½	— ½
Chib Kay	1500	19	17½	17½	—1½
Chib M	1000	60	60	60	
Chimo	8300	75	74	74	— 1
Chrom	21	140	140	140	
Coch Wilt	1000	370	370	370	— 5
Coin Lake	6500	36	34	34	
Comb Met	1000	22	22	22	
Coniagas	2400	60	60	60	
C Shaw	10038	37	27	27	— 1
C Bell	10000	8	7½	7½	— ½
C Callinan	1000	13	13	13	— ½
C Hall	16500	74	70	71	— 2
C Marben	500	235	235	235	— 5
C Mogul	6950	360	340	340	—20
C Morisn	5700	202	195	196	— 6
C Mosher	1000	77	77	77	— 3
Con Negus	2000	12½	12	12	— ½
Con Nichol	500	13	13	13	
C Rambler	300	210	207	210	— 4
C Red Pop	2000	15½	15	15	— ½
Conwest	100	625	625	625	+15
Coprcorp	500	64	64	64	
Cop Fields	1725	119	116	116	— 3
Cop Man	4000	13½	12½	13	
Coulee	7500	43½	42	43	+ ½
Courvan	1000	18	18	18	+ 1
Cowich	2100	55	55	55	
Craigmt	1500	$13	12¾	12¾	— ⅜
Crowp	16000	14½	14	14	
Daering	2000	14	13½	13½	— ½
D'Aragon	6700	16	15½	15½	— ½
Deer Horn	2500	28	27	27	—1½
D'Elda	51400	71	68	69	— 1
Delhi Pac	2000	15½	15½	15½	
Denison	2215	$54⅛	53¾	54	— ½
Dicknsn	1090	430	430	430	—10
Discovry	900	178	178	178	
Dome	380	$47	45¾	47	— 2
Donalda	5500	15	15	15	
Dunraine	530	46	46	46	+ 2
East Suil	4750	725	700	700	—10
F'west T	6000	11½	11½	11½	+ ½
F Orenada	500	25	25	25	
Frncoeur	2000	12½	12½	12½	
Frobex	11828	113	105	113	+ 3
Genex	11400	35	34	34½	— ½
Gnt Masct	250	106	106	106	+ 1
Glacier	2125	6	6	6	
Glenn Exp	8500	12	12	12	
Goldray	500	72	72	72	— 1
Goldrm	25400	71	69	70	+ 1
Gortdrm	300	197	197	197	— 2
Gradore	500	38	38	38	
Granisle	285	495	490	495	+ 5
Granduc	1345	385	375	380	—10
Green Pnt	2200	41	41	41	
Gulch	42000	12	11	12	+ 1
Gulf L	3000	9	9	9	
Gunnar	1950	190	175	175	—17
Hastings	1700	199	197	198	
Headway	6500	22	20	20	— 3
Heath	4000	7	7	7	
High-Bl	200	820	820	820	
Hollinger	700	$21½	21¼	21½	— ⅜
Huds Bay	460	$71½	71½	71½	— ½
Hu-Pam	1000	7½	7½	7½	+ ½
Hydra Ex	240	20	20	20	
Irish Cop	2500	25	23½	24	—1½
Iron Bay	2300	215	205	215	— 3
Jaye	39500	24	22	23	— 1
Jelex	23660	39	35	37	—1½
Joliet	6500	30	29½	29½	— ½
Jonsmith	4000	18	18	18	
Joutel	500	91	91	91	— 1
Kam Kotia	1300	370	360	360	—10
Kerr Add	6900	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
Kelly Dsd	1100	42	42	42	
K Anacon	1099	195	185	185	— 6
Kid Coper	4600	50	50	50	— 1
Kirk Min	1000	11½	11½	11½	— ½
Kirk Twns	500	13	13	13	
Kopan	4500	10	9½	9½	— ½
Lab Min	120	$26¾	26¾	26¾	—1¼
L Dufault	6509	$11¼	10⅞	10⅞	— ⅛
Lakehead	5500	30	30	30	
L Osu	6000	13	13	13	— ½
La Luz	400	$19½	19⅜	19⅜	—
Langis	1000	44	44	44	— 1
Latin AM	5000	10	10	10	— ½
Leitch	2450	540	525	535	— 5
LL Lac	700	190	190	190	
Lorado	2650	122	120	120	
Louvi	15800	27	23½	27	+ 1
Macdon	2000	28	28	28	— 2
MacLeod	2100	71	71	71	
Madsen	600	141	140	141	— 1
Malartic	2100	66	66	66	
Man Bar	1200	22	22	22	
Manok MS	1800	8	8	8	— 1
Marchant	1000	150	150	150	— 1
Martin	4000	46	46	46	— 1
Mattgmi	600	$14	13¾	13¾	— ¼
Maybrun	6500	16	15½	16	+ ½
Mc Intyre	650	$105¾	105¼	105¼	—1⅜
Mc Adam	6100	57	52	52	— 6
McWat	4500	40	40	40	— ½
Mentor	2500	78	78	78	— 1
Merrill	1300	90	87	90	
Meta	500	11	11	11	
Metal Min	300	125	125	125	
Midrim	4000	40	38	39	—2½
Min-Ore	1000	8½	8½	8½	
Moneta	2100	65	65	65	
Mt Wrt	11700	31	30	31	— 1
Multi-Mi	9600	195	190	190	— 2
Nealon	1500	9½	9½	9½	+ ½
New Bid	4000	5	4½	5	
New Cal	5000	33	33	33	—1½
Newconx	200	630	625	625	—15
Nconex w	1400	165	165	165	
N Goldvue	8000	6½	6½	6½	+ ½
N Harri	3000	10½	10	10½	
N Hosco	1700	261	260	260	
N Imperal	2100	148	146	148	
Nlund	97500	21	20	20½	+1½
N Mylama	4000	22	21	21	+ ½
Newnor	9500	11	10½	10½	— ½
N Que Ragl	700	555	550	550	—10
N Sen	15000	30	29	29½	— ½
New Toku	2300	34	34	34	— 2
Nick Rim	5500	13	12½	12½	— ½
Nisto	5000	14½	14½	14½	
Norbaska	3050	75	75	75	+ 1
Norbeau	8800	110	108	110	— 1
Norgold	4500	11	11	11	+ 1
Norlex	10000	16½	16	16½	+ ½
Normetal	1300	420	400	400	—20
Norpax	2000	15	15	15	— ½
N Bord	15675	11	10	10	—1½
N Coldstm	500	78	78	78	— 2
N Rank	2400	28	27	27	
Northcal	3000	39½	39	39	— 1
North Exp	1800	50	50	50	
North Can	1200	153	149	149	—11
Northgat	1025	560	540	540	—10
Obaska	1000	10½	10½	10½	— ½
Opemska	4280	960	925	930	—15
Orchan	400	250	250	250	— 2
Osisko	8500	38½	38	38	— ½
Pamour	500	170	170	170	— 5
Paramaq	4000	13	12½	12½	— 1
Patino	7800	$10¼	10	10	— ⅜
Pato	225	350	350	350	
Pax Int	2000	23	22½	23	— ½
Pce Expl	8000	22	22	22	— 1
Peerless	3500	13	12½	12½	— ½
Pick Crow	1575	18	18	18	— 2
Pine Point	520	$54½	54	54	— 1
Placer	250	$24	23	23½	
Preston	3150	$13¼	13	13¼	
Probe M	500	20	20	20	— ½
Purdex	6500	10	10	10	
Pyramid	605	665	600	665	+15
QMI	1017	215	215	215	
Q Mon	32000	27	26	26	— 1
Q Matta	150425	90	83	88	
Quemont	1410	990	985	985	—15
Quonto	18000	7	7	7	
Radior	11200	62	60	60	— 2
Rayrock	5000	130	127	127	— 3
Rio Algom	8999	$22	22⅛	22⅜	— ⅛
Rio 5.80 Pr	25	$96⅜	96⅜	96⅜	
Rio Alg c w	325	$10¾	10½	10½	— ¼
Rix Athab	7000	27	24	26	— 1
Rockwin	3400	112	110	112	
Roman	1425	$13½	13½	13½	— ⅜
Rowan Cn	1000	6½	6½	6½	
Ryanor	1000	14½	14½	14½	+ ½
Satellite	5500	23½	22	23½	+1½
Sherritt	3800	450	430	435	— 5
Sil Eureka	100	155	155	155	+ 5
Silvrflds	1000	325	325	325	—10
Silmq	24500	54	51	54	+ 2
Sil Stand	1900	105	100	102	
Siscoe	710	355	350	350	— 5
Stanrck	2300	225	222	222	— 6
Steep R	2525	540	535	540	
Sud Cont	2000	26	24½	24½	— ½
Sullivan	400	470	465	465	—15
Sunburst	2000	11	11	11	
Teck Corp	1810	505	505	505	— 5
Texmt	17500	85	79	79	— 3
Texore	3500	25	23	23	— 2
Tex-Sol	3000	24½	24½	24½	— ½
Thom L	2400	46½	45	45	—11
Tombill	2100	100	100	100	
Torbrit	500	75	75	75	
Tormont	500	9½	9½	9½	— ½
Tribag	12200	135	125	125	—10
Trin Chib	5450	11	10½	10½	— ½
U Mining	1000	27	27	27	
U Buffad	21200	64	62	63	— 1
Un Cmstk	1000	13	13	13	— 1
Un Keno	3180	680	660	660	—40
Un Macfie	1000	18	18	18	
Upp Can	650	166	166	166	— 3
Urban	87500	21½	19½	20	
Vespar	12000	48	45½	45½	— 2
Wasmac	166	117	117	117	+ 2
West Mine	1200	490	460	460	—35
White Star	5000	33	32	33	+ ½
Wilco	18540	39	36	38	—1½
Willroy	1500	148	148	148	
Windfall	7000	29½	28	28	— ½
Win-Eld	5500	22	22	22	
Yale Lead	3000	20	19½	20	
Yk Bear	800	222	222	222	— 1
Yukon C	8700	121	118	118	— 7
Zenmac	5600	33	32	32	
Zulapa	8000	19½	18½	18½	— 1

PETROLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
Alminex	500	405	400	400	— 5
A Led	24500	22	21½	22	
Asamera	500	330	330	330	— 5
Banff	2870	$11⅞	11	11	— ¾
Calvert	11500	33	30	30	—1½
CS Pete	1100	195	185	188	— 6
C Dehl	861	191	180	190	—10
C Delhi w	300	35	35	35	
C Ex Gas	7550	420	400	415	— 5
C Gridoil	500	460	460	460	
C Homestd	2000	201	200	200	— 5
C Ll Pete	1000	22	22	22	
Cdn Sup O	1245	$19⅝	19½	19½	— ¼
Cent Del	4270	$10⅛	995	995	— 5
C West P	2000	186	186	186	— 4
Dev-Pal	500	200	200	200	
Dome Pete	600	$17⅝	17½	17½	— ¼
Dynamic	8000	320	305	305	—10
Fargo	300	285	285	285	—15
Gr Plains	292	$10¾	10⅜	10⅜	
Gt COilsds	145	$10¼	10¼	10¼	— ¼
Int Helium	6500	274	263	267	— 5
Mill City	6100	201	194	195	
N Cont	500	38	38	38	
N Americn	7100	32	25½	25½	—4½
NC Oils	1000	275	275	275	—10
NCO pr	243	$40	39½	40	
Numac	4300	161	155	160	— 1
Numac wt	900	38	38	38	— 3
Permo	7160	26	24½	24½	—1½
Place G	13600	160	140	145	—17
Prairie Oil	1000	395	395	395	—10
Prov G	22190	370	355	360	— 5
Ranger	1450	200	200	200	+ 1
Scurry Rn	8050	$23⅛	22½	23⅛	
Spoon	15950	88	82	83	— 5
Triad Oil	3100	200	198	198	— 4
Union Oil	200	$29¾	29½	29½	+ ¼
U Canso	1350	245	245	245	
Wespac	1000	16	16	16	
Wstates	200	500	500	500	—25
W Decalta	2200	290	280	280	—10

Total des ventes : 2,051,000

INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

	Ind.	Aur.	Mét.	Pét.	Comb.
Clôture 25 août 1966	148.78	174.11	87.86	100.71	141.92
Clôture 24 août 1966	149.63	175.58	88.82	100.30	142.72
Semaine dernière	150.38	181.97	90.77	102.49	143.71
Mois dernier	158.54	185.99	99.39	101.81	151.47
Année dernière	165.17	169.36	78.67	97.44	155.22
Haut 1966	175.50	192.48	100.23	117.34	165.81
Bas 1966	[illegible]	158.58	84.15	99.35	141.24
Haut 1965	[illegible]	187.50	87.49	114.73	167.53
Bas 1965	[illegible]	150.88	73.26	92.34	147.21

Américaine

par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
Asamera	1200	3 1-16	3 1-16	3 1-16	—1-16
Bk Ramo	500	7½	7½	7½	
Campb Ch	3100	5⅝	5½	5½	— ⅛
CS Pete	2300	1¾	1 11-16	1 11-16	—1-16
C Faraday	400	2⅞	2⅞	2⅞	
C Javelin	500	7⅜	7¼	7¼	— ⅛
Creole	700	30⅜	30⅜	30⅜	— ¼
Crown CP	300	22⅞	22⅞	22⅞	+ ¼
Dome Pet	1500	16½	16½	16½	+ ⅛
Dom Tar	100	15⅜	15⅜	15⅜	
Giant Yel	700	10⅞	10¾	10¾	— ⅛
Goldfield	600	2⅛	2¼	2¼	— ⅛
Hunt Ch A	400	25¾	25⅝	25⅝	— ⅜
Jupiter	100	3¾	3¾	3¾	
Merrill	4300	¾	¾	¾	
Molyb C	100	1 1-16	1 1-16	1 1-16	+1-16
Molybd	900	43⅛	43⅛	43⅛	— ½
Nat Pet	600	1¾	1 11-16	1 11-16	—1-16
N C Oils	1600	2 9-16	2 9-16	2 9-16	
Pac Pete W	100	4⅛	4⅛	4⅛	— ⅛
Peel Elder	100	8½	8½	8½	
Scurry R	1300	21¾	21⅛	21⅛	— ⅜
Seven Arts	200	18⅜	18⅜	18⅜	— ¼
Techncir	400	10¼	10¼	10¼	
Tr Cont wt	100	32¾	32¾	32¾	— ¼

Cours du dollar

NEW YORK — A midi, le dollar canadien était en baisse de 1/32 à .93 en argent américain.

La livre sterling a baissé de 1/64 à $2.78 51/64 en argent américain.

MONTREAL — A midi, le dollar américain a augmenté de 1/32 à $1.07½ en argent canadien.

La livre sterling a augmenté de 1/6 à $2.99 11/16.

Cote de l'or

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F cote aujourd'hui 46.40 au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de $20, vaut 130.00.

LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen : $35.19 à l'achat et $35.21 à la vente.

Prix de l'once Troyes d'or à la Bourse londonienne des lingots : $35.18 8/25, 252 shillings, 5½ pence.

Les sociétés de téléphone

Les compagnies de téléphone du Canada continuent l'installation du téléphone à cadran et des lignes individuelles. Quatorze des plus grandes compagnies opéraient 7,046,793 appareils téléphoniques en 1965, et 49 p. cent de ces téléphones fonctionnaient sur les lignes individuelles, a révélé un rapport du Bureau national de la statistique publié mercredi. Les lignes à clients multiples représentent 19 p. cent des téléphones, les extensions 18 p. cent, et les centrales privées, 13 p. cent. Quatre-vingt-dix sept p. cent des téléphones sont maintenant pourvus de cadrans automatiques. Le rapport explique que l'installation du cadran automatique représente une partie importante de l'augmentation de 9 p. cent dans le coût de la construction qui a porté les investissements totaux dans les centrales à $3,967,844,944.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes	Valeurs	Haut	Bas	3.00
1285	Abitibi	10	10⅜	10½
100	Algoma	27	27	27
—	Alliance	135	135	—
3660	Alcan	30⅛	30¼	30½
225	id 4¼	37	37	37
100	Anglo CP pr	22	22	22
75	AngT 4½ Pr	37	37	37
—	id 290 pr	49	49	—
100	ArgC Pr	11	11	11
—	Asbestos	22	22	—
700	Atl Sug	9¾	9¾	9¾
—	Bq CN	57	57	—
—	Bq d'Eparg	12⅞	12⅞	—
600	Bq Imp-C	57	56¼	56¼
425	Bq Mont	55	55	55
100	Bq N-E	64	64	64
—	Bq PYC	43¼	43¼	—
250	Bq Roy	67	67	67
75	Bq Tor-D	56½	56½	56½
—	Bathurst P	26½	26½	—
100	id wts	11	11	11
—	id 5¼	17¼	17¼	—
2320	Bell Ph	49⅞	49⅝	49⅝
—	Bow Mer p	50⅝	50⅝	—
—	Bowater	7⅛	7⅛	—
500	Brazil	8¾	8¾	8¾
1100	BA Oil	29¼	29¼	29¼
6100	Brinco	5¼	5⅛	5¼
—	Bruck A	25½	25½	—
—	Bruck B	12¼	12¼	—
625	CAE	8	8	8
100	Cal Pow	22½	22½	22½
100	Can Cem	39¾	39¾	39¾
—	Can Cem p	25¾	25¾	—
100	CD Sugar	19⅞	19⅞	19⅞
—	Can Iron	19½	19½	—
—	C S L Pr	6	6	—
750	C Brew	6⅞	6¾	6¾
—	C Brew (A)	37	37	—
—	C Brew (B)	44½	44½	—
1860	C I L	16¾	16½	16½
100	CI Pow	26	26	26
400	C Marconi	5¼	5¼	5¼
1865	CPR	55¾	55	55¾
—	CPR 4% Pr	7⅛	7⅛	—
—	C Pfina	10½	10½	—
—	C Vickers	17	17	—
600	Central Del	10	10	10
200	Chemcell	13⅛	13⅛	13⅛
200	Col Cell Pr	22½	22½	22½
100	Cominco	35¼	35¼	35¼
200	Cons Paper	36⅝	36¼	36¼
—	Consu Glass	11⅞	11⅞	—
700	Corpex	7½	7½	7½
*325	Couvr "A"	460	460	460
—	Crain RL	29	29	—
—	Cr Zell (A)	21½	21½	—
—	Crush Int	14¼	14	—
—	Denison	55	54	—
1750	Dist Seag	29⅛	29	29
145	D Bridge	19¼	19¼	19¼
200	Do Fasco	21	21	21
1225	D Glass	13⅞	13¾	13¾
—	D Lime	230	230	—
200	D Stores	18⅞	18⅞	18⅞
150	Domtar	16⅝	16⅝	16⅝
100	D Text	29	29	29
—	Donohue	7½	7½	—
—	Du Pont	39	39	—
—	Falcon	90	90	—
600	Fam Play	25½	25¼	25½
—	Fleetwood	27	23½	—
100	Fr Pete	385	385	385
—	GS Wares	9⅛	9⅛	—
135	Glengair	150	150	150
—	GL Paper	24⅞	24	—
1025	Hawk Sidd	420	415	415
—	Hollinger	21½	21¼	—
2700	Home A	21	20¼	20½
100	Home B	21	21	21
—	Hud Bay M	73¾	72½	—
101	HBC	14½	14½	14½
—	Husky Oil	12⅛	12⅛	—
425	Imp Oil	52⅜	52⅛	52¼
—	Imp Tob	14⅛	14	—
1110	Ind Accep	21¾	20½	20¾
1220	Int Nickel	86½	86	86
245	Int Pap	27¼	27¼	27¼
—	Int Util	24½	24¼	—
100	Int Util Pr	27¾	27¾	27¾
100	Inter PL	75⅝	75⅝	75⅝
100	Inv Gr A	10½	10½	10½
100	Labatt	16⅞	16⅞	16⅞
200	Loblaw B	9¾	9⅝	9⅝
100	Loeb M	11⅞	11⅞	11⅞
300	MacMillan	24¾	24¾	24¾
—	Marit Elec	25½	25½	—
100	Marit Tel	22¾	22¾	22¾
1060	Massey F	29¼	27⅞	27⅞
—	Micon 6%	8¾	8¾	—
—	Molson (A)	16½	16	—
600	Molson (B)	17	15¾	15¾
100	Mtl Loco	15¾	15¾	15¾
100	Mtl Trust	15	15	15
250	Moore Corp	77¾	77¾	77¾
200	MorseR B	17½	17½	17½
50	Morse Pr	52	52	52
200	NFLD Light	9½	9½	9½
3302	Noranda	48¾	48	48½
1040	N & C G	12	12	12
500	NS LP	11	11	11
—	Ocean Fish	11	11	—
1000	Ogilvie	13¼	13	13
—	Oshawa A	24	24	—
1025	Pac Pete	10⅛	10⅛	10⅛
—	Phillips C	34	33½	—
545	Pow Cp	10	10	10
825	Price	13¼	13⅛	13⅛
—	Price p	82	82	—
2400	QN Gas	12⅝	12⅝	12⅝
—	Que Phone	19¾	19¾	—
—	Reitman's A	9	8½	—
1300	Rio Algm	22¾	22¼	22⅜
—	Rolland A	11¼	11¼	—
50	Rothmans	29½	29½	29½
—	Royalite Pr	18½	18½	—
—	St-L Cem(A)	31	31	—
300	Salada F	10⅜	10⅜	10⅜
700	Shell Can	20½	20¼	20½
100	Shell I Pr	25½	25½	25½
—	Shop Save	12¾	12¾	—
1050	Simpsons	26¾	26½	26½
—	Southam	32	32	—
—	SS Steel	10½	10½	—
1190	Stel Can	22½	22	22⅛
300	Steinbg (A)	20	20	20
150	Texaco Can	56¾	56¾	56¾
—	T Grp A	10⅜	10⅜	—
1740	Tr-C PL	27	26¾	27
40	Tr-C P P	46¼	46¼	46¼
—	Tr Mt Pl	16½	16½	—
—	Triad Oil	204	204	—
—	Un Carbide	23¾	23¾	—
—	Walk GW	28⅛	27⅝	—
125	WCoast Tr	25½	25½	25½
100	Weston A	17½	17½	17½
—	Zeller's	24½	24⅞	—

Bourse Canadienne

Ventes	Valeurs	Haut	Bas	3 h.
14500	Agassiz	30	28	30
100000	Ajax	15	13	15
—	Alscope	190	175	—
500	Alsof	6	6	6
—	Am B Bel	20	20	—
—	Am Metro	205	200	—
—	Anthonian	19	18	—
—	Arno	4	4	—
1000	Augustus	58	58	58
—	Band Ore	16½	16	—
2000	Barvallee	7	7	7
2000	Bateman	5½	5½	5½
100	Beld Cort	12	12	12
7100	Black River	17½	17	17
3300	Blue Bon	305	305	305
—	Bluewater	15	15	—
236	B. Carpets	40½	40	40½
—	Bruce-Presto	9	9	—
2500	Bruneau	17	17	17
500	Burnt Hill	28	28	28
3500	Cadamet	7	6½	6½
2000	Camflo	425	425	425
—	C Interurb	300	300	—
—	C Magnesite	63	63	—
1000	C Secur A	200	200	200
7500	Carbec	32	30	30
4000	Cartier-Que	10	10	10
500	Castle Oil	28	28	28
750	Cessland	355	340	345
150	Chemalloy	100	100	100
6000	Chipman	34	34	34
500	Coastal M	15½	15½	15½
—	Commodore	96	90	—
—	Commodo dr	25	25	—
—	Cominga	9	9	—
3500	C Manitoba	21	21	21
1000	C Mogador	21	21	21
—	C New Pac	26	26	—
—	C Virginia	44½	44½	—
—	Crusade	17½	17½	—
500	Delta Min	13	13	13
11000	Devil's Elbo	27	27	27
10000	Dolsan	28	27	27
2500	Dom Exp	14½	14½	14½
7000	Dom Lease	25	25	25
1000	Dumont	24	24	24
4500	East Vent	20	19	19
1500	Empire Mn	15	15	15
7500	Equity Ex	68	67	67
1500	Fab Met	15	15	15
100	Fabi	400	400	400
1000	Fano	6	6	6
—	Flint Rock	17	17	—
600	For Pow	13½	13½	13½
—	FT Reliance	32	28	—
1000	Fox Lake	16	16	16
—	Frigistors	45	43	—
8700	Futurity	45	42	45
1000	Ghislau	16	16	16
—	Glen Lake	170	165	—
500	Grt W Min	90	90	90
—	Grissol	195	195	—
500	Guardian	16	16	16
—	Guarantee	18	17	—
50	Imbrex	300	300	300
100	Inland Ch	9⅛	9⅛	9⅛
—	Inspiratn	170	165	—
4000	Int Norval	29	29	29
2000	Intp Dredg	13	12	12
—	James Bay	29	29	—
1000	Jubilee	164	155	155
—	Keltic Mng	18	18	—
1500	KDM Dts	¼	¼	¼
500	K Desmond	42	42	42
—	Kiena	73	73	—
950	Kodiac Pe	140	130	130
500	Labrador	60	60	60
13500	Lingside	4½	4	4
74200	Louanna G.	27	25	25
—	Massval	7	7	—
2500	Matachewan	35	35	35
2000	McKinney	12	12	12
1000	Melchers	20	20	20
2000	Merc Chip	7	7	7
—	Mid-Chib	16	15	—
300	Midepsa	330	325	325
1000	Miro Mines	20	20	20
3500	Mistango	16	15½	16
500	Moly Hill	17	17	17
—	Mt Costigan	19½	18	—
900	Mt Pleast	31	31	31
200	NAut Ven	160	160	160
—	N Formaq	4	4	—
2200	N Imperial	148	145	148
1500	NW Amulet	6½	6	6½
—	Nocana	9	7	—
8500	NA Rare M	45	41½	41½
—	NorthEx	50	50	—
2000	NW Canala	10	10	10
—	Opem Ex	11½	11	—
6200	Pat Silver	34	32	32
200	Peace Riv	860	860	860
52500	Pennbec	27	24	26
—	Peso C	125	125	—
500	Phoenix O	330	330	330
11000	Pitt Gold	4	4	4
9000	Potash	18	16½	17
—	Q Indust M	7	7	—
—	Queenston	12½	12½	—
2500	Rancheria	33	31½	31½
12600	Rexspar	10	9½	10
4800	RA Pete B	145	140	142
25000	Rusty L	24	21	24
400	St-L Colum	185	185	185
—	S-L Div Lds	79	79	—
—	St Lucie Ex	17	17	—
6000	Sapawe	28	25	28
—	Silver Reg	28	26	—
1000	Silver Sum	16	16	16
3500	Silver T	35	35	35
—	S Dufault	8	8	—
—	Spartan Air	47	46	—
—	Stairs Ex	18	18	—
1500	Sturgeon	78	76	76
—	Sullivan	470	470	—
4000	Tache	11	10½	10½
3500	Talisman	35	35	35
—	Tazin	5½	5	—
500	Titan	5	5	5
—	Un Obalski	24	24	—
—	U Towns E	15	15	—
100	Wabasso	14	14	14
1500	Westairs	13½	12	12
186700	West Hill	81	73	77
21100	West Tin	68	65	65
56500	Wisconsin	53	50	52

INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. Pub.	7 Bq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture 25 août 1966	147.48	133.60	110.27	141.34	109.76
Clôture 24 août 1966	148.61	133.96	110.70	142.25	108.45
Semaine dernière	149.65	133.86	112.61	143.18	109.90
Mois dernier	157.84	138.99	116.02	150.34	113.77
Haut 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	129.44
Bas 1966	147.35	132.19	110.15	141.02	107.91
Haut 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas 1965	151.81	113.06	118.03	147.25	112.39

La grève contribue à accentuer la baisse

MONTREAL — La grève nationale des chemins de fer est en partie responsable de la baisse des valeurs à la Bourse de Montréal, estiment les courtiers. Vers 2 heures, l'indice combiné était en baisse de 2.10 à 139.24. CPR avait perdu 1⅛ à 55½; il en est de même de plusieurs compagnies minières qui dépendent du CPR. Le volume des industrielles s'établissait à 74,500 et celui des mines et pétroles à 694,100.

* * *

TORONTO — Au début de l'après-midi, les prix ont continué leur baisse à la Bourse de Toronto, les valeurs subissant l'influence de la grève nationale des chemins de fer. En conséquence, l'indice des valeurs industrielles, qui constitue un indicateur du mouvement des valeurs clé, a diminué de 1.99 à 146.79, soit le niveau le plus bas depuis le 2 avril 1964. Cependant, il ne semblait pas y avoir de panique, le volume des transactions restant faible; seulement 1,649,000 actions avaient été transigées vers 1 heure comparativement à 1,595,000 à la même heure jeudi. Trans-Canada Pipe Line était la valeur qui avait perdu le plus, soit 3⅛ pour s'établir à 27⅛, à la suite du refus du gouvernement fédéral d'accorder le droit de construire un pipeline allant de l'est à l'ouest en passant au sud des grands lacs. CPR a perdu ⅝ à 55½.

NEW YORK — Des titres en vue ont subi des réductions considérables ce matin à Wall Street qui continuait de baisser de façon inexorable ce matin. Le début de la séance a été actif.

Les taux d'intérêt continuent de semer des inquiétudes dans les milieux financiers.

du parquet de la bourse

Les courtiers espèrent que le déclin s'arrêtera au bas niveau enregistré hier, pour ensuite se construire un tremplin pouvant permettre aux cours de remonter. D'après les premières transactions, le souhait ne paraissait pas devoir se concrétiser.

Les automobiles, les pétroles, les chemins de fer, les aciéries, les produits chimiques, les tabacs, les caoutchoucs et les équipements électriques perdaient du terrain.

* * *

LONDRES — Une légère reprise qui s'était dessinée au cours de la matinée au Stock Exchange s'est estompée en fin d'après-midi et l'indice des industrielles du Financial Times a accusé une baisse de 0.3 point à 294.4. Le ton légèrement plus soutenu avait été provoqué uniquement par des opérations de couverture. Il ne traduisait aucune reprise de confiance de la part des boursiers, toujours déçus par la situation économique en Grande-Bretagne et par le nouvel accès de faiblesse de Wall Street. Quelques plus values persistent toutefois aux produits chimiques, aux brasseries aux constructions électriques et quelques hausses apparaisent en fin d'après-midi aux grands magasins, aux automobiles, jusque là délaissées.

* * *

PARIS — Encore une séance n'appelant que bien peu de commentaires. Les carnets des commis ne contiennent toujours que très peu d'ordres et, comme la veille, les cotations gravitent autour de leur niveau précédent sans définir de tendance précise. Les retours de vacances vont se précipiter durant le prochain week-end et la Bourse ne va donc plus tarder à retrouver une assistance normale. Sera-ce suffisant pour étoffer un peu le volume des échanges ? On en peut encore douter à en juger par l'apathie des opérateurs encore en présence. Il faut cependant reconnaitre que si l'acheteur se fait rare, le vendeur paraît ne vouloir aucunement tirer avantage d'un marché que le manque d'affaires rend pourtant bien vulnérable. Bien des conditions sont réunies pour autoriser un mouvement en avant des valeurs françaises, mais un tel mouvement n'interviendra que lorsque les capitaux auront renoncé à rester liquides ou à ne s'engager qu'à très court terme.

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA			
3% Perpetuels	1965	68½	69½
4½ 15 dec.	1966	99¼	99¾
4 1er avril	1967	98½	99¼
5 1er juillet	1970	97¾	98½
5½ 1er aout	1980	96¾	97¼
2¾ 15 juin	1968	95½	96
3¼ 1 juin	1976	79½	80½
4¼ 1 sept.	1972	90½	91½
5½ 1 oct.	1975	98	97
4½ 1 sept.	1983	84	85
5¼ 1 mai	1990	90½	91½
5½ 1 oct.	1969	99	99¾
CNR 5½ 15 dec.	1971	97	97¾
CNR 5 oct.	1987	87½	88½
CNR 5¾ 1 jan.	1985	96¾	97¾
CNR 4 fev.	1981	79¾	80¾
CNR 4½	1967	98¾	99½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
Alta G Tel 6	1991	97	98
BC Elect 3¼	1967	98½	99½
BC Elect 5½	1989	90	91
Man. Hyd 5¼	1988	87½	88½
NLFD 5¼	1985	85½	86½
BC Elect 5¾	1977	95¼	96¼
N.P. 5½	1989	88¾	89¾
N.S. 5¼	1985	89¼	90¼
Ont. 3	1970	89¼	90¼
Ont. 5½	1985	91¾	92¾
Ont. Hy 2¾	1968	94	95
Ont. Hy 5½	1985	89¼	90¼
Que. 5½	1990	87¼	88¼
Que. 3	1969	91¼	92¼
Que. 5¼	1937	84¾	85¾
Que. Hy 5	1995	80¼	81¼
Que Hy 3¼	1974	81	81
Que. Hy 5½	1988	87¾	88¾
Saskatch. 5½	1985	91	92
MUNICIPALITES			
Montreal 5¾	1989	88¼	89¼
Tor Mt 5½ 15 juin	1985	90¼	91½
Vanc 5¼ 15 juin	1977	92	93
Hamit 5¼ 15	1977	91¼	92¼
EMPRUNTS CONVERTIBLES			
Abitibi 4½	1966	99⅛	100
Brazil Tr 4½	1971	91	94
Cdn Petrofina 4	1972	86	88
Cdn Utilities 5¼	1977	118	—
Int Nat Gas 5½	1977	89	91
Loblaw 4¾	1976	153	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Pace Pete 5	1977	92	95
Simpson's 5	1976	200	—
Simpson's 5½	1979	122	—
TC Pipeline 5	1989	98	100
Triad 4¾	1971	88	90
W Coast 5½ xd	1988	101½	103½
INDUSTRIES			
Abitibi 6¾	1977	97	99
Algoma 5¼	1978	89	91
B P Tanker 6¼	1985	96½	98½
BA Oil 5½	1977	90	92
Can Cement 3¾	1975	82	84
Cdn Br Alum 5¾	1980	94	96
CIL 5⅛	1977	95¼	96¼
CPR 5	1983	87	88
Cr Foncier 5¾	1985	87	89
Dosco 6	1985	87	89
Dom Stroes 5½	1976	95	96
Domtar 5⅝	1990	89	91
Eaton Acc 5¾	1985	92¾	93¾
Imp Oil 3	1969	90	91
I A C 6½	1933	97	98
Raynot 6¼	1981	96½	97
Roy Tr Mortgage 6	1975	95	96
Shell Oil 5⅞	1977	97	99
St Law Corp 5	1978	87½	—
Simpsons 4¾	1973	92	94
Traders Fin 5¾	1985	81	83
Woodward's 7¼	1985	92	94
Weston 5½	1983	90	92
SERVICES PUBLICS			
Aug Con Tel 6	1983	94	—
Alto G Tk 5¼	1985	92	99
Bell Tel 5¾	1984	93	95
Bel 3¼	1979	77	79
Bell 6¼	1978	98	100
Bell 5½	1982	91	93
Bow Pow 3¼	1980	77	79
Broz Tr 6¼	1900	93	—
BC Phone 5¾	1986	92	94
Colgory P 5¼	1982	93¾	—
Cdn Elect 4	1968	95¾	—
C West NG 5¾	1982	93	95
Cana Gas 5¾	1984	94	—
Can Gas 5	1978	88	—
Gt Lakes 5¾	1977	94	97
Lakeland NG 6	1982	92	95
Marit El 5¾	1983	91¼	—
NFLD & P 5½	1978	91¼	—
N Ont N Goss 5¾	1982	91	94
North Tel 5¾	1983	92	—
Northw Ut 5¾	1968	91	—
Que Nat Gas 5¾	1985	87	89
Qu Nat 6	1988	91	—
Que Tel 5¾	1933	91	—
TC Pipe 5.85	1987	92	94
Union G 5½	1977	92	94
IMMEUBLES			
Bront Coach 6	1978	94	—
Eaton 6	1978	88	91
Eaton R 3½	1968	96	—
Steinbg 6	1983	94	97
Loblaw's 5½	1983	98	91

dividendes

	Taux		Paiement	Enrg.
Industrial Acceptance	0.35		30 sep.	9 sept.
Ogilvie Flour Mills	0.15		1 oct.	2 sept.
Great Lakes Paper	0.25		1 oct.	2 sept.
Consolidated Paper	0.50		14 oct.	2 sept.
Dominion Glass	0.15		14 oct.	26 sept.
Fanny Farmer Candy	0.40		30 sep.	15 sept.
Asbestos Corp.	0.25		30 sep.	9 sept.
Bell Telephone	0.62		14 oct.	15 sept.
Can. Iron Foundries	0.25	(tr.)	3 oct.	2 sept.
Crane Co.	0.40	(tr.)	21 sep.	9 sept.
Goodyear Tire	$1.00	(tr.)	30 sep.	9 sept.
Island Telephone	0.25		15 sep.	31 août

AMERIQUE

SUITE DE LA PAGE 18

tres gouvernements, les aspirations des cinq pays sud-américains avaient reçu l'appui sans réserve du président Johnson. Prenant la parole aux cérémonies commémoratives du cinquième anniversaire de l'Alliance pour le progrès, au moment même où la "déclaration de Bogota" était rendue publique, le président des Etats-Unis a donné à l'Amérique latine l'assurance que son gouvernement aidera par tous les moyens les efforts de ses voisins en vue de l'intégration.

De l'avis des milieux interaméricains autorisés, la mise au point de l'ordre du jour de la réunion présidentielle pourra être effectuée par les ministres des Affaires étrangères américains au mois de septembre à New York, à l'occasion de leur présence simultanée à l'assemblée générale des Nations-Unies.

Si, comme on le prévoit actuellement, les présidents américains se réunissent dans le courant de la première moitié de décembre 1966, la conférence interaméricaine de Buenos Aires pourrait avoir lieu au début de l'année prochaine. Ainsi, les pays rédacteurs de la réforme de la charte de l'OEA pourraient, s'il y a lieu, tenir compte des résolutions adoptées par leurs présidents. On espère de même que dans l'intervalle, le climat politique de l'Argentine aura évolué de manière à permettre la présence à Buenos Aires de tous les gouvernements américains.

cote des grains

25 août 1966

Marché à terme :

WINNIPEG

LIN :	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Oct.	3.04	3.04¾	3.01¾	3.04¾
Déc.	3.06	3.07	3.04	3.07⅛
Mai	3.14	3.15	3.12	3.15⅛
GRAINE DE COLZA :				
Nov.	2.97⅞	2.99	2.91½	2.99¾
Jan.	2.94½	2.95½	2.88½	2.96½
Mars	2.93¾	2.93¾	2.86	2.95⅛
AVOINE :				
Oct.	94⅛	94⅛	93⅝	94¼
Déc.	92½	—	—	92½
Mai	93⅞	93⅞	93⅝	94
ORGE :				
Oct.	1.37⅞	1.37½	1.36	1.37¾
Déc.	1.34½	1.34½	1.33⅛	1.34⅞
Mai	1.38⅝	1.38¾	1.37¾	1.39
SEIGLE :				
Oct.	1.36⅝	1.36⅞	1.34	1.36⅞
Déc.	1.37	1.37¾	1.35½	1.37¾
Mai	1.44⅞	1.45	1.43	1.44⅞

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 91⅞ ; ex 3 cw 90½ ; 3 cw 90½ ; ex 1 fourragère 90½ ; 1 fourragère 89⅝ ; 2 fourragère 86⅝ ; 3 fourragère 83⅝ ; fourragère mélangée 56.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.35½ ; 1 cw 2-rang 1.35½ ; 2 cw 2-rang 1.33½ ; 3 cw 6-rang 1.34½ ; 3 cw 2-rang 1.32 ; 1 fourragère 1.32 ; 2 fourragère 1.30 ; 3 fourragère 1.27.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.32⅞ : 3 cw 1.27½ ; 4 cw 1.15½ ; ergoté 1.12½ ; sur voie 1.32½.

LIN : 1 cw 2.98¾ ; 2 cw 2.93½ ; 3 cw 2.68¾ ; sur voie 2.98¾.

GRAINE DE COLZA : No 1 Cdn 2.87¾ ; No 2 Cdn 2.72¾.

Marché du lin : Prix comptant : $2.83¼.

CHICAGO

BLE :	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Sep.	1.88	1.88½	1.87⅝	1.87⅞
Déc.	1.94¾	1.95½	1.94⅛	1.94⅞
Mars	1.99¾	2.00⅛	1.99	1.99
Mai	1.98⅞	1.99½	1.97⅞	1.97¾
Juil.	1.86	1.86½	1.85⅛	1.85⅛
MAIS :				
Sep.	1.48⅛	1.49⅛	1.47½	1.47½
Déc.	1.50⅛	1.51⅛	1.49	1.49⅛
Mars	1.55⅝	1.56⅛	1.54⅛	1.54⅛
Mai	1.58⅛	1.58⅞	1.56¾	1.56¾
Juil.	1.59⅞	1.60⅞	1.58½	1.58½
AVOINE :				
Sep.	76½	77	75⅝	76
Déc.	81	81½	80	80¼
Mars	84⅛	85	83½	83¾
Mai	85¾	85⅞	84½	84⅞
Juil.	—	—	—	—
SEIGLE :				
Sep.	1.30¾	1.30¼	1.28½	1.28½
Déc.	1.37	1.37¼	1.34⅛	1.34¼
Mars	1.42½	1.42½	1.39⅝	1.39½
Mai	1.44	1.44¼	1.40¾	1.41
Juil.	1.42¼	1.42½	1.41⅛	1.41¾
FEVES SOYA :				
Sep.	3.53	3.53	3.45½	3.46
Nov.	3.22¼	3.23	3.19¾	3.19½
Jan.	3.25¾	3.27	3.23¼	3.23½
Mars	3.30	3.30¾	3.27½	3.27¾
Mai	3.32½	3.23¾	3.29½	3.29½
Juil.	3.33¾	3.34¼	3.31	3.31

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

CLOTURE DU 24 AOUT 1966

	Achat	Vente
Adcnac	2.61	2.85
Andreae Equity	3.06	3.34
All Cdn Com	6.76	7.41
All Cdn Div	8.67	9.50
American Growth	5.35	5.85
Assoc Investors	5.37	5.42
Beaubran	37.26	40.46
Canada Growth	5.50	6.04
Canada Security	4.78	5.25
Cdn Gas Energy	9.47	10.38
Cdn Investment Fund	3.69	4.05
Cdn Trusteed	4.61	5.04
Canafund	48.18	50.59
Champion Mutual	6.60	7.17
Collective Mutual	5.53	6.01
Commonwealth Intl	9.54	10.45
Commonwealth Intl Lever	9.07	9.94
Corporate Investors	5.32	5.81
Diversified Income A	1.33	1.46
Diversified Income B	5.31	5.83
xDividend Shares	3.32	3.65
Dominion Compound	4.08	4.43
Dominion Equity	5.45	5.67
xDreyfus	12.19	13.30
Entarea Investment	13.87	14.01
European Growth	6.16	6.73
Federated Financial	4.28	4.68
Federated Growth	6.19	6.76
Fonds Collectif A	6.67	7.25
Fonds Collectif B	5.31	5.48
Fonds Collectif C	7.65	8.31
Fonds Desjardins A	4.57	—
Fonds Desjardins B	4.73	—
Fraser	10.26	10.31
Gis Compound	7.67	8.38
Growth Equity	4.89	5.34
Growth Oil and Gas	11.69	—
Guardian Growth	4.81	5.23
Harvard	9.62	10.46
Investors Growth	8.61	9.35
Investors Intl Mutual	5.48	5.96
Investors Mutual	4.65	5.05
xKeystone Cust S-1	22.51	24.56
xKeystone Cust S-4	5.48	5.99
xKeystone Cust K-2	6.53	7.13
Molson M Fund	3.62	3.69
Mutual Bond	8.17	8.54
Mutual Accumulating	4.83	5.28
Mutual Income	5.81	6.35
Natural Resources	4.92	5.38
One William Street	14.91	—
Le Fonds P.E.P.	4.03	4.38
Pret et Revenu Mutual	6.67	7.29
Provident Mutual	4.66	5.09
xPutnam Growth	11.46	12.52
Raddison	4.36	4.79
Regent Fund	7.75	8.47
Research Investment	13.59	14.85
Savings Investment	6.67	7.29
Exec Fund of Canada	6.45	7.07
xTV Electronics	9.93	10.23
Timed Investment Fund	6.35	6.83
United Accumulative	8.79	9.61
Universal Svgs Equity	4.93	5.39
Western Growth	—	—

x—Fonds américains

fruits et LEGUMES

MONTREAL. (PC) — Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : jaune transparente $2.25 à $2.50, rouges hâtives et Melba $2.25 à $2.50, duchesse $1.75 la boîte.

Aubergines : $4 à $4.50 le minot.

Bleuets : $6.50 le cageot de 16 pintes, $3.50 à $3.75 le panier de 11 pintes, $2.75 le cageot de 12 chopines.

Betteraves : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1.25 à $1.50 les 50 livres.

Blé d'Inde : .15 à .25 la doubaine.

Brocoli : $2.25 à $2.50 la douzaine.

Carottes : .50 à .60 la douzaine de paquets, $1.25 à $1.50 les 50 livres.

Chicorée et escarole : $1 à $1.25 la douzaine.

Céleri : $1.25 à $2 la douzaine, $3.50 à $3.75 le cageot de 24.

Choux de Bruxelles : $5 les 16 pintes.

Choux rouges ou verts : $2.25 à $2.50 pour 16.

Choux fleurs : $3 à $4 la douzaine.

Choux chinois : $2.25 à $2.50 la douzaine.

Concombres : $1.75 à $2 les 6 douzaines.

Courges : marrow $2 à $2.50 le minot, $1 à $1.25 le demi-minot, Hubbard $3 la douzaine.

Epinards : $1.25 le minot, $1.75 à $2 les 12 cellos de 10 onces.

[illegible] vertes : $2 à $2.50 pour 20 livres.

[illegible] jaunes : $2.25 à $2.50 pour 20 livres.

Laitue : en feuilles $1 à $1.50, Boston ou Romaine $1.50 à $2 les deux douzaines, Iceberg, $2.50 à $3 le cageot de 18.

Navets : .50 à .60 le paquet de six, $1.25 à $1.50 le sac de 50 livres et $2.25 le minot.

Poireaux : .75 à .85 la douzaine.

Oignons : échalotes .65 à .75 la douzaine de paquets, oignons verts .75 à .85 la douzaine, $3.50 les 50 livres.

Panais : $3.50 à $4.50 le minot, $3 la douzaine de cellos de 24 onces.

Persil : .75 à $1 la douzaine de paquets.

Piment : vert doux $2 à $3 la boîte.

Pommes de terre : nouvelles lavées $2.50 le minot, .75 à .80, terre noire .50 à .60 les 50 livres.

Radis : .40 à .50 la douzaine de paquets, $2 les 25 cellos de 8 onces.

Tomates : rouges $1.25 à $1.50, roses $2 à $2.50 la boîte.

denrées AGRICOLES

MONTREAL—Cours de denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix moyens en carton une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants: extra gros 72.9, A-gros 69.7, A-moyens 63.9, A-petits 42.1.

Beurre : arrivages courants 92.5, 93.59.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québecois blanc en gros 42½, coloré 42¾.

Pommes de terre : prix de gros Québec .75 à .80 les 50 livres, .25 à .28 les 10 livres; N.B. .60 les 25 livres, .28 à .29 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation no 1 en sacs: 18 à 19, procédé par rouleau, no 2 en sacs: 15 à 16½, autre catégorie pour nourrissage 12½ à 13½. Poudre de lait de beurre pour nourrissage 12 à 12½. Poudre de lait de 4 à 4½ cents.

Devises étrangères

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	D. Mark	.2796
Angleterre	Livre	2.9992
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.20
Autriche	Schilling	.0418
Belgique	Franc	.0217
Brésil	Cruzeiro	.00050
Chili	Escudo	.2314
Danemark	Couronne	.1553
Espagne	Peseta	.0180
France	Franc	.2193
Hollande	Florin	.2975
Italie	Lire	.001726
Japon	Yen	.002973
Mexique	Peso	.0863
Etats-Unis	Dollar	1.07-9/16
Norvège	Couronne	.1506
Nouvelle-Zélande	Liv. N.-Z.	2.9891
Pérou	Sol	.0404
Suède	Couronne	.2083
Suisse	Franc	.2485
Tchécoslovaquie	Couronne	.1499
Venezuela	Bolivar	.2398

NEW YORK

par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
ACF Ind	500	43½	43⅛	43⅛	— ⅜
Address	3600	56⅞	55¼	56⅝	— ⅛
Admiral	15200	44⅞	43	43⅞	— ½
Alcan Alm	4500	28⅝	28⅜	28⅜	— ⅜
Allegany	1700	8⅞	8⅝	8⅝	— ¼
Allis Ch	7800	24	23⅞	23⅞	—1⅛
Amerada	2700	71¾	71¼	71¼	— ¾
Am Can	2200	49	48	48	—1¼
Am Cyan	4000	35¼	34⅞	35	— ¼
Am Home	2400	64	63½	63½	— ⅜
Am Mot	5600	9⅛	9	9	
Am Smlt	700	55¼	55	55¼	+ ⅛
Am Std	2600	16	15⅞	16	
Am Tel T	24800	51⅛	50⅝	50¾	— ⅜
Am Tob	3200	30¾	30½	30½	— ½
Amsted	300	42	41½	41½	— ⅞
Ancnda	10030	66½	65⅞	66¼	— ¾
Armco Stl	2500	50¼	49⅞	50	— ⅛
Armstg CK	1500	48	47¾	47⅞	— ⅝
Avco Crp	5000	22¼	22	22⅛	— ½
Babcock	1600	32¼	31⅞	32¼	
Bell How	3900	43¼	42¼	42¼	—1⅛
Bth Steel	10400	29⅞	29⅝	29⅝	— ½
Boeing	20100	56	55⅛	55½	—1⅜
Borden	1600	33⅜	32½	33	— ¾
Borg War	1600	40⅛	40	40	— ¼
Bos Edis	500	36¼	36¼	36¼	— ⅜
Brunswk	3100	7¾	7⅝	7⅝	— ⅛
Bucy Erie	4300	25	24⅜	24¾	
Burl Ind	5400	33¼	33⅛	33⅛	— ¼
Burrghs	30600	74¾	73	74½	—1½
Calumet	3900	34¾	33½	33¾	—1⅜
Compb RL	1400	24⅜	24	24⅛	+ ⅜
Can Dry	100	25½	25½	25½	— ¼
Cdn Brew	xd100	6¾	6¾	6¾	+ ⅛
CPR	4300	52	49	50	—2¼
Case JI	2400	23¼	23	23	— ⅝
Cater Tr	3700	36⅞	36½	36⅝	— ½
Celanese	3800	61	60½	60¾	— ¼
Ches Ohio	300	62⅞	62½	62⅞	— ⅛
Chrysler	24900	35⅜	35	35⅛	— ⅜
Cities Sv	5300	47⅜	46¾	46⅞	—1½
Clark Eq	1000	24½	24¼	24½	— ⅜
Coca Cola	4200	75⅛	74¼	74¼	—1
CBS	5900	53⅞	53⅛	53⅝	— ⅜
Col S Oh	100	32⅜	32⅜	32⅜	— ⅜
Cml Slv	3700	40½	40	40	—1
Con Eds	500	17	16¾	16¾	— ½
Container	100	30⅜	30⅜	30⅜	— ⅛
Cont Oil	800	58	57½	57½	— ⅞
Cntrl Data	19600	31⅞	31½	31⅞	—1⅞
Corn Pd	1700	38⅝	38½	38⅝	— ⅜
Crane Co	600	36¾	36¾	36¾	— ¾
Cr Zell	1200	43⅜	43⅜	43⅜	
Curtiss Wr	1100	20½	20⅛	20⅛	+ ⅛
Deere	3300	62⅞	62⅛	62⅞	— ⅛
Det Stl Cp	1200	15	14¾	14¾	— ⅜
Dome M	800	43¼	43	43¼	+ ¼
Douglas	16400	52½	51½	51¾	—1¼
Dow Ch	4600	67	66¾	66⅞	— ¼
Du Pont	2700	169	167½	168½	+ 1¼
East Kd	12200	118½	117	117¼	—2
Eaton Yt	3200	25¼	25	25¼	— ½
El Str Bat	100	23¼	23¼	23¼	— ¾
El Pas NG	1600	18	17⅞	17⅞	— ⅛
Essex Wire	900	41⅝	40¾	41½	— ⅞
Evershrp	2100	17⅛	16¾	16¾	— ½
Firestn	1700	43¼	42⅞	42⅞	— ½
Ford Mt	2400	42½	42⅛	42¼	— ¼
Frueh Tr	1500	27½	27¼	27⅜	
Gen Dyn	7500	42⅝	41⅞	41⅞	— ¾
Gen Elec	13600	87⅛	86	87⅛	— ¾
Gen Fds	2200	65½	64½	64½	—2⅛
Gen Instr	57100	58⅜	55⅜	57½	—1⅞
Gen Mills	4400	58¼	57¾	57¾	— ⅜
GMC	35100	72½	71⅛	71⅞	—1⅜
Gen P Cem	1200	10⅞	10¾	10¾	— ⅛
G Tel El	2400	38⅞	38½	38¾	— ⅜
Gen Tire	4700	30⅝	30	30	—1⅛
Ga Pac Cp	2600	37	36½	36½	—1
Glidden	2800	19¼	19	19¼	— ¾
Goodrch	800	57¾	57½	57½	—1¼
Goodyr	100	27¾	27¾	27¾	— ⅜
Grand Un	900	16¾	16¾	16¾	— ¼
Gt A P	1900	27¾	27½	27⅝	— ¼
Gt Nor Ry	1900	49⅞	49	49⅜	— ⅝
Gulf Oil	3000	50⅞	50½	50½	— ⅜
Heinz	100	28⅝	28⅝	28⅝	+ ¼
Hmstk	500	49	48⅝	48⅞	+ ¼
Hnywell	1700	67	67	67	— ¼
Hud B M	500	20⅜	20	20	
Ill Cnt Id	1200	67½	67	67	
Ing Rand	700	37¾	37¼	37½	— ⅜
Ins No Am	600	70	69¼	69¼	—2
Interlk	1200	30⅛	29⅞	30⅛	— ⅜
IBM	8800	320	317½	317½	—6¾
Int Harv	2800	39¾	39⅜	39⅝	— ⅜
Int Nick	4100	80⅞	79½	79¾	—1¼
Int Pap	9100	25¾	25½	25¾	— ¼
Int Tel T	5700	68	67½	67⅞	—1⅛
Johns M	1400	49⅜	49	49¼	— ½
Kays Rth	600	32	32	32	
Kellogg	500	32	32	32	— ¾
Kenecot xd	4400	29¾	29⅜	29½	+ ⅛
Korvette	2400	14¼	14	14	— ⅜
Kresge	2700	38⅝	37¼	37¼	—1¾
Lb McNL	600	11¼	11¼	11¼	— ⅛
Link Belt	300	35	35	35	— ¼
Litton Ind	6900	68¾	68⅛	68¼	—1¼
Lock Airc	3700	53¾	53⅛	53⅛	—2⅛
Loew's	4400	22¼	21¼	21¾	—1¼
Mad S Gar	600	3⅜	3⅜	3⅜	
Magnvx	57900	52⅜	51¼	51¾	—1½
Mallory	2000	58	56½	56½	—2
Marth Oil	1700	53¼	52⅞	53	—1
Mar Mid	1200	25⅛	25⅛	25⅛	— ⅜
Mrq Cem	400	15	14⅞	14⅞	— ⅜
Mrsh Fld	600	45½	44⅞	44⅞	—1
Martin M	5900	20⅜	20⅛	20⅛	— ⅜
Mass F	10400	27⅛	26½	26½	—1⅛
McIntyre	200	97⅛	96⅞	96⅞	—1⅞
McKee	600	20⅝	20⅝	20⅝	— ¼
Merck	3700	70⅜	69⅞	70	—1
MGM	9100	28⅛	27½	27⅞	— ⅞
Minn M	3200	77½	76¾	76¾	—1½
Mohasco	1100	17⅞	17½	17½	— ¼
Monsnto	3000	61⅜	60½	61⅜	+ ¾
Mont Wrd	2400	34	33⅛	33¼	—1½
Motorola	11800	174¼	173	173⅛	—8⅞
Nt Cash	1000	79⅜	79⅛	79⅛	— ⅜
Nt Dairy	700	35¼	34¾	34¾	— ¼
Nt Dist	1000	31	31	31	— ½
Nt Gyps	700	29⅝	29¼	29⅝	
NY Cent	12700	56½	55	55⅛	—2¼
Nor Pac	3500	44½	43½	44½	— ¾
Outb Mar	2400	18½	18⅜	18½	
Pac Pete	3800	9⅛	9⅛	9⅛	
Pan Am	23800	58¾	57¼	57¾	—1¾
Prke Da	5100	27½	27⅛	27⅜	— ¼
Penn RR	7700	46	45	45	—3¼
Pepsi Cola	2200	62¾	61¾	62	— ⅛
Pfizer	5400	56⅛	55	55	—2¾
Phelps D	2000	59	57½	57⅞	—1⅜
Philip Mr	600	25¾	25⅜	5¾	+ ¼
Pitney B	3300	52¾	52½	52½	—1⅝
Pit Plate	700	55⅞	55	55	— ⅛
Polaroid	42800	151	149⅞	149¾	—3⅜
Pro Gam	6200	70	69¼	70	— ⅛
Pullman	2500	47¼	47⅛	47⅞	—1⅜
RCA	21500	45½	45	45⅛	—1¼
Ralston	800	44⅞	44½	44⅝	+ ⅜
Repb Stl	4600	35⅜	35	35	— ⅛
Rex Drg	10100	30¼	29	29½	—1⅜
Rey Tob	5900	35⅛	34¾	34¾	— ⅜
Rch Mrll	1100	63	62¾	63	—1
Ryl Dut	13200	32	31⅞	31⅞	—1½
Rbbrmd	400	27	26½	26½	— ¾
Schnley	1300	28⅝	28¼	28¼	— ⅜
Scm	60300	63¾	61	62⅛	—2¾
Scott Pap	3900	27	26⅝	26¾	— ¼
Sears R	8800	51⅜	51¼	51⅜	
Shell Oil	1100	58⅜	58⅛	58⅛	— ¾
Sheraton	700	9¼	9⅛	9⅛	— ⅛
Sinclair	5300	58⅞	58⅛	58¼	—1¾
South Pac	500	32	29⅞	29⅞	— ½
Sperry R	160100	22⅞	22¾	23¼	— ¾
Std B nd	600	29	29	29	— ¾
Std O Cal	4200	58⅛	57⅝	58	— ½
Std O Ind	3500	45	44⅞	44⅞	
Std O NJ	19900	61¾	61¼	61⅜	— ⅞
Studebak	2700	34	33	33	—1⅛
Sun Oil	200	51¼	51¼	51¼	
Swift	1600	40¼	40⅛	40⅛	—1
Tenneco	1500	20⅜	20¼	20¼	
Texaco	7000	63½	62½	63⅜	+ ⅜
Tex G Sul	23300	83⅞	81½	82¾	—2
Textron	4900	47⅛	46⅜	46⅞	—1⅛
Thiokol	3100	14	14	14	
Tidewt O	4500	63	61½	62	—2
Time Inc	1300	82½	81	81½	—2⅛
Timken	900	38⅞	38½	38⅝	— ⅛
Trnstrn	13500	16¾	16¼	16⅜	— ⅜
Twent C	1400	27¼	26¾	27¼	+ ½
Un Carb	13600	50⅞	50¼	50⅜	— ⅜
Un Tank C	500	61¼	60¾	61¼	
Utd Airc	10900	75¾	75	75	—1⅞
Un Artist	6200	23¾	22½	23½	+ ½
Un Fruit	10800	28⅞	28⅛	28½	— ⅞
US Frght	700	46¼	46¼	46¼	— ⅛
US Gyps	2300	49¼	48½	48½	— ½
US Steel	6400	39⅞	39½	39⅝	— ⅜
Vanada Cp	700	25¼	24½	24½	—1
Wrn Lm	1900	34¼	33⅛	33⅛	—1⅜
W UnTel	4000	33	32⅞	32⅞	— ⅛
Wsths El	6800	44⅛	43	43⅞	— ⅛
Wlwth	3500	20⅜	20¼	20¼	— ½
Xerox Cp	20100	185¼	181½	184¼	+ ⅛
Zenith R	16500	66	64⅞	65¼	—1

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	12	14
Advance RL	13	17
Aconic	4	7
Amal Mng	15	—
Americ	—	25
Amer Chib	8	11
Arnora	—	2
Bald Mt	4	9
Beauchemin	—	40
Big Nell	17	20
Boma Chib	25	35
Beauport Holding	10	15
Bracemac	17	19
Burrex	15	20
Chibtown	25	30
Columbia River	1 80	2 00
Cdn Javelin	8	8½
Clearwater	50	55
Corgemines	35	45
Cuvier	—	3
Dasson	7	10
Doral Mng	57	62
Dubuisson	2	4
Elmac	3	5
En Ola Expl	15	20
Ganda Silver	10	13
Gaspe Copper	43	46
Gaspesia	30	40
Gibson	8	10
Goldstar	10	15
Grt Lakes Nickel	2 25	2 50
Hucamp	27	30
Iroquois	—	30
Imperial Minerals	5	10
Independent	2	4
Jack Waite	10	13
Juma	24	26
Kewagama	4	6
Kukatush	6½	7
Lake Beaver	26	29
Leeds Metals	57	70
Little Tex	10	15
Lun Echo	60	63
Magenta	25	45
Main Oka	5	10
Mariner	30	35
Martin Bird	1	3
Mattagami Ex	—	10
Milado	3	6
Morano Copper	25	30
Muscocho	35	40
Nat. Malartic	50	55
New Miller	13½	22½
New Miller	10½	15½
Nemrod	10	20
New Assoc Dev	8½	15½
New Baska	19	24
New Insco	6	—
New Lorie	13	15
New Pascalis	25	30
Nipiron	48	53
Norque	8	10
Okiend	1	3
Olympus	—	50
Que Expl	8	10
Quelo	5	7
Ran Ma	30	40
Ran Lux	—	20
Rand Mal	4	5
Seaway	—	2
Scandia Mng	—	25
Scott Chib	—	2
Snowdon	30	35
Starlight	½	1½
Sullico	6½	7½
Thunder Bay	0 75	1 00
Timrod	25	45
Victoria Algom	27	30
Waco	19	23
Watson Lake	6	9
William Leys	2	4
Young Dave	18	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen & Co.

	Achat	Vente
Bq. d'Economie Que.	6	7
Bank West	13¼	14
Char ered Cr.	3	3½
Cons. Theatre	6½	—
Corpex w.	0 50	1 50
Corp. Fonc. Mtl. A	—	3 00
Corp. Fonc. Mtl. B	—	2 00
Credico	2 50	3 00
Credit Stl. B	17	18
Crown Life	29½	31
East C Sav	6½	8
Fed Saving	8	9
G nache	2 50	3 00
Income	7½	9
Ind Life	23	25
Jenkins	23	25
La Prev	16	17
Lincoln Trust	6¼	7
Les Prevoy.	—	64
London Life	61	64
[illegible] Life	90	95
NB Tel	16	17½
NS Trust	58	—
NS L 4 pr	77	80
NS L 4½ pr.	85	88
NS L 5 pr	47	49
NW Life	9¼	10
Pac Gas	14	14½
Paco	2 60	2 90
Permeator	7	8
Ply Dom	0 50	0 70
Steadman	3 00	3 50
Simard wts.	1 00	2 00
Stabilit	5 50	6 50
Steadman	2 50	3 00
Superseal	9	10
Stabilite	6 00	7 00
Soc. d'Adm et Fid.	32	34
Trust Gen.	26	27
Trizec	[illegible]	100
Un Amus A	—	27½
Un Amus B	—	27½
Velok	2 60	2 70
York Tr	7	8
Well Bank	3¼	4
Zodiak	1½	2¼

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
Abitibi	1630	$10⅝	10⅜	10⅜	— ⅛
Alta Gas T	1635	$31½	31⅜	31⅜	— ⅛
Alta Gas p	95	$91	91	91	— ¾
Alta Gas w	700	675	675	675	—25
Algo Cent	125	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Algoma St	1210	$27	26½	26¾	— ⅜
Alcan	7930	$30⅞	30¼	30¼	—1
Alumin pr	100	$18¾			A
Alcan pr	305	$37½	37	37	— ½
Alumin pr	100	$18¾	18¾	18¾	— ¼
Alumin 2p	150	$41¼	41	41¼	— ⅜
Anglo-cn	160	$10¾	10¾	10¾	
Anglo-c pr	100	$22	22	22	
Anthes A	255	$24	23¾	23¾	
Argus	220	$18⅝	18⅝	18⅝	
Argus B pr	20	$44½	44½	44½	— ½
Argus C pr	260	$10¾	10¾	10¾	
Asbestos	500	$22	22	22	
Atl Sugar	2228	$9½	9⅜	9⅜	— ¼
Auto Elec	150	$5½	5½	5½	
Avco	250	$24½	24½	24½	
Bahama	1200	95	95	95	— 5
Bank Mtl	332	$55	54¾	55	
Bank N S	195	$64⅛	64	64	— 1
Bathrst A	25	$56½	56½	56½	+ ½
Beatty	100	$10½	10½	10½	
Belding Lt	100	$12	12	12	— ½
Bell Phne	4121	$50	49½	49⅝	— ½
Bow Valy	250	$14¾	14¾	14¾	
Brazilian	200	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Brdg Tnk p	75	$43½	43½	43½	
BA Constr	1125	$5¾	5¼	5¾	— ¼
BA Oil	1350	$29⅜	29¼	29¼	— ¼
BC Forest	500	$21½	21¼	21¼	
BC Frest p	50	$50½	50½	50½	— ½
BC Sugar	55	$35	35	35	— 1
BCPh 5¾ p	40	$98½	98½	98½	
BCPh 4¾ p	25	$84¼	84¼	84¼	
Br Intl Fin	100	$6½	6½	6½	— ½
Bruck A	125	$25¾	25	25	— ¾
Burns Fds	200	$13¾	13¾	13¾	+ ⅛
Burrard	100	$7½	7½	7½	+ ⅜
CAE Ind	375	$8⅛	8	8	
Calgary P	1295	$22¾	22⅛	22⅛	— ⅜
Can Bred p	35	$48	48	48	
Can Cem	110	$40	40	40	
Can Cem p	56	$25¾	25¾	25¾	
CD Sugar	245	$19⅞	19⅞	19⅞	— ⅛
Can Iron	2190	$19⅜	19	19⅜	
Can Malt	500	$18¼	18	18¼	+ ¼
Can Perm	1100	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
C Safway p	100	$92¼	92⅛	92⅛	
CSL	125	$34	34	34	— ½
Cdn Brew	2506	$7	6⅞	7	
C Brew Ap	100	$35	35	35	— 2
CB Alum A	230	$20	20	20	
CB Al B w	240	650	650	650	
C Chem w	975	530	510	510	—20
C Dredge	150	360	360	360	—10
CGE pr	125	$44	44	44	— 1
CG Invest	25	$56	56	56	+ ½
CG Sec A	225	$10¾	10¾	10¾	
C Imp Bnk	833	$57	56	56¼	— ¼
C Ind Gas	200	$12	12	12	— ⅛
CIL	2500	$16¾	16½	16½	— ½
C Marconi	600	$5¼	5	5	— ⅛
CPR	3885	$56⅛	55	55½	— ⅝
CPR pr	550	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
C Petrofin	250	$10½	10½	10½	
C Refract	22	$14	14	14	
Cdn Salt	125	$30	30	30	— ¼
Cdn Tire A	305	$12¾	12½	12½	— ½
CW NG 4 pr	210	$13¾	13¾	13¾	
CWN 5½ p	300	$19½	19½	19½	
Chemcell	400	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Chrysler	335	$38⅛	38⅛	38⅛	— ⅞
Clairtone	200	$11	10⅞	11	
Cominco	2370	$35⅝	35¼	35¼	— ¼
Computr	310	$10½	10½	10½	
Columbia	2100	$6¾	6⅝	6⅝	
Columbi p	100	$22¾	22¾	22¾	— ¼
Con Bldg	100	100	100	100	
Con Bldg p	125	370	370	370	— 5
Con Paper	1075	$36⅜	36	36	— ¾
Cons Gas	1582	$14⅜	14¼	14⅜	— ⅛
Con Gas A	22	$99⅜	99⅜	99⅜	
Copp Clrk	25	$7	7	7	
Corby vt	210	$18⅛	18⅛	18⅛	— ¼
Corby B	255	$18¼	18¼	18¼	
Coronatn	100	125	125	125	— 5
Corontn 2p	350	295	275	275	—25
Cosmos	250	$11½	11½	11½	
Crain R L	965	$29¼	28½	28½	— ¾
Crestbrk	200	$5½	5½	5½	+ ¼
Crush Intl	290	$14	13⅞	13⅞	— ⅛
Cygnus A	1550	415	405	415	— 5
Cygnus B	880	$7⅜	7¼	7¼	
Distl Seag	5190	$29½	29	29⅛	— ⅝
D Bridge	200	$19	19	19	— ½
D Electro	185	$15¼	15¼	15¼	— ¼
Dom Coal	100	410	410	410	—90
Dofasco	2635	$21⅝	21	21	— ¼
Dom Glass	1050	$13⅞	13¾	13¾	— ¼
D Magnes	100	$7½	7½	7½	— ¼
Dosco	210	$10	10	10	
Dom Store	730	$18⅞	18¾	18⅞	
Domtar	760	$16⅞	16¾	16⅞	+ ⅛
D Textile	225	$29¼	29	29¼	+ ¼
Dupont	160	$39⅜	39	39	
East Chrtr	50	$43½	43½	43½	— ½
Eddy Mtch	25	$34	34	34	— ½
Emco	1100	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Emp Lie	210	$17	17	17	
Erie A	100	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ¼
Exquite pr	215	$9⅜	9⅜	9⅜	
Falcon	2810	$89¾	89⅜	89½	— ½
Fam Play	730	$25¾	25¼	25½	+ ½
Fanny	22	$13¾	13¾	13¾	
Fleet Mtg	1100	65	63	63	— 6
FPE Pion	200	$14½	14	14	—1¼
FPE Pn pr	50	$58	58	58	
Freiman	100	490	490	490	+ 5
Fruehauf	200	$12¼	12¼	12¼	
GMC	385	$77	77	77	— 2
Goodyear	50	$157	157	157	— 4
G Mckay A	213	$7¼	7	7	
GL Paper	265	$23¾	23¼	23¼	
Greyhnd	740	$18½	18¼	18¼	— ¼
Guar Trst	1370	$10⅛	9⅞	10	— ⅛
Hardee	3100	53	50	53	— 2
Hard Crp A	135	$38	38	38	— ⅜
Hawker S	1500	420	415	420	
Hayes Stl	235	$11½	11⅜	11⅜	
Hind Dauc	25	$58	58	58	
Horne Pit	950	250	250	250	— 5
Home A	7145	$21	20¼	20⅜	— ⅞
Home B	1361	$21¾	21	21	— ⅞
Huron Erl	575	$9¼	9¼	9¼	— ¼
Husky Oil	640	$12¾	12⅜	12⅜	— ½
Husky A pr	45	$50⅜	50⅜	50⅜	— ⅜
Husky C pr	50	$52¾	52¾	52¾	—1¾
Husky D W	200	560	560	560	
H Bay Co	220	$14½	14½	14½	— ⅛
HB Oil Gas	1286	$17¾	17¼	17¾	
Imp Oil	1184	$52½	52	52	— ¾
Imp Tob	410	$14⅛	14	14	— ⅛
Ind Accept	233	$20½	20½	20½	— ½
Ind Minerl	210	$8⅝	8⅝	8⅝	
Ind Wire	400	400	395	395	
Inglis	850	$7⅞	7⅞	7⅞	+ ¼
Inland Gas	400	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
Inter-City	500	$18¼	18¼	18¼	+ ¼
Int Nickel	2660	$86½	85¾	85¾	—1¼
Int Util	2100	$24⅜	24½	24½	
Int Util pr	255	$27¾	27½	27¾	— ¼
Intpr Pipe	905	$76½	75½	75½	— 1
Intpr Steel	3710	$6⅛	6	6	— ⅛
Intpr Stl pr	500	$22½	22½	22½	+ ⅛
Inv Grp A	460	$10½	10½	[illegible]	— ⅜
ITL Ind	100	$11½	11½	11½	— ½
Jefferson	595	$26⅞	26⅛	26⅛	— 1
Jeffersn w	475	$19	18⅞	18⅞	— ⅞
Jockey C	1200	450	445	445	— 5
Jockey A p	110	$9	9	9	— 1
Kelly D A	200	490	490	490	+ 5
Kelsey Co	225	$12⅞	12¾	12⅞	— ⅜
Labatt	899	$17	16⅞	17	+ ⅛
Lafarge	140	$9¼	9¼	9¼	— ¾
Lafarge A	250	$9½	9½	9½	
LOnt Cem	800	450	445	445	— 5
LO Cem w	3500	40	40	40	
Laura Sec	275	$12¾	12¾	12¾	— ¼
Lau Fin	325	$6¼	6⅛	6⅛	
Lau F 63w	300	61	61	61	—18
Levy	600	$16¼	15¾	16¼	— ¼
Levy B pr	100	$19	19	19	
Life Invest	250	$6⅛	6	6	— ¼
Lob Co A	500	$9⅝	9⅝	9⅝	— ⅛
Lob Co B	660	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
Lob Co pr	50	$44	44	44	
Lob Inc	100	$6⅞	6⅞	6⅞	
Loeb M	995	$12	11¾	11¾	— ⅛
MB Ltd	1795	$24¾	24½	24⅝	— ⅛
Magna El	340	495	495	495	+ 5
M Lf Gard	140	$23½	23½	23½	+ ½
Manoir In	200	170	170	170	—10
M Lf Mills	240	$16	15⅞	15⅞	— ¼
M L Mills p	25	$99	99	99	
Maritime	585	$22¼	22¼	22¼	— ¾
Mass-Fer	4527	$29⅜	27⅞	27⅞	—1¾
MEPC	210	240	240	240	
Met Stors p	225	$20½	20½	20½	
Molson A	265	$16	15¾	15¾	
Mon Food	500	$6½	6⅜	6½	
Montex	475	395	390	395	— 5
Montex pr	250	$11½	11½	11½	
Mont Loco	2100	$16	16	16	
Mont Trst	100	$14¾	14¾	14¾	— ¼
Moore	440	$78¼	77¾	78¼	+ ⅛
Morse A	375	$18¾	18¾	18¾	— ¼
Morse B	250	$17½	17½	17½	
Morse pr	50	$52	52	52	
Murphy	400	$6⅝	6⅝	6⅝	— ⅜
Mrphy Pr	125	$25⅜	25¼	25¼	— ⅛
Nt Contain	200	$6	6	6	
Nat Drug	260	$11½	11½	11½	
Nat Drug p	221	$13¼	13¼	13¼	— ¼
Nat Trust	100	$16	16	16	— 1
Niag Struc	25	$27¾	27¾	27¾	
Nia Wire B	200	$21	21	21	—1½
Noranda	4375	$48¾	48	48⅜	— ⅜
Nor Ctl G	4016	$12⅛	12	12	
NS L	200	$11	11	11	
Ogilvie	1545	$13¼	13	13¼	+ ⅛
Oshawa A	730	$23¾	23⅝	23⅝	— ⅜
Pac Pete	2183	$10⅛	9⅞	9⅞	— ⅜
Peel Elder	175	$8¾	8¾	8¾	— ¾
Pembin	250	$8½	8½	8½	
Pow Corp	2630	$10⅛	10	10	— ⅛
Price Bros	1943	$13¼	13	13⅛	— ⅜
QN Gas	6700	$12¾	12⅝	12⅝	
QN Ga pr	50	$89	89	89	+ 3
QNG 5½ pr	50	$90	90	90	+ 2
Quinte A	213	290	290	290	
Rank Org	1600	370	350	350	—20
Revenue p	25	$20¾	20¾	20¾	
Rockower	100	$18½	18½	18½	— ½
Romfield	100	110	110	110	— 5
Rothman	5550	$29¾	29¼	29⅜	+ ⅛
Royal Bnk	416	$67½	67	67	— ¾
St Maurice	600	40	40	40	— 5
Salada	650	$10⅜	10⅜	10⅜	— ⅛
Sayvete	830	370	365	365	— 5
Shell Can	1220	$20⅝	20¼	20¼	— ¾
Shell Inv p	200	$25½	25½	25½	— ⅛
Shop Save	240	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
Shell Inv w	650	640	630	630	—20
Shopper Ct	300	360	360	360	
Silverwd A	230	$15⅛	15⅛	15⅛	
Simpsons	3347	$26¾	26⅜	26½	— ¼
Simpson S	225	$16¾	16¾	16¾	
SKD MFG	100	$7½	7½	7½	— ¼
Slater Stl	565	$11⅝	11½	11½	— ¼
Slater A wt	250	600	600	600	—50
Southam	70	$32	32	32	
St Paving	100	$10¾	10¾	10¾	— ⅛
Steel Can	5060	$22⅜	22¼	22¼	— ¼
Steinbg A	400	$20	20	20	+ ¼
Suptest od	1501	$19¼	19	19⅛	— ⅛
Toncord	275	$7¾	7½	7½	
Texaco	85	$56¾	56¾	56¾	
Thom N P	1065	$17	16½	16½	— ½
Tor Dm Bk	365	$57	55½	56	— 1
Tor Iron W	650	$33½	33	33	— ⅜
Towers	100	21	21	21	— 1
Traders A	263	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ¼
Trader A p	200	$23	23	23	
Transair	900	480	465	465	—35
Tr CFund	212	$7	7	7	
Tr C Pl	16010	$27¾	26¾	27½	—2¼
Tr Can Pl p	435	$46⅞	46½	46½	— 2
Tr Can P w	972	725	685	725	—100
Trans Mt	470	$16½	16⅛	16½	+ ⅛
Trans PPL	309	$8½	8½	8½	
UNAS Inv	100	$15¾	15¾	15¾	— ½
UnAcc 2p	255	275	275	275	— 5
Un Carbi d	221	$23½	23½	23½	— ¼
Un Gas	2577	$10⅛	9⅞	9⅞	— ⅛
UGas A pr	50	$51	51	51	— ⅛
U Corp B	233	$11¼	10½	11¼	
Versafd	100	400	400	400	
Versatile	550	$21¼	21	21	— ¼
Vicroy	220	$8⅞	8⅞	8⅞	
Vic G Tr	1300	$15½	15½	15½	+ ⅛
Walk GW	3470	$27½	27¼	27¼	— ⅜
Weldwod	2135	$8¾	8⅝	8¾	
Well Fin A	100	$5	5	5	
Well Fin B	100	400	400	400	+25
Wburne	500	100	100	100	— 5
West Ind	211	215	215	215	
West Ind A	25	415	415	415	
Westc'st	1295	$25½	25⅛	25¼	— ¼
Westeel	1160	$23	23	23	
W Pacific	150	$16⅛	16⅛	16⅛	— ¼
WSuppls A	225	$10	10	10	
Weston A	2100	$17⅞	17⅜	17⅜	
Weston B	225	$19¼	19¼	19¼	
Wstn 6pr	25	$103½	103½	103½	
West Awt	650	860	850	860	—30
White Pas	100	$10½	10½	10½	— ¼
Wood Alex	250	365	365	365	
Woodwd A	550	$25	24¾	25	
Zellers	150	$24½	24½	24½	

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
Acad Uran	2000	5	4½	5	+ ½
Accra	1500	13½	13	13½	
Acme Gas	3500	32	31	31½	—1½
Advocate	200	405	400	405	+ 5
Aetna Inv	200	115	115	115	— 3
Agena Mg	3000	22	21	22	+ 1
Agnico	380	166	166	166	
Am Moly	3550	55	54	55	
Ang Ruyn	1800	156	153	153	— 3
Ang UD	17300	101	95	96	— 5
Ansil	2000	9½	9½	9½	
Area	1800	108	101	101	— 9
Armore	1000	21	21	21	
Arcadia	8500	29	28	28	
Argosy	39770	44	41	41	
Atl C Cop	2800	116	115	115	— 5
Bankeno	1200	105	100	105	— 6
Barex	550	45	45	45	
Barnat	900	64	64	64	
Belch	12105	43	40	41	— 4
Belletere	2000	24½	24½	24½	+ ½
Bethlm	1450	635	615	615	—15
BL Hawk	2000	89	89	89	+ 3
Bralorne	482	286	286	286	— 3
Broul Reef	1100	16	16	16	—2½
Brunswk	903	$10¾	10	10⅜	— ¼
Bunker H	3300	24	23½	23½	— 1
Cam Mine	4000	19½	19	19½	+ ½
Camflo	5600	425	420	420	— 5
Camp Chib	1160	620	600	610	—15
C Tung	900	144	140	140	+ 5
C Dyno	225	152	152	152	
C Faraday	400	300	300	300	—10
C Jam	10000	115	100	100	—20
Cdn Keely	500	7½	7½	7½	— ½
C Lencourt	800	15½	15	15	— 1
Candor	11500	12	11½	12	— ½
Can-fer	2500	72	70	70	— 3
Centre	1500	17	17	17	
Capt	15500	15	15	15	
Cassiar	700	$15¼	15	15⅛	
Cent Pat	1700	150	150	150	— 2
Chester	2600	22½	22½	22½	— ½
Chib Kay	1500	19	17½	17½	—1½
Chib M	1000	60	60	60	
Chimo	8300	75	74	74	— 1
Chrom	21	140	140	140	
Coch Will	1000	370	370	370	— 5
Coin Lake	6500	36	34	34	
Comb Met	1000	22	22	22	
Coniagas	2400	60	60	60	
C Shaw	10038	37	27	27	— 1
C Bell	10000	8	7½	7½	— ½
C Callinan	1000	13	13	13	— ½
C Hall	16500	74	70	71	— 2
C Marben	500	235	235	235	— 5
C Mogul	6950	360	340	340	—20
C Morisn	5700	202	195	196	— 6
C Mosher	1000	77	77	77	— 3
Con Negus	2000	12½	12	12	— ½
Con Nichol	500	13	13	13	
C Rambler	300	210	207	210	— 4
C Red Pop	2000	15½	15	15	— ½
Conwest	100	625	625	625	+15
Coprcorp	500	64	64	64	
Cop Fields	1725	119	116	116	— 3
Cop Man	4000	13½	12½	13	
Coulee	7500	43½	42	43	+ ½
Courvan	1000	18	18	18	+ 1
Cowich	2100	55	55	55	
Craigmt	1500	$13	12¾	12¾	— ⅜
Crowp	16000	14½	14	14	
Daering	2000	14	13½	13½	— ½
D'Aragon	6700	16	15½	15½	— ½
Deer Horn	2500	28	27	27	—1½
D'Elda	51400	71	68	69	— 1
Delhi Pac	2000	15½	15½	15½	
Denison	2215	$54⅛	53¾	54	— ½
Dicknsn	1090	430	430	430	—10
Discovry	900	178	178	178	
Dome	380	$47	46¾	47	— 2
Donalda	5500	15	15	15	
Dunraine	530	46	46	46	+ 2
East Suil	4750	725	700	700	—10
F'west T	6000	11½	11½	11½	+ ½
F Orenada	500	25	25	25	
Frncoeur	2000	12½	12½	12½	
Frobex	11828	113	105	113	+ 3
Genex	11400	35	34	34½	— ½
Gnt Masct	250	106	106	106	+ 1
Glacier	2125	6	6	6	
Glenn Exp	8500	12	12	12	
Goldray	500	72	72	72	— 1
Goldrm	25400	71	69	70	+ 1
Gortdrm	300	197	197	197	— 2
Gradore	500	38	38	38	
Granisle	285	495	490	495	+ 5
Granduc	1345	385	375	380	—10
Green Pnt	2200	41	41	41	
Gulch	42000	12	11	12	+ 1
Gulf L	3000	9	9	9	
Gunnar	1950	190	175	175	—17
Hastings	1700	199	197	198	
Headway	6500	22	20	20	— 3
Heath	4000	7	7	7	
High-Bl	200	820	820	820	
Hollinger	700	$21½	21¼	21½	— ⅜
Huds Bay	460	$71½	71½	71½	— ½
Hu-Pam	1000	7½	7½	7½	+ ½
Hydra Ex	240	20	20	20	
Irish Cop	2500	25	23½	24	—1½
Iron Bay	2300	215	205	215	— 3
Jaye	39500	24	22	23	— 1
Jelex	23660	39	35	37	—1½
Joliet	6500	30	29½	29½	— ½
Jonsmith	4000	18	18	18	
Joutel	500	91	91	91	— 1
Kam Kotia	1300	370	360	360	—10
Kerr Add	6900	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
Kelly Dsd	1100	42	42	42	
K Anacon	1099	195	185	185	— 6
Kid Coper	4600	50	50	50	— 1
Kirk Min	1000	11½	11½	11½	— ½
Kirk Twns	500	13	13	13	
Kopan	4500	10	9½	9½	— ½
Lab Min	120	$26¾	26¾	26¾	—1¼
L Dufault	6509	$11¼	10⅞	10⅞	— ⅛
Lakehead	5500	30	30	30	
L Osu	6000	13	13	13	— ½
La Luz	400	$19½	19⅜	19⅜	—
Langis	1000	44	44	44	— 1
Latin AM	5000	10	10	10	— ½
Leitch	2450	540	525	535	— 5
LL Lac	700	190	190	190	
Lorado	2650	122	120	120	
Louvi	15800	27	23½	27	+ 1
Macdon	2000	28	28	28	— 2
MacLeod	2100	71	71	71	
Madsen	600	141	140	141	— 1
Malartic	2100	66	66	66	
Man Bar	1200	22	22	22	
Manok MS	1800	8	8	8	— 1
Marchant	1000	150	150	150	— 1
Martin	4000	46	46	46	— 1
Mattgmi	600	$14	13¾	13¾	— ¼
Maybrun	6500	16	15½	16	+ ½
Mc Intyre	650	$105¾	105¼	105¼	—1⅜
Mc Adam	6100	57	52	52	— 6
McWat	4500	40	40	40	— ½
Mentor	2500	78	78	78	— 1
Merrill	1300	90	87	90	
Meta	500	11	11	11	
Metal Min	300	125	125	125	
Midrim	4000	40	38	39	—2½
Min-Ore	1000	8½	8½	8½	
Moneta	2100	65	65	65	
Mt Wrt	11700	31	30	31	— 1
Multi-Mi	9600	195	190	190	— 2
Neolon	1500	9½	9½	9½	+ ½
New Bid	4000	5	4½	5	
New Cal	5000	33	33	33	—1½
Newconx	200	630	625	625	—15
Nconex w	1400	165	165	165	
N Goldvue	8000	6½	6½	6½	+ ½
N Harri	3000	10½	10	10½	
N Hosco	1700	261	260	260	
N Imperal	2100	148	146	148	
Nlund	97500	21	20	20½	+1½
N Mylamo	4000	22	21	21	+ ½
Newnor	9500	11	10½	10½	— ½
N Que Ragl	700	555	550	550	—10
N Sen	15000	30	29	29½	— ½
New Taku	2300	34	34	34	— 2
Nick Rim	5500	13	12½	12½	— ½
Nisto	5000	14½	14½	14½	
Norbaska	3050	75	75	75	+ 1
Norbeau	8800	110	108	110	— 1
Norgold	4500	11	11	11	+ 1
Norlex	10000	16½	16	16½	+ ½
Normetal	1300	420	400	400	—20
Norpax	2000	15	15	15	—1½
N Bord	15675	11	10	10	—1½
N Coldstm	500	78	78	78	— 2
N Rank	2400	28	27	27	
Northcal	3000	39½	39	39	— 1
North Exp	1800	50	50	50	
North Can	1200	153	149	149	—11
Northgat	1025	560	540	540	—10
Obaska	1000	10½	10½	10½	— ½
Opemska	4280	960	925	930	—15
Orchan	400	250	250	250	— 2
Osisko	8500	38½	38	38	— ½
Pamour	500	170	170	170	— 5
Paramaq	4000	13	12½	12½	— 1
Patino	7800	$10¼	10	10	— ⅜
Pato	225	350	350	350	
Pax Int	2000	23	22½	23	— ½
Pce Expl	8000	22	22	22	— 1
Peerless	3500	13	12½	12½	— ½
Pick Crow	1575	18	18	18	— 2
Pine Point	520	$54½	54	54	— 1
Placer	250	$24	23	23½	
Preston	3150	$13¼	13	13¼	
Probe M	500	20	20	20	— ½
Purdex	6500	10	10	10	
Pyramid	605	665	600	665	+15
QMI	1017	215	215	215	
Q Man	32000	27	26	26	— 1
Q Matta	150425	90	83	88	
Quemont	1410	990	985	985	—15
Quonto	18000	7	7	7	
Radiar	11200	62	60	60	— 2
Rayrock	5000	130	127	127	— 3
Rio Algom	8999	$22	22⅛	22⅛	— ½
Rio 5.80 Pr	25	$96⅜	96⅜	96⅜	
Rio Alg c w	325	$10¾	10½	10½	— ¼
Rix Athab	7000	27	24	26	— 1
Rockwin	3400	112	110	112	
Roman	1425	$13½	13½	13½	— ⅜
Rowan Cn	1000	6½	6½	6½	
Ryanor	1000	14½	14½	14½	+ ½
Satellite	5500	23½	22	23½	+1½
Sherritt	3800	450	430	435	— 5
Sil Eureka	100	155	155	155	+ 5
Silvrfids	1000	325	325	325	—10
Silmq	24500	54	51	54	+ 2
Sil Stand	1900	105	100	102	
Siscoe	710	355	350	350	— 5
Stanrck	2300	225	222	222	— 6
Steep R	2525	540	535	540	
Sud Cont	2000	26	24½	24½	— ½
Sullivan	400	470	465	465	—15
Sunburst	2000	11	11	11	
Teck Corp	1810	505	505	505	— 5
Texmt	17500	85	79	79	— 3
Texore	3500	25	23	23	— 2
Tex-Sol	3000	24½	24½	24½	— ½
Thom L	2400	46½	45	45	—11
Tombill	2100	100	100	100	
Torbrit	500	75	75	75	
Tormont	500	9½	9½	9½	— ½
Tribag	12200	135	125	125	—10
Trin Chib	5450	11	10½	10½	— ½
U Mining	1000	27	27	27	
U Buffad	21200	64	62	63	— 1
Un Cmstk	1000	13	13	13	— 1
Un Keno	3180	680	660	660	—40
Un Macfie	1000	18	18	18	
Upp Can	650	166	166	166	— 3
Urban	87500	21½	19½	20	
Vespar	12000	48	45½	45½	— 2
Wasmac	166	117	117	117	+ 2
West Mine	1200	490	460	460	—35
White Star	5000	33	32	33	+ ½
Wilco	18540	39	36	38	—1½
Willroy	1500	148	148	148	
Windfall	7000	29½	28	28	— ½
Win-Eld	5500	22	22	22	
Yale Lead	3000	20	19½	20	
Yk Bear	800	222	222	222	— 1
Yukon C	8700	121	118	118	— 7
Zenmac	5600	33	32	32	
Zulapa	8000	19½	18½	18½	— 1

PETROLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
Alminex	500	405	400	400	— 5
A Led	24500	22	21½	22	
Asamera	500	330	330	330	— 5
Banff	2870	$11⅞	11	11	— ¾
Calvert	11500	33	30	30	—1½
CS Pete	1100	195	185	188	— 6
C Dehl	861	191	180	190	—10
C Delhi w	300	35	35	35	
C Ex Gas	7550	420	400	415	— 5
C Gridoil	500	460	460	460	
C Homestd	2000	201	200	200	— 5
C Ll Pete	1000	22	22	22	
Cdn Sup O	1245	$19⅛	19½	19½	— ¼
Cent Del	4270	$10⅛	995	995	— 5
C West P	2000	186	186	186	— 4
Dev-Pal	500	200	200	200	
Dome Pete	600	$17⅝	17½	17½	— ¼
Dynamic	8000	320	305	305	—10
Fargo	300	285	285	285	—15
Gr Plains	292	$10¾	10¾	10¾	
Gt COilsds	145	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Int Helium	6500	274	263	267	— 5
Mill City	6100	201	194	195	
N Cont	500	38	38	38	
N Americn	7100	32	25½	25½	—4½
NC Oils	1000	275	275	275	—10
NCO pr	243	$40	39½	40	
Numac	4300	161	155	160	— 1
Numac wt	900	38	38	38	— 3
Permo	7160	26	24½	24½	—1½
Place G	13600	160	140	145	—17
Prairie Oil	1000	395	395	395	—10
Prov G	22190	370	355	360	— 5
Ranger	1450	200	200	200	+ 1
Scurry Rn	8050	$23⅛	22½	23⅛	
Spoon	15950	88	82	83	— 5
Triad Oil	3100	200	198	198	— 4
Union Oil	200	$29¾	29½	29½	+ ¼
U Canso	1350	245	245	245	
Wespac	1000	16	16	16	
Wstates	200	500	500	500	—25
W Decalta	2200	290	280	280	—10

Total des ventes : 2,051,000

INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

	Ind.	Aur.	Mét.	Pét.	Comb.
Clôture 25 août 1966	148.78	174.11	87.86	100.71	141.92
Clôture 24 août 1966	149.63	175.58	88.82	100.30	142.72
Semaine dernière	150.38	181.97	90.77	102.49	143.71
Mois dernier	158.54	185.99	99.39	101.81	151.47
Année dernière	165.17	169.36	78.67	97.44	155.22
Haut 1966	175.50	192.48	100.23	117.34	165.81
Bas 1966	[illegible]	158.58	84.15	99.35	141.24
Haut 1965	[illegible]	187.50	87.49	114.73	167.53
Bas 1965	[illegible]	150.88	73.26	92.34	147.21

américaine

par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Cgn Net
Asamera	1200	3 1-16	3 1-16	3 1-16	—1-16
Bk Ramo	500	7½	7½	7½	
Campb Ch	1100	5⅛	5½	5½	— ⅛
CS Pete	2300	1¾	1 11-16	1 11-16	—1-16
C Faraday	400	2⅞	2⅞	2⅞	
C Javelin	500	7⅝	7¼	7¼	— ⅛
Creole	700	30⅜	30⅜	30⅜	— ¾
Crown CP	300	22⅞	22⅞	22⅞	+ ¼
Dome Pet	1500	16½	16½	16½	+ ⅛
Dom Tar	100	15⅜	15⅜	15⅜	
Giant Yel	700	10⅞	10¾	10¾	— ⅛
Goldfield	600	2⅛	2⅛	2⅛	— ⅛
Hunt Ch A	400	25¾	25⅝	25⅝	— ⅜
Jupiter	100	3¾	3¾	3¾	
Merrill	4300	¾	¾	¾	
Molyb C	100	1 1-16	1 1-16	1 1-16	+1-16
Molybd	900	43⅛	43½	43⅛	— ½
Nat Pet	600	1¾	1 11-16	1 11-16	—1-16
N C Oils	1600	2 9-16	2 9-16	2 9-16	
Pac Pete W	100	4⅛	4⅛	4⅛	— ⅛
Peel Elder	100	8½	8½	8½	
Scurry R	1300	21¾	21⅛	21⅛	— ⅜
Seven Arts	200	18⅜	18⅜	18⅜	— ¼
Techncir	400	10¼	10¼	10¼	
Tr Cont wt	100	32¾	32¾	32¾	— ¼

Cours du dollar

NEW YORK — A midi, le dollar canadien était en baisse de 1/32 à .93 en argent américain.

La livre sterling a baissé de 1/64 à $2.78 51/64 en argent américain.

MONTREAL — A midi, le dollar américain a augmenté de 1/32 à $1.07½ en argent canadien.

La livre sterling a augmenté de 1/6 à $2.99 11/16.

Cote de l'or

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F cote aujourd'hui 46.40 au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de $20, vaut 130.00.

LONDRES — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen : $35.19 à l'achat et $35.21 à la vente.

Prix de l'once Troyes d'or à la Bourse londonienne des lingots : $35.18 8/25, 252 shillings, 5½ pence.

Les sociétés de téléphone

Les compagnies de téléphone du Canada continuent l'installation du téléphone à cadran et des lignes individuelles. Quatorze des plus grandes compagnies opéraient 7,046,793 appareils téléphoniques en 1965, et 49 p. cent de ces téléphones fonctionnaient sur les lignes individuelles, a révélé un rapport du Bureau national de la statistique publié mercredi. Les lignes à clients multiples représentent 19 p. cent des téléphones, les extensions 18 p. cent, et les centrales privées, 13 p. cent. Quatre-vingt-dix sept p. cent des téléphones sont maintenant pourvus de cadrans automatiques. Le rapport explique que l'installation du cadran automatique représente une partie importante de l'augmentation de 9 p. cent dans le coût de la construction qui a porté les investissements totaux dans les centrales à $3,967,844,944.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ADLER (Florence) — Subitement à Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 46 ans, est décédée Florence Gougeon, épouse de Théodore Adler, Dependable Shoe Manufacture, demeurant rue Berri. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Paul & Fortin 835 est, avenue Laurier pour se rendre à l'église St-Denis où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULIEU (Omer) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Omer Beaulieu, vétéran, fils de J. Beaulieu et de Lysa Falardeau de Québec. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. H. Benoit, 2102 rue Fullum, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Eusèbe Verceil où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELIVEAU (Marguerite) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 79 ans et 3 mois, est décédée Mme André Béliveau, née Marguerite Beaudin, demeurant 3999 Mentana. La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire Georges Godin Enrg. 518 est, rue Rachel Avis des funérailles plus tard.

BELLEFLEUR (Gaston) — A St-Jean, le 25 août 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Gaston Bellefleur, époux de Lucille St-Germain, demeurant 482, rue Champlain, St-Jean. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Oligny Ltée, 110, rue St-Georges, St-Jean, pour se rendre à l'église St-Gérard-Magella, où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BIBAUD (Octavie) — A Verdun, le 25 août 1966, à l'âge de 89 ans, est décédée Mme veuve Romuald Bibaud, née Octavie Lafrenière, demeurant 368 Egan, Verdun. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 5551 rue Wellington à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame de Lourdes, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Pierreville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDEAU (Armand) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 82 ans, est décédé Armand Bourdeau, époux de feu Henriette Leblanc et père de Mme Réal Patenaude (Germaine) et d'Elise Bourdeau, épouse de Jean Boileau, gérant de la Caisse Populaire de Vaudreuil. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Castonguay & Fils 28 rue St-Michel, à Vaudreuil pour se rendre à l'église paroissiale de Vaudreuil, où le service sera célébré à 10 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURASSA (Wilfrid) — A Duvernay, le 23 août 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé Wilfrid Bourassa, époux de Alexine Lagacé, demeurant 1545 Maisonneuve, à Duvernay, père de Mme Irène Grennan, grand-père de Diane et Robert. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 400 est, boul. Henri-Bourassa, à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Maurice de Duvernay, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Lucienne) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 47 ans, est décédée Mme Marcel Brunet, née Lucienne Reinhardt, demeurant 8548 Des Belges, mère de Serge Brunet. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 745, rue Crémazie est à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNETTE (Pauline) — A Pont-Viau, le 24 août 1966, à l'âge de 44 ans, est décédée Mme Marcel Brunette, née Pauline Fulton, demeurant 655a, Boul. des Laurentides. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. C. Filiatreault, 24, rue St-Florent, à 2 h. 45, pour se rendre à l'église St-Louis-Grignon-Monfort où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

FLEURISTE
A. Jules d'Alcantara inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

Monuments
de 1ère QUALITE
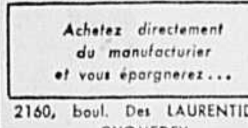
Jean-Yves St-Louis
Achetez directement du manufacturier et vous épargnerez...
2160, boul. Des LAURENTIDES
CHOMEDEY
Tél. 669-3036

CARBONNEAU (Jules) — Subitement à Québec, le 25 août 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Jules Carbonneau, époux en 1ères noces de Géraldine Lanctôt, et en 2es noces de Théodine Carbonneau, demeurant rue De Bougainville, Québec. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses fils Charles, Pierre, Paul, Jacques, Yves. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Arthur Cloutier & Fils, 46, rue St-Cyrille, Québec, à midi 15, pour se rendre à l'église Sts-Martyrs-Canadiens, Québec, où le service sera célébré à midi 30, et de là au cimetière de St-Romuald, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORMIER (Lucien) — A St-Philippe, Laprairie, le 23 août 1966, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Lucien Cormier, époux de Marguerite Hanfield. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Léon Poissant & Fils, St-Philippe, Laprairie pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURTEMANCHE (Robert) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Robert Courtemanche, fils de feu Joseph Euclide Courtemanche et de Georgine Vézina. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons René Thériault Ltée 1120 est, rue Jean-Talon à 1 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 1 h. 30, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUDRY (Juliette) — Subitement, à Terrebonne, le 25 août 1966, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Gérard Coudry, née Juliette Boucher, demeurant 585, rue Gagnon. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire St-Louis, 939, rue St-Louis, Terrebonne, pour se rendre à l'église paroissiale de Terrebonne, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAVID (Henri) — A Laflèche, le 24 août 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé Henri David, époux de Madeleine Jean, demeurant au 3053 Mackay. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Ed. Darche & Fils Inc., 3219 rue Grande-Allée à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Eudes où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELLE DONNE (Maria) — A Montréal, le 25 août 1966 est décédée Mme veuve Tarquino Delle Donne, née Maria Depetrielo. Les funérailles auront lieu mardi le 30 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 2251 rue Jean-Talon est à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DEMERS (Léo A.) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé Léo A. Demers, époux de feu Oliva Martin et Rina Galipeau. Il était fondateur de Demers Néon et Electrique Ltée. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Racine, Robert & Gauthier, 260 rue Besserer, pour se rendre à l'église St-François d'Assise où le service sera célébré à 1 h. p.m., et de là au cimetière de Notre-Dame d'Ottawa, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DION (Roméo) — A Lacolle, le 24 août 1966 à l'âge de 73 ans est décédé Roméo Dion fils de feu Arsène Dion et de feu Marie-Jeanne Biron. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Omer Duquette Inc. 1350 rue Beaubien est à 10 hrs pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré à 10 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUFOUR (Marguerite) — A St-Laurent, le 24 août 1966 à l'âge de 54 ans est décédée Mme veuve Georges Dufour, née Marguerite Laurier, mère de Thérèse (Mme Jean-Paul Lalumière), Monique (Mme Jean-Marc Renaud), Lucile (Mme Roch Jacques) et Claire. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Deslauriers Ltée 790 Boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 8 hrs 45 et de là au cimetière de St-Eustache où un libera sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPUIS (Denise) — A Louiseville, le 25 août 1966, à l'âge de 28 ans, est décédée Mme Roger Dupuis, née Denise Petit, demeurant 343, rue St-Augustin. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Georges Marion, 30, rue St-Marc, Louiseville, pour se rendre à l'église paroissiale de Louiseville, où le service sera célébré à 4 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

EMOND (Josephis) — A Green Valley, Ontario, le 24 août 1966, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Josephis Emond, époux de feu Angéline Bonneville. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Maurice Marcoux Alexandria, Ontario à 10 hres, pour se rendre à l'église Ste-Marie, Green Valley, où le service sera célébré à 10 hres 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAVREAU (Alfred) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Alfred Favreau, époux de feu Parmélia Gauthier. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Patrick Provencher Inc., 4240 rue Adam, à 10 hres 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé, où le service sera célébré à 11 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Messe anniversaire

LEVEILLE (Josaphat) — Le 27 août, à 4 h. 15, à l'église Très-St-Rédempteur, rue Adam, sera chantée une messe 1er anniversaire pour le repos de l'âme de M. Josaphat Léveillé.

MONUMENTS DIFFÉRENTS ET EXCLUSIFS !
• PAMPHLET GRATUIT.
• ALLONS VOUS CHERCHER (SANS OBLIGATION DE VOTRE PART).
• PRIX LES PLUS BAS.
• GRANITS CANADIENS, AMERICAINS, EUROPEENS.

Demandez notre pamphlet gratuit
SEBASTIANO Aiello
Artiste-sculpteur
Terrains des monuments : 6811 est, Sherbrooke
Bureau : 6776 est, Sherbrooke 259-6917
(près du cimetière de l'Est)
Ouvert tous les soirs jusqu'à 8 h; samedi et dimanche jusqu'à 5 h.

GRENIER (Joseph J.) — A Montréal, le 24 août 1966 à l'âge de 75 ans est décédé M. Joseph J. Grenier époux de feu Germaine Masson demeurant 4328 Sherbrooke ouest, appt 18, père du major Guy Grenier, du major Jacques Grenier, Pierre, et Mme Donald Tompson (Denyse). Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée angle boul. Décarie et ave N.D.G. à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUERIN (Denise) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 86 ans, est décédée Denise Laurin, épouse de Emile Guérin, demeurant 5726 8e avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. S. Vallée Ltée, 6662 rue St-Denis à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Etienne où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFLAMME (Alfred) — A Joliette, le 23 août 1966, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Alfred Laflamme, fils de Joseph Laflamme, demeurant 113 St-Antoine, Charlemagne. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Patrick Provencher Inc., 4240 rue Adam. à 7 hres 45 pour se rendre à l'église Très Saint-Nom de Jésus, où le service sera célébré à 8 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFRANCE (Alfred) — A l'hôpital St. Mary's, le 25 août 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Alfred Lachance, époux bien-aimé de Marguerite Latreille ; père de Hélène (Marie-Anne), Shirley (Mme D. Clyde), George, Thérèse, Eddy, Annette (Mme L. Paquette), frère de Mable (Mme G. Carrière), et Joseph. Exposé au salon J. F. Wilson and Sons, 5784 avenue Verdun. Service en l'église St. Thomas More, samedi 27 août, à 9 a.m. Inhumation à Lancaster, Ontario.

LALANDE (Fernand) — A St-Hermas, le 24 août 1966, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Fernand Lalande, époux de Marie-Anne Laurin. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-P. Filion, St-Hermas, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPALME-CUERRIER (Antoinette) — A Baie Missisquoi, le 23 août 1966, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme E.-R. Lapalme, née Antoinette Cuerrier, autrefois de Verdun, et Côteau-Station, comté de Soulanges, et mère de Mme A. Lany (Thérèse), de Oneida, N.Y., et de Georges, principal à la Commission Scolaire des écoles catholiques de Montréal. Elle laisse ses frères Georges et René Cuerrier. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg., 512 rue de l'Eglise, à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Garde, où le service sera célébré à 8 h. 30, et de là au cimetière de Côteau-Station, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVERY (Albert) — A Montréal, le 26 août 1966, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Albert Lavery, ex-employé du cimetière Côte-des-Neiges, époux de Juliette Landry, demeurant 9563 Basile-Routhier. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745, rue Crémazie est, à 8 hres 30, pour se rendre à l'église du Christ-Roi, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LESSARD (Suzanne) — Accidentellement, à St-Vincent de Paul, le 23 août 1966, à l'âge de 22 ans, est décédée Suzanne Goupil, épouse de M. Yvon Lessard, demeurant 5,200 rue St-Germain, St-Vincent, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu samedi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-M.-D. Cyr, 1039 du Collège, St-Vincent, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent de Paul, où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOTTE (Wilfrid) — A Rivière-des-Prairies, le 24 août 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Wilfrid Marcotte, époux d'Aurore Leblanc. Les funérailles auront lieu le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons T. Sansregret Ltée, 3198 rue Ontario Est. pour se rendre à l'église St-Joseph de Rivière-des-Prairies où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Rivière-des-Prairies, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTIN (Louis) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé M. l'abbé Louis Martin, curé de la paroisse de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie de Repentigny. Translation dimanche après-midi à 3 heures des salons Yvon Champagne, 438 rue Notre-Dame, Repentigny pour l'église de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie de Repentigny. Service lundi à 10 heures. Inhumation à la crypte du collège de l'Assomption.

MENARD (Amédée) — A Verdun, le 25 août 1966, à l'âge de 65 ans, 8 mois et 7 jours, est décédé M. Amédée Ménard, époux de feu Emiline Ménard, demeurant 689, boul. Desmarchais, Verdun. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire L. Thériault Enrg., 512, rue de l'Eglise, Verdun. à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Lourdes, où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière des Cèdres, comté Soulanges, où un libera sera chanté, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MICHAUD (Oswald) — A Longueuil, le 25 août 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Oswald Michaud, époux de Marthe Canus, demeurant 245 Labonté. Les funérailles ont eu lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre est parti des salons Langlois & Francoeur, 70, rue Lemoyne, à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service fut célébré à 10 h. et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MONGRAIN (Héléna) — A Montréal, le 24 août 1966 à l'âge de 80 ans est décédée Mme veuve Samuel Mongrain, née Héléna Michaud demeurant rue Dandurant. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.-Paul Marchand 4228 rue Papineau à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Esprit de Rosemont où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NORMANDIN (Pierre) — A Montréal, le 24 avril 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé Pierre Normandin, administrateur à CBMT-TV, époux de Andrée Leroy, père de Jean, Yves, Janine, Denise, André et Louise. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. R. Deslauriers Ltée 5650 chemin Côte-des-Neiges pour se rendre à l'église Notre-Dame des Neiges, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PATENAUDE (Charles) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Charles Patenaude, époux d'Aurore Bélanger, demeurant au 5065 Brébeuf. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative Frais Funéraires, 4848 rue Papineau à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PIETTE (Narcisse) — A St-Roch sur Richelieu, le 25 août 1966, à l'âge de 76 ans, est décédé M. Narcisse Piette, époux de Eva Lavallée. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Gérard Jodoin, St-Roch sur Richelieu, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RACETTE (Maurice) — A Montréal, le 25 août 1966, à l'âge de 40 ans, est décédé M. Maurice Racette, époux de Irène Quintal, demeurant à 2374, Place Dufresne. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons A. Dallaire Inc. 2590, rue Rouen, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENAUD (Lucia) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Joseph Renaud, née Lucia Desjardins, demeurant 8173 St-Gérard. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, 745 rue Crémazie est, à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Thérèse de l'Enfant Jésus où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Gérard) — A Ste-Thérèse, le 24 août 1966, à l'âge de 20 ans, est décédé accidentellement Gérard Robert, fils de M. le maire René-A. Robert et de feu Juliette Beaupré. Les funérailles auront lieu lundi, le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Armand Magnan Enrg., 61 ouest, rue Blainville, pour se rendre à l'église Coeur Immaculée, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Ste-Thérèse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROLLAND (François) — A St-Laurent, le 25 août 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé M. François Rolland, époux en 1ère noces de Eva Allard et en 2ièmes noces de Germaine Bourgeois. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. R. Deslauriers Ltée, 790 boul. Ste-Croix pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré à 11 h. 30 a.m. et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU-BONENFANT (Lina) — A Montréal, le 25 avril 1966 à l'âge de 73 ans est décédée Mme Edouard Bonenfant, née Lina Tremblay, épouse en 1ères noces de feu Armand (Pit) Rousseau, demeurant 5062 Ste-Marie. Les funérailles auront lieu lundi le 29 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée 4505 rue Notre-Dame ouest à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Irénée où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Brébeuf, comté de Terrebonne, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SERVAIS (Nelly) — A l'Hôpital Charles-Lemoyne, le mercredi, 24 août 1966 à l'âge de 78 ans est décédée Nelly Dumoulin, épouse de feu George Servais, mère de Maurice de St-Lambert. Lui survivent, 3 petits-enfants et 6 arrière petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J.W. McGillivray & Son 307 Riverside Drive pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert (Av. Lorne) où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière paroissial de St-Lambert lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TALBOT (Louise) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve docteur Georges R. Talbot, née Louisa Talbot, mère de Laure (Mme H. Payant). Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons J. A. Guilbault Inc. 5359-11e Avenue, Rosemont à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Bibiane, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WINNER (Amable) — A Montréal, le 24 août 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Amable Winner, célibataire, fils de feu Amable Winner et de feu Rosilda Duquette, autrefois de St-Calixte. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée. 4505 rue Notre-Dame ouest à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Zotique où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

RAYMOND (Aline) — La famille de feu Hermas Raymond remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné des marques de sympathies lors du décès de Mlle Aline Raymond, de New York, survenu le 15 juillet dernier, soit par offrande de messe, de fleurs, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite au salon ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

DECES

PIERRE NORMANDIN

Pierre Normandin est décédé à l'âge de 54 ans. Il était administrateur à Radio-Canada.

Il laisse dans le seuil son épouse, née Andrée Leroy, ses enfants : Jean, Yves, Janine, Denise, André et Louise; sa soeur, Mme Louise Bussières; son frère, Gilles; sa belle-soeur, Marcelle, Normandin. Sa belle-mère, Mme Louise LeRoy.

Les funérailles auront lieu en l'église Notre-Dame-des-Neiges, 5366, Côte-des-Neiges, samedi le 27 août à 9 h. 30.

La médecine y gagnerait si les médecins étaient salariés

— Un conseiller technique du ministère de la Santé

(par **C. D.**) — "Le salariat aurait comme avantage d'enlever à la médecine son caractère mercantile, de supprimer beaucoup de tentations provenant de conflits d'intérêt et de faire disparaître en grande partie la rivalité qui risque d'opposer les confrères, parfois au détriment des malades. Son esprit étant dégagé de toute considération pécuniaire, le praticien s'adonnerait plus volontiers à la médecine préventive et à l'éducation sanitaire."

Cette déclaration, opposée à la prise de position traditionnelle de la majorité des médecins, a été faite hier par le Dr Jules Gilbert, D.P.H., conseiller technique au ministère de la Santé.

Le Dr Gilbert s'adressait aux membres de l'Association des administrateurs d'hôpitaux de la province de Québec, réunis, pour la sixième fois, en assemblée générale annuelle, à Trois-Rivières. Rappelons que l'Assurance-hospitalisation a débuté sous la direction du Dr Gilbert.

Traitant de "La médecine et l'hôpital dans la société", le Dr Gilbert s'est carrément prononcé pour le salariat du médecin dans un régime d'assurance-santé.

"Le salariat, a-t-il dit, contribuerait à corriger la mal-distribution géographique de la profession, les médecins n'étant plus incités à s'installer là où la pratique sera la plus lucrative. Ils ne seraient jamais tentés d'abuser de procédés de diagnostic ou de traitements en séries pour les clients riches... ou de s'en priver pour des clients pauvres."

"Ils pourraient exercer leur profession sans préoccupation d'ordre monétaire ; ils auraient droit à des vacances statutaires et à des cours de perfectionnement sans que leur revenu en soit affecté ; ils seraient débarrassés du fameux problème de la collection, de la perte des mauvais comptes, du marchandage avec les "médicalement indigents" de bonne ou de mauvaise foi. Ils n'auraient plus à plaire à la clientèle par les belles manières et autres artifices de recrutement."

Les médecins ne comprennent pas

Le conférencier a ajouté : "Nonobstant les avantages ci-dessus, les événements récents de la Saskatchewan et de la Belgique nous indiquent que la profession médicale ne comprend pas les choses ainsi et ne coup de ses membres seraient se rend pas compte que beau- mieux partagés sous le régime du salariat."

"On reproche gratuitement au salariat d'étouffer l'initiative personnelle et le désir de perfectionnement professionnel. On oublie les états de services des innombrables salariés du commerce, de l'industrie, de l'enseignement, de la magistrature, du ministère des âmes et des services publics. On oublie surtout que 44% des médecins dans le Québec sont déjà salariés, soit 27% à temps complet et 17% à temps partiel ; ce, au service de la santé publique, de l'armée, d'industries, de compagnies d'assurances, d'organismes bénévoles de santé, de l'enseignement, de certains départements hospitaliers, etc. Selon le dernier recensement du Canada, le pourcentage des médecins salariés est à la hausse."

Selon le Dr Gilbert, les médecins ont assez de conscience professionnelle pour donner les meilleurs services dont ils sont capables sous n'importe quel régime de distribution et de rémunération de leurs soins, même sous un régime où les services médico-hospitaliers constitueraient une activité non lucrative. "La mentalité médicale, a-t-il déclaré, semble évoluer dans cette direction ; en attendant, force serait de rémunérer les médecins à l'acte, selon le tarif d'honoraires qui serait adopté."

La sécurité sociale

Un programme de sécurité sociale plus ou moins complet constitue, pour le Dr Gilbert, une protection contre les excès du capitalisme, caractérisé par la société anonyme et dont certaines opérations rappellent la loi de la jungle, et contre le communisme qui place la personne humaine entièrement sous la domination de l'Etat. En conséquence, la société moderne admet le droit d'association qui a donné naissance "au tout-puissant syndicalisme" et un gouvernement démocratique qui protège la nation par des mesures radicales. "La sécurité sociale est un système de protection contre certains risques et certains besoins qui dépassent les moyens de la majorité des individus."

Parmi ces risques et ces besoins se trouvent la protection de la santé. Le Dr Gilbert établit des distinctions entre certains termes qui ont cours dans la société moderne. "**L'assistance sociale** a pour but de soulager ces malaises sociaux, mais sur une base de compassion. C'est une aide gratuite, découlant du soi-disant paternalisme de l'Etat, d'ordinaire réservée aux groupes de la population classés comme indigents et à bas revenu. Cette assistance a un caractère humiliant qui répugne à l'individu et offense sa personne. Il serait absolument impossible d'évaluer la souffrance et la misère qui, à cause d'une fierté bien honorable, ont été endurées par des malheureux qui avaient à coeur de se suffire à eux-mêmes et qui ne pouvaient se résigner à tendre la main."

La **médecine sociale** est "un mode de distribution des soins médicaux organisé de manière à satisfaire les besoins créés dans la société par la maladie, indépendamment de la capacité de paiement des malades."

"Or, tant qu'on parle de doctrine sociale, de sécurité sociale, de progrès social, de sciences sociales, de bien-être social, de sens social, poursuit le conférencier, tout le monde est d'accord !"

"Mais dès qu'apparaît l'expression "médecine sociale" ! immédiatement naissent des soupçons et surgissent des obstacles dans l'esprit des médecins. (...) Il semble qu'on rattache à tort la médecine sociale au socialisme plutôt qu'à la sécurité sociale, et on confond facilement le socialisme (qui montre un excès de sollicitude de la part de l'Etat pour la masse des individus) avec le communisme (qui sacrifie au besoin les individus à la primauté de l'Etat)."

"Certains considèrent la médecine sociale comme si elle était l'antithèse de la démocratie alors que ce sont les pays démocratiques qui, afin d'assurer le bien-être des populations, ont le plus d'écoles publiques, d'utilités publiques, de chemins publics, et dans le domaine des soins, d'hôpitaux publics."

Le Dr Gilbert a défini **l'assistance-maladie** comme "la distribution des soins gratuits, avec ou sans enquête sur le revenu, donc non contributive et, d'ordinaire, réservée aux économiquement faibles". Lorsqu'une forme de contribution, fixe ou variable, individuelle ou familiale, est prélevée pour le financement du système, cela devient de **l'assurance-maladie**.

Quand l'assurance est libre, dans une entreprise lucrative ou non, on la dit volontaire, explique le Dr Gilbert. Quand la contribution est généralisée par décret à toute la population, on l'appelle obligatoire.

Si les bénéfices sont restreints aux frais hospitaliers, c'est évidemment **l'assurance-hospitalisation**. Si le régime garantit le paiement des soins professionnels c'est là de **l'assurance-médicale**. "Enfin, lorsque, au lieu de se limiter au traitement de la maladie déclarée, le système offre aussi, à titre de prestation, des services de nature préventive pour la conservation de la santé (immunisations, examens préventifs), alors et seulement dans ce cas, devrait-on parler **d'assurance-santé**."

Le Dr Gilbert, parlant du mode de rétribution de la profession médicale, affirme que c'est à tort qu'on désigne comme une médecine étatisée celle où le médecin est salarié. "Espérons que l'usage va s'établir de réserver l'expression "médecine étatisée" au fait de son administration par l'Etat."

80% des soins à domicile

Citant des statistiques, le conférencier déclare que 80% des soins médicaux sont rendus en dehors de l'hôpital. Au Québec, la Croix-Bleue "après une croissance rapide qui semblait approcher de son terme", protégeait 13.2% de la population.

Il est possible, dit le Dr Gilbert, d'économiser sur les frais d'hospitalisation : l'approbation des services de laboratoire et de radiologie pour malades externes, les soins gradués à l'hôpital, les soins surveillés à domicile sont des mesures qui diminueraient le coût total de l'hospitalisation. Un nombre suffisant de lits pour convalescents et pour malades chroniques soulagerait les hôpitaux généraux où les frais de séjour sont très élevés. Une enquête américaine a révélé que les gens à la gêne avaient présenté 57% plus de maladies et que les gens à l'aise s'étaient procuré 46% plus de soins médicaux, "ce qui veut dire que les premiers n'avaient pu se faire soigner que dans la moitié des cas environ."

Selon le Dr Gilbert, la qualité de soins pourrait être améliorée par la pratique d'équipe, une véritable équipe composée de représentants des principales disciplines médicales, et non pas un groupe de généralistes partageant le même bureau et l'ensemble de leurs frais.

Commentant la question des frais "dissuasifs" ou des "tickets modérateurs" que certains prônent pour éviter les abus, le Dr Gilbert affirme que "la dissuasion agira surtout sur les pauvres."

En conclusion, advenant l'établissement d'un régime d'assurance-santé, le Dr Gilbert s'est prononcé en faveur d'une Commission, libre d'ingérence gouvernementale et qui aurait sous son autorité l'assurance-médicale, l'assurance-hospitalisation et le traitement des accidentés du travail. Il devrait y avoir représentation équitable du public, du gouvernement et des médecins à la direction de la Commission, le contrôle des problèmes techniques devant relever de la profession soignante, mais pas nécessairement celui du mode administratif ou des répercussions sociales du régime.

Nécrologie

S. Ste-Lucie-du-Rosaire

A la maison-mère de la Congrégation-de-Notre-Dame, rue Sherbrooke à Montréal, est décédée, le 11 août dernier, soeur Ste - Lucie-du-Rosaire (Jeanne Couturier) âgée de 54 ans. Elle exerça son dévouement dans l'enseignement à Montréal, Ottawa et Sherbrooke. Après avoir été professeur au Mont Notre-Dame de Sherbrooke de 1933 à 1941, elle y occupait le poste de supérieure depuis 1963. Par son dévouement, son talent et son grand esprit religieux elle se mérita l'estime et la reconnaissance d'un grand nombre d'anciennes élèves.

Défaite du Montréalais Carpenter à Brookline

BROOKLINE, Mass. (PA) — Deux Mexicains non favoris ont causé une surprise hier à la 5e équipe favorite, composée de Manuel Santana et Luis Garcia, mais les autres duos classés ont atteint les quarts-de-finale des championnats américains de tennis en doubles.

Joaquin Lovo-Mavo et Marcello Lara ont, en effet, vaincu Santana, d'Espagne, et Garcia, du Mexique, 10-12, 24-22, 11-9, 3-6, 6-2, dans un des plus longs matches jamais disputés sur les courts Longwood, soit quatre heures et dix minutes, dont 1 h. 50 minutes pour le deuxième set.

Les champions actuels, les Australiens Roy Emerson et Fred Stolle ont concédé un set à leurs rivaux américains Dick Leach et Sherwood Stewart, mais l'ont finalement emporté par 6-4, 8-6, 10-12, 6-4.

La meilleure équipe américaine, composée de Dennis Ralston et Clark Graebner, a éliminé le Canadien Keith Carpenter et l'Américain Jim McManus, 8-6, 12-10, 6-4.

Chez les dames

En deuxième ronde, les Canadiennes Vicki Berner et Faye Urban ont vaincu les Américaines Peggy Moore et Carol Loop 9-7, 6-3.

L'équipe féminine favorite, composée de Maria Bueno, du Brésil, et Nancy Rickey, des Etats-Unis, a écrasé les Américaines Pixie Lamm et Kristy Pigeon 6-0, 6-2.

La troisième équipe favorite masculine, composée des Australiens Tony Roche et John Newcombe, a vaincu les Américains Roy Barth et Steve Tidball 11-9, 4-6, 6-1, 6-3, en troisième ronde.

Les Australiens Bill Vowrey et Owen Davidson ont vaincu leurs compatriotes Ray Ruffels et Alan Stone 11-9, 6-3, 13-11.

Enfin, les Américains Stan Smith et Bob Lutz ont éliminé le meilleur duo français, Patrice Buest et Daniel Contet, 6-2, 6-2, 1-6, 6-4.

Succès des équipes au parc Loyola

Deux équipes du parc Loyola ont remporté la victoire, hier, dans les éliminatoires en vue des championnats de Montréal du baseball amateur.

Dans la division mosquito, Ernie Folco a lancé une joute d'un coup sûr alors que le Loyola a défait le St. Catharines, 3-2.

La deuxième joute de la série au total des points aura lieu ce soir à 7 h. au parc Jarry.

Dans la division bantam, le Loyola a vaincu le St-Ambroise, 3-1.

Châteauguay reçoit le St-Lambert

Les Ramblers de Châteauguay et les Saints de St-Lambert, deux équipes de la ligue Senior de football, seront en quête d'un premier triomphe, ce soir, à Châteauguay, alors qu'elles disputeront leur troisième joute régulière.

La joute commencera à 8 h., au parc Laberge.

Les Saints ont fait la pluie et le beau temps l'an dernier, mais ils ont perdu plusieurs joueurs, notamment Ken Galloway, une aubaine de $250 pour les Alouettes.

Dimanche, les Hawks de Hawkesbury visiteront les Bears de Montréal-Nord et la première position du circuit sera l'enjeu du match.

Les Bears alignent plusieurs anciens joueurs des Alouettes, Joe Arcaro, Peter Walker, Ed Nowalskowski et George Tsonos, et leur expérience se fait grandement sentir.

NEW YORK (UPI) — Qui était dans la boite des frappeurs quand Bobby Thompson a canonné son historique coup de circuit, en 1951 ? Vous l'avez, Willie Mays.

arrivées et départs des navires

Nomenclature des navires amarrés dans le port de Montréal telle qu'établie à midi le 16 août 1966 par le Conseil des ports nationaux :

Hangars	Nom du navire	Catégorie	Jauge	AGENTS
B-1	Rita Maersk	Oc	3.544	Robert Reford & Co.
B-2	Frigon	Oc	249	Protos Shipping & Co.
B-2	Bol	Oc	978	Robert Reford & Co.
3	Carmania	Oc	11.298	Cunard Steamships Co.
6	Montreal City	Oc	3.790	Furness Withy & Co.
6	Uranus	Oc	1.184	Furness Withy & Co.
4	Cairnale	Oc	2.439	Furness Withy & Co.
9	La Sierra	Oc	17.984	Montreal Shipping
10	Beaverelm	Oc	4.450	Canadian Pacific SS
11	Sunny Prince	Oc	3.637	Furness Withy & Co.
12	Manchester Spinner	Oc	4.580	Furness Withy & Co.
12	Imperial Verdun	Fl.	694	Imperial Oil Co. Ltd.
15	Port Alfred	Oc	5.034	M.A.N.Z. Lines Ltd.
16	Archangelsk	Oc	2.788	March Shipping Ltd.
17	Baltijsk	Oc	2.851	March Shipping Ltd.
27	Niceto de Larrinaga	Oc	6.149	Federal Shipping Ag.
28	Fort Lauzon	Côt.	470	Agence Maritime Inc.
29	Rio Caonao	Oc	1.895	Colley Motorships
29	Zosma	Oc	1.803	Kerr Steamships Ltd.
32	Sheridan	Oc	2.238	March Shipping Agency
34	Clarita Schroder	Oc	1.574	Shipping Limited
35	Transquebec	Oc	1.290	B. & K. Shipping Co.
35	Bayshell	Fl.	590	Shell Canada Limited
40	Sunamelia	Oc	2.666	Saguenay Shipping Ltd.
42	Caroline Smith	Oc	1.608	Canadian Overseas
59	Bannervale	Oc	6.203	Federal Shipping Co.
64	Cabot	Côt.	3.897	Clarke Steamships
64-66	Fort St. Louis	FFl.	3.736	Canada Steamships
66-67	Mont St. Martin	Côt.	297	Rail & Water Term.
Anc. 66	Dredge Canadien	Fl.	1.072	McNamara Marine Ltd.
QUAIS				
Mackay	Pitts No 2 (chaland)	Fl.	——	Pitts Merits Co.
"	Pitts No 2 (chaland)	Fl.	——	Pitts Merits Co.
"	Angeliki P.	Oc	5.894	March Shipping Ltd.
7-O	Salamis	Oc	5.098	McLean Kennedy Ltd.
10-O	Murray Bay	Oc	13.486	Canadian Pacific SS
11NO	International Barge	Fl.	——	McAllister Towing
Jetée 1	Thorold	Oc	5.631	Que. & Ont. Transp.
Jetée 1	Ralph S. Misener	Fl.	5.918	Scott Misener SS
22E	Cyrius	Fl.	60	C. Gauthier
21E	La Madelon II	Fl.	1.175	Navigation Voyageur
36	Transatlantic	Oc	3.500	B & K Shipping Co.
43SO	Falkenstein	Oc	3.141	Canadian Overseas SS
43N	Belgord Dnestrovsky	Oc	5.761	March Shipping Agency
44N	Newbrunswicker	Côt.	12.203	Parachristidis Co.
46SE	Maxi Porr	Oc	2.066	Lunham & Moore Co.
48	Klin	Oc	5.500	March Shipping Ltd.
52	Republika	Oc	4.047	Scandai Shiping Ag.
53	Patignies	Oc	10.959	Federal Shiping Co.
54SE	Eskfield	Oc	11.051	March Shipping Ltd.
53NO	Algosteel	Fl.	4.369	R.H. Read & Co.
Vickers	Crystal Sea	Oc	3.394	March Shipping Ltd.
"	S.M.L. No 1 (chaland)	Fl.	——	McAllister Towing
"	HMCS Frazer	——	——	Naval Service
"	Mari Perla	Oc	9.341	Colley Motorships
57	Mar Tirreno	Oc	6.836	Federal Shipping
58	Denmark Hill	Oc	4.214	Federal Shipping Ag.
58	Transbay	Fl.	743	Transit Tankers & T.
61	Stad Antwerpen	Oc	6.708	March Shipping Ltd.
71	E.G.M. Cape (chaland)	Fl.	288	Inspiration Limited
94	Hudson Transportation	Côt.	2.840	Hall Corporation
96	Bayfair	Fl.	1.370	Bayswater Shipping
98	Capt. Gregos	Oc	13.468	Scandia Shipping Co.
101SE	Elmbranch	Côt.	1.672	Branch Lines Ltd.
101SE	Imperial Lachine	Fl.	694	Imperial Oil Ltd.
103S	Olympic Hill	Oc	8.107	Furness Withy & Co.
103N	Gosforth	Oc	2.807	Shipping Limited
106-O	Cedarbranch	Côt.	1.490	Branch Lines Ltd.
110-O	Transtream	Fl.	1.119	Transit Tankers
Anc. 111	Stone Lifter No 4	Fl.	185	Marine Industries Ltd.

MOUILLAGE

LANORAIE

Algocen	Fl.	5.031	R. H. Read & Co.
Baie St. Paul	Fl.	12.423	Canada Steamships
Comeaudoc	Fl.	13.500	N. M. Paterson & Sons
Michipicoten	Oc	5.769	R.H. Read & Co.
Outarde	Oc	5.112	Que. & Ont. Transp.
Rimouski	Fl.	13.753	Canada Steamships
Sprucedale	Oc	4.802	Westdale Shipping
Sir Denys Lowson	Fl.	7.473	R. H. Read & Co.
Saskadoc	Fl.	2.876	N. M. Paterson & Sons
Scott Misener	Fl.	10.328	Scott Misener SS
Whitefish Bay	Fl.	13.552	Canada Steamships
La Hortensia	Oc	5.957	Montreal Shipping
Star Ballarat	Oc	9.485	Hurum Shipping & T.

CONTRECOEUR

Norbulk	Oc	10.905	Sutcliffe Shiping
Michigan	Oc	5.476	Hall Corporation

Niveau de l'eau : 36'07"

Résumé : Océaniques, 49; Fluviaux, 27; Côtiers, 7.

MOUVEMENT DES NAVIRES

Le Service de signalisation maritime du ministère des Transports (division du pilotage) a émis le bulletin suivant à 9.30 heures a.m. le 26 août 1966 :

NIVEAU DE L'EAU

Montréal 36'2"
Sorel 37'1"

MONTREAL A QUEBEC

MONTREAL. — Nuageux, sud-ouest. (Montant) : 12.35 a.m. "Domino Run", 1.15 a.m. "Margaret Certed", 2.10 a.m. "Silverweir", 4.38 a.m. "Longboat", 5.55 a.m. "Arkadia", 6.25 a.m. "Alexander Grin", 7.10 a.m. "Bylefiell" (hier) : 1.10 p.m. "Newbrunswicker", 2.10 p.m. "Thorold", 4.30 p.m. CCGS "Ville Marie", 3.50 p.m. "Whitefish Bay". (Descendant) : 1.30 a.m. "Fort Henry", 7.30 a.m. "Martha Hindman", (hier) : 2 p.m. "Port-Alfred", 2.52 p.m. "La Siera", 11.55 p.m. "Wolfgang Russ".

CAP ST-MICHEL 14 — Nuageux, sud-ouest. (Montant) : 12.50 a.m. Rimouski", 4.55 a.m. "Cape Transport", 6.45 a.m. "Woodburn", 7.20 a.m. "Humberdoc", (hier) : 2.50 p.m. (remorqueur) "Glenvalley", 3.18 p.m. "Inland", 10.20 p.m. (remorqueur) "Grand B" (Descendant) : 4.37 a.m. "Shierecliffe Hall", 5.55 a.m. "Heron Bay", 6.55 a.m. "Frank A Sherman", (hier) : 3.55 p.m. "Nixon Berry".

SOREL 39 — Nuageux, léger sud. (Montant) : 2.50 a.m. "Orefax", 7.25 a.m. "T R McLagan", (arrivé hier) : 9.35 p.m. "St Andre". (Descendant) : (parti) : 7.15 a.m. CCGS "Ernest Lapointe".

TROIS-RIVIERES 71 — Pluie légère sud. (Montant) : 5.40 a.m. "R Bruce Angus", 5.45 a.m. "Cimbria", 7 a.m. "Calbe", 7.55 a.m. "Conscliffe Hall". (arrivé) : 5.30 a.m. "Menier Consol". (Descendant) : 4.35 a.m. "Crystal Sea", 7.15 a.m. "Poseidon", (parti) : 5 a.m. "Ionian Traveller".

BATISCAN 88 — Nuageux, sud-ouest. (Montant) : 6.23 a.m. "Easternshell", 6.50 a.m. "Parker Evans". (Descendant) : 5.10 a.m. "Frigion", 6.15 a.m. "B A Canada", 4.30 a.m. "Mont St-Martin".

GRONDINES 98 — Nuageux, sud-ouest.

QUEBEC 139 — Nuageux, calme. (Montant) : 5.30 a.m. "Transinland". (ancré) : 1.30 a.m. "Cap Castillo". (Descendant) : 12.10 a.m. "Lemoyne", 2.15 a.m. "Olympic Hill", 2.30 a.m. "Maxi Port", 3.10 a.m. "Constance Bowater", 4.05 a.m. "Niceto de Larrinaga", 4.10 a.m. "Merlin", "R S Misener", 6.20 a.m. "Archangelsk". (arrivé) : 2.30 a.m. "Maplebranch". (hier) : 10.45 p.m. "J M Patterson", 11.30 p.m. "Eakfield". (arrivé) : 2.35 p.m. "USCG "Rockaway" & USCG "Streatham Hill".

GOLFE

LES ESCOUMINS 123 — (Montant) : 12.40 a.m. "Prins Willem II", 12.50 a.m. "Kovrov" dest. Montréal, 6 a.m. "Charny", 6.15 a.m. "Quebecois", 7.25 a.m. "Halifax City" dest. Québec. (hier) : 8.30 p.m. "Eastcliffe Hall", 11.40 p.m. "Maplecliffe Hall". (Attendu) : 6 a.m. "Bharata Jayanty" 11 a.m. "Sunpolyna" dest. Port-Alfred (midi) : "Lake Winnipeg" & "Woldingham Hill", 1 p.m. "Helga Witt", 2 p.m. "Colina" dest. Montréal, "City of Karachi" & "Norjehan", 3.45 p.m. "Royalton", 4 p.m. "Brakersant", 6 p.m. "Forest Town" & "Olympic Pegasos" dest. Québec, 8 p.m. "Mormacpine" dest. Montréal, P.M. "Carol Lake", 12.30 p.m. "Helga Witt", 4 p.m. "Wellington Star" dest. Montréal. (demain) : 5 a.m. "Torsholm" & "Praunheim", 9 a.m. "Manchester Trader", 11 a.m. "Atrotos", PM "Andria" dest. Montréal. (dimanche) : 9.30 a.m. "Kyndam" dest. Montréal.

LES ESCOUMINS 123 — (Descendants) : 1 a.m. "Elisabeth Conway", 2.55 a.m. "Anne Marie Krueger", 3.10 a.m. "Empress of England", 3.15 a.m. "Sthratham Hill", 6.25 a.m. "Montreal City", 7.30 a.m. "Haydhem", 7.40 a.m. "Murray Bay", 8 a.m. "Menihek Lake", (Hier) : 5.20 p.m. "Inguff" et "Susan Maersk", 7.15 p.m. "Ocean Sailor", 7.40 p.m. "Capo Noli", 10.25 p.m. "Jean L D".

EN AMONT DE MONTREAL

ST-LAMBERT 3 — (Descendant) : (Hier) : 6.42 p.m. "Monsun". (Montant) : 1.35 a.m. "Uranus", 2.43 a.m. "Algosteel", 3.43 a.m. "Fort St Louis" 5 a.m. "Matirreno", 6.25 a.m. "T W Lamont".

COTE STE-CATHERINE 10 — (Descendant) : 6.15 a.m. "Wiarton", 7.20 a.m. "Iachinedoc", 8.35 a.m. "Canadoc".

BEAUHARNOIS 28 — (Descendant) : 7.10 a.m. "Sterecliffe Hall". (Montant) : 1.41 a.m. "Northern Venture", 3.11 a.m. "Gosforth", 3.15 a.m. "Divina", 430 a.m. "Michigan" 5.41 a.m. "Bol", 5.44 a.m. "Caroline Smith", 8 a.m. "Wearfield", (Hier) ; 11.55 p.m. "Elmbranch".

SNELLLOCK 72 — (Descendant) ; 5.20 a.m. "Sprucerbranch".

EISENHOWER 75 — (Montan) : 5.56 a.m. "A H Ferbert".

IROQUOIS 98 — (Descendant) : 4.15 a.m. "Cape Breton Miner", 5.30 a.m. "Capo Meie", 7.08 a.m. "Erwin Schroeder". (Montant) : 3.26 a.m. "Hudson Transport". (Hier) : 2.45 p.m. "Sir T Shaughnessy", 3.15 p.m. "Teverya", 7.45 p.m. "Beavercliffe Hall", 10.45 p.m. "Tecumseh", 11.30 p.m. "Pic River".

CAPE VINCENT — (Descendant) : 3.55 a.m. "Thorscarrier". (Hier) : 10.30 p.m. "Assyria". (Montant) : 2.45 a.m. "Mari Prima". (Hier) : 8.12 p.m. "Eudora", 10.32 p.m. "Santa Cruz".

TORONTO 294 — (Descendant) : (Arrivé hier) : 8.10 p.m. "Svanefjell". (Montant) : (Arrivé) : 7.15 a.m. "Extavia", 7.20 a.m. "Ascania".

Martineau lance une seconde joute sans point ni coup sûr

Le lanceur gaucher Robert Martineau a réussi sa deuxième joute sans point ni coup sûr de la saison alors que le St-Jean a vaincu les Zéniths de Verdun, 1-0 dans une joute de la ligue Nationale junior.

Martineau, un artiste de la courbe, a lancé avec autorité après que ses coéquipiers lui eurent fourni une avance dès la manche initiale.

Serge Boily a croisé le marbre à la suite de deux erreurs des joueurs du Verdun.

Jim Anthony a subi la défaite même s'il a limité ses adversaires à seulement deux coups sûrs.

Le nouveau gérant Léo Gariépy a fait un début triomphal avec le St-Laurent alors que les Braves ont blanchi le Sorel, 3 à 0.

Paul Legendre a distribué quatre coups sûrs au Sorel en plus de retirer 14 frappeurs au bâton.

Un simple de Mike Griffin a fait compter deux points tandis que Jean-Pierre Chartier a frappé un simple et deux doubles.

Claude Renaud et Yves Langlois ont fait compter chacun points et le Laval a surclassé le Lachine, 7-0.

Alain Vanier et Andy Brown ont uni leurs efforts pour limiter le Lachine à trois coups sûrs.

Bob Hoffman a été le lanceur perdant.

NORMAN, Oklahoma. (UPI) — Jim Grisham a établi un record de l'Université de l'Oklahoma quand il a gagné 218 verges contre l'université Oklahoma State, en 1963.